UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

ANNALES DU MIDI

ANNALES
DU MIDI

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Fondée sous les auspices de l'Université de Toulouse,

PAR

ANTOINE THOMAS

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS D'UN COMITÉ DE RÉDACTION

PAR

A. JEANROY ET P. DOGNON

PROFESSEURS A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proensa. »
PEIRE VIDAL.

QUINZIÈME ANNÉE

1903

64040
30/3/05

TOULOUSE
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)
PARIS. — ALPHONSE PICARD ET FILS, RUE BONAPARTE, 82.

DC
607
.1
A6
t.15

CAMPAGNES DE ROHAN

EN LANGUEDOC

1621-1629)

(Suite.)

VIII.

REVEIL DE LA GUERRE (1625).

En janvier 1625, le gouverneur du Languedoc, Montmorency, donne avis aux villes de son gouvernement des menées de Rohan et de Soubise et du soulèvement de La Rochelle. Beaucoup de communautés, Uzès, par exemple, protestent de leur intention de rester fidèles au service du roi, et des lettres de Louis XIII les invitent à persister dans ces bonnes dispositions : « Il renouvelait l'assurance de faire jouir ceux de la religion qui se maintiendraient dans le devoir de toutes les grâces et libertés accordées par les édits. »

Le loyalisme du bas Languedoc et même des Cévennes se continua encore pendant quelques mois[1]. C'est ainsi que les consistoires de ces régions refusèrent d'envoyer des députés au synode de Castres, du 28 mai 1625, où les envoyés des églises de la Haute-Guyenne et du Haut-Languedoc nommèrent Rohan généralissime. Etait-ce la guerre ou la paix? Vers

1. Voir L. Anquez, *op. cit.*, chap. IV et VII. — Le 9 février 1625, le comte de Morangiès écrit à M. de Fumel, syndic du pays de Gévaudan : « Si nos parpaillos de cette province sont sages, nous aurons autant de loisir de nous préparer et de les voir venir; cependant bonne garde n'est pas défendue. » (Archives de Mende, C. 1804.)

le 10 février 1625, Rohan reçut à Castres deux courriers relatifs à « l'accomodement des affaires ». L'un était le colonel Revillasc, envoyé par le duc de Savoie et Lesdiguières; l'autre, le baron de Présols, venant de la part de la cour. Le 4 mars, M. de Bellujon, envoyé par le duc de Savoie et le connétable, vint apporter à Rohan la promesse de ses mandataires « d'intercéder vers le roy pour l'accomplissement de la paix »[1]. D'autre part, le 8 février 1625, Valençay, dans une lettre à Richelieu, avait dénoncé Montmorency comme uni avec les huguenots.

« Si Rohan est tranquille sur le sort des protestants du Languedoc », le roi « trouvera bon qu'il parte en Italie pour son service, et de donner à son frère Soubise [2] la charge de dix vaisseaux qui doivent renforcer l'armée navale donnée à M. de Guise. »

Les avis reçus de la cour montraient Richelieu hostile à tout accommodement. Le 13 mars 1625, il écrivait à l'archevêque de Lyon : « S. M., pour oster le moyen à ceux de la R. P. R. qui, desireux du trouble, voudraient remuer au lieu où ils estiment estre les plus forts, met sur pied en Languedoc et en Poitou six mille hommes de pied et cinq cents chevaux en chacune desdites provinces. » Au commencement de mai 1625, dans un mémoire présenté au roi, Richelieu ajoute : « Quant aux huguenots, la prise des armes et les insolentes demandes qu'ils font ostent tout lieu de douter [qu'ils ne cherchent à faire leurs affaires au détriment de l'Etat][3]. »

Il y avait donc mécontentement réciproque, et il n'est pas étonnant que la guerre ait recommencé[4]. Dès le 12 mai 1625,

1. Arch. de Millau, EE44.

2. Cette idée qu'ont les deux Rohan de servir en Italie se retrouve dans une lettre de la correspondance de Richelieu (juin 1625). Voir Avenel, *op. cit.*, t. II, p. 98.

3. Avenel, t. II, pp. 69 et 82. — Voir aussi les négociations de Bellujon, agent de Lesdiguières auprès de Soubise et de Rohan, pour la paix. (*Mémoires* cités de Richelieu, coll. Petitot, t. XXII, p. 436, liv. XIV.)

4. Fin de mai 1625. Lafaye Sainte-Orse était chargé de veiller à ce que les députés de Montauban, Castres, Nimes, Uzès et Millau vinssent « faire leurs protestations au Roy, suivant ce qui est porté par les articles du

le Conseil catholique de Labruguière (Tarn) délibère sur le redoublement « de vigilance nécessaire en raison de la présence de Rohan à Revel avec des troupes qui occupent les villages voisins ».

En effet, le 1er mai, Rohan avait réuni à Castres les troupes des colloques de Foix, de l'Albigeois, du Lauragais et du Rouergue. Les réformés de Caussade et de Saint-Antonin se réfugièrent dans Montauban déjà rebelle le 9 mai. Le 13 mai, Rohan tente inutilement de surprendre la ville de Lavaur au point du jour. Avec cet échec coïncident la mise en garde des communautés du pays Castrais, de nouveaux achats de munitions et des processions d'actions de grâce. Son coup manqué, Rohan se porte sur Réalmont qu'il enlève et convoque une assemblée à Castres pour le 28 mai.

Quoique la guerre y eût commencé[1], le Bas-Languedoc se montrait toujours opposé à la reprise des hostilités : les députés qui en vinrent témoignèrent de leur désir de rester dans l'obéissance du roi[2]. La ville du Vigan, se souvenant de ce qu'elle avait souffert trente-cinq ans auparavant, lorsque les ligueurs avaient pénétré dans ses murs; Alais, sous l'influence du marquis de Portes, proche parent de Montmorency; Vézenobre, dans la main de Pérault; Montpellier où, le 17 juin, une assemblée mixte représenta que les Cévennes étaient séduites par les artifices de Rohan; Nimes, dont les

7 mai ». (Richelieu.) Sainte-Orse devait « procurer aussy de faire retirer les gens de guerre que Rohan avait mis en campagne, afin que les troupes du Roy ne soient point obligées à agir contre eux, dont il arriveroit des effets tout contraires à l'accommodement que S. M. désire voir en ces affaires. »

1. Dès juillet 1625, Rohan fait garder les faîtes des Cévennes pour s'assurer des débouchés sur les deux versants. Josué de Chavagnac, maréchal de camp, commandant dans les Cévennes, installe au fort de Lesperou un poste de trente hommes avec mission de « courir sus aux ennemis et prendre pour représailles soit prisonniers, soit marchandises, bétail et autre nature de bien ». Etienne de Vissec, « dont l'expérience en fait des armes est connue », perçoit un droit de passage sur la montagne de Lespérou, droit dont le revenu sert à l'entretien de sa troupe.

2. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 3e édit., Paris, Garnier, 1857, in-8°, t. XII, p. 322.)

consuls l'avisèrent que les portes lui seraient fermées, bref tout le Bas-Languedoc se refusait à le suivre. En même temps le roi, dit le *Mercure Français*, ayant résolu de réduire Rohan, ordonnait au duc d'Epernon d'aller faire le dégât aux environs de Montauban. Epernon exécuta les ordres du roi « à la rigueur ». Bouffard-Madiane, dans ses Mémoires, mentionne ce fait que pour suppléer aux hommes les femmes de Montauban travesties « en soldats » furent employées à garder les cornes des tuileries de Villegoudou. Thémines, de son côté, arrivait à Toulouse (9 juin). Le jour même il ordonnait au diocèse de Castres de fournir cent hommes avec les outils nécessaires pour faire le dégât autour des villes rebelles; Ventadour leva à ses frais quinze cents hommes, le Parlement de Toulouse mille, sous Duclaux, la municipalité cinq cents autres sous les ordres de Beaupuy.

En face de ces troupes, Rohan se met en campagne avec sept cents arquebusiers et douze cents chevaux. Il se rend à Anduze pour décider par lui-même les communautés récalcitrantes, passe à Millau[1] qu'il force à se déclarer pour lui, puis au Vigan dont les consuls ne lui ouvrent les portes que sous la menace de la hart. Il y est accueilli pourtant par un parti assez fort, celui de la masse protestante qui, n'ayant ni places à perdre, ni emplois à conquérir, salue en lui un libérateur.

Nimes, Uzès et Montpellier s'obstinent à rester fidèles au roi. Le 25 juin, Rohan convoque une assemblée à Anduze. Il donne le gouvernement de cette ville à un de ses amis, Andredieu, renouvelle le consulat, fait lever des soldats jusqu'à

1. Au début de mai, Rohan avait fait incarcérer Hector Joly et le ministre Joly, de Millau, « pour raison de lettres interceptées qu'il adressait à Valençay ». Le Parlement de Toulouse décide que c'est un attentat que d'avoir ouvert des paquets à l'adresse de Valençay « investi de la confiance du roi, et qu'il y a péril pour le bien de l'Etat d'entraver la liberté de faire connaître au roi ou à ses affidés la situation du pays ». (Arch. de la Haute-Garonne, B. 436.) Pourtant, aux premiers jours de juin, Rohan n'a pas renoncé à toute idée de paix : il reçoit des passeports pour « députer à la Cour ». Il prescrit à Millau d'y envoyer le sieur Guérin. (Lettre du 15 juin.)

Nimes par le capitaine Vincent et menace de l'échafaud le pasteur de Vézenobres, Paulet, qui se rangeait au parti du roi. Il fait garder Tornac, Aigremont et Lézan, postes avancés qui assurent vers le sud la sécurité d'Anduze, et donne des fonds à Rouvièrette, Saint-Blancard, Saurin et Valescure pour la levée de leurs régiments. Ces mesures énergiques en Bas-Languedoc ne l'empêchent pas de penser au pays Castrais.

Il s'y achemine avec six cents hommes de pied, cinquante maîtres et quatre-vingts arquebusiers à cheval.

Sa présence sur ce point devenait urgente : le 18 juin, Thémines avait concentré son armée à Lautrec; outre les seize pièces de canon qu'il y amenait de Toulouse, il s'y rencontrait avec les troupes du Bas-Languedoc que conduisait Ragny. Il a en tout cinq mille six cents hommes (régiments de Normandie, d'Annonay, de Ventadour, de Crussol ; compagnies de Thémines, Montmorency, Carmaing, chevau-légers d'Ambres, de Carmaing et de Montgon). Pour couvrir sa concentration vers le nord-est, il a chargé le comte de Bioule de le prévenir par l'intermédiaire des consuls de Boissezon aussitôt que les troupes de Rohan descendront de la montagne, en indiquant s'il passe par Brassac ou par Lacaune.

Rohan, qui s'est fait précéder par Luzignan, ne croit pas que la marche de celui-ci contre Thémines [1] suffise à réveiller son parti [2]. Il écrit aux consuls de Millau : « Messieurs les Consuls, en attendant que je puysse passer avec les troupes

1. Luzignan va au secours de Castres menacé par Thémines : attaqué à la Crouzette, il se défend avec succès, entre dans Castres par Brassac, puis, peu après, va attaquer le régiment catholique de Lescure, dans le faubourg de Teillet, affaire où furent blessés deux maréchaux de camp de Rohan, Valescure et Montclus. Il aide à la prise de Sieurac, puis est envoyé par Rohan à Castres pour contenir le parti de la paix, qui voulait traiter sans La Rochelle.

2. Le 14 juin 1625, les consuls de Sauve avaient écrit à ceux du Vigan en leur envoyant une délibération de leur municipalité au sujet « du service du Roy et de l'opposition qu'il convient de faire à Rohan » (Archives du Vigan, EE, 1 *bis*.) Le 13 juin, la communauté du Vigan decide de s'opposer à la « descente de Rohan ». Le 16 juin, Nimes proteste contre Rohan, après son entrée au Vigan.

que je lève en ce pays, je vous prie de vouloir bien assister MM. [les chefs des colloques] d'Albigeois et de Lauraguais. Et pour cet effect, je trouverois bon que les sieurs Dalleyrac et Monnac y menassent ce que vous pourriez fournir de cavalerie et d'infanterie...

« Au nom de Dieu, ne défaillés à vos frères ; c'est le moyen d'estre assisté d'eux en pareille occasion. Je vous prie aussy de songer aux estapes pour le passage de mes troupes. J'espère qu'elles pourront passer vers le dixiesme du prochain ... [mois].

« D'Anduze, ce 29 juin 1625.

« Vostre très affectionné à vous servir

« H. de R. »

Son objectif[1] est toujours l'armée royale; mais connaissant la lenteur de ses mouvements et escomptant les semaines qu'elle perdra à faire le dégât de Castres, il croit avoir le temps, avant de marcher contre elle, d'affermir sa situation en Bas-Languedoc par une éclatante victoire. Il lui faut à tout prix un succès pour assurer son autorité et gagner le titre de général des Eglises du Bas-Languedoc, Cévennes, Gévaudan et Vivarais que vient de lui conférer l'assemblée d'Anduze (25 juin).

Ce succès, il le cherchera aux environs de Nimes, que la

1. Lettre aux consuls de Millau : « Outre ce que j'ay envoyé desjà en Albigeois, je lève de fort belles troupes pour me rendre dans vos quartiers dans peu de jours. Cependant par avance j'envoye le sieur du Luc que j'ai establi lieutenant de l'artillerye dans vostre colloque pour vous faire entendre ce dont je l'ay entretenu, et à ce que, sans aucun retardement, pour le bien de vostre colloque, soulagement et conservation de vostre ville en particulier, vous fassiez mettre vos canons en estat de pouvoir servir et marcher à mon arrivée, et, à cet effect, les fournir de rouages, affustz et autres choses nécessaires. Il faut aussi que vous fassiez amas de tout autant de poudre, mesche et plom que vous pourrés, et fassiés faire des farines suffisamment pour les pains de munition. Car, moyennant cela, j'espère avec l'aide de Dieu, que nous nous garderons du mal que nos ennemys ont projeté de nous faire...

« Votre très affectionné amy à vous servir

« A Anduze, ce premier de juillet 1625.

« H. de R. »

même assemblée a déclarée interdite. Le 4 juillet, il part d'Anduze avec les régiments de Fretton et de Valescure (sept cents hommes), donne rendez-vous à Sauve aux contingents des lieux voisins[1] et vient attaquer Sommières où son maréchal de camp, Fretton[2], disait avoir des intelligences. Mais son entreprise avorte après un « pétardement » de la porte de Sommières. Il ne disposait pas d'assez d'hommes pour emporter le château, et Valençay eut le temps d'envoyer de Montpellier, sous les ordres de Saint-Bonnet, sa compagnie d'honneur et des troupes qui ravirent à Rohan son éphémère conquête. « Le duc, dit Saint-Blancard, fit des actions de merveilleuse diligence, eut soin à faire chercher du bois, pour faire les mantelets, des ouvriers pour les faire, des hâches, des pigz et pelles pour se retrancher, pour empêcher la venue du secours, donner ordre d'avoir de quoy faire manger les soldats sans qu'ils quittassent leurs postes et mille autres choses esquelles il est besoin de pourvoir en ces occasions, desquelles il s'acquittait dignement... »

Le coup était manqué encore une fois : il fallait se résigner à reculer. Rohan ne désespère pas et se rejette sur l'armée royale.

Mais avant de s'engager dans les Cévennes, il laisse à Anduze un « abrégé d'Assemblée » pour diriger les affaires de la province. Il songe d'avance à sa liberté de manœuvre, fait débloquer par l'Assemblée de la viguerie du Vigan les châteaux d'Arre, de Pont d'Arre, — appartenant à Charles d'Au-

1. « Adjoustez les volontaires des Cévennes qui pourraient faire une petite armée et puis considérez que la ferveur de la Réforme les eschauffe dans leur harnois, et vous jugerez que nous avons dû attendre quelque grand effect d'un sy grand préparatif. » (Retraite honteuse et habandonnement de la ville de Sommieres par le duc de Rohan, chef du party des rebelles, décrite au vray par une lettre du sieur de Michel. A Paris, chez Nicolas Collemont, demeurant rue Tiquetonne. 8 juillet 1625. Bibl. de la Société archéologique de Montpellier.)

2. Fretton mourut le 26 août 1625, à Lézan, des suites de blessures reçues à Sommières. Il a laissé des mémoires publiés dans les *Pièces fugitives* d'Aubais, mémoires qui s'arrêtent en 1620, avant la période des opérations actives.

bignac[1], protestant, mais rallié au roi, — d'Arrigas, de Blandas et de Vissec, — appartenant aux Montfaucon, catholiques.

Le 14 juillet, il écrit aux consuls de Millau :

« Messieurs les Consuls, je vous ayt desjà escript comme je m'approche de vous avec mes troupes, je vous prie ne rien espargner à faire que je sache à toutes heures des nouvelles de l'estat de M. de Nouailles [avant-garde de Thémines]. Car, comme quoy qu'en soit, s'il se trouve sur mon passage, je désire le combattre; cependant, soyez prests et munis : surtout que je trouve à Millau, vendredy au soir, 18 de ce moys, du pain pour quatre mille hommes : sur ce, m'assurant que n'y manquerés, je demeure, Messieurs les Consuls, vostre très affectionné amy, H. de R.

« Au Vigan, ce 14 juillet 1625. »

Les 14 et 15 juillet 1625, Rohan prescrit aux habitants de Bréau (au nord-ouest du Vigan) de fournir à son armée 350 pains de blé, 13 setiers de vin et 38 livres en argent, « à quoi se monte leur quotité suivant l'ordre de la viguerie pour la nourriture de un jour de nos troupes destinées au secours du Haut-Languedoc et Haute-Guyenne. Et à faute de ce faire seront imposés du double ».

La question des approvisionnements préoccupa toujours Rohan : « Si vous tenez tout prêt, vous bénirez mon passage », écrit-il à ses fidèles.

Il est curieux de voir que, soit pour inspirer confiance, soit pour se constituer une réserve de vivres, il exagérait l'effectif des troupes qu'il amenait avec lui.

1. Le baron d'Arre, lieutenant-colonel au régiment d'Enghien, leva, en représailles de la destruction de son château de Pont d'Arre, une troupe importante de Cévenols catholiques et se porta sur Cresseils devant lequel échoua Rohan : « Monsieur d'Arre, lui écrivit Louis XIII, ayant sceu ce que vous avez fait paroistre de vostre générosité et courage en la défence de nostre chasteau de Creissels,... je vous ai fait cette lettre pour vous tesmoigner le contentement qui m'en demeure... Ecrit au camp devant la Rochelle, le 16 oct. 1628, *signé* Louis, *et plus bas* Phelippeaux. » (Arman, *Tablettes militaires du Vigan*, Nimes, Gaude, 1814, in-12, p. 43.)

De son côté, Thémines a pris et détruit Saint-Paul-Damiate. Il continue sa marche vers Castres. La duchesse de Rohan[1], qui y représentait son mari, aidée de Luzignan, l'en repousse; alors il se dirige vers les Cévennes. Rohan accourt avec deux mille hommes de pied et cent vingt chevaux, s'arrête à Viane et fortifie rapidement de retranchements et de palissades le bourg ouvert de Pierresegade, situé au pied du château de Viane.

Thémines, le 20 juillet, place à droite Bagny et à gauche Carmaing et marche, déployé, sur Pierresegade. Le bourg est emporté par une attaque de front énergique, malgré une contre-attaque de Rohan. La nuit survient : les réformés s'enferment dans le château. Mais Rohan est avisé que la duchesse a levé et réuni les garnisons protestantes voisines à deux lieues de là, à Brassac : il laisse Saint-Blancard en rideau devant Thémines, décampe, lui cinquième, dans la nuit, et va se mettre à la tête de ces troupes, comptant placer le maréchal entre deux feux. Ce dernier eut vent de son dessein ou peut-être se retira faute de vivres : toujours est-il qu'il échappa à Rohan et prit sa route par Carmaing, Lavaur et Villefranche, à destination du pays de Foix[2].

Rohan ne le poursuit pas tout d'abord. Il prend ses dispositions pour rassurer le pays, et permettre la « cueillette », la récolte, qu'il fait protéger par des détachements armés.

Il continue néanmoins à « s'avancer en Albigeois afin de fortifier tout le pays et arrester les progrès et ravages de monsieur de Thémines[3] ». Il ravitaille l'Albigeois, lance Saint-Blancard avec cinq cents hommes sur les traces de Thémines et revient à Castres où il rappelle Luzignan.

Les peuples avaient autant besoin de repos que Rohan lui-même; les dévastations avaient été excessives, le commerce était partout arrêté. Par ordonnance du 22 juillet 1625, le

1. La duchesse, malade, avait quitté le lit pour se mettre à la tête des protestants épouvantés; elle donna le commandement au vieux Lanougarède qui avait perdu une jambe dans les guerres précédentes.

2. Sur l'affaire de Pierresegade, voir Pradel, *op. cit.*, p. 93.

3. Lettre du 24 juillet, aux consuls de Millau.

marquis de Portes, « lieutenant pour S. M. au païs de Gévaudan, hautes et basses Cévennes », avait interdit « à toute personne, de quelque condition, qu'elle soit de commercer ou de communiquer avec les rebelles des Cévennes qui se sont révoltés sous la conduite du sieur duc de Rohan contre le service de S. M. ». Les villes mises en interdit étaient : Anduze, Sauve, Saint-Hippolyte, Sumène, Ganges, Saint-Jean-de-Bruel, le Vigan, Saint-Jean-de-Gardonenque et autres lieux du pays des Cévennes[1].

La paix n'avait jamais été plus nécessaire, et il faut croire que les députés que Rohan envoyait à la cour étaient sincères dans leurs protestations à ce sujet (5 juillet 1625).

Après avoir mis sur le compte de l'inobservation des édits et des contraventions commises le « désespoir qui les avoit portés à faire chose qui ait desplu à S. M. », les députés implorent le pardon de Louis XIII et le supplient de permettre à Rohan et à Soubise d'être employés dans quelqu'une de ses armées, mais surtout en Italie, contre l'Espagnol, pour pouvoir d'autant mieux se justifier de la fausseté des calomnies qu'on a répandues contre eux.

Le 25 juillet 1625, les députés particuliers de Rohan et de Soubise et des villes de La Rochelle, Montauban, Castres et Millau eurent audience du roi à Fontainebleau et lui demandèrent la paix. Les députés généraux des religionnaires lui présentèrent leurs cahiers qui furent, grâce à Richelieu, favorablement accueillis. Mais le roi ayant refusé de raser le fort Louis, en face de La Rochelle, la négociation traîna et la guerre se poursuivit.

1. En décembre, le Parlement de Toulouse prendra un arrêt analogue, interdisant aux sujets du roi de fréquenter Nîmes ou les autres villes qui suivent le parti de Rohan. (Arch. de la Haute-Garonne, B. 458.) C'est à la suite de la mainmise de Rohan sur les deniers royaux à Nîmes, et du transfert à Beaucaire, resté royaliste, des diverses administrations de Nîmes.

IX.

SIÈGE DU MAS-D'AZIL.

Les temps devenaient difficiles pour le parti de Rohan : abandonné par l'Angleterre, par les Hollandais, par le duc de Savoie, il vit son frère Soubise défait sur mer par le duc de Montmorency. Richelieu cherchait à faire une paix générale, d'où « seraient exclus seulement Soubise et La Rochelle »; Rohan n'avait d'autre but que d'y « faire comprendre La Rochelle et son frère »[1]. Outre les difficultés qu'il avait en Bas-Languedoc, Rohan en prévoyait d'autres avec le pays de Foix.

La noblesse protestante de ce comté, dans les veines de laquelle coulaient encore quelques gouttes du sang des Albigeois, avait conservé pour les hommes du Nord, les « Franchimans », les haines violentes des « cathares » et des « faydits ». Rohan représentait à ses yeux le triomphe du parti populaire sur le parti aristocratique; il était plus admiré qu'obéi des populations pyrénéennes. C'est pour ce motif qu'il envoya Saint-Blancard au secours du Mas-d'Azil assiégé, et qu'il resta lui-même sur son théâtre d'opérations ordinaire, le pays Castrais. De Revel il avait été mettre le siège devant Siorac. Thémines, après avoir détruit Calmont que ses habitants avaient incendié pour se réfugier dans Mazères, se joint à Carmaing, gouverneur du pays de Foix, et au marquis de Mirepoix, qui lui amenait un régiment recruté dans ses propres terres[2]. Il marche sur le Carlat où se place la résistance

1. Laugel, *op. cit.*, p. 192.

2. L'armée de Thémines et de Carmaing comptait sept mille hommes de pied, six cents maîtres et neuf canons : les comptes du charroi de son artillerie (fortement majorés par le lieutenant du grand-maître de l'artillerie) s'élèvent à 16,300 livres par mois (Archives de la Haute-Garonne, B. 458). Les communautés de l'Albigeois, du Castrais et du diocèse de Lavaur reçoivent en novembre l'ordre de mettre leurs levées aux ordres de Ventadour.

héroïque de Jean du Teilh et de ses six compagnons. Mais, en apprenant le siège de Siorac, il laisse à Carmaing le soin de continuer le siège du Mas-d'Azil et revient vers le nord avec quatre compagnies de cavalerie, chaque cavalier portant un fantassin en croupe. Pourtant Siorac tombe avant son arrivée. Thémines retourne alors au Mas, et, de son côté, Rohan y envoie un premier renfort de cinq cents Cévenols sous La Boissière[1]; ce renfort se débanda d'ailleurs en chemin.

Il est étrange de voir, au moment où tant de lieux différents étaient le théâtre d'opérations distinctes, se continuer les négociations pour la paix et les protestations de fidélité de la part des huguenots. En août 1625, l'assemblée d'Anduze délibère de demander des secours à Nimes, qui se prononça pour le duc le 9 septembre, Uzès se prononçant le 14.

Les députés ne se lassent pas d'exposer les attaques que subissent La Rochelle et Soubise, les ravages de Thémines au pays de Foix[2], les Cévennes agitées par les catholiques qui détournent les habitants de l'union de leurs frères. L'assemblée de Nimes décide de s'employer avec chaleur pour remédier aux maux des protestants et prie Rohan de procurer l'accélération de la paix promise.

Pour trouver le moyen de l'obtenir, il fallait une entente générale. Une assemblée fut réunie dans ce but à Millau, et Rohan envoya des émissaires afin de hâter l'arrivée des représentants de tous les colloques.

Ceux qu'il dépêchait au Bas-Languedoc furent La Milletière, ministre, député du Poitou à l'assemblée de La Rochelle

1. Calvière La Boissière, blessé au siège de Bellegarde (1626), renonça au service actif de Rohan, mais le servit par la politique. Il se prononça contre la nomination de Saint-André-Montbrun comme lieutenant général, que demandait la communauté de Nimes, et Rohan dut les réconcilier. Il mourut peu après de ses blessures.

2. Le 29 août, Thémines entre dans le pays avec ses onze régiments ; il incendie, le 1er septembre, les Bordes et Sabarat, démantèle Camarade et fait, le 11 septembre, une brèche de vingt cannes de longueur aux murs du Mas-d'Azil (J.-J. de Lescazes, *Mémorial historique*, édit. de la Société ariégeoise des sciences et des lettres ; Pomiès, Foix, 1894, in-4°, p. 148.)

en 1620[1]; Monnac, député des Eglises du Haut-Languedoc; Tourtoulon, député des Cévennes. L'assemblée de Millau envoya d'Aubais, député de Nîmes, en députation solennelle au roi pour lui demander une paix honorable et sûre. Il est vrai que, le 25 octobre, elle décidait que la paix ne pourrait être signée que si La Rochelle était comprise dans le traité, aux mêmes conditions que les autres villes protestantes : voilà, comme toujours, la pierre d'achoppement qui devait retarder la marche des négociations.

L'avis de Rohan était que pour « causer une paix assurée » et confirmer les « premières libertés » des protestants, il fallait avoir un succès au pays de Foix[2].

Par bonheur pour le duc, le Mas-d'Azil tenait fermement tête à l'orage.

D'Amboix de Larbont, que Rohan appelle « un soldat expérimenté », s'enferme avec les émigrants des bourgs voisins, incendiés volontairement, dans la ville autour de laquelle l'armée royale est venue camper; celle-ci est renforcée dès le 2 septembre par les régiments fuxéens d'Ansignan, de Durban, de Mailhac et de La Passe, de cinq cents hommes chacun.

Les tranchées destinées à cerner la place — entourée d'un mur par Jeanne d'Albret — furent ouvertes le 15 septembre. La cavalerie, six cents maîtres, campait en arrière de l'infanterie; quatorze pièces de 48 et de 36 et quelques autres

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édit. Montmerqué, de Châteaugiron et Taschereau, Paris, Levasseur, 1834-1835, 6 vol. in-8°, t. VI, p. 455.

2. Lettre aux consuls de Millau : « ... Fortifiez, dit-il, vos résolutions; elles seront à bon exemple à touttes les villes de cette province; nous causerons une paix assurée et nos premières libertés, à quoy je travailleray tousjours de tout mon pouvoir : je n'ay nulles nouvelles de la cour ny de La Rochelle. On parle de quelque combat naval, mais sy incertainement que je ne vous en puis dire sans en estre informé plus particulièrement. Pour le Mas d'Azil il se défend bravement : les ennemys ont ralenti leur battorie et croit-on que, s'ils pouvaient faire monter librement leurs canons du lieu où ils les ont descendus, qu'ils se retireraient dedans et dehors azément (aisément), qu'il n'y a rien à craindre de ce costé...

« De Castres, ce 7 octobre 1625.

« H. de R. »

d'un moindre calibre[1] furent mises en batterie; le blocus resta incomplet, par suite de l'occupation par les protestants de la grotte du Mas, qui donne passage à l'Arize dans la direction du sud. C'est par là que Saint-Blancard, à la tête de trois cents hommes de Puylaurens, passe au travers de l'armée royale, sous les tentes mêmes de Thémines, et entre dans le Mas. Pendant ce temps, les protestants de Mazères faisaient des courses dans le plat pays, et Bretigny des sorties avec la garnison de Pamiers.

Tandis que le départ de Thémines pour Siorac a affaibli l'investissement, Saint-Blancard a ranimé les courages, réparé les murailles du Mas et organisé la défense. Une nuit d'orage, le capitaine Dusson amène un nouveau renfort dans la ville en passant à travers les précipices de la grotte. C'était au total treize cents combattants qui allaient avoir à supporter tout l'effort de l'armée royale.

Après trois jours de bombardement où deux mille boulets furent lancés sur la place, Thémines se résolut à un assaut général. Il le donna le 12 octobre, à huit heures du matin, et échoua complètement. Deux fois les colonnes d'assaut furent arrêtées par une diversion puissante due aux protestants campés dans la grotte. Alors Thémines perd confiance; il brûle ses baraques et abandonne le siège[2]. Le roi lui enleva son commandement et le remplaça par Guise.

La retraite de Thémines avait paru « ravigorer » la confiance des villes religionnaires en Rohan. Le duc entre à Nimes, y rétablit les fortifications, nomme un conseil de direction et institue dans la ville un corps de milice de trois

1. Nous avons retrouvé dans les ruines de Montlaur, assiégé en 1622 par Rohan, un fragment de boulet qui donne comme poids du boulet 8 kilogrammes et comme calibre de la pièce 12 centimètres.

2. La résistance héroïque du Mas-d'Azil ne coûta la vie qu'à un petit nombre de ses défenseurs. Le jour de l'assaut cent hommes environ furent tués, mais un grand nombre de femmes périrent sur les remparts; neuf d'entre elles furent enlevées par un seul boulet. La garnison du Mas ripostait énergiquement : de Lescazes parle de son feu « artificiel et souterrain » (*op. cit.*, p. 149). Voir aussi Castillon, *Hist. du comté de Foix*, Toulouse, Cazaux, 1 vol. in-8°, t. II, p. 360 et sqq.

cents hommes. Le 8 novembre il était entré dans Uzès; il portait un visage sévère : « Mes affaires iraient mieux, dit-il aux consuls, si l'on avait montré, il y a six mois, plus de zèle et de résolution. » Sur les plans de d'Argencourt il décide d'embrasser dans une enceinte fortifiée les faubourgs et les forts Saint-Firmin et Saint-Ferréol.

Aux Nimois qui l'acclament le 10 novembre aux cris de : « Vive Rohan ! Vive le saint Evangile ! » il répond : « Vous feriez mieux de crier : « Vive le roi ! »; car ce que nous avons de mieux à faire est de tâcher d'en obtenir une bonne paix par nos humbles supplications. » Mais, pour appuyer ses requêtes, il leva cinq régiments de mille hommes, commandés par Rouveyrette, Chavagnac [1], Aubais, Saint-Cosme et Lecques [2], et un sixième régiment de cinq cents hommes sous Fourniquet.

A l'assemblée d'Alais, il décide que quinze cents hommes seront employés dans les Cévennes, le reste sur le plat pays. Le 25 décembre il impose sur les habitants de la viguerie d'Anduze six mille journées de travail pour la réfection des fortifications de la ville.

Mais déjà les villes les plus fidèles, Uzès en particulier, où pourtant il avait laissé son meilleur agent, M. de Bolène, semblaient hésiter. Il est curieux de retrouver la trace de cette lassitude des partisans de Rohan et de Rohan même dans une lettre d'un de ses plus généreux ennemis, le marquis de Portes : « Nos occupations en Gévaudan, écrit-il le 19 décembre 1625, seroient plus pénibles si monsieur de Rohan estoit aussi vaillant qu'on le fesoit. »

1. Chavagnac (Josué de) commande un régiment sous Rohan en 1625. Gouverneur de Castres en 1628, il tente de faire lever le siège de Castelnau, où Condé massacra toute la population moins six enfants. Plus tard il s'attacha à Gaston d'Orléans et faillit être entraîné dans la conspiration de Cinq-Mars.

2. Henri de Chaumont, baron de Lecques, fils de Bertichères, un des plus vaillants partisans de Rohan, commande une compagnie de Nimois au siège de Bellegarde en 1626; il fait la campagne du Vivarais en 1628, y commande l'arrière-garde; il suit Rohan en Valteline, combat à la Marfée (1641) et au siège de Bapaume.

X.

PRÉLIMINAIRES DE LA PAIX DE PARIS, 1626. — COUP DE FORCE DE ROHAN A CASTRES.

Rohan continuait à ne pas vouloir de paix séparée sans que La Rochelle y fût comprise, et il parcourait les Cévennes, prêchant l'union des Eglises. A l'assemblée de Millau, le 1er novembre, l'union avait été résolue, comme le montre la lettre suivante :

« *A Messieurs les Consuls de la ville de Millau.*

« Messieurs les Consuls, estant passé de vostre ville dans les Sevennes, j'ay esté receu par touttes les villes de la dite province jusques à Anduze avec un très grand aplaudissement, d'où, après avoir convoqué l'assemblée provincialle à Saint-Ypolite au 20 de ce moys pour y faire entendre l'estat de touttes les affaires et particulièrement ce qui a esté fait à Millau en l'assemblée des provinces depuis peu de jours sur l'acceptation de la paix, je suis venu vysiter cette ville et celle d'Uzès esquelles j'estois attandu avec bonne dévotion. Ils ont renouvellé le serment d'union et sont resolus de vivre ou mourir tous ensemble avec le corps de toutes les Eglises. A Uzès il a été expédient que j'y laissasse M. de Bolène avec quelques-uns de mes gardes, à la prière des habitans, pour les tenir esveillés et rompre les cabales et dessains que nos ennemys y formoient pour la surprendre. Nous n'avons rien à craindre de ce costé, où nous désirerions que M. le mareschal de Thémines fust desjà arrivé, plustost qu'il s'arrestast du costé du haut Languedoc. Je vous prie, au nom de Dieu, en cas qu'il passât en ces quartiers là, n'estre point paresseux à y envoyer de vos gens de guerre, tant de pied que de cheval, sous la conduite de MM Dalteyrac et de Monnac, lesquels je seconderay de près. Je leur en écris et à M. Darnac. C'est afin que les progrès que le dit sieur mareschal pourroit faire

en cet entre temps n'empêchent ou retardent l'œuvre de la paix, comme il s'est proposé de faist, voyant nos impatiances, avec quelques-uns de ceux qui ne vous ayment pas ny l'Estat plus que luy. Cependant M. de Guyze vient de passer, estant venu en poste de la cour et s'en allant à Marseille. Il porte que la paix se fait en France et que la guerre est assurée contre l'Espagne, mesmes que le Roy avait veu et oüy les derniers depputés de la Rochelle; ces nouvelles ont fort faché MM. de Portes et Valançay, qui désirent le trouble pour leurs affaires particulières. MM. le marquis de Montbrun, de Ferrassières et un troisième frère sont arrivés aujourd'huy en cette ville. Au nom de Dieu, faites faire bonne garde et me tenès adverty de tout ce que se passera que vous aprendres de l'estat et dessein de nos ennemys. J'en feray de mesmes de ma part. Je passe dans les Sévennes pour la tenue de l'assemblée. J'ay eu nouvelles de jourd'huy de MM. Daubays, La Milletière, Guérin et autres députés qui m'escrivent de Clermont en Auvergne que le sieur de Madiane [1] a fait bonne dilligence et qu'ils se hastaient de l'aller joindre. J'ay esté fort ayse d'aprendre que les députés de Montauban ont esté mis en liberté; deux d'iceux sont alés en court; le blessé est demeuré à Castres. Sur ce, je prie Dieu, Messieurs les Consuls, qu'il vous ayt en sa sainte garde. De Nymes, ce dimanche [6 novembre 1625].

« Vostre très affectionné amy à vous servir,

« H. de R. »

Tout le mois de novembre se passa en négociations tendant à obtenir de la part de Rohan que La Rochelle fût comprise dans la paix, et de la part de la cour qu'elle en fût exclue. Les assemblées provinciales se multiplient. Le 15 décembre 1625, Rohan écrit aux consuls du colloque du Vigan :

« Messieurs, l'assemblée provinciale tenue ces jours passés

1. Le rôle de Bouffard-Madiane, le changement de ses dispositions à l'égard de Rohan, son entretien avec Richelieu, ont été l'objet d'une remarquable étude de M. Ch. Pradel. (*Mémoires de Madiane* dans les *Archives historiques de l'Albigeois*, fascic. V, 1898.)

en la ville d'Allez ayant arresté que, aussitost que quelques-uns de nos députtés seroient de retour de la cour pour nous porter l'estat des affaires des Églises sur le subject de la paix, que la province se rassembleroit par esglises, aucuns desdits députtés estant arrivés depuis hier, je vous en ay vouleu donner advis et à ce que vous envoyés vos deputtés sans fallir au Vigan le 23 de ce moys, où l'assemblée provinciale est convoquée pour y faire la députation en l'assemblée des provinces qui se tiendra à Millau au 29 de ce mesme moys.

« J'escris aux autres communautés afin qu'elles facent leurs députtations, comme vous, au Vigan. C'est pour aller mettre la dernière main à ce bon œuvre commancé et advancé [de la paix définitive]. Sur ce, m'assurant que n'y manquerés, je demeure,

« Messieurs, votre très affectionné et bon serviteur,

« Henry DE ROHAN.

« A Sauve, ce 15 décembre 1625.

« Il faut que chaque église fasse députation de trois, un de chaque ordre, et des plus habiles gens[1]. »

Il devenait nécessaire de frapper un grand coup, pour en finir. Le 6 janvier 1626, Rohan convoque le peuple de Castres sur la place des Ormeaux. Dans un discours énergique, où il fait « sonner des vérités comme des éperons », il montre la nécessité de n'accepter qu'une paix générale et fait arrêter séance tenante les chefs du parti royaliste : Josion, Le Roy, Raymond, Lissac, Grandès, Dumas, La Boissière, Chauvet et « quelque nombre d'autres ». La lettre ci-contre, écrite aux consuls de Millau le soir même de ce coup de force, témoigne encore de l'âpreté de la lutte.

« *Aux Consuls de Millau.*

« Messieurs, je vous donne advis par la présente de ce que j'ay esté obligé de faire pour la conservation de cette ville, en laquelle j'ay trouvé la faction de ceux qui dès le commen-

1. Archives de M. A. Falguières (du Vigan, Gard).

cement se sont rencontrés ennemys du bien de nos Eglises et contraires à toutes les bonnes résolutions tendantes à la conservation d'icelles et à la bonne union qui doit estre maintenue parmy nous, estre venue au comble d'une telle insolence et audace que le complot estoit desjà faict entr'eux de trahir et vendre ceste ville; ayant pour cet effect résolu et arresté, sur la venue des depputés dernièrement venus de la court, d'accepter la paix en particulier, contre le gré et consentement de la plus grande et saine partie des habitans et se désunir non seulement de la ville de la Rochelle, mais aussi de celles de Montauban, Nismes, Uzès et toutes les communautés des Cevennes et autres, qui touttes ont juré l'union et perséverance tant avec la Rochelle que toutes les Eglises de ce royaume. De sorte que, m'estant transporté exprès en ceste ville avec tous les depputés desdites communautés et provinces pour rezoudre tous ensemble l'union commune et l'acceptation de la paix générale tant pour la Rochelle que pour touttes nos autres communautés et Eglises, ayant voulu au préalable recognoistre les sentiments des habitants de ceste ville qui ont esté pour cet effet assemblés en Conseil général et d'un commun consentement ont rézolu l'union avec la Rochelle, la cabale des mal affectionnés que par force et violance et intimidations des plus gens de bien avait au paravant fait résoudre un acte contraire, qu'ilz vouloient maintenir à quelque prix que ce feust (l'ayant desjà secrètement envoyé à la court et promis de faire réussir leurs mauvais dessains et de désunir non seulement cette ville, mais aussy toutes les provinces du Haut-Languedoc, du corps de nos Eglises) se sont (*sic*) encore opposés, en ma présence et à la veüe de tous les depputés des autres communautés et provinces, à cette bonne résolution, que j'ai été contraint (*sic*) par instante prière de tous les habitants de cette ville et de plusieurs personnes qualifiées qui sont auprès de moy de délivrer cette communauté de l'oppression et tiranie de telles personnes et du danger de la trahison qu'il y ont machinée. Pour cest effect, j'ay fait saisir et arrêter prisonniers les sieurs Josion, Le Roy, Raymond, Lissac, Grandés, Dumas,

La Boissière, Chauvet et quelque nombre d'autres avec rézolution d'en faire faire justice et punition qu'ils méritent. C'est de quoy je vous ai voulu donner advis, afin que vous preniez garde de vostre costé à pareilles pratiques L'assemblée de cette province s'est tenue ce jourd'huy, et a esté depputé en l'assemblée générale qui commencera demain. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa sainte garde.

« De Castres, ce 6 janvier 1626.

« Votre très affectionné amy à vous servir,

« H. de R. ».

Cette reprise du pouvoir à Castres eut son contre-coup dans tout le pays, du Vivarais [1] à Toulouse. Nimes se révolte contre le roi, au point que l'assemblée de l'assiette du diocèse dut se tenir à Beaucaire. Le 9 janvier 1626, sur l'avis que les protestants projetaient de s'emparer de Lavaur, les consuls de la ville ont fait fortifier la porte de Laspeyres et acheté six quintaux de poudre. Beaucaire décide de repousser par la force le duc de Rohan. De tout le diocèse de Nimes, les seules vigueries de Sommières, Aimargues et Marsillargues sont demeurées fidèles au roi [2]. Le diocèse de Mende est imposé de 16,000 livres pour assurer l'entretien des troupes catholiques du marquis de Portes. En janvier, Uzès, imitant l'exemple de Nimes, demande à Rohan de nommer Montbrun son lieutenant général au Bas-Languedoc. Enfin les régiments de nouvelles levées, de même que les Cévenols revenus du Mas d'Azil, sont dispersés en quartiers d'hiver, mais non licenciés [3].

1. Les opérations en Vivarais à la fin de 1625 sont les suivantes d'après un acte de Rohan du 19 février 1626, donné à Castres, interdisant de faire rechercher les coupables : « Prinze de la ville et chasteau de Chaulmeyrac, meurtre du sieur de Rochemaure, gouverneur d'icelle, ensemble des soldats de la garnison, trouvés dans une sale où l'on disoit a messe, deffaicte de la compagnie de chevau-légers de M. le Connestable, conduite par le sieur de Chambilhac, au lieu de Loriol, mort dudit Chambilhac et de quelques gendarmes avec le pillage des chevaux et des armes ».

2. Archives du Gard, C. 643.

3. Lettre au consuls de Millau, du 2 janvier 1626. — Rohan envoie en

D'autre part, le roi d'Angleterre, sous la pression de l'opinion publique mécontente de la part qu'avait prise la marine anglaise à la défaite de Soubise, envoyait des représentants et négociait au profit du duc. Richelieu céda et le 6 janvier 1526 la paix fut signée[1].

Le 2 mars, le sieur d'Aubais, arrivé à Nimes où résidait Rohan, apporta cette nouvelle. Les Eglises sont aussitôt convoquées pour ratifier la paix[2]. Elles l'acceptent « par l'avis du roi d'Angleterre, qui s'est porté garant des conditions de son exécution ».

La question de la démolition du fort Louis, que les Rochelais demandaient avec insistance, avait par malheur été laissée pendante. De plus, le Parlement de Toulouse allait apporter à l'Édit des modifications contre lesquelles protestèrent, dès avril 1626, les communautés des Cévennes et les villes religionnaires. Néanmoins, la paix était favorable aux protestants; l'Édit de Nantes était confirmé, les réformés conservaient pendant trois ans les places où ils étaient établis; les charges de l'État restaient accessibles à tous; la faculté de tenir des assemblées de toute nature était concédée[3]; les fortifications restaient debout.

quartier d'hiver en Rouergue les régiments de Saint-Blancard et de La Bouxère (La Boissière); il les disperse pour « éviter foules ». Ces troupes, « vu la bonne résistance du Mas d'Azyl, ont été bien reçues » et se sont « rafraîchies » six jours à Puylaurens et quinze jours à Castres.

1. La paix ne dut être définitivement conclue et connue que beaucoup plus tard : c'est, en effet, le 22 mars seulement que Rohan l'annonce à Millau en ces termes : « Dieu nous a donné la paix. Il lui en faut rendre grâces et en faire nos très humbles remercîmens au Roy qui par sa bonté a eu pitié de son pauvre peuple en ayant esgard à la justice de nos plaintes. » — Cette paix allait attirer à Richelieu de violents reproches de la part de « ceux qui affectent le nom de zélés catholiques ». Voir à ce sujet le pamphlet intitulé « Questions quodlibétiques ». (Avenel, II, p. 193.) D'ailleurs, ce n'était qu'une trêve : le 19 février 1626, en effet, la municipalité du Vigan délibéra qu'il serait procédé à la « réunion de 62 quintals métal de cuyvre pour la faction des canons suyvant ordre de Mgr le duc de Rohan ».

2. Arch. du Gard, LL 19.

3. Il est curieux de constater que les rapports restent néanmoins, entre les deux partis, empreints d'une correction relative. Il faut dire que les

Rohan n'avait réellement été poussé à cette seconde guerre que par un sentiment d'honneur. Il n'avait pas voulu abandonner son frère Soubise[1]. Il avait dicté, on peut le dire, la paix de Montpellier; cette fois la paix avait été dictée par le roi d'Angleterre[2].

XI.

CAMPAGNE DE 1627. — ORGANISATION DE LA MILICE.

Tout le cours de l'année 1626 et le début de la suivante fut rempli par des discussions de plus en plus acerbes au sujet de l'inexécution des Édits. La perte de La Rochelle était arrêtée dans l'esprit de Richelieu[3]; les relations de l'Angleterre et de

belligérants n'aspiraient qu'à la paix, et il est par suite moins étonnant de voir récompenser ceux qui la négociaient. Un arrêt du Conseil du roi d'août 1626 porte que « André du Cros et Pierre Pierredon seront payés de la somme de 8,000 livres à prendre sur le pays des Sévennes et Gévaudan pour avoir esté depputés [du côté réformé] par icelluy pour l'acceptation de la paix ». Ducros et Pierredon étaient des neuf députés chargés de porter à Paris les mémoires de l'assemblée tenue en novembre à Millau. (Arch. Hérault. Comptes des trésoriers de France.)

Le 10 juillet 1626, Louis XIII permet aux réformés du Languedoc de lever sur les contribuables les sommes sur eux imposées par les ordonnances du duc de Rohan jusqu'au mois de mars de la présente année « pour seulement subvenir aux grandes dépenses qu'ils avaient été constraints de faire pendant les derniers mouvements ».

1. Dès juillet, Soubise renouvelle ses intrigues : « Nous avons saisi un paquet de Mme de Rohan, la mère, à Soubise, en Angleterre, qui l'excite comme une mégère à faire ce qu'il pourra pour recommencer la vie qu'il a faite. » (Avenel, VIII, p. 588.)

2. Voir, sur les circonstances qui rendent le cardinal de Richelieu, le duc de Rohan et la bourgeoisie réformée favorables à la conclusion d'un traité, L. Anquez, *op. cit.*, chap. XII. Rohan avait d'ailleurs besoin de remettre de l'ordre dans ses affaires fort compromises : le 13 mai, il avait emprunté avec sa femme, Marguerite de Béthune, « séparée de biens, » 30,000 livres sur une de leurs maisons, sise à Paris, place Royale. P. Corniaret, notaire. (Arch. dép. Gard, E 229). — Cf. sur ces faits Laugel, *op. cit.*, pp. 198, 200.

3. 27 février 1627 : « Quant aux bruits des Huguenots, ils les sèment comme ils veulent, mais pourvu qu'ils demeurent dans l'obéissance, ils seront toujours bien traittez. On ne veut leur faire aucun mal, mais

la France étaient devenues franchement mauvaises, et le 20 juillet 1627, Buckingham arrivait avec une escadre en vue de La Rochelle, prêt à tendre la main aux réformés : « Après ces combats de plume, il faut venir à ceux d'épée », dit Rohan[1]. La guerre était nécessaire à ses yeux, et il attendait le renfort que lui avait promis le duc de Savoie. Dès le début de mars, il tint à Alais une assemblée générale, où il fut décidé d'exiger le serment d'union des Églises qui ne l'avaient pas encore prêté et de lever un régiment de trente compagnies de cent hommes sous le nom de Rohan. Cette organisation reçut un commencement d'exécution : il fallait se tenir prêt pour tendre la main aux Anglais, quand ils débarqueraient en Guyenne.

« Le roi mon maître, disait à Rohan Montaigu, le confident de Buckingham, mettra trente mille hommes sur trois flottes différentes. L'une viendra du côté de La Rochelle, l'autre en Guyenne et la troisième en Normandie. On débarquera dix mille hommes dans chacun de ces trois endroits, et nous prétendons fermer les embouchures de la Seine, de la Garonne et de la Loire. On vous prie, Monsieur, de vous tenir prêt à joindre, avec un bon corps de réformés, les troupes d'Angleterre qui doivent se rendre par la rivière de Bordeaux[2]. » Mais Buckingham retardait tellement les effets de ses promesses, que ni le duc de Lorraine ni le duc de Savoie ne se pressaient de se déclarer.

D'aucun côté on ne désirait la guerre; si grande que fût chez les protestants l'exaspération causée par les actes de mauvaise foi dont ils s'estimaient victimes, Rohan n'osa pas convoquer une assemblée générale. Il réunit seulement les députés des Cévennes, de Nimes et d'Uzès (9-10 septembre 1627). Les députés des villes protestantes le supplièrent

seulement empescher qu'ils n'en puissent faire. » (Lettres de Richelieu dans Avenel, II, p. 391.)

1. Voir ses *Mémoires* cités, liv. IV, p. 60, et d'ailleurs tout le début du livre IV.

2. Levassor, *op. cit.*, t. III, p. 111 (liv. XXIV). — Voir au sujet de Montaigu la lettre de Richelieu à M. le Prince. (Avenel, II, p. 530.)

de reprendre la charge de général des Églises, de lever des troupes, d'entrer en campagne et de convoquer au plus tôt une assemblée qui demeurerait permanente durant la guerre.

Le 9 septembre, il est fait lecture d'une lettre de La Rochelle, donnant avis de la descente d'une armée anglaise à l'île de Ré et des intentions favorables du roi d'Angleterre. Le manifeste que signa Rohan à cette occasion est un traité d'alliance définitif avec l'Angleterre[1]. Quelque répréhensibles que nous paraissent aujourd'hui ces agissements, il ne faut pas oublier que l'idée de patrie, quoique déjà née en France, n'avait pas pris toute la valeur qu'elle a aujourd'hui, et que le mot de patriotisme est, d'un siècle, plus proche de nous que l'alliance conclue par Rohan. Il rachetait, du reste, en quelque mesure un acte aussi regrettable en se proposant lui-même comme victime expiatoire, afin « d'oster à l'advenir tout prétexte et ombrage au royaume de France[2] ».

A cette époque se place l'idée de la création d'une milice, l'une des plus originales qu'ait conçues Rohan. A la guerre, dit M. le général Bonnal, « l'organisation et le commandement priment tout[3] ». Rohan avait à un haut degré les qualités d'organisateur et de chef qui, seules, lui ont permis de prolonger sa résistance. Le 24 septembre 1627, il organise le corps de la milice. « Il sera dressé un rôle de tous les hommes valides et de tous ceux qui, ne pouvant servir, ont le moyen de fournir un soldat à leur place. Il sera formé des compagnies de cent hommes, dont les cadres seront un capitaine, un lieutenant, un enseigne, cinq sergents et huit caporaux. Chaque dimanche, ces troupes seront passées en

1. Millau même, jusque là si fidèle, hésite à ce moment : « Ayant à diverses fois esprouvé que la violence n'est pas un moyen assuré et légitime... Sachant qu'il est impossible d'avoir toujours des armées sur pied,... les consuls supplient Rohan de prendre à gré leur résolution de ne se départir jamais de la fidélité qu'ils doivent au Roi sous le bénéfice de ses édits. » (Arch. municip. de Montpellier, AA 11, *Thalamus historique*).

2. *Mémoires* cités de Rohan, p. 59 (livre IV).

3. Général Bonnal, *Froeschwiller*, Paris, Chapelot, 1899, 1 vol. in-4°, p. 447.

revue et exercées. Groupées cinq par cinq, ces compagnies formeront des régiments. »

Elles garderont les lieux où elles sont en résidence, et devront marcher, en cas d'expéditions extérieures, sans salaire toutefois pour toute marche n'excédant pas un jour. S'il s'agit d'expéditions de plus longue durée, des volontaires seront demandés ou l'on tirera au sort pour parfaire le nombre voulu. Ceux qui marcheront recevront le pain et 2 sols par jour. Les communautés fourniront aux hommes qu'elles lèvent une livre de poudre, une de mèche et une de balles. Tous ceux qui possèdent 20,000 livres vaillant équiperont un cavalier. Il sera formé une compagnie de pionniers des hommes inhabiles aux armes ou dont on a à se méfier.

Cette ordonnance, qui contient en germe l'idée des gardes nationales et de la « yeomanry » britannique, reçut un commencement d'exécution : à Uzès, par exemple, il fut formé six compagnies d'infanterie, quatre de pionniers et un peloton de dix-sept cavaliers.

L'organisation de la milice s'est poursuivie au cours des années suivantes. C'est ainsi que, le 24 mars 1628, le syndic des réformés de la viguerie du Vigan écrit aux consuls de la viguerie : « Suivant l'ordre de Mgr le duc de Rohan et arrêt de l'assemblée provinciale tenue à Alès le 10 mars, avons procédé au departement de la milice pour estre les cottités désignées départies en cent hommes chacune, sous le capitaine choisi par Sa Grandeur, les dits soldats payés à 1 soul par jour chacun jusqu'à ce qu'ils seront employés en faction; et lorsqu'ils seront employés sera baillé chaque jour : au capitaine, 3 livres; au lieutenant, 2; à l'enseigne, 1 livre 10 souls; au sergent 14 souls, et à chaque soldat 7 soulz. Et ce moyennant, ils seront tenus payer leur dépence.

« Le capitaine du lieu d'Aumessas est M. de Bonnel. Les hommes se divisent par moitié en piquiers et mousquetaires. »

Toutes les dépenses relatives à la milice sont soumises à Rohan, qui donne l'ordre d'imposer les communautés suivant les évaluations qui lui sont présentées par les vigueries.

A partir du 11 septembre, le Bas-Languedoc se soulève; les

villes commencent à relever leurs fortifications; un conseil de direction est nommé à Nimes, dans les Cévennes et à Uzès, ce dernier le 2 septembre.

L'agitation recommence : sur la demande du sieur de Lagarde, agent de Rohan, qui voulait soumettre quelques lieux des Cévennes contraires à son parti et avait besoin pour cela d'un petit canon, les consuls font partir pour Alais, sous bonne escorte, la pièce d'artillerie de la ville, dite « la seringue des papistes ». Le petit canon d'Anduze sert à contraindre du Pilon, déclaré déserteur de l'Union des Églises, qui s'est révolté dans le château de Toiras. Le seigneur de Mialet, de la maison du Caylar-Saint-Bonnet, cousin du maréchal de Toiras, est employé à le réduire (17 septembre 1627).

Le capitaine Piza, de Sauve, prend aux troupes de Valençay la tour de Corconne, si importante alors pour les communications entre Montpellier et les Cévennes.

Du côté catholique, mêmes levées, mêmes mesures de résistance. La ligne défensive, séparant les Cévennes du Gévaudan du Nord, est rétablie par les commissaires du diocèse de Mende. Une prise d'armes générale se dessine; vingt maîtres et trois cents fantassins sont mis à la disposition du gouverneur du Gévaudan; les fortifications de la ville d'Ispagnac sont refaites et, dès le début de 1628, 62,133 livres sont imposées sur le diocèse pour subvenir aux dépenses de la guerre.

Mais si Rohan tient encore le Bas-Languedoc, sa cause est devenue désespérée dans le haut pays[1], encore terrorisé par le souvenir des ravages qu'avaient commis les armées du duc d'Angoulême, de Thémines, de Vendôme et d'Arpajon, et dans le Rouergue, qui se détache de lui.

Pour forcer ces provinces, jadis fidèles, à renouveler la

1. En décembre 1627, Rohan a envoyé à Montauban des émissaires dévoués, Villemade, le sieur de Brassac et Gauthier de Garguile, qui cherchent à soulever les habitants; le Parlement de Toulouse défend à Montauban « de leur continuer cet accueil ». (Arch. de la Haute-Garonne, B 480.) Le principal grief reproché aux émissaires est de répandre des « faussetés contre l'honneur et le service du roi ».

lutte, Rohan ne peut se fier à personne ; il faut qu'il s'y montre lui-même.

De tous côtés régnait la suspicion. Les intrigues de la cour lui avaient gagné des partisans dans chaque ville protestante : « Il n'y avoit bicoque, dit Rohan, qui ne se gardât soigneusement, ce qui n'arrivoit pas aux anciennes guerres civiles, parce qu'alors il y avait du zèle, de la fidélité, du secret et une confiance en leur chef... Aujourd'hui, on a plus de peine à combattre la lâcheté, l'irréligion et l'infidélité des réformés que la mauvaise volonté de leurs ennemis. »

Rohan réunit quatre mille cinq cents hommes de pied et cinq cents chevaux; il marche droit sur Millau, qui lui ferme ses portes. Après avoir passé le Tarn, grossi par les crues, il attaque par les deux rives la porte du pont qu'il enfonce, ce qui lui livre l'accès du faubourg. Là, suivi seulement de quelque cavalerie et précédé de ses trompettes, il fait le tour extérieur de la ville; sa hardiesse réveille les sentiments d'affection qu'il inspirait au peuple, et celui-ci contraint les consuls à lui ouvrir les portes.

Ce succès lui donnait le Rouergue : il se hâta de profiter de la surprise causée par son coup d'audace.

Le 14 octobre, les consuls de Boissezon donnent avis au comte de Bioule que les troupes de Rohan sont à Brassac ; c'est le 13 seulement que l'on avait su qu'il était à Millau ; Rohan s'est emparé en vingt-quatre heures de Brassac, point important, situé à une étape de Castres, qui lui fermait obstinément ses portes. Il a laissé quelques régiments, sous les ordres de La Vacqueresse, devant la tour Saint-Félix, qui fut prise bientôt par composition. Quelque rapide que soit sa marche, les catholiques ont eu néanmoins quelques heures pour se mettre en défense. Cinq compagnies du comte de Bioule se sont logées à Montdragon; on réunit des approvisionnements de pain; les paysans devront se retirer dans les villes ; on fait appel au concours de tous : « Nous sommes en alarme depuis hier », écrit Bioule le 13 octobre[1].

1. Archives du Tarn, E. 1067.

Toutefois, l'approche foudroyante de Rohan n'avait pas suffi pour que Castres abandonnât le parti du roi. Les anciens amis de Rohan, Bouffard-Madiane lui-même, l'avaient « renoncé ». Son partisan. Saint-Germier[1], avait gouverné si mal qu'il était devenu « impossible » et s'était « laissé mettre dehors ». Réalmont, Briatexte, Puylaurens, Revel et Sorèze étaient hostiles; la présence de Rohan fit rentrer dans son parti Réalmont; mais il échoua définitivement sur Castres.

Il fallait que le Lauragais lui fût favorable pour qu'il pût se permettre l'incursion qu'il méditait soit sur Montauban, soit sur le comté de Foix. Il avait besoin d'y assurer son autorité avant de déboucher dans les plaines de la Garonne, où Montmorency tenait la campagne, avec des forces considérables, sur des terrains propices au déploiement de sa nombreuse cavalerie, triple de celle de Rohan.

Les relations catholiques mentionnent que, pendant toute cette fin d'automne 1627, Montmorency faisait en vain tous ses efforts pour attirer le duc de Rohan au combat, « ce qui lui estoit impossible, le dit duc et ses troupes n'allant que de nuit ». Il faut admirer ici cette manière d'agir de Rohan, opérant au milieu d'un pays hostile, avec des troupes très inférieures en nombre. et réussissant néanmoins, par des attaques nocturnes et soudaines, à se constituer en Lauragais, en face des troupes moins manœuvrières de Montmorency, une base d'opérations suffisante pour ses desseins.

La prise de Revel lui permit de « s'élargir », de se donner de l'air, comme on dira plus tard; Montmorency le suit péniblement. Sur ces entrefaites, Rohan surprend une lettre des

1. Marquis de Lautrec-Saint-Germier, baron de Cestayrols, sénéchal de Castres, ardent partisan de Rohan jusqu'à la fin de 1628, où, devenu fougueux royaliste, il fut emprisonné par ordre de Rohan et gardé à vue. Le 10 mai 1629 « il est ordonné aux capitaines Ramadier et Sablières de s'en aller en toute diligence au lieu de Peyresagade joindre la compagnie de Mgr de Rohan pour la garde du sieur de Saint-Germier, et de là s'en aller au pont de Camarès et passer plus avant jusqu'à Mondit seigneur avec le sieur de Saint-Germier qu'ils lui remettront entre ses mains. — A Castres, 10 mai 1629. — Chavagnac ».

consuls de Mazères au président de Suc[1], indiquant la disposition de leur ville à se ranger du côté des réformés.

Ce détail précise les projets de Rohan. Il renoncera à marcher sur Montauban, distante de trois étapes de Revel, et d'où il ne pourrait tendre la main à l'Anglais occupé ailleurs; il marchera par Mazères, sur le comté de Foix, pour y raviver les vieilles haines et y retrouver les lauriers du siège du Mas-d'Azil.

De Saint-Félix-de-Caraman où il se trouvait, Montmorency pouvait tomber sur le flanc de Rohan, soit qu'il se portât sur Mazères, soit qu'il marchât sur Montauban.

Rohan, alors à Revel, ne se risque pas à passer de jour devant les tentes de son adversaire. Il fait prendre du pain à ses troupes pour deux jours, allège son infanterie et quitte Revel à minuit. Par malheur pour lui, la nuit était orageuse, les chemins détrempés; l'aube naissante permit à la compagnie de gendarmes de Montmorency, logée à Monteaussan, de signaler au maréchal la route que suivait l'arrière-garde de l'ennemi et la direction générale de sa marche vers le pays de Foix.

Montmorency avait bien des intérêts à ménager. Ses traditions de famille, l'intérêt spécial qu'il témoignait au Languedoc, sorte de fief héréditaire de sa maison pendant trois générations, lui commandaient de ne pas exaspérer les réformés. Toutefois, il était mécontent de voir arriver Condé en qualité de chef d'armée dans son propre gouvernement; avant de lui remettre le commandement, il tenait à remporter pour son propre compte une victoire décisive.

Le 3 novembre, il rejoint Rohan entre Souilhe et Souilha-

1. De Suc était devenu ardent royaliste; au mois d'août 1627, le registre des trésoriers de France de Montpellier inscrit les lettres patentes du roi portant don en faveur du sieur de Suc, président en la Chambre de l'Edit, des appointements de 9 livres par jour et d'une pension de 1,200 livres pour son ameublement. Au début de décembre 1626, la Chambre de l'Edit envoya à Nîmes de Suc et Moussac pour signifier aux consuls de ne convoquer qu'en leur présence l'assemblée de ville destinée à créer les consuls. Le même ordre fut donné à la municipalité d'Uzès. Cette mesure excita dans les deux villes une vive indignation.

net, à 2 kilomètres de Castelnaudary, vis-à-vis du Mas-Sainte-Puelle. Rohan se débarrasse de son bagage, forme quatre bataillons de son infanterie (chacun de mille hommes), les place en losange avec de grands intervalles, entre lesquels il installe ses cent cinquante maîtres afin de permettre à cette cavalerie d'évoluer dans toutes les directions[1].

Après une charge furieuse de la cavalerie catholique, qui désorganisa un des côtés du losange, mais dut reculer, l'avant-garde protestante s'empare du château de Saint-Jean et passe le Fresquel sous les yeux de l'ennemi.

Par une nouvelle attaque, les troupes de Montmorency se lancent alors sur les carrés de Rohan, qui les reçoivent la pique basse et les mettent en déroute. Rohan fit faire par Lecques la poursuite des vaincus ; mais, ne perdant pas de vue son objectif, il ne la continua pas et se contenta de demeurer plus d'une grande heure sur le champ de bataille. Puis il continua sa marche sur Mazères, où il arriva le 4, à midi.

Cette absence de poursuite a permis aux écrivains catholiques contemporains d'attribuer à leur parti la victoire de Souilhe.

Le combat avait duré depuis trois heures jusqu'à la nuit, « n'ayant le dit duc de Rohan ozé paroistre au combat, ains demeuré toujours enveloppé dans son infanterie ». La troupe de Rohan se retira sur Monneville, où elle se barricada. Montmorency, « ayant vu par les feux qui se faisoyent au loin que les dites troupes filoient dans des montagnes désavantageuses pour sa cavalerie, fut contraint de se retirer[2] ». Rohan était resté quarante heures à cheval, et au bout de cette pénible étape, il trouvait les portes de Mazères fermées!

1. M. de Santi a publié (Toulouse, Privat, 1902) une étude du plus haut intérêt sur le combat de Souilhe. Il y fait remarquer, p. 25, que le chiffre de mille cinq cents maîtres donné par Rohan est erroné, et que c'est cent cinquante qu'il faut lire.

2. Il est inutile de dire que cette appréciation, qui résume les relations catholiques de l'événement, n'est pas conforme à la vérité. — Cf. dans *Le Combat de Souilhe*, par M. de Santi, p. 20, les motifs qui amenèrent Montmorency à rompre le combat.

L'enthousiasme du peuple triompha de la prudence des consuls qui finirent par les lui ouvrir; mais à Saverdun il pouvait sentir le même refroidissement, car il n'y entra qu'en pétardant la muraille; à Pamiers, il n'eut pour réception « que des mousquetades ». L'entrée dans cette dernière ville fut malaisée. Il fallut donner à La Cassagne la conduite des pétardiers, faire placer les pétards par les gentilhommes de la maison de Rohan et mettre sur pied les régiments de Goudin et de Mourmoirac, les moins recrus de cette troupe d'affamés qu'il nourrissait, tant bien que mal, depuis huit jours à ses propres frais. La mine faite, Latour-Gineste et le baron de Villemade entrèrent les premiers dans la ville, où tout le reste de l'armée les suivit.

Ce coup de force intimida les garnisons catholiques; le Mas-d'Azil, le Carlat reçurent Rohan avec acclamations. Le comté de Foix paraissait disposé à se déclarer en entier lorsqu'arrivèrent les mauvaises nouvelles de La Rochelle, abandonnée par la flotte anglaise. L'ardeur des réformés, qui attendaient le succès de l'affaire de l'île de Ré, se refroidit aussitôt. De plus, Condé[1] marchait vers le Bas-Languedoc; la position de Rohan, si loin de son habituel théâtre d'opérations, devenait intenable. Il fait prendre par Faucon le château de Montmaur[2] pour assurer les communications entre le Lauragais et Mazères, nomme Beaufort gouverneur du pays de Foix avec huit cents hommes de son régiment et sa compagnie de chevau-légers, et installe La Rousselière comme gouverneur de Saverdun. Il fait réparer les fortifications de cette place, celles de Mazères et celles du Carlat.

Ce qui lui reste de troupes est concentré à Mazères; il en

1. Condé est nommé, par lettres patentes du 10 octobre 1627, lieutenant général en Languedoc, avec faculté d'employer son armée en Languedoc, Guyenne, Dauphiné, Lyonnais, Forez, Beaujolais et autres lieux. Le 16 octobre, Montmorency lui est donné comme lieutenant.

2. Montmaur était important pour « empêcher que les rebelles ne se portent sur Montauban, ce que le roi a formellement ordonné d'éviter ». (Arch. Toulouse, B. 487.) Bientôt, Condé achète Labarthe gouverneur de cette place.

part la nuit et monte droit vers les Cévennes. Dans cette région, l'état des choses se ressentait de son absence. Le 8 novembre 1627, le marquis de Péraut avait pris Florac avec quatre mille hommes. Montredon, chef du colloque de Saint-Germain, rassemblait à Barre le conseil de la province, réunissait cent cinquante hommes d'Uzès, sept cents de Nimes et ramassait les munitions du bas pays. Nimes lui fournit 10 quintaux de poudre, autant de mèches, 5 quintaux de balles, 3 douzaines de grenades, etc. Avec ces renforts, Montredon reprend Florac, pétarde le château, livre un assaut meurtrier et s'en empare, avant que le marquis de Portes ait pu réunir les deux mille hommes de renfort qu'il était en train de lever.

Le Gévaudan catholique hâte ses armements, « attendu que le duc de Rohan, disent les documents du temps, est déjà à Saint-Etienne de Vallée-Française ».

On voyait donc Rohan partout. Mais, à ce moment, son attention est occupée moins par le Gévaudan que par le Vivarais, où Brison[1] a trahi sa cause et où Condé s'avance, afin de couper aux protestants leurs communications avec le Dauphiné voisin. Condé descendait par Arles et Aigues-Mortes sur Montpellier, d'où il retira une partie des régiments de Picardie et de Normandie pour les incorporer à ses troupes.

Il fallait à tout prix rendre quelques illusions au parti réformé. Le 29 décembre 1627, Rohan convoque à Nimes une assemblée mixte où il rend compte du départ de la flotte anglaise, en ajoutant que, si elle a quitté La Rochelle, c'est pour y revenir avec plus de forces qu'auparavant.

Mais les paroles ne suffisent pas pour ranimer les courages, il faut des actes; c'est alors que Rohan conçoit l'entreprise de Montpellier.

1. 7 janvier 1627, lettre de Richelieu à Brison, le félicitant de s'être résolu à se remettre dans les bonnes grâces du roi (Avenel, II, p. 335). A la fin de l'année (20 décembre), au contraire, il est désavoué : Richelieu s'étonne (p. 766) qu'on traite avec lui, « personne n'en ayant reçu pouvoir du roi. »

XII.

L'ENTREPRISE DE MONTPELLIER ET LA CAMPAGNE DU VIVARAIS.

Rohan savait que la mission de Condé était de passer dans le Haut-Languedoc. Il ne voulut rien faire qui pût empêcher le prince d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu; aussi fit-il évacuer par ses troupes Vauvert et le Cailar de peur que, Condé s'arrêtant à les reprendre, le coup de main qu'il voulait tenter sur Montpellier n'échouât. Un officier, le baron de Meslay, premier capitaine du régiment de Normandie, marié à une réformée, avait eu, au point de vue militaire, des motifs de mécontentement qui l'incitaient à quitter le service du roi; il était cousin de Brétigny, un des partisans de Rohan, et s'ouvrit à lui de la facilité qu'il aurait à remettre à ce dernier la citadelle de Montpellier où tous les quatre jours il était de garde. La citadelle prise, Rohan n'avait qu'à paraître pour se rendre maître de la ville.

Profitant du départ de Condé pour le Haut-Languedoc et de l'amoindrissement de la garnison de Montpellier, Rohan écouta les propositions du traître et vint faire son « amas » à Claret, à une étape de la ville qu'il comptait surprendre.

Il y rassemble six mille hommes, fait saisir par sa cavalerie le pont de la Salaison et lance, sous Brétigny, son avant-garde composée de quinze cents hommes répartis en six corps. Les trois premiers étaient formés de volontaires porteurs de pétards et d'échelles; les trois autres, de quatre cents hommes chacun, devaient former le soutien.

Rohan savait quelle confiance il convient d'accorder aux gens qui trahissent leur parti. Il avait recommandé à Brétigny de ne rien tenter que Meslay ne fût venu lui-même se remettre en otage entre ses mains, mais Brétigny perdit de vue cette sage prescription; se présentant à la porte du Pont-Juvénal, il entra suivi de trente-sept volontaires. Au même

instant, les hommes de garde firent jouer un trébuchet qui précipita les imprudents dans le fossé, où ils furent arquebusés un à un. Montredon qui commandait les troupes de soutien, voyant l'insuccès de la tentative, déploya son monde pour riposter au feu de la citadelle[1].

Rohan, à son tour, déploya son gros, recueillit son avant-garde et se mit en marche vers Lunel sans être inquiété.

Après ce coûteux échec[2], il licencia ses Cévenols, fit faire des courses autour de Nimes par la cavalerie de Lecques, d'Aubays et de Lacassagne; mais le froid devenant très vif, il prit ses quartiers d'hiver dans la plaine.

Le 12 février, sa cavalerie est battue à Montfrin par les gardes de Ventadour; le 16, le baron d'Alais et le régiment de Mourmoirac, venant de Déaux, marchent sur Vézenobre. Pérault sort de la place avec ses troupes, met en déroute les réformés et les poursuit jusqu'à Alais, « qu'il aurait pu enlever s'il avait eu plus de monde et s'il avait songé à apporter ses échelles. » Il ne fit que tuer le sieur de Mourmoirac et deux cents hommes, tant de son régiment que de celui de Laroque de Gasque.

D'autres causes affaiblissaient encore l'armée de Rohan. Les réformés du Haut-Languedoc avaient promis de résister à Condé au cas où on leur enverrait deux régiments de cinq cents hommes chacun. Le 24 février 1628, le sieur de Labaume[3], agent de Rohan, arrive au conseil du Vigan et représente aux consuls que pour résister aux ennemis Rohan a « ordonné qu'il sera fait levée de deux régiments en cette

1. Sur cette entreprise et sur les avis de Goudin, qui ne furent pas écoutés, voir Pradel, *op. cit.*, p. 181.

2. Trente-neuf hommes, tous gens de commandement, et cinquante autres étaient hors de combat, plusieurs prisonniers. Les Cévennes avaient fourni beaucoup d'hommes : Avèze, par exemple, avait envoyé vingt-quatre soldats sous le capitaine Jean Surville. Le Parlement de Toulouse délégua le conseiller de Bertrand pour juger les prisonniers et leurs affidés.

3. François de Montcalm, sieur de Labaume, colonel d'un régiment d'infanterie sous Rohan (1628), frère de Louis de Candiac, le négociateur de la paix d'Alais.

province des Cévennes » pour les envoyer en Haut-Languedoc « Et d'autant, ajoute-t il, que cette levée ne peut se faire sans argent, il est expédient d'emprunter 30,000 livres. »

Ces régiments, dont l'effectif (huit compagnies) ne dépassa pas cinq cents hommes, furent donnés à Faucon et à Caumette-Chambaut. Faucon trahit son parti et fut jugé par un conseil de guerre qui l'acquitta : « Tel est le malheur ordinaire des chefs d'un parti pauvre et volontaire; ils n'ont ni les moyens de bien récompenser, ni assez d'autorité pour bien punir », dit Rohan[1].

Le duc n'était pas tendre pour les traîtres : quand il ne pouvait les atteindre eux-mêmes, il faisait raser leurs maisons, entre autres en 1628 celle de Jean de Barès qui avait déserté sa cause[2]. Il semble que vers la fin de février Rohan eut l'intention de passer en Haut-Languedoc. Il conservait des illusions sur le secours qu'il pouvait tirer de Buckingham et d'un débarquement des Anglais. En attendant, il fait fortifier les Cévennes.

Les plans du sieur Combel, relatifs à la fortification du Vigan et de Ganges, sont approuvés; Anduze, Sauve et Alais « n'épargnent rien pour se munir : toutes les Sévennes sont en seureté et en posture pour résister[3] ». Rohan recommande d'avoir l'œil sur le château de Montdardier, près du Vigan, dont le seigneur, Charles de Ginestous, s'est rallié au parti du roi et a accepté de lui une charge de capitaine d'infanterie.

Mais un danger plus pressant appelait Rohan en Vivarais : l'état piteux de ce pays, la perte de sa partie haute depuis le passage de Condé. En s'y portant, il avait aussi l'espoir de tendre la main au duc de Savoie, que Levassor appelle « ce chimérique Savoyard. » Cette idée prend corps dans son esprit : il se hâte de réunir toutes les ressources qu'il a sous la main.

1. *Mémoires* cités, p. 110.

2. *Arch. de Millau*, FF 48. — De même la maison de Louis Roussel, premier consul d'Uzès, en 1628. — Le parti contraire rasait aussi les maisons des rebelles à Carmaing, à Mauvezin, etc.

3 Lettre de Rohan à Montmezard, premier consul du Vigan, du 19 février 1628. (Arch. particulières de l'auteur.)

Le 25 février il demande la couleuvrine avec ses deux affûts; 40 quintaux de poudre et trente pionniers; il convoque, le 6 mars, à Alais, l'Assemblée de la province, s'y fait rendre compte de l'avancement des fortifications des Cévennes, prescrit de démanteler, « de peur qu'en son absence les catholiques ne les prissent », les petites places : La Calmette, La Rouvière, Saint-Geniès, etc., qui immobilisaient ses garnisons sur le Gardon inférieur, refuse aux protestants d'Alais la satisfaction de s'emparer de Vézenobre et de Mons, qui les incommodaient, et amasse ses troupes à destination du Vivarais.

Il prend le château de Rousson, Teyrargues et Saint-Jean-des-Annels,— appartenant au marquis de Portes, — s'empare au bout de cinq jours de siège du château de Salavas[1] et bloque celui de Vallon. Il prend aussi le Pouzin, envoie Lecques au delà du Rhône pour soulever le Dauphiné, fait partir deux régiments pour renforcer Chevrille, et celui-ci, après avoir pris la ville et le château de Cheylar, — appartenant à Ventadour, — lui ramène les troupes dont il a besoin contre le duc de Montmorency.

Les douze cents hommes que Lecques a fait passer en Dauphiné n'ont pas suffi pour amener à Rohan des recrues nouvelles[2]. Le comte de Soissons, qui, de Turin où il s'était réfugié, amusait le Dauphiné avec de belles promesses, ne tarda pas à faire sa paix avec Richelieu. Les Dauphinois ne bougèrent point.

A leur défaut, un nouvel appel est fait aux Cévennes. Le

1. Voici le détail des opérations : « Le 20 mars, l'armée de Rohan était réunie dans la plaine de Barjac. Lecques, ayant pris Salavas, échoua d'abord devant le château qui ne se rendit que le 26. La Tour-du-Moulin, défendue par le sergent Donnadieu et vingt-cinq hommes, et le château de Vallon se rendirent. Puis, Rohan marcha sur Villeneuve-de-Berg, point de concentration de l'armée ennemie. Montréal, qui avait trois mille hommes, ne l'attendit pas et lui permit d'arriver jusqu'à Privas. Là, il fit rassembler des approvisionnements, s'empara de Chomerac, puis attaqua Le Pouzin. » (Voir à ce sujet : *Un héros catholique vivarois*, par François de Charbonnel, dans la *Revue du Vivarais*, t. VIII, 1900, p. 113.)

2. Ils ramenèrent en tous cas des approvisionnements et des armes, entre autres deux cents mousquets. Pour les soutenir, Rohan construisit un fort en terre sur la rive gauche du Rhône, au lieu dit la Poule.

24 avril, le Conseil de direction de Nimes procède à la levée de quatre cents hommes, soldés pour un mois, à destination du Vivarais, et en fait lever autant en Vaunage. Mais Rohan, inquiet des progrès de Condé en Haut-Languedoc, arrête ces recrues à Nimes pour les employer ailleurs. La campagne du Vivarais est bien résumée par lui dans la lettre ci-dessous[1] :

« Monsieur de Montmezard..... Pour nouvelles, je vous diray qu'ayant passé la rivière d'Ardèche et venu à Privas, nous avons prins le chateau de Chomeyras, à une lieue du Rhosne, et ensuitte sommes venus au Pouzin, où le fort, qui est sur le front de la rivière, et la tour au-dessus de la ville se sont rendus. J'ay fait aller saisir du lieu de Bays-sur-Bays et tiens maintenant investis les deux forts qui y sont, desquelz j'espère, aydant Dieu, que nous viendrons bien tost à bout. Nous avons prins desjà bon nombre de vaisseaux qui nous servent pour aller d'une province à l'autre[2]. J'ay escrit à M. Dassas que sy ceux du Rouergue avaient besoin de quelques gens de guerre, qu'il y en passat promptement; je vous prie d'y tenir la main. Je ferai diligence pour advancer de deça les affaires afin de me pouvoir rendre en vos quartiers[3]. Cependant ne perdez un moment de temps au travail de vos fortifications, ayant esté bien ayse d'apprendre que vous ayés bien commencé, pour ce qui est des portions de vostre ville. J'écris à ceux d'Aulas, Breu[4], Molières et Ammessas, de travailler promptement et diligemment aux leurs. Et ne donnez cette prinse aux ennemys de Dieu que les mauvaises volontés ou bizareries d'aucuns d'entre nous favorisent leurs desseings, qui ne tendent qu'à nostre ruine. Je suis rézolu de bien reconnoistre telles gens afin qu'on s'en prenne garde, puisque directement ilz choquent ce qui nous est de plus cher pour nostre sureté et conservation. Encore un coup, je vous recommande de faire advancer vos fortifications, car avec cela vous

1. Toutes les lettres citées dans ces pages et adressées par Rohan à Montmezard appartiennent à l'auteur.

2. De Vivarais en Dauphiné.

3. Le Vigan.

4. Bréau.

n'avez rien à craindre : ce beau temps vous y convie. Je demeure pour la fin, etc.

« Au Pouzin, ce 6 apvril 1628[1]. »

Cependant, Montmorency s'avançait à la tête d'une armée puissante qu'entretenaient de concert le Lyonnais, le Dauphiné, le Vivarais, le Bas-Languedoc, « afin de libérer le Rhône », voie d'eau que l'on voulait garder ouverte, alors que les routes de terre étaient si peu sûres. Il avait déjà assiégé et pris plusieurs places, emporté Mirabel avec trois mille hommes de ses régiments de Portes, d'Annonay, de Pérault, de Lestrange, de Tagenac et de Montréal. Rohan lui cède le terrain, fait raser toutes les places qu'il a prises, tourne, à Saint-Germain, Ventadour qui veut l'arrêter et recule sur Anduze.

Dans sa remarquable retraite, il adopte pour son armée dont il met la moitié en arrière-garde, la disposition en losange qu'il a déjà employée à Souilhe. Son avant-garde est de trois cornettes de cavalerie, Aubays, Saint-Estève et Alais. Le gros de l'armée — quatre régiments : Sandres, Fourniquet, Bimard, Des Ayres — marche en losange, les bagages au centre ; l'arrière-garde — régiments de Goudin, Labaume, Mourmoirac et Brennoux — est soutenue par la cavalerie de Lecques[2]. Ses ennemis, d'ailleurs, ne lui cèdent pas en audace :

1. Grande était la terreur qu'inspiraient encore à cette époque le nom de Rohan et son ubiquité. Le 9 avril 1628, les consuls du Puy-en-Velay donnent avis aux députés du Gévaudan « que le bruit commung est que M. de Rohan a faict desseing d'aller assiéger Saint-Agrève..... Il est à craindre que le tout poult tomber et fondre sur nous..... » (Arch. de la Lozère, C 1804.)

2. L'avant-garde passa suivie des bagages. Quant à l'arrière-garde, voici ce que fit Lecques : « Voyant que le lieu était fort incommode à la cavalerie et favorable à l'infanterie, il fit passer ses gens à cheval à main droite à couvert des bataillons et détacha du corps plusieurs pelotons qu'il faisait continuellement rafraîchir, pour tenir les ennemis éloignés du gros, qui cependant s'avançaient à petits pas sans troubler son ordre, faisant toujours halte de vingt pas à vingt pas. » Une attaque par derrière sur les régiments de Labaume et de Brenoux fut arrêtée par une charge de Lacassagne : le gros ne s'arrêta que pour ses haltes accoutumées, et pour tenir l'ennemi à distance par ses feux.

Vinezac, chargé de l'arrêter à Saint-Germain avec des forces inférieures, le fait sommer au nom du roi de poser les armes et réussit à l'intimider[1].

Avant d'arriver en Vivarais, Montmorency s'était joint à Condé, pour ruiner dans le pays de Foix le parti protestant. Les gouverneurs que Rohan y avait laissés furent pris ou mis à mort, comme le brave Beaufort, son lieutenant général, le vaillant capitaine du secours de Montauban Beaufort avait eu le tort de vouloir résister dans Pamiers, ville mal fortifiée et difficile à défendre. Les atrocités qui accompagnèrent la prise de la place dépassèrent tout ce qui avait été fait jusque-là[2].

XIII.

CAMPAGNE DE CONDÉ.

Du pays de Foix, Condé était remonté vers le Haut-Languedoc. A l'approche du prince, Réalmont fut livré par trahison; Castres ouvrit ses portes, mais les soldats de Condé s'y livrèrent à de tels excès que les amis de Rohan reprirent possession de la ville; le fougueux Saint-Germier s'y installa avec cinq cents hommes qu'il avait réunis à Roquecourbe. Montauban se rangea au parti de Rohan.

Condé frappe le pays d'énormes contributions. Les cavaliers de Ragny ravagent les environs de Castres, assiègent et incendient Mazamet; les troupes royales s'emparent de Roquecezière, Brassac, Saint-Sever[3] et Lacrouzette. Le 15 mars, M. de

1. Art. cité, dans la *Rev. du Vivarais*, t. VIII, p. 118.

2. *Mercure français*, t. XIV, p. 72. — Ces cruautés n'atteignaient pas seulement la population civile; les militaires n'étaient guère épargnés. Ceux des prisonniers huguenots qui ne pouvaient payer de rançon étaient condamnés à ramer sur les galères du roi. En 1629, Pierre Guibal, de Cavaillac, est député vers l'Eglise du Vigan « pour réclamer un secours destiné à racheter Raimond Bonfils, pauvre soldat protestant, fait prisonnier par Condé à Pamiers et condamné à ramer sur les galeres royales ». (Notes de M. A. Falguière.) Tel avait été, d'après Bassompierre, le sort des soldats de Beaufort faits prisonniers au secours de Montauban.

3. Linas, gouverneur de Saint-Sever, près de Viane, « abuse du respect

Grualgue, gouverneur de Lacaune pour Rohan, est chassé de la ville par les royalistes. Condé y fait installer quatre compagnies sous le marquis d'Ambres; la garnison coûtait par semaine 1,720 livres.

Pour rassurer son parti et arrêter les progrès de son adversaire, il était temps que Rohan apparût lui-même en Haut-Languedoc; mais il n'osait encore montrer à ses troupes exténuées un but aussi lointain que le pays Castrais; il se borna à les mener au siège de Meyrueis.

Dès la fin d'avril 1628, le Conseil de direction des Cévennes avait décidé d'envoyer au plus tôt M. de Brennoux avec son régiment au secours de cette ville. La noblesse du Gévaudan catholique a pris les armes; le sieur d'Arre a armé cent vingt fantassins, le seigneur de Brugeron trois cents hommes de pied, etc. Du côté des protestants, les canons d'Anduze sont expédiés à ce siège, l'artillerie de Millau n'ayant pu y être envoyée.

Le 1er mai 1628, Rohan a prescrit aux milices de la viguerie du Vigan de se rendre le 5 à Saint-Etienne-de-Valfrancesque et le 6 à Chamborigaud. « L'occasion est fort belle, écrit-il aux capitaines, qui vous doit obliger à faire votre compagnie complète. » Les plus petites communautés s'imposent de grands sacrifices : Avèze envoie à Meyrueis dix soldats sous les ordres de Surville. Chaque mousquetaire reçoit une livre de balles et deux livres de mèches. Le canon du Vigan y est amené, et les chemins qui y conduisent sont accommodés dans ce but par les communautés; Rohan fait venir la couleuvrine de Nimes, réunit dans cette ville des piques, des pelles et des paniers, et y enrégimente la milice en trente-six compagnies. Le point de concentration de l'ar-

deub au prince » en lui faisant dire qu'il allait se soumettre. Des renforts lui étant arrivés, il usa de « rodomontades si impertinentes », qu'on dut commencer le siège. Après avoir repoussé trois assauts, Linas mit le feu à la ville et s'enfuit dans la montagne à la faveur de la nuit (*Mercure françois.*) — Voir pour les affaires de Séverac et de Roquecezière les *Notes sur l'histoire de Castres*, de M. E., 1882. — Rohan avait eu le temps d'envoyer d'Assas dans Viane, qui résista.

mée de Rohan était la montagne de l'Espérou, où, en cette fin de mai 1628, la température était si basse qu'il y mourut des soldats de froid. Du Fesc, baron de Sumène, avait emporté Meyrueis avec quatre coups de pétard ; mais, ayant tardé à prendre le château, il avait laissé le catholique Chambaux s'y enfermer avec cinquante hommes. Rohan s'y porte de sa personne avec les régiments de Valescure, Laroque, Des Ayres et Brennoux, laissant le seul régiment de Goudin à Barjac en Vivarais en face de Montmorency et détachant Aubais avec Sandres, Fourniquet et Bimard au secours du pays Castrais.

Les circonstances étaient graves. Ne voyant pas paraître Rohan, ses troupes se débandaient; « les habitants de Meyrueis débagageaient ». En même temps il reçoit la nouvelle que du côté de Vébron, pour secourir la place, un « gros » se rassemblait, formé des garnisons de Montpellier et de Gignac, des renforts tirés de Rouergue et du Larzac catholiques, et des dix compagnies des sieurs de Chambonnas et de Jagonas. Avant d'attaquer le château, Rohan fait ouvrir une tranchée qui bouche l'avenue qui y conduit, reçoit à coups de canon les secours catholiques qui arrivent en désordre, les repousse rudement et prend enfin le château après un siège de trois semaines. Le 10 mai, il avait écrit à Millau : « Ayant fait saisir Meyrueis, je fais advancer mes troupes, car à quelque prix que ce soit, il faut avoir le chasteau. » Il écrit aussi, après la reddition, le 28 mai : « C'est une fort bonne place ; je suis en estat de secourir et assister ceux que besoin sera, et puissamment. »

Les quinze compagnies catholiques qui n'avaient pu réussir à secourir Meyrueis se joignirent à l'armée du prince de Condé, renforcé lui-même du duc d'Epernon.

Avant de nous occuper du siège de Saint-Affrique, rendez-vous donné par Rohan aux soldats qui lui restaient, nous allons remonter en arrière et étudier les opérations de Condé en pays Castrais.

Loin de s'attacher à trouver son adversaire et à détruire le rassemblement de ses forces, Condé semble n'avoir eu d'autre préoccupation que de remporter des succès faciles et de faire

des sièges sans gloire. « Il ne conquit jamais, dit Levassor, que des villes trahies ou incapables de se défendre[1]. » Mais, alors que sa marche est aussi lente que possible, il rêve les opérations stratégiques les plus vastes. Dès le 20 avril, au siège de Réalmont, il demande au roi de lui tracer sa conduite : devra-t-il emporter les places du Languedoc ou se replier sur le Vivarais ? Richelieu l'incite au second parti, qui aurait l'avantage d'effrayer le duc de Savoie. « Dès que le roi aura pris La Rochelle, il se portera en Languedoc. » Dans une lettre citée par Avenel, Richelieu écrit à Condé qu'il inclinerait à ne le point voir « s'embarquer à des sièges » et le pousse au contraire à aller en Vivarais. Le prince ne se rendit pas à ces avertissements, et Richelieu en eut une vive contrariété qu'il a consignée dans ses Mémoires[2]. Condé répond le 2 mai : « Je suivray les ordres du roi et vos volontez... contre mon avis, et ne me hasterez que je n'aie encore responce, par la grande cognoissance que j'ay du grand préjudice que mon advance en Vivarais porte au service du roy. M. de Montmorency y est très fort; M. de Créqui y est; M. d'Halincourt y peut estre commandé et reprendre le Pouzin[3]. » Le 9 mai, Richelieu lui répondit qu'il se rendait à ses raisons. Condé aurait bien jugé la situation si, au lieu de s'hypnotiser en face des débouchés ouest des Cévennes, il s'était proposé un objectif plus important, le Rouergue. Il n'a pas même entrevu ce qu'il y avait à faire. Dès qu'il aura laissé, écrit-il, des garnisons dans les petites places du Castrais pour « empêcher ceux de Roquecourbe, Revel et Mazères de courir », il se portera vers les Cévennes pour en boucher les passages ». « Si je vais en Vivarais, outre que mon armée ne peut y subsister un mois sans estre defaite [affamée], M. de Rohan viendra sans empêchement par deux chemins, tels qu'il voudra, sur Castres et Montauban, et joindra les Anglais s'ils font descente. Si vous me laissez au contraire icy [dans l'Albigeois et le Cas-

1. *Op. cit.*, liv. xxv, p. 181.
2. T. XIX, p. 24.
3. *Hist. de Languedoc*, t. XII, col. 1741.

trais] deux mois, je lui boucheray pour jamais le passage des Cévennes et du Bas-Languedoc. Dans le Haut, je prendrai vingt lieues de pays rebelles et je ferai les dégâts de Castres et de Montauban [1]. »

A ceci Rohan répond par le passage suivant de sa campagne de la Valteline, la première étude sur la guerre de montagnes qui ait codifié, croyons-nous, la tactique propre à ce genre d'opérations : « En montagne, un sage capitaine ne se hâtera jamais à garder des passages, mais bien se résoudra-t-il plutôt à attendre son ennemi en campagne pour le combattre, ce qui peut sembler étrange à qui n'en a vu le succès par l'expérience [2]. » Rohan ajoute ces mots énergiques : « Là où on croit être assuré des montagnes comme d'autant de forteresses, on se trouve ouvert de tous côtés, et à mesure qu'on bouche un trou, on en découvre dix. » Donc, la défensive passive est proscrite; l'offensive est recommandée, même sur les terrains qui se prêtent le mieux à la défensive.

Dans sa lettre du 9 mai, Richelieu se laissait aller à la tactique enfantine de Condé et lui prescrivait de s'entendre avec Montmorency et d'Épernon pour faire le dégât simultanément aux environs de Castres, de Nimes et de Montauban. C'est avec gloriole que, de son côté, le prince énumère [3] des prises de places telles que Castelfranc, La Mouline et Roquecezière, racontant qu'il met le siège devant Viane, « Rochelle des Montagnes », expliquant les détachements qu'il envoie boucher les passages « restant à M. de Rohan pour se rendre à Castres », et escomptant les gloires de la capture des bicoques qu'il pense enlever d'assaut. Trente paires de bœufs avaient été réunies en mars, pour traîner le canon de son armée; trente autres sont requises de nouveau, le 21 mai : les bouviers devront être munis de grands couteaux pour couper les fascines qui sont souvent nécessaires sur les chemins.

1. *Ibid.*, t. XII, col. 1742.

2. *Campagne du duc de Rohan en Valteline*. Amsterdam et Paris, Didot, 1788, in-12. pp. 20-21.

3. Lettre du 8 mai, dans *Hist. de Languedoc*, t. XII, col. 1744.

Dès ce moment son idée première, de secourir Meyrueis, était sortie de son esprit : « La cabale de quelques-uns de ce pays dissuada Condé de cette détermination et le conduisit à assiéger Saint-Affrique que les ennemis appellent la galerie de M. de Rohan[1]. »

« S'il montre son nez, disait-on, à un des bouts et qu'à l'approche il rentre dans sa tanière, ... sans de grandes forces et pour estre les montagnes incommodes, le canon difficile à mener, les vivres rares, les passages aventureux, tout le pays à lui, son infanterie forte, notre cavalerie inutile, il ne peut nullement être attaqué. »

Les conditions de la guerre dans cette partie des Cévennes étaient déjà connues de Condé en avril; comment, dans ce cas, admettait-il l'idée d'aller de l'Albigeois dans le pays de Foix ou en Vivarais, et comment, s'il reconnaissait que les Cévennes étaient la forteresse de Rohan, ne faisait-il pas tous ses efforts pour l'y enfermer et pour l'y vaincre? Une opération d'ensemble, combinée entre lui et Montmorency, pouvait seule aboutir à ce résultat.

D'autre part, comme prince du sang et en raison de sa mission spéciale, il avait Montmorency sous ses ordres : il eût été indispensable, en vue d'une action commune, qu'il lui donnât des directions suffisantes; il est évident qu'avec ses troupes, autrement disciplinées que celles de Rohan, il aurait dû réussir s'il y avait eu en lui l'étoffe d'un véritable chef.

Le 26 mai, d'Épernon, gouverneur du Rouergue, rejoint à Vabres l'armée de Condé qui est ainsi portée à six mille fantassins, huit cents chevaux et neuf canons.

Le sieur de La Vacaresse[2], cadet de la maison de Rives, commandait dans Saint-Affrique. Les bastions, construits par le pasteur Bastide, enfermaient les deux faubourgs situés de

1. Germain, *Relation du siège de Saint-Affrique*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, section des lettres, t. VI, p. 12.

2. Antoine d'Hebles, baron de las Ribes, sieur de La Vacaresse. Les papiers de cette famille existent aux archives de M. le baron de Montfort, de Montpellier. Nous n'y avons rien trouvé de relatif à La Vacaresse.

l'autre côté de l'eau. Les habitants, répartis en sept compagnies de cinquante hommes, avaient été renforcés de trois cornettes de cavalerie (d'Aubais, Sénégas et Alais) et de huit cents fantassins de la compagnie de Sénégas et du régiment de Bimard. Ce dernier assurait la garde de la ville, de concert avec la milice bourgeoise.

L'ennemi forme le siège avec dix compagnies de Normandie, dix de Picardie, les régiments de Phalsbourg, de Sainte-Croix, de La Morlière, de Viéville et d'Albi. Le 28 mai, « persuadé que Saint-Affrique n'est pas le déjeuner de trois régiments et qu'au pis aller la ville ne souffrira pas trois boulets de canon », Condé commence les opérations du siège; mais l'investissement ne suffit pas à empêcher que des renforts entrent dans la ville : ainsi les capitaines Durand avec quatre-vingts hommes du Viannès, Malrieu avec cinquante soldats envoyés par le gouverneur de Millau, Labaume. « Le prince de Condé, qui estoit mal informé du nombre des gens de guerre qui estoient dans Saint-Affrique, se présenta devant cette place. Mais, outre qu'elle estoit dans une situation très avantageuse, sa garnison estoit si forte et si résolue et ses sorties estoient si fréquentes et si meurtrières, que quand même Son Altesse n'eust pas receu l'ordre du roi d'aller aux environs de Castres, il eust été contrainct de décamper[1]. »

Ce trompe-l'œil, imaginé par l'historiographe royal, dissimule mal la précipitation avec laquelle Condé abandonna le siège de Saint-Affrique où accouraient de toutes parts des soldats protestants portant, outre leurs armes, « une pelle, pic ou panier, ou tel instrument propre à travailler la terre[2]. » La cavalerie de d'Aubais suivit Condé dans sa re-

1. J. Valdor, *Les Triomphes de Louis le Juste, XIIIe du nom.* Paris, en l'impr. royale, par A. Estienne, 1649, 3 parties en 1 vol. in-f^o, p 57. — La prétendue force de la place est une excuse de panégyriste : Saint-Affrique est très difficilement défendable, surtout avec une faible garnison. L'insuccès de Condé montre sa présomption et le peu de soin qu'il eut de s'éclairer.

2. Au siège de Saint Affrique, les jeunes filles se signalèrent tellement par leur courage, « qu'elles firent voir combien grands sont les efforts de la vertu dans le cœur de ce sexe et de cet âge. Parmi elles, Anne de Fa-

traite, accompagnée d'un régiment sous les ordres de d'Assas. Quant à Ragny, furieux de son échec devant Castres, il incendia Mazamet.

Revenons maintenant à Rohan, qui cherchait, autant par la diplomatie que par les armes, à prolonger sa résistance. En mai 1628, les réformés, fort inquiets de voir que la flotte anglaise avait levé l'ancre sans secourir La Rochelle, dépêchent au roi d'Angleterre un nommé Gaubert, puis un second député chargé de demander des secours. Charles répond par l'envoi de La Blaquière, chargé d'assurer Rohan que l'intention du roi est de « hasarder tout pour lui seul en particulier ». Ce n'était pas le compte de Rohan, qui voulait des avantages non pour sa personne, mais pour son parti. C'est alors que, découragé, las de l'alliance anglaise, il se tourne vers l'Espagne, et que son agent Clauzel propose au duc de Savoie l'alliance de Sa Majesté catholique.

Il n'y avait qu'à la demander. Philippe II comprenait bien l'intérêt qu'avait la maison d'Autriche à empêcher la prise de La Rochelle et la ruine du parti réformé français. Il entama avec Clauzel[1] des pourparlers d'abord mal reçus, mais qui aboutirent l'année suivante, 3 mars 1629.

Ce dernier était revenu auprès de son maître au milieu de

bry, N. de Navarre et N. de Valeri furent infatigables au travail des fortifications, et des amazones au combat ».

1. « Monsieur Clauzel, je suis très ayse de vostre heureuse exécution : j'en étais en grande impatience, car je voy bien que les pluies vous ont retardé deux jours; toutes mes trouppes s'advancent et on y va comme au feu. Au nom de Dieu, qu'on travaille brusquement et qu'on bloque sy bien le chasteau [de Meyrueis], que le secours [catholique] n'y puisse entrer. J'espère de vous voir bientost.

« Je suis votre très affectionné amy,

« Henry DE ROHAN.

« De Nismes, ce 9 mai 1628.

« A M[r] Clauzel, à Meyrueis. »

Cette lettre autographe ferait-elle allusion à la rencontre de Clauzel en Piémont avec l'ambassadeur d'Espagne? Les intrigues de Rohan avec cette puissance avaient commencé avant 1626. C'est à leur sujet que La Rousselière avait été arrêté le 22 avril 1626. (Arch. de la Haute-Garonne, B 461.)

mai. L'infatigable Rohan, dès qu'il eut avis de la levée du siège de Saint-Affrique (11 juin), voulut donner de l'air aux Cévennes[1] dans la direction du sud comme il venait de le faire dans la direction du nord. C'était d'autant plus nécessaire que le « dégât » recommençait de tous côtés dans le bas pays, et que Montmorency continuait en Vivarais sa marche jalonnée par des gibets et des ruines de villes. Rohan demande de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent, requiert la milice des vigueries au cas où elles n'auraient plus de soldats de carrière et vient mettre le siège devant Vézenobre. La place appartenait à Pérault, qui incommodait fort les habitants d'Alais. Le 16 juin, le duc écrit aux consuls du Vigan :

« Messieurs les Consuls du Vigan, puisque j'ay si heureusement commencé à eslargir vostre province par Meyrueys, j'ai trouvé à propos de continuer par Vézenobre. J'ay desjà prins la ville et blocqué le chasteau ; les canons sont en batterie, il ne manque à ce siège que d'hommes. Sy nous avions M. le Prince sur le bras à Meyrueys, nous avons ici M. de Montmorency. Ce que vous avés fait pour esloigner l'un, faites-le pour esloigner l'autre. L'occazion n'est pas moins importante et croy-je que nous avons prins les affaires aux deux bouts. Sy vous vous y comportés comme il faut, nous aurons, Dieu aydant, heureux et favorable succès. Envoyés donc précisément à mercredy prochain, 21 de ce mois, en ce lieu, tous les gens de guerre, soit de votre milice ou autres capables de porter armes, sy vous ne voulés par vostre faute estre coulpables du mal qui vous en pourrait arriver. Je seray très consolé de vous avoir advertis de votre debvoir et de faire en mon particulier ce à quoy ma charge m'oblige, pour rejeter tous inconvenients sur vos testes. J'espère pourtant que vous ne manquerés pas d'affection en ce subject, qui vous concerne et touche de sy près, et que sans faillir vous envoyerés à point

1. La puissance de Rohan semblait si raffermie dans la région que, le 8 juin 1628, la communauté de Meyrueis ne craint pas de se dessaisir de deux canons que le baron de Touyouse, maître de l'artillerie, vend aux consuls du Vigan au prix de 1,500 livres chacun.

nommé vos hommes. Sur ce je prie Dieu vous avoir en sa sainte guarde. Du camp de Vezenobre, ce 16 juin 1628.

« Vostre très affectionné amy,

« Henry DE ROHAN. »

Rohan a raconté lui-même comment il en vint à ses fins par la rapidité de sa marche et la soudaineté de son attaque. Il envoie Aubays à Castres, où il doit donner la main aux troupes albigeoises de Chavagnac, expédie Saint Estève, le frére de d'Aubays, au pays de Foix, plein de désordres depuis la mort du brave Beaufort, puis surprend Vézenobre « par une grande traite qu'il fit, si dégarni d'hommes qu'ayant pris la ville par pétard et, la nuit suivante, ayant mis son canon en batterie, dès le lendemain il bat le château et le prend d'assaut, donnant la vie à ceux qui s'étaient retirés dans quelques tours »[1].

Montmorency approchait, avec l'intention évidente de faire le dégât autour des villes du parti, suivant la tactique conseillée par Richelieu. Rohan met ses troupes en quartiers et s'installe à Nimes. Les milices s'arment de toutes parts pour empêcher les destructions de récoltes. A Uzès, elles forment des postes autour de la ville, à Blauzac, Cruvies et Larnac.

Le 15 juillet, Montmorency, suivi de Ventadour et du marquis de Portes, s'avance en Vaunage, prend Saint-Geniès, puis Clarensac. « Il ne fut pas possible à Rohan, posté sur un coteau à un quart de lieue de là, à la tête de cinq à six mille hommes, de secourir la garnison de Clarensac[2]. » Si Rohan n'a rien tenté dans de pareilles conditions, c'est qu'il n'avait pas confiance dans l'issue d'une rencontre entre ses troupes de trop nouvelle levée et les vieux soldats du roi. Ceux-ci remontent ensuite au nord et s'approchent d'Anduze; tous les hommes valides sont appelés aux armes. Les troupes des Cévennes se jettent dans le bourg de Lézan et forcent Mont-

1. *Mémoires* cités de Rohan, p. 147.

2. Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*. Paris, Chaubert et Hérissaut, 1753; 7 vol. in-4°, t. V, pp. 576-77.

morency à reculer[1]. « Ce dégât a causé le bruslement entier de cinquante bourgs ou paroisses. Il a mis à la faim non seulement Nismes, mais aussi Uzez, Arles, Anduze et toutes les Cévennes. Il a contraint les habitans de tous ces lieux à se retirer dans les villes, qui ne sauroient les nourrir que fort peu de temps. Il a privé Rohan d'en retirer des vivres ou de l'argent, et par conséquent l'a réduit à l'impossibilité de faire subsister son armée, sinon qu'il se trouvait assez fort pour l'entretenir au païs des catholiques, et l'a tout à fait discrédité parmy ceux de son party[2]. »

Aux incendies catholiques répondent les « brûlements » protestants. Le 20 juillet, Montmorency ayant commis la faute de « séparer son armée », Rohan se porte avec deux mille hommes aux environs de Beaucaire, sur la Camargue, qu'il dévaste et où il fait des fourrages.

XIV.

CAMPAGNE DU BAS-LANGUEDOC. — PRISE DE LA ROCHELLE.

Cette guerre indigne de lui devait bientôt lasser Rohan. Il écoute les propositions de la ville de Millau, qui se plaignait du voisinage incommode du bourg catholique de Creyssels, et forme le projet de nettoyer le Rouergue pour rétablir ses communications avec le pays Castrais. Avec quatre mille hommes de pied et trois cents chevaux, il vient donc mettre le siège devant Creyssels[3]. Mais Montmorency, qui avait

1. Le 18 juillet 1628, à la nouvelle que Montmorency est vers La Calmette et Saint-Geniez, en train de faire le dégât, les capitaines de Clairan, de Crouzet, de Cassagnoles, Brunel et Banniers portèrent leurs compagnies vers Cassagnoles, par où Montmorency devait déboucher; les troupes du colloque de Saint-Germain-de-Calberte s'etablirent à Lézan.

2. *Relation véritable du dégast fait par Mgr de Montmorency ès environs de Nismes, Usès, Anduse et Arles.* A Tolose, par J. Boude et N. d'Estay, près le collège de Foix, 1628. (Pamphlet. Bibl. de la Société archéologique de Montpellier.)

3. Le 31 mars 1628, les régiments de Pérault et d'Annibal se portèrent par Alais au secours de Creissels. En y arrivant, ils trouvèrent le

l'ordre de ne pas le quitter, fait sa jonction avec Condé vers Lacaune, qu'il frappe d'une imposition de 3,000 livres. Le 11 septembre Rohan se voit forcé de lever le siège, et il se replie en hâte sur le Bas-Languedoc où Ventadour était seul pour lui résister. En peu de jours il prend et démantèle Meynes, Sarniac, Saint-Bonnet, Ners, Collias; il garde Remoulins intact comme point d'appui de ses opérations le long du Rhône. Il prend Aimargues par escalade grâce aux quatre canons envoyés à propos par Nimes, rase Vauvert le 24 septembre et y installe la compagnie de chevau-légers de Lacassagne.

Montmorency, qui s'est hâté au secours d'Aimargues, se porte au-devant des douze cents hommes de Rohan. Ce dernier fortifie la ville et loge dans le village voisin de Gallargues, très fort d'assiette, sept cents Cévenols sous Valescure et Laroque. Ces derniers sont investis par Montmorency; mais lorsque Rohan approche avec ses troupes et prescrit à ses Cévenols de faire une sortie en même temps qu'il attaquera lui-même, ils ne bougent pas, « préférant se mettre à la discrétion de leurs ennemis que de hasarder de passer trois ou quatre cents pas avec sept cents hommes l'épée à la main, au bout desquels ils étaient reçus avec cinq cents, et un quart de lieue après avec deux mille[1] ».

Les conditions de la capitulation de Gallargues étaient que les prisonniers seraient restitués en échange de la ville d'Aimargues. Rohan n'y voulut pas consentir et courut s'emparer

siège levé. « Ce qui fut cause que M. de Montmorency s'estant séparé d'avec M. le Prince alla avec l'armée à La Caune où nous demeurâmes huit jours pour empêcher que M. de Rohan ne passât à Castres, lequel alla à Aimargues et la prit dans trois jours, ce qui nous obligea d'y aller en passant par Lodève. » (Bibl. Nimes, ms. 206.) Quelle pauvre manière pour des troupes victorieuses d'imposer leur volonté à leur adversaire, et quelles marches que celles de Rohan, de Creissels, en Rouergue, à Aimargues, au milieu d'un pays hostile! Au retour du siège de Creissels, quatre compagnies du régiment de Saurin logent à Avèze; la communauté paye 10 sols pour chacun des deux cents soldats, 3 livres par capitaine (de Clapiers et Soumatres) et 6 livres pour deux hommes à cheval et un cheval de bagages.

1. *Mémoires* cités de Rohan, p. 167. — Cf. Simon du Cros, *Hist. de la vie de Henry, dernier duc de Montmorency*, Paris, 1643.

de Mons, appartenant au frère bâtard de Montmorency (Annibal), disant hautement qu'il infligerait aux prisonniers de Mons le traitement fait à ceux de Gallargues. Des deux côtés soixante prisonniers furent pendus.

Mais de graves événements s'accomplissaient dans l'ouest. La présence de Rohan devenait nécessaire à Montauban [1], travaillée de divisions quoiqu'elle opposât aux troupes du roi une résistance énergique, à Castres où les factions royalistes relevaient la tête; dès la fin d'octobre Rohan projette de traverser les Cévennes pour ranimer les courages dans le Haut-Languedoc.

Pour s'assurer sa « galerie », que Montmorency va menacer en se portant sur Saint-Jean-de-Bruel [2], il y installe le capitaine Maillet, qui est « homme de guerre et ne fera rien mal à propos. »

Toutes ses lettres de cette époque [3] témoignent des sollici-

1. Il ne pouvait vraiment être partout, et pourtant il fait sentir à tous les bouts du territoire où il commande son incessante activité. En octobre, après le siège de Mons, il tente avec le concours de Chabreilles et de Mirabel une entreprise sur Villeneuve-de-Berg, place importante pour ses communications avec le Rhône et munie de deux canons et de quatre cents boulets. Mais son projet est éventé dès qu'on le voit arriver à Lagorce et il recule. Il ne peut déjà plus combiner d'opérations, il en est aux coups de main. Il essaie de conserver des illusions à son parti, et écrit le 25 septembre à Millau : « J'ai nouvelles que les Anglais sont prêts depuis assez longtems à faire leur descente d'heure à autre; nous pouvons en avoir les nouvelles ; Dieu les donne bonnes! »

2. Le 5 novembre « le dit lieu est déjà bloqué par les troupes de ce prince [Montmorency] en grand nombre ». Les consuls du Vigan lèvent les troupes de la viguerie et adressent aux communautés des appels pressants : « Autrement, en cas ny satisferés et dislayérés, nous en plaindrons à Mgr le duc de Rohan ».

3. « M. de Montmezart, puisque j'ay heureusement prins Mons et tout ce qui estoit dedans à ma discrétion, s'ils ne font échange de pareil nombre que ceux qu'on nous tient de Gallargues, je suis libre... (*etc.*) Cependant je vous prie... de faire monter en toute dilligence les gens de guerre de vostre ville et viguerie droit à Saint-Jean de Bruel et Cornus, et y envoyes de bons hommes et mesmes quelque peu de poudre, qu'ils demandent, laquelle vous sera remplacée sans faillir. Mais, au nom de Dieu, envoyés force gens de guerre à Saint-Jean...

« Je suis vostre bien affectionné et meilleur amy.

« Henry de Rohan.

« A Alez, ce dernier octobre 1628. »

tations pressantes qu'il adressait aux villes fidèles pour hâter les levées d'hommes et les impositions d'argent, malgré la désertion de ses partisans[1] et les intrigues des factions qui tentaient de secouer son joug[2].

Un événement imprévu venait de jeter la consternation dans le parti réformé. Le 27 octobre La Rochelle capitula, et aussitôt se répandit partout la nouvelle de la chute de cette ville dont Corneille a dit[3] :

> Un excès de valeur brisa ce qu'elle fut :
> Un excès de clémence en sauva ce qui reste.

Le 8 novembre tout le Languedoc catholique alluma des feux de joie.

La situation militaire de Rohan n'était pourtant pas désespérée. Sa « galerie » était reconquise, les Cévennes libres ; Vézenobre et Mons assuraient la communication de Nîmes avec Anduze et Alais; Uzès se reliait aux places fortes du Vivarais qui tenaient les passages du Rhône. Mais si le duc avait desserré les mailles qui l'étouffaient, sa situation politique restait infiniment précaire. « Les peuples las et ruinés de la guerre et qui de leur naturel s'abattent facilement dans l'adversité, tous inclinaient à avoir une paix en quelque façon que ce fût. » Rohan ajoute plus loin : « Tous essayent de minuter une paix particulière[4]. »

L'affaire de Mantoue, encore pendante, occupait ailleurs

1. Jean de Saint-Julien, sieur de l'Olivier, se fait décharger en 1628 par Rohan de la garde de ses deux maisons fortes de Serres et de Camrieu, « ne pouvant satisfaire à la défense qu'il convient y faire. » En 1629 Rohan fit raser ses maisons, faute de pouvoir y laisser des garnisons suffisantes. C'est là un exemple entre mille.

2. A Sumène il fait changer toute la municipalité par les soins de Montrezard, premier consul du Vigan. Il demande des renseignements sur les « formeurs d'opposition », les sieurs de Rigolz, Causse, Michel et Bedos : « Ils auront à me répondre, dit-il, de leurs extravagances et de l'évasion du baron de Gange... Je leur ferai sentir leurs manquemens. » Il termine sa lettre, du 31 octobre 1628, en insistant sur l'envoi de gens de guerre à Saint-Jean-de-Bruel et à Cornus, « et que tout le monde marche ! »

3. *Triomphe de Louis le Juste*, p. 39.

4. *Mémoires* cités, p. 189.

une partie des troupes royales : pour profiter de la circonstance, Rohan convoque une assemblée à Anduze; il voulait y faire renouveler le serment de fidélité et d'union. Vains efforts. Les symptômes d'épuisement se reproduisent de la façon la plus persistante.

Rohan exigeait des villes de son parti des sommes si excessives, que ses adversaires disaient que « c'était sa dernière main », son dernier enjeu.

La quotité de la petite ville d'Avèze, pour la reconstruction des murailles du Vigan, en 1628, est fixée à 700 livres. La même année 2,324 livres sont imposées sur Saint-Gilles, 400 sur Saint-Roman, 300 sur Manduel, etc. En 1633 la communauté de Millau devra encore 37,435 livres, dépensées à payer les exactions de Rohan et de Châtillon[1]. Le village de Lassalle est taxé en 1628 à 989 livres « pour le payement des sommes empruntées et des foules souffertes »[2]. Même les opérations heureuses, comme la prise du château de Florac, étaient pour les gens des Cévennes de nouvelles sources de débours. Toutes les levées de gens de guerre et de vivres étaient payées par le pays même, et le pays étant exclusivement protestant, les religionnaires se trouvaient ruinés. Aussi Rohan pouvait-il écrire à Condé au cours de cette polémique épistolaire dont tous les historiens ont parlé : « ... En ceste guerre vous n'y avez pas mal fait vos affaires à ce qu'on dit; c'est ce qui me donne quelque assurance que vous laisserez en repos ces pauvres Cévennes, vu qu'il y a plus de coups à recevoir que de pistoles. »

Au commencement de décembre, Rohan, avec toute sa cavalerie et cinq cents hommes de pied, traverse au milieu des glaces[3] le faîte des Cévennes et arrive à Castres.

(*A suivre.*) A. DE CAZENOVE.

1. Arch. du Gard, C 735.
2. Arch. de Calviac-Lassalle (arr. du Vigan, Gard).
3. Le mauvais temps « de neige et de froid » qu'il a subi lui ayant causé une « deffluxion sur les yeux », il se fait envoyer de Millau à Castres le médecin Brun « qui est un fort bon personnage lequel a de beaux secrets ». (Lettre du 17 décembre 1628, aux consuls de Millau.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

TESTAMENT DE PONS DE CERVIÈRE.

TEXTE ROMAN INÉDIT DU HAUT-ROUERGUE (1255).

La langue du document qu'on va lire est celle de l'extrême nord du Rouergue et de l'extrême sud de l'Auvergne, de cette région indécise, à cheval sur la Truyère et sur le Lot, qui, comme la vicomté de Carlat, tient à la fois des deux provinces et comprend, dans l'Aveyron, les cantons de Marcillac, de Conques, d'Entraygues, d'Estaing, de Mur-de-Barrez et de Laguiole; dans le Cantal, celui de Montsalvy.

Pons de Cervière appartenait à une des plus anciennes familles féodales du Haut-Rouergue, citée dans un grand nombre d'actes des XIe et XIIe siècles. On voit encore, près de Villecomtal, les ruines du château dont elle tirait son nom. En 1230, un certain Pons de Cervière, qui doit être l'auteur même du testament publié ci-après, fut témoin du payement de la somme de 1,600 marcs d'argent fait, à Rodelle, par Hugues, comte de Rodez, aux comtes de Toulouse et d'Auvergne[1].

Après lamort de sa femme Grimalde, Pons se fit recevoir au couvent de Montsalvy[2]. Le 25 août 1255, se sentant près

1. De Barrau, *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue*. Rodez, 1857, t. III, p. 81 (d'après Bosc, II, 90).

2. L'histoire du monastère de Montsalvy ne manquerait pas d'intérêt. Elle est presque entièrement à faire, même après l'ouvrage qui lui a

de mourir, il fit son testament, dans lequel il demandait à être enseveli dans le cimetière des moines. Il instituait pour héritiers universels ses quatre fils, Géraud, Guillaume, Hugues et Pons, après leur avoir assigné leurs parts respectives dans des chartes spéciales.

De l'héritage, il retranchait une somme importante, que ses exécuteurs testamentaires Ainart de Conques, son fils Pons et son cousin Hector Grimal, étaient chargés de répartir entre les établissements religieux ou charitables de la contrée. Ses principaux legs étaient naturellement pour Montsalvy et Cervière; puis, venaient les abbayes voisines : Sainte-Foy-de-Conques et Bonneval (Clairvaux), les églises de Campuac, Entraygues, Estaing, Grandvabre, Mouret, etc., jusqu'à Notre-Dame et Saint-Amans-de-Rodez, les Dominicains de Figeac, les Franciscains de Rodez, les hôpitaux du Pas et de Saint-Jean. Je n'entreprendrai pas de refaire après le testament lui-même la nomenclature de tous les legs particuliers qui y sont inscrits; on en trouvera la liste en marge du texte.

Il a semblé utile de souligner, par des notes juridiques aussi brèves que possible, ajoutées en appendice, les passages ou les expressions dont le sens présentait quelque difficulté d'interprétation. On a de plus cru bon d'expliquer les mots dont le sens pouvait être obscur ou qui offraient un intérêt particulier. Les premières notes sont de M. J. Brissaud, les secondes (entre crochets), de M. A. Thomas.

Je livre aux philologues ce texte sans autre commentaire linguistique. Puisse-t-il offrir pour eux quelque intérêt! Je ferai seulement remarquer qu'il ne diffère que par de très légères nuances (*laisse* pour *laishi*, *dith*, *fath* pour *dich*, *fach*, etc.) des textes aurillacois de la même époque, notamment du tes-

été consacré par l'abbé Muratet (*Notice historique sur Montsalvy, sur son église et son ancien monastère*. Aurillac, 1844). Le baron Delzons a donné sur ce couvent quelques bons renseignements, malheureusement très incomplets, dans l'article *Montsalvy* du *Dictionnaire statistique et historique du Cantal*. Aurillac, 1856, t. IV, p. 372. La plupart des documents sur Montsalvy, qui sont principalement répartis entre les archives du Cantal, celles de la ville d'Aurillac et une collection privée, n'ont pas encore été utilisés.

tament du bourgeois Hugues (1236); ce qui justifie l'opinion que j'ai déjà émise ailleurs[1], à savoir que la langue du versant aurillacois des montagnes d'Auvergne n'était qu'un prolongement de celle du Haut-Rouergue et du Haut-Quercy, différant en cela de tous les autres dialectes auvergnats.

Les testaments du moyen âge sont une mine des plus précieuses pour l'historien, le juriste et l'archéologue. Par une foule de menus détails, ils nous renseignent sur l'état des personnes et des établissements de leur époque. Celui de Pons de Cervière ne fait pas exception à la règle[2]. Les historiens locaux y trouveront quelques notions nouvelles sur une région intéressante et trop peu étudiée.

Roger GRAND.

Légataires :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen. Conoguda causa sia a totz homes que eu, Pons de Cerveira[3], malautes en cors, mas sas en pessa, segon mon entendemen, non deceubutz ni amenatz per forza ni per engan ni per bauzia d'alcun home ni d'alcuna femena, anz de mon bon grat et de ma propria, pura et liberal voluntat, fatz, en ma derreira voluntat, dispositio et adordenamen de totz mos bes en aital maneira :

Monastère de Montsalvy, pour la table commune.

En primeir, elesc ma seboltura en lo mosteir de ma dona sancta Maria de Montsalvi[4], en loqual mosteir eu so receubutz per fraire espiritalmen et corporalmen, al qual mosteir de Montsalvi eu laisse per totz temps a la taula communal del coven xx sol. rodanes de ces que eu havia en Bladenet[5] lo major et tot lo

1. *Les plus anciens textes romans de la Haute-Auvergne.* Aurillac, 1901. (Extr. de la *Revue de la Haute-Auvergne*, 1900.)

2. Pour ne citer qu'un exemple, on y voit qu'en 1255 le chevet de l'église de Cervière n'était pas construit, puisqu'un legs de 500 sous s'applique « *al bastimen del cap de la gleia de Cerveira.* »

3. Servière ou mieux Cervière, comm. de Villecomtal, cant. d'Estaing, arr. d'Espalion (Aveyron).

4. Montsalvy, ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac.

5. Blanadet, comm. de Vieillevie, cant. de Montsalvy.

P. et D. de Blanadet.
P. de Lucfau, prêtre.
P. de Puybrunet.
W. Ratier, prêtre.
Les héritiers de P. Tinier.
Le couvent de Bonneval (Clairvaux).
P. de Blanadet (2e legs).
Les gens de Gipoulou.
Les gens de Belmontet.
Barthélemy Robert.
Les emphytéotes de La Roquette. — Les héritiers du curé de Saint-Marcel. — Les emphytéotes du mas de Bonyssols.
S. Bonenfant d'Aurillac et ses associés ou leurs héritiers. — P. de Balastier, prieur de Vieillevie.
Les gens de La Croix-Bars.
Les héritiers d'Hugues de Montarnal. — Les héritiers de Durand Echor.
Bérard de Sénergues.

dreh e la razo que eu havia, ni hom ni femena per me, en eis Bladenet. Et voil et establisc que cad'an, en lo dia de mon anniversari, sion aquesth xx sol. dith despenduth communalmen a la taula del dith coven [a][1]. Et, per nom d'esmenda[b], laisse a'n P. et a'n D. de Bladenet L sol. per egals partz; et a'n P. de Lucfau, preveire, una gonella de cameli tro en xxv sol.; et a'n P. de Puibrunet xx sol.; et a'n W. Rateir, preveire, XVI sol.; et als hereteirs de P. Tineir L sol.; et al mostier de Bonavall[2] per esmenda L sol. et per alberc C sol.; et requerre per amor de Deu quem recepcho espiritalmen en totz lor be faths. Et voil et coman quel pairols sia reddutz a P. de Bladenet. Et laisse per esmenda als homes de Gyppolo[3] xx sol.; ad aquells de Bellmonteill[4] x sol.; a'n Bertolmeu Rotbert x sol.; als pageses[c] da la Roqueta[5] x sol.; als hereteirs del cappella que fo de Sanh-Marcell[6] xxx sol.; als pajeses del mas de Buoissuojol[7] de lonc l'estrada xx sol.; a'n S. Bonefan d'Aurlac[8] et a sos companhos o a lor hereteirs LXX sol. de Pojes[9]; a'n P. de Balasteir, prior de Veillavia[10] L sol. rodanes[11]; als homes da la Crotz[12] x sol.; als hereteirs d'en D. Hugo da Montarnall[13] L sol. per egals partz; als hereteirs d'en Duran Echor L sol. per egals partz et a'n Berart de Senhargas[14] L sol. Et voil

1. Nota. — Les lettres *a*, *b*, etc., renvoient au commentaire juridique et philologique, à la suite du texte.

2. Bonneval, abbaye cistercienne, qui prit plus tard le nom de Clairvaux, comm. de Clairvaux (Aveyron), cant. de Marcillac, arr. de Rodez.

3. Gipoulou, comm. de Mouret, cant. de Marcillac.

4. Belmontet, même commune.

5. La Roquette, comm. de Brommat, cant. de Mur-de-Barrez, arr. d'Espalion.

6. Saint-Marcel, comm. de Conques, arr. de Rodez.

7. Bonyssols, comm. d'Entraygues-sur-Truyère, arr. d'Espalion.

8. Probablement Aurillac (Cantal), qui se disait Orllac, Orlhac ou Aorlhac.

9. Sous du Puy. Cette monnaie était la plus employée à Aurillac.

10. Vieillevie, comm. du cant. de Montsalvy.

11. Sous de Rodez, monnaie des comtes de Rodez.

12. Lacroix-Bars, comm. du cant. de Mur-de-Barrez.

13. Montarnal, comm. de Sénergues.

14. Sénergues, comm. du cant. de Conques.

Mathieu Ainart, son associé.

W. de Golinhac.

Ses autres créanciers.

L'église de Cervière, pour la construction du chevet.

Monastère de Montsalvy (2e legs).

L'hôpital de Montsalvy.

Tous les prêtres, diacres, sous-diacres et autres clercs qui assisteront à ses obsèques.

La fabrique de l'église de Montsalvy.

L'église de Cervière (2e legs)

L'église de Mouret.

Les pauvres de Cervière.

Les légataires de feu Grimalde, sa femme.

et coman que dels meus bes siu pagath a'n Mathieu Ainart LXXXII sol.. queil deth, part aco que ha en las mias calzas de ferr[d]; et a'n W. de Golinhac[1] XL sol. queil deth. Et a mos altres clams[e] que i issiriu laisse CCCCXX sol. rodanes per adobar et esmendar a l'esgart de mos gadieirs. Al bastimen del cap de la gleia de Cerveira laisse D sol., li qual voil et coman que siu pagath entro a X ans, zo es saubut cad'an L sol. Et laisse ad eissa la gleia I calice d'argent de prezia de VII lib. de Rodes et una cappa de polpra entro en IIII lib. rodanes de prezia. Et, si dins lo dith termini lo diths bastimens podia esser faths et accabatz per meinhs dels dihs D sol., voil et coman quel sobreplus fos donatz per amor de Deu a l'esgart de mos gadieirs. Et laisse mai a la dicha gleia de Cerveira C sol. que eu havia per nom de penhura en los nogueirs et en los casses[2] d'en Raines de Cerveira, et que li fruth siu comtath en pac[f] d'aitant quant eu o hai tengut[g]. Et a mon aderssi[h] laisse mo mul et aco que i sobraria de las rendas d'aquest an que eu hai usatgadas a prenre. Et laisse al mostier de Montsalvi mo leith parenteir[i]; et a l'hospital dels paupers da Montsalvi una flessada. Et laisse a cascun cappella que sera a ma seboltura II sol. et a cascun diague XII d. et a cascun subdiague IX d. et a totz los altres clergues que i serau, a cascun VI d. Et a l'obra de la gleia de Montsalvi laisse X sol. Et voil et establisc et coman que mei fill et mei hereteir per totz temps cad'an en carerme fasso per me et per tot mo linhatgue et per llor annual a Cerveira ab X preveires per egals partz. Et voil et coman et establisc qu'enz G., enz Ponz, mei fill, quandis viurau, hajo et tenho en la gleia de Cerveira una entorta de cera al sacrifizi; enz W., enz Hug, mei fill, altra en la gleia de Moret[3]. Et laisse X sesters de seguel de que hom me faza karitat a Cerveira. Et voil et coman queil dith W. et Hug, mei fill, pago las laissas de Na Grimalda, lor

1. Golinhac, comm. d'Enguialès, cant. d'Entraygues.
2. *Ms.* cesses.
3. Mouret, comm. du cant. de Marcillac.

rimalde.
es créanciers d'Itier et de Maurin.
es lumineries des églises de N.-D. de Rodez, de Saint-Amans de Rodez, de Mousset, de Cervière, de Sainte-Foy de Conques, de Grandvabre, de N.-D. d'Aynes, du Bex, d'Albiac, de Tesq, de Viunac et de Vionne.
es hôpitaux du Pas, de Rodez, et de Saint-Jean-de-Nigreserre. — Les huit ermites de Rouergue. — Le calice de Sénergues. — La chapelle de Mouret. — Les lumineries de Montsalvy et d'Entraygues. — L'église des Dominicains de Figeac

maire que fo, la terra de laqual eil hau et teno. Et laisse a Grimalda. ma boda... LX sol. de que hom li compre II jurgas *j* d'aici a la festa de sanh Andreu. Et voil et coman quel deutes d'en Iteir et d'en Mauri sia pagatz en aiss[i cum] es encartat. A las candelas de ma dona sancta Maria de Rodes [1] et a la luminaria de Sanh-Amans [2] et ad aquella de Mosset [3] et de Cerveira et de Sancta-Fe d[e] Conchas [4] et de Gran Vabre [5] et de Enes [6] et de Bes [7] et de Albiac [8] et de Tesc [9] et de Vilnac [10] et de Viorme [11] et a l'hospital dal Pas da Rodes et a l'hospital de Sanh Johan [12] et als VIII hermitas de Rozergue [13] et al calice de Senhargas et a la capella de Moret et a la candela [de] Montsalvi et a la lumenaria d'Antraigas [14] et a la gleia dels fraires predicadors da Fijac [15] et ad

1. Notre-Dame, église cathédrale de Rodez.
2. Abbaye de Saint-Amans, à Rodez.
3. Mousset, comm. de Mouret.
4. Sainte-Foy de Conques, célèbre abbaye bénédictine dans la commune de ce nom.
5. Grandvabre, comm. du cant. de Conques.
6. Notre-Dame-d'Aynes, ch.-l. de paroisse, comm. de Sénergues.
7. Le Bex, comm. de Grandvabre.
8. Albiac, comm. de Lassouts, cant. d'Espalion.
9. Tesq., ch.-l. de paroisse, comm. de Montpeyroux, cant. de Laguiole, arr. d'Espalion.
10. Viunac, ch.-l. de paroisse, comm. d'Estaing.
11. On ne voit guère aujourd'hui comme nom de lieu se rapprochant de Viorme que Bromme, par. de la comm. de Mur-de-Barrez, ou Vionne (Saint-Barthélemy-de-), chapelle qui se trouvait dans la comm. de Clairvaux, cant. de Marcillac, et qui existe encore sur la montagne de Buenne.
12. L'hôpital du Pas ou de N.-D. du Pas, à Rodez. L'hôpital Saint-Jean était une dépendance de la commanderie de Narbonne, dans la paroisse de Saint-Jean de Nigreserre. Nigreserre (les gens du pays disent encore *l'Espital*) est un village de la commune de Thérondels, cant. de Mur-de-Barrez.
13. Les ermites de Rouergue jouissaient d'une telle popularité qu'il n'est pas de testament notable du XIIIe siècle en Haute-Auvergne ou en Rouergue qui ne contienne quelque legs en leur faveur. Ils étaient ordinairement au nombre de sept. Parmi les plus connus on peut citer ceux : d'Aurenque, sur le Lot, réuni en 1275 à l'abbaye de Bonneval, d'Aurières, sur la Truyère, de Combenières, près de Marcillac, de Villiès, près d'Entraygues, tous dans la région qui bénéficie des largesses de Pons de Cervière.
14. Entraygues-sur-Truyère, ch.-l. de cant., arr. d'Espalion.
15. Les Dominicains de Figeac (Lot).

L'église des Franciscains de Millau. — La luminerie de la chapelle de Montsalvy. — La fabrique de N.-D. de Rodez. — Les Franciscains de Rodez. — La luminerie de l'église de Mouret. — Saint-Marcel, Biounac, — Campuac, Saint-Félix de Lunel, Golinhac, Sénergues, Pruines, Cabessière. — L'église du château de Conques. — L'hôpital de Naurac. — L'église de Montarnal. — L'église de Saint-Sulpice. Vareilles. — L'église de Solzac. — Les confréries de Conques, de Cervière, d'Estaing, de Golinhac et de Saint-Amans-des-Cots.

aquella dels fraires menors da Meillau [1], et a la [lu]minaria de la capella de Montsalvi, laisse a cascu et a cascuna v sol. Et laisse a l'obra de la gleia de ma dona Sancta Maria da Rodes x sol.; [als] fraires menors da Rodes [2] x sol. et a la luminaria de la gleia de Moret x sol. et a Sanh-Marcell xii d.; a Biunac [3], a Campuac [4], a Sanh-Feliz [5], [a] Golinhac, a Senhargas, a Proinas [6], a Cavabesseira [7] et a la gleia del castell de Conchas [8] a l'hospital de Naurrat [9], a la gleia de Montarnall [et] a la gleia de Sanh-Sulpizi [10], a Valleillas [11], a la gleia de Sollzac [12], a cascuna una liura de cera; a las cofrairias de Conchas, de C[er]veira, d'Estain [13], de Golinhac et de Sanh-Amans [14], a cascuna per totz temps, quandis durara, laisse cad'an cessalmen i sesteir de seguel [e que] mei gadieir los paguo per x ans et enapres mei hereteir per egals partz. Et fatz et establisc a me hereteirs en totz mos bes mos fills G. et Pon[z] et W. et Hugo en aitals partz et per aitals partz coma eu lor o hai [p]artit et encartat et sagellat de mo sagell, et cascus ne ha sa carta, et que cascus se tenha per pagatz ab aco que aqui en aquella carta li hai dat per sa part et per sa fraireseca de totz mos bes [k]. Et voil que Ricartz et Aive-

G., Pons, Guillaume et Hugues, ses fils, héritiers universels.

1. Les Cordeliers de Millau (Aveyron).
2. Les Cordeliers de Rodez.
3. Biounac, ch.-l. de par., comm. d'Espalion.
4. Campuac, comm. du cant. d'Estaing.
5. Saint-Félix de Mazières, devenu Saint-Félix de Lunel, comm. du cant. de Conques.
6. Pruines, comm. du cant. de Marcillac.
7. Cabessière, comm. de Conques.
8. La chapelle de Notre-Dame-du-Château constituait à Conques un prieuré dépendant de l'abbaye. V. Desjardins, *Cartulaire* de l'abbaye de Conques. Paris, 1879, p. XLVI.
9. L'hôpital de Naurac, dépendant autrefois de l'abbaye de Conques et aujourd'hui disparu, paraît avoir été situé dans la paroisse de Saint-Marcel, comm. de Conques. V. *ibid.*, p. XLVII.
10. Saint-Sulpice, comm. du cant. de Cajarc, arr. de Figeac (Lot).
11. Vareilles (aujourd'hui appelé Grandmas), jadis ch.-l. de paroisse, comm. de Mouret.
12. Solzac, ch.-l. de paroisse, comm. de Salles-la-Source, cant. de Marcillac.
13. Estaing, ch.-l. de cant., arr. d'Espalion.
14. Saint-Amans-des-Cots, ch.-l. de cant., arr. d'Espalion.

Richarde et Aiveline, ses filles, leur falcidia ou légitime.

lina, mas fillas, se tenho per pagadas de totz mos bes ab las dotz et ab las verqueiras [l] qu'eu lor hai dadas per nom de lor fraireсa et de lor falcidia [m]. Et laisse [...] a cascuna, part lor dotz, ccc sol. rodanes. Et commande queil dith mei fill se tenho de mos bes per pagath cascus ab la partz qu'eu li hai facha et que tenho fer[ma] aquesta ma derreira voluntat aici escricha, et d'aquel que venria encontra o que nois tenria per pagat, voil que la sua partz et fraireсa, fors sa falcidia, fos per t[otz] temps per egals partz dels altres gardans la mia voluntat. Et ad adjutori de mon aderzemen [n] laisse tot lo meu afar de Salas [1] per D sol et que mei [fill] l'en retenho, si far o volo; si que no, que sia vendut ad altre. Et voil que aquestas laissas et esmendas sobredichas que non hau terme lonjor o breujor siu p[aga]das et complidas dins X ans per mos gadieirs desotz nommatz. Et de tot aizo sobredith voil que G., mos fills, per sa part, pague, cad'an per X a[ns, a] mos gadiers VI libras de Rodes, las quals assigne en ambas las Garrigas [2] et en E...oill; et entre W. et Hugo, per X ans cad'an, VI libras, las quals assigne en Li[...] et en Nozolaigas [3] et el Vilar [4] et en Podam [5]; en Ponz, mos fills, qu'en pague, cad'an per X ans, LX sol., los quals assigne en tot aital heret qual li hai dat [o]. Et n[o voil] que negus de mos diths fills percepia re en aquestas honors et terras et possessios sobredichas en negu d'aquestz diths X ans, entro que aizo sobredith hajo pagat cad'an. Et [sia sau]but que tuth li dith mei fill hau a me promes et jurat sobre sanhs Evangelis tocatz corporalmen que tot aizo sobredith complisco et attendo et laisso complir et atendre [a mos] gadiers [p].

Ses exécuteurs testamentaires.

1. Salles, comm. de Coubisou, cant. d'Estaing.

2. La Garrigue-Haute et La Garrigue-Basse, comm. d'Enguialès, cant. d'Entraygues.

3. Ce nom ne paraît pas avoir de représentant parmi les noms de lieux actuels.

4. Probablement Le Viala; mais lequel? Il y a dans l'Aveyron un grand nombre de localités qui portent ce nom. Non loin de Montsalvy, on en trouve dans les communes d'Enguialès, d'Estaing, de Montpeyroux.

5. Poudan, comm. de Saint-Félix-de-Lunel.

Et eu fatz a me et establisc mos gadiers et exsequdors d'aquesta mia derreira voluntat W. Ainart de Conchas, en Ponzo, mo fill, en Hechor Gri[mal], mon conhat, li qual sobredith tuth essemps o il II, si li trei no i ero, o l'I, sill II no i ero, fazo et complisco per me del meu, senes lor dan, aquesta mia derr[eira] voluntat, li qual me hau promes que a bona fe o attendo et o complisco [q]. Et apres aquestz, voill et coman que o complisco mei hereteir per egals partz [r]. Et [tot] aizo sobredith et tota aquesta mia derreira voluntatz voil que vailla per dreth et per razo de testamen o de codicilles o de epistola o de lai[ssa] ab escrith o ses escrith o de qual que ti plaz derreira voluntat [s]. Et a major fermetat et en testimoni de tot aizo hai sagellada la present car[ta] de mo sagell et la hai facha sagellar ab aquell del senhor maestre B., perbost[1] de Montsalvi, et d'en Duran de Fratgueir, prior d'Estain, et del [.....] de Taisseiras[2] et d'en P. de Lucfau, cappella de Campuac, et d'en W., d'en Ricas, prior de Moret, et d'en Ponzo, mo fill, et d'en W. Ainart et d'en Johan[...] *Actum* a la Garriga major[3], *in domo* D. del Puoh[4], *anno Domini M°CC°L° quinto, die crastina sancti Bartolomei*[5], *testibus presentibus magistro* B. Cambo, [.....]no de Rocalaura, D. del Puoh *et Hugone*, *fratre ejus*, *ac* G. de la Montanha.

Original en parchemin de 0m52 de longueur sur 0m32 de largeur, présentant au milieu quelques trous et au bord droit de légères traces de feu qui ont entamé le texte. Il y pend encore les cordelettes de chanvre auxquelles étaient attachés huit sceaux, dont cinq subsistent, bien que fort endommagés. Ce sont ceux du prévôt de Montsalvy, du prieur d'Estaing, du curé de Campuac, du prieur de Mouret et de Pons de Cervière. Cet acte est conservé à Aurillac dans la collection du baron Delzons.

1. Le titre de prévôt a toujours été employé, de préférence à tout autre, pour désigner le supérieur du couvent de Montsalvy.
2. Teissières-lès-Bouliès, comm. du cant. de Montsalvy (Cantal).
3. La Garrigue-Haute, commune d'Enguialès.
4. Probablement Le Puech, comm. de Conques.
5. Le lendemain de la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire le 25 août.

COMMENTAIRE JURIDIQUE ET PHILOLOGIQUE.

a. Pour être reçu comme frère au monastère de Montsalvy, le testateur lègue à ce couvent un cens perpétuel sur des terres qu'il possède à Blanadet. Le legs s'adresse à la table commune du monastère; le jour de son anniversaire, c'est-à-dire de l'anniversaire de sa naissance (ou de la fête de son saint), les 20 sols de cens seront dépensés à la table des moines.

b. Les legs qui suivent sont qualifiés d'*amendes;* le testateur les considère comme le paiement d'une dette. Les legs de ce temps sont souvent des restitutions imposées par l'Eglise; on se met en règle avec Dieu dans cet acte moitié religieux moitié civil qu'est le testament.

c. En général, *pageses* ne signifie pas d'une manière précise *emphytéotes*. A-t-il ce sens dans le testament de Pons de Cervière? Il est difficile de le savoir, le texte étant trop bref. Toutefois, c'est de l'emphytéose que la pagésie, tenure perpétuelle grevée d'un cens annuel et d'obligations féodales, se rapprochait le plus.

d. [C.-à-d. que je lui dois, outre ce qu'il a sur mes chausses de fer (outre la dette pour laquelle il a en gage mes chausses de fer).]

e. Le mot *clam* fait supposer qu'il s'agit d'une dette. Le testateur laisse 420 sols pour toutes les réclamations qu'on pourrait faire après sa mort.

f. [*Pac*, substantif verbal de *pagar :* « en paiement ».]

g. Cent sols que le testateur avait en gage ou assignés sur les noyers et chênes de R. de Cervière; R. de C. lui devait 100 sols et lui avait donné en garantie du paiement ses noyers et chênes. Les fruits de la chose donnée en gage devaient être imputés sur le capital prêté, sans quoi on aurait commis un acte usuraire.

h. [Le mot *aderssi* est inconnu à tous les lexiques provençaux et on ne voit pas ce qu'il peut signifier ici.]

i. [Mon lit de famille.]

j. [*Jurga,* génisse; voy. Mistral, *Junègo*.]

k. Le testateur avait lui-même partagé tous ses biens entre ses quatre fils et constaté le partage par un acte spécial dont chacun d'eux avait une expédition. En les instituant héritiers, il déclare qu'ils doivent se tenir pour remplis de tous leurs droits successoraux moyennant la part qui leur a été attribuée; autrement dit, il leur défend d'attaquer le partage sous prétexte que l'égalité n'aurait pas été rigoureusement établie entre eux.

l. [*Verqueira*, synonyme de dot; proprement « jardin, terre cultivée attenante à l'habitation ». Voy. Du Cange, *vircaria* et *vercheria*. Pour le sens, voy. A. Thomas, *Mélanges d'étymologie française*, p. 478.]

m. Ses filles ont reçu des dots et *verqueiras* : il qualifie ces dots de part héréditaire (*frairesca*) et de *falcidia*, c'est-à-dire, dans la langue du temps, de légitime, part due à l'héritier du *de cujus*. Le nom de *falcidia* vient de la loi romaine de ce nom, en date de 40 av. J.-C. Girard, *Précis de droit romain*, p. 703. — Viollet, *Hist. du droit français* table, h. vº. — Brissaud, *Manuel d'hist. du dr. fr.*, p. 1565.

L'exclusion de la succession des filles dotées, forme atténuée du privilège de masculinité, est stipulée dans le testament de Pons de Cervière. Mais on est surpris de voir qu'il n'y est pas question du droit d'aînesse. Peut-être cependant Pons, l'un des fils, est-il l'aîné; c'est pour cela qu'il porterait le même nom que son père et qu'il figurerait parmi les *gadiers;* on s'expliquerait alors qu'il doive payer les 60 livres par an aux *gadiers*, tandis que ses frères ne leur paieraient que 6 livres.

n. [*Erzer* (*erigere*) a le sens de lever; *aderzer*, dans une charte rouergate de 1189, paraît avoir celui d'élever, entretenir (P. Andraud, *la Vie et l'œuvre de Raimon de Miraval*, Toulouse, 1901, p. 241, l. 7). *Aderzemen* pourrait donc signifier entretien. Mais quel serait ici le sens? Peut-être les frais d'entretien de Pons au couvent de Montsalvy.]

o. Les fils du testateur doivent fournir chaque année aux exécuteurs, chacun une somme de 6 livres; l'un d'eux, Pons, est tenu de payer 60 livres, dix fois plus que les autres. A-t-il reçu dix fois plus qu'eux? Ou ne faut-il pas corriger le texte en substituant VI ou X à LX? Cf. ci-contre.

Ces 6 livres à payer chaque année sont assignées sur certains biens; l'assignat ainsi compris n'est autre chose qu'une hypothèque ou, du moins, il offre beaucoup d'analogie avec cette opération. Comme on le voit, l'assignat résulte d'une clause du testament. Les biens du testateur sont entre les mains des exécuteurs, à ce qu'il semble, et ceux-ci recueillent les fruits: les fils du testateur reçoivent ce qui reste des fruits, après que les 6 livres ont été payées aux *gadieirs*. Il se pourrait aussi que les *gadieirs* fussent simplement autorisés à exiger de chacun des fils les 6 livres qu'il doit, avant que ceux-ci pussent toucher aux fruits.

p. Les fils du testateur lui ont promis de respecter et d'exécuter ses dernières volontés et de les laisser exécuter par ses *gadieirs*. Ils ont confirmé, selon l'usage, leur promesse par un serment.

q. Les exécuteurs testamentaires peuvent agir ensemble ou séparément; ils ont promis de faire tout ce qui leur a été prescrit; on ne dit pas qu'ils l'aient juré; le testateur avait en eux assez de confiance pour que le serment parût moins nécessaire de leur part que de la part de ses fils, intéressés à garder tous ses biens. Sur les droits des exécuteurs testamen-

taires, cf. R. Caillemer, *Les exécuteurs testamentaires*, 1901. — Si les fils attaquent le partage fait par leur père de son vivant, ils perdront la part qu'ils ont reçue, à l'exception de leur légitime ou *Falcidia;* les biens qui leur seront enlevés seront partagés par portions égales entre ceux de leurs frères qui auront respecté la volonté du testateur. Les clauses pénales de ce genre sont fréquentes. Presque toujours le testateur croit devoir prendre des précautions afin d'assurer l'exécution de ses dernières volontés, et il s'en faut qu'il y parvienne, même en édictant des peines contre ceux de ses héritiers qui ne se feraient pas scrupule de lui désobéir après sa mort.

r. Les fils du testateur, ses héritiers, sont aussi en quelque sorte ses exécuteurs testamentaires.

s. La clause codicillaire, qui est de style dans les testaments, se développe dans celui-ci. On ne dit pas seulement, comme d'habitude : si cet acte ne vaut pas comme testament, qu'il vaille comme codicille; mais on ajoute : qu'il vaille comme lettre (allusion au testament *per epistolam*), ou comme legs, par écrit ou sans écrit, ou à titre de dernière volonté quelconque. On se prémunissait par là contre les nullités de forme dont le testament proprement dit aurait pu être entaché.

II

LE MOT ROUERGAT *OŪTJABO.*

L'abbé Vayssier enregistre, dans son *Dictionnaire patois-français*, un mot *oūtjabo*, qui désigne, paraît-il, le milieu du jour en été, temps pendant lequel les troupeaux restent enfermés[1] ». Il en donne même l'étymologie : « latin adjutabile, secourable, parce que les bergers aident les autres domestiques. » Cette étymologie n'est pas de lui, mais de l'abbé Jonquet. Mistral rapproche dubitativement *outjabo* de *auiago*, mot qui, à Azilhanet, signifie halle couverte, auvent. En réalité, nous avons affaire au latin octava, qui s'employait substantivement pour désigner la huitième heure du jour, c'est à-dire, d'après la correspondance du système

1. Mistral le lui emprunte en l'altérant légèrement. Il écrit *outjabo*, au lieu de *óutjabo;* on sait que l'orthographe félibréenne note par *óu* la diphtongue que l'abbé Vayssier note par *oū*.

romain et du nôtre, deux heures de l'après-midi [1]. Le groupe latin ct donne naissance au son *ch* (prononcé *tch*) dans une partie du Rouergue : l'abbé Vayssier a *uech*, *yoch* de octo, *nuech*, *nech*, *nioch* de noctem, etc. S'il écrit *tj* dans le mot qui nous occupe, c'est évidemment par condescendance pour l'étymologie de son confrère l'abbé Jonquet. Un seul point mérite une observation spéciale, c'est le renforcement en diphtongue du son initial qui correspond à l'*o* latin, et qui devrait être une simple voyelle. Le cas est fréquent; il se présente surtout dans les mots qui n'appartiennent pas à la couche primitive : *oubelou* « houblon », *oūdou* « odeur », *oūfenso* « offense », *oūmeleto* « omelette », etc. Mais on en trouve aussi quelques exemples dans la formation populaire : *oūgón*, ancien provençal *ogan*, ancien français *oan* « cette année », *oūbe*, ancien provençal *obe* « oui bien », *oūrailho*, *oūrieyro*, ancien provençal **oralha*, **orieira*, ancien français *oraille*, *oriere* « bord ». Je ne cite que des formes enregistrées par l'abbé Vayssier; en puisant dans Mistral, on en trouverait beaucoup d'autres.

Antoine THOMAS.

1. *Nona* s'est conservé dans le gascon *auranoa*, *auranoar* « goûter » (Voyez mes *Essais*, p. 65). On remarquera que l'ancien français *none* signifie « midi », sens conservé dans le patois de Tournai et dans l'anglais *noon*. Pour les Romains, nona était la division du jour qui commençait à trois heures. Les parlers méridionaux sont restés plus fidèles à la tradition romaine, aussi bien pour nona que pour octava.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Jean ROUCAUTE. **La formation territoriale du domaine royal en Gévaudan** (1161-1307). Paris, Picard, 1901; in-8° de 128 pages. Carte.

Le Gévaudan est une contrée élevée, où l'hiver est long et dur, l'air vif... et où l'on travaille. La nature et l'histoire ont collaboré pour le doter d'une vie propre, de traits individuels, que ses laborieux habitants se sont attachés à mettre en lumière [1]. Deux périodes en particulier ont retenu leur attention : le moyen âge et le XVIe siècle; l'époque où le Gévaudan, sous ses comtes épiscopaux, vivait à part, plus ou moins distinct du royaume, celle où les haines religieuses, ranimant le vieil esprit féodal et l'exaspérant, ont rendu pour quelques dizaines d'années le pays à l'anarchie, à une sorte d'indépendance. Les travaux de M. R. se rapportent à l'une et à l'autre; nous ne nous occuperons avec lui, pour le moment, que du moyen âge.

Sa *Formation territoriale du domaine royal en Gévaudan* est la traduction française d'une thèse latine qu'il aurait été dommage de laisser sous ce vêtement tant soit peu démodé et incommode; car elle touche à une question capitale pour l'histoire du Gévaudan, au pariage conclu en février 1307 entre l'évêque de Mende et le roi de France. S'ils ont clos d'un commun accord un procès de trente-cinq années et des différends encore plus longs, s'ils se

1. Cf. la « Chronique du Gévaudan » insérée dans le présent numéro. — M. Roucaute n'habite pas le Gévaudan; mais il en est, croyons-nous, originaire.

sont mutuellement associés, dans les terres tenues d'eux à fief ou arrière-fief, pour exercer la justice et les droits régaliens, c'est que les prédécesseurs de Philippe le Bel avaient su se créer en Gévaudan une puissance territoriale. Sans leur intervention, l'évêque marchait tout droit à l'omnipotence; ce sont leurs acquisitions domaniales qui leur ont permis de l'arrêter en si beau chemin et de contrebalancer son autorité, laquelle devait ensuite, par la force même des choses, s'amoindrir progressivement.

Dans le travail de M. R., il convient de distinguer deux parties, dont l'une, la première, ne pouvait être bien originale, car elle se rapporte à des événements connus. On sait que la vicomté de Grèzes, située à l'ouest du pays, après avoir passé par confiscation du comte de Toulouse au roi de France (1226), a fini par rester aux mains de ce dernier, en 1258, malgré les réclamations du roi d'Aragon, malgré celles de l'évêque. C'est par les mêmes moyens qu'au sud-est, en 1242, il a acquis une large part des Cévennes : ainsi fut constituée, aux dépens de P. Bermond notamment, la baylie de Valfrancesque.

L'autre partie, qui traite de faits contemporains du pariage, a trouvé pour points d'appui le remarquable *Mémoire relatif au paréage de 1307*, que MM. Maisonobe et Porée ont publié en 1896, les *Lettres de Philippe le Bel* éditées par M. R. lui-même (en collaboration avec M. Saché), enfin divers mss. des Archives de la Lozère, dont un, dit *Feuda Gabalorum* (G 752), lui fournissait la liste complète des terres propres du roi. M. R. a identifié la plupart des noms de ces terres (222 sur 264); il en a dressé la table, la carte : travail difficile et méritoire qui fait la valeur de son livre.

Que n'a-t-il, sur cette carte, circonscrit d'un trait chaque mandement! Rien n'aurait mieux montré l'ampleur de ces territoires, seigneuries anciennes, d'étendue presque immuable, dont beaucoup se partageaient, sans pour cela se désagréger, entre de nombreux seigneurs pariers, car c'étaient des droits, et non le terroir, qui étaient répartis entre eux. Le mandement de La Canourgue mesurait, du N.-O. au S.-E., 15 ou 16 kilomètres de diamètre. A La Canourgue étaient pariers, pour des parts très différentes et variées, le roi, le sire de Canillac, le prieur de La Canourgue, le chevalier d'Esquin, un chanoine dé Mende [1]

1. Roucaute, p. 64. Le roi et le marquis de Canillac sont pariers pour

Au château de Chirac, autre pariage[1]; le roi avait ici la moitié de la justice et des profits qui en provenaient, la seconde moitié étant partagée entre plusieurs chevaliers. Pariage aussi, dont nous ignorons les participants, au château de Fontanilles[2]. Pariage d'Ispagnac, conclu entre le roi et le prieur du lieu, en 1298, au détriment de l'évêque, mais aboli ou plutôt transformé au bénéfice de celui-ci en 1307[3]. Pariage de Marvejolz, dont le sire de Peyre et le roi étaient seigneurs, chacun pour une moitié[4]. Pariage de Nogaret entre le sire de Canillac, le roi, l'Hôpital d'Aubrac[5]. Pariage de Serverette, dans lequel figurent un grand nombre de chevaliers et de damoiseaux[6]. Pariage de La Garde-Guérin, très curieux, car les seigneurs pariers, à l'exclusion de tous autres, y formaient un consulat, mais connu depuis longtemps grâce à un travail de M. André[7].

Au lieu d'un ou deux pariages gévaudanais, nous en pouvons maintenant énumérer huit. A condition de chercher un peu, on en trouverait sûrement bien davantage. Quoi qu'il en soit, on jugera par cet exemple combien de lumières nous apportent, sur des points nombreux de l'histoire du Gévaudan, les publications précitées. En prenant pour centre le pariage de 1307, elles en ont vivement éclairé les alentours.

Cet accord, parmi d'autres de même nature qui furent conclus à la même époque avec les évêques de Cahors, de Viviers, du Puy, de Pamiers, etc., apparaît comme original. Il est tel par l'étendue des pouvoirs que le roi reconnaît à son partenaire; l'évêque de Mende dans son diocèse reste comte souverain; M. R., qui a fait cette remarque, aurait dû, semble-t-il, la compléter

la justice, les péages et l'institution des officiers dans la ville même, dans 20 mas et 3 lieux énumérés; mais le roi seul, sauf en un mas, possède l'ost et la chevauchée. Il est vrai que dans 20 mas, entre ceux dont se compose le mandement, les deux pariers n'ont que la haute justice; la basse appartient au prieur de La Canourgue, qui leur est associé par un pariage spécial. Dans un mas le ressort est au roi et au sire de Canillac, la justice haute et basse au chevalier d'Esquin; dans un autre, la haute justice est à Canillac, la basse à un chanoine de Mende.

1. Roucaute, p. 62.
2. *Mém. relat. au paréage de 1307*, p. 453.
3. *Lettres de Philippe le Bel*, pp. 182, 216.
4. Roucaute, p. 60. Cf. *Lettres de Philippe le Bel*, pp. 96, 130, 206.
5. Roucaute, p. 66.
6. *Lettres de Philippe le Bel*, p. 208.
7. *Bull. de la Soc. de la Lozère*, t. XXI, p. 55.

par une démonstration, par une brève comparaison de ces pariages. Il est tel encore par sa durée, son importance pour l'avenir; car il fut vraiment la charte constitutive du pays : il faut s'y référer constamment pour comprendre l'ensemble et le détail de son histoire; comment elle s'est développée au cours des siècles, ou comment se sont organisés, par exemple, les Etats de Gévaudan.

Pour terminer, un regret. Les textes qui viennent de Mende sont trop souvent gâtés et défigurés par des fautes d'impression. Ce sont parfois jusqu'à des lignes qui manquent. Tous les soins des éditeurs devraient tendre à imposer à l'imprimeur, à s'imposer à eux-mêmes, des habitudes de correction qui en érudition sont absolument nécessaires.

Paul DOGNON.

Paul ANDRAUD. **La Vie et l'Œuvre du troubadour Raimon de Miraval.** Paris. Bouillon, 1900; in-8° de 270 pages. — ID. **Quae judicia de litteris fecerint Provinciales.** Paris, Bouillon, 1902; in-8° de 86 pages.

Le jeune savant auquel les deux travaux cités en tête ont valu le titre de docteur ès lettres y a fait preuve d'une excellente méthode et s'y est montré habile à conduire des recherches historiques. Si les résultats obtenus ne sont pas tous également sûrs, c'est la faute de la matière elle-même et de l'insuffisance des sources plutôt que de l'auteur; celui-ci n'a rien négligé pour les faire aboutir, et il a su, malgré tout, éclaircir plus d'un point resté jusqu'à présent obscur. Ce dont il faut surtout louer M. A., c'est d'avoir cherché à nous donner une vue d'ensemble du milieu où a vécu son héros et dont celui-ci reflète les défauts et les qualités.

C'est, en vérité, un personnage qui ne manque pas d'originalité que ce Raimon de Miraval, amoureux toujours berné et faisant pourtant de ses amours — non moins d'ailleurs que de celles de ses protecteurs — la seule préoccupation de sa vie et l'unique objet de son art, au point d'assister avec indifférence aux atrocités de la guerre contre les Albigeois. Mais, d'autre part, il appartient bien à cette société d'artistes attentifs à l'harmonie des paroles et de la musique, lui, l'adepte de l'école poétique la

plus raffinée peut-être qui ait jamais existé, et dont les sentiments, bien loin d'être raffinés, ne furent pas même toujours délicats. Il nous permet de constater combien cet art des troubadours était factice et manquait de spontanéité. Si nous avons tant de peine à mettre d'accord les données de l'histoire avec celles que nous fournissent les poésies des troubadours, c'est surtout parce que ces dernières se rattachent à une vie et à un monde moitié réels, moitié imaginaires. Et cela est même vrai jusqu'à un certain point pour les sirventés soi-disant historiques, dans lesquels souvent la tradition poétique et l'imagination du poète ont plus à voir que la vérité historique, et où les faits de l'histoire sont parfois reflétés comme dans un de ces miroirs concaves ou convexes qui, dans les foires, renvoient aux passants leurs figures démesurément allongées ou rétrécies.

M. A. commence par nous donner de son héros une biographie aussi détaillée que le permettent les sources (Vies provençales, *razos*, poésies de Raimon). La datation à laquelle il s'arrête ne va pas sans quelques difficultés. Il renferme la vie du troubadour entre 1135 et 1216, mais il ne se cache pas que, si l'on admet une date aussi reculée pour sa naissance, on est en même temps obligé d'admettre que c'est surtout à partir de l'âge de soixante ans qu'il a pris une part active à des intrigues amoureuses, et qu'à l'âge de soixante-dix-huit ans il a choisi une nouvelle maîtresse. Qu'on ne dise point que, selon toute vraisemblance, Sordel s'est remarié à l'âge de soixante-dix ans (*Zeitschr. f. roman. Phil.*, XXI, 243), car c'était là, sans doute, un mariage de raison. Et si Blacatz, à soixante-dix ans, est encore amoureux de Guida de Rodez, n'oublions pas qu'à cet âge-là huit années font une grande différence, et qu'il s'agissait pour lui d'une affection de vieille date. M. A., non sans à-propos, rappelle une tenson de Miraval avec Adémar, où ce dernier lui reproche de faire le galant malgré son grand âge. Seulement, il est toujours un peu dangereux de prendre au sérieux une tenson; un jongleur ne fait-il pas à Bertran d'Alamanon le même reproche, en un temps où celui-ci était encore relativement jeune?

Car vos es vielhs et ilh vielha issamen,
E pos vilhenc abdos vos dessazona,
No seria ses joven l'amor bona[1].

1. Cf. les vers 17-21 de la tenson de Miraval (Andraud, p. 29).

Le chapitre suivant est consacré aux amours de Raimon; M. A. a essayé, avec tout le soin désirable, d'identifier les dames auxquelles le troubadour a adressé ses hommages. Les détails sont très curieux; forment-ils un tableau des mœurs de ce temps-là, comme le veut M. A.? En partie, oui; malheureusement on ne sait pas toujours où cesse la réalité. J'aurais quelques observations à faire sur la façon dont M. A. se représente les rapports entre *Mais d'Amic* et *Mantel;* à mon avis, M. A. n'a pas assez fait ressortir combien est étrange le fait, cinq fois répété, de voir célébrées dans une seule poésie deux dames à la fois. Je me demande si l'explication ne serait pas celle-ci : que le « senhal » *Mantel* désigne une dame à laquelle le poète feint d'adresser ses hommages, pour cacher d'autant mieux sa liaison avec *Mais d'Amic*. Nous aurions alors dans *Mantel* le pendant du *Chandelier* d'Alfred de Musset. On comprendrait que, pour une dame destinée à ce rôle, Raimon eût choisi précisément ce « senhal ». En effet, en français du moins, *sous le manteau de* a eu le sens de *sous le couvert de*. Remarquez surtout que, autant les envois adressés à *Mais d'Amic* sont familiers, tendres, passionnés, autant ceux où est nommé *Mantel* sont froids, compassés, respectueux (Andraud, p. 109). La poésie citée à la page 90, quoique adressée uniquement à *Mantel*, ne prouve pas pourtant que l'auteur entende renoncer à son amour pour *Mais d'Amic*, à qui dans la suite il enverra d'autres poésies. Qui serait ce *Mantel?* M. A. rejette son identification avec la marquise de Minerve; cependant, je fais remarquer que le ton de l'unique envoi où cette dame est nommée (p. 92) est sensiblement le même que dans les envois adressés à *Mantel*, et qu'il s'y trouve combiné avec un envoi destiné à *Mais d'Amic*, exactement comme c'est le cas pour les cinq poésies où le nom de *Mantel* accompagne celui de *Mais d'Amic*. Si on admet le bien-fondé de notre supposition, on s'expliquera très bien l'envoi de la page 92 qui servirait alors à rassurer *Mais d'Amic*. Car *perdre l'anneau* ne pourrait-il pas signifier *perdre l'anneau de mariage*, donc « être chassée par son mari? » Alors les quatre vers cités par M. A. auraient ce sens : « *Mais d'Amic* (ne vous inquiétez pas); quelle que soit la dame à qui j'adresse mes hommages, c'est à vous qu'en réalité je les adresse; (si je préfère feindre d'en courtiser une autre), c'est que je ne veux pas vous compromettre auprès de votre mari. »

Dans la deuxième partie de sa thèse, M. A. commence par passer en revue les différents genres où Raimon s'est essayé Sur l'interprétation du terme *sirventés joglaresc*, il est du même avis que M. Zenker; je constate cependant que les numéros 1 et 3 des sirventés de Raimon répondent exactement à la formule qu'en a donnée Witthoeft (et non pas *Withoeft*, comme M. A. écrit avec une constance regrettable); le n° 4 s'accorde également mieux avec la définition de Witthoeft.

A la fin de son intéressante étude, M. A. aborde l'examen de la valeur poétique de l'œuvre de Raimon, et ici encore il faut louer la façon consciencieuse dont il a traité ce sujet: il cite d'abord les jugements que les poètes provençaux ont porté sur Raimon, ensuite celui de Diez, et il finit par nous présenter sous une forme très agréable — d'ailleurs le livre entier est bien écrit – sa vision personnelle du poète.

M. A. nous promet une édition complète des poésies de Raimon; ce sera alors seulement que, disposant de tout l'appareil critique, on pourra étudier de près la constitution du texte; le présent travail en fait bien augurer. Les traductions semblent heureuses. Je n'en ai pas fait une comparaison détaillée avec l'original; aussi je ne donnerai ici que quelques petites observations que j'ai faites çà et là au cours de la lecture. — P. 69, les vers 9 et 10 n'ont pas été traduits. — P. 94, note, dernier vers; traduisez : « Vous êtes exactement comme vous devez être (il n'y faut ni plus ni moins). » — P. 95, n. 2; il est inutile de changer *pogratz* en *pogra*; traduisez : « Mantel, si l'on partageait en parties égales vos qualités mondaines, vous pourriez en munir cent dames. » — P. 98, v. 14: *cregutz* vient non de *creire*, mais de *creisser* : « Celui qui aurait un tel *Mantel* verra s'accroître sa renommée partout où on en parlera, car il ne l'a conquis, etc. » — P. 99; je ne crois pas que *qui qel dechaya* fasse allusion à un fait réel; c'est une simple formule poétique. — P. 156, v. 61; trad. : « en mérite, il sera un empereur[1]. »

1. [J'ai déjà, dans un compte rendu que publiera prochainement la *Romania*, proposé certaines rectifications aux traductions de M. A. En voici quelques autres :

P. 90, l. 8. « Son visage trahissait tant d'amour » force le sens de *tan amoros semblan mi mostret* (*amoros* est ici à peu près synonyme de « riant, gracieux »). — P. 91, l. 19. « En dépit de mes prières... » *Ben*

La thèse latine de M. A. est en quelque sorte l'amplification d'un chapitre de son livre sur Raimon (chap. II, § 1). Il y étudie la critique littéraire chez les Provençaux. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, ni sa bonne volonté ni ses solides connaissances ne lui ont permis de faire d'importantes découvertes; les troubadours avaient autre chose à faire que d'écrire des essais critiques, et s'ils émettaient une opinion sur leurs confrères, c'était surtout pour leur dire des choses désagréables d'homme à homme. C'est que, d'abord, la poésie provençale est éminemment personnelle; et puis, ce n'est jamais à l'époque d'un grand épanouissement littéraire que fleurit la critique; si le *De Vulgari Eloquentia* de Dante se place presque aux débuts de la poésie italienne, c'est que celle-ci était une poésie imitée, et, dès son origine, vieille de toute la vie de la littérature provençale.

Il faut reconnaître pourtant que les discussions sur le *trobar clus* marquent le premier éveil de la critique dans les littératures néo-latines; M. A. a donc fait œuvre utile en rassemblant (après M. Kolsen) les textes qui s'y rapportent, en en donnant une substantielle et claire analyse, en examinant ensuite les traités de rhétorique pour y chercher des renseignements. (Il me semble seulement qu'il surfait un peu les mérites de Raimon Vidal.) Je ne puis pas juger avec compétence du latin de M. A.; mais je ne puis m'empêcher de le féliciter sur ses traductions latines de textes provençaux; ce sont de véritables tours de force.

J. J. SALVERDA DE GRAVE.

dirs serait mieux traduit par « éloges ». — P. 94, l. 17. Il s'agit de l'envoi où le poète joue sur le sens de *Mantel* : « Il n'y a rien de faux en vous, ni or (*or*), ni agrafe (*tesselh*), ni doublure (*fonda*), ni collet (*penno*). » *Or* est évidemment *orulum* (bord), non *aurum;* le sens de *tesselh* est très incertain (voy. Godefroy, à *tassel; penno* a sans doute le même sens que *penna* et paraît signifier « fourrure » plutôt que « collet » (voy. Raynouard, IV, 409, et Godefroy, à *Panne,* 1). — P. 98, dern. l., *renhar* signifie plus souvent « se conduire » que « régner ». — P. 130, l. 14. *Feis se fort irada* signifie « feignit la colère », non « s'emporta ». — P. 150, l. 12. *Ira* est plutôt, dans la langue des troubadours, la tristesse que la colère. — P. 179, n. 1, v. 6 : *qu'a mi dons auria faillit — sin ren desdizial marit.* « Ce serait faillir envers ma dame »; le sens est : « Je m'exposerais à la manquer, à ne pas la conquérir »; *faillir a* a aussi ce sens en ancien français. — A. J.]

J.-J. Salverda de Grave. **Le troubadour Bertran d'Alamanon.** Toulouse, Privat, 1902; in-8° de xvi-216 pages. (*Bibliothèque méridionale*, 2e série, t. VII.)

M. Salverda de Grave, maître de conférences à l'Université de Leyde, connu déjà par d'importantes publications, parmi lesquelles il faut surtout citer une bonne édition du poème français d'*Eneas*, vient de faire ses débuts dans le domaine de la littérature provençale. Il nous offre aujourd'hui une édition des poésies de Bertran d'Alamanon, établie d'après tous les manuscrits connus, accompagnée de nombreuses notes critiques, d'une courte étude historique et littéraire, qu'il intitule modestement : « Essai d'une reconstitution de la vie de Bertrand d'Alamanon », et d'un glossaire. La tâche qu'il s'était proposée était ardue, comme tout essai sur la littérature provençale qui ne veut pas s'en tenir à une vulgarisation superficielle. Il a mis à l'accomplir une conscience scrupuleuse, et son livre doit être accueilli avec reconnaissance, encore qu'il ne puisse être considéré comme un modèle parfait ni pour l'ordonnance générale, ni pour le fini du détail.

Le commentaire historique paraît digne d'éloges; c'est un grand point, étant donné que les poésies de Bertran d'Alamanon n'ont pas une haute valeur littéraire, et qu'elles sont surtout précieuses par le jour qu'elles peuvent jeter sur les circonstances matérielles et morales qui ont accompagné l'établissement de la dynastie angevine sur les bords du Rhône et de la Méditerranée. M. de G. n'a pas été tout à fait aussi heureux pour la partie philologique de sa tâche. Il a bravement marché de l'avant et traduit toutes les poésies qu'il publiait. Il faut lui savoir gré de ce courage : on sert peut-être mieux la science en étalant franchement ce qu'on sait et ce qu'on ne sait pas qu'en se cantonnant dans une prudente réserve.

Voici quelques passages sur lesquels il me semble qu'on peut arriver à des résultats plus satisfaisants que ceux qu'a obtenus M. S. de Grave. Je déclare une fois pour toutes que j'accepte passivement, sans l'approuver, la graphie incohérente que l'éditeur a cru devoir emprunter aux différents manuscrits et dont le trait le plus saillant est la confusion perpétuelle de l'*u* et du *v*.

I, 1 et s.
Un sirventes farai ses alegratge,
E chantarai iratz sobre feunia.
E mandarai, don m'es greu e saluatge,
Lai al comte proensal, on que sia:
Que re no ual forsa ses ardimen.

C'est, je crois, un contre sens de considérer *iratz sobre feunia* comme formant un membre de phrase signifiant « plus triste que la tristesse elle-même »; *feunia* veut dire « félonie » et non « tristesse », et *sobre feunia* est le complément de *chantarai*. En outre, il ne faut pas couper la phrase après *salvatge*, mais construire *mandarai* avec le *que* du vers 5.

II. 13. Malgré l'obscurité du contexte, *cugul* ne peut signifier autre chose que « coucou ». M. S. de G. songe à la possibilité d'une forme masculine au lieu de *cugula* (mieux *cogola*), cagoule (et non « chasuble »); c'est très invraisemblable.

II, 26. *Un mors* veut dire « un morceau » et non « une morsure ».

II, 31. *Faduc* ne veut pas dire « lâche », mais « sot, imbécile ».

II, 32. Ib' amptans e danz e periurs.

M. S. de G. a renoncé à traduire ce vers, qui est en effet d'aspect fort rébarbatif. La correction est à peu près sûre. Lire :

Ab amptas e danz e perjurs.

Traduire : « Avec hontes, dommages et parjures ».

III, 35. *Nausa* ne veut pas dire « ennui », mais « noise ».

V. 59. Le verbe *revenir* est employé au sens actif; même construction, XVII, 18.

VII, 5. Mais segners faill qels seus *descor'*

L'éditeur croit possible l'existence d'une forme tronquée *descor'*, pour *descora*, 3e pers. sing. indic. prés. Il faut certainement voir dans *descor* le subjonctif.

VII, 9-12.
La sal an mes a tan gran for
Per qu'en tem fort e tem ancor
Qe·l proverbis q'es tan diz torn en mal :
« Condugz ab carn totz es perdutz per sal. »

L'éditeur traduit ainsi : « Ils ont mis le sel à un prix si élevé que je crains beaucoup et ne cesse de craindre que nous consta-

tions pour notre malheur la vérité du proverbe si répandu : « Le sel peut être cause qu'on ne mange plus de viande au « repas. »

Je ne connais pas d'autre exemple du proverbe cité, mais je le traduirais plus laconiquement par : « Mets et viande se gâtent par trop de sel », et je comprendrais que le proverbe « tourne en mal » en ce sens qu'il n'y a pas lieu de s'en préoccuper. La même idée revient, il me semble, au vers 36 :

Don proverbis e pesatges pauc val.

Je ne saurais, en effet, approuver M. S. de G., qui dans ce dernier passage coupe subtilement *proverbis* en deux et oppose *pro* à *pauc* par cette traduction invraisemblable : « le nom vaut beaucoup, mais le poids très peu ». *Pesatge* est d'ailleurs le latin vulgaire *pedaticum* et non *pensaticum*, c'est-à-dire qu'il signifie « péage » et non « poids ».

VII, 35. Je ne vois pas pourquoi M. S. de G. s'imagine que le *grazal* est une mesure particulière et traduit *un plen grazal* par « pas même un *grazal* »; cela veut dire « un plein bassin, un plein plat », voilà tout. Quant à supposer qu'il y a un jeu de mot entre *grazal* et le verbe *grazir* (qui ne figure pas dans la pièce), personne autre que M. S. de G. n'en aura probablement l'idée.

VIII, 10-11. Al papa val l'emperi el regnatç
Mais ce sc'era tut sieu domeniamen.

« L'empire et l'autorité impériale rapportent plus au pape que s'ils lui appartenaient en propre. » Je crois qu'en employant *emperi* et *regnatç* le poète a voulu faire allusion à la fois au titre d'empereur et au titre de roi des Romains, qui était comme le marchepied du premier. Le vers 11 est bien traduit; mais pourquoi faut-il que le glossaire enregistre *domenjamen* comme un substantif masculin? M. Appel, qui a publié cette pièce, ne s'y est pas mépris, et l'adverbe *domenjamen* est relevé, avec cet unique exemple par M. Emil Levy.

VIII, 46. Assas ai dic a cascun, si m'enten,
Dels autç princes.

« J'ai dit assez à chacun des hauts princes, et chacun m'entend. » La traduction montre que M. S. de G. prend *si* pour l'ad-

verbe (latin *sic*), quoique le glossaire soit muet à ce sujet. Il est préférable d'y voir la conjonction (latin *si*) : « J'en ai dit assez à chacun, s'il m'entend, s'il veut m'entendre. »

IX, 1. L'escurgazhar a me fa tan gran feresa.

Le vers est faux; le seul manuscrit connu porte *lescur gazha*. Il est clair qu'il ne faut pas faire appel au verbe *escurgazhar*, mais au substantif féminin correspondant, dont les exemples abondent, et lire :

L'escurgazha me fa tan gran feresa.

D'autre part, c'est fausser le sens que de traduire *far feresa*, par « s'effrayer »; j'aimerais mieux « révolter ».

XI, 15. *Agronat* n'est pas « grand héron », mais au contraire « héronneau »; le suffixe *at*, ajouté à un nom d'animal, désigne ordinairement le petit : *agassat*, *aucat*, *colombat*, etc.

XI, 18-20. Eu non uos lau, anz dic ver maldizen;
E qius conois ni sap uostra maneira,
Eus en[1] fatz fin, si ja pois m'en desmen.

M. S. de G. est tellement embarrassé par le premier hémistiche du vers 20 qu'il le remplace par des points dans sa traduction; son embarras vient de ce qu'il a cru que *desmen* était à la première personne et que *fin* était un adjectif. Le sens général et particulier est très clair, même si on traduit mot à mot : « Je ne vous loue pas, je dis vrai en disant du mal, et qui vous connaît et sait votre manière, je vous en fais fin (je cesse de dire du mal de vous) si jamais il me dément. »

XII[a], 8. Quel conzs n'a fag cauaier saluatie.

La correction est très simple : l'*n* qui suit *conzs* provient d'un *ti* primitif. Il faut lire :

Qel conzs ti a fag cauaier saluatie.

A propos de *caualier saluatie*, M. S. de G. nous dit ingénument : « Je ne sais pas ce qu'il faut entendre par là, et me demande si ce vers ne contient pas une faute. » Il n'y a certainement pas de faute : les fonctions de « chevalier sauvage » exis-

1. Le texte de l'édition porte *eu*; ce n'est sans doute qu'une faute d'impression.

taient bien réellement au moyen âge, et M. S. de G. aurait pu trouver à peu de frais dans Du Cange, v° *miles,* la mention d'un *miles salvatge* à la cour d'Aragon. Des documents variés ont été accumulés autour de cette question, en 1895, dans la *Correspondance historique et archéologique*, t. II, pp. 85, 111, 112, 143, 218 et 296. On peut y joindre la mention suivante dans les comptes du duc de Berry pour l'année 1370 : « A Guillaume, *chevalier sauvage* de Monsr de Bourgoigne, et aus menesterels du conte de Savoye, pour don de Monsr fait a eulz de grace especial pour ceste foiz tant seulement, c'est assavoir audit chevalier sauvage x frans et ausdiz menesterelz xxx frans. » (Arch. Nat., KK 251 f° 70 v°.)

XII b, 34-36. Mal vos laisset et tot be vos secos :
Gran malvestat ab croy captenemen
E gran cors flac farsit d'auol coratie.

Le ms. H donne pour le vers 34 :

Mas bens laisset qe de totz bes socos.

Je lirais volontiers :

Mas beus laisset — qe de tot beus escos —
Gran malvestat, etc.

Le verbe *escodre*, de *excutere,* est attesté au sens de « arracher, prendre violemment »; *secodre* ne me paraît pas convenir ici.

XIII, 20. Qu'avetz chauzit, gent fariatz a pendre.

« Vous mériteriez bien d'être pendu à cause du choix que vous avez fait. » J'aimerais mieux mettre un point exclamatif après *qu'avetz chauzit* et construire le second hémistiche avec le vers suivant.

XXI, 8. Pero nom sobra feunia.

M. S. de G. prend *sobrar* au sens transitif de « vaincre » et considère que ce verbe a pour sujet *feunia.* Il traduit longuement : « Pourtant je ne saurais manquer aux lois de la courtoisie. » Je crois qu'il faut prendre *sobrar* au sens intransitif de « rester » et traduire : « Pourtant il ne me reste pas de rancune. »

A. Thomas.

René Fage. **La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles.** Paris, A. Picard, 1902; gr. in 8° de VII-451 pages.

La petite ville de Tulle, capitale du Bas-Limousin, a ce privilège enviable d'avoir rencontré des historiographes tels que Baluze, MM. Clément-Simon[1] et René Fage, qui tous trois ont fait œuvres durables, encore qu'elles ne soient pas sans lacunes. Pour ne parler que du dernier venu, M. René Fage vient d'exposer, en fort bon style et avec beaucoup de mesure dans ses jugements, la vie de ses compatriotes au XVIIe et au XVIIIe siècles; la vie, dis-je, plutôt que l'histoire; car il a bien compris qu'il y avait mieux à faire désormais que d'étudier les événements politiques et les faits d'incidence qui ont pu se produire dans le passé.

Ce qui surprend le plus dans ce volume de 450 pages, c'est l'abondance des détails. Les archives anciennes de la ville, fort pauvres, ne pouvaient suffire à l'objet de l'auteur. Il a donc fallu chercher ailleurs : dans les publications imprimées, d'abord; puis, aux Archives du département, dans les études des notaires et jusque chez les particuliers. M. R. F. s'y est employé avec un zèle diligent, qui ne laisse guère place à d'importantes découvertes.

Après avoir décrit jadis, avec un soin minutieux, l'extérieur même de Tulle, ses monuments, ses places, ses principales maisons[2], l'auteur étudie aujourd'hui, avec le même soin, la population qui s'agitait dans ce cadre restreint. Le chiffre de cette population, il le fixe pour diverses dates : six mille âmes environ vers 1600; cinq mille vers 1631; six mille vers 1750, — oubliant seulement de mesurer aussi exactement l'aire même de la cité, ne fût-ce que pour servir de terme de comparaison avec d'autres villes.

A la suite de ces préliminaires indispensables M. R. F. passe en revue le clergé, ses institutions et ses œuvres (cinq chap.), les

1. Voir en particulier son *Histoire du Collège de Tulle*, dont nous avons rendu compte dans les *Annales*, 1893, V, p. 236. Nous saisissons cette occasion de dire que l'article, ayant été tiré sans que nous ayons revisé les épreuves, contient trois ou quatre grosses coquilles, entre autres 1657 au lieu de 1678 (note 2 de la page 238).

2. Voir le compte rendu des *Annales*, 1889, I, p. 77.

nobles et les bourgeois titrés (un chap.), les simples bourgeois et leurs fonctions (un chap.), les artisans et leurs industries (six chap.). Nobles et bourgeois pourraient trouver qu'ils sont un peu sacrifiés, au regard du clergé et des artisans. Mais la faute en est évidemment à la rareté des documents subsistants.

Les trois ordres de l'ancienne France une fois connus dans leur ensemble, M. R. F. aborde l'organisation du travail, le commerce, l'agriculture même, puisque la banlieue de Tulle faisait partie de la commune; l'alimentation de la ville, l'intérieur des maisons, les lettres et les arts, les maladies et la médecine, la famille, l'assistance, les officiers municipaux, l'administration, enfin les influences extérieures, car il est bien évident qu'une ville, quelle qu'elle soit, n'a pu s'isoler complètement dans le temps ni dans l'espace.

Ces dix-sept chapitres forment l'histoire économique, intellectuelle et morale du passé. S'ils s'appliquent, comme il convient, à toutes les classes de la population, ils présentent quelques lacunes : l'histoire du collège appelait nécessairement celles des petites écoles et du Séminaire des ordinands; l'étude du mouvement intellectuel devait conduire à celle des idées religieuses, que je ne vois nulle part. M. R. F., qui a lu tant d'écrits, a négligé de regarder dans les livres de dévotion et de controverse du temps.

L'étude de la moralité publique et privée, dans la mesure où elle est possible, manque aussi. La population de Tulle apparaît comme fort dévote, très policée, soumise en tout aux pouvoirs établis. On ne voit point qu'elle ait eu ses bas-fonds, ni ses réfractaires, ses violents, ses débauchés. Mais alors, elle était parfaite, et la société idéale s'est réalisée sur ce coin de terre.

Je prévois la réponse : les documents ne donnent pas satisfaction à notre curiosité sur tous les points. Je le sais et volontiers je passe condamnation. Mais le devoir de la critique est de mettre en garde contre l'impression par trop optimiste que certains lecteurs pourraient retirer de ce livre.

M. R. F. est de ceux à qui l'on doit l'honneur de discuter ses appréciations. Je n'en relèverai qu'une seule, parce qu'elle se reproduit deux fois dans le volume.

Il est bien vrai qu'un règlement pour la police de la ville, un statut pour la réformation des clercs, attestent, chez ceux qui l'édictent, le souci du mieux. Ils ne prouvent point que ce souci

ait été partagé par les gouvernés. Donc il serait imprudent de conclure que la ville de Tulle était bien tenue, soigneusement balayée, irréprochable en tout, parce que ses édiles ont voulu, à certaines dates, qu'il en fût ainsi. Un règlement peut rester lettre morte s'il heurte les habitudes de ceux à qui il s'adresse. Il est bien plus légitime de conclure au mauvais état des choses antérieurement aux règlements qui prétendaient les corriger. L'une des meilleures preuves que l'on puisse fournir de la profonde corruption des monastères au xv[e] siècle, c'est justement la fréquence des réformes dont ils furent l'objet. Cette fréquence trahit l'inefficacité des règlements, jusqu'au jour où le Concile de Trente réussit à modifier le fond même des cœurs et des volontés.

A étudier le passé d'une ville comme Tulle il y a sûrement un autre profit que celui de la curiosité satisfaite. Il y a le profit plus élevé d'apprendre sur quels points la société est en progrès. A cette question, le livre que nous examinons a le grand mérite de donner plus d'une réponse décisive, parce qu'il s'applique à un groupe social bien délimité, dont la composition, les tendances, l'évolution, l'âge (si j'ose dire), sont aisément saisissables pendant un assez long espace de temps. On peut donc en toute justice en recommander la lecture à toutes les personnes qu'intéressent les grands problèmes de l'histoire de France.

Alfred Leroux.

A. Fray-Fournier. **Les fêtes nationales et les cérémonies civiques dans la Haute-Vienne pendant la Révolution.** Tulle, imp. du Petit-Centre, 1902; in-8° de 155 pages.

Par ses publications antérieures M. Fray-Fournier a depuis longtemps prouvé qu'il connaissait mieux que qui que ce soit l'histoire de la période révolutionnaire à Limoges. Le nouveau volume que nous signalons ne pourra que confirmer le public dans cette opinion. Il a le grand mérite d'avoir été composé tout entier sur des documents de première main, souvent manuscrits, puisés aux Archives de la Haute-Vienne ou à celles de Limoges. Ces documents une fois rassemblés, l'auteur a pris la peine de les étudier et de les comprendre, non pas en amateur qui se contente de cueillir la fleur d'un sujet, mais en curieux sincère qui

ne veut rien laisser d'important à dire après lui. Dès les premières pages il résume son sujet, en fort bon style. « On peut grouper ces fêtes, nous dit-il, en trois séries correspondant à trois périodes successives, mais bien tranchées, et à des ordres de faits très différents. A la première série appartiennent les fêtes organisées par la garde nationale, incarnation de la bourgeoisie. La caractéristique de cette époque, c'est le réveil de *l'idée de patrie*... Les fêtes de la seconde période auront surtout pour but de commémorer les grandes journées et les événements glorieux des temps héroïques. [Depuis la fin de 1791] jusqu'au 9 thermidor, elles seront des fêtes nationales et *civiques*... Les fêtes *républicaines* de la période qui s'ouvre au 9 thermidor et s'achève à l'Empire étaient multiples et revenaient à de courts intervalles. Elles furent célébrées avec exactitude, du moins dans les grandes villes ».

Voilà donc les trois chapitres du livre déterminés par les trois caractères assez différents qu'ont revêtus les fêtes publiques pendant la Révolution. Ces trois chapitres sont touffus et pourtant vivants, riches en faits curieux et en remarques judicieuses, avec une visible préoccupation de retrouver toujours la physionomie exacte du moment, les sentiments réels des figurants. Sans prétendre que les réjouissances de ce temps fussent exemptes de puérilité et même de trivialité (p. 151), M. F.-F. a enfermé fort discrètement son jugement dans cette phrase finale : « Les cérémonies que j'ai tenté de décrire répondirent-elles aux intentions de leurs promoteurs et aux efforts de leurs ordonnateurs? Furent-elles réellement vivifiantes? En tout cas, ce n'est pas à nous, qui savons si peu rendre intéressante notre moderne fête nationale, qu'il siérait de parler avec dédain de l'œuvre de nos devanciers. »

Des monographies de ce genre aident à comprendre l'esprit du temps et expliquent bien des faits qui paraissent tout d'abord obscurs ou étranges. Il y a plaisir et profit à les lire. C'est donc un devoir de les signaler.

Alfred Leroux.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Ariège.

Bulletin périodique de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts (Foix) *et de la Société des Etudes du Couserans* (Saint-Girons), t. VIII, 1901-1902 (suite et fin[1]).

P. 281-98 et 391-403. G. Doublet. Histoire de la maison de Foix-Rabat : 7e partie. [Fin. Introduction contenant des rectifications ou additions relatives aux articles précédents. La branche aînée des Foix-Rabat au XVIIe siècle (fin); sa fusion avec la maison de Sabran.] — P. 299-323. J. Poux. Les fortifications septentrionales de la ville de Foix et le quartier de l'Arget de 1446 à 1790, avec un appendice (Etat, en langue romane, des propriétaires d'immeubles dans le quartier de l'Arget en 1446) et une planche (le quartier de l'Arget d'après le plan de la ville de Foix en 1776). [Reproduction d'après le *Bulletin archéol. du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1900, pp. 462-90.] — P. 323-5. F. Pasquier. Le drame lyrique *Les Pyrénées*, du compositeur espagnol Félipe Pédrell, d'après la trilogie du poète catalan Victor Balaguer. [Le sujet est emprunté à l'histoire des comtes de Foix au XIIIe siècle.] — P. 325-42. H. de Curzon. Félipe Pédrell et *Les Pyrénées*, drame lyrique (joué en 1902, à Barcelone). [Etude reproduite d'après la revue

1. La publication, entreprise par la Société, des *Mémoires du comte de Terssac*, lieutenant-colonel au régiment d'Artois (1736-1820), est terminée; 1 vol. in-8°, Foix, Gadrat. Cf. *Annales du Midi*, t. XIV, p. 228.

belge *le Guide musical.*] — P. 342-50. F. Pasquier. Confiscation et donation du fief des Varennes, en Lauragais, à l'occasion de la succession de la maison de Foix, sous Archambaud de Grailly (1398-1399), d'après des documents d'archives privées. [Pièces justificatives : Donation, au nom du roi, par le connétable de Sancerre du fief de Varennes à Pierre de Puybusque, etc.] — P. 365-9. J. Poux. Contribution à l'étude du régime de l'impôt foncier à Foix, au moyen âge : la date de la rédaction du plus ancien « libre de la estima » conservé aux archives municipales. [La rédaction de ce livre doit être fixée entre 1450 et 1454; il est en dialecte local.] — P. 370-90. C. Barrière-Flavy. L'abbaye de Marens et l'église de Saint-Geniès, dans l'ancien comté de Foix, XIe et XIIIe siècles. [Il s'agit non de Mérens (canton d'Ax), sur la frontière d'Andorre, mais de Marens, petite abbaye de femmes, dans la commune du Carla-Bayle, et de l'église voisine Saint-Geniès. Pièces justificatives : chartes des comtes de Foix, de l'abbé de Boulbonne, etc.] — P. 405-19. Abbé L. Blazy. Nos anciens évêques : listes dressées par le P. Eubel, d'après les archives vaticanes, 1208-1501. [Extrait de l'ouvrage *Hierarchia catholica.....* contenant la nomenclature chronologique des évêques, dont les anciens diocèses étaient compris, en tout ou en partie, dans le territoire actuel du département de l'Ariège : Pamiers, Mirepoix, Rieux, Couserans (Saint-Lizier), Alet.] — P. 53, 121, 278, 360. Découverte de sépultures barbares à Tibiriane (commune de Teilhet, canton de Mirepoix); résultats des fouilles. [Plaques, armes, etc.]

F. P.

Bouches-du-Rhône.

I. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Marseille,* 1899-1901.

P. 1-264. L. Legré. La botanique en Provence au XVIe siècle; Pierre Pena et Mathias de Lobel. [Mémoire étendu et vraiment remarquable sur deux botanistes, l'un provençal et l'autre flamand, qui ont fait des recherches approfondies sur la botanique en Provence et ont visité ce pays au cours de la seconde moitié du XVIe siècle. En dehors de la partie s'appliquant à la « *res herbaria* », se trouvent dans cette étude des détails fort intéressants sur la topographie, la langue, le commerce, l'industrie et l'état social de la région provençale. En résumé, travail excellent qui a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la première mention au concours des antiquités de la France en 1899.] — P. 298-442. L. Legré. La botanique en Provence au XVIe siècle;

Léonard Rauwolf et Jacques Raynaudet. [Mémoire du même genre que le précédent faisant connaître les herborisations en Provence de deux botanistes peu connus, le premier né à Augsbourg et le second à Marseille.] — P. 501-19. L. Legré. L'indigénat en Provence du styrax officinal; Pierre Pena et Fabri de Peiresc. [Etablit que le styrax, contrairement à ce qu'ont écrit Honnorat et Tamizey de Larroque, n'a pas été acclimaté en France par Peiresc et qu'il se trouvait en Provence à l'état indigène lors des herborisations de Pena et Lobel en 1570 et antérieurement. Cf. *Annales du Midi*, t. XIV, p. 137.] J. F

II. *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, 1900-1901, t. XLV, 1re partie.

P. 17-9. Abbé Arnaud d'Agnel. Sur une inscription grecque découverte à Marseille. [Inscription déposée à l'évêché et dont la date approximative serait le ier siècle ap. J.-C.] — P. 65-73. H. de Gérin-Ricard. De la monnaie parure et de la parure sur la monnaie. [Note sur les coquilles, monnaies obéliennes et annulaires employées comme parure et objets d'échange.] — P. 74-84. E. Perrier. Les coffres d'une grande dame provençale. [Inventaire après décès de Catherine de Maurel, dame de Bandol, dressé vers 1725. Renseignements généalogiques sur la famille Boyer de Bandol.] J. F.

III. *Revue historique de Provence*, 1901.

P. 1-12. M. Clerc. Les Ligures dans la région de Marseille. [Fin p. 69-78. Sur les populations primitives de la région méditerranéenne de la Provence. Critique méticuleuse des opinions déjà émises.] — P. 12-6. L. de Berluc-Pérussis. Une lettre inédite du roi René. [Texte daté de Plaisance, 1453, ayant trois objets distincts : la frappe de monnaies dont René semble avoir dessiné les coins, un don à lui octroyé par le clergé provençal et enfin le don de la seigneurie de Brignoles à Benoît Doria. Intéressant.] — P. 16-27. E. Poupé. Les fêtes nationales et les cérémonies civiques à Draguignan sous le Directoire. [Fin p. 96-109. Relation de fêtes instituées par la Convention. Texte de cantates.] — P. 28-34. P. Mabilly. Un tournoi qui tourne mal. [Comique épisode de l'histoire marseillaise en 1307.] — P. 35-41. M. Coste. Une loterie au xve siècle à Aix-en-Provence. [Notes et documents curieux tirés des archives notariales d'Aix et relatifs à un « jeu du sort et fortune » organisé par un notable commerçant aixois, véritable loterie de pièces d'étoffes à laquelle participèrent 1345 souscripteurs.] — P. 42-58. J. Fournier.

La vie de collège en Provence au xvie siècle d'après le règlement du collège de Saint-Maximin (1570). [Curieux documents sur le régime intérieur d'un ancien établissement d'instruction, les devoirs des maîtres et des écoliers.] — P. 59-64. P. GUILLAUME. Premiers projets du chemin de fer de Marseille à Lyon et du canal de la Durance. [Lettre du 23 octobre 1832 adressée à un Embrunais par un autre Embrunais, demandant un dessinateur pour l'avant-projet du chemin de fer et du canal dont l'exécution est bien postérieure.] — P. 79-95. L.-H. LABANDE. L'occupation du Pont-Saint-Esprit par les grandes compagnies (1360-1361). [Fin p. 146-64. Etude très documentée sur les ravages exercés par les routiers dans le Comtat et la taille payée par les Comtadins pour leur expulsion.] — P. 110-8. G. VALRAN. Recherches sur l'art provençal. [Projet d'enquête archéologique et artistique et de constitution d'une collection photographique des monuments figurés de la Provence : édifices, colonnes, portes, tableaux, faïences, etc.] — P. 133-45. G. DOUBLET. Le procès de la Cadière et l'opinion publique en Provence, d'après une lettre inédite de Mgr de Surian, évêque de Vence (octobre 1731). [Document et commentaires intéressants sur une cause sensationnelle jugée par le Parlement de Provence.] — P. 165-74. A. LEFAS. Origine des institutions municipales en Provence. (Suite p. 212-7, et fin, p. 285-93.) [L'auteur considère comme l'opinion dominante celle qui se refuse de rattacher l'ensemble des institutions communales du moyen âge aux institutions similaires de l'époque romaine ou mérovingienne. Au moins en ce qui concerne la Provence, cette opinion ne saurait être adoptée dans son intégralité. Le haut moyen âge, cette « longue nuit de notre histoire », ne nous a, il est vrai, laissé que bien peu de textes établissant la filiation des institutions municipales, mais ces dernières, lorsqu'elles apparaissent, se montrent parfois tellement identiques à celles qui les ont précédées qu'on ne saurait partager sur leurs origines l'avis de M. L., de qui l'article, lors de sa publication, suscita quelque émotion parmi les érudits provençaux.] — P. 175-8. E. PERRIER. Petite contribution à l'histoire de la céramique marseillaise. [Compte dressé le 27 mars 1777 par Robert, faïencier à Marseille, de la fourniture de cinq services exécutés pour le prince Podoski, primat de Pologne.] — P. 197-211. M. CLERC. Les Phéniciens dans la région de Marseille avant l'arrivée des Grecs. (Suite p. 261-9, et fin p. 325-37.) [Très intéressante étude, suite directe de la précédente sur les Ligures, et aboutissant à la conclusion très nette que si les Phéniciens ont fréquenté régulièrement les côtes de Provence, ils ne semblent pas s'y être établis : « Jusqu'à nouvel ordre, l'histoire positive de la région marseillaise ne commence

qu'avec l'arrivée des Grecs ».] — P. 218-36. M. Bertrand. Les véritables armoiries de Cannes. [Très consciencieuse étude sur l'étymologie du nom de *Cannes* venant très probablement d'*Ægitna;* la palme ou roseau figurant dans les armoiries de cette ville n'en fait pas des armes parlantes; elle provient de l'abbaye de Lérins qui avait cet attribut dans ses armes propres.] — P. 270-84. M. Raimbault. Les obligations de l'administrateur de l'abbaye de Saint-Victor (Ier septembre 1545). [Texte provençal inédit; curieux détails sur le régime intérieur de la célèbre abbaye marseillaise. Annotation et commentaires très soignés au double point de vue historique et philologique.] — P. 294-303. N. Coste. Recherches sur l'art provençal. (Suite p. 438-46, 489-94.) [Liste des peintres, sculpteurs, architectes, enlumineurs, orfèvres, etc., ayant séjourné à Aix-en-Provence depuis le moyen âge jusqu'au XIXe siècle; d'après les archives des notaires.] — P. 338-49. ***. L'invasion de la Provence et le siège de Toulon par le duc de Savoie en 1707. (Suite p. 412-20, 479-88, et fin p. 546-63.) [Etude rédigée avec soin par un officier, d'après les archives municipales de Toulon et les archives de la chefferie du génie de cette ville.] — P. 350-9. P. Masson. Le canal de Provence au XVIIe et au XVIIIe siècle. (Suite p. 421-37.) [Etude très documentée et intéressante sur les origines du canal de la Durance à Marseille et du canal de Marseille au Rhône.] — P. 364-9. G. Fontanille. Recherches sur l'art provençal. [Indications pratiques sur la formation de collections photographiques relatives aux monuments provençaux.] — P. 389-411. C. Jullian. La politique romaine en Provence (218-59 avant notre ère). [Articles remarquables sur les agissements des Romains entre le Rhône et les Alpes et l'influence de Marseille dans la même région, influence qui « agit de toute la séduction de la civilisation grecque ».] — P. 453-62. L. Duhamel. La cour pontificale et les Jésuites sous Clément XIII, d'après une correspondance secrète d'un agent de la ville d'Avignon à Rome, 1757-1768. (Suite p. 513-25, 627-37, 686-702, 746-63, et à suivre.) [Lettres curieuses de l'abbé Rutati sur les agissements des Jésuites et les intrigues de la cour romaine ; chronique des événements quotidiens : maladies du pape, mort des cardinaux, allées et venues des ambassadeurs de toutes les cours. Très intéressant.] — P. 470-8. G. Doublet. Les monts-de-piété agricoles fondés par Godeau dans le diocèse de Vence. (Suite p. 537-45, et fin p. 619-26.) [Détails précis sur une institution charitable intéressante due à l'évêque académicien; le *mont-de-piété frumentaire* avait pour but de venir en aide aux agriculteurs éprouvés par les mauvaises récoltes.] — P. 526-36. P.-H. Bigot. Le procès Cinq-Mars et de Thou,

Richelieu à Tarascon (13 juin-17 août 1642). [Fin p. 608-18. Récit du séjour du cardinal à Tarascon lors de son voyage sur le Rhône avec ses deux célèbres prisonniers. D'après les archives de la commune et des notaires.] — P. 564-73. A. Conio. Extraits du cartulaire de Jacques Aube, viguier de Marseille de 1363 à 1364. [Criées en provençal sur la police du port et les blés et farines.] — P. 585-607. Léon-G. Pélissier. La reprise des îles de Lérins (mars-avril 1637). [Fin p. 666-85. Documents inédits très judicieusement commentés sur « le plus mémorable épisode, pour la Provence, de la guerre de Trente ans » : l'établissement des Espagnols dans les îles de Lérins en septembre 1635 et leur expulsion en mars 1637.] — P. 649-65. H. Alezais. La lutte contre la peste en Provence au xviie et au xviiie siècle. (Suite, p. 729-45, et à suivre.) [Longue suite de documents sur les mesures de préservation contre la contagion ordonnées par le Parlement et les procureurs du pays. Détails curieux sur les divers modes de traitement des pestiférés.] — P. 709-28. Abbé Requin. La question de l'imprimerie à Avignon en 1444 et en 1446. Réponse à M. Bayle. [Article très vif, mais fort documenté sur une question d'un réel intérêt qui a fait l'objet, dans les *Mém. de l'Acad. de Nimes*, t. XXIII, p. 1-88, d'une étude de M. B. s'efforçant de diminuer la portée des découvertes de M. R.] — P. 773. Tables de l'année 1901. [Vrais modèles du genre : I. Table paginale; II. Table alphabétique; III. Table chronologique des principaux faits, chartes et documents.] J. F.

Cantal.

Revue de la Haute-Auvergne, 1900 (suite).

P. 193-222, 379-86. R. Grand. Les plus anciens textes romans de la Haute-Auvergne. [Dans ce très intéressant travail, M. R. G. publie d'abord, avec un excellent commentaire, cinq documents nouveaux, en langue romane, antérieurs à 1275, qu'il a découverts et qui proviennent soit des arch. municipales d'Aurillac, soit des arch. du château d'Escorailles. Ils se placent chronologiquement à la suite des deux documents déjà connus que M. R. G. publie une seconde fois. Ce sont dans l'ordre chronologique : 1° Serment prêté par Richard, vicomte de Carlat, à Gausbert, abbé d'Aurillac, entre 1119 et 1130 (v. *Doc. histor. sur la vicomté du Carlat*, I, p. 2-3); 2° Sentence arbitrale rendue en 1230 par l'abbé de Maurs entre l'abbé de Saint-Géraud et Astorg d'Aurillac (v. *Annales du Midi*, 1895, p. 435 et sq.); 3° *Vidimus* de l'abbé de Figeac pour une charte de vente de 1250; 4° Contrat de vente de

1250-1251; 4° Charte d'une vente faite par les consuls d'Aurillac (31 mars 1254-1255); 6° Acte de confirmation d'une vente du 20 juin 1256; 7° Déclaration des consuls d'Aurillac en 1274 pour s'engager à se soutenir et à se solidariser dans tout procès que provoquerait la défense des libertés communales. M. R. G. publie ensuite et commente dans un appendice trois autres documents importants en langue romane. Le premier, de 1201, très mal publié jusqu'ici, est un traité concernant les pays de Saint-Flour et de Brioude entre Robert, dauphin d'Auvergne, et Aymon de Brossadol; M. G. en donne un fac-similé et un commentaire excellents. Les deux autres pièces, entièrement inédites, sont : un extrait de la lièvе de la cure de Sainte-Eulalie et le testament de Hugues, bourgeois d'Aurillac, du 14-15 mai 1236.] — P. 229-55, 338-54. M. Boudet. Les comtes et les nationalités en Auvergne aux ve et vi^{e} siècles. [La 1re partie de ce travail analyse les deux ouvrages de Godefroy Kurth : *Les comtes d'Auvergne au* vi^{e} *siècle; les nationalités en Auvergne au* vi^{e} *siècle.* La 2e est une excellente notice sur le château ou palais de Victorius. M. M. B. place le Brioude primitif à *Vieille-Brioude* et le château de Victorius dans le Brioude actuel, et montre parfaitement qu'il n'y a jamais eu de château de *Vitri* ni de *Victrac près Brioude.*] — P. 256-86. J. Delmas. Un centenaire : le Conseil général du département du Cantal. (Suite et fin.) — P. 294. X. A propos des stalles de Saint-Cernin et des boiseries de Saint-Chamant. [Avec un fac-similé des stalles.] — P. 355-65. M. Boudet. Eustache de Beaumarchais et sa famille, appendice. — P. 366-73. P. Le Blanc. L'ermitage de Saint-Curiat (près de Vic). [Avec un texte de l'inventaire dressé en 1770 après la mort de l'un des ermites.] — P. 387-91. Abbé Lafarge. Le rétable d'autel et les peintures murales de la chapelle de N.-D.-de-Consolation, à Thiézac.

1901.

P. 1-29, 252-4. M. Boudet. Le mont Cantal et le pays de Cantalès, d'après les plus anciens documents connus; le mont Carrecantai, note additionnelle. [Article amusant et solide de l'infatigable érudit : il délimite et reconstitue le *pagus Catalensis* ou *Cantalensis*, qui tire bien son nom de ce mont *Cantal* (ou *Chantal*) en forme de pomme, de pommeau (*pom*, d'où par corruption *plon* et *plomb*); il explique le mont Carrecantai des atlas anciens par la réunion abusive du col de *Cabre* et du *Cantal.*] — P. 30-58. L. de Ribier. Les chevaliers de Saint-Lazare-de-Jérusalem et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en Haute-Auvergne. La commanderie de Rosson, près de Pléaux. [Travail

solide, bien documenté, avec un appendice, une délibération des consuls de Pléaux de 1630.] — P. 59-79. R. GRAND. Recherches sur l'art roman à Aurillac. [Excellente étude; description, avec gravures, de dix fragments de sculpture romane, dont plusieurs chapiteaux; M. G. suppose que la basilique d'Aurillac, dont il ne reste rien, mais qui existait dans ses parties essentielles dès 972, aurait été le modèle des églises de Conques et de Saint-Sernin de Toulouse.] — P. 80-3. J. DELMAS. Une émeute à Aurillac à propos de la loi sur les boissons en 1831. — P. 84-5. R. GRAND. Lettre inédite de Marguerite de Valois à Henri IV après l'annulation de leur mariage (décembre 1599). — P. 97-112. A. VERNIÈRE. Lettre de Godefroy à son père Théodore Godefroy, l'historiographe, du 11 septembre 1645. [Cette lettre, qui raconte un voyage en Auvergne, n'a pas grand intérêt: mais elle est accompagnée d'une excellente reproduction d'une thèse de philosophie dont le texte est de 1714 et la gravure de 1640-1645; la gravure renferme une vue d'Aurillac.] — P. 113-27. A. BASTID. Saint-Cernin depuis le XVIe siècle : notes et documents inédits. — P. 133-73, 255-64. E. CHEYLUD. La réaction religieuse dans le Cantal après Thermidor; les journées des 11 et 12 brumaire, an IV, à Salers et à Saint-Bonnet. [Très bon travail.] — P. 181-228, 285-334. J. DELMAS. La patrie en danger; les volontaires nationaux du Cantal. [Bon travail.] — P. 229-35. DELORT. Dix années de fouilles en Auvergne. [Notes sur les résultats de différentes fouilles, surtout à Roueyre-Vieille; trouvailles d'objets gallo-romains; deux noms de potiers : *Minimiu*, *Atiu*.] — P. 236-51. A. DE ROCHEMONTEIX. Notes d'archéologie cantalienne : Jou-sous-Monjou, Sainte-Eulalie, l'émaillerie limousine en Haute-Auvergne. [Extraits du livre de M. A. de R. : *Les Eglises romanes de la Haute-Auvergne*.] — P. 355. M. BOUDET. La Récluserie du pont Sainte-Christine à Saint-Flour. (A suivre.) — P. 356-66. DE DIENNE. Carlat à la fin du XVIIIe siècle, d'après une lettre de Mme Potier de Marmiès. — P. 367-74. DE MIRAMON-FARGUES. Une aventure de carnaval à Aurillac au XVIIIe siècle.

1902.

P. 1-21. M. BOUDET. La Récluserie du Pont-Sainte-Christine à Saint-Flour. (Fin.) [Le meilleur et le mieux documenté des travaux sur les récluseries au moyen âge; pièces justificatives en latin et en langue romane des XIVe et XVe siècles.] — P. 44-71, 129-81. R. GRAND. Etude historique sur les épidémies de peste en Haute-Auvergne, XIVe-XVIIIe siècles. (A suivre.) — P. 72-96. Ch. FELGÈRES. Jean de Salazar, seigneur de Chaudesaigues (1440-1450). [Très bonne notice sur cet élève de Rodrigue de

Villandrando, qui fut seigneur de Chaudesaigues de 1440 à 1450.] — P. 97-8. — H. Doniol. Souvenirs du vieux Mauriac : François de Murat (1766-1838). — P. 102-11. J. Delmas. La patrie en danger : les volontaires nationaux du Cantal; pièces justificatives. (Fin.) — P. 112-4. R. Grand. Note sur l'influence possible de l'archichecture aurillacoise dans la région. [M. R. J. soutient contre M. de Rochemonteix la vraisemblance de son hypothèse en faveur de l'influence de l'architecture d'Aurillac sur les églises de Conques et de Saint-Sernin de Toulouse.] — P. 182-212. De Dienne. Querelles entre magistrats à Vic (xviie et xviiie siècles.] — P. 220-4. M. Boudet. Un sacramentaire romano-gallican inédit du monastère d'Aurillac (xe siècle). [Etude sur ce ms. qui est maintenant au monastère de Silos, d'après la notice qui y a été consacrée par Dom Plaine dans *Les Lettres chrétiennes*, III, 3, 1381. p. 427-437.] C. L.

Charente-Inférieure.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. XXX, 1901.

P. 1-138. Le cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély. [Point de nom d'éditeur. Les archives de cette très ancienne abbaye (fondée par le roi Pépin au milieu du ixe siècle) ont été détruites en 1562 par les protestants, reconstituées par les religieux de la réforme de Saint-Maur à partir de 1623, et de nouveau détruites au cours de la Révolution. Ce qui en reste formera deux volumes, dont celui-ci est le premier : il contient 338 chartes, dont beaucoup du xie siècle, la plus ancienne datant de l'an 914; certaines ne sont que des notices ou analyses de titres, non des titres originaux.] P. D.

Gers.

Bulletin de la Société archéologique du Gers, 1re année, 1900.

1er et 2e trim, P. 8-11. Pagel. Episode de guerre locale entre la féodalité et les communes dans l'Astarac. [Luttes violentes entre Roger de Durfort, marquis de Castelbajac, et ses parents, aidés par la communauté de Montestruc, dont Roger était seigneur, 1650-1684.] — P. 11-15. P. Bénétrix. Notes sur Pierre Souffron. [Architecte, démolisseur de châteaux à Rabastens (1594), en Fezensaguet (1621). Il a travaillé au

« pont neuf » de Toulouse (1597-1601), mais ne l'a pas achevé.] — P. 17-22. CALCAT. Prix de vertu à Auch (XVIIIe siècle). [Fondés par un chirurgien et un curé, tous deux du nom de Pardiac. Règlements, dont texte.] — P. 33-6. CALCAT. Les deux Smets. [Quelques tableaux de ces peintres auscitains du XVIIIe siècle.] — P. 37-48. J. LARROUX. Pessan et la légende de ses volontaires de 1793. [Pièces prouvant qu'il n'y eut que 11 recrues, et encore involontaires, provenant, sauf une, du tirage au sort. Ces hommes ne servirent pas sur mer, et encore moins sur le vaisseau *Le Vengeur*, comme on a voulu le prétendre.] — P. 48-50. PAGEL. Statuts du chapitre collégial de Saint-Martin de l'Isle-Jourdain (29 juillet 1489). [Analyse.] — P. 52-7. BRANET. Le verbal de Cossi (1563-1564). [Enquête sur les dîmes du diocèse d'Auch. Renseignements sommaires. Ce registre est d'autant plus intéressant qu'il se rapporte à une époque antérieure aux ruines causées par la Réforme et notamment par l'armée de Montgommery.] — P. 57-63. BRÉGAIL. Les certificats de civisme dans le Gers en 1793. [Rôle important des Sociétés populaires dans la délivrance de ces certificats, imposés à tous les fonctionnaires, tant civils que militaires.] — P. 71-81. PAGEL. Itinéraire et frais de voyage d'un grand seigneur gascon au XVIIe siècle (Paris-Dax; Poyanne-Paris). [Voyages du marquis de Poyanne en 1663 et 1665. Textes.] — P. 81-9. LARROUX. Notes sur la commune de Pessan pendant la Révolution. [D'après les délibérations municipales : élections, biens nationaux, garde nationale.] — P. 96-103. BRANET. L'ordre de Saint-Jacques de la Foi et de la Paix. [Texte d'une bulle de Clément IX, contenant la liste des possessions de cet ordre, fondé par Amanieu de Grésignac, archevêque d'Auch. Court historique de l'ordre.] — P. 103-7. PAGEL. Un essai de démembrement de la communauté d'Auch à la fin du XVIIIe siècle. [Droits de chasse et de pêche appartenant à la ville et inféodés par les commissaires royaux à un sieur Daignan.] — P. 107-10. DESPAUX. Mutilation d'arbres de la liberté. — P. 110-13. PAGEL. Obsèques de Mgr d'Apchon, archevêque d'Auch (1783). — P. 114-6. DESPAUX. Les chirurgiens auscitains au XVIIIe siècle. [Un texte de 1756, relatif à Ch. Bauduer, chirurgien de la ville d'Auch.]

3e et 4e trim. P. 119-26. BRANET. Les sénéchaux de Fezensac et d'Armagnac (1247-1789). [Liste de ces fonctionnaires.] — P. 126-33. BRÉGAIL. Deux grands Congrès des Sociétés populaires du Gers (juin et septembre 1793). [L'un girondin, l'autre montagnard. Intéressant. Textes.] — P. 134-7. R. PAGEL. Quelques lettres inédites d'archevêques d'Auch, d'évêques de Condom, Lectoure, Lombez. [Du XVIIIe s.] — P. 143-7.

Id. Lunet, archiviste du chapitre de Sainte-Marie d'Auch. [A partir de 1736. A fait l'inventaire détaillé des archives dudit chapitre, et cet inventaire subsiste, à défaut des archives mêmes.] — P. 147-53. Larroux. Notes sur la commune de Pessan pendant la Révolution. [Suite des Délibérations municipales.] — P. 154-6. Branet. Le prieuré Saint-Luper d'Eauze depuis le xvie siècle, d'après les notes de l'abbé Breuils. — P. 158-63. Deux contes inédits de feu J.-F. Bladé. [« Le Loup et la Fillette » et « Le fils du Bécut ». A ajouter à ses *Contes populaires de la Gascogne*.] — P. 164-70. Abbé Abadie. La musique et la maîtrise à la cathédrale d'Auch au xviiie siècle. – P. 170-8. L. Mazéret. L'église de Genens, près Montréal. [Eglise romane à peu près ruinée. Histoire. Description.] — P. 178-80. Ch. Palanque. Dégradations à la cathédrale en l'an II. [Pour en faire disparaître toute marque de l'ancien régime. Délibération du directoire du département.] — P. 180-3. Inscriptions consulaires d'Auch. [De 1724.] — P. 185-9. Larroux. Contributions d'une commune rurale pendant la Révolution (suite p. 214-8). [Pessan. Impôt foncier.] — P. 189-90. Dupouy. Un tableau de Smetz. [A Augnax.] — P. 190-4. R. Pagel. Assemblées de la collecte d'Armagnac en 1652-1654. [Outre les réunions régulières, ayant pour objet la répartition de l'impôt, il y en avait d'inopinées, relatives à d'autres intérêts. Textes analysés.] — P. 194-5. L. Mazéret. Un inspecteur des murailles, fortifications et chemins de Montréal en 1486. [C'est en réalité le lieutenant du visiteur général de Languedoc et Guyenne. Acte gascon intéressant.] — P. 196-213. Abbé Breuils. Quatre pouillés du diocèse d'Auch, des xive et xve siècles. [Ces pouillés étant de la même époque, à cinquante ans près, ont été réunis par l'abbé B. en une seule liste. A suivre.] — P. 218-20. H. Aveillé. La première guillotine à Auch. [Fin de septembre 1792.] — P. 220-4. Mazéret. Equipement des francs-archers de Montréal (1487-1488.) [D'après les comptes consulaires. Extraits.] — P. 224-6. Pagel. Le chapitre de Sainte-Marie d'Auch aux funérailles de l'intendant d'Etigny.

Deuxième année, 1901.

P. 13-21. L. Mazéret. Voyage d'un jurat de Montréal à Saint-Jean-de-Luz, avec une analyse des comptes consulaires pour l'année 1522. [A propos du passage des gens de guerre.] — P. 21-8. J. Larroux. Contributions d'une commune rurale [Pessan] pendant la Révolution : impôts divers. (Fin.) — P. 29-32. A. Lavergne. Carrelages historiés du département du Gers. [Trouvés à Auch, à Condom, à Flaran, etc.] — P. 36-43. Abbé Lagleize. Une page de l'histoire de Saint-Clar pendant les

guerres de la Fronde. [Calamités effroyables. Suppliques adressées par les habitants à l'intendant Machault, 1654.]—P. 43-51. H. Aveillé. L'intendant d'Étigny et les Juifs de Bayonne, d'après sa correspondance. [Textes fort curieux. D'Etigny prend parti pour les Juifs dans un conflit qu'ils avaient avec le curé de Saint-Étienne près Bayonne.] — P. 56-63. Brégail. Les curés « rouges » et la Société montagnarde d'Auch. [Ces curés étaient des républicains ayant abjuré les doctrines de l'Église, surtout d'octobre 1793 à février 1794. La Société, qui a provoqué les « déprêtrisations », s'en méfie bientôt et persécute lesdits curés. Intéressant.] — P. 92-8. R. Pagel. Itinéraire et séjour à Paris d'Hugues de Bar, évêque élu de Lectoure (1671-1672). [D'après le livre de raison de l'évêque.] — P. 98-101. L. Saint-Martin. Notes sur Lasseube-Noble. — P. 102-8. Villain. M. d'Étigny, l'évêque de Dax et les jurats de Cap-Breton. [Lettre de l'intendant d'Étigny, du 11 mars 1752, tendant au rejet d'une requête desdits jurats, qui s'étaient plaints que l'évêque de Dax eût imposé à leurs enfants, tant à l'école qu'au catéchisme, l'usage du gascon au lieu du français. Cf. p. 124, « Bibliographie de l'histoire de l'instruction primaire dans le Gers ».] — P. 125-33. R. Pagel. L'intendant d'Étigny et l'agriculture. [Nombreuses lettres de lui sur ce sujet, dont il s'occupait beaucoup; 1751-59.] — P. 133-40. J. Larroux. Procès de la dîme entre la communauté et le chapitre de Pessan. [En 1790. Analyses de procès-verbaux. Fin, p. 170-2.] — P. 173-7. Brégail. Une insurrection de bordiers dans le Gers en 1793. [Dans les cantons de Mirande, de Miélan, de Montesquiou. Ils exigeaient la moitié de la dîme, supprimée en 1789 au profit des propriétaires.] — P. 177-81. Statuts de la confrérie des saints Fabien et Sébastien, de Sainte-Christie, en 1624.—P. 181-94. Abbé Breuils. Quatre pouillés du diocèse d'Auch, des xive et xve siècles. (Suite, et p. 214-9.) — P. 194-5. Branet. Inscriptions des vitraux des chapelles de Sainte-Marie. [A Auch, 1649; dues à Jacques Damen, flamand.]—P. 201-4. Métivier. A propos de l'olifant dit de saint Orens. [Planche. Olifant du xe siècle (?), de facture byzantine.]—P. 204-9. Ch. Samaran. Quatre lettres missives inédites de Charles, dernier comte d'Armagnac. [De 1484 et 1496; fort intéressantes.] — P. 212-3. Pagel. Bernard VII, comte d'Armagnac, dans le Noyonnais en 1414. [Convoqués par le comte, les gens de Noyon, secrètement favorables aux Bourguignons, s'excusèrent.] — P. 221-5. Mastron et A. Branet. Le trésor de Sainte-Arailles. [381 pièces d'or du xive siècle, presque neuves, trouvées le 17 oct. 1901. Description.] — P. 226-35. J. Larroux. Rapports du clergé avec la municipalité de Pessan après 1789. [La guerre commence entre eux après la promulgation

de la Constitution de 1791. Analyses et extraits de procès-verbaux.] — — P. 235-6. Despaux. Fonte de la cloche d'Idrac (5 avr. 1518). [Texte d'un bail à besogne.] — P. 261-73. J. Barada. Le général Castex, 1771-1842. [Rien de nouveau.] — P. 273-7. A. Branet. Les droits sur les vins à Nogaro, en 1632-1634. — P. 277-81. R. Pagel. Tapisseries d'Aubusson à Auch, au xviie siècle.

P. D.

Gironde.

Bulletin hispanique. 1901.

P. 159-65, 226-33, 321-7. E. Bourciez. Les mots espagnols comparés aux mots gascons (époque ancienne). [Voy. *Annales*, t. XIV, p. 564.]

A. J.

Loire.

Bulletin de la Diana, t. XII, 1901.

P. 26-42. Abbé Reure. Anciennes mœurs foréziennes. Le « droit de charivari » d'après le registre de Pierre Bardet. [P. Bardet, jurisconsulte bourbonnais, a laissé un registre de factums et de consultations rédigées de 1628 à 1634. On y trouve, entre autres, des détails sur une rixe sanglante, née d'un « charivari » qui fut donné en 1632, au bourg de la Pacaudière : détails curieux sur des mœurs barbares. Textes.] — P. 42-63. R. Palluat de Besset. L'élection de Saint-Étienne. La période de début, 1629-1663. — P. 63-70. V. Durand. Lugdunum. [Sur l'étymologie de ce nom; l'auteur se prononce contre d'Arbois de Jubainville et Devaux pour l'opinion d'Allmer et de Steyert, que Lugudunum = colline des corbeaux; ses raisons ne sont pas mauvaises; mais toute conclusion ferme en cette matière paraît bien douteuse.] — P. 110-36. Abbé Relave. Sury au xviiie siècle. Quelques prébendes de l'église paroissiale. Assistance publique. Consuls, assemblées de notables et collecte des tailles. Dîmes. [Intéressant. Tous les plus grands propriétaires échappent à la taille. Un tiers des familles a besoin de secours, etc.]

P. D.

Loire (Haute-).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, etc., *du Puy*, 2e année, 1900-1901 (suite).

P. civ-cxvi. E. Peyron. Six documents sur Mgr de Galard. [Évêque du Puy. Documents sans grand intérêt, 1736-1777.] — P. 101-12 (pagin.

spéciale). L. Jarrot et R. Pontvianne. La seigneurie et les seigneurs d'Agrain en Velay. (Fin.) [Aucun lien historiquement constaté n'existe entre la famille d'Agrain des Hubas et le croisé Eustache d'Agrain † en 1123; mais la succession des seigneurs d'Agrain est établie par une série d'actes à partir du xiie siècle. En 1510, la seigneurie arriva aux mains de bourgeois du Puy, dont les Orvy, famille consulaire de cette ville. Travail fait d'après les sources.] — P. cxl. Afferme de l'équivalent des boucheries du Puy, p. p. G. Boudon. [En 1695.] — P. cxlv. Procès-verbal de la prise de possession personnelle de l'évêché du Puy par Mgr de Galard, 1774. [Curieux pour l'exact maintien des formes anciennes.] — P. clv. A. Arsac. Sainte-Sigolène : délibération concernant la sonnerie. [Des cloches. Taxe des sonneurs. Modérations à eux imposées.] — P. clviii. Id. Ours (1280-1490). [Seigneurie relevant de l'évêque, appartenant à des bourgeois du Puy.] Les Monédier de Brives (1280-1323); Bernard Hugonet (1323-1334). [Prieur; rien de neuf à son sujet.] — P. clxiii. Brevet d'apprentissage du métier de tailleur (15 févr. 1728).— P. clxv. Bonnefoy. Le berceau d'un saint (Odilon de Mercœur, 962-1048). [Rien de nouveau.] P. D.

Lozère.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Lozère, t. LII, 1900.

[Les articles que publie ce périodique ont chacun une pagination à part. Presque tous se continuent d'une livraison à l'autre et forment des livres, dont nous donnerons des comptes rendus spéciaux. Nous nous bornons à les énumérer ici.]

C. Porée. Documents relatifs à l'histoire du consulat de Mende. (Suite.) — J. Roucaute. Un pays de la France centrale au temps de la Ligue. Essai historique sur le Gévaudan. [Édit de Nemours, 7 juillet 1585-édit de Folembray, 26 janvier 1596.] — J. Roucaute. Carte du pays de Gévaudan au début du règne de Henri IV. — E. Ignon. Catalogue du musée de Mende. — L. Jourdan. Une famille gévaudanaise. [Étude intéressante sur les Lambrandès de Saint-Sauveur, coseigneurs d'Ispagnac. Il est regrettable que l'indication des sources fasse complètement défaut.] — F. Germer-Durand. Notes bibliographiques sur la Lozère (ancien Gévaudan).

T. LIII, 1901.

F. Germer-Durand. Notes bibliographiques sur la Lozère. (Fin.) [Utiles à consulter, quoique incomplètes. Classement défectueux.]— C. Porée. Le consulat et l'administration municipale de Mende (des origines à la Révolution). — J. Roucaute. La formation territoriale du domaine royal en Gévaudan (1161-1307), avec la carte des *Terres propres du roi* au temps de Philippe le Bel. — J. Barbot. Zigzags en Lozère. (A suivre.) — F. Germer-Durand. Mémoire concernant la baronnie de Meyrueis. [Documents du xviiie siècle.] — Id. Cartulaire du prieuré de Notre-Dame-de-Bonheur. [Contribution à l'histoire de Meyrueis.]

J. R.

Pyrénées-Orientales.

I. *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, année 1901.

P. 1-7. J. Vassal. Les léproseries du Roussillon au moyen âge. [Article d'intérêt local. En 1695, toutes les léproseries et hôpitaux du Roussillon sont réunies par Louis XIV pour constituer le budget de l'hôpital de Perpignan.] — P. 8-21. J. Capeille. Le couvent des Grands-Carmes de Céret, 1633-1791. [Ils s'établissent dans la ville, soutenus par la municipalité et la population, malgré la longue opposition des capucins et des prébendiers. Très florissants de 1667 à 1682, leur décadence commence dès que leur but, franciser les populations, est atteint.] — P. 22-5, 33-45, 86-96. J. Sarrète. La reconstruction de l'église de Vinça, 1734-1769. [Intérêt purement local. L'édification se poursuit à travers procès et querelles.] — P. 46-54. Ph. Torreilles. La révolte des angelets (1667-1671). [Elle surgit contre la gabelle sans cause apparente, prend des allures de brigandage, mais est soutenue par toute la population du Vallespir. Une amnistie et la diminution du prix du sel la terminent en 1669; elle reprend cependant en 1670. Ce n'est plus que du brigandage.] — P. 55-66. A. Salsas. Un recensement de l'ancien diocèse d'Elne au xive siècle. [C'est une partie seulement d'un recensement ordonné en 1359 par les Cortès catalanes des feux de Catalogne, trouvé à Barcelone aux Archives de la couronne d'Aragon.] — P. 73-7. J. d'Elne. Les derniers défenseurs des libertés provinciales. [Rattache la révolte des angelets à celle de tous les pays pyrénéens, conduite par Audijos, contre l'établissement de la gabelle dans ces pays par Colbert, au mépris de leurs franchises.] — P. 78-84. Nobles et bourgeois nobles du Roussillon. [Montre une hiérarchie de noblesses, à l'instar de l'empire ro-

main, et non deux classes bien tranchées comme en France, nobles et roturiers.] — P. 84-5. P. Vidal. Numismatique. [Description de quatre pièces : l'une à l'effigie de Julia, femme de Septime Sévère ; la seconde, de Jacques II d'Aragon ; la troisième, de 1648, à l'effigie de Louis XIV, comte de Barcelone ; la quatrième, de 1646.] — P. 97-101. B. Palustre. La vaisselle d'argent de l'évêque de Lanta. [Complément de l'article sur la vente aux enchères des effets mobiliers de cet évêque.] — P. 103-4. Donation à l'église d'un alleu (932). [Texte.] — P. 105-22. Ph. Torreilles. Les conspirations en 1674. [S'appuyant sur les pièces des divers procès, il montre que la révolte des angelets, dirigée surtout contre la France et soutenue par l'Espagne, est sans relation avec la révolte d'Audijos contre la gabelle. Intéressant.] — P. 123-36, 154-65. M. Pratx. Un lotissement de terres féodales en Roussillon au xviii[e] siècle. [C'est une inféodation collective dont profite la population de Néfiac.] — P. 136-40. P. Masnou. La monnaie noire de Toulouse et la monnaie tournois en Roussillon au xiii[e] siècle. [Conclut que ces deux monnaies avaient cours en Roussillon concurremment avec la monnaie de Barcelone. Pièce justificative.] — P. 140-4. E.-G. Hurtebise. Un document relatif à la ville de Perpignan conservé aux archives des finances à Gerona (Espagne). [M. H. publie une copie d'un privilège de Pierre IV d'Aragon, du 1[er] octobre 1374, par lequel il récompense les Perpignanais de la fidélité qu'ils n'ont cessé de lui montrer à l'occasion de sa lutte contre l'infant de Majorque, en leur accordant exemption totale de la leude, des péages, gabelles et autres droits qu'ils pourraient avoir à Tortosa, Alicante et autres dépendances du royaume de Valence. Cette charte est invoquée en 1490 par un marchand de Perpignan, alors que le Roussillon obéissait au roi de France depuis un quart de siècle.] — P. 145-53. J.-A. Brutails. Notes sur l'art religieux du Roussillon. Conclusions. [Établissent un fonds romain et des influences languedociennes et provençales ; montrent aussi l'importance de l'art roussillonnais au point de vue de la solution d'un grand nombre de questions archéologiques, car les monuments, en particulier les monuments à dates certaines, y sont plus nombreux que dans les autres provinces françaises, le pays ayant eu le bonheur de ne connaître ni la guerre de Cent ans ni les guerres de religion, et d'avoir moins souffert des effets dévastateurs de la Révolution. Il est regrettable que M. B. n'ait fait qu'indiquer de nombreux problèmes, sans qu'il ait pu les éclaircir plus complètement. Il exprime le même regret ; mais il ne donne, dit-il lui même, que de simples notes.] — P. 166-71, 201-7, 234-40, 275-8. R. de Lacvivier. Notes sur Elne. [Très intéressantes ; contiennent une foule

de petits détails sur l'histoire de cette ville au moyen âge.] — P. 174. Numismatique. [Une monnaie de Pierre III d'Aragon et un écu de Louis XIV de 1712.] — P. 177-93, 209-23, 265-74. J. Freixe. Les trophées de Pompée. [C'est encore l'histoire de la voie romaine d'Espagne, reconstituée par une discussion serrée des textes et de la topographie.] — P. 194-201, 224-33. J. Armagnac. François Roussel, membre du Directoire de département, et le pays de Fenouillèdes pendant l'invasion espagnole de 1793. [Contribution à l'histoire de l'invasion espagnole dans les Pyrénées-Orientales.] — P. 241-64. J. Calmette. Libellus d'Antoine Pastor. [C'est un document de tout premier ordre, que M. C. a trouvé à la Bibliothèque nationale (Collection Baluze, 238, fol. 33). Il constitue la relation, toujours sincère et souvent passionnée, d'un témoin qui assista à l'un des épisodes les plus notables des guerres qui signalèrent en Roussillon la première tentative d'annexion à la France : la défense de Perpignan en 1473. Antoine Pastor appartenait à une vieille dynastie de notaires perpignanais. L'original du *Libellus* (c'est ainsi que Pastor désigne lui-même son œuvre) semble avoir péri ; la copie que publie M. C. est de la main de l'historien Pujades, l'auteur si connu des *Anales de Cataluña*. P. V.] — P. 279-80. B. Palustre. La réforme grégorienne en Roussillon. [Par suite de la suppression de dix jours du 4 au 15 octobre 1582, le lieutenant du roi fait part d'une décision royale retardant de dix jours les échéances.] — P. 281-3. B. Palustre. Sceau du battle royal de la ville de Thuir (1438). — P. 284-7. F. Vicens. Un livre de raison catalan du XVIIe siècle à Prades. [C'est un journal purement familial dont certaines notes seulement sont, comme dit M. V., « quasi-historiques ». Il en donne quelques-unes.] — P. 288-93. J. Vergues. Quelques fêtes officielles sous le Directoire. [Elles ressemblent à toutes les autres fêtes de cette époque.] — P. 294-303. Documents relatifs à la prise de Perpignan sous Louis XI (1463), p. p. J. Calmette. — P. 304-10. P. Masnou. Cérémonie célébrée en l'église Saint-Jean, de Perpignan, pour les obsèques de la reine Marguerite d'Autriche (1er décembre 1611). [M. M. publie le récit de cette cérémonie.] — P. 313-23. Ph. Torreilles. Sagarra, marguillier de la Réal. [Pendant dix-neuf ans. Il est mêlé à un conflit avec l'évêque de Perpignan, est accusé de détournement, mais triomphe.] — P. 324-54. P. Masnou. Inventaire des ornements de l'église Saint-Jean-le-Vieux au XIVe siècle. — P. 355-64. J. Armagnac. Caudiès pendant le gouvernement révolutionnaire. [Montre surtout l'activité extraordinaire de cette époque.] — P. 365-76. J. Sarrète. Le pardon de Marcevol. — P. 376-81. J. Vassal. L'ascia et la pierre tom-

bale trouvée dans le sol du vieux Saint-Jean. — P. 381-6. Textes et documents inédits. [Intérêt purement local.] — P. 387-405. J. Freixe Tracé de la voie Domitienne de Narbonne à Gerona et description succincte de ses principaux embranchements. [Article très documenté, comme tous ceux de M. F., et définitif sur bien des points. Une carte.] — P. 406-8. J. Capeille. L'inondation de 1763 dans le Vallespir.

M. D.

II. *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, t. XLIII, 1902.

P. 161-92. J. Calmette. La fin de la domination française en Roussillon (fin du xve s.). Etude diplomatique. [Travail sérieusement composé d'après des documents en partie conservés dans les archives d'Espagne; c'est le récit des événements qui ont amené la rétrocession du Roussillon à Ferdinand le Catholique par le roi de France, Charles VIII.] — P. 193-250. Abbé Ph. Torreilles. Le livre de raison d'une famille de paysans roussillonnais au xviie siècle. [Analyse et citations d'un livre de raison rédigé au xviie siècle, et d'autant plus intéressant que le Roussillon n'était pas encore réuni à la France.] — P. 251-90. P. Vidal. Documents relatifs à l'histoire du département des Pyrénées-Orientales pendant le xixe siècle. (Suite.) Documents complémentaires relatifs à l'année 1814. Première Restauration, Cent-Jours. [Etude intéressante, composée à l'aide de documents officiels, disposés dans l'ordre chronologique; source de renseignements pour l'histoire locale.] — P. 291-336. J. Guibeaud, avec préface de l'abbé Ph. Torreilles. Enquête économique sur le Roussillon en 1775. [Tableaux sur la nature des cultures, la valeur des terres, etc.] — P. 312-82. Alcover. Impressions de viatge (en Roussillon). 1901-1902. [L'auteur, vicaire général à Majorque, a fait usage de la langue catalane pour raconter ses impressions d'un récent voyage en Cerdagne et en Roussillon; descriptions archéologiques, réflexions sur le pays, etc.] — P. 387-93. H. Sèbe. Notice sur Justin Pépratx, mort en 1901. [Un de ceux qui ont pris l'initiative du mouvement en faveur de la renaissance des études catalanes. Observations sur l'usage écrit du catalan et sur l'adoption d'une orthographe uniforme entre les différents pays où prédomine cette langue.] F. P.

Savoie.

I. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, t. VII, 1899.

Loche (Cte de). Histoire d'Aix-les-Bains, t. I.

T. VII, 1900.

Loche (Cte de). Histoire d'Aix-les-Bains, t. II. [Ouvrage très sérieusement fait, où l'auteur s'est efforcé de réunir sur Aix-les-Bains tout ce qu'il est possible de savoir actuellement. Géographie, géologie, industrie, mœurs et coutumes, histoire des seigneurs, de la ville, des institutions, des monuments, tout est traité, aussi complètement que le permettent les lacunes dans les documents. L'archéologie y trouve sa place, la liste des principaux magistrats est dressée, et les documents sont donnés en appendice. De pareilles monographies seraient à souhaiter pour toutes les communes françaises.] M. D.

II. *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXXIX, 1900.

Bulletin des séances. P. xlvii-xlix. Contrat d'affranchissement de droits féodaux. [Texte. Chambéry, 6 avril 1580, en vertu d'un édit du duc de Savoie de 1562.] — P. xlix-li. Mugnier. Liste des recteurs du collège des jésuites de Chambéry [de 1587 à 1697.] — P. li-lvi. Lettre de M. de Lachat à Jacques de Gex, seigneur de Vallon, châtelain de Samoëns, p. p. M. Mugnier. [Chambéry, 24 août 1609. Il y est parlé de dépôts de sel que veut établir le duc de Savoie et de questions juridiques de domaine soulevées à cette occasion.] — P. lvii-lxiv. Mugnier. Le séjour de Clément Marot en Savoie. [Il s'agit de son second exil.] P. lxxv-lxxxiii. Mugnier. Bulle du pape Grégoire XIII, du 11 mai 1365. [En partie publiée, en partie analysée. Confirme les diplômes impériaux ou pontificaux accordés par l'empereur Charles IV, et, depuis lui, par divers empereurs et papes.] — P. xciii-xcv. J. Pérouse. Exploit pour faire réparer un chemin. [Du 3 mai 1560. Donne des renseignements sur le service des ponts et chaussées.]

Mélanges. — P. 5-183. F. Mugnier. Les registres des entrées à l'audience du Sénat de Savoie. 2e partie : 1631 au 26 novembre 1792. [V. *Annales du Midi*, t. XIII, p. 425.] — P. 187-457. Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII, p. p. M. Bruchet,

[Rédigé par Pierre Rostaing, en 1411. Cet inventaire analyse toutes les pièces qu'il contient. Précieux pour les sources de l'histoire de Savoie. M. B. fait précéder le texte d'une notice sur l'inventaire et d'une table chronologique, et ajoute une table alphabétique des noms propres.] — P. 461-95. Hymne trionfal (*sic*) de Claude-Etienne Nouvellet sur la Saint-Barthélemy, avec notice et notes de M. J. Manecy. [M. M. établit l'identité de Nouvellet et éclaire quelque peu son histoire. Religieux et poète, il est un des représentants de la Renaissance en Savoie. Son hymne triomphal sent cette influence, et pour la forme poétique, et pour la langue et la rhétorique. Le ton est très différent de celui des autres poèmes de l'époque sur le même sujet : sans haine, il se félicite de l'écrasement des protestants, et promet à Charles IX le succès dans une croisade contre les musulmans.]

T. XL, 1901.

Bulletin des séances. P. v-vi. G. Pérouse. Requête adressée en 1520 par les communiers de Lanslevillard à leur seigneur. [La communauté était une association de personnes plutôt qu'une circonscription territoriale. Aussi les terres vendues à des gens étrangers à la communauté passaient à une autre communauté. La communauté de Lanslevillard se trouvant ainsi diminuée, les communiers demandent dans leur requête un droit de préemption sur les terres mises en vente. Texte latin.] — P. x-xiii. Mugnier. Charte concernant les premiers seigneurs? de Gruffy, canton d'Alby (Savoie). [Intérêt purement local. Texte latin.] — P. xvii-xix. Id. Compte des dépenses faites par M. de Chandée, envoyé par Amédée, prince de Piémont, auprès de Louis XI, à l'occasion de son avènement. — P. xxii-xxiv. Perpéchon. Extraits de testaments faisant des dons pour favoriser l'établissement d'un collège à Chambéry. — P. xxiv-xxvii. Mugnier. Note pour combler une lacune des *Registres des entrées à l'audience du Sénat de Savoie*, 2e partie. [Mort du duc Victor-Amédée Ier.] — P. xxviii-xxxiv. Id. A propos d'un fragment de lettre du P. Monod. [M. M. fait la biographie du P. Monod, jésuite, historiographe de la maison de Savoie et confesseur de Christine de France, femme de Victor-Amédée. Il lutte contre Richelieu qui, après la mort du duc, le fait exiler à Coni, d'où il s'enfuit. Il est arrêté et emprisonné jusqu'à sa mort. En passant, M. M. rectifie quelques détails biographiques.] — P. xxxiv-xliii. J. Létanche. Etude historique d'une charte du xe siècle. [Texte d'une charte établissant un des premiers fiefs du pays. Plusieurs auteurs en ont parlé sans paraître l'avoir vue, M. U. Chevalier l'a vue, mais a identifié les lieux d'une façon

inexacte. Rectifications.] — P. XLIII-XLVII. MUGNIER. Copie d'un procès-verbal du Sénat à l'occasion de la mort du duc de Savoie Charles-Emmanuel II (juin 1675). [Complète les *Registres des entrées à l'audience du Sénat de Savoie.*] — P. XLVII-LX. F. DULLIN. Inventaire du mobilier du seigneur Antoine-Ignace de Sacconex, 1749. — P. LXIII-LXIX. MUGNIER. Mgr d'Aranthon d'Alex et les capucins. [Lutte entre l'évêque et les capucins. L'évêque veut en particulier soumettre à son approbation les capucins de son diocèse.] — P. LXIX-LXXIII. ID. Les capucins de Rumilly et les bernardines. [Querelle entre les deux communautés, les bernardines s'étant établies à côté des capucins et ayant vue jusque dans les cellules des religieux par suite de l'élévation du terrain de leur couvent, de l'ouverture de fenêtres dans une tour et de la plantation de ceps de vigne le long du mur mitoyen.] — P. LXXVI-LXXVII. Mise en possession de Bernardin de Quoex [recteur] de la chapelle de Sainte-Catherine, à Talloires. — P. LXXVII. Dimissoire pour N. Pierre Mermier de Talloires, par Jean Favre, vicaire général d'Annecy, 15 mai 1609. — P. LXXVIII-LXXIX. Patente pour le chapitre de Saint-Pierre de Genève, à Annecy. — P. LXXIX-LXXXII. Deux lettres d'un ancien émigré. [C'est un député de 1816 et 1818, le marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean, qui a peur des libéraux.] — P. LXXXV-XCIII. J. LÉTANCHE. Le Petit Bugey ou Bugey Savoyard; sa noblesse. [Le Petit Bugey est la partie du Bugey située sur la rive gauche du Rhône, avec Yenne pour capitale. Il ne fut pas réuni à la France avec le reste du Bugey, la Bresse et le pays de Gex, par le traité de 1601. Catalogue de sa noblesse.] — P. XCVII-XCVIII. Exécution d'une sorcière à Chambéry (juin 1641). — P. XCVIII-CXIII. MUGNIER. Les Registres des entrées du Sénat de Savoie aux audiences. Additions. — P. CXV-CXXII. MUGNIER. Les sires de Chambéry. [M. M. essaie de reconstituer la liste des sires de Chambéry depuis 1029 jusqu'à la vente de Chambéry, en 1232, au comte de Savoie. Il les distingue des seigneurs de Chambéry-le-Vieux et d'autres lieux, à noms à peu près semblables.] — P. CXXII-CXXXVI. ID. Donation de Berlion de Chambéry à l'abbaye du Béton. [Pour doter ses deux filles, qu'il fait religieuses.] — P. CXXXI-CXXXII. Abbé PICCARD. Hommage de Girod de Rumilly au comte Robert de Genève (commencement du XIe siècle). — P. CXLIV. Quelques recteurs des jésuites de Chambéry. [Complète la liste donnée l'année précédente.] — P. CXLVI-CXLVII. Documents sur Alby en Genevois. — P. CXLVII-CXLIX. Quelques noms de religieux savoisiens. — P. CL. Une patente nobiliaire donnée à prix d'argent, et simplement pour le titre, à un vaniteux habitant de Varsovie. — P. CLIV-CLXII. G. PÉROUSE. Un incident de frontière en 1420

à Thoissey. [Ce sont des déprédations commises sur les terres du duc de Savoie par des Bourguignons qui poursuivaient des Armagnacs; 5 pièces.]

Mémoires. P. 5-80. F. Mugnier. Antoine Govéan, professeur de droit. Sa famille, son biographe Etienne Catini. [Complète la notice de M. Caillemer sur Antoine Govéan, portugais, humaniste, puis jurisconsulte, qui professe à Toulouse, à Avignon, à Grenoble, et meurt professeur à Mondovi et sénateur de Chambéry et de Turin. Les fils suivent la carrière du père. La famille existe encore.] — P. 81-95. Tredicini de Saint-Séverin. Les messageries de Savoie en 1789. [Acte de société par actions passé le 25 mars 1789 pour exploiter les messageries de Savoie.] P. 97-108. F. Mugnier. Un mémoire de René de Lucinge [ambassadeur du duc de Savoie à la cour de France] au duc [de Savoie] Charles-Emmanuel Ier. [Texte avec notice. Du 9 février 1589. Lucinge conseille à son maître de s'agrandir en Suisse pendant que la France est impuissante.] — P. 109-24. G. Trouillard. Relation d'un voyage à Chambéry par M. Trézin de Cangy, gentilhomme ordinaire du comte d'Artois (1775). [Ce voyage a pour but d'annoncer au roi de Sardaigne la naissance du duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois et son petit-fils. Le manuscrit est incomplet. Détails sur le cérémonial de la cour de Savoie. A noter le respect religieux de l'auteur pour les personnes royales.] — P. 125-43. J. Alliod et F. Mugnier. Quelques actes de l'état civil de Bourg au xvie siècle. [Important seulement pour la biographie savoyarde. A signaler le fait que les paysans de la Bresse parlent encore maintenant le roman savoyard.] — P. 145-69. F. Mugnier. La desconfiture de Charles le Téméraire. [C'est un manuscrit, dont il manque le commencement et la fin, de la relation de la mort de Charles le Téméraire par un Français; il en existe plusieurs autres exemplaires. Celui-ci a été trouvé aux archives de la Cour d'appel de Chambéry. Texte, commencement du ms. de Paris et de celui de Lille, fac-similé d'une partie, notice.] — P. 171-221. G. Pérouse. Extrait d'un compte de dépenses d'Humbert de Savoie, comte de Romont (13 avril-30 septembre 1432). [Humbert est un fils naturel du comte de Savoie Amédée VII. Notice intéressante précédant le texte. Elle donne un tableau très vivant de la vie des nobles à cette époque.] — P. 223-36. G. Manecy. Le chant funèbre de Nouvellet sur la mort de Jean de Voyer. [Edition de cette pièce. De Voyer est un ancêtre des d'Argenson.] — P. 237-377. F. Mugnier. Les faictz et guerre de l'empereur Charles-Quint à la guerre d'Allemagne de 1546-1547. [M. M. publie un manuscrit trouvé aux Archives de Chambéry. Après avoir examiné les rela-

tions faites des événements racontés, il conclut à une nouvelle relation qu'il pense pouvoir attribuer à Michel Guilliet, seigneur de Monthoux. Discussion serrée, travail consciencieux, mais que l'auteur lui-même ne donne pas comme définitif.] M. D.

Tarn-et-Garonne.

Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, 2e série, t. XVII, 1901.

P. 87-134. E. Forestié. Olympe de Gouges (Fin.) [Olympe pamphlétaire et femme politique. Quelques documents inédits.] — P. 147-71. P. Durand-Lapie. Siméon Pécontal. poète montalbanais, sa vie et ses ouvrages (1798-1872). [A l'aide des citations nombreuses qu'il fait de lettres de grands poètes, Lamartine, Hugo, et de fragments de journaux, M. D.-L. essaye de mettre en valeur un autre poète, tombé dans le plus complet oubli. A suivre.] P. D.

PÉRIODIQUES NON MÉRIDIONAUX.

1. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1901.

P. 264-5. R. Giard. Diplôme inédit de Pépin Ier, roi d'Aquitaine 835?) [Concession de privilèges à l'abbaye de Saint-Mesmin-de-Mici, près d'Orléans.] — P. 510-29. Id. Catalogue des actes des rois d'Aquitaine, Pépin Ier et Pépin II (816-848).

1902, livr. I-IV. Néant. F. P.

2. — *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales*, 1891. Néant. — 1892.

P. 94-105. Rameau de Saint-Père. De l'origine des grandes propriétés en France. [L'auteur, s'appuyant sur la rédaction des chartes de franchise et sur l'histoire de certains domaines et de certaines familles, croit pouvoir aboutir à cette conclusion : que les petits domaines des hommes libres s'étaient fondus, à l'époque troublée des Mérovingiens, et surtout à l'époque des invasions normandes, dans les grands domaines; que les seigneurs, la tranquillité retrouvée, se débarrassèrent le plus

possible de la propriété directe en donnant, par les chartes de franchise, la majeure partie de leurs terres en censive; que le morcellement continua ainsi dans les XIe et XIIe siècles, et que les grands domaines seigneuriaux se reconstituèrent à partir du XIVe.] — P. 212-9. SOUCAILLE. Communication au sujet de la célébration de la fête de la Fédération à Béziers, 14 juillet 1790. [Documents.]

1893. Néant. — 1894.

P. 4-17. SOUCAILLE. Prix des diverses denrées et marchandises dans le district de Béziers en 1790. [Tableau officiel dressé d'après une enquête faite par l'administration pour servir de base aux tarifs de 1793.] — P. 85-97. BOISSONNADE. Les octrois d'Angoulême (1401-1789). [Très anciens. Le premier droit d'octroi est concédé par la royauté. Bientôt s'en ajoute un autre, concédé par le comte d'Angoulême. Les ressources en sont affectées aux dépenses militaires. Plus tard, au XVIe siècle, l'Etat réclame à la ville des subventions. La ville y fait face en créant de nouveaux droits d'octroi. Enfin, à partir de 1643, l'Etat et la ville partagent le produit des octrois. La ville continue à les percevoir par un fermier, l'Etat les met en régie. L'emploi des ressources de l'octroi est toujours spécialisé, mais elles finissent par être à peu près les seules dont la ville ait la disposition.]

1895 (Congrès des Sociétés savantes).

P. 199-208. NICOLLET. L'école centrale de Gap. [Elle dure jusqu'en septembre 1804, au milieu de nombreuses difficultés qui l'empêchent de prendre pleinement son essor.] — P. 247-72. ID. Le collège communal de Gap avant la Révolution. [Fondé en 1577, réduit à une simple école aux mains des protestants pendant les guerres de religion, il renaît en 1616, tenu par les dominicains, bien que les jésuites d'Embrun aient essayé de les déposséder en 1643-44. Au XVIIIe siècle, ce sont les frères de la doctrine chrétienne qui reprennent la même tentative. Elle réussit enfin à la veille de la Révolution.]

1896 (Congrès des Sociétés savantes).

P. 70-7. Abbé TAILLEFER. Une page de statistique : Cazillac en 1895 et en 1675. [La population était plus nombreuse en 1675.]

1897 (Congrès des Sociétés savantes).

P. 392-8. DUPÉRON. La Société populaire de Castres pendant la Révolution. [Déjà annoncé, *Annales*, t. XII, p. 424.] M. D.

1898. - Néant. 1899 (Congrès des Sociétés savantes).

P. 94-105. Abbé Blazy. L'instruction publique à Foix aux xviie et xviiie siècles. [Instruction primaire; c'est un service municipal placé sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique: détails très précis, d'après les documents d'archives, tant sur l'enseignement des filles que sur celui des garçons.] — P. 174-85. E. Levasseur. Sources de l'histoire des corps de métiers et de l'industrie à Toulouse. [Signale en particulier l'importance des archives municipales, sér. HH; analyse, à titre d'exemples, les statuts des cordiers (1270), des briquetiers (1279, 1291), des marchands de cire (1277) : « La corporation toulousaine est bien moins fortement organisée au xiiie siècle que la corporation parisienne. »] — P. 213-40. A. Deloume. Le monde du droit et les hommes de finance à Toulouse, au milieu du xvie siècle. [On ne trouvera ici que le commencement et la fin de la 1re partie (le Capitoulat) d'un travail dont les *Annales* ont déjà parlé, t. XII, p. 135.] — P. 241-53. A. Vidal. Les conditions du travail, du commerce et de l'industrie à Albi au xive siècle. [D'après les comptes consulaires d'Albi; cf. *Annales*, t. XIII, p. 588.]

1900 (Congrès des Sociétés savantes).

P. 191-204. De Beylié. 1° Esprit d'association dans les Alpes dauphinoises. 2° Statistique et situation des corporations en Dauphiné pendant la deuxième moitié du xviiie siècle. [1° Que la montagne favorise l'esprit d'association et d'indépendance : c'est ainsi que les contrats d'albergement — cession par les seigneurs de terres en échange de redevances perpétuelles — ont été passés très communément avec des communautés, qui ont ensuite racheté ces redevances. On répondra que le fait n'a rien de particulier aux régions montagneuses. Quant aux confréries et corporations, qu'il ne faut pas entièrement confondre ensemble, M. de B. en traite avec un peu plus de précision, mais très imparfaitement.] — P. 314-20. P. Mouton. Un petit port des côtes de la Provence. La ville de Cassis. [Evolution économique du port, surtout aux xviie et xviiie siècles, époque de sa plus grande prospérité.]

1901 (Congrès des Sociétés savantes).

P. 62-70. Ausset. L'enseignement public dans deux communautés rurales des Cévennes à la fin du xviie siècle et pendant la première moitié du xviiie, d'après les registres de délibérations de leurs conseils politiques. [Saint-Germain-de-Calberte et Saint-André-de-Lancise. Dans ces deux communautés protestantes on saisit fort bien les conséquences, pour

l'enseignement, de la Révocation et des mesures qui la préparèrent ou la suivirent. Coercition exercée par l'abbé du Chayla, inspecteur général des missionnaires du diocèse de Mende : elle n'est pas étrangère à la révolte des Camisards. Très intéressant.] P. D.

3. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1900[1].

P. 253-63. E. Bizot. Mosaïque à sujet bachique, découverte à Sainte-Colombe, près Vienne (Isère). — P. 93-94. M. Clerc. Arrosoirs antiques du musée Borelly, à Marseille. [Planche.] — P. 167. Héron de Villefosse. Trois mosaïques romaines découvertes à Villelaure (Vaucluse). — P. 183-4. Vente de la collection d'antiquités de Joseph de Rémusat. [Un certain nombre d'objets avaient trait au Midi de la France ou en provenaient.] — P. 227-8. Double épitaphe romaine conservée à Carpentras. — P. 237-8. Découvertes archéologiques à Narbonne. [Statue et inscription.] — P. 281-5. Cachet de l'oculiste *Verecundus*, trouvé à Néris (Allier). — P. 103-4. G. Lafaye. Inscriptions romaines des environs de Nîmes. — P. 246-52. H. Michon. L'Amour tendant l'arc, statuette de la Renaissance italienne conservée au musée Ingres, à Montauban. — P. 75-6. A. de Rochemonteix. Vierge auvergnate du XIIe siècle, conservée dans l'église de Bredon (Cantal). [Planche.] — P. 107. Influence germanique dans certaines églises d'Auvergne. — P. 186-9. Christ du XVe s. et bénitier Louis XIII de l'église de Montsalvy (Cantal). Christ de l'église de Saint-Flour (Cantal). [Planches.] — P. 189-94. Quelques coutumes de la Basse-Auvergne au XVe siècle. — P. 287-8. Croix processionnelle de Saint-Cirquet-de-Jordanne (Cantal). — P. 303. N. Valois. Le *Livre des révélations* de Marie Robine, dite la voyante d'Avignon. [Manuscrit du XIVe siècle, à la bibliothèque de Tours.]

1901.

P. 138. Abbé A. Bouillet. Fermoir de livre en bronze trouvé à Laramière (Lot). [Objet du XIIIe siècle.] — P. 320. P. Durrieu. Registre de la confrérie de Saint-Jérôme à Toulouse (Bibliothèque de l'Institut catholique de Toulouse). [Portraits dans le genre de ceux des Capitouls aux archives municipales.] — P. 343. Bréviaire manuscrit du XIVe siècle à la bibliothèque de Bagnères-de-Bigorre. — P. 154-9. J. Guiffrey. Inscriptions de maisons du pays basque. — P. 312-3. Cadrans solaires du Brian-

1. Nous suivons dans ce dépouillement l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, tel qu'il est donné dans la table.

çonnais (Hautes-Alpes), d'après la notice du Dr Blanchard. — P. 323. Héron de Villefosse. Médaillon de bronze découvert à l'Escale (Basses-Alpes). [Empereurs romains.] — P. 117-22. G. Lafaye. Découverte de trois mosaïques antiques à Villelaure, près d'Apt (Vaucluse). [Planche.] — P. 206-8. Inscription latine antique de Montbazin (Hérault). — P. 300-10. E. Michon. Statues antiques trouvées à Apt au xviiie siècle et actuellement conservées à Chateworth-House en Angleterre. [Planches]. — P. 102. R. Mowat. Inscription du Mercure de Lezoux (Allier). — P. 297-9. Cachet d'oculiste trouvé à Arles. — P. 65 et 67. Révoil, architecte des monuments historiques dans le Midi. [Mort en 1900.] — P. 171. A. de Rochemonteix. Inscription sur une maison des environs de Beaulieu (Corrèze). — P. 172-8. Blocs ornés de bas-reliefs trouvés à Biot, près d'Antibes (Var), avec planches. [Importante découverte; objets remontant aux premiers temps de l'Empire romain.] — P. 115-6. J. Roman. Hypocauste romain de Briançon. — P. 72-3. J. Toutain. Sur l'ethnique *almanticenses* (Alpes-Maritimes). F. P.

4. — *Congrès archéologiques de France*. LXVIe session, 1899, *Mâcon*.

P. 209-22. Barrière-Flavy. L'archéologie barbare dans le département de Saône-et-Loire pendant la période burgonde. [M. B.-F. est l'auteur de travaux remarqués sur l'art barbare, dans lesquels le Sud-Ouest occupe une large part. Les mémoires qu'il publie sur l'art barbare peuvent servir par comparaison à ceux spécialement consacrés aux pays occupés par les Wisigoths dans le midi de la Gaule.] — P. 161. Bronze en forme de tête humaine, trouvé à Corent (Puy-de-Dôme), avec gravure dans le texte.

1900. Néant. F. P.

5. — *Revue des études historiques*, 1898. Néant. — 1899.

P. 241-54. R. Bittard des Portes. Mesdemoiselles de la Tour du Pin La Charce. Souvenirs de la fin du xviie siècle. [Aux Baronnies, en Dauphiné. Nées protestantes, elles se convertirent après 1685. Leur intervention dans les troubles consécutifs à la Révocation et contre l'invasion savoyarde. Rien de nouveau; article fait de seconde main.]

1900.

P. 105-8. Un document inédit sur Mirabeau. Pétition à l'Assemblée nationale, p. p. F.-L. Chartier. [Requête d'un prétendu juif avignonnais,

Moyse, contre Mirabeau, qui, lui devant 20,000 francs, aurait refusé de le payer. C'est sans doute un factum rédigé par quelque journaliste parisien.] — P. 268-87. M. Dumoulin. Bibliographie critique de l'histoire du Forez et du Roannais.

1901.

P. 127-40. L. Batcave. Commentaire historique d'un passage de Montaigne. [Chap. xxxvii des *Essais;* texte relatif à Lahontan, canton de Salies, arr. d'Orthez. Montaigne était co-patron de Notre-Dame d'Abet, église autour de laquelle le bourg s'est formé. Causes de ce fait; ses conséquences pour les voyages de Montaigne en pays gascon et la langue qu'il a parlée.] — P. 488-514. R. Peyre. Une amie de L'Hospital et de Ronsard : Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie. (A suivre.)

1902.

P. 27-49. R. Peyre. Une amie de l'Hospital, etc. (Suite, et p. 140-64; fin p. 260-70.) [Marguerite était fille de François Ier et de Claude de France. Elle devint duchesse de Berry en 1549, de Savoie en 1559 par son mariage avec Emmanuel Philibert. Fort instruite et intelligente, elle se fit « adorer », tant en Savoie qu'en France. Sa bienveillance envers les huguenots, les Vaudois que son mari persécutait, qu'elle parvint à faire tolérer (1561). Notes et textes en appendice.] — P. 97-138. M. Marion. Etat des classes rurales au xviiie siècle dans la généralité de Bordeaux. (Suite p. 209-35, 335-61, et fin p. 451-82.) [Travail très fouillé, plein d'intérêt, aboutissant à des conclusions que l'on peut aisément prévoir : le paysan soutient l'Etat, mais il est écrasé par lui; il « meurt misérablement après avoir misérablement vécu », etc. Pourtant, il ne faut pas trop généraliser. Partout le Tiers supportait le poids de l'impôt; mais il était plus ou moins maltraité : cela dépendait de l'intendant. Le tableau tracé par M. M. pour la Guyenne n'est plus tout à fait exact, s'il s'agit de l'Anjou ou de la Touraine.] — P. 236-50. E. de Perceval. Un épisode de la vie des frères Faucher. La province en 1814. [Bordeaux a été, en 1814, le foyer du mouvement royaliste. A la fin de mars, l'un des frères Faucher, de la Réole, est impliqué à Bordeaux dans une échauffourée et accusé, assez vaguement, de complot contre le nouveau gouvernement. Défendu par l'avocat Emerigon, il fut relâché. Pièces concernant cette affaire.] — P. 321-31. P. Cottin. Les dernières pages du roman de Mirabeau et Sophie de Monnier (1781), d'après des documents inédits. [Curieux historique d'une rupture qui vint toute de Mirabeau.] — P. 362-8. A. La-

borde-Milaá. La Boétie et Montaigne. [Donne, dans ce groupe, le premier rang à La Boétie, qui par l'âge, l'expérience, le sérieux précoce paraît avoir exercé sur son ami de 1557 à 1563 une influence prépondérante. Bref et très conjectural.] — P. 582-661. S. Piot. Les premiers mois de la peste de Marseille, d'après des documents inédits [Ce sont des lettres de Mgr de Belzunce, de l'intendant Lebret, du subdélégué Rigord, etc., dont plusieurs sont publiées. L'étude s'étend du 10 juillet 1720 au 12 septembre, c'est-à-dire jusqu'au moment où M. de Langeron, au nom du roi, prit le gouvernement de la ville. Les échevins paralysés par leur absolue dépendance de l'autorité centrale, étaient restés impuissants devant le fléau.] P. D.

6. — *Revue historique*, tomes LXXVII, 1901, et LXXVIII, 1902. Néant. — Tome LXXIX, 1902.

P. 316-23. A. Cans. Lettres de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, à la comtesse de Gramont, 1766-1789. (A suivre.)

Tome LXXX, 1902.

P. 65-77 et 301-17. Suite et fin du même article. [Peu de faits nouveaux dans cette correspondance, mais des documents curieux sur l'archevêque lui-même, académicien, bel esprit, quelque peu économiste et philosophe, fort bon administrateur Plusieurs concernent l'assemblée des notables de 1787 ; une série (p. 303 et sqq.), les affaires de Provence en janvier-avril 1789, durant la période troublée des élections pour les Etats généraux : ceux-ci sont des plus intéressants.] P. D.

7. — *Revue universitaire*, 1902, t. II

P. 32-47. C. Jullian. Questions historiques. Les Basques. [M. J. rend au public le service d'analyser un livre récent, fort bien informé (malheureusement non mis dans le commerce) sur l'histoire, la langue et le droit des provinces basques (W. Webster, *Les Loisirs d'un étranger au pays basque*, Chalon-sur-Saône, 1901; in-8°). Ce livre, M. J. le résume comme sait résumer un maître tel que lui. Il faut méditer toutes les lignes de cet article, écrit d'un style brillant et fort, tout plein de faits et d'idées, de faits intéressants et nouveaux, d'idées hardies et profondes, tout vibrant d'ardeur scientifique et de foi patriotique; il mériterait de prendre place dans les anthologies historiques, à côté des célèbres pages de Michelet sur la géographie de la France.]

A. J.

NÉCROLOGIE

M. R. de Maulde-La Clavière, qui vient de mourir, était né en 1848. Plusieurs de ses publications se rapportent à l'histoire méridionale, et ce ne sont pas les moins importantes. Ses *Coutumes et règlements de la république d'Avignon*, œuvre qui parut en 1879, laissent à désirer sous le rapport du soin, de l'exactitude : les textes sont souvent fautifs, l'introduction contient des erreurs. Ce recueil reste pourtant fort utile. Meilleure est une autre publication de même nature, comprenant aussi une introduction et des documents, sur *les Juifs dans les Etats français du Saint-Siège*, faite en 1886. Il avait fondé, cette même année, la *Société d'histoire diplomatique*, qui a pris pour organe la *Revue d'histoire diplomatique*, et qui a provoqué, sous son impulsion, à partir de 1898, des Congrès périodiques : ceux de La Haye et de Paris (1898, 1900).

***

Le marquis G. du Fresne de Beaucourt (1833-1902) a consacré la meilleure part de sa vie à la grande *Histoire de Charles VII*, qui restera l'une des œuvres les plus considérables de l'érudition française au xixe siècle. Ces six gros volumes in-8°, parus de 1881 à 1891, représentent un labeur énorme, une effrayante accumulation de matériaux. Malheureusement, chez M. de B. le talent de l'écrivain n'égalait pas la conscience de l'érudit; il ne voulait rien omettre; aussi le lira-t-on moins qu'on ne le consultera. Ajoutons que cet homme, si fort au courant des sources parisiennes et septentrionales, ne connaissait que très incomplètement les archives du Midi : de ce chef bien des cor-

rections devront être apportées tant au détail de son ouvrage qu'à certaines vues générales.

Il a rendu à la science un service au moins égal en fondant, en 1866, la *Revue des questions historiques*, qu'il a dirigée jusqu'à sa mort, et, en 1868, la *Société bibliographique* avec le *Polybiblion* C'est au nom de la Société bibliographique que M. U. Chevalier publie son admirable *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, et M. V. Gay son *Glossaire archéologique*; c'est elle encore qui a institué des *Congrès bibliographiques décennaux*. Si la plupart des travaux sortis de là ont, en quelque sorte, une couleur particulière, voire une tendance confessionnelle, si les questions religieuses y prennent le pas sur les autres, il n'est que juste de reconnaître toute la valeur scientifique d'un grand nombre d'entre ces publications, et de dire combien elles ont contribué à répandre, dans le clergé notamment, avec le goût de l'histoire la connaissance des bonnes méthodes.

*
* *

M. P.-E. Garnault, né en 1831, mort le 7 septembre dernier, a consacré tous ses efforts à l'histoire de La Rochelle. Outre bon nombre d'articles, dont quelques-uns ont paru dans la *Revue historique*, il avait écrit une remarquable *Histoire du commerce rochelais au* XVIIIe *siècle* et un livre sur *la Juridiction consulaire et la bourse de commerce de La Rochelle*. Son *Livre d'or de la chambre de commerce*, série de biographies des directeurs de la chambre, de 1719 à nos jours, était sur le point de paraître lorsque la mort l'a surpris.

CHRONIQUE

On sait que dans chaque département, au commencement de l'année, paraît un *Annuaire* auquel très souvent l'archiviste départemental a collaboré, dont il a même parfois dirigé la rédaction. De sorte que fréquemment ces recueils contiennent des documents ou des travaux historiques.

Chaque année aussi, en vue de la session du Conseil général, l'archiviste départemental fait un rapport sur les fonds d'archives qu'il administre ou surveille. Cette habitude a donné lieu à des publications fort intéressantes. C'est ainsi que dans le volume du *Conseil général de l'Hérault. Rapports du Préfet*, août 1897, pp. 313-52, M. Berthelé a reproduit un inventaire, fait autrefois par Palmade, de onze précieuses liasses des Archives de Béziers (de 1188 à 1793).

Or, ces documents, travaux, inventaires, presque personne ne les connaît, si ce n'est dans un cercle très étroit; et plus restreint encore est le nombre des gens qui les utilisent, car il est presque impossible à ceux même qui auraient plaisir et profit à les lire, de se douter de leur publication.

Nous voudrions contribuer à faire cesser un état de choses préjudiciable aux intérêts de la science. Nous faisons donc appel à l'obligeance de MM. les Archivistes et les prions instamment de nous signaler eux-mêmes chaque année brièvement, mais avec toute leur précision accoutumée, les textes et travaux divers, intéressant l'histoire, qui auront pris place dans les Annuaires et Rapports susdits. En les imprimant, ils n'ont eu d'autre but que d'être utiles : ce but, ils l'atteindront pleinement s'ils veulent bien nous fournir sur leurs publications les renseignements nécessaires et nous mettre à même de les livrer au public savant.

*
* *

Le Musée numismatique de Marseille a été, dans la nuit du 18 au 19 novembre dernier, victime d'un vol important, que l'on pouvait presque prévoir, vu le peu de précautions dont ce trésor était entouré. Il n'a pas perdu moins de 783 médailles et monnaies d'or, représentant une valeur métallique de 8,000 francs environ.

13 appartiennent à la Provence romaine;

31 à la Provence franque, dont les monnaies furent frappées à Marseille et à Arles, et qui sont très rares;

43 à la Provence indépendante, comprenant les monnaies des comtés de Provence, de la maison d'Anjou, dont font partie l' « augustale » et la « demi-augustale » or, de Charles Ier;

23 à la Provence seigneuriale;

35 aux papes et légats d'Avignon;

78 à la Provence royale.

Ont été volées, en outre :

10 médailles historiques de Provence;

2 de personnages remarquables de Provence;

132 monnaies françaises, dont l'écu d'or de saint Louis, connu à trois exemplaires;

29 de grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem;

2 monnaies grecques et coloniales;

133 monnaies de l'empire romain;

31 de l'empire d'Orient.

*
* *

Pour la treizième fois, le joyeux et honnête *Almanac patoues de l'Ariejo* (Foix, Gadrat, 96 pages) nous annonce l'approche de la nouvelle année. Les auteurs ont fait, comme toujours, — et nous les en félicitons, — une assez large place à la la littérature traditionnelle du peuple. Aux désopilantes histoires de gendarmes ahuris et de campagnards dépaysés sur le pavé des grandes villes, ils ont voulu associer des proverbes, des devinettes, des dictons, des contes empruntés aux diverses parties du département. Quatre de ces contes sont rédigés dans le curieux patois gascon du canton de Castillon. On eût pu, à notre avis, laisser de côté les « *remedis de las bielhos fennos* » qui occupent la page 13; si quelques lecteurs allaient y croire!

*
* *

Chronique de l'Agenais et du Périgord.

Agenais. — La retraite de M. Tholin a fait dans le groupe des travailleurs de l'Agenais un vide qui sera longtemps ressenti. Il y a pourtant lieu d'espérer que l'impulsion, donnée depuis trente-cinq ans aux études historiques dans ce pays par l'éminent archiviste de Lot-et-Garonne, ne se ralentira pas de sitôt. La Société académique d'Agen a élu à la charge de secrétaire perpétuel, longtemps occupée par M. Tholin, son collaborateur et ami, M. Philippe Lauzun. Elle ne pouvait faire un meilleur choix : le brillant succès du Congrès de la Société française d'archéologie de 1901, dû à l'infatigable activité de M. Lauzun, qui en fut l'organisateur et l'âme, prouve déjà que les qualités d'initiative de M. Tholin se retrouveront chez son successeur. Nous sommes assurés aussi qu'avec un directeur tel que M. Lauzun la vaillante *Revue de l'Agenais* n'est pas près de péricliter.

Plusieurs des travaux qu'elle a récemment publiés sont sur le point de paraître en tirage à part : c'est l'étude fouillée de M. Granat, professeur d'histoire au Lycée d'Agen, sur *la Manufacture de toiles à voiles d'Agen au dix huitième siècle;* le *Journal inédit de Saint-Amans*, relatant son voyage aux Iles-sous-le-Vent de 1767 à 1769; un manuscrit inédit de Claude Lamouroux sur l'*Industrie du département de Lot-et-Garonne en 1789 et en l'an IX;* l'*Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne de 1578 à 1586*, publiés par M. Lauzun.

Dans ces deux dernières années, outre un nouveau volume d'*Etudes sur la Fronde en Agenais* (*Les dessous et misères de la Fronde*), 3e partie (cf. *Annales du Midi*, t. XIV, p. 430), M. le Dr Couyba a donné une étude sur *la Misère en Agenais de 1600 à 1629 et la grande famine de 1630 à 1631* (in-8° de 176 p., 1902). M. l'abbé Dubourg, curé de Layrac, a publié sa *Monographie de Caudecoste* (Agen, 1901, in-8° de 441 p.); M. l'abbé Couzard, sa thèse de doctorat sur *Une ambassade à Rome sous Henri IV* (1604-1605); M. Monméja, son *Essai bio-bibliographique sur Philippe Tamizey de Larroque* (extrait de la *Correspondance archéol. et histor.*); M. Aug. Grèze, une *Monographie de Valence-d'Agenais* (Montauban, impr. Forestié, 1901, in-8° de 174 p.), étude très complète sur cette ancienne bastide royale; enfin, M. Maurice Campagne ses *Notes et documents sur les paroisses de Saint-*

Pierre de Nogaret et de Saint-Martin de Bistauzac (Bergerac, 1902, in-12 de 85 p.).

Le tome XV (2e série) du *Recueil des travaux* de la Société académique d'Agen, en préparation, contiendra des documents inédits sur la maison d'Albret, les guerres de religion, les volontaires de 1792-1793, etc. Le tome IV et dernier de la série entreprise par M. Tholin sur l'œuvre de M. de Bellecombe paraîtra aussi incessamment : c'est le catalogue de la splendide collection de plus de quarante mille gravures de personnages historiques, léguée par M. de Bellecombe aux archives départementales de Lot-et-Garonne. M. Lauzun prépare la continuation de ses belles études sur les châteaux de l'Agenais, notamment sur le moulin de Barbaste, le château de Calonges, etc. Souhaitons aussi que la monographie du château de Sempuy, de M. J. de Lacombe, puisse voir le jour.

Les découvertes archéologiques dans le département de Lot-et-Garonne se réduisent à peu de chose : il faut signaler pourtant une très jolie statuette de femme, trouvée à Saint-Hilaire-sur-Garonne, et l'important travail de M. Malbec sur toutes les grottes découvertes en Agenais et explorées par lui (cf. *Revue de l'Agenais*, nos de mai-juin et juillet-août 1902). Le volume de la Société française d'archéologie, qui paraîtra très prochainement, contient aussi plusieurs mémoires dus à MM. Ph. Lauzun, J. Monméja, abbé Dubois, Ceuran, Grèze, etc.

Périgord. — C'est dans le *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord que se concentre toujours l'activité scientifique de cette province. La période, encore assez mal connue, des guerres de religion y vient d'être étudiée de divers côtés à la fois. M. de Roumejoux a donné un travail d'ensemble (*Essai sur les guerres de religion en Périgord*, 1551-1598), qui va paraître en volume; M. Elie de Biran a étudié spécialement les troubles et guerres de religion à Bergerac en 1576-1577; M. Charrier, l'éditeur des jurades de Bergerac, a publié un travail sur Domme et ses divers sièges par les Anglais et les huguenots; enfin, M. Dujarric-Descombes prépare une étude sur Mussidan et les guerres de religion (1562-1569).

M. Paul Huet a publié et annoté une pièce intéressante copiée par feu Greilet-Balguerie au British-Museum : c'est une information ordonnée en 1310 par le roi d'Angleterre au sujet des surprises faites à son préjudice par le roi de France en Périgord,

Limousin et Quercy. M. Gustave Hermann, de son côté, a publié *La Chanson nouvelle de la défaite et mort du prince de Condé*, tirée du *Recueil de chansons* de Christofle de Bourdeaux, et une note sur la prise de Thiviers en 1211. Le très obligeant archiviste de la Dordogne, M. F. Villepelet, a étudié l'exécution de la révocation de l'édit de Nantes dans une petite paroisse du Périgord. Citons encore : de M. J. Durieux, une biographie du P. Pierre Boutin, apôtre de Saint-Domingue (1673-1742); de M. Dujarric-Descombes, une étude sur François de Monsalard, médecin de Henri IV, une note sur le premier livre imprimé à Périgueux (1498), etc.

Le même *Bulletin* contiendra un mémoire sur l'abbaye de Châtres, par M. l'abbé Comte, et des notes et documents statistiques sur les diocèses de Périgueux et de Sarlat aux XVIIe et XVIIIe siècles, par M. R. Villepelet.

En deux volumes d'*Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, M. G. Bussière avait étudié autrefois (1877-1885) les bourgeois et les paysans périgordins à la fin du XVIIIe siècle et le mouvement électoral en 1789. Il complète son ouvrage par un dernier volume (Périgueux. Lechevalier; in-8° de 490 p.) sur « la révolution bourgeoise et la révolution rurale », double victoire des bourgeois et des paysans.

Le 10 novembre 1901, une école félibréenne a été fondée à Périgueux sous le nom de *Bournat dou Périgord*. Elle a eu pour premier président M. Auguste Chastanet, félibre majoral. Elle publie tous les trois mois un *Bulletin*, où l'on peut lire une étude sur Arnaut de Mareuil, par M. J. Durieux, et une étude sur l'abbé Treille, poète sarladais, par le chanoine Chaminade. Cette revue doit prochainement faire paraître une communication de M. Clédat, professeur à l'Université de Lyon, sur la prononciation du patois et les règles qui doivent diriger ceux qui l'écrivent.

M. Ch. Durand a publié, dans le tome XXIX du *Bulletin* de la Société du Périgord, sous le titre : *Pomone à Vésone*, une étude et une photographie de la tête de la statue de pierre découverte dans des fouilles faites à la cité de Périgueux. M. le marquis de Cumond a signalé des sarcophages trouvés au vieux cimetière de Cumond. Enfin, le musée archéologique du Périgord, dont on installe en ce moment les richesses dans un local neuf à Périgueux, sur la promenade de Tourny, sera sous peu inauguré, en même temps que le buste en marbre du baron Jules de Verneilh, le distingué archéologue périgourdin. P. COURTEAULT

***

Chronique du Béarn.

Nos Sociétés d'histoire locale manquent de feu sacré. Leurs bulletins paraissent quand ils peuvent et n'ont pas de périodicité régulière. A Pau, la maladie de M. Adrien Planté, son très distingué président, a interrompu les séances mensuelles de la *Société des Sciences, Lettres et Arts* de Pau ; espérons que l'automne et l'hiver ramèneront les réunions habituelles et rouvriront des débats trop longtemps interrompus.

Je ne voudrais certes pas médire de la *Société des Sciences et Arts* de Bayonne; mais ne pourrait-on pas lui demander plus et mieux ? La variété des articles lui fait absolument défaut, et on se désintéresse trop de son *Bulletin*, qui a jadis publié des travaux bien remarquables. On a même, depuis quelque temps, réduit le nombre de pages de ce Recueil : ne craint-on pas de décourager, à la longue, les meilleures volontés? A la suite d'une propagande active, on a pu augmenter le nombre d'abonnés. En quoi s'est traduite cette aubaine, toujours la bienvenue aux Sociétés et aux Revues?

Nos pauvres *Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne* vivent encore cette année 1902. Un petit ébranlement de santé récent me fait croire qu'il faudra que j'en arrête ou suspende la publication. Quand on doit, chaque mois, suffire seul à une Revue de 48 pages au moins, sans compter d'autres travaux et d'autres devoirs, il y a une heure de lassitude où l'on serait bien aise de confier à d'autres ces *Etudes* qui nous sont si chères. La mort de M. l'abbé Haristoy, sans nous décourager, nous a absolument désemparé et nous laisse dans l'isolement. Or, tandis que les Landes et les Hautes-Pyrénées voient un certain nombre de prêtres s'adonner aux travaux historiques et produire même des ouvrages remarquables, chez nous pas une seule vraie vocation ne s'est encore révélée. A qui la faute ? J'ai dit bien des fois qu'il faudrait envoyer à Toulouse des jeunes gens pour y étudier *exclusivement* la paléographie et l'histoire d'après les méthodes récentes, avec l'allemand, l'anglais, le grec, etc. Nous en avons été pour nos doléances. On veut surtout faire des professeurs : cela est très bien; mais un professeur, absorbé par des classes nombreuses et fatigantes, ne fera jamais rien, ou presque rien, pour les études d'histoire locale et diocésaine.

Il faut signaler comme vraiment active et bien « dans le train » l'*Escole Gastou-Fébus*, qui publie chaque mois ses *Reclams de Bearn et Gascougne*. On y peut lire nombre de pages en béarnais et en gascon. Ce Recueil, qui paraît régulièrement à Pau, contient des articles en prose et des poésies charmantes qui lui donnent une véritable valeur. C'est là un perpétuel plaidoyer en faveur « *deu parla de case* ». Et l'on réussit ; car, il y a à peine quelques jours, le Conseil général des Basses-Pyrénées a voté l'introduction du béarnais à l'école primaire. La réunion annuelle de l'*Escole*, cette année, a eu lieu à Saint-Sever le 21 août. Il y a eu sur cette fête comme un crêpe funèbre, car le plus vivant des gascons. le docteur Despagnet, vient de succomber à une mort prématurée.

Citons, enfin, comme publication locale, *l'Informateur bibliographique* de Pau, « guide mémorial des lecteurs et des travailleurs », qui ne donne malheureusement pas grand chose à l'histoire locale. Dirigé par l'abbé Hourat, curé de Poey-de-Lescar, ce périodique est plutôt un catalogue commenté des livres qui paraissent dans l'année.

Comme travaux individuels, nous n'en avons pas beaucoup à indiquer : *Le Missel de Bayonne de 1563*, où nous avons essayé de faire en résumé toute l'histoire de nos antiquités religieuses dans l'ancien diocèse de Bayonne. — Les *Mémoires du lieutenant général de Suremain* (Paris, Plon. 1902) font connaître Bernadotte, roi de Suède, sous un nouveau jour. — Le Dr Laberde a publié *La paroisse Saint-Martin*, où l'on trouve réunis bon nombre de documents sur l'ancien Biarritz.

En somme, la récolte est assez maigre et les ouvriers manquent de plus en plus.

V. DUBARAT.

∴

Chronique du Gévaudan (1894-1903).

Le Gévaudan, ancien diocèse de Mende, fut, jusqu'à ces derniers temps, l'une des moins connues de nos régions historiques. Antérieurement à l'année 1875, quelques érudits, entre autres M. le sénateur Th. Roussel, de l'Institut, lui ont consacré de courtes études insérées pour la plupart dans les *Mémoires* et les

Bulletins[1] de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Lozère. Quant à l'ouvrage de M. de Burdin[2], il contient surtout des analyses de documents sans références précises. Ceux de M. l'abbé Prouzet[3] sont étrangers à tout esprit critique : ce sont, le plus souvent, de vagues dissertations sur l'histoire générale, où se glissent çà et là quelques chapitres relatifs au Gévaudan. A vrai dire, ces publications étaient prématurées, car le dépôt des Archives départementales de la Lozère est de formation récente; il n'y a guère plus de vingt cinq ans qu'il renferme ses quinze mille dossiers, laborieusement réunis, classés et inventoriés en partie par M. F. André[4].

Dès lors, le rôle des érudits devait être de publier des documents étayant solidement des monographies, dont les éléments principaux leur seraient fournis par les Archives du département et de la ville de Mende. La Société académique de la Lozère l'a bien compris; elle fut heureusement inspirée lorsqu'elle vota, en 1875, l'impression de plusieurs séries de documents précieux[5]. Le concours éclairé de M. F. André, archiviste départemental, lui permit de faire successivement paraître : les « Cahiers de doléances du Tiers-Etat au roi pendant les guerres de Religion » (1 vol.), — les « Procès-verbaux des Etats particuliers du pays de Gévaudan » (8 vol.), — trois volumes de « Documents sur les guerres de Religion », — les « Etats particuliers du

1. Les *Mémoires* ont paru de 1827 à 1850, et les *Bulletins* de 1850 à nos jours.

2. De Burdin, *Documents historiques sur le Gévaudan*. Toulouse, Lachapelle, 1866-1867; 2 vol. in-8°.

3. Abbé Prouzet, *Annales pour servir à l'histoire du Gévaudan*. Saint-Flour, Villefort, 1843-1844; 2 vol. in-8°. — Du même, *Histoire du Gévaudan ou suite aux Annales de cette province*. Mende, Pécoul, 1846-1848; 2 vol. in-8°.

4. Archives départementales de la Lozère, Série C, Archives civiles, Inventaire, 1. vol., 1876, par F. André. — Série E (Familles) : on en est à la feuille 13, art. 369, famille Decam. — Série G, ancien fonds de l'évêché de Mende (très riche), Inventaire, 2 vol., 1882 et 1890, par le même. La table est sous presse. — Série H, clergé régulier et archives de l'hospice de Mende, etc., Inventaire, 2 vol., par F. André, Saché, Maisonobe et Porée. — Archives de la ville de Mende, Inventaire, 1 vol., 1885, par F. André.

5. *Bull. Soc. Lozère*, 1875, pp. 47 et 48.

Gévaudan devant les Etats généraux de Languedoc » (1 vol.), etc.

Depuis 1894, date à laquelle M. F. André prit sa retraite, le nombre des érudits s'intéressant à l'histoire du Gévaudan s'est accru de MM. F. Germer-Durand, Louis André, Roucaute, Saché, Maisonobe, Porée, Ignon, Barbot, Reisser, etc., tous membres de la Société d'agriculture et rédacteurs de la partie historique de son Bulletin[1]. Parmi les Sociétés savantes de province, il en est peu qui aient rendu plus de services à l'érudition ; c'est d'ailleurs le juste hommage que lui accordait récemment, à une soutenance de thèses, un professeur de la Sorbonne.

Dans *la Lozère pittoresque*, périodique édité depuis 1896 à Marvejols, imprimerie Guerrier, on trouvera aussi quelques textes et de nombreuses et courtes études, sans prétentions érudites, sur les bourgs et châteaux du Gévaudan, dues notamment à la plume de M. Barbot.

Voici, classés par grandes périodes historiques, les principaux travaux relatifs au Gévaudan et publiés depuis 1894.

Antiquité. — M. E. Reisser, ancien élève de l'Ecole des hautes études, vice-président du Conseil de préfecture de la Lozère, est l'auteur d'une intéressante et suggestive notice sur le tombeau romain de Lanuéjols[2]. Contrairement à l'opinion généralement admise (Walckenaer, Cagnat, etc.), M. R. incline à considérer ce monument comme étant d'origine chrétienne (IIIe siècle).

Moyen age. — MM. J. Roucaute et Saché ont publié quatre-vingt-quatorze lettres inédites de Philippe le Bel, relatives au Gévaudan[3], dans lesquelles apparaît nettement la politique souple et intelligente de ce grand homme d'Etat. Ces lettres ont d'autant plus d'intérêt que le règne de Philippe le Bel a eu sur l'organisation du Gévaudan une influence décisive. Le pariage de 1307, auquel elles se rapportent pour la plupart, fixa définitivement les droits respectifs de la couronne et de l'évêché dans l'ancien diocèse de Mende, dotant ainsi ce pays d'une physionomie vraiment originale, dont il a conservé les principaux traits jusqu'à la Révolution.

1. M. F. Germer-Durand a publié, en 1901, dans le *Bull. Soc. Lozère*, des « Notes bibliographiques sur la Lozère », assez complètes, mais dont le classement est défectueux.

2. E. Reisser, *Notice sur le tombeau romain de Lanuéjols*. Oran, imprimerie Fouque, 1900.

3. Mende, A. Privat, 1897, in-8° de XVI-255 pages.

L'étude de la politique de Philippe le Bel en Gévaudan constitue l'un des chapitres de la thèse latine de M. J. Roucaute, traduite en français sous ce titre : *La formation territoriale du domaine royal en Gévaudan* (1161-1307), avec la carte des « Terres propres du Roi » en 1307[1]. Un compte rendu de cette thèse est inclus dans le présent numéro des *Annales*.

MM. A. Maisonobe et l'abbé Remize ont édité un long et important Mémoire[2] (Arch. Lozère, G 730. Registre); c'est l'histoire du procès intenté, en 1269, par l'évêque de Mende aux officiers de la couronne et dont le terme fut le pariage de 1307. Ce manuscrit fut rédigé par le procureur épiscopal et présenté par lui à la cour du roi pour légitimer les prétentions du prélat à la domination temporelle sur tout son diocèse. Il est regrettable que les éditeurs aient cru devoir le publier sans introduction, ni annotation, ni tables.

L'histoire du consulat de Mende[3] a fait l'objet d'un excellent travail de M. Ch. Porée, dont il sera rendu compte ici-même.

M. Fr. Germer-Durand vient de publier le Cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Bonheur, contribution à l'histoire de Meyrueis[4], et nous apprenons que l'archiviste actuel de la Lozère, M. Philippe, éditera bientôt les hommages des barons de Tournel à l'évêque de Mende, avec introduction et notes.

Temps modernes. — Le rôle de Montmorency-Damville dans le diocèse de Mende, au début du règne de Henri IV, a été étudié par M. J. Roucaute, à l'occasion de la publication qu'il a faite de lettres de ce gouverneur du Languedoc relatives au Gévaudan[5]. M. R. a mis en lumière les négociations auxquelles il a

1. Paris, A. Picard et fils, 1901 ; 125 pages.

2. *Mémoire relatif au Paréage de 1307*. (*Bull. Soc. agr. Lozère*, années 1896 et 1897 ; 607 pages.)

3. Ch. Porée, *Histoire du consulat de Mende*. (*Bull. Soc. agr. Lozère*, années 1899-1902 ; cxxxv-600 pages. — Un tirage à part vient de paraître chez A. Picard et fils, Paris.)

4. F. Germer-Durand, *Le prieuré de Notre-Dame de Bonheur*. (*Bull. Soc. agr. Lozère*, années 1901 et 1902 ; 255 pages, avec un Index des noms de lieux et de personnes de xxxix pages. — Meyrueis n'appartient pas au Gévaudan, mais au diocèse de Nimes ; cette localité fut rattachée au département de la Lozère en 1789.

5. J. Roucaute, *Lettres inédites de Montmorency-Damville relatives au Gévaudan*. Montpellier, Hamelin, 1894.

présidé comme chef des Politiques, pour hâter la fusion des factions catholique royaliste et réformée en un seul parti, les royalistes, tout dévoués à la cause du roi légitime.

Ces lettres ont été par lui rééditées parmi d'autres documents relatifs à l'histoire du pays de Gévaudan au temps de la Ligue [1], dont les plus importants se rapportent au procès suscité par la création d'une sénéchaussée à Mende, en 1583, à la tenue des Etats, à la perception des impôts, à Damville, au prélat Adam de Heurtelou, à Saint-Vidal, grand-maître de l'artillerie de la Ligue, etc. Ils ont été tirés des archives de la Lozère, de la ville de Mende, de la Haute-Garonne, du fonds Dupuy de la Bibliothèque nationale, etc., et constituent les principales pièces justificatives du livre que M. R. a présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris comme thèse de doctorat [2]. Une analyse critique de cette thèse va paraître dans les *Annales*. — N'oublions pas de mentionner la bonne étude de M. C. Porée sur le collège de Mende [3].

Révolution. — De M. Louis André, un *Essai sur l'histoire de la Révolution en Lozère*. C'est moins un ouvrage fortement composé qu'une série d'études intéressantes, relatives à la formation du département, à la Fédération de 1790, au clergé, à la situation économique de la Lozère au temps de la Révolution, etc. Sur la conspiration royaliste du comte de Saillans et de Charrier, M. A. a assez peu ajouté au livre de M. E. Daudet sur la chouannerie dans le Midi. Nous croyons savoir que M. L. André se propose de transformer cet " Essai " en un livre intitulé *La Révolution en Lozère*, qu'il publierait sous la forme d'une thèse de doctorat.

J. Roucaute.

1. J. Roucaute, *Documents pour servir à l'histoire du pays de Gévaudan au temps de la Ligue*. Paris, A. Picard et fils, 1894; in-8°, vii-259 pp.

2. J. Roucaute, *Le Pays de Gévaudan au temps de la Ligue*. Paris, A. Picard et fils, 1900; grand in-8° de xiv-291 pp.

3. C. Porée, *Notice sur le collège de Mende* (1556-1820). Mende, A. Privat, 1898; in-8°.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Bémont (C). *Rôles gascons*, t. II, 1273-1290. (Coll. des documents inéd. sur l'hist. de France.) Paris, Imp. Nat., 1900; in-4° de III-563 pages. — On sait ce qu'il faut entendre par *Rôles gascons*. Déposés autrefois à la Tour de Londres, et conservés aujourd'hui au *Public Record Office*, ces rôles renferment des actes émanés de la chancellerie royale d'Angleterre et relatifs pour la plupart aux affaires des provinces que ce pays a longtemps possédées à l'ouest de la France. La publication de ces textes intéressants, on le sait également sans doute, avait été résolue dès 1875, et, dix ans plus tard, M. Francisque Michel en donnait le premier volume. A M. F. Michel a succédé, dans la continuation de cette œuvre, M. Charles Bémont, et celui-ci a fourni jusqu'à présent deux tomes nouveaux. Le premier, paru en 1896, est un supplément au travail primitif de M. F. M., supplément enrichi d'un certain nombre de dissertations sur la valeur historique des Rôles gascons et la diplomatique qui leur est propre. Le second date de 1900. Il embrasse les années du règne d'Edouard Ier comprises entre 1273 et 1290, c'est-à dire la moitié environ de ce règne. — Nous n'avons pas à démontrer ici l'intérêt très considérable qu'offre une pareille publication. « Ce n'est pas seulement, dit M. C. B., l'histoire politique et militaire de la Gascogne que nos *Rôles* nous apprennent; ils contiennent aussi, à chaque ligne pour ainsi dire, des faits importants pour l'histoire administrative et sociale. » (Supplément au t. Ier, p. CXVIII.) Remarquons seulement qu'à ces textes il était impossible de souhaiter un éditeur plus compétent que M. B., si connu pour les travaux excellents dont il a puisé, comme par prédilection, le sujet dans l'histoire de la Grande-Bretagne. Reproduits avec la science et le

soin qu'il y apporte, les *Rôles gascons* seront désormais une source de premier ordre pour les historiens curieux d'étudier l'existence de territoires qu'en raison de leur importance extrême les rois de France et d'Angleterre se sont disputés avec acharnement pendant plus de deux siècles. C. MOLINIER.

CHALVET DE ROCHEMONTEIX (A. DE). *Les églises romanes de la Haute-Auvergne.* Paris, Picard; Clermont-Ferrand, Guyot et Busson, 1902; 1 vol. in-4º de CVIII-516 pages, 325 figures et 14 planches hors texte. — A ne considérer que la quantité, le diocèse de Saint-Flour — ou, pour parler plus exactement, la Haute-Auvergne — est un des pays les plus riches en édifices religieux de l'époque romane. Malheureusement, d'une façon générale, la qualité en est assez médiocre. L'impression qu'on éprouve après les avoir visités est celle d'une grande pauvreté dans le plan, dans les dimensions, dans l'ornementation, pauvreté qu'il convient évidemment d'attribuer à la rudesse de ce pays, à la faible densité de sa population, à la difficulté de ses communications avec l'extérieur, à son éloignement des grandes routes fréquentées. A vrai dire, certaines églises ont disparu qui devaient être remarquables ; ce sont celles des abbayes bénédictines (Aurillac, Saint-Flour, Maurs), qui possédaient une culture et des ressources indépendantes de celles du pays même. Seule, l'église du monastère de Mauriac nous est parvenue, et c'est le plus bel édifice roman du Cantal. — Quoi qu'il en soit, il y avait là tout un ensemble de monuments des XIe et XIIe siècles qui restait presque inconnu des archéologues et que sa situation géographique entre l'école auvergnate et le groupe languedocien, rendait particulièrement intéressant. — M. de R. a eu le grand mérite de le faire connaître en un magnifique ouvrage luxueusement édité et copieusement illustré, après lequel il ne restera presque rien à glaner sur cette époque en Haute-Auvergne[1]. Quatre-vingt-treize églises y sont étudiées plus ou moins longuement. Quelques-unes ne présentent, d'ailleurs, qu'un morceau accessoire ou quelque objet mobilier roman. Des plans, des coupes longitudinales et transversales, des vues d'ensemble accompagnent chaque monographie. Le style est clair et précis; les descriptions sont exac-

1. Quelques églises romanes — au moins en partie — ont cependant échappé à l'auteur. Je citerai notamment celles de Champagnac, de Sourniac, de Sainte-Anastasie et de Saint-Remy-de-Salers.

tes. Ce qui me paraît critiquable, c'est la tendance de l'auteur à faire de chacune de ces trois circonscriptions : arrondissement de Mauriac, arrondissement d'Aurillac, arrondissements de Saint-Flour et de Murat réunis, le foyer d'une conception architecturale différente de celle des deux autres. Certes, il y a eu, tout autour du massif cantalien, lutte entre les multiples influences qui montaient jusqu'à lui par les nombreuses vallées rayonnant à sa base. C'est même, en archéologie, comme en histoire et en philologie, la caractéristique de ce pays. Mais il me semble impossible de circonscrire dans tel ou tel arrondissement les effets de l'une quelconque de ces influences. En chacun d'eux nous pouvons observer les types d'architecture les plus divers et, sauf deux ou trois édifices, comme Mauriac et Saint-Urcize, qui présentent nettement les caractères de l'école auvergnate du Puy-de-Dôme, c'est à un air de famille plutôt qu'à des signes rigoureux qu'il est possible de rattacher à cette école le groupe cantalien. Le cadre de ce compte rendu ne me permet pas d'examiner successivement toutes les parties de l'édifice. Il m'eût été cependant facile de prouver que les mêmes types se retrouvent aussi bien à Saint-Flour qu'à Mauriac. Ainsi le rétrécissement anormal de l'arc triomphal, que M. de R. indique comme le caractère distinctif des églises de la région d'Aurillac, s'observe à l'autre extrémité du département, sur le versant opposé des montagnes, à Sainte-Anastasie. Force est donc de reconnaître à l'architecture religieuse dans la Haute Auvergne un caractère des plus composites. S'il est impossible de la rattacher absolument à l'école auvergnate, on peut encore moins faire de cet ensemble disparate une sous-école cantalienne, comme l'avait proposé Mallay. Le mieux serait de déclarer que la Haute-Auvergne est une terre de transition où toutes les influences voisines se rencontrent et se pénètrent réciproquement. R. Grand.

Guibert (L.) *Documents, analyses de pièces, extraits et notes relatifs à l'histoire municipale des deux villes de Limoges.* Tome II, Limoges, Ducourtieux, 1902; gr. in-8° de VI-432 pages (tome VIII de la Soc. des arch. histor. du Limousin). — Ce volume complète celui qui a paru en 1897. Les documents sont tirés des Archives départementales de la Haute-Vienne et des Basses-Pyrénées (fonds de la vicomté de Limoges), de la Bibliothèque et des Archives nationales et des grands recueils imprimés. Ils sont pu-

bliés soit intégralement, soit par extraits, soit sous forme d'analyses. Ils s'étendent de 1373 à 1566 (nos ccccxii à mxlviii) et concernent uniquement le château de Limoges. Un supplément de seize pièces s'applique à la fois à la cité et au château, de 1212 à 1701. Annotations fréquentes. Table analytique des noms propres. Longue liste d'errata (p. 389 à 391). Ce recueil forme une base résistante sur laquelle il est regrettable que l'auteur renonce à élever la construction qu'il avait projetée.

A. Leroux.

Lecler (abbé A.). *Etude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges*. Limoges. Ducourtieux, 1902, gr. in-8 de 196 pages. — Excellente contribution à la « littérature campanaire », utile aussi à l'histoire des familles, des mœurs et de l'industrie. L'auteur a relevé l'existence d'environ 750 cloches entre 1014 et 1899. Certaines paroisses ne sont pas représentées; d'autres le sont par deux, trois et jusqu'à vingt-deux cloches (Saint-Martial de Limoges). « Presque toutes nos cloches, dit M. Lecler, ont été fondues par des ouvriers étrangers à notre province. . La Lorraine, ou plus exactement le Bassigny lorrain, était autrefois pour l'art campanaire ce qu'était Limoges pour l'orfèvrerie et l'émaillerie. C'est de là que sont venus presque tous ceux dont j'ai pu découvrir l'origine » (p. 11). L'ouvrage est complété par un dictionnaire des fondeurs qui ont travaillé dans l'ancien diocèse de Limoges (p. 174-91) et par un relevé alphabétique des localités citées. L'épigraphiste regrettera l'absence d'indications précises sur le caractère des lettres employées dans les inscriptions relevées.

A. Leroux.

Leite de Vasconcellos (J.). *Noticia bibliographica do poema provençal de « Santa Fé »*. Coïmbre, 1902; in-8 de 20 pages (Extrait de l'*Instituto*, tome XLIX). — M. L. de V. raconte dans cette brochure comment il a découvert le poème de sainte Foi récemment publié par lui (*Romania*, XXXI, 177), dans un ms. de la Bibliothèque de Leide, classé par le rédacteur du Catalogue de 1716 parmi les mss. catalans (à cause d'une note bibliographique, inscrite sur un blanc, se rapportant aux poésies d'Ausias March). Ce ms. est celui-là même que Pithou avait prêté à Fauchet (lequel a, on le sait, cité deux tirades du poème). M. L. de V. en a reconstitué toute la curieuse histoire. Il fit d'abord partie de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Benoît, fut sauvé lors du pillage de 1562,

par Pierre Daniel, bailli de l'abbaye, et donné par celui-ci à Pithou en 1577 : il fut acheté ensuite par Isaac Voss, dont le gouvernement hollandais acquit les mss., qui passèrent à la bibliothèque de l'Université de Leide. Ce ms. contient, outre la vie de sainte Foi, deux proses latines et une sorte de *Bestiaire* également en latin. A. JEANROY.

MÈGE (F). *La dernière année de la province d'Auvergne. La Grande peur*. Clermont-Ferrand, Bouy, 1901, in-8° de 101 pages. — A la fin du mois de juillet 1789, une panique terrible et générale s'empara de presque toute la France; par crainte « des brigands » les habitants de la plupart des villes et des bourgs prirent les armes, les femmes et les enfants s'enfuirent dans les bois, et de cette panique naquit la garde nationale, destinée à protéger l'ordre et la propriété contre les entreprises des brigands et des aristocrates fauteurs de troubles. — Rien de plus connu que le fait, rien de plus obscur que les causes. M. M. constate le passage de « la Grande peur » en Auvergne ; on l'appelle « la grande pourasse, la grande paou » ; on parle encore de « l'annada de la paou, de la journée des brigands, du jour de la peur, du jeudi, du vendredi fou ».

La panique est constatée dans la Haute-Auvergne, dans la Basse-Auvergne à Clermont, Issoire, Riom, Thiers, Ambert, Brioude et dans les paroisses rurales. L'impression produite persiste longtemps après le jour de la peur. Les gardes nationales s'organisent dans le département, se fédèrent avec les départements voisins, et le sentiment du danger commun révèle à tous les esprits la solidarité des provinces et l'unité de la patrie. — Tous ces points de détail sont parfaitement mis en lumière par M. M. Quant aux causes de l'événement, il est moins affirmatif. Il constate que la peur des brigands ne fut pas partout imaginaire. Des gens sans aveu profitèrent du relâchement de l'autorité pour piller et détruire ; des paysans assouvirent leur vengeance sur plus d'une demeure seigneuriale. En maint endroit la grande peur s'explique par les faits eux-mêmes. Ailleurs, elle s'explique par la soudaineté de la victoire populaire. La prise de la Bastille n'agit si fortement sur l'imagination du peuple que parce qu'elle est un symbole. C'est la vieille monarchie qui tombe ; c'est la vieille maison qui s'écroule; les habitants se sauvent apeurés, comme un jour de tremblement de

terre. Cette explication est parfaitement juste, mais suffit-elle à rendre compte de tous les faits? M. M. lui-même parle de courriers mystérieux qui parcoururent alors les routes du royaume, semant partout l'épouvante. Qui avait envoyé ces courriers? Qui leur avait donné le mot d'ordre? Qui les payait? On sent là l'intervention d'un parti, l'exploitation des événements du 14 juillet par une faction politique. Il serait intéressant de savoir quelle fut cette faction. Les documents locaux ne fournissent aucun renseignement à ce sujet.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

MÉLANGES LÉONCE COUTURE. — *Etudes d'histoire méridionale dédiées à la mémoire de Léonce Couture* (1832-1902). Toulouse, Privat, 1902; in-8° de XLIV-360 pages. — Ouvert sur une biographie de l'érudit auquel il est dédié, biographie qu'a tracée avec beaucoup de finesse et de charme M. Pierre BATIFFOL, ce volume renferme un certain nombre d'études d'histoire et de philologie.

I. — HISTOIRE.

P. 1-22. E. CARTAILHAC. *Le préhistorique pyrénéen.* [Tableau, selon nous, très saisissant des développements primitifs de l'espèce humaine dans la région des Pyrénées, depuis l'époque paléolithique jusqu'aux âges du bronze et du fer. Notre incompétence absolue nous défend d'en dire davantage, et d'apprécier au point de vue scientifique la valeur des indications dont a été composé cet ensemble.]

P. 23-63. H. QUENTIN. *La plus ancienne Vie de saint Seurin de Bordeaux.* [Voici les conclusions de ce travail. Saint Seurin de Bordeaux et saint Séverin de Cologne doivent définitivement être distingués l'un de l'autre. La Vie de saint Seurin de Bordeaux, dont l'auteur a donné le texte, d'après un ms. de Carlsruhe, est la source de toutes les autres. Elle a été connue de Grégoire de Tours et semble pouvoir être attribuée à Fortunat. D'après cette vie, saint Seurin, avant sa venue à Bordeaux, aurait été évêque de Trèves. V. p. 55.]

P. 65-76. J. BRISSAUD. *La Société d'acquêts entre époux dans les lois wisigothiques.* [Suivant M. B., d'accord en cela avec les recherches récentes de Zeumer, la communauté d'acquêts, dont s'occupent deux lois du recueil de Receswinthe ou *Liber judiciorum*, publié entre 654 et 672, aurait été en usage chez les

Wisigoths dès la fin du ve siècle, c'est-à-dire dès le temps du roi Euric.]

P. 77-96. L. SALTET. *L'origine méridionale des fausses généalogies carolingiennes.* [Etude critique bien conduite et intéressante. M. S., toutefois, n'a pas cru pouvoir en tirer de conclusions véritablement fermes. A son avis, le généalogiste aurait été un clerc ayant des attaches à la fois à Metz et dans les dépendances méridionales de l'église de Metz. Mais était-ce un Messin naturalisé Aquitain, ou l'inverse, on ne saurait le dire. Comment, d'autre part, se sont amalgamés les éléments divers qui composent la généalogie? Deux hypothèses sont possibles à cet égard. Ou bien la généalogie s'est constituée autour du nom de saint Arnoul, tige authentique de la race carolingienne, et, dans ce cas, plusieurs écrivains y auraient travaillé successivement. Ou bien elle se serait formée autour du nom de Charlemagne, et alors elle aurait été imaginée d'un seul coup et par un auteur unique. Mais, entre ces deux suppositions, on ne sait laquelle choisir. V. p. 91-3.]

P. 97-113. G. BALENCIE. *Chronologie des évêques de Tarbes* (506-1226). [Essai de constitution de cette chronologie, qui, dans sa première partie au moins, du vi^e au xiie siècle, demeure encore assez incomplète et incertaine.]

P. 115-125. A. JEANROY. *Un sirventés historique de 1242.* [Attribué à un certain Peire del Vilar, absolument inconnu d'ailleurs, ce sirventés avait paru jusqu'ici devoir être rattaché à quelque guerre de la fin du xiie siècle ou du début du xiiie, entre la France et l'Angleterre. M. J. démontre qu'il se rapporte au dernier effort tenté, en 1242, par le Midi pour ressaisir son indépendance, c'est-à-dire à la grande prise d'armes, qui, à cette date, soulève contre les Capétiens presque toute la féodalité méridionale, conduite par le comte de Toulouse, Raimond VII, et appuyée des rois d'Aragon et d'Angleterre. En appendice, texte et traduction du sirventés avec commentaire philologique.]

P. 127-135. H. COURTEAULT. *Une chronique béarnaise inédite du* xive *siècle.* [M. C. a donné le texte de cette chronique, du reste fort courte.]

P. 137-159. J.-M. VIDAL. *Bernard Gasc, soi-disant évêque de Ganos.* [C'est l'histoire curieuse d'un moine augustin, échappé de son couvent et vrai « gyrovague », affublé par son autorité propre d'un titre épiscopal plus ou moins légendaire, impliqué

enfin, au cours de ses aventures, dans ce complot mal prouvé contre Jean XXII, qui vaut à l'évêque de Cahors, Hugues Géraud, d'être écorché vif en 1317. Bernard Gasc n'est pas aussi maltraité, mais il n'en subit pas moins une détention de vingt ans entiers, ce qui est un assez joli bail avec la prison.]

P. 161-175. F. Pasquier. *La Chapellenie de Montgauzy* (1347). [Cette chapellenie est fondée, le 6 mars 1347, aux environs de Foix, par le seigneur de Mirepoix, Jean II de Lévis. Elle subsiste jusqu'à la Révolution.]

P. 177-191. V. Dubarat. *L'abbaye de Lucq en Béarn au* XIVe *siècle.*

P. 213-221. J. de Carsalade du Pont. *Election de Bérenger Guillot à l'archevêché d'Auch* (3 novembre 1408). [Suit le procès-verbal de cette élection, emprunté aux Archives départementales du Gers.]

P. 223-244. A. Degert. *La fin du Schisme d'Occident en Gascogne.* [Etude faite avec soin et fournissant, pour une province de France, un heureux complément aux grands travaux d'un caractère général, dont le schisme a été naguère l'objet.]

P. 245-255. E. Privat et D. Cau-Durban. *L'art français en Navarre sous Charles-le-Noble* (1361-1425). [Tableau intéressant et bien présenté de l'activité artistique de ce fils du célèbre Charles le Mauvais.]

P. 279-288. Lestrade. *L'aumône générale à Toulouse au* XVIIe *siècle.* [D'après un document curieux, remontant sans doute à la première moitié du XVIIe siècle.]

P. 289-297. Ph. Torreille. *La publication de la bulle* « In cœna Domini » *en Roussillon au* XVIIIe *siècle.* [Récit des efforts de l'administration française, à partir de l'annexion de 1659, pour supprimer dans le pays la publication qui s'y faisait annuellement de la bulle d'Urbain VIII. Quelques-unes des excommunications presque sans nombre contenues dans cette bulle attaquaient, en effet, la plupart des libertés dites gallicanes.]

P. 299-318. L. Ricaud. *Garaison en* 1791-1792. [Histoire de la dispersion par le Directoire du département des Hautes-Pyrénées de la congrégation de prêtres séculiers établie à Garaison dans la première moitié du XVIIe siècle.]

P. 319-322. A. Graillot. *Note sur les bustes antiques du musée de Toulouse.* [Ces bustes, dit M. G., manifestent un caractère

intéressant de provincialisme. V. p. 322. C'était également, si nous ne nous trompons, la pensée de M. Lebègue. A vrai dire, voilà bien l'intérêt que peuvent offrir des œuvres d'un genre si fruste et si peu attrayant, à part l'admirable figure d'Auguste.]

P. 323-333. J. DE LAHONDÈS. *Les statues de la Vierge au musée de Toulouse.* [Description et essai de classification de ces statues, dont aucune, d'ailleurs, ne paraît atteindre à une valeur bien éminente.]

P. 335-348. P. DURRIEU. *Le prétendu* « Philippe de Champaigne » *de l'église d'Asté.* [Selon M. D., ce prétendu « Philippe de Champaigne » ne serait qu'une peinture, et encore assez médiocre, de l'école toulousaine. Mais il ne croit pas pouvoir préciser davantage.] C. MOLINIER.

II. — PHILOLOGIE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE.

P. 193-211. J. DUCAMIN. *Deux textes gascons originaires de Montesquieu-Volvestre.* [Le premier de ces textes est une copie, exécutée en 1467, à Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne), de statuts rédigés en 1370 dans la localité toute voisine de Saint-Christaud; M. D. en a donné la traduction, dans le patois actuel de Saint-Christaud, avec les variantes fournies par celui de Montesquieu. Le second est un bail, celui d'une métairie et d'un moulin à foulon, emprunté à un registre notarial de la même localité; on y trouve un certain nombre de mots techniques parfaitement expliqués par M. D.; bien qu'il se défende de donner ici le commentaire philologique qu'appelleraient ces deux textes, ses notes sont fort instructives.]

P. 257-66. A. THOMAS. *Etymologies gasconnes.* Ce sont celles des mots : *arbelha*, « vesce », du (lat. *ervilia*); *arredogue*, « revers de la douve, côté opposé au fossé », du préfixe *arre* et *dogue*, douve; *babi*, « mèche », du lat. *papilus* pour *papyrus*; *bidelhe*, « pas-de-vis d'une tarière, ressort à boudin », de **viticula*; *boudé*, « beurre », de *butyrum* accentué sur la seconde syllabe[1]; *brena*, « goûter », de *merendare* par les intermédiaires *merenar*, *mrenar*, *brenar*; *coussidè*, « souci », d'un * *considerium* forgé sur le modèle de *desiderium*; *cuiolar*, « cabane », d'un **cubiolaris*, dé-

1. Je trouve un autre exemple de *boudé* (sous sa forme ancienne *boder*) dans les fragments du *Voyage au Purgatoire de saint Patrice* jadis publiés par M. de Castellane (*Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France,* tome I, p. 63).

rivé de *cubium*, dérivé lui-même de *cubare*; *eschenya*, « débarrasser, exempter ». de **eximiare*; *histar*. « champ couvert de genêts », de **genestaris*, par les intermédiaires *geestar*, *giestar* (à signaler ici une très curieuse digression sur les substantifs formés d'un nom de végétal et du suffixe *-aris* dans les dialectes gascons); *laus*, « vacant, ruiné », de *lapsus; ledanjas*. « catalogue, énumération », de *litanias*. Il est superflu de dire qu'on retrouve dans ces curieux articles la science consommée et la pénétrante ingéniosité de notre directeur honoraire.]

P. 267-77. L. Campistron. *Du Bartas et Augier Gaillard*. [Sur les relations des deux poètes et l'influence exercée par le premier sur le second. Il résulte de cet amusant récit que, si le pauvre bohème de Rabastens essaya d'imiter l'auteur des *Semaines*, alors fort bien en cour, ce fut bien plutôt pour gagner les bonnes grâces du roi de Navarre que par une sincère vocation de poète moral et religieux.]

P. 349-57. G. Paris. *N'Aimeri-n'Aimeric*. [Cet article présente un intérêt que ne peuvent soupçonner, d'après le titre, les lecteurs étrangers aux discussions sur l'origine de notre épopée. M. G. Paris avait invoqué, dès 1865, en faveur de l'existence si controversée d'une épopée méridionale, la présence, dans des textes latins et français, d'une forme *Naymericus*, *Naimeri*, où il voyait naturellement le reflet de la forme provençale *N'Aymeric* (c'est-à-dire *Aymeric*, précédé de la particule dite « honorable »). Le fait ayant été révoqué en doute ou autrement expliqué, M. P. en démontre l'exactitude avec une surabondante richesse d'arguments. Il signale la forme *Naimeri* dans quatre poèmes français, montre qu'elle est très fréquente dans le plus ancien de tous, *Aliscans*, et prouve qu'elle vient bien de la littérature provençale, où nous trouvons de bonne heure le nom du héros de Narbonne régulièrement précédé du préfixe *n*. M. P. déclare ne pas vouloir aborder ici la question de fond; mais il est évident que l'indéniable constatation fournie par ces quelques pages constitue un sérieux argument en faveur d'une opinion qu'il partage avec beaucoup d'autres savants.] A. Jeanroy.

Pra (R. P. J.). *Les Jésuites à Grenoble* (1587-1763). Lyon, Paquet; Paris, Amat, 1901; in-8° de 498 pages. — Le premier chapitre de ce livre décrit l'action des Jésuites à Grenoble avant 1623. Deux Jésuites y parurent pour la première fois en 1587,

comme prédicateurs de Carême; ils appartenaient à la maison de Chambéry. Plusieurs de leurs confrères y vinrent au cours des années suivantes, notamment le célèbre P. Coton. — En 1623 fut créée la résidence permanente, grâce à l'évêque Pierre Scarron, oncle de l'écrivain bien connu : suit l'histoire des débuts de cette résidence, des relations des Jésuites avec les Chartreux alors gouvernés par dom Bruno d'Affringues, des travaux des religieux et de leurs polémiques contre les protestants. En 1631, la résidence fut transformée en maison professe. Mais cette maison n'avait pas de moyens de subsistance suffisants; en 1651, elle fut elle-même transformée en collège, après que les Jésuites eurent indemnisé les Dominicains qui tenaient un collège à Grenoble depuis le commencement du XVIIe siècle. L'auteur raconte l'histoire de la construction du collège et de la chapelle, occupés au XIXe siècle par le lycée de garçons et actuellement affectés au lycée de filles. Outre l'instruction et la formation de la jeunesse dans leur collège, les missions prêchées aux protestants, aux gens de la campagne, les prédications dans la ville, les retraites aux personnes du monde, aux communautés religieuses, aux militaires et aux domestiques, le ministère des confessions, la direction des trois congrégations et d'une confrérie sont les œuvres qui occupent les Jésuites de Grenoble au XVIIe et au XVIIIe siècle. On lira avec intérêt un chapitre consacré à leurs congrégations et un autre chapitre qui traite de leur action sur les communautés religieuses. Mais la partie la plus importante du livre est celle qui expose les luttes soutenues par les Jésuites sous l'épiscopat du cardinal Le Camus (1671-1707) et sous celui de l'évêque Ennemond de Montmartin (1708-1719). La période du gouvernement d'Ennemond de Montmartin n'a été que peu étudiée, quoique la paix religieuse ait été à ce moment profondément troublée à Grenoble, où l'évêque se fit l'auxiliaire des adversaires de la constitution *Unigenitus*. L'époque du cardinal Le Camus était mieux connue, grâce à deux publications qui remontent déjà à près de quinze ans : la biographie du cardinal, écrite par Mgr Bellet, et sa correspondance, éditée par le P. Ingold dans la 2e série des *Documents inédits* publiés par l'Académie Delphinale. Toutefois, pour s'en faire une idée exacte, il sera désormais indispensable de rapprocher ces deux ouvrages du livre du P. Pra. De la comparaison de ces divers travaux se dégage une histoire pleine d'intérêt, où l'on aperçoit

nettement les tendances des deux partis qui se disputent l'empire des consciences et les moyens que l'un et l'autre emploient, où l'on entrevoit l'explication de plusieurs des événements qui marqueront, pour l'Eglise de France, le XVIII[e] et même le XIX[e] siècle. C'est un chapitre de notre histoire religieuse d'autant plus important qu'il a dû se répéter dans nombre de diocèses[1].

1. Voir, à ce propos, ce qu'on écrivait ici même, en juillet 1902, à l'occasion de l'ouvrage de M. G Doublet, sur *le Jansénisme dans l'ancien diocè e de Vence.*

Il faut ajouter que le volume du R. P. Pra se termine par une centaine de pages remplies de documents ou d'exposés qui éclairent et complètent son œuvre : voyez notamment (p. 440 et sq.) une énumération des principales productions dues à l'activité littéraire des Jésuites du collège de Grenoble.

P. FOURNIER.

RIVIÈRE (abbé J.). *Notre-Dame du Châtenet, paroisse de Lonzac.* Tulle, Mazeyrie, 1901 ; in-8° de 96 pages, avec gravures hors texte — L'auteur déclare (p. 7) n'avoir pas eu la prétention de faire « œuvre savante, les documents manquant par trop ». Cette absence de prétention est justifiée. Pour la période du moyen âge, ce qu'il y a de solide dans cette brochure est emprunté aux *Dictionnaires* de l'abbé Poulbrière et de M. Champeval. A partir de 1790, l'auteur a su trouver davantage par lui-même; il fournit quelques documents ignorés et décrit avec soin toutes les parties de la chapelle en question. Le reste est œuvre d'édification, agrémentée d'un chapitre furibond (le IX[e]) contre le protestantisme. « Luther était un coureur de filles et un ivrogne invétéré : Calvin un noceur tel qu'il mourut de la syphilis »! (p. 90). Mignet et Pastor n'en savent pas si long. A. LEROUX.

RESTORI (A.). *Per le donne italiane nella poesia provenzale.* Florence, Olschki, 1901 ; in 4° de 7 pages. (Extrait du *Giornale dantesco*, IX, n°s 10-11). — Nous avons ici quelques notes et observations à propos de la plaquette de M. Torraca annoncée plus haut (*Annales*, XIV, 142 . M. R. discute notamment les corrections proposées par M. T. aux v. 7-8 (non 78, comme il a été imprimé par erreur), dont le second se présente, dans le ms., sous la forme : *del marqueset d'Est moiller apres on valors revella* ; il accepte la correction *renovella* pour *revella*, mais il considère les mots *d'Est moiller* comme une glose marginale introduite à tort

dans le texte; il voudrait lire : *del* (pour *de la*) *Marqueset'apres*... et voit dans *Marqueseta* un nom de femme; il a découvert, en effet, une princesse de ce nom, dont le père mourut vers 1185-7 et qui fut, peu après cette date, fiancée (ou mariée) à un prince d'Este. La chronologie peut s'accommoder de cette hypothèse; mais la construction *apres de* au sens de « en compagnie de » serait bien singulière; *apres* n'a point ordinairement ce sens, et ne se construit pas avec *de*. On pourrait lire, à la rigueur, *de Marqueseta pres*.) La conjecture de M. Torraca me paraît en somme plus vraisemblable; M. Restori ajoute, du reste, quelques excellentes observations à celles de son collègue et donne, lui aussi, dans cette intéressante brochure, une nouvelle preuve de sa parfaite connaissance de la poésie provençale dans ses rapports avec l'histoire de l'Italie. A. JEANROY.

SELIGMAN (E.). *La justice en France pendant la Révolution* (1789-1792). Paris, Plon, 1901, in-8° de XI-600 pages. — M. S. expose simplement, après une longue introduction sur la justice pendant l'ancien régime, l'organisation judiciaire créée par la Constituante. Détails nombreux et intéressants sur le rôle des notaires et des avocats, sur le jury et la guillotine. M. DECANS.

WELTER (N.). *Theodor Aubanel, ein provenzalischer Sänger der Schœnheit.* Marburg, Elwert, 1092; in-12 de 223 pages. — Livre aussi vivant que bien documenté, qui forme un beau pendant au *Mistral* publié il y a trois ans par le même auteur (voy. *Annales*, XII, 430). M. W. apprécie Aubanel, non en critique, mais en poète; il nous donne, après une attachante biographie, une analyse fidèle et de copieux extraits de ses œuvres lyriques et dramatiques. Ses traductions (en vers) sont pleines d'aisance, de mouvement et d'une singulière intensité de coloris; on n'eût pas cru l'allemand capable de rivaliser si heureusement avec la langue étincelante et harmonieusement sonore de l'original. Les lecteurs allemands auront, dans ce volume, qui n'est pas seulement une biographie, mais une anthologie, tout ce qui, dans l'œuvre du poète, est digne de rester, ou du moins d'aller au grand public.

A. JEANROY.

PUBLICATIONS NOUVELLES

ALBERTIN (A.). Histoire contemporaine de Grenoble et de la région dauphinoise. T. III (1862-1869). Grenoble, Gratier, 1902; gr. in-8° de VIII-328 p., 1 pl.

APPEL (C.). Provenzalische Chrestomathie m. Abriss der Formenlehre und Glossar. 2e éd. Leipzig, Reisland, 1902; in-8° de XLI-344 p.

AUDIAT (L.). Les célébrités inconnues. Un petit-neveu de Michel de Montaigne, lieutenant général à Saintes, évêque de Bayonne, etc. Paris, Picard, 1900; in-8° de 75 p. (Extr. de la *Rev. histor. de l'Ouest.*)

CHABRAND (E.). Origine et signification du nom de Queyras. Grenoble, Drevet, 1902; in-16 de 20 p. et 1 gr. (*Bibliothèque historique du Dauphiné.*)

COUDERC (D.) et de LA RONCIÈRE (Ch.). Catalogue général des manuscrits français de la Bibliothèque nationale. Anciens petits fonds français (nos 22885-25696 du fonds français). Paris, Leroux, 1902; in-8° de XVIII-673 p.

DEPREZ (E.). Les préliminaires de la guerre de Cent ans. La papauté, la France et l'Angleterre (1328 à 1242). Paris, Fontemoing, 1902; in-8° de XIII-460 p. (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 86.)

DUBARAT (Abbé V.). Mélanges de bibliographie et d'histoire locale. T. V. Paris, imp. Lescher-Montoué, 1902; in-8° de 401 p.

DURAND (Abbé A.). Un prélat constitutionnel : Jean-François Périer (1740-1824), oratorien, évêque assermenté du Puy-de-Dôme, évêque concordataire d'Avignon. Paris, Bloud, 1902; in-8° de XIX-678 p. avec portr.

DUSSERT (Abbé A.). Essai historique sur La Mure et son mandement, depuis les origines jusqu'en 1626 (thèse). Paris, Picard, 1902; in-8° de XIV-448 p. avec fig. et cartes.

ENLART (C.). Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. 1re partie : Architecture religieuse. Paris, Picard, 1902; in-8° de XX-816 p. avec gr.

FAURE (J.-M.-L.). Histoire de l'octroi de Limoges, de 1370 à 1900. Limoges, veuve Ducourtieux, 1902; in-8° de 476 p. avec gr.

Figuères. Les noms révolutionnaires des communes de France. Listes par départements et liste générale alphabétique. Paris, imp. nationale, 1901; in-8° de 131 p. (*Société de l'histoire de la Révolution française.*)

Gradis (H.). Histoire de Bordeaux. Nouv. édit. complétée jusqu'à la fin du xixe siècle. Bordeaux, Feret, 1901; in-8° de 467 p et carte.

Labande (L.-H.). Etudes d'histoire et d'archéologie romane: Provence et Bas-Languedoc. I. Eglises et chapelles de la région de Bagnols-sur-Cèze (nord-est du diocèse d'Uzès). Paris, Picard, 1902; in-8° de 240 p.

Lasteyrie (R. de). Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. IV, 1re livr. (n°s 61848 à 68135). Paris. Leroux, 1902; in-4° à 2 col. de 200 p,

L'Ouvreleul (Le P.). Mémoires historiques sur le pays de Gévaudan et sur la ville de Mende (édit. Pourcher). Saint-Martin-de-Boubaux (Lozère), imp. Pourcher, 1899; in-18.

Molinier (A.). Les sources de l'histoire de France, des origines aux guerres d'Italie (1494). II. Paris, Picard. 1902. in 8° de 326 p. (*Manuels de bibliographie historique.*)

Oddo (H.). La Provence. Usages, coutumes, idiomes, depuis les origines; le félibrige et son action sur la langue provençale avec une grammaire provençale abrégée). Paris, Le Soudier, 1902; pet. in-4° de 243 p. avec illustr. et portr.

Regesten zur Geschichte der Juden im fränkischen und deutschen Reiche bis zum J. 1243. Bearb. unter Mitwirkung von A. Dresdner und L. Lewinski von J. Aronius. 6. Berlin, Simion, 1902; in-4° de v p. et p. 321-370.

Sales (Saint François de). Œuvres. T. XII: Lettres. Annecy, Roche, 19 2; in-8° de xi-523 p.

Saurel (Chanoine F.). L'ancien clergé du diocèse de Montpellier. Montpellier, imp. Pierre Rouge, 1902; pet. in-4° de 504 p. (*Bibliothèque historique de l'Hérault*, collection des érudits.)

Soréziens (Les) du siècle (1800-1900). Toulouse, Privat, 1902; in-4° de xiv-609 p. avec gr.

Le Gérant,

P.-Ed. PRIVAT.

Toulouse, imprimerie Édouard Privat, rue des Arts: 14. — 1266

UN SIRVENTÉS

CONTRE CHARLES D'ANJOU

(1268)

Dans le petit lot de pièces provençales récemment découvertes et mises au jour par M. Bertoni [1], il se trouve un certain nombre de sirventés historiques dignes, à plusieurs égards, d'attirer l'attention L'un de ces sirventés vient d'être publié, avec tous les éclaircissements nécessaires, par M. Schultz-Gora [2]; M. Torraca en a imprimé un autre [3], mais seulement en partie, et en se bornant à en commenter quelques passages. C'est sur celui-ci que je demande la permission de revenir. Ce n'est point que je prétende en élucider toutes les difficultés, mais j'espère au moins pouvoir en fixer le sens avec précision et expliquer la plupart des allusions qui y sont faites aux événements contemporains; quant à celles qui me seront restées obscures, il me paraît utile de les signaler à l'attention ; peut-être un historien de profession ou un philologue mieux informé réussira-t-il à les éclaircir.

1. *Studj di filologia romanza*, t. VIII (fasc. 23), p. 468. Cf. *Annales du Midi*, XIII, 458.

2. *Ein sirventes von Guilhem Figueira gegen Friedrich II;* Halle, 1902. Voy. plus loin le compte rendu de cet ouvrage. M. Crescini avait précédemment publié et commenté fort doctement un autre sirventés relatif à la quatrième croisade. (Voy. *Annales*, XIV, 132.)

3. *Studj su la lirica italiana del duecento*, p. 338 ss.

Cette pièce a pour auteur un troubadour génois, Calega Panza, ou plutôt Panzan, sur lequel M. G. Flechia a récemment fourni quelques renseignements[1]. Il appartenait à une vieille et puissante famille de la ville, et était, en 1259, *anziano della città* et capitaine d'un navire. La pièce qui nous occupe va nous le montrer, neuf ans après, prenant très vivement parti dans la querelle qui divisa si profondément ses contemporains.

Voici d'abord le texte de cette pièce[2]; l'analyse détaillée que j'en donnerai ensuite me paraît rendre inutile une traduction littérale. Je discuterai du reste, au cours du commentaire historique, les quelques passages dont le sens pourrait être douteux.

Ar es sazos c'om si deu alegrar,
E fals clergue plagner lur caimen
E lur orgueill, q'a durat lonjamen,
E lur enjan et lur fals predicar.
Ai de[s]leial! Toscan'e Lombardia
Fais pecejar et nous [cal] de Suria :
Treg' aves lai ab Turcs et ab Persanz
Per aucir sai Frances et Alemanz!

Qui sap mentir o falsamen parlar
O sap d'enjan e de galiamen
Aqel es faitz legatz tot mantenen :
E s'ieu dic ver als Cremones ben par,
Mas lur trafecs et lur granz tricharia
An fag lur cors, segon la profecia,
Qe Dieus non vol plus sufrir lurs enjanz,
E dels Frances vol baissar lor bobanz.

Qui vol aucir o qi viu de raubar
E tost e lieu pot aver salvamen,
Sol veng' aucir de crestians [un cen];

1 alegrar] ms. aleglar — 6 e nous del de suria — 19 d. c. a merce —

1. *Giornale storico della lett. ital.*, XXXIX, 180. Cf. *Annales du Midi*, XIV, 414.

2. M. Bertoni a bien voulu, à l'occasion de cette publication, revoir le texte sur le manuscrit Je le prie d'agréer mes vifs remerciements.

E qis volgues d'aucir nul esforzar
Em paradis en l'auzor luec seria.
Ai, clergue fals! Laissat aves la via
Els mandamenz qe Dieus fes pur[s] e sanz,
E Moyzes cant escrius los comanz

Si saintz Bernatz fos en vid', alegrar
Si pogra tost [e] complir son talen
E la gleiza el primier estamen
De paupertat vezer, e refuzar
Las vanitatz, si con el tems fazia
De saint Peire, qi los contragz gueria
E pescava armas, e non bezanz,
E soanet delieg e pres afanz.

Al rei Carle degra tostemps membrar
Con el fon pres ab son fra[i]r' eisamen
Per Serrazis, e trobet chauzimen
Assas meillor qe non pogra[n] trobar
A saint Eler, qil forfait non avia,
Li Cristian, ailas! q'en un sol dia
Pezejeron Frances petitz e granz,
Ni la maire [non] salvet sos enfanz.

Son compaire a laissat perjurar
L'arcivesque d'un auzor sagramen,
El senescalc qui juret falsamen
L'arma del rei per los comtes salvar,
Qi son desfait a tort et a feunia.
Ai! con es fols qis met en sa bailia!
Per qne prec Dieu q'aital rei dezenanz
Qe non tenc fes pos ac passatz VII anz.

Si don Enrics volgues lo sieu cobrar
Del rei Carle, prestes lil remanen,
E pois fora pagatz de bel nien,
Qel comte fei de Flandres aquitar,
Qant ac vencut, d'ufan' e de bauzia,
Qe d'autr' aver sai qe non pagaria,

26 talan — 31 c. es son prez — 37 cler qi forsait — 39 pezeiron — 40 *Peut-être vaudrait-il mieux corriger :* Ni la m. salvet neis s. e. — 42 autossagramen — 43 senescals q. uiret — 48 fez — 53 uenait — 54 sai] zai —

Q'escars fo coms e reis cobes dos tanz,
E non preza tot lo mon sol dos ganz.

Grecs ni Latis non pot ab lui trobar
Trega ni paz, mas li can descrezen
De Nucheira l'agron a lur talen,
E podon be Bafumet aut cridar,
Qar jes [de] Dieu ni de sancta Maria
No i a mostier, que non o suffriria
L'apostolis, q'a mes en gran balanz
La fe de Dieu, don sui meravillanz.

L'aut rei Conrat qi ven per castiar
Los fals pastors e liurar a turmen
Q'an laissat D[i]eu per aur e per argen
E qi del tort fan dreit, qils vol pagar,
Mante[n]gua Dieus, e lur gran simonia
Confond' en brieu, si qu'en la segnoria
Torne del rei los de[s]leials trafanz,
E qe vencut fassan totz sos comanz.

Si don Enrics fo traitz per clercia
Ni per Frances chiflatz, ben si deuria
Venjar d'amdos e non esser duptanz
De baissar els e lur faitz mal estanz.

Lo rei Conrat e sa gran baronia
E Gibelis e Veron' e Pavia
Manteng(u)a Dieus, e Frances e Normanz
Metal desotz e clergues mal ananz !

Il est peu de sirventés historiques qui se laissent dater avec autant de facilité et de précision que celui-ci. Le « roi Conrad », nommé v. 65 et 77, ne peut être Conrad IV, puisque Charles d'Anjou est lui-même qualifié de roi. Il s'agit donc de Conradin et de la célèbre expédition qui se termina par le désastre de Tagliacozzo (23 août 1268), événement auquel cette pièce ne saurait être de beaucoup antérieure. Si

62 *M. Torraca corrige à tort* mostier *en* mestier — 64 meravillianz — 67 aur] auer — 68 qils] qals — 70 segnioria — 71 torne] titan (*lecture douteuse; l'*i *surtout est peu distinct*) del reis.

nous en éliminons les vagues accusations de rapacité et de perfidie cent fois portées par les écrivains gibelins contre l'Église au cours du XIIIe siècle, voici les allusions précises à des faits ou à des personnages historiques que nous y trouvons mentionnées. Je les énumère dans l'ordre même où le texte les présente :

1° Les clercs ont fait ravager la Toscane et la Lombardie (v. 5);

2° Ils ont conclu une trêve avec les Turcs et les Persans (v. 7);

3° Les Crémonais ont éprouvé la perfidie des légats du Saint-Siège (v. 12);

4° Le roi Charles traite les chrétiens bien plus cruellement qu'il n'a été lui-même traité par les Sarrasins : il a fait faire, en effet, un massacre affreux des habitants de Saint-Eler (v. 33-40);

5° Il a laissé se parjurer son « compère » l'archevêque et son sénéchal, lequel avait promis, en jurant sur son âme, le salut à certains comtes; or, ceux-ci ont été « défaits à tort et par félonie » (v. 41-5);

6° Que le comte Henri renonce à rentrer dans les avances qu'il lui a faites; il sera payé comme l'a été le comte de Flandre, en arrogance et en perfidie (v. 49-53);

7° Que les Grecs et les Latins n'espèrent de Charles ni paix ni trève : il vit en paix, en revanche, avec les Sarrasins de Lucera, dont il favorise l'impiété, de concert avec le pape (v. 57-64);

8° Mais le roi Conrad vient venger toutes ces hontes; l'heure approche où les clercs seront réduits à faire toutes ses volontés (v. 65-72);

9° Que Don Henri, trahi par les clercs, berné par les Français, n'hésite pas à se venger des uns et des autres (v. 73-76);

10° Le poète termine en augurant une fois de plus la ruine aux clercs, aux Français et aux Normands, et en envoyant l'expression de son admiration à Conrad, à son armée et aux villes gibelines de Vérone et de Pavie (v. 77-80).

Il est certain que, dans ces diverses accusations, il faut faire au parti pris sa part, et que l'histoire, impartialement consultée, ne les justifie pas toutes. Nous ne voyons point, par exemple, que la papauté, dans les années qui précédèrent la composition de notre sirventés, ait conclu ou fait conclure une trêve avec les puissances musulmanes. Celles-ci, en effet, étaient plus menaçantes que jamais et le moment eût été bien mal choisi : le célèbre Bondocdar venait de ravager la Palestine et l'Arménie; Antioche était tombée entre ses mains; l'Europe même était sous le coup d'une invasion tartare. Aussi, loin de songer à une trêve proprement dite, les papes multipliaient-ils les appels aux monarques chrétiens : Clément IV, pour ne parler que de l'adversaire même de Conradin, s'était mis en frais d'éloquence pour réchauffer le zèle des différents princes espagnols[1], et, en 1268, il avait depuis longtemps commencé, avec saint Louis et ses frères, les négociations qui devaient aboutir à la fatale expédition de 1270[2]. Mais personne en Europe ne se dissimulait que les affaires de Sicile l'intéressaient plus vivement que celles de Terre-Sainte : les véritables « champions de l'Eglise », ceux auxquels allait le flot des indulgences et des subsides, ce n'étaient point les quelques chrétiens de Palestine, lamentablement abandonnés, mais les bandes amenées par Charles d'Anjou à la conquête de l'Italie méridionale[3]. La publication de documents authentiques nous a appris que Clément IV avait autorisé son légat à remettre au roi de Sicile les produits de la dîme et invité Louis IX à faire des avances à son frère sous la garantie de l'Eglise[4]. Tout le monde savait à quels cruels embarras d'argent la papauté était alors en proie,

1. Voy. Potthast, *Regesta pontificum*, t. II, nos 20245, 20384, 20425-7 (26 janvier, 13 juin, 7 juillet 1268).

2. Le Nain de Tillemont, *Histoire de saint Louis* (pub. par la Société de l'Histoire de France), t. V, p. 27.

3. Charles d'Anjou est en effet qualifié dans les lettres pontificales de « athleta Christi, verus pugil Ecclesiæ ». (K. Sternfeld, *Karl von Anjou als Graf von Provence*. Berlin, 1888, p. 246.)

4. Lettre du 18 juillet 1265, citée par Perrens, *Histoire de Florence*, t. II, p. 31.

quels étaient les besoins, les exigences de Charles d'Anjou[1], pauvre alors, et dont l'armée « ne pouvait se nourrir de vent »[2]; aussi supposait-on bien que ce pape financier, compatriote et ancien sujet de Charles d'Anjou, dont tout le pontificat ne fut qu'une longue opération de banque[3], n'était pas homme à reculer devant un « virement de fonds » utile à son protégé. C'est donc une opinion généralement admise alors que traduit, avec une exagération qu'expliquent les circonstances, la première strophe de notre sirventés.

Le poète ne s'exprime pas non plus avec une parfaite exactitude quand il dit un peu plus loin (v. 57) que ni Grecs ni Latins ne peuvent trouver auprès du pontife ni paix ni trêve; mais là encore il exprime un sentiment général qui n'était que trop justifié : il veut dire sans doute que le pape se désintéresse du royaume « latin » de Constantinople et des Grecs qui pouvaient suivre la fortune, alors bien chancelante, de ce royaume.

Si le pontife néglige les chrétiens d'Orient, il ne s'occupe, en revanche, que trop de ceux d'Occident; mais c'est pour semer entre eux la discorde, grâce à ses légats, artisans de fraude et de mensonge. Il ne faut pas au poète moins de deux strophes pour exhaler l'indignation qu'excitent en lui leurs « trafics », leur perfidie. Cette farouche invective ne s'explique que trop : les légats, nommés pour un temps et un objet déterminés, chargés d'un rôle fort analogue à celui des Conventionnels en mission, étaient naturellement enclins à faire passer les affaires temporelles avant les spirituelles, et n'hésitaient guère à se jeter dans la mêlée des factions pour assurer le triomphe des partisans de l'Eglise. Les Crémonais, ajoute le poète, ont appris à leurs dépens à se défier d'eux. Un curieux passage de la Chronique de Francesco Pippino[4] nous aidera

1. Voy. notamment Sternfeld, *op. cit.*, p. 246.

2. Lettre de Clément IV à Louis IX (23 août 1265), dans Perrens, *op. cit.*, II, 39.

3. Sur ses emprunts aux banquiers siennois et florentins (gibelins par conséquent), voy. Perrens, *op. cit.*, II, 36-41.

4. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, IX, 709. Le passage me parait assez intéressant pour être cité en entier : « Amatinus de Amatis,

à comprendre cette allusion. Depuis longtemps, à Crémone comme à Florence, c'étaient les Gibelins qui dominaient; et là comme ici, ils avaient abusé du pouvoir pour exiler leurs adversaires. Mais de même qu'à Florence les Guelfes, ayant repris le dessus, devaient bientôt s'entre-déchirer, à Crémone, les deux chefs des Gibelins se brouillèrent, et l'un d'eux, Boso di Duera, « pour gouverner seul », fit expulser l'autre, le célèbre Uberto Pallavicini [1]. C'est dans ces circonstances que le pape envoya aux Crémonais, « pour les ramener à l'unité de l'Eglise », un prélat dont le nom nous est resté inconnu, G..., évêque de Bethléem. Le jour même où il remettait à cet évêque ses lettres de créance (25 janvier 1268), il mandait à Amatus de Amatis, « prévôt des marchands » de Crémone, de s'entendre avec le podestat pour faciliter sa tâche au légat [2]. Par l'entremise de celui-ci et malgré les efforts de

princeps factionis alterius eodem anno (1267), quum lungo tempore exules fuissent, principantibus in eà Uberto, marchione Pelavicino et Bosio de Duvaria, *procurante legato ecclesiæ*, in ipsa civitate recepti sunt. Nam dudum ipse Bosius infidelium (*sic*) ejus consilio eà civitate licentiaverat ipsum Ubertum ut ipse solus principaretur. Quo exacto, iidem, qui id sibi persuaserant, egerunt quod ecclesia romana ibi misit legatum, pacem compositurum inter cives et exules (cf. les termes de la lettre pontificale citée plus bas). Quum legatus accersitus Cremonam venisset, subito conclamatum est de pace. Bosius obsistere fuit impos : admittuntur exules. Post demum, excitata de industria seditione partium, principes civitatis relegantur. Mox Amatinus cum suis revocatur, Bosius cum suis excluditur. » Je résume dans le texte la suite du récit.

1. Celui-ci n'avait pas occupé moins de sept fois la charge de podestat, de 1251 à 1264 (voy. la liste des magistrats de Crémone dans Murat., VII, 643). Ces réélections multiples de l'ardent chef gibelin donnent la mesure du zèle des Crémonais pour la cause de l'Empire.

2. Trois lettres pontificales, datées également du 25 janvier 1268, sont relatives à cette affaire (toutes trois ont été imprimées dans Martène et Durand (*Thesaurus anecdotorum*, II, 569-70, lettres 593-5; les deux dernières seulement sont analysées dans Potthast, sous les nos 20242-3). Dans les deux premières, adressées « potestati, consilio et communi cremonensi », Clément IV avertit les Crémonais que, sans vouloir rien retrancher de l'autorité de Philippe, archevêque de Ravenne, leur métropolitain, il leur délègue, avec une mission spéciale, G..., évêque de Bethléem, « ad reducendum eas in pristinam ecclesiæ unitatem ». (Ce prélat venait d'être chargé d'une mission analogue à Brescia; voy. Martène, *ibid.*, p. 567, lettre 587, du 20 janvier.) La troisième lettre était adressée « Amato de Amatis, potestati mercandiæ ». Nous t'exhortons, lui dit le

Boso, une amnistie fut proclamée et on rappela les guelfes exilés[1]. Peu après, une sédition ayant été artificiellement provoquée, ce fut Boso qui, à son tour, dut sortir de la ville. Même exilé, il croyait avoir encore à redouter la rancune de ses ennemis : en effet, il se réfugia d'abord dans un château bien fortifié, puis, protégé par une bande de mercenaires, il réussit à s'éloigner; il mena depuis lors une vie errante, et mourut sans être rentré dans sa ville natale[2].

pontife, « quatenus ad unitatem et pacem civitatis Cremonensis conservandam una cum dilecto filio R. Secci (*al.* Scoti), potestate Cremonæ, des operam sedulam et nihilominus Bethleemitano episcopo... in his quæ tibi dixerit credas, et eidem consilium et auxilium... impendas ».

1. Ricobaldo de Ferrare (Murat., IX, 136) mentionne aussi le fait et le place, comme Pippino, en 1267. « Eodem anno Amatinus de Amatis cum compluribus Cremonensibus, *legato agente*, eâ urbe recepti sunt. » Le fait doit être rapporté aux derniers mois de 1267 (ancien style), c'est-à-dire aux premiers de 1268. Ricobaldo mentionne en effet, aussitôt après, l'expulsion de Boso, en la rapportant au mois de février. On voit que la présence du légat, dont l'intervention est également attestée ici, n'avait pas tardé à porter ses fruits. D'après Muratori (*Annali d'Italia*, VII, 379), si les Crémonais renoncèrent à poursuivre Boso, c'est qu'ils craignaient d'attirer sur eux la colère de Conradin, qui venait d'arriver dans la Haute-Italie. Ceci nous permet de fixer l'année avec certitude : c'est au commencement de 1268 que Conradin se trouvait à Vérone (voy. p. 162). Muratori (*loc. cit.*) a donné de l'événement un récit qui ne diffère du précédent que par quelques détails : selon lui, ce serait le légat qui aurait brouillé Pallavicini et Boso; celui-ci aurait fait mine de rester dans Crémone à main armée, et c'est pour l'intimider que les Crémonais auraient saccagé les maisons de ses partisans.

2. Le récit de Pippino est confirmé dans ses grandes lignes par les documents officiels auxquels j'ai renvoyé. Il paraît cependant en désaccord avec eux sur un point : selon Pippino (confirmé par Ricobaldo), Amatino ne fut rappelé qu'après la proclamation de l'amnistie, et grâce à l'intervention du légat. Or, dans une des lettres pontificales, il est qualifié de « potestas mercandiæ Cremonensis », ce qui semble impliquer qu'il était alors déjà rentré. Je suppose que Clément IV lui aura attribué un ancien titre qu'il avait porté avant son exil. — Cet Amatus, ou Amatino, appartenait sans doute à la même famille que ce Pons Amat qui joua un rôle important à Crémone de 1206 à 1228, et que Guilhem de la Tor paraît avoir voulu ridiculiser en l'appelant *Porc Armat de Cremona* (Voy. Restori, dans *Rendiconti del R. Istituto lombardo*, 1891-2, p. 305 ss., et Torraca, *Studj su la lirica italiana del duecento*, p. 290 ss.). Ce Pons Amat était déjà, ainsi que son frère Guillaume, un des chefs du parti guelfe.

Le poète ajoute que ces « perfides trafics » des clercs vont prendre fin, « selon la prophétie »; je n'ai pas retrouvé de quelle prophétie il pouvait bien s'agir ici,

Il est possible que la sédition qui expulsa Boso ait été plus spontanée que ne le dit le chroniqueur : odieux à ses ennemis, il était suspect à ses partisans eux-mêmes : on ne l'accusait de rien moins que d'avoir trahi sa cause et livré pour de l'argent le passage de l'Oglio à l'armée française, qui, en 1265, traversa la Lombardie pour aller rejoindre Charles d'Anjou à Rome. Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur les circonstances de la trahison; mais plusieurs au moins en admettent la réalité. Selon Ricordano Malaspina [1] et Villani, qui s'expriment en termes presque identiques, au surplus fort vagues, Boso aurait fait en sorte « par ses conseils » que l'armée gibeline n'aurait opposé aucune résistance aux Français [2]. Pippino est plus précis : il nous dit que Boso aurait gardé pour lui l'argent reçu de Manfred pour enrôler des troupes [3]. Les deux premiers attribuent l'exil de Boso et de son « lignage » à l'indignation que cette félonie aurait provoquée chez les Crémonais [4]. Selon Pippino, les bannis ou leurs descendants ne rentrèrent à Crémone que l'année de la

1. Je n'ignore pas que l'authenticité de cette chronique a été contestée, mais son témoignage, comme on va le voir, n'est pas le seul.

2. « Il marchese Palavisino, con la forza de' Cremonesi e delle altre città di Lombardia, ghibelline, ... era a guardare i passi con più di tre mila cavalieri tedeschi e lombardi; alla fine, veggendosi le dette hosti assai di presso, i Franceschi passarono sanza contrasto di battaglia e arrivarono alla città di Parma. Ben si disse che uno Messere Buoso, di quelli della casa Duera di Cremona, per danari ch' ebbe da' Franceschi, misse consiglio per modo che l'hoste di Manfredi non contrastò il passo, come era ordinato; onde poi il popolo di Cremona a furore distrussono il detto lignaggio di quelli da Duera. » (Villani, liv. VII, ch. IV, dans Murat., XIII, 227) Malaspina (ch. CLXX, dans Murat., VIII, 1000) dit exactement la même chose; il ajoute seulement une phrase faisant allusion aux rapports de Boso avec les Français.

3. « Et cum a rege Manfredo recepisset pecunias quibus expendendis in conducendo milites, exercitui Francorum pergenti ad Carolum... transitum prohibere cum Uberto marchione promiserat, eas pecunias non expendit, sed sibi servavit. » (Murat., IX, 709.) On sait que Dante s'est fait l'écho des mêmes accusations ; il place Boso parmi les traîtres, dans le neuvième cercle (*Enfer*, XXXII, 115) :

Ei piange qui l'argento de' Franceschi.

4. Pippino rappelle à cette occasion que Boso s'était déjà allié aux Guelfes pour consommer la ruine d'Ezzelino da Romano. (Cf. Sismondi, *Histoire des républiques italiennes au moyen âge*, 2e éd., II, 341-5.)

descente de Henri VII en Italie (1311); jusque-là ils errèrent, demandant asile aux villes qui voulaient bien les recevoir [1]. On comprend que ces malheureux, dispersés par toute la Péninsule, aient porté au loin le bruit de ces discordes, que notre troubadour n'aura pas eu de peine à recueillir.

Les agissements des clercs, continue le troubadour, ont ensanglanté la Toscane et la Lombardie; et il rappelle en termes émus le massacre de femmes et d'enfants qui eut lieu à Saint-Eler [2]. Ces souvenirs semblent se rapporter, en ce qui concerne la Lombardie, à la campagne de 1265. Cette province fut traversée, en effet, dans les premiers mois de cette année, par l'armée qui, sous le commandement de Robert de Béthune, allait appuyer dans l'Italie méridionale les prétentions du nouveau roi de Sicile. Deux petits corps gibelins lui barraient seuls la route : l'un, commandé par Boso di Duera, gardait l'Oglio; l'autre, sous les ordres de Pallavicini, couvrait Parme et Bologne [3]. A la suite des incidents que nous venons de rapporter, Robert franchit l'Oglio sans combat; Pallavicini lui-même recula devant des forces supérieures. Est-ce pour se venger de ce semblant de résistance que les Français se livrèrent, dans les environs, à de sanglantes représailles? Toujours est-il que le pays situé entre Bergame et Mantoue eut fort à souffrir : à Capriolo [4], un soldat français ayant été pendu par les habitants, ceux-ci, y compris les enfants et les femmes, furent massacrés. Un traitement analogue fut infligé à la petite ville de Montechiaro [5].

1. « Exules quoque factionis amborum per Italiam vagi ac profugi et nonnulli alienarum civitatum facti habitatores et cives usque ad mortem manserunt. » (Murat., IX, 709.)

2. Charles, ajoute le troubadour, lorsqu'il fut, avec son frère, prisonnier des Sarrasins (en 1250), trouva chez eux des ménagements qu'il ne sut point pratiquer à l'égard des chrétiens. Le même reproche lui est fait par le chroniqueur italien Malavolti (Perrens, *op. cit.*, II, 150).

3. Cf. Perrens, *op. cit.*, II, 42.

4. Province de Brescia, à 11 kil. de Chiari, sur l'Oglio.

5. Sur le Chiese, affluent de l'Oglio, à 18 kil. S.-O. de Brescia. Voici le texte du *Mémorial des podestats de Reggio* auquel j'emprunte le récit de ces événements : « Praedictus comes [Flandriæ] per vim transivit Olium flumen juxta Palazolum, et destruxit Castrum Caurioli, et interfecti

La Toscane non plus n'avait point été épargnée. C'est surtout dans les campagnes de 1267-68 qu'elle fut cruellement traitée. A l'annonce de l'approche de Conradin, presque toutes les villes de la province s'étaient déclarées pour lui. Charles d'Anjou l'en punit en la faisant ravager systématiquement [1]. La tactique de ses généraux, qui n'avaient pas assez de forces pour risquer des batailles rangées, fut de dévaster la campagne ou la banlieue des villes hostiles : en juillet 1267, le maréchal Jean de Braiselve livra au pillage les environs de Sienne; puis (janvier 1268) ce fut le tour de Pise [2]. Mais ce sont surtout les environs de Florence qui furent le théâtre des scènes les plus affreuses : là opérait Gui de Montfort, non moins énergique, non moins cruel que son grand-père. Le jour même de l'entrée des Français dans la ville (17 avril 1267), les Gibelins avaient cru prudent d'en sortir [3] et s'étaient réfugiés dans les villages ou les châteaux voisins. Au mois de juin, un fort parti de Gibelins s'était enfermé dans le château de Sant'Ellero [4] et paraissait menacer la ville. Le maréchal français [5] conduisit contre eux les milices de deux quartiers et toute sa chevalerie. Le château fut pris et « des huit cents hommes qu'il renfermait, dit

omnes fuerunt de dicto Castro, tam viri quam mulieres et pueri, eo quod suspenderant unum de militibus dicti comitis. Et dictus comes transivit juxta civitatem Brixiae... et cepit ed destruxit Montem Clarum, et postea venit Mantuam. » (Murat., VIII, 1124.)

1. Les excès des troupes françaises furent tels que Clément IV crut devoir écrire à Charles d'Anjou pour les blâmer : « Serenitatem tuam », lui dit-il, « rogandam duximus et hortandam quatenus in tuis actibus et tuorum, crudelitatem evitans, victorem potius impleas quam ultorem, et quieti provinciæ consulens, diligi magis eligas quam timeri. » (Viterbe, 4 août 1267; dans Martène et Durand, *Thesaurus*, II, 515; Potthast, n° 20105.)

2. « Senensium districtum vastavit...; post hæc Pisanos... est aggressus; eorum portum succendit, turres evertit..., omnesque fines tyrannorum [*lisez* tyrrhenorum] circumiens, villas, castra et omnia eorum bona penitus dissipavit. » (*Le Moine de Padoue*, dans Murat., VIII, 727.)

3. Sismondi, *op. cit.*, II, 447.

4. Sant' Ellero est aujourd'hui un village du Val d'Arno, sur le chemin de fer de Florence à Arezzo.

5. Perrens (*op. cit.*, II. 116) le nomme Emile de Curbans, je ne sais d'après quelles sources.

Villani, la plus grande partie fut massacrée, le reste pris [1] ». Nous avons là évidemment de l'explication notre vers 37 : la correction de *Cler* en *Eler* s'impose d'elle-même, et il y a entre la description du poète et celle du chroniqueur un rapport trop frappant pour qu'il soit utile d'insister [2].

La plus obscure de toutes les allusions est celle que contiennent les vers suivants (41-8), et que j'ai classée plus haut

1. « I Fiorentini guelfi v' andarono ad oste le due sestora, e andovvi il maliscalco del re Carlo con tutta la cavalleria de' Franceschi ch' erano con lui, e per battaglia ebbono il detto castello nel quale avea rinchiusi bene ottocento uomini, che la maggiore parte furono morti e tagliati, e parte presi. » (Villani, VII, XIX; éd. Magheri, Florence, 1823, II, 172-3; Murat., XIII, 244.) Perrens, à qui je dois la connaissance du fait, renvoie pour plus de détails à une chronique latine (Florence, *Laurenz.*, plut. XXI, cod. 5 et 7) qui serait citée dans Cherrier, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs,* III, 228. Mon cher collègue M. L. Brandin, qui a bien voulu consulter pour moi le livre, devenu fort rare, de Cherrier, m'apprend que cet auteur n'est pas plus explicite que Perrens et se borne à renvoyer à la même Chronique (*Chronicon imperatorum et pontificum*). J'ai eu alors, tout naturellement, l'indiscrétion de m'adresser à mon très obligeant ami G. Mazzoni, qui a recherché pour moi dans cet ouvrage le passage qui m'importait. Il m'écrit qu'il y est bien question en effet de la prise d'un château par les Guelfes unis aux Français (cod. 5, fol. 94[b], 95[a-b] et cod. 7, fol. 148[a]), mais que ce château n'est pas autrement désigné. C'est aussi à M. Mazzoni que je dois la précieuse indication du passage de Villani.

2. On pourrait songer aussi au massacre de Montechiaro; mais on ne s'expliquerait pas l'altération de *mont* en *saint*, et il manquerait au vers une syllabe. M. Torraca (*op. cit.*, p. 339) propose de corriger *Saint Cler* en *Saint German* et de voir là un souvenir de la prise de San-Germano (10 février 1266). Mais l'altération serait bien forte. De plus, il semble bien que le poète veuille justifier, en alléguant un fait précis, ce qu'il a dit au sujet du ravage de la Lombardie et de la Toscane. Enfin, comme le remarque M. Torraca lui-même, San Germano fut emporté d'assaut, ce que ne paraît pas indiquer le texte, et ce fut la garnison sarrasine, non la population, qui fut passée au fil de l'épée : « Occubuerunt inibi sine numero Saraceni, quibus non parcebat Gallicus nec Latinus. » (Saba Malaspina, dans Murat., VIII, 822; cf. le texte très analogue de Jamsilla, *ibid.*, VIII, 602). « Peut-être, ajoute M. Torraca, Panza a-t-il confondu San Germano avec Bénévent » (la ville de Bénévent fut en effet cruellement ravagée quelques jours après). Mais je suppose qu'il ne tient pas lui-même à cette hypothèse peu vraisemblable. Il interprète à ce propos la fin du vers 37 (où il conserve la leçon impossible *forsait*) par : « Qu'il n'avait point forcée ». Mais comment Charles pouvait-il détruire une ville « qu'il n'avait point forcée » ? Le sens est, sans aucun doute : « dont ce n'était point la faute, qui n'en pouvait mais ».

sous le numéro 5. Je ne vois rien dans ce que je sais de la vie de Charles d'Anjou qui justifie cette accusation. Quels sont ces comtes trahis par un archevêque et un sénéchal? Quelles sont ces promesses faites par ceux-ci au nom de Charles, et qu'il n'aurait point tenues? J'avais songé un instant qu'il pouvait s'agir de ce Boso di Duera envers lequel le légat et les agents du roi de Sicile auraient pu prendre certains engagements pour le décider à rappeler les exilés [1]. Mais le légat n'était point archevêque, et rien ne nous autorise à croire qu'il ait entretenu avec Charles des relations assez étroites pour justifier le terme de *compaire* [2]. Y avait-il alors un sénéchal français à Crémone? Le « comte » Pallavicini avait-il été mêlé à ces hypothétiques négociations, et y a-t-il des raisons pour que Boso lui-même ait reçu ce titre de comte? Voilà trop de points d'interrogation pour ne point nous mettre en défiance, et je préfère avouer tout uniment mon embarras [3].

1. Si j'ai rappelé un peu longuement les aventures de ce personnage, c'était précisément pour que le lecteur pût apprécier en connaissance de cause l'hypothèse que j'exprime ici, sans l'appuyer en aucune façon.

2. Ce « compère » pourrait être l'archevêque de Ravenne, Philippe Fontana, auquel le légat restait subordonné; mais rien ne nous dit que ce personnage ait été mêlé aux négociations.

3. On pourrait songer tout aussi légitimement à Uc des Baux et à Boniface de Castellane, qui, après avoir été l'âme de la résistance de Marseille en 1262, furent seuls exceptés de l'amnistie accordée aux rebelles (voy. Sternfeld, *op. cit.*, p. 172). Parmi les négociateurs du traité (cf. *ibid.*, p. 307) se trouvaient l'archevêque d'Aix, les évêques de Fréjus et de Sisteron; le sénéchal de Charles, alors Guillaume de l'Étendard, dut être mêlé aux négociations (quoique sa signature ne figure pas au bas du document). Mais je ne crois pas que B. de Castellane ait porté le titre de comte, et rien ne nous dit que des promesses aient été faites aux deux rebelles. Enfin, et c'est là ma principale objection, Calega Panza paraît ne point remonter si haut et ne s'intéresser qu'aux événements qui se sont déroulés en Italie. — On pourrait faire des objections analogues à l'hypothèse de M. Torraca, d'après laquelle les comtes seraient Galvano et Federico Lancia, Corrado et Marino Capece, auxquels Charles d'Anjou, cédant aux sollicitations de Bartolomeo Pignatelli, archevêque de Messine, accorda la vie après la bataille de Bénévent. (Voyez Saba Malaspina dans Muratori, VIII, 832, et Jamsilla, *ibid.*, 610.) Mais ces personnages avaient été pris les armes à la main, et on ne voit pas comment des négociations auraient pu être engagées à leur sujet. Il serait plus naturel peut-être de voir ici une allusion à d'autres chefs gibelins, égale-

Le passage relatif à Henri de Castille (v. 49-56) est heureusement plus facile à commenter. Ce royal aventurier, parent de Charles d'Anjou, avait commencé par être en fort bons termes avec celui-ci. Charles avait même été prié par Clément VI de négocier pour lui un mariage [1]; aussi Henri avait-il consenti à prêter au nouveau roi de Sicile, alors fort à court d'argent, une très grosse somme, que Charles refusa toujours de lui restituer [2]. Le poète pouvait donc dire justement (v. 74) que le prince de Castille avait été « joué » par les Français. Quant à la papauté, si elle ne l'avait pas proprement « trahi », elle lui avait fait du moins une guerre impitoyable. Il est juste d'ajouter que du jour où Henri avait été nommé sénateur de Rome, il n'avait cessé de travailler contre elle. Clément IV, après avoir employé successivement la flatterie et la menace, finit par l'excommunier et exempter les Romains de leur serment de fidélité à son égard [3].

Le poète l'exhorte ironiquement à prêter à Charles le reste de sa fortune et lui rappelle l'exemple du comte de Flandre,

ment faits prisonniers à Bénévent, Giordano et Bartolomeo d'Anglano, auxquels, à la suite d'une tentative d'évasion, Charles d'Anjou fit couper une main et un pied et arracher les yeux (voy. Ricobaldo de Ferrare et Pippino dans Murat., IX, 136 et 680). Ils portaient précisément le titre de comtes (voy. la lettre 257 de Clément VI dans Martène, *Thesaurus*, II, 312), et le mot *desfait* s'appliquerait assez bien au supplice indigne qui vient d'être mentionné. Mais l'objection que je faisais plus haut à l'hypothèse de M. Torraca pourrait se retourner contre celle-ci.

1. Voy. Potthast, n°s 19912-3 (5 janv. 1267).

2. A la date du 20 septembre 1267 (Potthast, 20135) le pape engageait Charles d'Anjou à désintéresser son créancier. Saba Malaspina (Murat., VIII, 834) et Ricobaldo de Ferrare (*ibid.*, IX, 136) attribuent à ce déni de restitution l'hostilité dont le prince espagnol ne cessa de faire preuve dans la suite envers son parent : « Concepit iste similiter, dit Malaspina, odia contra regem Siciliae... Prætendebat enim inimicitiæ causam... se habere, quod eidem regi..., quando primo contra Manfredum inops... veniebat, asserebat se non modicam pecuniae quantitatem de proprio peculio mutuasse, quam dictus rex, ad fortunam veniens pinguiorem, sibi, ut bona fide spoponderat, reddere contemnebat. »

3. Son nom revient à chaque instant dans les lettres de Clément IV en 1267 et 68 (voy. Potthast, n°s 20109, 165, 174, 190, 200, 261, 306, 310 voy. la sentence d'excommunication dans Jordan, *Registres de Clément IV* (dans *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*), n° 700.

qui a réussi à se faire payer, non en beaux deniers comptants, mais « en arrogance et en perfidie », la seule monnaie dont le roi de Sicile use envers ses créanciers[1]. Le trait est plus spirituel que l'accusation n'est justifiée. Le comte de Flandre était alors, en effet, ce Gui de Dampierre, qui devait précisément sa victoire et la reconnaissance de ses droits à l'intervention de Charles d'Anjou. Le débiteur était donc en cette affaire le comte de Flandre lui-même, et non Charles, qui s'était borné à faire payer un peu cher ses services et sa renonciation au comté de Hainaut, dont il avait été provisoirement investi[2]. Au reste, Gui de Dampierre reconnaissait si bien cette dette qu'il avait consenti au mariage de son fils Robert avec une fille du roi de Sicile[3].

Le dernier reproche adressé à Charles d'Anjou, celui d'avoir accordé la paix aux Sarrasins de Lucera[4], paraît absurde : au moment même où le poète écrivait, ceux-ci étaient en pleine révolte, et Charles se disposait à assiéger, ou assiégeait même déjà leur ville[5]. Au surplus, on chercherait en vain, dans la plupart des historiens, la mention d'une paix ou d'une trêve conclue entre Charles et ses sujets musulmans. Il est probable néanmoins que si cette trêve ne fut pas signée, elle fut préparée par des négociations. Nous en avons la preuve dans une lettre, écrite par Clément IV quelques jours après la victoire

1. Je considère *fes aquitar* comme simple synonyme de *aquitet* et prends ce verbe au sens de « payer » : l'expression correcte *aquitar lo comte d'alcu* ou *ad alcu* a pu donner naissance à la locution abrégée *aquitar alcu*.

2. Sur le traité de Péronne qui régla la succession de Flandre, voy. Sternfeld, *op. cit.*, p. 110-1.

3. Ce jeune prince lui-même, nous l'avons vu plus haut, servait en Italie sous les ordres de son beau-père.

4. Je conserve dans le texte du sirventés *Nucheira;* la forme *Nuceria* est fréquente dans les textes latins du moyen âge; elle se trouve notamment dans la *Descriptio* que je vais citer.

5. Dès le 28 mars, Clément IV exhortait Charles d'Anjou à quitter la Toscane pour secourir son royaume, ravagé par les Sarrasins et les mauvais chrétiens (Potthast, nº 20300). Charles se rendit à cette invitation le 30 avril; le 20 mai il était sous les murs de Lucera, dont il n'abandonna le siège que pour courir au-devant de Conradin (Perrens, *op. cit.*, II, 135-43).

de Bénévent, où le pontife annonce à un de ses légats que les Sarrasins de Lucera se sont remis corps et biens au bon plaisir du roi de Sicile[1]. Un chroniqueur contemporain qui paraît bien informé, et qui a noyé dans le fatras d'un style ridiculement emphatique quelques renseignements nouveaux et curieux[2], donne sur cet événement des détails plus précis : selon lui, les Sarrasins de Lucera se seraient remis entre les mains de Charles et lui auraient promis de détruire leurs murailles et de se convertir, à condition qu'on n'usât à leur égard que de moyens pacifiques[3]. Ce qui prouve que ces promesses n'avaient pas été tenues, c'est que Charles était obligé, deux ans après, de guerroyer contre eux, et que ces mêmes murailles arrêtaient son armée durant plusieurs semaines. Il est probable que les musulmans, à la nouvelle de la victoire de Bénévent, avaient jugé prudent de négocier et promis, pour gagner du temps, tout ce que le vainqueur avait voulu. Charles, qui avait tout son royaume à organiser et ne tenait pas à s'embarquer dans une nouvelle expédition, s'était contenté sans doute de ces fallacieuses assurances, et avait accordé provisoirement aux Sarrasins le libre exercice de leur culte. Le poète suppose que le pape avait consenti à cette transaction qui le scandalise, et il le lui reproche en termes dont l'exagération touche presque au comique.

Résumons-nous et cherchons s'il n'est pas possible de déterminer avec plus de précision que nous ne l'avons fait la date de notre sirventés. Les allusions du vers 78 au secours

1. Saraceni Luceriae civitatem, personas et bona regis ejusdem beneplacito subjecerunt. (Lettre du 11 mars 1266 dans Martène, *op. cit.*, II, 312.)

2. *Descriptio victoriae obtentae per brachium Caroli victoriosissimi Siciliae regis*, dans Duchesne *Historiae Francorum scriptores*, V, 826 ss. L'auteur est un certain André qui fut chapelain des rois de Hongrie Béla et Etienne (1235-72).

3. « Nuceria vero ... se cum toto thesauro Manfredi ... regi Carolo absque belli strepitu reddiderunt. Qui, jubente rege, muros omnes destruentes ..., ad obtinendam gratiam regiam miserunt, et auri et argenti donaria pretiosa, reddentes se in manus regis Caroli, tantummodo vita salva et quod fidem ritumque suum non compellerentur per violentiam demittere, nisi per praedicationem verbi Dei. » (*op. cit.*, p. 848.)

prêté à Conradin par Vérone et Pavie nous invitent à en placer la composition après le séjour du jeune prince dans ces deux villes, c'est à-dire après le mois de mars [1]. Le ton de confiance qui y règne nous invite, au reste, à supposer que l'expédition se présentait dès lors sous d'heureux auspices et que quelques succès avaient été remportés. Le plus éclatant fut la défaite que Conradin infligea, le 25 juin, à Ponte-a-Valle, près de Florence, au maréchal français Jean de Braiselve [2]. L'événement était assez important pour que le poète, s'il eût eu lieu, l'eût mentionné. Se fût-il borné à prophétiser des victoires s'il eût pu se féliciter de celle-là [3]? Il est donc vraisemblable que la composition de la pièce doit être placée vers les mois d'avril ou de mai. Tout à ce moment semblait sourire à l'ennemi de l'Eglise : la Toscane lui obéissait tout entière; son armée se grossissait à chaque pas de contingents lombards, toscans et napolitains; la Sicile, sous l'impulsion de Conrad Capece, se soulevait en sa faveur; Rome lui tendait les bras et lui offrait, au passage, tant de volontaires qu'il se donnait le luxe de choisir parmi eux [4]. Quelque justifiées que parussent ces espérances, on sait le coup tragique qui vint les dissiper : ce n'était point la couronne promise par le poète, c'était un échafaud que le dernier des Hohenstaufen allait trouver sur le champ de bataille de Tagliacozzo.

1. Conradin séjourna à Vérone trois mois entiers (de la fin d'octobre 1267 au 17 janvier 1268); il fit aussi une halte à Pavie qui lui offrit, avec des volontaires, un subside de 12,000 onces d'or; il quitta la ville vers la fin de mars. (Perrens, *op. cit.*, II, 134.)

2. Voy. le récit de cette journée dans Perrens, *op. cit.*, II, 139.

3. Calega Panza représentant Charles d'Anjou comme ami et complice des Sarrasins, il serait naturel de penser que, quand il écrivit, le siège de Lucera (mai-juillet) n'était pas commencé. Mais le poète, qui ne paraît pas s'être trouvé sur le théâtre des opérations, peut en avoir ignoré bien des détails. Dès le mois de mars, les musulmans de Lucera s'étaient mis en état d'hostilité, et nous venons de voir que la pièce ne saurait être antérieure à cette date.

4. Perrens, *op. cit.*, II, 143.

NOTE ADDITIONNELLE.

Parmi les pièces qu'a publiées M. Bertoni, il en est une que M. Torraca rapproche fort à propos de celle qui vient de nous occuper [1] : elle est également relative aux événements qui marquèrent la fin de la domination germanique en Italie. Mais tandis que Calega Panza prédit et appelle de ses vœux le triomphe de l'empire, Peire de Castelnau se réjouit de sa défaite et acclame le vainqueur. Il n'est pas sans intérêt de se demander à quelle victoire de Charles d'Anjou le poète entend faire allusion. Il semble qu'il ne puisse y avoir de doute à cet égard et qu'il s'agisse de celle de Bénévent [2], puisque Charles est félicité (v. 14) d'avoir

vencut en camp lo rei Manfre.

Je crois pourtant que la pièce n'a pu être écrite qu'après Tagliacozzo [3] : elle contient, en effet, des allusions précises, quoique assez difficiles à pénétrer dans le détail, aux circonstances qui marquèrent cette dernière journée, et qui ne ne s'étaient point rencontrées à celle de Bénévent.

Manfred avait dû sa défaite à l'infériorité de ses troupes et à l'abandon d'une partie de sa cavalerie; le sort des armes avait été, du reste, peu de temps incertain. Conradin, au contraire, se crut et fut réellement sur le point de vaincre [4]. Des trois corps dont se composait l'armée de Charles, le premier, formé de Provençaux, avait été enfoncé par les Allemands; les

1. *Studj di filologia romanza*, IX, 464 (Peire de Chastelnou : *Hoimais nom cal far plus long' atendenza*).

2. C'est, en effet, l'opinion qu'ont exprimée MM. P. Meyer (*Romania*, XXXI, 161) et Bertoni (*Giornale storico*, XXXVIII, 277).

3. Manfred a pu être considéré par le poète comme un adversaire plus dangereux, et par conséquent plus digne d'être mentionné; à moins encore que son nom n'ait été appelé à la fin du vers par le besoin de la rime.

4. Je résume ici la narration de Saba Malaspina (dans Murat., VIII, 845), dont la version est confirmée par les autres historiens. Voyez les récits (d'après toutes les sources) de Zeller, *Histoire d'Allemagne*, V, 487-9, et de Perrens, *op. cit.*, II, 145.

Français, venus à la rescousse, n'avaient pu rétablir le combat et avaient été eux-mêmes forcés de reculer. Les Allemands se croyant vainqueurs avaient fait irruption dans le camp de Charles, et, tandis que les uns poursuivaient les fuyards, les autres se livraient avec ardeur au pillage des richesses entassées dans les tentes. C'est alors que Charles d'Anjou fit donner la réserve qu'il avait, sur les conseils d'Erart de Valeri, cachée dans un pli de terrain. Ces troupes fraîches firent irruption dans le camp, où elles taillèrent en pièces, d'abord ceux des ennemis qui étaient occupés à charger le butin, ensuite ceux qui, après avoir poursuivi les Français, revenaient en prendre leur part.

Ce sont ces événements qui me paraissent se refléter dans les vers suivants, que je traduirai littéralement avant d'essayer de les expliquer.

32 ... Pot saber chascus, segon q'eu cre,
Consi n'es pres de lai al rei Poille,
C'ab Alamanz, a lei de mercadiers,
Intret el camp, per que lui els destriers
36 An retengut li nostre, ses faillenza.

A[nc] nuls mercatz ni feir', a ma parvenza,
No fon aissi desliuratz, so aug dir;
Mas l'A[la]man no s'en volgron eissir,
40 Per c'an vendut ses tota retenenza.
Tan an vendut, cui mai non ai ma fe
Q'arer los calla tornar per nulla re,
Que vendut an lur raubas els saum[i]ers,
44 E lur meteis, per talan de din[i]ers,
Per quel tornar[s] non crei qe lur agenza.

« Le roi de Pouille, dit le troubadour (remarquons qu'il ne nomme plus Manfred), entra en bataille avec des Allemands qui se comportèrent comme des marchands : et voilà pourquoi les nôtres ont pu s'emparer de lui et des destriers.

« Jamais nul marché ne fut, à mon avis, aussi rapidement

35 els] *ms.* es. — 38 aug] qaug. — 39 s'en] son. — 41 cui] *corr.* c'anc (?). — 42 qarere : *corr.* qels calla arrier (?).

déblayé que celui-là. Mais les Allemands n'en voulurent point sortir : ils ont préféré vendre sans trêve. Ils ont tant vendu, que je ne crois pas qu'il leur faille désormais y revenir, pour quelque motif que ce soit ; ils ont vendu leurs bagages et leurs sommiers, et se sont vendus eux-mêmes, telle était leur cupidité. Aussi je ne crois pas qu'il leur plaise jamais d'y revenir. »

La plaisanterie est, il faut l'avouer, assez pénible, et demande, de la part du lecteur, un peu de bonne volonté. L'auteur part, ce me semble, de cette idée que les Allemands, pour avoir voulu trop gagner, ont perdu, non seulement ce qu'ils avaient pris, mais la liberté même. L'idée générale est qu'ils ont transformé le champ de bataille en un champ de foire. Mais comment peut-on, sur un champ de foire, réaliser des bénéfices, sinon en vendant? L'auteur, pour amener son antithèse finale, est du reste obligé d'introduire l'idée de vente. C'est donc à une vente qu'est assimilé le pillage dont les Allemands comptaient, en en revendant les fruits, tirer des bénéfices [1]. Ils étaient, dit le poète, si bien occupés à vendre (c'est-à-dire à piller) qu'ils n'ont pas voulu se déranger (pour combattre) ; ils ont vendu sans répit ni trêve, tant et si bien qu'ils se sont vendus eux-mêmes ; de telle sorte qu'ils n'éprouveront plus le désir (il eût été plus exact de dire qu'ils n'auront plus la possibilité) de revenir au champ de foire.

Si c'est bien ainsi qu'il faut entendre la métaphore un peu forcée du poète, tout, sauf quelques détails [2], devient clair dans ces deux strophes, et l'on est frappé de certaines coïnci-

1. Il y avait certainement, à la suite des armées, des brocanteurs facilitant ces sortes de trafics. Je n'ose supposer que ces brocanteurs se trouvaient sur le champ de bataille même, disposés à prendre aussitôt livraison des objets, auquel cas il n'y aurait même plus de métaphore, et tout, dans le texte, s'expliquerait de soi-même.

2. Sauf, notamment, les v. 11-2, dont l'obscurité tient à l'incertitude du sens que le poète attache au mot *tornar*. Je suppose que ce verbe signifie ici, comme le plus souvent, « revenir », et je comprends (voy. les corrections proposées en note) : « Ils ont tant vendu que je ne crois pas qu'ils puissent jamais rentrer (puisqu'ils sont prisonniers) dans ce champ, dont ils ne voulaient pas sortir. »

dences entre ses expressions et celles du chroniqueur auquel nous devons le récit le plus clair et le plus complet de la bataille, Saba Malaspina. Celui-ci insiste sur l'âpreté que les Allemands mirent au pillage; après avoir décrit l'immensité des trésors abandonnés par les Français[1], il nous montre leurs ennemis si bien hypnotisés par l'accumulation des richesses, que la vue même de Charles d'Anjou et de ses chevaliers se jetant sur eux l'épée haute, peut à peine leur faire lâcher prise[2]. Il nous décrit enfin le reste des Allemands renonçant à la poursuite pour venir piller à leur tour, et trouvant, au lieu des richesses qu'ils attendaient, la captivité et la mort. « Pour avoir, dit-il, trop hésité à abandonner leur butin, ils laissent eux mêmes aux Français leurs propres dépouilles[3] ». C'est exactement la même antithèse que nous offrent les vers 43-4 du sirventés : il est possible que cette piquante remarque n'appartienne ni au troubadour ni à l'historien et qu'elle ait été faite, sur le champ de bataille même, par l'un des acteurs ou des témoins de l'événement[4].

On sait que la plupart des sirventés suivent le « compas » d'une chanson en vogue. Je n'ai pas retrouvé celle qui a dû servir de modèle à Calega Panza[5]. Je puis indiquer, au

1. « Plenaque vasis argenteis, armis, tapetibus et rebus decoris innumera tentoria Theutonicis derelinquunt. »

2. « Ingente cade peracta, Corradini dis[persi milites (?)], quaesitis spoliis et tanquam victores, spoliis gratulantur et praeda ... Superbum ad haec Galvanum, *cujus aviditas tantum ad spolia intendebat*, rex juxta tentoria regalia subsistens et mirantem varietatem et multitudinem spoliorum adducto ense congreditur ... *Relinquunt inviti occupata spolia et propria non reportant.* »

3. « Nonnulli de prima acie, quae Provinciales ... fuerant insecuti, ad castra miseri redeunt, vana cogitatione decepti ... Hos enim catervatim, non creditam incaute redeuntes ad mortem, gallica manus intercipiebat immaniter. » Ricobaldo de Ferrare (Murat., IX, 136) et Pippino (*ibid.*, 683), s'expriment en termes presque identiques : « Conradi milites, dit le premier, *maxime Germani, diffunduntur ad prædam*... Quod ut hostes diffusi viderunt, magno sunt metu perculsi... Karolus igitur dispersos aggreditur... »

4. Cf. plus haut, p. 155, note 2.

5. La forme qu'il a adoptée est tellement fréquente dans la poésie pro-

contraire, celle qu'a choisie Peire de Castelnau; c'est une chanson de Raimon Jordan[1], qui ne nous paraît rien avoir de particulièrement remarquable, et dont la mélodie avait probablement fait le succès; l'identité des rimes rend l'imitation indéniable.

A. JEANROY.

vençale que la recherche serait longue et risquerait de ne pas aboutir. (Voy. Maus, *Peire Cardenal's Strophenbau*, n° 535).

1. Huit manuscrits l'attribuent à Raimon Jordan, un à Gui d'Ussel et un à Guiraut de Calanson. Bartsch en fait à tort deux pièces distinctes (243, 3 et 404, 12). Cette forme ainsi que les mêmes rimes se retrouvent encore dans une chanson à la Vierge de P. Guilhem de Luserna (344,1; éd. Guarnerio, p. 37). Je ne sais pourquoi M. Guarnerio (p. 50) rapproche cette pièce d'une chanson de Sordel (437, 2) dont la forme est toute différente. (Voy. Maus, *op. cit.*, n° 536.)

CAMPAGNES DE ROHAN

EN LANGUEDOC

(1621-1629)

(Suite et fin.)

XV.

DÉBUTS DE LA CAMPAGNE DE 1629.

Nous voici parvenus, avec l'année 1629, aux suprêmes tentatives de rébellion et à la dernière station du douloureux calvaire que Rohan gravit en victime propitiatoire, volontairement offerte pour son parti, au dernier effort qu'il tenta pour obtenir, au profit de ses coreligionnaires, la liberté de conscience.

Que réellement cette liberté fût en cause et qu'il combattît pour elle, c'est ce qu'un grand nombre de réformés ne voulaient point voir : le roi, pensaient-ils, ne visait à supprimer que l'organisation distincte, l'ensemble des garanties à eux accordées par l'édit de Nantes, les privilèges qui les constituaient, comme on l'a dit, non sans exagération, en un Etat dans l'Etat. Et l'événement immédiat sembla leur donner raison. Mais, dans la France du XVIIe siècle, la liberté de conscience ne pouvait subsister par elle-même, sans s'appuyer sur un parti qui fût capable de la défendre. Les protestants, une fois privés des moyens de s'unir et de recourir aux armes, allaient perdre aussi la faculté de croire à leur guise. Au bout de trente ou quarante années, il fallut bien reconnaître que

l'édit de Nantes, pour avoir été révoqué partiellement, le serait bientôt tout à fait.

Le vide se fait de plus en plus autour de Rohan; les ruines s'entassent, ses derniers amis désespèrent. A son arrivée à Castres, il trouve les esprits en ébullition, les blés détruits; il est obligé de changer le conseil, de faire réunir des blés par Chavagnac et d'exhorter les communautés qui lui sont restées fidèles à ne pas faire de traités particuliers.

A Castres, Saint-Germier a déserté son parti; au Vigan, Montmezard n'a pas été réélu consul; à Réalmont, ses partisans ont dû recourir à la force : le premier magistrat a été pendu.

A peine Rohan avait-il ramené par sa présence un peu de calme dans le Haut-Languedoc, qu'il sentit la nécessité de franchir une fois de plus les Cévennes. Là aussi les déclarations royales, amnistiant tous ceux qui se soumettraient, amollissaient les résistances. Il fallait empêcher les paix séparées qu'étaient sur le point de prôner les pasteurs eux-mêmes : ainsi le ministre Falguerolles.

L'urgence d'une assemblée générale s'imposait, et, malgré le désir qu'avait Rohan d'aller à Montauban[1], où son parti était tout puissant, il dut prendre la route du Bas-Languedoc. D'ailleurs, l'armée royale, après la prise de la Rochelle, était passée en Auvergne sous le commandement de Toiras; elle devait déboucher de là, en vue d'opérations ultérieures en Italie, dans le Dauphiné par le Vivarais. Or, sa présence en Vivarais ne pouvait être que très dangereuse pour les réformés du Languedoc.

L'assemblée eut lieu à Nimes. Dès le premier jour de sa réunion (1er janvier 1629), elle décida la continuation de la guerre. Des lettres du roi d'Angleterre assuraient qu'il ne conclurait pas de traité sans que les protestants français y

1. Le 24 janvier 1629, l'évêque d'Albi écrit aux consuls de Lisle pour le logement de la compagnie de Linières, envoyée par Montmorency pour arrêter Rohan au passage dans le cas où il voudrait aller à Montauban. (Arch. du Tarn, E. 2187.)

fussent compris; mais il n'envoyait pas d'argent. Rohan, comprenant à la fin que cette soi-disant protection n'était qu'un leurre, se retourna vers l'Espagne : il offrait ses services au roi catholique moyennant 600,000 ducats d'or.

Cette honteuse alliance n'eut pas de suites; l'Espagne n'intervint pas plus que l'Angleterre, de qui Richelieu avait su s'assurer la neutralité.

Le besoin d'argent pressait cependant. Pour y faire face, Rohan fut forcé de renouveler une opération économique des plus fâcheuses, qu'il avait tentée autrefois, en 1622 : il ne s'agissait de rien moins que d'élever la valeur fiduciaire des monnaies.

En même temps, il frappait une imposition de 24.000 livres sur le Bas-Languedoc, dont 7,589 livres sur le Vigan, le 26 mars; d'autres impositions sur le Haut-Languedoc, dont 400 livres sur Boissezon, le 6 février 1629. Il prescrivait une levée de quatre mille hommes, faisait réparer les fortifications des villes, compléter celles du Vigan, où furent surélevées les tours de Buscayou et de l'Hom, maîtrisant la place.

Au début de mars, toutes les levées qu'il a réunies se préparent à marcher au secours de Privas. A peine en distraira-t on quelques troupes en vue d'une entreprise vers Lunas, où la compagnie de Maistre, quittant le Vigan, fut dirigée le 14 mars.

C'est ce dont témoigne la lettre suivante :

« Monsieur de Montmezart, j'ay receu vostre dernière despesche avec les rézolutions des vigueries de vostre province sur la suppression du conseil, sur lesquelles l'assemblée générale a délibéré suyvant leur désir, dont l'acte vous sera bientost envoyé. Vous m'aviés escript par vos précédantes du debvoir que vous avés aporté aux préparatifs du convoy de Lunas, dont je vous sais bon gré. M. de Faugères m'avait bien demandé quelques troupes réglées; c'est ce que je ne puys lui accorder, car vous sçavez bien pourquoy elles sont levées, et ce subjet me semble presser de plus fort aujourd'huy que les troupes qui sont destinées contre Soyon [en Vivarais] sont sur

leur passage et dans vostre voisinage. C'est ce que vous luy ferez savoir, et que la brigade du baron de Castres va vers Lunas, afin qu'il y prenne garde.

« J'ay reçeu nouvelles de Foix où tout est en bon estat depuis la faute de Saverdun, et de Montauban de mesme, qui n'envoye point de députés comme on m'avoit mandé, parce qu'on les a abusés soubz prétexte de leur donner passe-port, et s'est-on après moqué d'eux. Pendant ce temps là on tramoit une entreprise sur Villebourbon [faubourg de Montauban] pour laquelle on s'estoit assemblé; mais ilz n'ozèrent l'exécuter. Bref de tous ces costés et de tout le Haut-Languedoc, tout y va bien, de quoy vous ferés part à vos consuls; j'en donne advis au conseil. Faites tenir à M. de Rieupeyroux à Meyrueis celle que je luy escris. Donnés-moy souvent nouvelles de Lunas; ce qu'attandant, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa sainte garde.

« De Nymes, ce 14 mars 1629 Votre très affectionné et meilleur amy, Henry DE ROHAN. »

Les craintes qu'avait occasionnées le passage de l'armée royale à travers le Vivarais ne se réalisèrent point. Elle avait pour objectif de faire lever le siège de Cazal entrepris par les Espagnols contre le duc de Mantoue; les opérations de Louis XIII furent rapidement heureuses et décisives; entre le 1er mars et le 19 avril, les Alpes furent franchies, l'ennemi mis en fuite et la paix signée.

XVI.

L'AFFAIRE DE CALVISSON ET LE SIÈGE DE PRIVAS.

A cette date (mars 1629) deux tendances se manifestaient à la cour a l'égard des protestants. Le parti de Condé, qui voulait les pousser à bout, adressait des remontrances au roi pour que la guerre fût continuée[1]. « Un autre parti presentait un

1. *Hist. de Languedoc*, t. XI, p. 1030.

plan plus modéré émanant d'un protestant rallié; il s'agissait d'opposer La Force et Châtillon à Rohan, de faire une assemblée des huguenots fidèles, d'indemniser trois cents propriétaires de châteaux dévastés, de répartir également les logements militaires, de permettre à tous l'accès aux charges et de défendre aux jésuites d'exciter le peuple par l'âpreté de leurs sermons. »

Ce fut le parti de la haine qui l'emporta. Les protestants ne furent même pas nommés dans la paix conclue entre l'Angleterre et la France (le 24 mai, à Suze). Louis XIII, vainqueur, allait se retourner avec toutes ses forces contre ses sujets révoltés.

Comment Rohan avait-il mis à profit le temps pendant lequel les armées royales étaient hors de France?

Le gros qu'il avait rassemblé en vue de disputer le Vivarais à Toiras fut donné à Saint-André. Par un reste de sauvagerie féodale, la mission confiée à ce maître de camp fut de ravager les terres où s'exerçait l'influence du marquis de Portes, ce vieil ennemi des protestants.

Il semble que le marquis ait été à ce moment appelé près de Richelieu pour dresser le plan des futures opérations en Languedoc, plan que s'appropria le cardinal et qui réussit[1].

Saint-André se chargea d'attaquer la Valfrancesque et de canonner le château de Portes. Il marcha avec tant de diligence à la tête de trois mille hommes qu'il arriva aux portes de Genolhac avant que les habitants eussent appris son dessein.

Il force le retranchement, entre dans la ville et marche sur Villefort. Un gentilhomme catholique, M. de Villerousset, à la tête de deux cents hommes, l'empêche de s'en emparer : il obtint en récompense une gratification de 1,600 livres des Etats du Gévaudan[2].

C'est alors que Rohan reçut d'Italie une lettre par laquelle

1. Voir à l'*Appendice* les instructions de Richelieu en vue de la campagne.
2. Arch. de Mende, C. 1804.

l'ambassadeur d'Angleterre à Turin lui apprenait « que la paix était faite là; qu'elle ne durerait pas; qu'on s'en va à lui[1] ».

Sa détresse même menaçait de lui faire perdre les appuis qui lui restaient. Les villes qui ont le plus fait pour lui désormais se refroidissent : Nimes, Aimargues travaillent « lâchement » à leurs fortifications. Seuls les gens d'Uzès montrent encore du zèle : ici les bastions de Rohan, de Soubise, d'Argencourt, de l'Evangile sont précipitamment organisés et armés.

Dans cette extrémité, le duc se voyait contraint de renoncer à tout plan suivi de campagne, de reconquérir une popularité déclinante par « son moyen ordinaire, qui estoit d'offrir à quelque ville de lui oster l'épine qui la piquait ». Pour s'assurer Sauve, il met le siège devant Corconne, dont il abat les défenses, mais dont le château lui résiste avec succès, les échelles s'étant trouvées trop courtes pour donner l'assaut. Cependant d'Estrées arrivait avec six mille hommes; Rohan se laissa serrer de près dans Calvisson. « Peu s'en fallut dit-il, qu'il ne reçût un échec qui pouvait entraîner sa ruine et celle de son parti ». Un détachement commandé par Montredon dut capituler.

La capitulation portait que ses troupes se retireraient dans les Cévennes, avec défense de servir à nouveau contre le roi. De son côté, d'Estrées renonçait à entrer dans Calvisson.

Rohan perdit là plusieurs compagnies, entre autres celles de Queillon, de Lasserre et de Davin, qui lui auraient été bien précieuses par la suite.

Cette bataille de Calvisson[2], qui mit en présence des forces très inégales — six mille hommes contre deux mille — et dura de deux heures de l'après-midi jusqu'à la nuit, a été le coup de grâce donné à Rohan.

1. *Mémoires cités* de Rohan, p. 213. — Les derniers mots semblent indiquer que l'armée royale allait passer en Languedoc.

2. Dans une lettre du 14 mai 1629 aux consuls de Millau, Rohan a tenté de donner le change sur son insuccès : il reconnaît la confusion du début de l'affaire, mais raconte qu'on a fait prendre aux ennemis « une autre route contre leur dessein ».'

Dorénavant, il est obligé de disperser ses meilleurs régiments; de mettre dans Nimes Goudin, Fourniquet et Bonnal; dans Uzès, Labaume et Faugères, et Sandres dans Aimargues. Il n'ose plus s'éloigner des Cévennes, et, tandis que le peu de monde dont il dispose maintient dans l'obéissance les grandes villes de son parti, il ne conduit qu'une troupe d'enfant perdus pour disputer à Montmorency le passage du Vivarais[1].

Là aussi la situation était désespérée. Chevrille, ce frère de Brizon que nous avons vu employé par le duc à contre-cœur, malgré qu'en 1628, par la prise de Soyons, il eût « bridé le Rhône », s'était détaché de ses intérêts. Il allait d'un lieu fortifié à l'autre, s'efforçant de persuader à ceux qui se défendaient qu'il valait mieux se rendre au roi que résister mal à propos. Pour 20,000 écus, il avait livré Soyons, assiégé par Montmorency[2].

Les consuls de Privas étaient sur le point d'envoyer leur soumission, lorsque Saint-André approcha avec cinq cents hommes de pied et douze maîtres de la compagnie de Lacassagne. Montréal et Lestrange s'étaient retranchés, pour l'arrêter, entre Mirabel et Saint-Laurent. Il force le passage, entre dans Privas, relève les courages et organise la défense. Il fit si bien que neuf cents Privadois sortirent le lendemain de leur ville « jusqu'à l'avenue de Valence, pour tirer sur les bateaux qui ravitaillaient à Baix le camp de Montmorency ».

1. Signalons une mesure tout à l'honneur de l'armée royale : le 5 mai 1629, Montmorency rend une ordonnance pour mettre, par des punitions sévères, un frein « aux pilleries, violances, bruslemens, rançonnemens et autres excès que commettent les gens de guerre estant sur pied audit pais pour le service de Sa Majesté ». Désordres, ajoute l'ordonnance, qui proviennent souvent de « la négligence des capitaines et de la connivance des prévôts des bandes ». Le même jour, Montmorency défend aussi à ses troupes de confisquer du bétail gros ou menu et aux maréchaux de camp ou de logis de frapper aucune contribution. (Arch. de Montpellier, EE.)

2. Les forces catholiques marchaient concentriquement sur Rohan : Montmorency en Vivarais, Schomberg à Valence; d'Estrées faisait le dégât à Nimes, Condé et d'Epernon à Montauban, Ventadour à Castres, Noailles à Millau.

Il ne s'agissait donc plus pour le roi de traiter, moyennant finances, de la reddition du Vivarais. Il fallait diriger une attaque en règle contre la ville principale du pays, fanatisée par Saint-André.

Privas était alors fortifiée de bons bastions, d'un fossé et de quelques ouvrages avancés. La ville communiquait avec le fort de Toulon par un chemin couvert, défendu par une redoute. Ce fort, bâti en étoile, sur un rocher escarpé, dominait la ville. Plus loin était un petit fort, construit par Saint-André et qui prit son nom. « Saint-André arrête avec six cents hommes l'armée royale dans les défilés, mais ne peut empêcher que le roi, après avoir reconnu lui-même la place du côté du fort de Toulon, ne fasse ouvrir la tranchée. » Entre temps, il levait douze cents hommes dans les Boutières. « Pour leur permettre l'entrée de la ville, il porte douze cents soldats au-dessus du fort Saint-André, qui escarmouchent avec les troupes du roi qui eurent de la peine à les chasser de ces postes, si bien fortifiés par la nature[1]. »

Mais les régiments viennent successivement rejoindre le roi au siège. Le 21 mai, pendant la nuit, une grande place d'armes est établie; chaque maréchal fait travailler son propre ingénieur devant l'emplacement fixé à ses troupes : ainsi Chabaud pour le maréchal de Schomberg et d'Argencourt pour Bassompierre. Grâce à ce dernier, les attaques sont conduites d'après un plan concerté d'avance. Dès que la tranchée est en état, Montmorency attaque le bastion qui lui fait face : l'assaut est repoussé. Le marquis de Portes, avec son régiment et ceux de Languedoc, de Champagne et de Piémont, attaque le fort Saint-André dont il s'empare, mais où il trouve la mort[2].

Sur ces entrefaites, un officier nommé Brunel, qui commandait les troupes des Cévennes, et que Chevrille avait

1. *Vie du Marquis de Saint-André,* Paris, Barbin, 1698; in-8°, sans nom d'auteur.

2. Son enterrement fut célébré aux frais des Etats du Languedoc et coûta 222 livres de draperies noires et 30 livres pour les cloches, chantres et messes. (Arch. de l'Hérault, Comptes des trésoriers de la Bourse.)

gagné, fait révolter les Privadois contre leur gouverneur. Saint-André persiste et dit « qu'il ne se rendra jamais, à moins que le roi ne pardonne à tout le monde ». La ville est abandonnée, et, à la faveur de la nuit, ses derniers défenseurs s'enferment dans le fort de Toulon. Pour les en faire sortir, Richelieu se servit de l'amitié qu'il savait exister entre Saint-André et le comte de Soissons: il emprunta le nom de ce prince pour faire venir l'héroïque huguenot dans le camp du roi. Ce dernier se montrait inexorable : « Ce sont, écrivait-il à sa mère, les meilleurs hommes qu'ait M. de Rohan, et les faisant pendre comme je ferai, et Saint-André le premier, c'est oster le bras droit à monsieur de Rohan que de lui oster ces gens-là. »

Toutefois, il n'osa pas — la trahison étant par trop manifeste — pendre Saint-André; mais Privas, livrée au pillage, ne fut bientôt qu'un monceau de décombres semé de cadavres. On ne peut lire sans tristesse les vers que Corneille écrivait à ce sujet[1] :

« Enfin aux chastimens, il se laisse forcer :
« Qui pardonne aisément invite à l'offenser,
« Et le trop de bonté jette une amorce au crime.
« Une juste rigueur doibt régner à son tour.
« Et qui veut affermir un trosne légitime
« Doibt semer la terreur, aussi bien que l'amour. »

XVII.

FIN DE LA LUTTE. — PAIX D'ALAIS.

La prise de Privas était la première partie du plan que suivait le roi. Il fallait, dit Fontenay-Mareuil[2], aller au cœur de la résistance, « marcher de Privas sur Alais et Anduze et autres qui, étant au milieu et quasy sans fortifications, s'em-

1. *Triomphe de Louis le Juste*, *op. cit.*, p. 27.

2. Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, dans la coll. Petitot; Paris, Foucault, 1826 ; t. II (vol. 51 de la collect.), p. 156.

porteraient aisément ; après quoi Nimes et Uzès demeurant tout à fait séparés de Castres et de Montauban, et ne se pouvant utilement secourir estant trop esloignées les unes et les autres, se prendroient quasy tout d'un temps et avec les seules forces des provinces voisines ».

Rohan avait perdu la belle assurance qu'il feignait d'avoir le 2 mai lorsqu'il écrivait à Vignolles : « J'ai mis bon ordre et laisse en fort bon train les villes du Bas-Languedoc prêtes à soutenir tous les efforts dont on nous menace. »

Les émissaires du roi, les espions de toutes sortes multiplient leurs intrigues. Rohan demande aux siens un dernier effort : « Il faut que ce qu'il y a de vigoureux accoure à moi : il s'agit de votre vie, écrit-il le 6 juin 1629 aux communautés des Cévennes, et de votre liberté à jamais. Je serai à votre tête et je vous ferai connaître par le fait le désir que j'ai de vous conserver... Le rendez-vous est Alais, marchez jour et nuit... »

Le 2 juin, Lagorce, Vallon, Barjac, toutes les Boutières « s'envoyèrent rendre au roi », dit Bassompierre. L'armée royale marchait droit sur Rohan. Alais pouvait l'arrêter ; il y laisse 1500 hommes et lui permet de se fortifier comme Anduze. « Ce fut une maladie qui prit à toutes les communautés des Cévennes : en cette matière, une dépense attire l'autre, et si l'une de ces quatre choses manque, à savoir : de bonnes fortifications, des munitions de guerre, des vivres et des soldats, les autres ne servent de rien[1]. »

Les gens d'Alais n'avaient travaillé à leurs fortifications « que lorsque la peur les prenait ». Elles étaient donc inachevées, d'un développement trop grand pour la garnison, soit 1500 hommes, plus la milice commandée par le vieux Mirabel. Rohan n'avait trouvé que ce serviteur âgé et perclus pour assumer la responsabilité de la défense, « à moins, dit-il, qu'il n'y commandât lui-même ». Le siège d'Alais, en raison de l'inertie de la défense, mérite à peine le nom d'opération militaire ; tout au plus peut-on citer la décharge que fit la garni-

1. *Mémoires cités* de Rohan, p. 236.

son le 9 juin sur une reconnaissance dirigée par Bassompierre et sa sortie du 10 juin vers les quartiers du régiment de Normandie.

L'investissement de la ville est bientôt complet; aucun secours n'est signalé. En vain Rohan renouvelle-t-il ses appels pressants : le 12 juin il écrit afin de hâter la levée des contingents à diriger sur Anduze; en vain rend-il les consuls des communautés protestantes responsables « en leur privé nom » de l'exécution de ses ordres. Seuls, quelques hommes d'Anduze répondent à cet appel : ils sont vite mis en déroute. Les Alaisiens, désespérés, cachent les munitions de guerre, abandonnent les terrassements : ils en vinrent, dit Rohan, jusqu'à « faire des trous à la muraille pour donner entrée aux assiégeants ».

Alais capitula le 17 juin; sa garnison promit de ne plus servir contre le roi : c'était la condition à laquelle Faugères avait livré Saint-Ambroix. Il ne restait donc plus à Rohan de troupes réglées pour continuer la lutte. L'argent faisait aussi défaut. Tous les procédés qu'il emploie pour s'en procurer échouent. L'enseigne de ses gardes, Falguières, se voit fermer les portes de Sauve où le duc voulait tenter une dernière résistance. Les communautés des Cévennes lui remontrent qu'elles sont à bout de forces, et il le sait bien.

Il a beau enjoindre aux consuls, sous peine de la vie, de lever leurs hommes et de les conduire à Anduze; il sent que les émissaires de la cour détachent de lui ses fidèles Cévenols ; il comprend que si le roi, après avoir pris Alais, entre dans la montagne, toutes les places se rendront comme « dans une enfilade, jusqu'aux portes de Montauban ». Il cherche donc à éloigner Louis XIII de l'entrée des Cévennes; il abandonne de parti pris Anduze, ses fortifications puissantes, ses six canons et ses nombreux fauconneaux pour détourner l'orage sur Sauve, ce qui lui permettra, pense-t-il, de gagner du temps. Rohan dut passer là quelques jours de violent désespoir.

De toutes parts affluaient les pires nouvelles. « Les gouverneurs de place deviennent maquignons des villes des réformés. » Chavagnac lui écrit que Castres « est à la faim »;

Mazaribal, que si on ne lui envoie « 100 bons hommes choisis et payés, il ne peut sauver Mazères ». Le bruit se répand que l'armée royale met tout à feu et à sang, et toutes les villes fermées se voient menacées du traitement infligé à Négrepelisse et à Privas.

« A tant de mauvaises affaires qui se présentent et qu s'augmentent d'heure en heure, le duc de Rohan, dit-il dans ses Mémoires, ne vit d'autre expédient que la paix. Il jugea qu'une paix générale, quelque désavantageuse qu'elle pût être, était meilleure qu'une dissipation des édits, qui s'ensuivrait indubitablement si chaque communauté faisait sa paix en particulier. »

Une assemblée, convoquée à Anduze, prépara les esprits à une paix générale que Montcalm-Candiac fut chargé de négocier [1].

Malgré bien des traverses, l'assemblée, renforcée d'un grand nombre de représentants des villes, députa au roi pour lui demander la paix, qui fut accordée le 16 juin 1629, abolissant le passé, rétablissant l'édit de Nantes et exigeant la démolition des murailles des villes rebelles et des châteaux des seigneurs religionnaires.

On le sait, ce n'était plus un traité, mais une grâce.

Ecoutons de nouveau Corneille [2].

« Il [Louis XIII] tient dans Aletz avec sa main puissante
« Cette Hydre [l'hérésie] de son sang tant de fois renaissante.
« Mais la paix qu'il accorde en cette extrémité
« Est pour elle une grâce et non pas un traité .
« Il traittoit autrefois, maintenant il ordonne :
« Alors il excusoit, à présent il pardonne.....
« Que ce fut un spectacle, Aletz, doux à tes yeux
« Quand tu vis à ses pieds ces peuples factieux
« Trouver plus de bonté qu'ils n'avaient eu d'audace !
« Aprenés de mon Prince, ô monarques vainqueurs,
« Que c'est peu fait à vous de reprendre une place,
« Si vous ne trouvés l'art de regaigner les cœurs !

1. Voir *Appendice*, nº 20.
2. *Triomphe de Louis le Juste*, *op. cit.*, p. 55.

XVIII.

CONCLUSION.

La campagne est terminée, le parti protestant définitivement dompté, abattu. Henri de Rohan va finir dans un exil volontaire sa vie agitée et errante.

Lèques, Saint-André, quelques rares fidèles l'accompagneront sur la terre étrangère, tandis que presque tous ses anciens compagnons d'armes resteront en France, où Richelieu, qui se connaissait en hommes, leur donnera emplois et honneurs, les attachera aux armées royales.

Ce n'était pas seulement la politique pure qui inspirait ce changement de front et cet accueil bienveillant fait par le vainqueur à des adversaires vaincus : c'était l'intérêt bien compris du roi, de la France, qui poussait le ministre à utiliser les services des hommes de guerre éminents que Rohan avait formés.

Qu'avaient-ils appris à son école et quelle est la conclusion pratique qu'il convient de tirer des guerres que nous venons d'étudier?

Un normalien qui s'est fait depuis un nom dans la politique avait décidé d'intituler sa thèse — que d'ailleurs il n'écrivit point — « Rohan ou la guerre de montagnes ». Ce titre donne bien, sous une forme concrète, l'idée de la phase dans laquelle Rohan a fait entrer l'art de la guerre.

Ses opérations en plaine ont été rarement heureuses : à Gallargues, il n'obtient rien; à Calvisson, il ne tente rien; il lui faut pour manœuvrer un terrain accidenté, montueux, où il puisse utiliser les qualités spéciales qu'il a données à son infanterie, et ne point trop souffrir de la supériorité numérique énorme de la cavalerie adverse.

Ses plus hardis coups de main, ses marches les plus aventureuses s'exécutent dans des pays difficiles : la pointe sur l'Ardèche, le secours de Montauban, le secours de Meyrueis,

etc. Il lui faut les montagnes pour dissimuler ses mouvements, les chemins impraticables, ou peu s'en faut, pour pratiquer ses surprises.

Si nous pouvons étudier, tout en regrettant d'ignorer trop de détails, ses opérations tactiques, nous ne pouvons pas toujours saisir le plan qui inspire sa stratégie L'idée de clefs de position, de points stratégiques importants est encore trop vivace à cette époque : elle domine, comme elle continuera de dominer au XVIII[e] siècle et jusqu'à la Révolution; elle n'a pour contrepoids qu'une idée disparue depuis : celle de diriger une opération dans le but de nuire à tel chef de parti ennemi, ou de ravager les domaines de tel adversaire : affaires de Mons, de Vézenobre, marche sur les terres du marquis de Portes, etc.

La conception du but même de la guerre, qui est la destruction de l'armée ennemie, n'existe pas encore. Tout au plus voit-on Rohan tenter à plusieurs reprises la création, dans la région de Nimes, Alais et Anduze, d'une masse de manœuvre, destinée à se porter sur le premier ennemi qui débouchera, dès que les postes avancés qui garnissent les défilés des Cévennes ou les gués de l'Ardèche lui auront signalé le sens de son mouvement.

Mais Rohan n'a jamais eu le temps, ni l'occasion, ni surtout les moyens de se constituer un outil suffisant pour tenter une bataille rangée. Son procédé ordinaire sera la navette à travers les Cévennes, au milieu desquelles il se garde d'ailleurs d'installer une force notable; il opère sur les flancs et met ainsi en lumière les principes supérieurs énoncés par Napoléon :

« Le génie de la guerre de montagnes consiste à occuper des camps, ou sur les flancs, ou sur les derrières de l'ennemi, qui ne lui laissent que l'alternative d'évacuer ses positions sans combattre pour en prendre d'autres en arrière, ou d'en sortir pour vous attaquer.

« Dans la guerre de montagnes, celui qui attaque a du désavantage. Même dans la guerre offensive, l'art consiste à n'avoir que des combats défensifs et à obliger l'ennemi à attaquer. »

Ne dirait-on pas que, pendant toutes ses campagnes dans les Cévennes, Rohan a deviné Napoléon?

Mais ce qui ressort le plus clairement de son histoire militaire, c'est sa haute personnalité, les qualités d'énergie et de ténacité qu'il tient de sa province natale, les qualités morales qu'il a héritées avec le sang, les qualités viriles que l'étude et la souffrance ont développées en lui : voilà ce qui a contribué à faire de lui un vrai chef de guerre. Faut-il ajouter d'autres particularités qui ont accru son pouvoir sur les masses : son éloquence, son à-propos, jusqu'à cette réputation de dureté ou ces explosions de colère, « la dernière vertu qui demande du cœur »?

C'est lui, et lui seul, qui représente la résistance, qui veut et maintient la lutte, qui en est à la fois le conseiller et le général. C'est en cela que son caractère est si attrayant et sa personnalité si intense. C'est un homme et c'est un chef.

Un Français pourra regretter que tant de belles qualités n'aient pas été exclusivement employées au service de la France. Maïs, à considérer ainsi les choses, le temps que Rohan passa dans la Valteline devra lui être compté; à la fin de sa vie, il a racheté ses années de guerres civiles. Voltaire a dit : « Il fut grand... en combattant son maître, et plus grand lorsqu'il le servit. »

Le 9 novembre 1632, après la révolte et la défaite de Montmorency, le duc écrivait de Coire à son ancien lieutenant Vignolles-Montredon : « Je participe avec vous au contentement que vous avez eu de la victoire du roi en Languedoc, et de ce que ceux de la religion lui ont témoigné leur fidélité et ont fait voir en cette occasion qu'ils le servent selon leur devoir, par conscience et non par inthérest. »

Il ne restait plus à Rohan d'amertume dans le cœur : il s'était offert en victime pour son parti, il avait échoué; maintenant il n'avait plus d'autre désir que la grandeur de son pays; il lui consacrait tout ce qu'il avait d'intelligence et de forces.

« L'amoureux des causes perdues » demeurait vraiment héroïque.

APPENDICE

1.

Parmi les raisons qui expliquent la lenteur des opérations dans les guerres du XVIIe siècle, nous citerons :

1° Les maximes de guerre de cette époque. Montecuculli écrivait au milieu du siècle : « Pour attaquer un pays par une guerre offensive, il faut être maître de la campagne, et être plus fort que l'ennemi, ou par le nombre ou par la qualité des troupes, donner des batailles, jeter la terreur dans le pays; s'imaginer de faire de grandes conquêtes sans combattre, c'est un projet chimérique. »

2° Le caractère de destruction sanglante de la plupart des rencontres. Souvent, un tiers des combattants restait sur le champ de bataille; or, le remplacement n'était pas toujours facile.

3° L'imperfection de l'armement, et, au premier rang, le peu d'effet du canon, la faible portée du mousquet, la solidité qu'avait de l'infanterie derrière le moindre ouvrage de terre ou la plus petite muraille, la lenteur du chargement des armes à feu.

4° Il en résulte, comme le fait admirablement remarquer M. le capitaine Colin dans son *Education militaire de Napoléon*, que la guerre, toute de manœuvres et de positions prises sur les flancs ou la ligne de retraite de l'ennemi, n'aboutit à la bataille que par un consentement mutuel des deux volontés opposées.

5° Pour avoir à point donné toutes ses unités « ensemble », le chef d'armée évitait les détachements; et même l'idée d'assouplir la masse en y créant des unités subordonnées, des « divisions », ne s'est fait jour que très tardivement, dans le milieu du XVIIIe siècle.

Le progrès des idées, les perfectionnements introduits dans la tactique, dans l'armement et le matériel, au cours du XVIIIe siècle, permettent les belles victoires de la fin de ce siècle et les campagnes de l'Empire. « Alors dit Guibert (J. Colin, *op. cit.*, p. 107), un homme s'élèvera..... qui aura

médité en silence, qui aura peut-être ignoré son talent, qui ne l'aura senti qu'en l'exerçant et qui aura fort peu étudié. Cet homme s'emparera des opinions, des circonstances, de la fortune; et il dira du grand théoricien ce que l'architecte praticien disait devant les Athéniens de l'architecte orateur : « Ce que mon rival vous a dit, je l'exécuterai. »

S'il a fallu deux siècles pour l'éclosion de l'homme de génie que fut Napoléon, ce titre, toutes proportions gardées, ne saurait être refusé à Rohan, qui, deux cents ans plus tôt, a exécuté des manœuvres où se reconnaissent fréquemment les principes dont Napoléon a fait d'immortelles maximes.

2.

1621, 28 mars. — Lettre des consuls de Genolhac aux consuls de Montpellier.

« Messieurs,

« Votre communauté de Genolhac ayant affère de quelques armes pour sa munition et ayant appris de Chabert, donneur de la présente, qu'il en pourroit recouvrer en vostre ville sur son adveu, nous luy avons à cest effect donné ces lignes pour vous suppléer, attendu que c'est pour la conservation générale de nous tous, à la gloire de Dieu, qu'il vous plaise luy permettre l'achept de celles qu'il vous plaira et nous en marquer le nombre par lettre dont il vous plaira à ces fins nous honorer. Estant vos très humbles et très hobeyssants serviteurs, les consuls de Genolhac : Leyris, consul; Gaujac, consul. A Genolhac, ce xxviii mars 1621. »

(Arch. municip. de Montpellier, EE. Faits de guerre.)

3.

1622, 3 juillet. — Lettre du duc de Rohan aux consuls de Millau

« *A Messieurs les consuls et consistoire de la ville de Millau.*

« Messieurs,

« Bien que j'espère de vous voir dans peu de jours, ayant, Dieu mercy, rassuré et remis en bon ordre toutes choses en ces quartiers, toutefois j'ay creu qu'il estoit à propos de vous faire entendre que, les villes de deçà ayant jugé nécessaire de renouer plus estroitement que jamais l'union qu'ils ont cy devant jurée avec les églises de ce royaume, ont depputé en

mesme temps tant par devers vous qu'en Sévennes et Bas Languedoc, pour ce subject là, croyant qu'il n'y a pas d'autres moyens de se conserver qu'en se tenant inviolablement unis les uns avec les autres sans entendre à aucun accomodement particulier. Et d'autant que la plupart de villes de la province de Sévennes en ont desjà soubscript des actes solennels, je vous ay bien voulu envoyer copie de celuy qui a esté faict en la ville du Vigan par tous les habitants d'icelle, vous priant d'en faire faire un semblable par ceux de vostre ville, laquelle baillera exemple à toutes celles de votre colloque; vous sçaurez particulièrement par la bouche des dits députés de quelle conséquence cette affaire peust être, qui me fera mettre fin à la présente après avoir prié Dieu, Messieurs, qu'il vous fortifie de plus en plus et vous comble de ses sainctes bénédictions.

« De Castres, ce 3e juillet 1622.

« H. DE R. »

[En surcharge à la dernière phrase : « Il seroit assez fort à propos que vous connaissiez de vostre part quelques personnes confidentes pour se joindre aux dits députés, qui tous conjointement requerraient la dite union, et vous en prie bien fort, et il soye porteur de l'acte que vous ferez. »]

4.

1622, 10 juillet. — **Lettre du même aux mêmes.**

« Messieurs les consuls, suivant ma première résolution de laquelle desjà je vous ay donné advis, après avoir rassuré nos villes de deçà, dans lesquelles on y avoit mis un fort grande espouvante, j'avais commencé de m'acheminer en vos quartiers sur l'assurance que j'avais de plusieurs endroits que le roy s'en alloit au Bas-Languedoc, estant mesmes venu jusques à Castelnaudary et quelques trouppes s'estant déjà advancées. Mays le sieur Desplans estant de retour de son voïage après avoir esté ouy dans le conseil, on m'a mandé ici par diverses dépesches qu'on a changé de résolution et que le dit voïage est remis après les chaleurs. Que si ce changement est véritable, il sera sans doubte procédé du rapport que leur aura fait le sieur Desplans que les courages desdictes communautés sont en meilleure assiette qu'ils n'avoient eu advis par messieurs de Montmorancy et de Chastillon qui continuellement pressoient le roy de faire le voïage, l'asseurant de Montpellier principalement dont ils respondoient sur toutes autres. Ces advis ont fait que je me suys arresté en ce lieu pour y vérifier cette nouvelle, et selon ce que j'en apprendray, continuez, au

nom de Dieu, de faire travailler à vos fortifications sans vous y relascher, et surtout de veiller sur les actions de ceux qui vous doivent être suspects, pour les oster d'avec vous sur les apparences certaines de leurs menées[1]. Car j'apprends qu'il y en a qui travaillent avec passion.

« Je vous prie, Messieurs les consuls, qu'il vous ait continuellement en sa garde. De Lacaune, ce x^e^ juillet 1622. Votre très affectionné ami à vous servir, H. DE R. »

5.

1622. — **Rôle des compagnies levées à Nimes.**

La compagnie de David Montolieu, s^r^ de Lacoste, comprend : le dit Lacoste en chef, s^r^ Nicolas Privas, son lieutenant; s^r^ Bourrit, son enseigne; 2 sergents, 3 caporaux, 1 tambour, 97 hommes.

La compagnie de M. Antoine Collet Peredier comprend : le dit Peredier, le s^r^ Jean Vennes, lieutenant; François Blanc, enseigne; 2 sergents, 3 caporaux, 1 tambour, 71 hommes.

La compagnie de François Chabot, seigneur de la Calmette, comprend : Chabot, capitaine en chef; Pierre Hugues, son lieutenant; Jehan Guizot, son enseigne; 2 sergents, 3 caporaux, 1 tambour, 69 soldats.

La compagnie de M. Balthazar Fournier comprend : ledit Balthazar, capitaine; Guillaume de Pouzac, son lieutenant; 2 sergents, 3 caporaux, 1 tambour, 43 soldats.

La compagnie de M. Pierre Beau comprend : ledit Beau, capitaine; Jacques Finor, son lieutenant; 2 sergents, 3 caporaux, 1 tambour, 42 soldats.

La compagnie de M. Paul Darnaud comprend : le s^r^ Darnaud, capitaine en chef; Claude Mercier, son lieutenant; 2 sergents, 3 caporaux 1 tambour, 42 soldats.

La compagnie de M. Charles Favier comprend : le sieur Favier, le

1. On a vu que la reddition d'Aiguesmortes valut à Châtillon le bâton de maréchal de France. Tallemant raconte qu'un vieux huguenot nommé La Haye, ancien ami de Coligny, avait pris à cœur la désertion du fils de l'amiral. « Tenant le petit Dandelot entre ses bras dans la galerie de Châtillon, il luy enseignait à dire : « Je veux ressembler à celui-là », montrant son grand'père, « et non pas à mon papa ». Et il disait à cet enfant : « Pauvre petit garçon, que je te plains! tu n'as point d'Aiguesmortes à vendre. » Et cela en présence du maréchal son père.

sieur Simon Lombard, son lieutenant; et même composition des cadres inférieurs.

La compagnie du s[r] Isaac Brun, s[r] de Castanet, comprend, outre lui, son lieutenant Revergat et ses cadres, 42 soldats.

Celle du s[r] Jacques Duranty a la même composition, avec Antoine Reynaud pour lieutenant.

Procès-verbal signé de Jacques Gerbal, sieur de la Tour, commissaire aux revues.

(Arch. dép. de l'Hérault, fonds non classé.)

6.

1622, 26 juin. — Lettre du duc de Rohan aux consuls de Millau.

« *A Messieurs les consuls de la ville de Millau.*

« Messieurs les consuls, j'ai sceu arrivant en cette ville que Saint-Antonin s'estoit rendu par composition et qu'ensuitte Carmaing estoit menacé de siège et quelques autres petites villes comme Réalmont et Lombers. Je suis arrivé icy fort à propos pour rassurer tout ce peuple là, qui a très bonne volonté pour se défendre et conserver et lesquels je fortifieray de tout ce qui se pourra. Cependant vous ne devés perdre une seule minute de temps pour vous mettre en bon estat, estant certains que, si on vous voit en ces e posture, vous destournerez l'orage de vous. Trois choses pour cet effet vous sont nécessaires comme je vous ay desjà représenté de vive voix : de travailler continuellement et sans exception de personne à vos fortifications; de mettre le plus de provisions de bouche qu'on pourra, et d'envoyer quérir chez tous vos voisins promptement nombre compétent de gens de guerre.

« Et trouverais fort bon qu'outre vostre dernière députation du sieur du Luc, vous envoyez de ce chef quelque personne confidente et de créance en Sévennes pour vous assister d'hommes. Je leurs en escrip aussy de mon côté et vous prie de leur faire tenir mes lettres. Surtout prenez garde et espiez les actions de ceux que vous cognoissez vous vouloir trahir et vous abandonner à la mercy de vos ennemys. Pour la fin, ayez, je vous prie, cette créance de moy que, tant que je vivray, j'auray un continuel soing de votre conservation et ne vous abandonneray jamais. Priant Dieu, Messieurs les consuls, qu'il vous ait toujours en sa garde.

« De Castres, ce 26 juin 1622.

« Votre affectionné à vous servir, H. de Rohan.

[*En marge :* Faites forces farines.]

7.

1622, fin septembre et octobre. — **État des troupes composant le secours de Montpellier.**

Un grand nombre de bons de vivres signés par La Tour du Pin la Charce ou par Rohan lui-même indiquent les compagnies amenées par Rohan à Corconne, en vue de Montpellier; leur forme est généralement la suivante :

« Messieurs les munitionnaires, baillès pour vingt et six hommes que le sieur Compaing amène, 250 pains par jour.

« *Signé :* La Charce.

« Fait à Congeniès, le 14 octobre 1622. »

A la compagnie d'Alais, 80 hommes, sont fournis 200 pains.

A la compagnie de gens d'armes de Rohan, 194 pains.

Aux gardes de Rohan, 150 pains.

Au régiment de Larroque, 250 pains; à M. de Beauvoir, 200; à M. de Montredon, 250; à M. Valettes, 200; à M. Gondin, 300.

Fait à la Rouvière, 8 octobre 1622.

La compagnie de chevau-légers de M. Dalizon reçoit 214 pains, celle de Lacassagne 200 pains.

A Messieurs de Fourniquet et Galtier, 12 pains par jour.

Il est fourni, le 8 octobre 1622, 8 douzaines de pains pour les « gentilshommes et autres personnes extraordinaires qui sont à notre suite ».

Le sieur Lenjarrot, pour sa nourriture et celle des charretiers et muletiers conduisant les munitions de guerre, reçoit 10 pains pour la demi-dînée, et le sergent Charles Rivière, chargé des charretiers qui conduisent l'avoine, 6 pains pour la demi-dînée de ses charretiers; le prévôt, son greffier et les archers reçoivent 20 pains; le marquis de La Charce, pour lui et son train, reçoit 50 pains; le sieur d'Aubaix, pour lui et son train, 30 pains.

En dehors de ces derniers et en plus, il faut noter la compagnie du sieur de Ferrassières (du Puy-Montbrun), la troupe d'Ostally, les suites de Mrs de Castignargues, d'Aubussargues, Bourelly-Fontfrède, Robert Deiron, Mr de Pondres, Mr du Luc, Mr de la Charce et Mr de la Boissière.

Rôle des compagnies de Mr de Montredon.

La quantité de pain [1] fournie à ce régiment à partir du 30 septembre 1622 se décompose ainsi qu'il suit :

Compagnie Taissier, 92 pains.
— de Peyregrosse, 100 pains.
— de Montredon, 88 pains;
— de la Rovière, 78 pains.
— d'Arre, 174 pains.

La fourniture se continue jusqu'au 10 octobre, avec de notables diminutions d'effectifs.

Le rôle du pain qui a été baillé aux compagnies du régiment de Mr de Larroque à partir du vendredi 30 septembre comprend les compagnies suivantes :

De Lacoste, 87 pains.
Roqueservière, 78 pains.
Gervais, 100 pains.
Huc, 87 pains
Rozier, 87 pains.

Rôle de la distribution de pain faite par moi, David Vergne, commissaire des vivres, commencée le 28 septembre 1622, au régiment des gens de pied de monsieur Gondin, comme s'en suit :

Gondin (compagnie colonelle), 115 pains.
Gaujac (compagnie de Mr de), 83 pains.
Cappon, 103 pains.
D'Aigalhier, 96 pains.
Perrottat, 120 pains.
Portal, 100 pains.

La fourniture de pain est à peu près analogue, quoique décroissante, jusqu'au jeudi 6 octobre.

1. Par un état établi de sa main à Corconne, le 9 octobre 1622, Rohan avait fixé le taux des rations : « Faut compter les soldats exactement et refaire l'estat du pain et y adjouster à chasque capitaine, 12 pains; lieutenant, 3 pains; enseigne, 6 pains ; 2 sergents, 8 pains; 3 caporaux, outre ce qu'ils firent comme soldats, à chascun un pain de plus, 3 pains. Officiers généraux : mestre de camp, 20 pains; sergent-major, 12 pains; aide-major, 6 pains; ministre (aumônier), 8 pains. »

Fourniture de pain.

L'état du « payement fait aux compagnies venues dans la présente ville de Nisme à partir du 21 octobre 1622 » donne l'indication des compagnies restant à Rohan après la prise de Montpellier.

La compagnie de Faucon est inscrite pour 120 pains.
— de Segeny, pour 100 pains.
— La Calmette, pour 40 pains.
— Saint-Jullian, ponr 50 pains.
— Ollivier, pour 26 pains.
— de Reynaud, pour 40 pains.
— Florencourt, pour 30 pains.
— Pescher, pour 50 pains.
— Baux, pour 57 pains.
— Jullian, pour 50 pains.
— Duranty (vieux), pour 35 pains.
— Duranty (jeune), pour 60 pains.
— de Rives, pour 120 pains.

Un certain nombre d'autres compagnies devaient sans doute renforcer les précédentes.

C'est à cela qu'avait abouti l'énorme effort tenté par Rohan, qu'il avait complété, le 20 septembre, à Anduze, par l'envoi de sommes considérables aux principales têtes du parti : « Mr Jacques Gerbail, sieur de la Tour, commis pour la ville de Nimes à la distribution des deniers par elle destinés pour le secours de Montpellier, nous vous mandons de payer au sieur de Villeneuve, du Vigan, pour délivrer aux consuls du colloque de Saint-Germain, la somme de 1 200 livres que nous lui avons ordonnée pour l'armement et levée de deux compagnies du colloque de Saint-Germain. Signé : Rohan. »

Même ordre, à la même date, pour le sieur de Saint-Auban, premier consul d'Alais, pour la levée de deux compagnies dans la ville et viguerie d'Alais. — Même ordre, avec indication d'une somme de 3,000 livres à payer au sieur Paulet, premier consul d'Anduze, pour l'armement de cinq compagnies à lever dans la viguerie. — Même ordre et même somme à l'adresse du sieur de Lafoux, à Montpellier, pour remettre au premier consul de Sauve pour la levée de cinq compagnies dans cette viguerie. — Même ordre, avec l'indication d'une somme de 600 livres à remettre à Estienne Fauré, premier consul de Ganges, pour la levée d'une compagnie de gens de guerre à pied dans cette ville.

(Arch. dép. de l'Hérault, fonds non classé.)

8.

1623, 18 mai. — Lettre de Rohan aux consuls de Millau.

« *Aux consuls de Millau.*

« Messieurs, voici la deuxième foys que je me suis acheminé en ceste province pour tascher de faire desloger les gens de guerre qu'on y avoit mis, lesquels enfin selon l'ordre du roy, bien que contre la volonté de beaucoup de personnes, ont été licenciés et s'en sont retirés. J'y suys maintenant retardé encore pour 8 ou 10 jours affin de pourvoir aux démolitions des nouvelles fortifications d'icelle, et, cela fait, je fais estat de vous aller visiter et vous tesmoigner toujours l'affection que j'ay de servir tous ceux de vostre communauté et vous en vostre particulier, vous priant de faire travailler en sorte durant ce temps-là que je puisse emporter à Castres un certificat de messieurs les commissaires pour l'envoyer à la cour[1], pour par ce moyen mettre à couvert vostre ville contre beaucoup de mauvais offices qu'on tasche de vous y rendre. N'ayant pour le présent autres meilleurs expédiens de vous en garantir que d'achever de tesmoigner par votre soing une prompte et finale obéissance.

« Je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous assiste de ses saintes bénédictions et vous ayt tousjours en sa garde. De St Hyppolite, ce 18 may 1623.

« Votre très affectionné à vous servir, H. DE R.

« Mes baise-mains, s'il vous plaît, à Mr de Saint-Rome, que j'espère de voir bientost. »

9.

1625, 23 juin. — Le même aux mêmes.

« *Aux consuls de Millau.*

« Messieurs les consuls, cependant que je travaille de deça pour bien unir et joindre ces provinces qui sont desjà en bons termes, j'envoie mes premières troupes en quartier de delà pour y agir sous le commandement de Mr de Lusignan, l'un des maréchaux de camp de nostre armée, et s'opposer aux dégâts et ravages qu'on y menace de faire. Je vous prie de four-

1. Rohan reprit cette idée plus tard; il envoya à la cour, par courrier expres, un dossier des comptes rendus en question.

nir les pains de munition, logement et entretènement nécessaires portés par mes ordonnances sans aucun retardement, m'assurant que vous y porterés avec soing, affection et diligence, puisqu'il importe à ce coup de bien faire. Je ne vous la feray plus longue que pour vous assurer que je travaille de tout mon pouvoir pour faire de bonnes levées et vous aller promptement assister. En mon absence, il faut se gouverner par les ordonnances de l'assemblée qui est à Castres et obéir pour les armes audit sieur de Lusignan qui est doué de touttes bonnes qualités. Sur ce, je prie Dieu, messieurs les consuls, qu'il vous ayt tousjours en sa saincte garde.

« D'Anduze, ce 23 juin 1625.

« Votre très affectionné à vous servir, H. DE R. »

10.

1625, 8 juillet. — Le même aux mêmes.

« *Aux consuls de Millau.*

« Messieurs les consuls, je vous donne advis comme, ayant pétardé[1] la ville de Sommières heureusement, je n'ay pu me rendre maistre du château, pour ce que un grand secours y arriva aussi tost, qui m'a contrainct de me retirer et de continuer mon desseing pour aller en vos quartiers. J'espère d'estre au Vigan le xi[e] de ce mois et de faire commencer à faire filer mes troupes incontinant.

« Je vous prie de faire diligence à ce que je vous ay requis par le sieur

1. A la Bibliothèque de Nimes, dans un recueil manuscrit d'art militaire, nous avons trouvé, outre des détails fort curieux sur la fortification, un chapitre « du pétard et des qualités que doit avoir un pétardier ».

« Tout homme exerçant l'art de pétardier, considérant les divers accidents qui luy peuvent arriver en exerçant sa charge, doit surtout avoir la crainte de Dieu devant ses ieux, l'aymer et se garder de l'offenser ; et après doibt estre courageux, prompt à exécuter ce qu'on luy aura mis entre les mains, non toutefois trop actif; s'entendre à toutes sortes de machines de guerre et artifisses du feu, quelque peu en la géométrie; il doit s'entretenir toujours de bonne amitié avec les soldats, doit avoir gens qui le puissent advertir de ce qui se passe aux villes de l'ennemy ; et lorsque quelque exécution lui sera communiquée, il ne doit la divulguer en aucune façon. » Le pétard, pour être appliqué au pont-levis, doit être long de 12 pouces; pour les portes, de 9. Entre le pétard et l'obstacle, on place un madrier; la charge du pétard est au moins de 6 livres de poudre.

du Luc soit prest. C'est tout ce que vous aurez de moy pour le présent. Je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

« D'Anduze, ce 8 juillet. Votre affectionné amy à vous servir,

« H. DE R. »

11.

1625, 25 septembre. — Lettre du duc de Rohan au premier consul du Vigan[1].

« Monsieur de Montmezart, je pensois vous faire sçavoir toutes nouvelles par le sr du Cros, mays je suis contrainct de le retenir encore quelques jours pour porter toute résolution; cependant je vous diray que les srs de la Milletière et de Madiane sont allés à La Rochelle pour mettre la dernière main à la paix tant désirée. J'attends de leurs nouvelles au commencement de la semaine prochaine et le dit sr du Cros vous portera toutes les résolutions. Il faut avoir patience jusque en ce temps-là, et qu'on ne s'eschape en vos quartiers ny à la violance ny à la désunion. Car ce serait le moïen de nous oster le bruict de la paix tant désirée; la guerre d'Italie s'eschauffe plus que jamais, le légat se retire fort mescontent; pour les nouvelles de deçà, tout y est en bonne intelligence. M. de Thémines a assiégé le Mas-d'Azil qui se défend très bien. J'ay fait passer fort heureusement en Foix tous nos Sévenols, où j'espère qu'il empescheront bien qu'on n'y fasse aucuns progrès d'importance. Pour la fin je demeure

« Votre très affectionné et meilleur ami, HENRY DE ROHAN.

« De Castres, le 25 septembre 1625. »

1. Lettre autographe. — Jean du Pujol, sieur de Montmézard, docteur ès droits, né au Vigan, fils de Michel Pujol, sieur de Lasfons, et de Anne de Teissonnières, fut élu à diverses reprises, depuis 1620, premier consul du Vigan. A cette époque, il fut député au colloque mixte d'Anduze et au synode à Alais, en compagnie de François Fousquet, sieur de Boisbard, afin de demander un deuxième pasteur pour l'Eglise du Vigan. En 1620, il était député des Cévennes à l'assemblée de La Rochelle. Ami intime de Rohan, il fut nommé par lui en 1628 président du conseil de direction d'Alais. — Nous avons dit plus haut que les lettres de Rohan à lui adressées font partie de nos archives personnelles.

12.

1625, 19 décembre. — **Lettre du marquis de Portes aux syndic et consuls du Gévaudan.**

« Messieurs, il me semble qu'il seroit à propos d'aviser aux expédians pour paier la garnison de Mende; car il y a longtemps quele n'a touché de l'argeant, et oultre que la meilleure maxime est de bien paier les gens de guerre et que les particuliers hon pène d'en faire les avances, il faut évister les prétextes de négliger la garde. J'ai esperance et dessaing de vous voir bientost. Monsieur du Boschet en attendant vous dira mes occupations : elles seroient plus pénibles sy Mr de Rohan estoit aussi vailliant qu'on le fesioit. Vous ajousteres foy à ce que ledit sieur du Boschet vous dira de ma part et me croirez du meilleur de mon cœur à votre service.

« Portes.

« A Bagnols, 19 décembre 1625. »

(Arch. de Mende, C. 1804.)

13.

1626, janvier. — **Impositions, dépenses, garnisons ordonnées en Vivarais par les assemblées protestantes.**

Un « département de la somme de 212,715 livres, imposée sur le Vivarais, tant de l'une que de l'autre religion, par autorité de Rohan et délibération de l'assemblée générale des députés des églises », nous permet d'indiquer les sommes employées « à l'entretènement de la compagnie de chevau-légers du seigneur de Brizon, gens de guerre establis en la garnison des villes tenues par ceux de la religion, entretènement des sieurs pasteurs de la province, fortifications et autres affaires concernant la deffense des Eglises ».

Parmi les « frais dépendant du présent estat », nous relevons :

« 1° A Messire Joachim de Beaumont, seigneur et baron de Brizon, gouverneur pour lesdites Eglises au pays du Vivarais, pour son estat ordinaire, à raison de 500 livres le mois, à luy accordé par délibération de la présente assemblée (pour trois mois), 1,500 livres.

« 2° A noble Denis de Brueys, sieur de la Caulmette, lieutenant du prévôt, la somme de 275 livres pour le premier quartier de la somme à luy accordée.

« 3° A celui qui sera sergent-major des troupes que par ledit seigneur gouverneur seront mises sur pied dans la présente province, à raison de 50 livres le mois, pour trois mois, 150 livres.

« 4° A celui qui sera eslu pour aide audit sergent-major, pour les trois mois, 90 livres.

« A celui qui sera élu par ledit seigneur gouverneur, commissaire de guerre, 90 livres.

« 6° Aux capitaines des chevau-légers dudit seigneur gouverneur, capitaines des garnisons establies aux places tenues par les Eglises, 45,474 livres.

« 7° Aux sieurs pasteurs, vefves d'iceux. et proposans de la présente province pour leur entretènement desdits trois mois, 2,700 livres.

« 8° Aux consuls de Privas, pour employer aux fortifications du fort de Toulon, 1,500 livres.

« 9° Aux consuls du Pouzin, pour leur dégrèvement des despenses qu'ils ont souffert despuis l'exécution de l'entreprinze dudit lieu, 1,000 livres.

« 10° Auxdits consuls du Pouzin, pour les fortifications de la citadelle dudit Pouzin, 1,000 livres.

« 11° Au capitaine Annibal Arnaud, pétardier, la somme de 300 livres, à luy accordée pour les services qu'il aurait rendus à ladite province en l'exécution de l'entreprinze du Pouzin.

« 12° A Paul Duc, pour le même subject, est accordé 150 livres.

« 13° Au capitaine Boneton, qui a procédé au rasement de la tour du dit château, la somme de 150 livres.

« 14° Aux sieurs pasteurs de la présente province, une somme de 700 livres, a eux accordée pour remplacement de la même somme, que M. de Chabreilhes. les sieurs d'Avias et La Ville, députtez en cour pour le traité de la paix, auraient prins du sieur de Candalle.

« 15° A Olivier Le Bon, chirurgien, la somme de 12 livres pour avoir pansé les soldats blessés en l'exécution du Pouzin

« 16° A Gabriel Grès, chirurgien, pour même cause, 2 livres.

« 17° A mestre Aman Coiffard, chirurgien, la somme de 100 livres. »

Bien que nous ayons toujours, au cours de notre étude, considéré le Vivarais et ses guerres particulières comme sortant de notre cadre, il

nous paraît intéressant de mentionner quelles étaient, en cette année 1626, les garnisons huguenotes qui l'occupaient :

« Etat des garnisons mises aux lieux forts, villes et châteaux tenus par ceux de la religion au pays du Vivarais et ordonnées par l'assemblée mixte tenant au Pouzin au mois de janvier 1626, et contenant aussi l'état des gages des officiers et des soldats desdites garnisons pour trois mois.

Taux des officiers et soldats (par mois) :

« L'estat de capitaines	40	livres.
— de lieutenant	30	—
— d'enseigne	25	—
— de sergent	15	—
— le caporal	12	—
— le soldat	9	—

« Au lieu de Vagnas, la Bastide-de-Virac et la Baume-Baron a esté mis 80 soldats, 1 lieutenant, 1 enseigne, 2 sergents, 2 caporaux, le tout commandé par M. de Saint-Florent... 869 l.

« A prendre sur les cotes des lieux de Vagnas, la Bastide, Vallon, Salavas et lieux illiquides qui sont au delà de la rivière d'Ardèche ... 2,607 l.

« 2. Au fort de Meslay, 12 soldats, 1 enseigne ... 399 l.

« 3. Au lieu de Vallon, 45 soldats, 1 enseigne, 2 sergents, 2 caporaux ... 1,572 l.

« 4. A Lagorce, 45 soldats, commandés par 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sergents, 2 caporaux ... 1,587 l.

« 5. A Mirabel ou au Pradel, 100 soldats, commandés par 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 enseigne, 2 sergents, 2 caporaux, sous la charge de M. de Mirabel ... 3,237 l.

« 6. A Cheylus, 20 soldats commandés par 1 lieutenant.... 630 l.

« 7. A Privas et Toulon, 100 soldats en 2 compagnies, commandées chacune par un capitaine, sous l'autorité des consuls suivant leur privilège ... 3.504 l.

« 8. Au château d'Entrevaux, 30 soldats, 1 enseigne, 1 caporal. 921 l.

« 9. Au fort de Tournon-lès-Privas, 4 soldats commandés par le sieur Champlo, soubs les gages d'un lieutenant ... 198 l.

« 10. A Chaulmeyrac, 25 soldats commandés par 1 capitaine, 1 enseigne, 1 sergent et 2 caporaux ... 987 l.

« 11. A Saint-Vincent-de-Barre, 30 soldats commandés par 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sergents, 2 caporaux.................. 1,182 l.

« 12. Au Pouzin, 200 hommes en 4 compagnies........... 7,188 l.

« 13. Au fort Dugas, 10 soldats et 1 lieutenant............ 360 l.

« 14. Au fort et maison des Charières, 30 soldats commandés par 1 capitaine.. 1,047 l.

« 15. A la ville et château de Chalancon, 50 soldats et 1 capitaine.. 1,737 l.

« 16. A la Bastie de Crussol, même quantité de 50 soldats commandés par un capitaine.................................. 1,737 l.

« 17. A Charmes et Soyons, même effectif, même gages.

« 18. A Saint-Barthélemy, le Pin, le Peschet, les Buriannes, 25 soldats commandés par 1 lieutenant............................ 882 l.

« 19. A Constans, jusqu'à ce que Châteauneuf sera fortifié et mis en estat, 25 soldats commandés par 1 lieutenant .... 666 l.

« 20. A Brizon, 12 soldats, 1 sergent, 1 caporal .... 405 l.

« 21. A M. de Brizon, pour sa compagnie de 40 chevau-légers et 10 carabins, commandés par 1 lieutenant, 1 cornette et 1 mareschal des logis soubs les gages, savoir :

« Du lieutenant.........................	90 l.
« Pour le cornette	75
« Pour le mareschal des logis	60
« Pour chascun cheval-léger	45
« Et pour chaque carabin................	30
revenant pour le tout et pour trois mois...........	13,050 l.

« Revenant toutes les susdites sommes en somme universelle à 45,473 livres, la moitié de laquelle sera payée en deniers ou rescriptions liquides, et l'autre moitié en rescriptions tenues par ceux du contraire parti, à qui de droit appartiendra, par le recepveur qui sera establi ès 15e février et 15e avril de la présente année 1626.

« Fait et arresté en l'assemblée mixte tenant au Pouzin, ce 13e janvier 1626.

« Signé : De Brizon, Saint-Quintin, Avias. »
(Intendant).

Le commandant du fort de Mezelet était Abraham Sabatier; Isaïe Decis, dit Paulet, commandait la garnison de Grannoux ; M. de Vals commandait à la Gorce; MM. de Mirabel et de Vandrosse commandaient à Vallon ; Isaac et Antoine de Saint-Agrève commandaient à Constans; le sieur de

Buriane commandait à Buriane ; Abel de la Sauve commandait à Soyons; Mathieu d'Audemar était capitaine de la garnison de La Bastie; Jean Feugier de Silhac commandait au château de Chambaud ; Jacques de Sautel, sieur de la Borce, au lieu des Charrières; Jean Bernard, au fort du Gua ; le sieur de Chamblas commandait une des compagnies du Pouzin ; Gédéon Bernard, dit la Sagesse, une autre; Gédéon de Badel, une troisième. La dernière était commandée par M. de Chambonnet.

Charles de la Tour-Lagarde était gouverneur de Saint-Vincent-de-Barre; François Charrier, sieur du Bois, commandait à Chauméras ; Anthoine de Bénefice, sieur de la Rouvière, à Entrevaux ; le sieur Blaise d'Almeiras, au fort de Toulon ; Jean Sibleyras, au fort de Cheylus ; Franc du Pradel, au Pradel ; Louis d'Arlempdes, sieur de Mirabel, à Mirabel, avec Jacques Baylet sous ses ordres ; Claude du Roure, sieur de Saint-Florent, aux lieux de Vagnas, Vallon et La Bastide. (Arch. de l'Hérault, dossier « guerres », fonds non classé.)

14.

1627, 2 septembre — Lettre du duc de Rohan au premier consul du Vigan.

« Monsieur de Montmezart, j'ay receu vostre lettre du 30 d'oust. J'ay satisfait à tout et envoyé les despeches nécessaires à Mr de Beaufort par le sieur de Surville[1] qui aussy vous communiquera le subject pour lequel je l'ay fait venir. Il est nécessaire que nous ayons ici deux bons députés de vostre ville, mardi prochain précisement ; je desirerois fort que vous en fussiez un ; il importe que ce soit personnages résolus. Je remets audit

1. Pierre de Surville-Puechmejean, marié à Suzanne de Vabre-Beaufort, fille du brave Beaufort, prévôt général des bandes de Rohan pour les Cévennes et pour le Bas-Languedoc. A la même famille protestante du Vigan appartiennent Jean Surville, consul de Molières, mari d'Anne de Faure, capitaine dans l'armée de Rohan, Jean de Surville, mari de Violande de Falgueyrolles, pasteur de 1619 à 1666. Ne s'agit-il pas dans cette lettre mystérieuse de la prise du château de Corconne, qui gênait si fort les communications de Rohan avec Montpellier? Cette entreprise réussit le 8 septembre par de Pize, le capitaine Rouzier des Puechs et Nogarède d'Anduze, avec les contingents du capitaine Oreille. D'ailleurs, de Pise passa à l'ennemi en décembre, et remit Corconne aux mains de Des Fossez.

sieur de Surville de vous faire entendre le surplus. Nous lisons dans le visage de nos papistes qu'ils ont receu quelques mauvaises nouvelles du fort. Voilà tout. Je demeure pour la fin et du meilleur de mon cœur vostre très affectionné et meilleur amy,

« HENRY DE ROHAN. »

« De Nismes, ce 24 septembre 1627. »

15.

1628, 16 et 18 janvier. — Lettres de Montpeyroux aux consuls et à un bourgeois d'Aniane [1].

Lors de l'entreprise de Rohan sur Montpellier, son arrivée avait terrorisé tout le pays. Chaque communauté se croit particulièrement menacée; celle d'Aniane s'imagine être placée sur la transversale que doit suivre Rohan pour se porter en Haut-Languedoc. Voici les lettres curieuses que ses Archives renferment a ce sujet :

« Messieurs, sur l'advis que je viens d'avoir que M. de Rohan doibt passer dans cette place avec cinq ou six mille hommes de pié mardy ou mercredy, m'oblige à vous en advertir (*sic*) et comme il fect porter grand nombre d'échelles, de pétards et de cuirasses. Il prend la route du cousté de Castres sur l'assurance qu'on luy donne que sa présence mestra cette ville là dans la rebellion. Je vous conjure de toute mon affection à vous bien garder et vous disposer de secorir les premiers attaqués.

« Je vous offre ce qui despant de moy et suis, Messieurs, vostre serviteur affectionné, « MONTPEYROUX.

« Ce dimanche au soir, XVI janvier 1628.

« *A Messieurs les consuls de la ville d'Aniane.* »

« Monsieur, je crois assurement que l'avis qu'on vous a donné de Montpellier est celui que j'en ai donné le moict passé à monsieur des Fossés quy me promet de secourir ceste contrée, s'il est nécessaire. J'ay des sentinelles sur toutes les avenues avec desseings de vous tenir adverty de ce que j'aprendrey et destre toujours, Monsieur,

« Vostre serviteur, MONTPEYROUX.

« Ce lundy à huit heures du soir.

« *A Monsieur Daumas, bourgeois de la ville d'Aniane.* »

1. Nous devons ces trois documents à l'extrême obligeance de M. l'abbé Cassan, curé de Saint-Guilhem-le-Désert.

« Monsieur, la présente sera pour vous donner advis qu'il n'y a autre bruit, et le tient bon pour tout assuré, que Mr de Rouan avecque quatre mil hommes vient droit à vous autres et se veut sésir du Poinct St Guilhem [entre Aniane et St Jean de Fos]. Il est expédient pour le servisse du roy et de vostre conservation, ensamble de tous vos circonvoizins, que preniés garde à ce passage et que le Poinct soit conservé pour vous conserver vous-mesmes: et pour cet efect vous faut fere bonne garde et que personne ne s'espargnie, tant chés vous que tout le voisinage; c'est ce que j'ai creu estre de mon devoir vous devoir escrire, parce qu'il est venu à ma notisse ..

« 18 janvier 1628. »

[*Au même.*]

(Archives municip. d'Aniane, CC, nº XVIII.)

16.

1628, avril. — Rohan en Vivarais et le soulèvement du Dauphiné.

Les 300 maîtres que Rohan voulait envoyer au comte de Soissons, en Dauphiné, ne furent pas mis en route, « le comte désirant plutôt faire une paix honteuse avec ses ennemys qu'une guerre honorable contre eux ». Rohan se rendit vite compte du peu de fond qu'il pouvait faire sur Soissons, mais il n'oubliait pas pour cela ses propres projets. Il fit fortifier le Pouzin et creuser autour du château un fossé de 3 toises de profondeur. A ce moment, il apprend des consuls de Nîmes qu'ils ne peuvent plus lui envoyer de munitions, que sa présence est utile du côté d'Anduze où « il y a force désordres et encore plus de menées ». Son but, qui était de soulever le Dauphiné, n'ayant pu être atteint, il se décide à quitter le Vivarais.

17.

1628, 21 novembre. — L'armée royale en Languedoc.

Etat des troupes qui seront commandées en Languedoc pour le service du roy par M. le vicomte d'Arpajon, mareschal des camps et armées de

S. M., sous notre autorité[1] et, en notre absence, de M. le duc de Montmorency dans la province de Languedoc, ou en celle de Guyenne, où le service de S. M. requerroit de les y conduire, soubs celle de M. le duc d'Epernon :

CAVALERIE.

Nostre compagnie de chevau-légers de 50 mestres, les chefs compris.

La compagnie de chevau-légers de nostre fils, le duc d'Anguien, de 50 mestres, les chefs compris.

La compagnie de chevau-légers de M. de Linières, de 50 mestres, les chefs compris.

La compagnie de chevau-légers de M. de Calvisson, de 50 mestres, les chefs compris.

La compagnie de chevau-légers de M. de Montbrun-Bioule, de 50 mestres, les chefs compris.

INFANTERIE.

Le régiment de Phalsbourg, composé de 20 enseignes.

Le régiment de Bioule, composé de 10 enseignes, y compris les compagnies de Joly à la Verpilière.

Le régiment d'Ambres, de 10 enseignes, y compris Cappus.

[Les surtaux dus à ces troupes devaient être payés par les diocèses de Saint-Papoul, Albi, Lodève, Castres pour la cavalerie ; Narbonne, Saint-Pons, Lavaur, Carcassonne, Mirepoix et Limoux pour l'infanterie. Chaque gendarme avait droit pour son cheval à 75 livres de foin, 15 picotins d'avoine; chaque chevau-léger à 50 livres de foin, 15 picotins d'avoine ; les soldes étaient en proportion.]

Fait à Merville, le vingt unième jour de novembre 1628.

(Arch. de l'Hérault, Comptes des Trésoriers de la Bourse.)

18.

1629, 10 janvier et 5 mars. — Lettres du duc de Rohan à M. de Montmézard.

« Monsieur de Montmezard, quoyque vous ne soiez plus consul et que vous ayez remis votre charge en bonnes mains, je seray bien aise d'avoir de vos nouvelles. Je suis sur le point de convoquer l'assemblée générale

1. Celle du prince de Condé.

et n'attend sinon que ceulx du Vivarés me fassent savoir s'ils ont fait leur députation ; ceulx de Montauban ont fait un bon consul, et de frais-che date résisté vigoureusement aux tentations d'une paix particulière, ayant rézolu de n'entendre d'orsnavant telles propositions, moinz y faire aucune responce, renvoyant tout à moi et à l'assemblée générale. Je fais quelques convoys de bléz en cette ville. Après cela, je me raprocheray de vous, et prie Dieu, monsieur de Montmezard, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

« De Castres, ce 10 janvier 1629.

« Vostre très affectionné et meilleur amy,

« Henry DE ROHAN. »

(*En marge*) : « Le premier consul de Réalmont est pendu depuis deux jours en cette ville, convaincu de la trahison avec Maugis. »

« Monsieur de Montmezard, j'oubliay à vous entretenir hier au soir sur ce que le sieur de Roquain me dit la dernière fois que j'estois au Vigan, que le ministre Falgueyrolles l'estoit veunu solliciter de vouloir entendre à la demande d'une paix particulière, luy ayant dit que le parti et la cabale pour cela seroit grande dans la province; qu'il l'avoit escouté sans luy donner aucune espérance de sa part, et me promit que si je vou-lois, qu'il le verroit pour tâcher de le descouvrir d'avantage. Et parce que j'apprends que ledit Falgueyroles continue ses menées, je désirerois que prudemment et discrètement vous jettiés ledit sieur Roquain sur ce dis-cours et mesme l'engagiés à voir le dit sieur Falgueyroles pour descou-vrir touttes choses et voir sy nous pourrions faire une bonne procedure pour l'exemple... Durant vostre séjour, hastez les fortifications. Sur ce je demeure, etc.

« De Nismes, ce 5 mars 1629. « H. DE R. »

19.

1629. — Instructions de Richelieu relatives à la marche de l'armée royale en Languedoc.

Nous les résumons, d'après Avenel, t. III, p. 288.

1° Attaquer Privas en coupant cette place des Cévennes et des pays protestants du sud par un corps de troupes.

2° Attaquer Anduze; faire tomber Sauve, Ganges et Sumène, puis Uzès, de façon à isoler Nimes.

3° Faire le dégât partout à la fois.

4° Ne pas se laisser aller à faire le siège des grandes villes : « Pendant qu'on en prendroit une, les ennemis en fortifieroient six autres meilleures. »

5° Hâter la levée des recrues.

6° Bien recevoir les villes qui feront leur soumission.

On peut voir dans ces instructions une idée de « manœuvre », le sentiment de l'urgence qu'il y a à chercher d'abord le gros des forces ennemies pour le détruire : idées toutes nouvelles à cette époque et dont l'événement justifia l'application.

20.

1629, juin. — Préliminaires de la paix d'Alais.

« Monsieur de Candiac est prié de la part de Mr de Rohan de prendre la peine d'aller devant Mr le cardinal pour lui dire qu'il [Rohan] veut témoigner qu'il est bon françois, et que s'il plait à S. M. de donner des passe ports en blanc pour faire venir les personnes nécessaires qui sont à Nimes pour traiter de la paix, je me promets que sy on ne nous veut tout à fait pousser jusques au bout, nous le verrons réussir...

« Sy le roy incline à la nous vouloir donner, je crois nécessaire une surcéance d'armes et de tous dégâts pour le moins en ceste province et Bas Languedoc, ce quy ne peut apporter aucun détriment aux affaires : dans quatre jours tout sera fait ou fally : on en fist de même au siège de Montpellier... »

Ces instructions, données à Montcalm-Candiac par Rohan, étaient complétées par la minute suivante, de la même époque :

« Je promets à M. le cardinal, que moïennant qu'il plaise au roy accorder la paix à tous ses subjects de la Religion, suivant les édits, de faire consentir ses dits subjects de la Religion à la démolition de toutes les fortifications des villes par eux tenues en ce royaume, et qu'au cas qu'il y eut des provinces qui ne voulussent pas accepter ladite paix générale, je prometz dès asture [à cette heure] l'accepter avec la province des Cévenes, à sçavoir Anduze, Sauve, Ganges, Le Vigan, Florac et Meyrueis.

« Je promets effectuer ce que dessus dans dimanche à midy. »

Le 20 juin, Richelieu écrit à Montcalm : « Revenez sans délay et n'amenés point les députés, s'ils ne sont bien résolus au rasement général que désire le roy et aux seuretés nécessaires. »

Le 24, il ajoute : « L'opinion que j'ay qu'on marche de bon pied où vous êtes fera que je contribueray ce que je pourray à la perfection de cette affaire. »

Dès le 28, Rohan était avisé que les négociations entamées par Montcalm en vue de la paix étaient couronnées de succès[1].

A. DE CAZENOVE.

1. Des Hours, *Lettres du duc de Rohan, du cardinal de Richelieu et de Montcalm au sujet de la paix d'Alais*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* 1re sér., t. XI (1862), p. 376. — Cf. à ce sujet la correspondance de Richelieu, et en particulier sa lettre du 17 juin 1629 (Avenel, III, p. 349) relative à la capitulation d'Alais, siège auquel le cardinal avait énergiquement payé de sa personne.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

A PROPOS DES COUTUMES DE LAROQUEBROU.

Le zélé archiviste du Cantal, M. Roger Grand, vient de publier[1], d'après l'original heureusement retrouvé, le contrat passé, le 13 février 1282, entre le seigneur Durand de Montal et ses hommes de Laroquebrou au sujet des coutumes locales, contrat qui n'était connu jusqu'ici que par une analyse insérée, il y a cinquante ans, dans le *Dictionnaire du Cantal* de Deribier du Châtelet. Le texte est en latin; l'éditeur l'a non seulement publié avec le plus grand soin, mais il s'est, en outre, attaché à en faire ressortir tout l'intérêt dans une copieuse introduction. Il est un point fort important sur lequel je me trouve tout à fait en désaccord avec lui et sur lequel je demande la permission d'attirer l'attention du lecteur.

Voici ce que dit M. Grand :

« L'on ne savait rien jusqu'ici de l'origine de la petite cité. La charte de 1282 constituera désormais son acte de naissance. Il est impossible, en effet, de supposer qu'elle existait avant cette époque. Les hommes appelés à contracter au nom de leurs camarades avec Durand sont de tous les villages de la seigneurie. Aucun n'est dit habitant de la ville, mais bien

1. *Bulletin historique et philologique*, année 1902, pp. 197 et suiv.

de la châtellenie de La Roquebrou. Le terme *castrum Rupis Brau* est exclusivement employé dans tous les cas. L'église, le pont destiné à faire communiquer entre elles les deux rives de la Cère ne paraissent encore qu'à l'état de projet, car il est stipulé que les habitants pourront former un syndicat et s'imposer en vue de leur construction, et qu'il sera loisible de convoquer le peuple, à cet effet, à l'aide de messagers, ce qui exclut l'idée d'une agglomération urbaine. »

De la lecture attentive du contrat de 1282, il résulte pour moi, sans l'ombre d'un doute, que cet acte ne fait que régulariser un état de choses préexistant à Laroquebrou depuis une époque dont rien ne permet d'indiquer la date initiale. On ne comprend vraiment pas comment M. Grand s'est si complètement mépris sur le sens du mot *castrum*. Il le traduit, sans explication, par « châtellenie ». Il aurait fallu commencer par établir ce sens de « châtellenie » qui n'existe que dans son imagination : tout son système repose sur un contresens de mot. Le *castrum*, ce n'est pas seulement le château fort du seigneur, c'est aussi l'agglomération des habitants groupés autour de ce château fort; qu'on donne à cette agglomération le nom qu'on voudra, village, bourg ou ville, pourvu qu'on recule devant le terme de *cité*, petite ou grande, qui ne convient qu'à une agglomération ayant une église épiscopale. Là où M. Grand ne voit aucun habitant de la ville, j'en vois clairement quatre-vingt-dix, c'est-à-dire autant qu'il y en a de nommés dans l'acte. Sur ces quatre-vingt-dix noms de famille, les uns sont des noms germaniques (*Garin*, *Robert*, *Aymengau*, *Arnal*, *Rigal*) ou romains (*Jourdan*); ce sont les plus rares. Les autres sont des noms de métiers (*Sabatier*, *Fabre*, *Obrier*, *Teyssandier*); ceux qui dominent sont formés, avec ou sans la préposition *de*, à l'aide de noms de lieux (terres, lieux-dits ou agglomérations d'habitants), comme *La Trelha*, *Malpon*, *de Moyssenac*, *del Mespolier*, *de Bonal*, *La Salessa*, *del Soleir*, etc., etc. M. Grand a soigneusement identifié ces noms de lieux; il faut l'en louer. Mais de là à croire que ceux qui les portaient étaient effectivement, avant 1282, des habitants de ces lieux, il y a loin. Ils habitaient certaine-

ment tous Laroquebrou, et qui sait depuis combien de générations!

M. Grand ne voit à Laroquebrou, avant 1282, ni église, ni pont, si ce n'est à l'état de projet. Là encore il force singulièrement son texte pour les besoins de son système. Les coutumes disent simplement que les habitants auront le droit de lever les tailles sans consulter leur seigneur « *pro ecclesia, pro ponte, pro peyratis vel aliis causis sibilibet*[1] *spectantibus adølioramentum dicti castri* ». Une église, un pont et des chemins empierrés, cela existait certainement à Laroquebrou en 1282. Les coutumes en assurent l'entretien à l'avenir ; elles ne prétendent pas faire sortir de terre ces organes indispensables à toute agglomération d'habitants de quelque importance. S'il y a, en 1282, des préposés spéciaux à la « fabrique » du pont, cela prouve qu'on le reconstruisait à cette date : cela ne prouve pas que le pont n'avait jamais existé antérieurement.

A. THOMAS.

II

QUESTIONS DE TOPOGRAPHIE ET DE TOPONYMIE MÉRIDIONALES.

II.

Monaco.

C'est une opinion courante que de donner à Monaco une origine phénicienne[2]. Le dernier érudit qui se soit occupé d'elle, dans un travail d'ailleurs excellent, M. Clerc[3], n'a pas

1. Au lieu de *sibilibet*, il faut vraisemblablement lire *quibuslibet*.

2. Voyez, entre autres plus récents travaux, Saige, *Note sur les origines phéniciennes de Monaco et la voie héracléenne;* Monaco, 1897, in-4° (extrait du *Journal de Monaco*, 2 et 9 février 1897). — Cf. Desjardins, *Gaule romaine*, t. II, 1878, p. 132; *Corp. inscr. semitic.*, t. I, 1881, p. 217 : *Urbium... quæ phœnicium nescio quid retinuerunt ut sunt Portus Herculis...*

3. *Les Phéniciens dans la région de Marseille avant l'arrivée des Grecs* (extrait de la *Revue historique de Provence*, 1901, p. 6).

osé s'insurger contre une tradition demi-séculaire dans le milieu des érudits : « Tout le monde est d'accord, » dit-il, au sujet de *Portus Herculis Monœci :* « non seulement il s'agit bien de Melqart, l'Hercule tyrien; mais si son nom a été traduit par les Grecs, puis par les Romains, il a gardé immuable l'épithète qui l'accompagnait, épithète que Grecs et Romains ont transcrite purement et simplement sans en comprendre le sens ou même en lui en donnant un faux. Il ne s'agit point en effet d'un Hercule *seul dans son temple* (μόνος οἴκῳ)[1], mais de Melqart *Menouhhah*, *qui se repose* ou *qui donne le repos*[2]. »

Je serai volontiers plus hardi que M. Clerc, et je douterai que l'origine phénicienne de Monaco soit autre chose qu'une hypothèse séduisante, mais non démontrée[3].

I. L'identité des Hercules occidentaux et du Melqart phénicien n'a jamais été, que je sache, prouvée d'une façon irréfutable[4]. Les anciens n'ont pas écrit une ligne à ce sujet. Les modernes n'ont pas apporté un argument tiré d'une inscription ou d'un monument. Si les ports ou les caps qui ont reçu le nom d'Hercule avaient porté autrefois des sanctuaires de

1. C'est l'interprétation de Servius, *Ad Aeneida*, VI, 830.

2. D'après Bérard, t. I, p. 219 : Melkart *Bal Menokha*, « le Melkart du *Repos* ou de la *Halte* ». — De la même manière, on a voulu interpréter le port de *Munychia* par le phénicien, « *Ruhestätte* »; cf. Graser, *Philologus*, t. XXXI, 1872, p. 7; O. Keller, *Rheinisches Museum*, t. XXX, 1875, p. 304.

3. A ma connaissance, Movers lui-même, pourtant si aventureux en matière d'étymologies sémitiques, n'a pas poussé les Phéniciens jusqu'à Monaco; il ne les conduit pas, en Gaule, ailleurs qu'à *Ruscino* (Movers, *Die Phœnizier*, t. II, 2e p., 1850, p. 645). Cette théorie, de l'identité constante des Hercules ligures avec le Melqart phénicien, n'est qu'une sorte de surenchère (comme il s'en produit si souvent en matière scientifique) mise sur les idées de Movers au sujet de ce dieu (cf. t. II, 2e p., p. 119, et aussi dans l'Ersch et Gruber, *Phœnizien*, 1848, p. 387). La première trace de cette théorie se trouve, ce semble, chez Olshausen (*Rheinisches Museum*, t. VIII, 1853, p. 333). Elle a reçu tout son développement, je crois, dans les œuvres de l'abbé Bargès, *Recherches sur les colonies phéniciennes*, 1878, p. 155.

4. Je laisse de côté, bien entendu, Cadix et les côtes méridionales de l'Espagne.

Melqart, on trouverait ce nom en abondance sur les côtes où les comptoirs phéniciens ont été les plus nombreux. Or, il se rencontre en Espagne, en Gaule, en Bretagne, en Italie, en Sardaigne : il ne se rencontre pas une seule fois sur le rivage septentrional de l'Afrique. Apollon, Neptune, Mercure sont nommés sur les terres carthaginoises : Hercule est le seul à ne pas apparaître. — En revanche, nous voyons son nom localisé sur des points de l'Occident où ne pénétrèrent jamais ni Melqart, ni ses adorateurs phéniciens; il est question d'Hercule à propos d'Alésia, et les terres de Germanie sont pleines de son souvenir. Toutes, absolument toutes les religions du monde occidental, barbares ou autres, sont venues grossir le patrimoine légendaire d'Hercule.

Il est vrai qu'il s'agit de l'époque latine, et que les Romains ont aimé à traduire par le nom d'Hercule celui d'une divinité indigène, germanique ou gauloise. Mais est-il inadmissible que les Grecs aient fait de même? Les Hercules de l'Occident, l'Hercule de Monaco ne peuvent-ils pas être quelques Grands Esprits des populations de l'endroit, héros ou dieux des Ibères ou des Ligures que les Hellènes auront habillés en leur Héraklès légendaire? Ces indigènes de l'Océan ou de la Méditerranée multipliaient les tombes et les sanctuaires sur les rivages et les îles de la mer : ce fut le mythe d'Hercule qui s'appliqua le plus souvent à ces lieux de culte barbare.

II. Reste, il est vrai, l'épithète de *Monœcus*, si voisine, dit-on, de celle de Melqart *Menouhhah*. Mais d'abord la ressemblance n'est pas absolue : d'ordinaire, *Menouhhah* est traduit par les Grecs *Minoa*[1], qui est fort loin de *Monœcus*. Puis, et surtout, est-il donc impossible que ce dernier nom soit le nom indigène d'un cap, d'un rocher, d'une source ou d'une presqu'île? Les noms de ce genre ne sont pas rares sur les rivages occidentaux. Qu'on songe aux îles de *Mona*, de *Monapia*, près de la Grande-Bretagne[2].

1. Encore sur ce point j'ai plus d'un doute, que M. Bérard (t. I, pp. 215 et s.) n'est point parvenu à dissiper.

2. Holder, à ces mots, t. II, col. 621-623.

Il y a du reste un important argument en faveur de l'hypothèse que le nom d'Hercule, appliqué à Monaco, est d'importation tardive, et bien postérieure à la thalassocratie phénicienne. La première fois que ce nom de Monaco apparaît, vers l'an 500 avant notre ère, l'épithète herculéenne ne s'y trouve pas : le lieu s'appelle Μόνοικος et pas autre chose[1]. Ce n'est que plus tard que l'on trouve, au lieu et à place de Monaco, *portus Herculis Monœci*[2].

On peut donc, à l'origine phénicienne de cet Hercule, préférer soit l'origine indigène, soit l'origine grecque, soit l'origine étrusque. Voici les arguments en faveur des unes et des autres :

1° Tout près de là, les insulaires de l'île de Lérins honoraient la tombe du héros éponyme de l'île, ἡρῷον τὸ τοῦ Λήρωνος[3]. Qui nous dit que les indigènes de Monaco n'ont pas eu un héros semblable, éponyme, fondateur et protecteur du lieu, « herculanisé » plus tard ?

2° Vers la même date où le nom de Monaco apparaît pour la première fois, les Grecs introduisaient dans le sud de la Gaule la légende d'Hercule : c'était pour le protéger contre les Ligures que Jupiter lança les pierres de la Crau[4]. Le port de Monaco avait pu voir le héros tout aussi bien que la plaine arlésienne[5].

1. Hécatée *apud* Etienne de Byzance. *s. v.* : Μόνοικος, πόλις τῆς Λιγυστικῆς. De même Strabon, IV, 6, 1 : Ἀπὸ Μονοίκου λιμένος, et εἰς Μονοίκου λιμένα.

2. Strabon, IV, 6, 3; Ὁ τοῦ Μονοίκου λιμήν ....ἔχων ἱερὸν Ἡρακλέους Μονοίκου καλουμένου; Virgile, *Enéide*, VI, 830 : *Arce Monœci;* Pline, III, 5 (7), 47 : *Portus Herculis Monœci*; Lucain, I, 405 et s.; Tacite, *Histoires*, III, 42; Silius, I, 585-6; *Panegyrici veteres*, III, 4, 2; *Itinéraire Antonin*, p. 503, Wess. : *Hercle Manico*. Ptolémée, III, 1, 2, semble distinguer entre un Ἡρακλέους λιμήν et un Μονοίκου λιμήν, si bien qu'on a placé le premier dans la rade de Villefranche et le second dans l'anse de Monaco. Voyez là-dessus, en dernier lieu, Müller, édit. de Ptolémée, t. I, 1883, p. 322, qui n'accepte pas la distinction, et Castanier, *la Provence*, 1893, p. 261, qui l'accepte.

3. Strabon, IV, 1, 10.

4. Eschyle *apud* Strabon, IV, 1, 7.

5. Strabon conclut, du nom d'Hercule, à l'origine grecque (IV, 6, 3) : Ἔοικε δὲ ἀπὸ τοῦ ὀνόματος καὶ μεχρὶ δεῦρο διατείνειν ὁ Μασσαλιωτικὸς παράπλους.

3° Vers ce même temps encore, à la suite de la bataille entre Phocéens, Etrusques et Carthaginois, les Grecs évacuèrent la Corse, et les Etrusques dominèrent seuls dans la mer tyrrhénienne (depuis environ 537)[1]. Sommes-nous sûrs qu'ils ne soient pas allés jusqu'à Monaco? Or, les stations herculéennes abondent sur les terres étrusques; il y a un *Portus Herculis* à Cosa[2], dans une situation assez semblable à celle de Monaco. Pourquoi celle-ci ne remonterait-elle pas jusqu'à eux[3].

Après tout, et c'est ma conviction présente, ces trois hypothèses peuvent et doivent se concilier : l'Hercule de Monaco a été tour à tour indigène, étrusque et grec, mais il n'a sans doute jamais été phénicien[4].

Camille JULLIAN.

III

GASCON *AÑERU, AÑERUN.*

Dans sa récente étude intitulée *Die romanischen Namen der Koerperteiles*, M. Adolphe Zauner déclare (page 183) que le mot gascon *agnerou* = rein, rognon (Mistral, Bordeaux) lui paraît d'origine obscure. « Toutefois, ajoute-il, le vocable semble se rattacher au latin *ren.* »

La chose ne fait point de doute : **renionem* = *areñun* =

— De même Ammien Marcellin (d'après Timagène, XV, 10, 9) rapporte à l'Hercule grec la fondation de Monaco : *Monœci arcem et portum ad perennem sui memoriam composuit.*

1. Cf. Diodore, V, 13.

2. C'est à lui, je crois, et non pas à Monaco, que se rapporte le *portus Herculis* de Valère-Maxime (I, 6, 7).

3. Il y avait un Ἡρακλέους ἱερόν entre Luna et l'embouchure de l'Arno (Ptolémée, III, 1, 4), et je ne sais pourquoi C. Müller (I, p. 324) rejette ce sanctuaire près de Livourne.

4. Je ne nie pas d'ailleurs que, plus tard, au ve siècle ou après, les Carthaginois aient pu trafiquer à Monaco : on aurait trouvé près de Monte-Carlo une monnaie punique, d'autres à Monaco même (Castanier, I, p. 260; *Antiquaires de France, Bulletin*, 1880, p. 114); mais cela n'a rien à voir avec l'origine phénicienne du lieu.

añerun, par métathèse réciproque; cf. les exemples connus : *corulum* = **colurum* = fr. *coudre; anhelare* = **alenare*, etc. Citons, parmi les cas analogues que présente la langue gasconne, la métathèse curieuse : **caviculam* (latin classique *claviculam*) = *kawilhe* = *kalhiwe* (en particulier dans Arnaudin, *Contes de la grande Lande*, pp. 273, 276, etc.).

Pour en revenir à **renionem*, disons que la forme originaire *areñun*, ou *arañun*, est, en ce qui concerne la région des Landes, usitée du côté de Cère (canton de Labrit); à Caneux, Réaut, Maillères (même canton), plusieurs personnes que j'ai interrogées ne connaissent qu'*arañun*. — La forme dérivée *añerun* est répandue dans les grandes Landes (Labouheyre), le Born et le Marensin (notamment à Mimizan[1]).

Georges Millardet.

1. A. Montgaillard (canton de Saint-Sever), la forme *arneñ*, et à Riscle *arnelh*, qui se rattachent à *reniculum* (cf. roum. *renichiu*; rtr. *ranunchels*), offrent un exemple d'un fait assez fréquent dans la phonétique gasconne : la chute de la protonique initiale à la suite de la prothèse de *a*.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

O. Schultz-Gora. — **Ein sirventes von Guilhem Figueira gegen Friedrich II**, *kritisch herausgegeben nebst verschiedenen Anhængen*. Halle, 1902; in-12 de 60 pages.

M. Schultz-Gora publie ici, avec une introduction approfondie et des notes historiques et philologiques fort intéressantes, un nouveau sirventés de G. Figueira, dont M. Bertoni avait récemment donné une édition diplomatique[1]. L'intérêt de ce morceau est de nous montrer l'extrême inconsistance des opinions politiques du troubadour toulousain. Ce même Figueira, qui a fait ailleurs l'éloge le plus enthousiaste de Frédéric II, n'hésite pas à l'accabler ici des plus grossières injures et à se contredire de la façon la plus formelle; alors qu'il avait loué ailleurs la « courtoisie » et la libéralité de l'empereur (*Un nou sirventes ai en cor*, v. 46-8), il lui reproche précisément ici son avarice et la bassesse de ses sentiments. Ce qui rend la contradiction plus piquante, c'est que (si du moins il faut en croire l'éditeur) cette pièce serait postérieure d'un an à peine à une de celles où il avait le plus bassement adulé Frédéric II : M. S.-G. place, en effet, la composition de notre sirventés en mars 1239. Cette date paraît vraisemblable sans être absolument certaine[2]. Je n'ai pas le loisir d'examiner la question de près et passe tout de suite aux observations que j'ai à présenter sur le texte et les notes qui l'accompagnent.

V. 2. La correction de *segn* en *ensegn* est inutile; *senhar* signifie « faire signe », ici, « inviter ». — 24. Mettre à la fin de ce

1. Dans les *Studj di filologia romanza*, fasc. 23. (Voy. *Annales*, XIII, 438.)

2. M. Torraca (*Studj su la lirica*, etc., p. 299, n.) veut lui assigner une date antérieure à 1227; il est certain que les allusions à des événements de 1228-32 (v. 31-40) inclineraient à le faire remonter un peu plus haut que 1239.

vers quelques points de suspension, pour souligner l'ironie, que l'éditeur semble n'avoir point remarquée : « les sages blâment l'empereur; quant à moi, je l'appelle seigneur .. vil et grossier » — 37. *De repaire*, qui n'est pas clair, eût dû faire l'objet d'une note. — 45. *Mos*, faute d'impression pour *mas*. — 48 devrait être expliqué, ce sens de *convenir* manquant à Raynouard : « quoiqu'il l'ait promis ». — Les vers 53-5 (ou plutôt 53-6) ne forment pas une proposition interrogative indépendante : *pero quar*, qui a ici son sens ordinaire de « parce que » (voy. Appel, *Chrest.*, 27, 17; cf. *per so que*. *Lex. roman*, V, 5) dépend de *cuja* : « Croit-il vaincre les Lombards parce qu'il chasse...? » — 63. Corriger *penzer* (= *pensier*) en *pensar*; la forme *pensier*, formée sur le type *cossirier*, *desirier*, n'est pas impossible, mais je n'en connais pas d'exemple. C'est ce mot qui rattache le vers où il se trouve à la proposition suivante, qui a avec lui un rapport étroit (je réponds ici à la remarque sur le vers 65); le vers 66 complète la pensée et contient une allusion, assez blessante, à un proverbe qui devait exister dans la France du Midi comme dans celle du Nord, et qui opposait le *savoir* au *cuidier* ou au *penser*, c'est-à-dire la certitude fondée sur des bases solides à l'opinion vaine : *En un mui de cuidier n'a pas plein poing de sens* (Godefroy, II, 396)[1] Le vers 70 me paraît mal interprété; le fou qui se contente du *pensar* marche à un échec, et c'est alors, quand il l'a éprouvé, qu'il se rend compte de la vanité de son opinion et y renonce.

Viennent ensuite quatre « appendices » contenant des notes variées sur divers sujets de littérature provençale. Le premier nous donne une liste commode, et qui rendra de grands services, de toutes les pièces où Frédéric II est nommé, avec l'indication des termes qui l'y désignent. Dans le second, M. S.-G. établit le texte d'une chanson contenue, comme le sirventés qui vient de nous occuper, dans le ms. Campori. C'est un de ces chapelets de concetti, assez agaçants, sur le cœur, les yeux, etc. Celui-ci se distingue des autres par un enchaînement plus rigoureux des parties, et il aurait une place assez honorable dans une histoire de l'euphuïsme. L'idée générale, que je suis

1. Il n'y a aucun doute que *pensar* soit ici synonyme de *cujar; penser* se trouve aussi souvent que *cuidier* dans un proverbe frère de celui-ci et dont on a d'innombrables exemples : *Mout remaint de ce que fols pense*. (Voy. Tobler, *Li Proverbe au vilain*, p. 126.)

obligé de rappeler pour rendre intelligibles les corrections qui suivent, est celle-ci : « Mes traîtres yeux me font prendre plaisir à l'objet qui cause ma perte; mon cœur a fait alliance avec eux et, si ma raison ne me protège contre ces trois ennemis, c'en est fait de moi (strophe I)[1]. Mais je leur ai laissé prendre tant d'empire que ma raison même est impuissante (II). A qui recourrai-je, puisque je suis abandonné des puissances qui devraient me secourir (IV)? Je me soumets donc et, vaincu, je consacre toutes mes facultés au service de ma dame (VI). » Le madrigal est joli, quoique d'une allure trop géométrique et alourdi par des parenthèses et des répétitions. La clarté en est troublée, dans l'édition de M. S.-G., par deux mots qui ne s'accordent nullement avec le reste et que je n'hésite pas à corriger. M. S.-G. lit (v. 30) :

> Ni com poirai longamen sostener
> Aqest afan, pos mei galiador (*ms.* li m. galiardor)
> E li miei ser si son virat aillor?

Au second vers *galiador* (trompeurs) s'oppose évidemment bien mal à *ser;* de plus, dans ce vers comme dans le suivant, le possessif doit être précédé de l'article et il faut conséquemment substituer à *galiador* un substantif de trois syllabes. Je propose *guidador* ou *gardador*, expression qui conviendrait parfaitement au « sens », à la raison, opposée ici à ces serviteurs infidèles que sont les yeux et le cœur[2]. Ce dernier point résulte évidemment des vers 37-8, où il est dit que ces trois organes, autrefois « serviteurs » du poète, sont maintenant ses maîtres, et lui ont enlevé jusqu'au « sens »; je lirais donc, au vers 40, *jurat* au lieu de *virat :* le « sens » lui même a fait défection, s'est allié avec les révoltés[3] (c'est l'idée déjà exprimée au

1. Deux pièces de Uc de Saint-Circ (nos 16 et 40) présentent avec celle-ci de grandes analogies et pourraient bien en être inspirées : dans la première le poète se plaint que ses yeux aient vaincu son cœur, que son cœur l'ait vaincu lui-même; dans la seconde, il dit que ses yeux et son cœur sont pour lui trois « ennemis ».

2. On attendrait plutôt, il est vrai, un singulier; mais la sagesse peut à la rigueur être désignée par un pluriel : elle implique et comprend toutes les puissances raisonnables.

3. Au vers 32, je me demande s'il ne faut pas aussi substituer *jurat* à *virat :* « Mon sens et mes yeux (ainsi que mon cœur) se sont conjurés entre eux ».

vers 10 et que faisaient pressentir, dès le début, les vers 7 et 8) et je n'ai plus qu'à me soumettre. — Mes autres observations ne portent que sur des détails. Vers 2. Je lirais, comme M. de Lollis, pour écarter la césure épique, qui est en somme une liberté rarement prise, *fesson* au lieu de *fezesson*[1]. — 42. Le point qui termine le vers est une faute d'impression; de même au vers 54 *enauzar* pour *enanzar*. — 55. *Senhar* est à tort considéré comme une forme abrégée de *ensenhar;* M. S.-G. n'a pas trouvé — et pour cause — d'autre exemple de cette aphérèse; nous avons ici le verbe *signare*, « se signer » : le signe de la croix était au moyen âge une marque de crainte, d'étonnement et d'admiration; il y a d'autres exemples du même emploi. (Voy. Peire del Vilar, *Sendatz vermelhs*, vers 23, et ma note dans les *Mélanges L. Couture*. p. 124[2]).

Le troisième appendice se compose de deux notes critiques. De la première je ne dirai rien, parce que le passage qu'elle concerne (A. Daniel. *L'aur' amara*. v. 20) m'est, je le confesse, inintelligible. Je demande, en revanche, la permission de m'arrêter sur la seconde, ayant eu l'occasion de dire ici (XIV, 209) un mot du texte qui en fait l'objet. Il s'agit de la tenson entre Joanet d'Aubusson et Sordel. L'unique question agitée dans ces quatre strophes est de savoir si Sordel, qui a des prétentions à la chevalerie, se conduit ou non en jongleur. Joanet lui prouvant qu'un grand nombre de ses actes sentent fort la jonglerie, il s'efforce de leur donner une autre signification. Le dialogue est vivement mené et les deux interlocuteurs y font preuve d'esprit et d'à-propos. Voici le second couplet, tel que le donne le manuscrit :

— Pos joglars non es, com prezes,
Sordel, antan draps del Marqes?
— Joan, eu non l'o prezi ges,
Mas per creisser joglar d'arnes.

1. M. Sch.-G. rappelle que l'existence de cette sorte de césure a été démontrée par Bartsch, Tobler et Thomas. Je n'ai pas le livre de Bartsch; mais M. Tobler, au passage allégué, ne cite pas un seul exemple provençal, et M. Thomas a précisément démontré (*Romania*, XXII, 593), que toutes les césures épiques admises par M. Stimming dans B. de Born devaient être écartées, sauf une peut-être.

2. Aux passages que j'ai mentionnés, on pourrait ajouter celui-ci : dans les *Quinze Joyes de Mariage*, la dame, quand elle voit que son mari la soupçonne d'infidélité, « se saigne et fait grant admiration. » (Éd. Jannet, p. 73.)

— Sordel, tal joglar en cregues
Q'en sai qeus sec noig e dia.
— Joan, per amor sui cortes
E donei en conbatria.

Il est évident que le dernier vers est altéré; M. S.-G. veut le corriger en *e don'ei en Conh' a tria*, et traduit : « J'ai en Conha une dame de choix » (ou « à mon choix »), et Conha ne serait autre que Cunizza. La conjecture est, certes, jolie, et plus qu'ingénieuse, et l'on comprend que M. S.-G., séduit par cette trouvaille, se plaise à en énumérer les intéressantes conséquences; mais je crains bien qu'elle ne satisfasse que son spirituel auteur. Certes, le changement de *b* en *h* ne fait pas grande difficulté, et la forme *ei* pour *ai* (normale dans une partie du domaine provençal) est admissible[1]. Mais je ne peux croire que *Conha* soit pour *Cunizza*[2]. Enfin voici, ce me s mble, des objections plus décisives. C'eût été d'abord de la part de Sordel (qu'elle qu'ait été la publicité de sa liaison) non seulement une indélicatesse, mais un grave manquement aux règles de l'art « courtois », que de prononcer le nom de sa maîtresse; s'il se le fût permis, il eût au moins fait précéder ce nom de la particule *na* (cf. le passage même allégué par M. S.-G.). Mais ce qui me frappe surtout, c'est que cette interprétation détruit complètement la suite des idées. Toute la question est de savoir ce que Sordel a fait des vêtements qu'il a reçus du « marquis ». — « Je les ai pris, dit-il, pour en enrichir un jongleur ». — « Le jongleur que vous enrichîtes, riposte Joanet, ne vous quitte ni jour ni nuit » (c'est-à-dire n'est autre que vous-même). L'interprétation de M. S.-G. supprime ce trait, le plus piquant peut-être de la pièce. Selon lui, c'est Cunizza que Joanet aurait voulu désigner.

1. *Ei* (ou *iey*) est fréquent, notamment dans le Quercy, l'Albigeois et une partie du Languedoc (voy, Jeanroy et Vignaux, *Voyage au Purgatoire de saint Patrice* [Toulouse, 1903], p. LIV. On trouve *ei* pour *ai* dans le ms. Campori même, dans *sei* (*sapio*) et au futur (Bertoni, *Rime inédite*, n° 1, v. 6 et 25); l'exemple allégué par M. S.-G. est, du reste, mal choisi, *fei* étant, non pour *fai*, mais pour *fes* (*fecit*).

2. M. S.-G. cite un passage de Sordel dans lequel, alors que quatre mss. donnent *cuniza* (ou quelque chose d'équivalent), un autre a *conia*. Mais ce n'est pas nécessairement le même mot : *conia* est simplement ici le féminin de *coinde*; cette forme n'est pas rare (voy. *Lex. roman*, II, 465); le scribe aura remplacé un nom propre qui l'étonnait par une épithète banale.

Peut-on penser que Sordel aurait songé à habiller cette grande dame, hier comtesse de San-Bonifacio, de défroques dues à la charité? Sordel est visiblement embarrassé, et sa réponse s'en ressent. Le sens général en est qu'il est habitué à donner, non à recevoir, et qu'il est disposé à le prouver les armes à la main. Ce qui montre que le dernier vers fait bien allusion aux présents que Sordel se vante de répandre et contient le mot « donner », c'est que Joanet, malicieusement, revient sur cette idée et lui reproche de « prendre » au lieu de « donner » : *Sordel, re no vos vei donar, — mas eus vei qerer e preiar*, si bien que Sordel, excédé, s'en tire par une plate grossièreté : *Joan, moll enoios joglar — hai en vos*... Et l'autre, impitoyable, enfonce le fer dans la plaie : *Sordel, lo vostre mendigar — blasmon fort en Lombardia*. Quant au sens exact du vers 16, je m'en tiens à l'hypothèse exprimée ici, que je me borne à préciser : on ne peut, ce me semble, hésiter qu'entre deux sens : « J'ai donné » [les vêtements en question] ou « j'ai donné » (au sens général), « et je suis prêt à combattre à ce sujet » (on pourrait conserver *en*) [quiconque soutiendrait le contraire] ou « je combattrais » [en vrai chevalier que je suis, si une occasion se présentait].

Dans le quatrième appendice, M. S.-G., confirmant une opinion que j'avais exprimée, montre qu'il n'y a pas de raisons sérieuses pour voir en Taurel un troubadour italien.

Inutile de dire que M. S.-G. a montré, dans ces diverses publications ou notes, cette profonde connaissance de la langue et de la littérature provençales à laquelle tout le monde rend hommage.

A. JEANROY.

F. TORRACA. — **Su la lirica italiana del duecento.** Bologne, 1902; in-12 de 448 pages.

Ce volume est, sans contredit, l'un des plus importants qui aient été publiés depuis longtemps sur la question, tant par l'ampleur et la sûreté de l'information que par la netteté et la hardiesse des conclusions[1]. Celles-ci, qui tendent à restreindre

1. Les cinq études dont il se compose avaient paru d'abord dans la *Nuova Antologia;* elles reparaissent ici enrichies des références et de nombreuses notes. Voici le titre de celles dont il ne sera pas question ici. I. *Il notaro Giacomo da Lentini* (p. 1-88); II. *La scuola poetica siciliana* (91-234); IV. *Attorno alla scuola siciliana* (345-77); V. *Guido*

singulièrement le rôle de la Sicile, de ses poètes et de son dialecte dans la formation de la poésie courtoise italienne, seront sans doute vivement discutées de l'autre côté des Alpes. Je ne puis m'occuper ici que d'une seule de ces études, intitulée : *Frédéric II et la poésie provençale* (pp. 237-341)[1].

M. T. y fait preuve, une fois de plus, de sa parfaite connaissance des textes littéraires et historiques et de son art d'éclairer les uns par les autres. Après avoir montré que Frédéric fut autre chose qu'un amateur intelligent et un Mécène libéral, mais qu'il comprit et aima la science comme aurait pu le faire un moderne, il recherche par quelles voies la poésie provençale put avoir accès à sa cour et quelles occasions le mirent en relations avec la Provence[2]. Il insiste surtout dans la suite de son étude sur les troubadours italiens qui furent en rapports avec Frédéric ou du moins eurent l'occasion de mentionner son nom ; sur vingt-deux connus, neuf, dit-il, sont dans ce cas. Mais il faut avouer qu'il n'y a pas dans leurs vers l'écho d'événements bien importants ou de sentiments bien dignes d'intérêt. Il y a là une grande quantité de faits, sans doute, mais ils sont de médiocre intérêt, et leur exposé, haché de mainte digression, ne laisse pas dans l'esprit une impression bien nette. Il eût été préférable, ce me semble, d'embrasser le sujet d'une vue plus large, de jeter délibérément par dessus bord toutes les mentions banales ou

delle Colonne di Messina (381-456). On en trouvera une analyse et une critique approfondie, par M. G. Mazzoni, dans la *Rassegna bibliografica della litter. ital.*, 1902, p. 272-7.

1. Je l'ai déjà analysée brièvement en dépouillant le périodique où elle a d'abord paru (voy. *Annales*, XI, 392) : j'avais fait alors quelques réserves, dont je ne retranche rien aujourd'hui, sur l'importance du rôle littéraire qu'il faudrait, selon M. Torraca, attribuer à Constance d'Aragon, première femme de Frédéric II : j'aurais pu ajouter que cette princesse, qui était veuve d'Emeric de Hongrie quand elle épousa le futur empereur d'Allemagne, avait quitté de fort bonne heure la cour d'Aragon ; trop tôt, sans doute, pour qu'elle eût pu entrer en relations suivies et efficaces avec les troubadours qui la fréquentaient, et de plus que son union avec Frédéric fut très éphémère (1208-12 environ).

2. Ce furent surtout des relations d'affaires, et ces affaires, ce n'était pas l'empereur qui les traitait personnellement. Aussi ne suis-je nullement convaincu de l'importance littéraire des nombreux faits énumérés p. 268-73. Les envoyés allemands ou provençaux qui se rencontraient dans les chancelleries avaient évidemment d'autres sujets de conversation que l'art des troubadours.

bassement intéressées, de rattacher enfin les œuvres mentionnées à la conception politique qui les inspire, et de les classer chronologiquement. Peut-être l'auteur eût-il dû revenir sur quelques faits connus, mais il nous eût donné du moins un tableau complet et vivant, où les quelques physionomies intéressantes se fussent détachées du *vulgum pecus*.

M. T. n'a apporté aucune modification importante au texte primitif de son article, mais il y a ajouté de nombreuses notes[1]. Voici, sur ce texte ou ces notes, quelques observations de détail :

P. 254. M. T. polémise contre M. Cesareo, qui prolonge la vie d'Aimeric de Pégulhan au moins jusqu'en 1266 ; il eût dû rappeler que la pièce sur laquelle s'appuie M. Cesareo (un *planh* sur la mort de Manfred) n'est pas de Pégulhan ; l'erreur, qui remonte à Raynouard (*Choix*, v, 12), a déjà été corrigée par Bartsch dans le *Grundriss* (461, 234) et dans la seconde édition des *Leben und Werke* (p. 357, n. 2). — P. 285, n. La correction proposée l'avait déjà été, non seulement par M. Crescini, mais aussi par M. Guerri, comme les lecteurs des *Annales* peuvent s'en souvenir (cf. plus haut, XIII, 438). — Les traductions renferment parfois d'assez graves inexactitudes. P. 314, n. 3, v. 3. La transcription inexacte d'un texte pourtant trés clair (M. T. a écrit *auzir* pour *azir* ; cf. Mahn, *Ged.*, 913) a provoqué un véritable contresens. — P. 293. Etait-ce vraiment la peine de réimprimer cette tenson, dont le texte est ici bien peu amélioré et dont le sens reste fort douteux ? Quelques détails pouvaient, du reste, en être mieux compris : on ne voit pas en quoi le marquis de Montferrat est, dans la première strophe, l'objet de « sanglantes injures » : les vers 5-6 ne se rapportent certainement pas à lui, mais à Taurel. La strophe IV s'adresse aussi à Taurel lui-même, et non à son jongleur; le sens, fort bien saisi par Raynouard (*Lex.*, III, 246). en est clair[2] : Falconet, que Taurel a raillé sur les maigres recettes qu'il a réussi à faire, riposte que Taurel est logé exactement à la même enseigne et peut « porter mêmes armes (même blason) ». La corr. du vers 28 (*pro sabetz deslassar veta* pour *de la falveta*) est fâcheuse : la *falveta* dont il est ici

1. Et un intéressant « appendice » que j'ai à plusieurs reprises mentionné plus haut (Cf., p. 145, 157, etc.).

2. Sur celui du premier vers, voy. Schultz-Gora, *Ein Sirventes von G. Figueira*, p. 60.

question n'est évidemment, comme l'a dit M. Tobler [1], que cette *fauve asnesse*, souvent mentionnée dans les textes du Nord, et qui, sous le nom de *Fauvain*, entra plus tard dans d'innombrables locutions; l'expression *savoir de fauve asnesse* se trouve dans le *Renart* [2]; le vers 6 de la sixième strophe (lire *Issengri* au lieu de *e Sengri*) nous montre du reste Falconet familiarisé avec ce roman ou les locutions qui en étaient dérivées. — De cette strophe IV, il ressort clairement que Taurel était, comme son interlocuteur, un simple jongleur. Son nom est ici, il est vrai, toujours précédé de la particule *en;* mais il suffit d'examiner la forme métrique de la pièce pour voir que partout ce mot donne au vers une syllabe de trop et doit par conséquent être écarté [3]. Il n'y a donc aucune raison, comme M. Schultz-Gora vient de le montrer par d'autres arguments [4], d'identifier ce Taurel avec l'un des deux personnages importants qui jouèrent un rôle dans l'histoire de la Haute-Italie sous le règne de Frédéric II.

A. JEANROY.

Raoul ALLIER. **La Cabale des dévots** (1627-1666). Paris, Colin, 1902; in-12 de 448 pages.

La « cabale des dévots » — c'est le nom dont on a désigné au XVII[e] siècle la Compagnie du Saint-Sacrement de Paris — a donné lieu, en ces dernières années, à deux études d'ensemble : celle du P. Clair (1888-89) et celle de M. F. Rabbe (1899) [5], conçues dans un esprit assez différent. Ni l'une ni l'autre ne pouvaient suffire à la curiosité du public, mise en goût par l'organisation secrète de cette association, la qualité de quelques-uns de ses membres, la puissance de son action. Tirant profit des Annales rédigées par René II de Voyer d'Argenson en 1695 et publiées en 1900 par dom Beauchet-Filleau, recourant sans cesse aux délibérations des succursales de Limoges et de Grenoble, M. Raoul Allier a, plus solidement que ses deux prédécesseurs, fondé l'his-

1. *Vermischte Beitræge*, 2[e] série, pp. 208-12.
2. Voyez les très nombreuses locutions de ce genre réunies par MM. Tobler (*loc. cit.*) et G. Paris (*Histoire littéraire de la France*, XXXI, 108 et suiv.).
3. Cette forme est fréquente dans la poésie des troubadours (voy. Maus, *P. Cardenal's*, etc., n° 535, 17); le vers 2 a certainement cinq syllabes.
4. *Op. cit.*, pp. 57-60 (voy. plus haut, p. 218).
5. Cf. *Annales du Midi*, t. XIV, p. 260.

toire qu'il raconte. L'abondance de ses informations complémentaires et leur sûreté ne laissent guère à désirer, au moins pour le moment. Sa méthode analytique est excellente, son sens psychologique ordinairement très délié, son esprit suffisamment rassis, encore que l'on regrette parfois l'emploi d'épithètes malsonnantes. Ainsi armé, l'auteur a pu creuser son sujet et porter la lumière sur une foule de points instructifs. Outre Grenoble et Limoges, et plus encore que les villes de Bretagne, de Normandie, de Lorraine et de Bourgogne dont il parle si souvent, il a su mettre en relief Marseille, Bordeaux, Aix, Toulouse, Le Puy. Nous sommes donc fondé à rendre compte ici de cet important ouvrage.

Important, il l'est à plusieurs titres. L'historien du XVIIe siècle y trouvera, clairement exposés et ramenés à leur véritable source, les commencements d'un certain nombre d'associations, voire d'institutions, qui ont préparé l'efflorescence religieuse du règne de Louis XIV en faisant pénétrer partout l'esprit du concile de Trente. Car c'est là, à notre avis, un caractère essentiel de la Compagnie du Saint-Sacrement, et sur lequel M. R. A. n'a pas suffisamment insisté. Le programme de ses membres est tout simplement celui qu'a formulé la célèbre assemblée. Il n'innove pas; il tend seulement à appliquer en France les réformes que les Pères de Trente voulaient introduire dans toute la catholicité.

Sur un point pourtant les compagnons du Saint-Sacrement ont évidemment dépassé ou plutôt contredit les intentions du concile, lorsque, substituant leur action à celle des évêques, des chefs d'ordre, des curés de paroisse, ils ont annulé le rôle légitime de la hiérarchie ecclésiastique — comme celui de la hiérarchie civile — en prenant certaines initiatives qui ne sauraient appartenir qu'aux pouvoirs établis. Pour condamnable qu'elle soit, leur conduite est révélatrice de l'état social et moral de ce temps. Nous savions tous qu'en quelques-uns de leurs décrets, les réformateurs de Trente n'avaient été que fort tardivement obéis : par exemple, les séminaires d'ordinands, dont ils avaient prescrit la fondation dans chaque diocèse, ne datent guère en France que du règne de Louis XIV [1].

1. Sauf ceux de Mâcon, Périgueux, Le Puy, Cahors, qui furent fondés avant 1650.

Nous savions moins que, dans leur esprit même, ces décrets étaient restés lettre morte pour la plupart des prélats jusque fort avant dans le XVIIe siècle. Les mœurs du clergé, son ignorance, son avidité et, par contre-coup, la misère du peuple et son dévergondage continuaient d'attrister les vrais croyants et de fournir aux jansénistes et aux protestants de justes motifs d'opposition et de raillerie. Il y avait donc, aux environs de 1630 encore, une grande œuvre à accomplir. Certes, les protagonistes de la restauration catholique, ce sera toujours, pour l'histoire, l'ordre des Jésuites; mais les compagnons du Saint-Sacrement devront désormais, aux yeux de tout historien non prévenu, partager l'honneur de ce rôle. Ils représentent un nouveau ban de la milice ecclésiastique, combattant derrière le premier.

L'extrême vigueur de leur action donne la mesure du mal régnant, comme la multiplicité de leurs entreprises révèle le relâchement des pouvoirs publics. Mais, dans le choix de leurs moyens, les compagnons du Saint-Sacrement se sont montrés sans scrupules. Eux, croyants et prêtres pour la plupart, ont agi pour la cause de Dieu comme les magistrats, laïques et sceptiques, eussent agi pour la cause du Roi s'ils eussent eu à cœur de la faire prévaloir. Ils ont été des « politiques » dans le mauvais sens du mot, j'entends par là des gens persuadés que, pour atteindre un but aussi saint que le salut de la société chrétienne, tout est permis. La « raison d'Eglise » a eu, à leurs yeux, toute l'autorité de la « raison d'Etat » aux yeux d'un Louis XI ou d'un Louis XIV. Non contents de faire de la religion une vie intérieure, ce qui est sa raison suffisante, ils y ont vu, suivant la tradition romaine, un moyen de gouvernement, et cette seconde conception, toute inférieure qu'elle fût, l'a si bien emporté sur l'autre, qu'elle a rendu ces catholiques totalement incapables de comprendre ce que valaient en soi et la piété janséniste et la piété protestante.

C'est là un trait fâcheux de l'histoire de cette compagnie et qui diminue l'estime qu'on voudrait lui donner. Elle ne se relève à nos yeux que par la haute moralité privée de la plupart de ses membres, leur désintéressement, leur sincérité, leur dévouement absolu aux œuvres qu'ils fondent ou soutiennent de leurs propres deniers. Qu'il s'agisse de prisonniers ou de filles perdues, de malades ou d'indigents, de criminels ou de duellistes, les compagnons du Saint-Sacrement se font tout à tous. Toutefois leur

action est en profondeur plus qu'en étendue et s'exerce dans les bornes étroites qu'impose l'autoritarisme catholique poussé jusqu'à l'intolérance. Charitables et bienfaisants, oui certes, ils le furent, mais pour la bonne cause plutôt que pour l'amour de l'humanité souffrante, sans pitié pour les jansénistes, les protestants, les libertins, s'ils ne consentent à payer d'une soumission, au moins extérieure, le soulagement dont ils ont besoin. La parabole du bon Samaritain est restée incomprise de ces dévots du XVIIe siècle comme des pharisiens de l'antiquité.

On ne saurait s'étonner de l'opposition que la Compagnie finit par soulever contre elle et l'on comprend comment, après avoir encouru la haine de Mazarin, les défiances de Colbert et de Louis XIV, elle a provoqué le rire de Molière. Car c'est bien elle qui a fourni sinon le modèle, du moins l'occasion du *Tartufe*. Après la démonstration qu'en donne M. R. A., il serait malaisé d'en disconvenir, et M. Brunetière lui-même se rangera sûrement à cet avis, non sans regretter de n'avoir point connu douze ans plus tôt l'existence de la « cabale ». Il faut ajouter pourtant que Molière s'est quelque peu mépris en faisant de Tartufe un dévot hypocrite plutôt qu'un dévot politique. L'excuse du grand comique est de n'avoir point su, comme nous, de quels éléments se composait au vrai cette association secrète, et quelles visées elle poursuivait.

Pour l'histoire, la Compagnie du Saint-Sacrement restera une manifestation très attachante de ce que peut la volonté d'une poignée d'hommes au service d'une idée mystique. Sur deux points elle a eu cause gagnée : elle a réussi à faire disparaître la fureur du duel, et elle a obtenu l'application de l'édit de Nantes « à la rigueur », pour arriver sûrement à sa révocation. D'autre part, elle a fait vivre, en beaucoup d'endroits, des compagnies de Dames de charité, des Sociétés de prisons, et établi à Paris le séminaire des Missions étrangères. Même elle a su attirer à son service d'illustres auxiliaires, entre lesquels nous nommerons seulement Vincent de Paul, Bossuet, Gaston de Renty, J.-J. Olier, le marquis de Fénelon. N'est-ce pas assez pour mériter une place dans le souvenir de la postérité?

Nous avons indiqué en commençant quelques-unes des raisons qui recommandent le livre de M. R. A. à l'attention des historiens de la France méridionale. Nous relèverons encore que, sur

les cinquante-trois succursales[1] dont se glorifiait la Compagnie de Paris au lendemain de la Fronde (pp. 233-234, note), le Midi en pouvait revendiquer vingt-cinq, dont douze étaient antérieures à 1648 : Aix, Arles, Bordeaux, Cahors, Grenoble, Le Puy, Limoges, Marseille, Périgueux, Toulon, Toulouse et Tulle. Les treize autres avaient été établies entre 1648 et 1656, savoir : Agen, Avignon, Bazas, Beaucaire (?), Clermont (?), Montpellier, Narbonne, Nimes, Orange, Pau, Pézenas, Riom (?) et Vienne. On y pourrait joindre les congrégations pour la Propagation de la foi catholique qui se constituèrent au Puy, à Grenoble et ailleurs sous l'impulsion de la Compagnie de Paris et continuèrent une partie de son œuvre jusqu'à la fin du siècle.

En ce qui touche la plupart de ces villes, il reste beaucoup à trouver pour répondre à notre curiosité de provinciaux. Mais l'éveil est donné. On peut donc espérer que les communications ne se feront pas attendre et que la seconde édition, à laquelle le livre de M. Allier est certainement appelé, rendra aux Compagnies provinciales toute la place qui leur appartient dans cette page quasi nouvelle de l'histoire ecclésiastique du grand siècle.

Alfred Leroux.

L. Lévy-Schneider. **Le conventionnel Jeanbon Saint-André, membre du Comité de Salut public, organisateur de la marine de la Terreur, 1749-1813.** Paris, Alcan, 1901; 1 vol. in-8° de 1,172 pages.

La thèse que M. Lévy-Schneider a présentée à la Faculté des lettres de Paris sur le conventionnel Jeanbon Saint-André est l'une des plus volumineuses et des mieux documentées qui aient paru dans ces dernières années. L'auteur a tenu à nous renseigner d'une manière aussi complète et aussi précise que possible sur le caractère et sur les actes de Jeanbon ; il n'a rien négligé pour arriver à ce résultat : traditions orales, papiers de famille, documents d'archives, etc. Il a ainsi recueilli une masse de faits qui donnent à son ouvrage un aspect touffu, parfois même un peu compact, mais qui nous aident à mieux comprendre certains points de notre histoire révolutionnaire.

1. Cinquante-six si l'on porte en compte Brive, Castres et Montauban dont il est fait mention à la page 235.

Né à Montauban de parents calvinistes, élève des Jésuites, capitaine au long cours, pasteur protestant, président de club à Montauban, député à la Convention nationale, représentant du peuple auprès des armées et de la flotte, membre du Comité de Salut public, consul à Alger et à Smyrne et enfin préfet de l'Empire, Jeanbon a eu, comme on le voit, une existence très mouvementée. M. L.-S., qui est très renseigné sur chacune des phases de cette existence, a voulu nous faire profiter de tout ce qu'il savait; aussi descend-il parfois jusqu'à la minutie; mais ce n'est là qu'un excès de conscience, dont il ne faut pas trop se plaindre. Ce qui est plus grave, c'est que les diverses parties de cet ouvrage, d'importance et d'étendue très inégales, ne sont reliées entre elles que par la personnalité de Jeanbon, et elle n'est pas tellement imposante qu'elle puisse dominer tout le sujet. Plusieurs chapitres pourraient être aisément détachés, et avec quelques développements que M. L.-S. serait mieux à même que tout autre de leur donner, qu'il leur donnera peut-être un jour, ils formeraient un ouvrage à part qui ne manquerait ni d'unité ni d'intérêt

Je n'ai pas l'intention d'analyser dans tous ses détails l'ouvrage de M. L.-S., j'aurais trop souvent à me répéter pour rendre hommage à son exactitude et à sa précision. Je me contente de signaler les chapitres qu'il a consacrés à la situation du parti protestant dans le sud-ouest de la France à la veille de la Révolution et surtout ceux qui sont relatifs à la marine sous la Terreur.

Comment les protestants avaient-ils réussi à se maintenir si nombreux dans la région montalbanaise, malgré la rigueur des édits et les persécutions de toutes sortes qu'ils eurent à supporter; comment avaient-ils réussi à accaparer le commerce et l'industrie, c'est ce que M. L.-S. nous explique dans quelques pages fort intéressantes. Et pourtant l'union était loin de régner entre les diverses communautés et surtout entre les pasteurs, et il faut bien reconnaître que des hommes comme Jeanbon, qui est loin d'être sympathique, ne pouvaient que maintenir et accentuer les divisions. Mais dès que la Révolution éclata, les protestants oublièrent toutes leurs querelles et se prononcèrent pour les idées nouvelles. Montauban était donc un milieu éminemment favorable à la Révolution, non seulement à cause des haines violentes qui existaient entre protestants et catholiques,

mais à cause de la présence d'un grand nombre d'ouvriers qui pour la plupart étaient dans une situation misérable. Jeanbon se mit tout de suite de côté des violents ; comme beaucoup de ses coreligionnaires, il pensait que le protestantisme menacé par la réaction n'avait de salut que dans l'accentuation du mouvement révolutionnaire. Il faut bien reconnaître que l'attitude des catholiques et surtout le massacre dont les protestants furent victimes, le 10 mai 1790, semblaient justifier sa manière de voir. Il acquit bien vite une grande popularité, devint véritablement le maître de la ville et fut enfin élu à la Convention nationale. Il prit part à toutes les grandes discussions, et après plusieurs missions dans les départements et aux armées, il fut élu membre du Comité de Salut public et chargé de la direction de la marine. M. L.-S. a consacré la plus grande partie de son ouvrage à exposer les efforts tentés par Jeanbon pour organiser la marine. C'en est le morceau le plus neuf et le plus intéressant. Il me semble que M. L.-S. aurait dû nous faire connaître d'une façon plus complète l'état de la marine au moment ou Jeanbon en prend la direction. Il ne rend pas suffisamment justice aux efforts qui avaient été faits depuis 1763 pour reconstituer la flotte française; il lui eût été facile de nous donner la liste des vaisseaux de guerre qui existaient dans nos ports en 1792. J'estime que ce renseignement était indispensable pour nous permettre d'apprécier exactement les résultats obtenus par Jeanbon. Je crains, en effet, que M. L.-S. n'ait un peu exagéré l'œuvre accomplie. Ce n'est pas en quelques mois qu'on improvise une flotte et qu'on reconstitue des cadres. La bonne volonté, l'activité, l'énergie de Jeanbon auxquelles tous les historiens seront obligés de rendre hommage après l'étude de M. L.-S., ne pouvaient suffire à tout. Il fut d'ailleurs souvent gêné par les autorités locales qui lui imposèrent des destitutions qu'il n'exécutait qu'à regret. La bataille du 13 prairial (1er juin 1794) prouva que, si nous avions des navires, nous manquions de chefs capables de les conduire. M. L.-S. reconnaît lui-même que l'épuration avait souvent donné des résultats déplorables. Après sa mission à Brest, Jeanbon fut envoyé à Toulon où il déploya la même énergie, mais il constate dans plusieurs rapports que les malversations sont nombreuses dans le port, dans l'arsenal et dans les chantiers et que les marins désertent en grand nombre. Les efforts de Jeanbon n'avaient abouti qu'à démontrer l'impuissance de nos forces navales en

face des flottes de l'Angleterre. Il y a une disproportion énorme entre la tâche entreprise et les résultats obtenus. Le seul moyen de combattre l'Angleterre et de lui infliger des pertes sérieuses était d'organiser contre son commerce la guerre de courses qui avait toujours donné d'excellents résultats. C'est ce que Jeanbon eut le tort de ne pas comprendre, et M. L.-S. aurait dû nous dire combien chimérique et illusoire était l'espoir dont il se berçait d'opérer une descente en Angleterre. Les nombreuses tentatives faites antérieurement, dans des circonstances plus favorables et avec des ressources plus grandes, auraient dû lui servir de leçon.

Après la réaction thermidorienne, l'œuvre de Jeanbon fut complètement oubliée et lui-même fut décrété d'arrestation. Il profita de l'amnistie générale que vota la Convention avant de se séparer et au début du Directoire il fut nommé consul général à Alger, puis à Smyrne, et en 1802, il fut appelé par Bonaparte aux fonctions de préfet du Mont-Tonnerre. Il y resta jusqu'à sa mort. M. L.-S. nous dit qu'il accepta toutes les obligations de sa nouvelle fonction : il devint baron de l'Empire, officier de la Légion d'honneur et il obtint un majorat. Je crois que de telles obligations durent lui sembler douces, et bien que M. L.-S. nous le représente comme un fonctionnaire indépendant, je ne puis m'empêcher de constater la contradiction qui existe entre son passé révolutionnaire et l'activité qu'il déploya au service de Napoléon. Il est vrai que Jeanbon n'a pas dû être gêné par une pareille contradiction, lui qui a toujours cherché à concilier le despotisme de l'Etat et la liberté de la démocratie.

Dans sa conclusion, M. L.-S. nous dit que la personne même de Jeanbon méritait une étude détaillée. Cette étude il nous l'a donnée et d'une façon qu'on peut bien dire définitive, mais ce que nous attendons de lui maintenant, c'est une histoire de la marine française pendant la période révolutionnaire. Mieux que tout autre, M. L.-S. est qualifié pour l'écrire; il a déjà réuni sur la question une masse de documents; souhaitons qu'il ne tarde pas trop à nous donner ce que nous sommes en droit d'exiger de lui.

F. DUMAS.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Alpes (Hautes-).

I. *Annales des Alpes*, t. IV, 1900.

P. 1-19. P. Guillaume. Conservation des minutes notariales dans les Hautes-Alpes. [Aux Archives départementales, où beaucoup ont été versées, notamment depuis 1883. Répartition de ces minutes par arrondissements. Exemples de renseignements par elles fournis : sur la famille de Guill. Farel, sur Lesdiguières, etc. Plus de la moitié sont régulièrement inventoriées.] — P. 20-45, 65-83. P. Vollaire. Les événements de 1814 dans les Hautes-Alpes, d'après les mémoires inédits du général Jouan, gouverneur militaire de Briançon. [Extraits. Organisation de la défense contre l'invasion autrichienne. Belle conduite de Jouan, qui sauva tout le matériel de guerre réuni à Fenestrelle, et des habitants en général.] — P. 59-64. Pièces diverses de 1610, 1598, 1621, relatives à Gap. — P. 84-100. P. Guillaume. Documents en langue vulgaire de Manteyer et de Veynes (1532-1556). [Tirés d'un « livre de raison » qui provient de la famille de Varey. Arrentements, quittances, engagements, prix-faits.] — P. 107-9. Pièces diverses de 1701, 1730, 1733. — P. 113-42. P. Guillaume. Les guerres de l'empereur Auguste contre les peuples des Alpes occidentales, d'après Jean Oberziner. [Italien, auteur de *Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*, Roma, Loescher, 1900, in-f° de xii-240 p. et 5 cartes. Provinces, peuplades, d'Auguste à Dioclétien ; grandes voies alpestres. Quant aux guerres mêmes, il en est assez peu question.] — P. 163. Levé de la frontière des Alpes en 1749. — P. 165. Certificat de la valeur des grains à Gap de 1692 à 1695. — P. 169-86. Le P. Denifle. Guerre entre la Provence et le Dauphiné en 1368 et 1369. [D'après les Arch. du Vatican et en particulier les lettres de l'archevêque d'Embrun, P. Ameilh. Cet article est tiré du t. II de l'ouvrage que les *Annales* ont signalé, t. XIV, p. 270 : *La*

guerre de Cent ans et la désolation des églises, etc.] — P. 187-96. Transaction et reconnaissance de Manteyer près Gap, 1500 et 1544. [Analyse de l'une, texte de l'autre. Délimitation exacte dudit « mandement ».] — P. 211-4. Charte d'affranchissement par le dauphin Jean II, en 1316. — P. 215. Lettre de Henri II aux chanoines de Gap pour leur recommander la nomination de J. d'Orsière à une stalle, 1551. — P. 217-39. A. Albert. Briançon. Défense du fort de l'Infernet en 1815. [Extraits d'une sorte de journal de J.-B. Rey, fonctionnaire de l'enregistrement.] — P. 239-42. F. Arnaud. L'église des Dominicains de Barcelonnette. [La tour Cardinalis actuelle en fut le clocher; elle ne peut être antérieure à 1388.] — P. 242-55. P. Guillaume. Deux duels. [Lettres royales de grâce de 1607 et 1620, en faveur des sieurs de Chérines et du Collet.] — P. 267-8. Pièces de 1316 et 1498. — P. 269-79. P. Guillaume. Archives notariales des Mutonis. [Famille desdits notaires, de 1317 à 1675. Ils furent, de 1476 à 1635, les secrétaires des évêques et du chapitre de Gap. Leurs papiers, aux Arch. départementales.] — P. 280-90. F.-N. Nicollet. Transaction entre Lardier et Sigoyer au sujet des droits de pâturage et boisserage, en 1368. [Deux communautés de l'arr. de Gap.] — P. 290-5. P. Guillaume. Premiers projets du chemin de fer de Marseille à Lyon et du canal de la Durance, 1832. [Lettre de J. Charbonnel à Aug. Isoard, d'Embrun.] — P. 296-303. Le diocèse de Gap en 1563-1565. [État des biens temporels de l'Église vendus, audit diocèse, pendant ces trois années.] — P. 312-6. Pièces diverses de 1290 (v. st.), 1632 [Opposition des consuls d'Embrun contre ceux de Briançon pour les empêcher d'établir un collège dans leur ville], 1550 [Reçu d'amendes pour cause de protestantisme à Gap], 1750. — P. 1-63. (Appendice avec pagin. spéciale.) Liste chronologique des évêques de Gap.

Tome V, 1901.

P. 5-18. P. Guillaume. Un martyr de la foi : Jean-Antoine Savine, d'Embrun, supérieur des Clercs de Saint-Sulpice, massacré aux Carmes, à Paris, en septembre 1792. [Sa famille. Cinq pièces justificatives.] — P. 18-32. Id. Comité de surveillance de Bonnet-Libre (Saint-Bonnet-en-Champsaur), 1793-1794. [Correspondance de comité avec le district et le comité de sûreté générale de la Convention en 1794. Elle est curieuse.] — P. 33-7. F.-N. Nicollet. Reconstruction de l'Hôtel-de-Ville et de l'horloge de Gap après l'incendie de 1692. — P. 38-45. P. Guillaume. Libertés et franchises de Serres en 1285 et 1341. [La première charte, en latin, est réduite à un fragment, vidimé en 1341; la traduction

française de ce vidimus, faite au xvie siècle, est publiée également.] — P. 58-64. Pièces de 1748 [Une loterie à Briançon], 1561 [Un baptême protestant à Gap], 1701 [Délibération des directeurs de l'hôpital de Briançon au sujet des biens confisqués aux consistoires protestants de la vallée du Queyras et de Château-Dauphin]. — P. 65-84. P. Guillaume. Les événements de 1830-1832, d'après la correspondance adressée aux frères Aug. et Th. Isoard, d'Embrun. [Elle se rapporte aux objets les plus divers et n'en est pas plus intéressante.] — P. 84-91. Id. Petite chronique gapençaise d'après les « Journaliers » de la ville; xviie et xviiie siècles. (Suite p. 112-32, 184-95, 217-35, 283-91.) [Les « Journaliers » étaient des registres rédigés par les notaires-secrétaires de la ville, sorte de chronique quotidienne des événements dignes de quelque attention. Extraits, analyses, et aussi renseignements divers tirés d'autres documents, 1616-1719.] — P. 92-5. Id. Les escartons de l'Embrunais avant 1628. [Assemblées destinées à répartir les dépenses locales : l'opération s'appelait *excartonamentum*, la quote-part de chaque communauté *escart*. Requête des consuls de Guillestre au Parlement de Grenoble, afin que leur « escarton » soit réuni, avec détails sur la coutume observée.] — P. 132-8. Id. Création du marquisat de Savines en 1715. [Texte. Savines, arrond. d'Embrun.] — P. 138-43. Id. Notre-Dame du Laus et la Révolution en 1790. [Lettre où le baron des Praux entretient une religieuse d'une apparition survenue près de la chapelle, signe incertain des volontés divines, et tonne contre la philosophie et la Révolution qui commence.] — P. 143-6. La peste de 1630 à Gap. [Texte : mesures à prendre, « parffun général de la ville ».] — P. 162-5. Le sculpteur Pierre Bonis, de Sisteron, et la statue de la Vierge de Châteauneuf-d'Oze en 1497. [Bail à besogne.] — P. 165. Dispense par un évêque apostat en 1561. [C'est G. de Clermont, que Farel convertit au protestantisme.] — P. 166-8. [La ruine du Grand-Puy, près d'Embrun, en 1635. [Par inondations, éboulements de terrains, etc.] — P. 168. Les représentants des Hautes-Alpes en prison, en 1794-95. [Ignace Cazeneuve.] — P. 169-81. P. Guillaume. L'industrie laitière dans les Hautes-Alpes d'après les anciens documents. (Suite p. 235-52, fin p. 265-82.) [Très intéressant pour l'historien et le géographe. Races, pâturages, transhumance, produits et commerce, matériel employé (par ordre alphabétique de noms d'outils), législation.] — P. 181-3. H. Rostolland. La défense des Alpes en 1791. [Lettre du capitaine Rostolland, de Névache, au ministre de la guerre Duportail.] — P. 207-16. Pièces diverses de 1332 [Gratuité des écoles à Gap], 1515 [Exemption de tailles en faveur de G. d'Abon, écuyer, de Gap], 1692 [Invasion;

pillages, incendies], 1799 [Représentation de *Brutus* à Gap], 1787 [Vœux des Gapençais relatifs au port des lettres en Provence]. — P. 252-6. P. Guillaume. Sentences rendues à Puy-Sanières en 1338. [Par le juge de noble Raoul d'Embrun, coseigneur du lieu. Texte.] — P. 261-3. Les delphineaux de Saint-Laurent-du-Cros en 1543-1783. [Sur ces « hommes delphineaux » quelques explications ne seraient pas inutiles. Ce sont sans doute des serfs du dauphin, qui paraissent avoir été l'objet d'une aliénation.] — P. 303-6. Les dîmes d'Avançon en 1583-1594. — P. 307-12. Pièces de 1617 [Dîmes], 1698 [Inventaire des archives de Guillestre], 1706 [Exposé de la situation de la communauté des Praux], 1718 et 1794. — P. 65-128. (Appendice avec pagin. spéciale; suite et à suivre.) Notice historique sur le chapitre de Gap. [Avec listes chronologiques, etc.] P. D.

II. *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1901.

P. 1-23. Abbé Lesbros. Mémoire généalogique sur la maison de Rivière. (Suite, et fin, p. 123-42.) [D'après un mémoire manuscrit de Louvet, fils de l'auteur de l'*Histoire des troubles de Provence*. Généalogie des seigneurs de Sainte-Marie, de Bruis, de Montmorin, de Pommerol, de Rémuzat, du Puget, tous issus de l'ancienne maison de Rivière. Quelques textes, dont des lettres de Henri III, de Louis XIII.] — P. 24-30. Abbé Allemand. Note sur une découverte archéologique à la Bâtie-Vieille. [Ruines d'un village du haut moyen âge, que le village actuel a dû remplacer vers la fin du xie siècle.] — P. 51-74. J. Roman. Généalogie de la famille d'Aix-Artaud de Montauban. (Fin, p. 93-110.) [Originaire d'Aix, mandement du diocèse de Die, elle prit, probablement par substitution, le nom d'Artaud (en Diois et en Champsaur), puis celui de Montauban (dans la baronnie de Montmaur) à la suite d'une fusion nouvelle. Enumération des alliances, des fiefs, des membres de cette puissante famille, éteinte dès le xviiie siècle.] — P. 81-2. Id. Une monnaie de Michel de Perellos, archevêque d'Embrun. [Trouvée à Avignon récemment, frappée au début du xve siècle, malgré la défense du roi.] — P. 111-22, 267-82, 343-54 et à suivre. F.-N. Nicollet. La conjugaison dans la langue populaire du Gapençais. L'article. — — P. 143-51. Notes sur « Louis », l'un des chefs de la Petite église dans les Hautes-Alpes, extraites des mémoires inédits de M. Edouard de Laplane. — P. 177-92. A. Dumas. Lamennais et Vitrolles. [Relations du prêtre breton avec ce méridional incrédule, chez lequel en 1828 il a résidé.] — P. 225-36. J. Tivollier. Règlement de la communauté de

Molines (Queyras) fait en l'année 1770, le 4 juin. [Sur les bois, pâturages, biens communaux, récoltes ; 35 articles.] — P. 237-44. Abbé Allemand. Bulle et statuts du chapitre de Saint-Arnoul de Gap. (Fin, p. 355-79.) [Bulle du pape Alexandre III, de 1176, dont texte ; statuts résultant des délibérations du chapitre, de 1320 à 1789, dont analyses.] — P. 245-52. J. Michel. Un Evangéliaire de Notre-Dame de Berthaud. [A la Bibliothèque de Gap. Description, origine. Point de fac-similés.]

1902.

P. 1-6. J. Roman. Deux portes ornées du xvie siècle, provenant de la famille Euré. [L'une des plus anciennes familles du Queyras, Hautes-Alpes. Planche.] — P. 7-27, 77-91, 293-304. J. Michel. Histoire et bibliographie de la presse gapençaise. [Depuis le 1er floréal an XII, car il n'y eut pas de journal à Gap durant la Révolution, jusqu'à nos jours.] — P. 41-3. B. Roman. Objets antiques trouvés à la Madeleine (près Ribiers). [Fragments d'outils en silex ; quelques objets en bronze ; traces d'un tombeau gallo-romain.] — P. 61-71. L. de Farcy. Visite à la sacristie de l'ancienne cathédrale d'Embrun. [Ornements, broderies datées, en série, intéressantes par là, quoique de valeur artistique secondaire.] — P. 73-6. J. Roman. Origine de la famille de Rivière. [De *Roveria*, petit fief sis dans le mandement de la Beaume-des-Arnauds ; le plus ancien membre connu de cette famille apparaît en 1155.] — P. 119-39, 211-33. F.-N. Nicollet. Les noms de nombre dans la langue populaire du gapençais. Le nom ou substantif et l'adjectif qualificatif. Les comparatifs et les superlatifs. Pronoms personnels, etc. [Suite d'une série d'articles d'autant plus précieux qu'ils sont relatifs à un patois qui a été fort peu écrit et encore moins étudié. L'auteur, qui avait à ses débuts quelque peu tâtonné (voy. *Annales*, XIII, 534) nous paraît suivre aujourd'hui une méthode excellente : il expose avec une précision qui ne laisse rien à désirer l'état actuel des faits, et essaie d'en reconstituer l'histoire à l'aide de documents malheureusement trop rares et peu anciens : c'est là le vrai moyen de faire progresser les études dialectales. On pourrait encore çà et là (par ex. 1902, p. 124, n.) relever trop de rapprochements avec les langues les plus diverses et les plus étrangères au patois étudié ; mais cette inutile érudition n'enlève pas, en général, à M. N. la lucidité de son coup d'œil. Çà et là aussi (1901, p. 350) quelques opinions singulières, par exemple, que la particule « honorable » *en*, *na*, serait une transformation de l'article (peut-être de l'article celtique *o*). Mais alors pourquoi ne la trouverait-on employée que devant les noms de personnes

nobles ? — A. J.] — P. 179-91. Abbé Allemand. Une belle-fille du chevalier de Jarjayes et son rôle dans la vie et l'œuvre de Balzac. — P. 193-209, 317-38. J. Roman. Monographie de la commune des Crottes. [Canton et arr. d'Embrun. Limites, familles seigneuriales, propriétés communales; abbaye de Boscodon; église; château de Picomtal; biographies et bibliographie.] — P. 235-40. Lettres inédites de Valbonnais et de Guy Allard. [De 1669, 1713, 1715. Relatives à leurs travaux sur l'histoire du Dauphiné.] — P. 248-54. D. Martin. Aperçu sur la fouille pratiquée dans un des *tumuli* de Chabestan. [Tombes d'époque gauloise (?).] — P. 271-92. F.-N. Nicollet. Affouagement des communes des Hautes-Alpes de 1662 à 1666. (A suivre.) — P. 305-15. Abbé Allemand. Note biographique sur André Garnier, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes. — P. 339-58. D. Martin. Fouilles opérées dans les *tumuli* 9 et 23 de Champ-Cros. P. D.

Ardèche.

Revue du Vivarais, t. X, 1902.

P. 6-17. A. Mazon. Les anciens registres paroissiaux de Saint-Agrève. Quatre registres de baptêmes, allant de 1623 à 1686, un registre des décès (1640-1648), deux des naissances, mariages, enterrements (1686-1741), actes de décès (1753-30 fructidor an XIII). Renseignements sur les familles protestantes, converties, sur les notables de la paroisse, etc.] — P. 18-33. Id. L'organisation municipale à Largentière. (Suite.) [Durant les dernières guerres civiles du xviie siècle.] — P. 34-45, 57-75, 143-51, 171-81. R. Tartary. Le prieuré et l'église de Macheville. [Macheville, aujourd'hui simple faubourg de Lamastre, était autrefois une communauté distincte : à ce propos, détails d'ordre géologique fort inutiles. Paroisse dès le xe siècle, prieuré au xie, cette terre appartenait aux bénédictins, ainsi que beaucoup d'autres dépendances. Sept d'entre eux ont été massacrés en 1587 par les huguenots que commandait le capitaine Chambaud : à cette occasion, généalogie des Chambaud et longs détails sur la découverte des « saints os » des moines assassinés. Le prieuré, uni au collège du Puy, a passé sous l'autorité des jésuites en 1593.] — P. 45-53. E. Nicod. Pour et contre les chèvres. [Historique des précautions prises contre elles en Languedoc par les Etats et les intendants au xviiie siècle, notamment en Vivarais, pour la conservation des bois. Règlements ultérieurs.] — P. 75-89. A. Mazon. Largentière pendant la peste de 1629 et les années suivantes jusqu'à la révolte de Roure (1670). — P. 90-100. P. Falgairolle. La succession de

la maison de Tournon au commencement du XVIIe siècle. (Suite p. 182-200, 465-72, 491-6, et à suivre.) [Texte, publié par extraits, de l'inventaire de cette succession, à la mort de Just Louis, baron de Tournon et comte de Rossillon (14 sept. 1617) : possessions territoriales, bibliothèque, tableaux et objets d'art, tentures et tapisseries, armes, archives qui forment la partie la plus importante du document.] — P. 105-22. F. DE CHARBONNEL. La paroisse de Chassiers avant la Révolution. [A suivre, mais point de suite. Détails sur la cure, les chapelles, les confréries. Parmi les curés, nombreux Chalendar; cette famille, d'où sortit le syndic Chalendar de la Motte, contemporain des guerres de religion, était la principale de la paroisse.] — P. 122-42. A. MAZON. La communauté de Saint-Agrève dans l'ancien temps (fin, p. 282-300). [C'est-à-dire au XVIIe siècle ou plutôt au XVIIIe, faute de pièces antérieures. Organisation du pouvoir consulaire, des contributions; relations de la communauté avec le seigneur, marquis de Vogüé : on s'entendait fort mal. Casernes. Ecoles. Cure et confréries. Faits principaux de l'époque révolutionnaire, sur laquelle les documents font défaut.] — P. 153-70. Chanoine MOLLIER. La tour ou clocher de Viviers. (Suite p. 229-46, 300-10, 331-57, 405-23, et fin p. 443-55.) [Très complète description, avec gravures, de cet édifice d'origine carolingienne, d'aspect romano-byzantin. L'ogive y succède au plein cintre, la forme octogone de l'étage supérieur à la disposition en carré de la partie inférieure. Architecture, sculpture, inscriptions murales, etc. Notes et pièces justificatives.] — En supplément au n° du 15 avril, résumé, en 15 pp., d'une étude intitulée : Les anciennes loges maçonniques d'Annonay et les clubs (1766-1815). [D'après leurs registres. Les bourgeois et gentilshommes affiliés aux Loges, réunis en vue de la bienfaisance, plus ou moins imprégnés de philosophie, mais de sentiments modérés, même monarchiques, sont entrés en grand nombre dans la Société des Amis de la Constitution. Ils ont lutté contre les clubs et tempéré le zèle des Jacobins. Les Loges se reforment en 1806, mais délaissent la philanthropie et s'ouvrent à tel point que le secret y devient impossible, au grand préjudice des anciens rites]. — P. 201-28. A. MAZON. Le massacre de deux jésuites à Aubenas (7 févr. 1593). [Les PP. Jacques Salez et Guillaume Sautemouche, assassinés le lendemain de la surprise de la ville par les protestants. Texte d'un récit contemporain, rédigé par le P. Odo de Gissey, d'après les dépositions des témoins. Il semble démontrer que les deux jésuites furent mis à mort, non comme ligueurs, mais comme ennemis du calvinisme, contrairement aux assertions de l'Anonyme et au « Fidèle récit » rédigé sans doute par le

capitaine Valeton, huguenot.] — P. 247-60. Id. La révolte de Roure et l'histoire de Largentière de 1670 à 1700. — P. 265-81. Silvius. Notice historique sur Saint-Laurent-les-Bains. [Eaux utilisées dès l'époque gallo-romaine, comme en témoignent des substructions et des monnaies. L'auteur cite la description en vers languedociens, de 1687, qu'a publiée à ce sujet M. Bondurand, et insère un arrêt du 28 août 1734, donné par le Conseil du roi en faveur de la propriétaire de la seconde source.] — P. 361-75. E. de Gigord. Notre-Dame-d'Ay; histoire inédite de 1789 à 1810. [La chapelle actuelle a été construite, non en 1834, mais de 1792 à 1796 par Ant. Farigoules, à la place d'une ancienne chapelle, dont on retrouve les traces.] — P. 391-404. E. Nicod. La genèse d'Annonay. [Bien informé et précis.] — P. 425-34. A. Mazon. Desaignes. [Gros bourg du canton de Lamastre, lequel comptait, avant les guerres de religion, plus de feux qu'aucune ville du Vivarais. Courte monographie.] — P. 435-42. De Montravel. Balazuc. [Brève notice sur les possesseurs de la baronnie.] — P. 456-64. A. Roche. L'aumône à Lavoulte-sur-Rhône. (Suite p. 497-519, 554-66, et fin, p. 599-606.) [Il s'agit de la distribution annuelle de 150 setiers de seigle, que faisaient les seigneurs de Lavoulte aux pauvres et aux passants de Lavoulte, Royas et Rompon : seigle fourni par leur terre de Boffres. A la fin du xviiie siècle les agents du prince de Soubise, possesseur de la baronnie, cherchent à débarrasser la terre de cette charge : d'où procès interrompu par la Révolution, mais repris en 1812. En outre, la communauté réclamait une rente de 700 livres fondée en faveur de l'hospice par le duc de Ventadour (1617) et refusée par le prince. Ce double procès s'est terminé en 1836-1838 par deux transactions. Textes nombreux.] — P. 473-90. F. de Charbonnel. Les pénitents bleus de Chassiers. [Confrérie d'origine aristocratique et ligueuse. Série de faits la concernant, sans grand intérêt.] — P. 521-30. Silvius. Encyclopédie de l'Ardèche. La famille Abrial. [D'Annonay; connue depuis 1596; protestante, mais convertie au catholicisme après 1700. Le personnage le plus connu qu'elle ait fourni est le ministre de la justice de Napoléon.] — P. 531-9. E. Nicod. Les seigneurs d'Annonay (à suivre). — P. 540-53. Les Vans (*Vannis*). [Sorte de chronique.] — P. 371-7. A. Mazon. Le temple de Diane à Desaignes. (A suivre.) — P. 578-84. Dr Francus. Pierre Davity, de Tournon. [Auteur d'opuscules littéraires et d'une vaste compilation intitulée : *Le monde entier avec toutes ses parties, Etats, Empires, Républiques et Gouvernements.* Né en 1573, mort à Paris en 1640.] — P. 585-95. R. Le Sourd. Les demoiselles de Saint-Cyr originaires du Vivarais (à suivre). — P. 596-8. Silvius.

Un aperçu de l'histoire de Cruas. [Peu de chose. Trop de fautes d'impression.] — P. 607-15. A. MAZON. Histoire d'une petite ville au XVIIIe siècle. Largentière (1701-1787). [A suivre. Nous rendrons compte de cet article et de tous ceux que M. M. a consacrés à Largentière quand son travail sera terminé.] P. D.

Bouches-du-Rhône.

I. *Mémoires de l'Académie des Sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, t. XVIII, 1902.

P. 5-52. A. MOUTTET. Le cabinet des Fauris de Saint-Vincens à Aix d'après des documents inédits. [Vente et partage de cette collection célèbre; mémoire bien documenté. Portrait inédit d'Antoine de Fauris.] — P. 53-8. Ch. JORET. L'abricotier et le pêcher. [Leurs origines et pays de provenance, d'après les auteurs classiques et les voyageurs.] — P. 87-98. A. DE FONVERT. Autour de Saint-Canadet. [Simple bavardage soi-disant archéologique.] — P. 99-126. AUDE. Thiers, étudiant en droit, ses rapports avec l'Académie d'Aix. [Intéressante étude sur les débuts littéraires de Thiers, et sa participation aux concours de l'Académie; curieux et documenté.] — P. 163-96. DURANTI LA CALADE. Rapport sur le cours de M. Clerc relatif à la campagne de Marius en Provence. [Marche des armées belligérantes, emplacement des champs de bataille, détails des deux batailles; nie que les deux batailles aient eu lieu à Pourrières; place la première dans les environs immédiats d'Aix. Cf. *Annales du Midi*, t. XIV, p. 435.] — P. 197-216. L. BLANCARD. Le roi René, seigneur de Gardane. [Intéressante étude, d'après des documents des Archives des Bouches-du-Rhône, sur les mœurs et les conditions économiques de la villa du roi René, sur ses invitations aux « Bouquines » de Marseille, ses chasses et ses séjours.] L.-G. P.

II. *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, 1901-1902, t. XLV, 2e partie.

P. 223-7. J. FOURNIER. Une grève à Marseille en 1785. [Récit d'une grève de chapeliers avec intervention du pouvoir au profit des ouvriers.] — P. 234-66. E. PERRIER. L'hôtel et le château d'un financier aixois au XVIIe siècle. [Etude intéressante sur Pierre de Maurel, trésorier général en Provence. Inventaire de son mobilier, tableaux et objets d'art dressé en 1674.] — P. 267-305. H. DE GÉRIN-RICARD. Une famille de bourgeois sous l'ancien régime. Notes généalogiques et domestiques sur les La-

get de Bardelin de Provence. [Etude des plus complètes sur une famille estimée. Curieux testament de 1614.] — P. 306-7. P. Rigaud. L'échappé de Brienne. [Lettre inédite de Joseph Bonaparte, du 26 août 1785, annonçant qu'un de ses frères qu'on avait cru être Napoléon, mais qui était Lucien, désirait quitter l'école de Brienne pour entrer au séminaire d'Aix.] J. F.

Creuse.

Bulletin de correspondance de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 1902.

N° 5, juin. P. 8-10. F. Autorde. L'inscription du château de La Côte, commune de Mézières (Haute-Vienne). [Cette inscription de six mots semble inintelligible: QUIT·MORS·SIT·TRIPLEX·ASOLLE·TROPHEUM. M. A., qui intervertit par distraction mors et sit, propose de voir dans asolle une altération de aselle et traduit : « Qu'est-ce que la mort? Triple petit âne, c'est le triomphe. » Il faudrait, avant tout, vérifier le texte sur la pierre et déterminer la date des caractères, ce dont M. A. ne s'est pas préoccupé. Je remarque que Roy-Pierrefitte, dans son *Histoire de Bellac*, p. 33, note 1, lit asole, et non asolle, comme il le fait dans l'endroit allégué par M. A.] — P. 10-2. H. Delannoy. Un arrêté du Directoire du département de la Creuse du 23 ventôse an II. [Ordonnant l'impression à 1500 exemplaires du discours prononcé à Paris, le jour de la fête de la Raison, par le citoyen Monvel.] — P. 12-4. Programme d'une représentation théâtrale, en 1770, à Jarnages. [Représentation de collège du *Légataire universel.*] — P. 15-7. F. A[utorde]. L'échauffourée des habitants d'Ajain. [Proclamation du préfet de la Creuse, Bureau-Desetiveaux; cette échauffourée eut lieu le 15 juin 1818 à l'occasion de l'impôt des 45 centimes.] — P. 17-32. A. Thomas. Hérec de Beaujeu, maréchal de France, et les derniers vicomtes d'Aubusson. [Seconde édition, augmentée d'un mémoire paru dans les *Beitraege* publiés par la librairie Max Niemeyer en l'honneur du professeur W. Fœrster, volume dont nous parlons d'autre part.] A. T.

Drôme.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, t. XXXV, 1901.

P. 5-12. A. Béretta. Origine et traduction de l'inscription celto-grecque de Malaucène (Vaucluse). [Là où Allmer a cru reconnaître un autel et une dédicace au dieu-fontaine Graselus (Grosel), M. B. voit une borne

de propriété; il lit : [*de*] *acu canali acra celov*(*e*) *ratov*(*e*) *de caentena* et traduit : « Du point où la source jaillit jusqu'à sa canalisation, ou même jusqu'à la partie à découvert, la distance parcourue mesure cent arpents. »] — P. 13-34, 105-28, 217-32, 313-32. J. CHEVALIER. Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois (Suite et à suivre). [Etude, accompagnée de documents, sur l'histoire de ces comtés de 1452 à 1467, sous le gouvernement du dauphin Louis II, devenu le roi Louis XI; entre autres : hommage, puis première cession à la papauté de la souveraineté de ces comtés (1456-62) non suivie d'effet devant les protestations du parlement de Grenoble; rapports avec la noblesse dauphinoise, tendant à la suppression du morcellement féodal.] — P. 45-6, 129-41, 233-48, 333-43. L. EMBLARD. Les imprimeurs et les journaux à Valence. (Suite et à suivre.) [Biographie des imprimeurs et liste des ouvrages de leurs fonds, au XIXe siècle.] — P. 65-75, 142-52, 259-68, 304-12. Dom G. MAILLET-GUY. Les notaires Piémont et la famille de Nulli de Frize de Saint-Antoine. (Suite et à suivre.) [Relations des Pères de l'abbaye de Saint-Antoine avec cette famille de Saint-Marcellin et biographies des de Frize d'après les mémoires d'Eustache Piémont et les minutes de l'étude Piémont (XVIe-XVIIe siècles).] — P. 76-83, 161-9, 245-8, 344-50. C. PERROSSIER. Essai de bibliographie romaine. (Suite et à suivre.) — P. 193-216. M. VILLARD. Le sarcophage de Saint-Félix. [Fragments d'un sarcophage en marbre blanc, probablement exécuté à Arles entre le IVe et le Ve siècles, et qui aurait contenu les reliques des martyrs Félix, Fortunat, Achillée, premiers chrétiens de l'église de Valence; auraient été encastrés dans le mur de l'Abbaye-hors-les-murs, puis du prieuré de Saint-Félix; auj. déposés au musée de Valence.] — P. 249-54. E. ARNAUD. Note historique sur les premiers Poitiers du Valentinois. [Les Poitiers, venus du Languedoc, alliés aux Massanne et aux Arnaud de Crest, prennent le titre de comtes de Valentinois et acquièrent une grande autorité dans le pays (XIe-XVe siècles).] — P. 255-8. E. GOURJON. L'ancienne station romaine de Vénejean-sur-Montbrun. [A cet endroit, au pied du mont Ventoux et non loin d'une voie romaine, la découverte d'un autel votif à Vulcain, de monnaies, cachets d'oculistes, sceaux, lampes, statuettes fait désirer une exploration approfondie.] — P. 57-64, 170-8, 269-89, 362-6. F. GRÉGOIRE. Un torrent : la Drôme. [Etude géographique, mais aussi historique et littéraire des villes de la région, principalement de Crest.] — P. 367-75. A. LACROIX. Beaufort-sur-Gervanne. [Court historique de cette seigneurie, près de Crest, relevant des comtes de Valentinois.]

Tome XXXVI, 1902.

P. 5-40, 163-79, 270-86, 371-81. J. Chevalier. Mémoires pour servir à l'histoire du Valentinois et du Diois. (Suite et fin du 2e mémoire.) [Travail important, bien documenté; histoire de cette région sous Louis XI et Charles VIII. A noter : revision générale des feux pour l'établissement du recrutement des francs-archers; cession à la papauté par Louis XI malade, en 1483, des comtés, malgré l'opposition du Parlement et des habitants; leur retour à la couronne sous Anne de Beaujeu; participation des Valentinois à l'expédition de Naples; persécution des Vaudois ou Chagnards en Dauphiné.] — P. 41-8, 113-32, 225-48, 344-70. J. Taveras et M. Villard. Nouvelle étude critique sur Championnet. [Les auteurs, d'après les papiers laissés par Championnet, mais en partie détruits, revisent toute la biographie de ce général. Jean-Etienne, surnommé dès le bas âge Championnet, du nom d'un terroir de Valence, né en cette ville le 14 avril 1762, fils naturel de Madeleine Collion, cuisinière, et de Etienne Grand, bourgeois notable, fut successivement placé chez un greffier de justice à Chabeuil (Drôme), cuisinier à Barcelone, receveur des finances à la Roche-de-Glun sur le Rhône, puis homme d'affaires d'Et.Grand, qui fit plusieurs testaments en faveur de sa mère et de lui, et qui, à sa mort, en 1788, épousa la mère, sans légitimer le fils. Les auteurs contestent la participation de Championnet au siège de Gibraltar, laquelle ne repose sur aucun document.] — P. 49-56. L. Emblard. Les imprimeurs et les journaux à Valence. (Suite et fin.) — P. 57-71. A. Lacroix. Les péages de la Drôme avant 1790. [Liste qui donne, vers 1772, pour la région qui forme actuellement le département de la Drôme, 90 péages par terre, 9 sur le Rhône et 4 sur l'Isère.] — P. 72-82, 193-8, 324-8, 420-37. F. Grégoire. Un torrent : la Drôme. (Suite et fin.) — P. 83-94. Dom Maillet-Guy. Les notaires Piémont. (Suite et fin.) — P. 95-101. C. Perrossier. Essai de bibliographie romanaise. (Suite.) [Travail qui restera inachevé, l'auteur, chanoine et archiviste du diocèse de Valence, étant mort en mai 1902.] — P. 133-53, 249-69, 395-408. E. Mellier. Les ponts anciens et modernes sur le Rhône à Valence. (A suivre.) [L'auteur, au milieu de digressions continuelles, conclut de la présence d'un vestige de pile, de quelques mots d'une charte de 1214 (Cartulaire de Saint-Etienne-de-Bourg) et de documents de 1292 et de 1446, de l'appellation Pont-Péri donnée à un quartier près du fleuve, à l'existence d'un pont sur le Rhône dont les Valentinois ont totalement perdu le souvenir.] — P. 154-62, 287-96, 385-94. L. Emblard. La famille de Bressac; généalogie, histoire. [Etude, sans grand

intérêt, sur Henri de Bressac, bailli de Valence au XVIIe siècle.] — P. 297-309. Dom G. Maillet-Guy. Le cardinalat de Charles Anisson. [Notes sur les Anisson de Saint-Marcellin, où l'on établit que le religieux Antonin Ch. Anisson, contrairement aux affirmations de Chorier et d'autres écrivains régionaux, ne participa point aux négociations en cour de Rome conduites par d'Ossat et Du Perron au sujet de l'abjuration d'Henri IV et qu'il ne fut pas cardinal.] — P. 103-4. A. Lacroix. Lettre d'étudiant dauphinois au XVIe siècle. [Curieuse demande de subsides à son père.] — P. 198-209, 310-6, 438-41. C. Perrossier. Pierre Davity, géographe et bel esprit du XVIIe siècle (1573-1635). [Auteur des *Etats ou empires du monde;* analyse et extraits relatifs au Dauphiné.] — P. 317-23, 409-19. A. Lacroix. Châtillon et ses alentours. (A suivre.) [Histoire de ce bourg, sur la route de Die à Grenoble.]

O. N.

Garonne (Haute-).

I. *Bulletin de littérature ecclésiastique*, publié par l'Institut catholique de Toulouse, 1901.

P. 33-49. L. Couture. Saint Prosper d'Aquitaine. [Suite et fin d'un compte rendu de thèse dont la première partie a été publiée dans le même recueil, 1900, p. 269-82. Examen des données très conjecturales sur la vie de saint Prosper. Doutes sur l'authenticité du *de Providentia*. Discussion des doctrines théologiques contenues dans le *de Ingratis*. Les atténuations à la doctrine augustinienne y prennent un certain degré d'autorité par ce fait que l'auteur était un écrivain attaché officiellement au Souverain-Pontife.] E. S.-R.

II. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 10e série, t. II, 1902.

P. 54-70. Roschach. Un voyage princier en 1535. Passage à Toulouse du roi de Navarre, Henri d'Albret, et de la reine Marguerite. [Détails sur les préparatifs faits pour recevoir les souverains, sur le lettré G. de la Perrière et le peintre Bernard Malot qui y participèrent, etc.] — P. 150-72. L. de Santi. Le combat de Souilhe (3 nov. 1627). [Bonne et claire étude de cette affaire, où Rohan montra toutes ses qualités de manœuvrier, sans profiter ensuite de l'avantage qu'il avait su prendre sur l'armée royale, commandée par Montmorency. Cf. *Annales*, t. XV, p. 33.] — P. 237-64. Pradel. Puylaurens. [Cette première partie, relative aux anciens seigneurs du lieu, s'étend jusqu'en 1341. Elle contient

des faits exacts, précis, mais rien de nouveau, en somme.] — P. 265-94. Desazars de Montgailhard. Les salons de peinture de Toulouse au xviii[e] siècle. [Traite à ce propos des salons depuis Phidias et Apelle. Ceux de Toulouse ont commencé en 1751, au Capitole, et se sont continués chaque année, sauf deux, jusques et y compris 1791, sous la direction de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de cette ville. Rien de tel dans aucune autre ville de province. On sait qu'à Paris les salons étaient bisannuels.] — P. 295-320. L. de Santi. Le château de Montmaur. [Près Avignonet. Occupation dudit château par les troupes de Rohan lors de son incursion en Lauragais, novembre 1627. Le gouverneur, La Barthe, le rendit à Montmorency moyennant 18,000 livres, le 10 janvier 1628. Détails intéressants, quelques-uns nouveaux.] — P. 321-8. Brissaud. De l'application des lois wisigothiques dans le Midi de la France. [1° Il ne paraît pas démontré qu'avant 507 le code d'Euric se soit appliqué dans les affaires où se trouvaient intéressées des parties de race différente. 2° Après 507, dans la partie de la Gaule wisigothique conquise par les Francs, le Bréviaire d'Alaric reste le code des Gallo-Romains; le code d'Euric disparaît avec les Goths. En pays ostrogoth, lois wisigothiques et lois romaines s'appliquent distributivement aux Goths et aux Romains. De même dans la Septimanie wisigothique; mais ici les lois wisigothiques ont subi une remarquabl élaboration, qui a substitué la Vulgate (revision d'Ervig, 680-687) aux codes de Léovigild et de Reccesvind, et causé l'abandon de la loi romaine. 3° En 759, la Septimanie, tombée sous la domination franque, conserve sa loi, quoique les Francs immigrés fassent usage pour eux de leurs lois nationales. Il est probable que de nombreux Espagnols et Gallo-Romains réfugiés en ce pays, s'y servant de la loi romaine, qui était la leur, en ont amené la résurrection.] — P. 351-76. L. de Santi. La maison de Lévis-Montmaur. [Suite des deux publications qui précèdent. Le château de Montmaur appartenait aux Lévis-Léran, calvinistes. Pris par un serviteur de Rohan en 1627, il fut confisqué par le Parlement de Toulouse pour complicité prétendue des Lévis avec les huguenots et recouvré par eux à grand'peine. Historique très compliqué des démêlés de l'un des Lévis-Montmaur, Benjamin, avec sa parenté : un cousin, Claude de Lévis, le tue en 1653, est condamné à mort, pris et décapité en 1654, à Toulouse. Le frère aîné de Benjamin, Michel, fait sa paix avec le fils de Claude, Gaston de Lévis; il lui cède la terre de Léran, et lègue le château de Montmaur à sa cousine, Louise d'Amboise.] — P. 377-94. L. Joulin. Les stations antiques des coteaux de Pech-David, près de Toulouse. [Vestiges très variés se rapportant aux

diverses époques préhistoriques et historiques jusqu'à la fin de l'Empire. Essai de classement de ces débris. Carte.] — P. 403-13. A. Baudouin. Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, et les libertés gallicanes. [Comment il fut élu pape, le 5 juin 1305.] — P. 458-72. E. Cartailhac. Nos cavernes ornées de dessins préhistoriques. [Grottes d'Altamira, de Pair-non-Pair, de la Mouthe, des Combarelles et Font-de-Gaume, de Chabot, de Marsoulas. Nous signalons ce curieux article, car la préhistoire tend à rentrer dans l'histoire, s'il est vrai que sur les parois des grottes se voient non seulement des animaux figurés, mais aussi des *caractères*, une sorte d'écriture.] P. D.

II. *Revue de Comminges*, t. XVII, 1902.

P. 1-12. F. Périssé. Le procès de la réformation dans la ville et le consulat d'Aspet. [Concerne l'application de l'ordonnance du 5 juillet 1606, rendue par A. de Sanson, conservateur du domaine, et relative au dénombrement des biens, terres, possessions, privilèges, etc. Complément, sous un autre titre, des études sur Aspet, publiées par le même auteur dans les volumes précédents.] — P. 13-28, 101-18, 182-93, 201-10. Cau-Durban. Le clergé du diocèse de Couserans pendant la Révolution. (Suite et fin.) — P. 40-55, 82-94. J. Bourdette. Notice du Nébouzan. [Suite et fin. Contient la liste des seigneurs, vicomtes, sénéchaux, juges, trésoriers, châtelains, etc., du pays.] — P. 73-81. J. Lestrade. Mgr de Donadieu de Griet et l'abbé de Saint-Cyran. [Note sur les relations ayant existé entre ces deux personnages de 1623 à 1637.] — P. 95-100. C. Espénan. Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond, avant-dernier évêque de Saint-Bertrand. [De 1763 à 1785. Notes biographiques.] — P. 157-78. C. Espénan. Lettres de Messire Barthélemy de Donadieu, évêque de Saint-Bertrand. [1625-1637. Lettres inédites à divers, utiles pour une biographie complète de leur auteur.] — P. 211-7. Fabre d'Envieu. Etymologie de Tibiran-Jaunac, ou un Tibre dans le Comminges. Avec un appendice sur le Tibre de Rome et les Celtes, cofondateurs de Rome. [Recherches sur l'origine de Tibiran et de Jaunac, que l'auteur croit trouver dans la langue celtique. A suivre.] — P. 218-27. F. Marsan. Arrevasces et Calagurritains. [Sous ce titre, M. M. publie une lettre de M. de Sailhan, de 1723, intéressant surtout l'histoire de la vallée d'Aure.] — P. 228-36. J. Dulon. Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond, avant-dernier évêque de Comminges, 1723-1806. [Etude biographique.] — P. 237-40. J. Lestrade. Testament de Mgr de Griet. [Texte de ce document en date du 21 janvier 1676.] — P. 241-57. J. Bagnéris. Saint-Germier à Frouzins. Traditions et légendes. [Recher-

ches sur les possessions et l'ancienne église de Saint-Germier dans le territoire Doz, aux environs de Muret. A suivre.] L. V.

Gers.

Revue de Gascogne, nouvelle série, t. I, 1901.

P. 1-19. J.-F. Bladé. La Gascogne féodale. [Extrait de l'introduction de l'ouvrage posthume de l'auteur : *Géographie ecclésiastique et féodale de la Gascogne.* L'auteur y expose le plan de ses recherches et les idées principales portant sur trois divisions : 1° la Gascogne ducale ; 2° la Gascogne pyrénéenne; 3° la Gascogne toulousaine. Il énumère les pays et fiefs qui composaient chacune de ces trois divisions et note les points où il se sépare de la doctrine courante. Le début de ce travail est une sorte d'autobiographie littéraire, où M. B. rappelle ses précédentes publications et les critiques qu'elles ont suscitées.] — P. 19-27. L. Bertrand. Fondation du couvent de Notre-Dame de Mézin. [Récit de la vie de la fondatrice, Marie de Castillon, veuve, qui établit à Mézin une maison de l'ordre de Notre-Dame. Suit l'acte de fondation.] — P. 28-34. A. Degert. Lettres du cardinal de Clermont-Lodève, archevêque d'Auch. [Sept lettres à Anne de Montmorency, qui donnent quelques indications pour l'histoire économique de la province.] — P. 35-7. L. Couture. Deux billets inédits de Montesquieu. [Lettres de compliments et de remerciements pour ouvrages à lui adressés par un médecin de Mézin nommé Pierre Brisson.] — 38-42. Ph. Tamizey de Larroque. Faudoas le Maure est-il un personnage historique ou romanesque? [Critique incisive tendant à infirmer complètement l'autorité de cette légende toulousaine.] — P. 49-55, 138-47, 205-14, 249-66, 325-35. J. Lestrade. Quelques actes de l'épiscopat de M. de Fénélon à Lombez. [Tableau intéressant de la vie ecclésiastique dans une petite ville et de l'administration d'un diocèse dans les derniers temps de l'ancien régime.] — P. 56-77. J. Gardère. Le concordat et le rétablissement du culte à Condom. [Détails circonstanciés avec pièces à l'appui. Listes des prêtres constitutionnels, des prêtres soumis, et des curés et desservants nouvellement institués.] — P. 78-81. A. Degert. Mazarin, Colbert et les jambons de Lahontan. [Présent et lettre d'un solliciteur du temps.] — P. 81-9, 182-8. L. de Campus. Les statuts de la vallée de Barèges. [Texte de cette coutume dans sa rédaction définitive du xviiie siècle avec quelques notes préliminaires.] — P. 97-113. L. Saltet. Etude critique sur la passion de saint Vincent d'Agen. [Travail très documenté dans lequel la

valeur respective des textes est comparée et déterminée avec une grande précision.] — P. 149-69, 215-24, 314-24. Abbé Cézérac. M. de Jumilhac, évêque de Lectoure. [Extraits de correspondance et d'inventaire qui donnent une idée d'un ménage et d'un mobilier épiscopal en 1762.] — P. 170-5. L. Couture. Le tremblement de terre de juin 1660 dans la région du Sud-Ouest. [Naïve et curieuse relation du temps.] — P. 197-204. Ch. Samaran. Deux registres de chancellerie de Jean IV d'Armagnac. [Description des deux manuscrits et règles de la chancellerie de ce comte.] — P. 225-6. A. Lavergne. Education de Scipion Dupleix. [Quelques notes sur ses maîtres.] — P. 228-9. J. Lestrade. Lettre de M. de Montillet, archevêque d'Auch. — P. 245-8. J. de Carsalade du Pont. Pierre de Cotis, archiprêtre de Mirande. [Renseignements sur la personne et la famille de ce poète local.] — P. 267-9. A. Degert. Le cardinal Pierre de Foix le Jeune fut-il frère mineur? [Solution négative d'après de nouveaux faits.] — P. 270-80. J. Gardère. Le domaine du Pouy et les Oratoriens de Condom. [Document rédigé par ces religieux pour exposer le système de culture de leurs vignes.] — P. 281-8. L. Couture. La fin de la Légion d'Aspe à Toulouse. [Emeute en 1792; détails inédits tirés du journal du comédien Dumège.] — P. 297-313. A. Degert. Liste critique des évêques d'Aire. [Rectification de nombreuses erreurs et lacunes.] — P. 336-43. L. Bertrand. Raymond de Montaigne, évêque de Bayonne. [Renseignements biographiques nouveaux.] — P. 344-53. A. Vignaux. Henri IV à l'Isle-Jourdain. [Pièce originale sur la prise de possession de cette ville, avec quelques éclaircissements.] — P. 366-71. J.-F. Bladé. Les duchés-pairies de Gascogne. [Enumération, histoire et contenance de ces terres titrées.] — P. 372-74. L. Batcave. Harangue adressée à Gassion par un député de Caen. [Pièce originale relative à la répression des Va-nu-pieds de Normandie.] — P. 377-87. Ch. Samaran. Comment une fille de Jean IV d'Armagnac faillit devenir reine d'Angleterre. [Etude complète d'une négociation peu connue, avec de curieux détails sur les mœurs politiques du temps.] — P. 388-401. C. Laplagne-Barris. Lagraulet. Chronique. [Etude historique contenant tous les faits recueillis sur cette baronnie de Fezensac et sur ses possesseurs successifs, suivie d'un procès-verbal de prestation de serment réciproque entre le seigneur et les habitants.] — P. 402-81. P. Lamazonade. Deux procès de sorcellerie à Montfort au xviie siècle. [Extrait curieux d'un interrogatoire et procès-verbal d'une étrange épidémie désignée sous le nom de *Hoquet*.] — P. 408-13. J. Gardère. Un visiteur de sorciers en Chalosse et Condomois. [Procès-verbal de l'arrestation et de l'interrogatoire d'un prétendu spé-

cialiste qui paraît avoir servi d'instrument à des haines privées.] — P. 414-23. C. Cézerac. Le pont de la Peyre à Miradoux. [Détails sur les difficultés administratives qui retardèrent la réfection de ce pont coupé pendant la Fronde. Devis contenant les conditions de la reconstruction en 1777.] — P. 424-43. L. Bertrand. Henri de Béthune, évêque nommé de Bayonne. [Extraits de lettres contenant d'intéressants détails sur les nominations épiscopales de l'ancien régime.] — P. 444-5. J. Lestrade. Sur quelques prévôts de Lombez. [Rectifications et détails biographiques nouveaux à joindre au *Gallia christiana*.] — P. 445-6. A. Vignaux. Dom Despaux au collège des Jésuites de Toulouse. [Une pièce de vers latins.] — P. 457-71. Ch. Samaran. La croix précieuse des comtes d'Armagnac. [Description détaillée et histoire de cette œuvre d'orfèvrerie Fixation de la date de sa fabrication à 1425. Trois planches.] — P. 472-9. Dr Sécheyron. Jean Baseilhac dit frère Cosme. [Détail sur ce chirurgien célèbre comme oculiste et comme lithotomiste.] — P. 480-94. L. Couture. Les correspondants de Chandon. [Huit lettres de l'abbé Gaujet intéressantes par des traits sur la vie et les mœurs littéraires du temps. Notes abondantes et instructives.]

Tome II, 1902.

Janvier. P. 5-11. C. Jullian. Notes sur l'Aquitaine. [Renseignements géographiques sur Bordeaux et Dax au xe siècle, d'après les historiens arabes.] — P. 12-34. L. Couture. Le soldat de Saint-Sever. [Ingénieuse restitution philologique de l'idiome et des personnages gascons dans un épisode du *Pantagruel*, de Rabelais, liv. III, ch. xlii.] — P. 35-46. A. Degert. Un concile gascon à rayer ou à déplacer. [Critique tendant à détruire l'opinion qu'un concile se fût tenu à Saint-Sever en 1381 et à en reporter la date à 1411.]

Février. P. 70-8. C. Cézérac. Le clocher de Lectoure en 1761. [Renseignements sur les réparations faites au clocher à cette époque, avec extraits d'un document tiré des archives de l'archevêché d'Auch.] — P. 93-5. J. Lestrade. Critique des notices commingeoises du *Gallia christiana* (1730). [Rectifications apportées par un anonyme, dans le *Journal de Trévoux*, aux notices du *Gallia* sur les évêchés de Couserans et de Comminges.]

Mars. P. 113-9. L. Batcave. Contrat d'engagement d'un médecin d'Orthez. [Texte gascon de 1576 et commentaire, emprunté aux *Fors de Béarn*.] — P. 121-7. L. Couture. Une plaquette du P. de Lahitte-Toupière. [Fixe quelques points de l'histoire des capucins d'Auch pendant la Révolution.] — P. 127. L. C. Un chapelain du château de Lourdes. — P. 128-44. L. Guérard. La désolation de l'abbaye de Saint-Pé. [Etude historique et

critique sur la décadence de cette abbaye et sur ses querelles avec les seigneurs voisins et les officiers royaux aux xive et xve siècles.] — P. 145-7. A. Degert. Premier serment prêté au roi par les évêques de Gascogne. [Texte inédit du 23 février 1474 relatif à un évêque de Dax.]

Avril. P. 159-66. C. Laplagne-Barris. Lauraet. [Récit et étude chronologique des faits relatifs à cette seigneurie de 1395 jusqu'en 1789.] — P. 167-70. J. Gardère. La mort et les obsèques de Mgr Jumilhac de Cubjac, évêque de Lectoure. [1772. D'après un procès-verbal officiel.] — P. 171-80. A. Degert. Lettres inédites de Le Roux, évêque de Dax, à Colbert. [1662-1664. D'un intérêt purement biographique.] — P. 183-90. F. G. Beaumarchés et Marciac, pays de Franc Salé. [Texte des lettres de Charles VI qui confirment les habitants de ces deux villages dans le privilège d'acheter du sel sans payer les droits de gabelle.] — P. 191-2. J. Lestrade. A propos de la conversion du vicomte de Fontrailles. — P. 193-5. P. Lamazouade. Episodes révolutionnaires. [Vexations exercées contre l'abbé Bladé, curé de Saint-Brès.]

Mai. P. 202-20. (Suite, p. 308-17, 410-9, 569-75.) J. Gardère. L'abbé Jaubert, évêque nommé de Saint-Flour. [Notes biographiques sur cet évêque natif de Condom. Renseignements sur les difficultés qu'il eut avec son chapitre et ses vicaires capitulaires, et sur les obstacles qui s'opposèrent à son institution canonique.] — P. 221-30. L. Couture. Les correspondants de Chaudon : l'abbé Trublet. [Lettres contenant des particularités peu connues sur l'histoire littéraire du xviiie siècle.]

Juin. P. 249-65. (Suite p. 297-307, 366-74.) Ch. Samaran. Charles d'Armagnac vicomte de Fezensaguet. [Détails intéressants sur la vie seigneuriale au xve siècle.] — P. 266-78. A. Degert. A propos de l'iconographie de saint Vincent de Paul. [Avec trois gravures.] — P. 279-88. C. Laplagne-Barris. Saint-Arailles. [Notes sur l'histoire de cette localité (près Mirande) du xve siècle à la Révolution, surtout d'après des actes notariés.]

Juillet. P. 318-28. Ch. Cézérac. La prieure du Carmel de Lectoure à l'abbaye de Grand-Selve. [Extrait d'une relation manuscrite d'une religieuse janséniste, Mère Thérèse de la Croix, qui, expulsée de son couvent en 1730, fit halte à l'abbaye, où ne restaient plus que quelques moines d'âme assez peu monastique.]

Août-septembre. P. 345-65. J. Lestrade. Les poésies de M. Bordages. [M. Bordages, mort en 1796, fut curé d'Estancarbon (cant. de Saint-Gaudens). Il fit imprimer vers 1786 un recueil de vers assez médiocres, mais où il y a de curieux et pittoresques détails sur la vie provinciale; M. L. donne quelques renseignements sur l'auteur et reproduit une partie de la préface.] — P. 376-81. C. Cézérac. L'archevêque d'Auch en

conflit de préséance avec l'archevêque de Paris. [Récit d'un curieux épisode de l'assemblée du clergé de 1665.] — P. 382-97. A. Degert. Le jansénisme à Dax. [Récit circonstancié des agissements jansénistes et du retour final de l'évêque de Dax, Bernard d'Abbadie, mort en 1732.] — P. 398-409. C. Laplagne-Barris. Saint-Jean d'Anglas. [Histoire et analyse des pièces relatives aux possesseurs de cette seigneurie depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1773, d'après des registres de notaires et les archives personnelles de l'auteur.] — P. 433-4. A. Degert. Additions et rectifications à la *Gallia christiana*. [Rectifie la date de nomination de deux évêques de Condom. Cette date est, pour Robert de Gontaud, 1565, non 1564, et pour Jean de Monluc, 1570, non 1571.]

Octobre-novembre-décembre. Ce numéro est consacré tout entier à la mémoire de l'ancien directeur de la *Revue de Gascogne*. Après une ample biographie, due à M. Laclavère (p. 441-88), l'abbé Couture est successivement étudié comme professeur par M. Lahargou (p. 489-514), comme philosophe par M. Maisonneuve (p. 518-22), comme philologue par M. Jeanroy (p. 523-9), comme hagiographe par M. Cézérac (p. 530-48), enfin comme directeur de la *Revue de Gascogne* par M. Degert (p. 548-67). E. St-R.

Gironde.

Revue des études anciennes, t. III, 1901. (Suite.)

P. 316-30. C. Jullian. Notes gallo-romaines. XII. Sur les origines de quelques villes françaises. (Suite et à suivre.) — P. 331-8. Wentworth. Webster et C. Jullian. A propos de toponymie. [Notes et réflexions sur la toponymie ibérique et celtique.] — P. 339-40. E. Maufras. *Burgus super Dordoniam*; Bourg-sur-Gironde et le Bec-d'Ambès. [Prouve que ce bourg a toujours été sur la Dordogne et non pas sur la Gironde.] — P. 342-3. F. Reynaud. *Sancta Maria de Ratis* (Saintes-Maries-de-la-Mer).

Tome IV, 1902.

P. IV, 41-5, 101-14, 217-34, 271-86. C. Jullian. Notes gallo-romaines. XIII. Paris, date de l'enceinte gallo-romaine; XIV-XVI. Remarques sur la plus ancienne religion gauloise. [On ne saurait trop faire ressortir l'importance et l'intérêt de ces études sur la Gaule. M. J. détermine en particulier le caractère et le rôle des villes gauloises, soutient que l'île de la cité, Lutèce, a été fortifiée, comme la plupart des grandes villes gauloises au début du quatrième siècle ap. J.-C., se prononce pour l'existence chez les Celtes de divinités générales, etc.] — P. 46. C. Jullian. L'inscription d'Hasparren (avec planche). — P. 115-11. H. de La Ville de Mirmont. L'astrologie chez les Gallo-Romains (A suivre.). — P. 213-6.

SEYMOUR DE RICCI. Notes sur le tome XIII du *Corpus inscriptionum latinarum*. — P. 235-7. H. DE GÉRIN-RICARD. Inscriptions de Cabries (Bouches-du-Rhône). — P. 300-1. C. J. Cadavres percés de clous. [Dans le monument romain de la Pennelle, près de Marseille. Lettre de M. H. Gaidoz.] — P. 302. C. JULLIAN. Bordeaux romain et les Trévires. [A propos de la Vie de saint Seurin de Bordeaux, publiée dans les *Mélanges Léonce Couture*, d'après laquelle Seurin eût été originaire de Trèves.] C. L.

Isère.

I. *Bulletin de l'Académie delphinale*. 4e série, t. XIV, 1900.

P. 7-30. DE BEYLIÉ. De l'esprit d'association dans les Alpes dauphinoises. — P. 32-50. E. SILVY. Grenoble et la Saint-Barthélemy. [Grenoble a échappé aux massacres. Le gouverneur de la province, De Gordes, et le Parlement du Dauphiné, malgré les ordres royaux, ont préservé Grenoble de la Saint-Barthélemy.] — P. 93-140. A. PRUDHOMME. L'enseignement secondaire à Grenoble avant la création du collège des Dominicains. [M. P. divise l'histoire de l'enseignement secondaire à Grenoble avant la Révolution en trois périodes : celle de l'Ecole épiscopale ou canoniale, fondée au moyen âge à l'ombre de l'évêché ou du chapitre de Notre-Dame, celle de la Grande-Ecole communale du XIVe au XVIIe siècle, celle du Collège, successivement dirigé par les dominicains, les jésuites, les prêtres séculiers et les joséphistes. M. P., de qui la compétence est connue, n'étudie que la deuxième période.] — P. 180-93. J. DE BEYLIÉ. Lettre de Barnave, du 30 juin 1790, à la « Société des Amis de la Constitution » de Grenoble. [Renseignements sur le « Club des Jacobins », sur la « Société de 1789 » et sur l'état des partis.] — P. 194-206. DULLIN. District révolutionnaire de Carouge, 1792-1796. [Conflit entre les membres de la garde nationale et le Comité révolutionnaire.] — P. 248-86. A. PRUDHOMME. De l'origine et du sens des mots Dauphin et Dauphiné et de leurs rapports avec l'emblème du dauphin en Dauphiné, en Auvergne et en Forez. [En ces pays *Delphinus* est d'abord un prénom, puis un nom patronymique, puis un titre à la fin du XIIIe siècle, vers 1282 : le mot *Delphinatus* apparaît en même temps. Très instructif et savant travail.]

Tome XV, 1901.

P. 71-88. J. PERREAU. L'armée de la première République sur la frontière des Alpes. [A retenir quelques indications relatives aux modifications

tactiques qui furent imposées par la nature de cette armée et par le terrain d'opérations.] — P. 90-147. L. Michoud. Les théories sociales et politiques de Mably. [Théoricien politique et social, apôtre de l'égalité, célèbre à la fin de l'ancien régime, fort oublié aujourd'hui, cet ennuyeux abbé dauphinois a eu trop d'influence sur le développement des idées révolutionnaires pour mériter l'oubli complet. Mais, à la lecture de ses œuvres, on préfèrera celle de la présente analyse de ses idées.] — P. 172-94. J. de Crozals. Napoléon III et les forts de Lesseillon d'après les publications italiennes. [Forts situés sur la route du Mont-Cenis, gardés par la France en 1860 sous condition qu'ils seraient rasés. Un semblant de démolition eut lieu en effet. Textes fort intéressants sur les négociations préalables.] — P. 209-44. A. Prudhomme. Les opinions successives d'un gentilhomme savoyard sur la Révolution française. [Il s'agit du marquis Alexis Costa, père de celui dont M. Costa de Beauregard a conté l'histoire. D'après sa correspondance inédite, il fut un chaud partisan de la révolution dauphinoise de 1788. Ensuite il ne parle plus que de l' « abominable » Assemblée constituante, etc. Nombreux textes.] — P. 245-84. J. Roman. Autour d'Arnaud de Trians, vicomte de Tallard. [Gascon, neveu du pape Jean XXII, établi dans le royaume de Naples, à la cour des princes angevins, devenu seigneur en ce pays, il vint vers 1317 se fixer à Avignon comme gouverneur du Comtat et échangea avec les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ses biens d'Italie contre des fiefs provençaux, dont celui de Tallard. Recherches sur ses armoiries; relevé des traces, peu importantes, qu'il a laissées dans l'Italie méridionale.] — P. 347-51. A. Prudhomme. Pillage de la vallée de Château-Dauphin par l'armée du duc de Savoie en nov. 1690. [Textes d'un procès-verbal et d'une requête des consuls de la vallée.] — P. 352-4. Id. Nomination d'un inspecteur des lépreux en 1370. [Par le gouverneur du Dauphiné. Texte.] P. D.

II. *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 4e série, t. V (XXXIe de la collection), 1900. Néant. — T. VI (XXXIIe de la collection), 1901.

P. 9-21. J. Roman. Les peuples des Alpes. [Observations sur la géographie des peuplades gauloises; critique de diverses opinions.] — P. 23-46. Id. Legs fait par Abbon. [Texte, traduction et commentaire des passages du célèbre testament d'Abbon relatifs au Haut-Dauphiné; il

est à remarquer que M. R. conteste à Abbon la qualité de patrice qu'on lui reconnaît généralement.] — P. 103-18. A. Gevrey. Les monnaies incuses de la Grande-Grèce. — P. 119-264. H. Duhamel. Voyage d'inspection de la frontière des Alpes en 1752, par le marquis de Paulmy secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de la guerre, comte d'Argenson. [Récit du voyage, rédigé par le comte de Guibert, et publication de divers mémoires annexes rédigés par Bourcet ou attribués à ce personnage, bien connu par ses travaux sur la géographie militaire du Haut-Dauphiné.] P. F.

III. *Revue dauphinoise*, t. III, fascicule 1 à 7[1].

P. 1. A. Albert. Notice sur Alexis Muston. [Auteur de divers ouvrages, dont le plus connu est une histoire des Vaudois; mort en 1888 à Bourdeaux, dans la Drôme, où depuis fort longtemps il exerçait les fonctions de pasteur de l'Église réformée.] — P. 12, 59, 215. J. de Fl. Les graveurs dauphinois. [Notices sur treize artistes contemporains.] — P. 78 et 192. A. Lacroix. L'arrondissement de Valence, canton de Loriot. [Notices historiques sur Livron et Ambonil.] — P. 95. A. de Rochas. Bibliothèque d'un gentilhomme dauphinois au xviie siècle. [Pierre d'Armand, seigneur des Herbeys.] — P. 108. H. de Terrebasse. Notes sur quelques livres rares imprimés à Grenoble lors du passage des ducs de Bourgogne et de Berry en 1701. — P. 115. H. Reynaud. L'adjudant général de Merck. [Mort en 1812; commandait la place de Valence quand Pie VI y fut interné.] — P. 124. A. de Rochas. Bayard et les femmes. — P. 143. E. Aude. Notice bibliographique sur Gaspard de Saillans, écrivain valentinois du xvie siècle. — P. 148. M. Léty. Les petits grands hommes de la Drôme. [Notice sur Mathieu de la Drôme.] — P. 205. A. Albert. Mme Adolphe Rochas et la *Biographie du Dauphiné*. [Mme Rochas a largement participé à la composition du livre de son mari.] — P. 247. H. Vaschalde. Victorin Fabre et Augustin Blanchet. [Notes sur deux lettrés du commencement du xixe siècle, dont l'un, Fabre, est originaire de l'Ardèche, tandis que l'au re appartient au Dauphiné.] — P. 263. A. de Rochas. Les premiers historiens de Bayard. — P. 291. A. Albert. Le peintre Blanc-Fontaine. [Né à Grenoble en 1819, mort en 1897.] — P. 330. G. V. Complainte sur la mort de Gaston de Foix, duc de Nemours. [Tirée d'un registre de la Chambre des comptes du Dauphiné.] — P. 321. A. H. Note sur un sizain du xvie siècle, édité par Hyacinthe Gariel. — P. 334. E. Mai-

1. La revue cesse de paraître. Ce fascicule 7 sera le dernier.

GNIEN. Notice sur le général Bizanet, d'après ses papiers. [Né à Grenoble en 1755, s'engagea en 1772 comme canonnier au corps royal de la marine; libéré en 1788, reprit du service au début de la Révolution; fut mis à la retraite en 1815 et mourut en 1836.] — P. 351. E. ROUX. Un peu de tout sur Stendhal. P. F.

Puy-de-Dôme.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1900[1].

P. 140-71, 175-240. F. MÈGE. La Grande Peur. [Suite et fin. Voir dans *Annales*, t. XV, p. 134, un compte rendu analytique de ce travail.] — P. 243-57. A. GUILLEMOT. Mallet de Vandègre, étude généalogique. [Famille de Montferrand anoblie par une charge de notaire secrétaire du roi en 1555; une fille de cette famille épousa en 1843 le vicomte de Maisniel, fondateur d'un prix de vertu à l'Académie de Clermont.] — P. 258-68. Dr POMMEROL. Note sur des pierres à bassins et à cupules du Puy-de-Dôme. [A Nadaillat et à Gerzat; comparaison avec des pierres d'autel du musée de Toulouse, dessins.] — P. 269-76. H. PARENTY. Notice biographique sur le Dr Girard.

1901.

P. 68-96. E. JALOUSTRE. Une nièce de Pascal : Marguerite Périer. (Fin, p. 102-47.) [Reproduit une peinture de 1664 qui la représente en novice de Port-Royal; donne une photographie du château de Bien-Assis, près de Clermont, vendu en 1702 par les Périer. La seconde partie est plus fournie en détails nouveaux, peu importants d'ailleurs, que la première. En appendice, texte du testament.] — P. 148-60. TEILHARD DE CHARDIN. Robert de Velay ou de Clermont. [Sans apporter des documents nouveaux, appuie par quelques observations ingénieuses l'identité admise par Baluze et méconnue par Justel de *Robert de Velay* et de *R. de Clermont*. Cf. plus bas, aux « Livres annoncés sommairement », une analyse de ce travail.] — P. 161-200. OJARDIAS. Un diplomate riomois au XVIIe siècle : Pierre Chanut (Suite.) — P. 205-60 et 263-308. Abbé CRÉGUT. Nouveaux éclaircissements sur Avitacum. [Étude très fouillée, d'où il résulte que la villa de Sidoine Apollinaire s'élevait sur l'emplacement même du village actuel d'Aydat. Carte et pièces justificatives, notamment une donation de Robert, comte d'Auvergne, datée de 1022.] — P. 311-7. E. T. C. Analyse de la *Notice armoriale et généalogique sur la maison de Bouillon La Tour* de Stephen Leroy, parue en

1. Cf. *Ann. du Midi*, t. XIII, p. 100.

1896. — P. 317-27. A. OJARDIAS. Analyse du *Journal de Jean Barrillon* publié par P. de Vaissière et du livre du même auteur sur *Charles de Marillac*, parus en 1896 et 1899. — P. 352-69. A. GUILLEMOT. De Chazeron, étude généalogique. [En appendice, texte latin de lettres royaux de légitimation, juin 1496.] A. T.

Savoie (Haute-).

Revue Savoisienne, 1900 (suite).

4e trim. P. 194-5. M. BRUCHET. Date de la mort de Pierre II, comte de Genevois. [M. B. la fixe au 24 ou 25 mars 1392.] — P. 195-8. Délibérations relatives aux cabarets et aux jeux de hasard. [Documents.] — P. 199-241. Ch. MARTEAUX et M. LE ROUX. Voie romaine de Boutae à Aquae. [Premier article d'une étude sur les voies romaines de la Haute-Savoie. Travail sérieux, méthodique, appuyé de nombreux documents historiques et archéologiques. Introduction où la méthode est exposée, cartes et nombreuses illustrations.] — P. 241-6. J. SERAND. Nouveaux documents sur Madame de Warens, Le Maître, professeur de musique de J.-J. Rousseau, et sur Claude Anet. [Ce sont deux procurations de Mme de Warens pour faire annuler la donation qu'elle avait faite à son mari, un acte qui établit que Le Maître était bien le nom du professeur de musique, et un contrat d'apprentissage de Claude Anet.] — P. 247-327. M. BRUCHET. Etude archéologique sur le château d'Annecy. [Histoire du château et de ses possesseurs. Etude très sérieuse. Nombreuses pièces justificatives. A suivre.] — P. 327-38. L. DUHAMEL. Le cardinal de Brogny. Son origine, sa famille, ses alliances. [M. D. détermine le nom du cardinal de Brogny et ses origines d'après des documents originaux.]

1901.

1er trim. P. 7-41. M. BRUCHET. Etude archéologique sur le château d'Annecy. [Suite et fin. Fin des pièces justificatives.] — P. 41-7. L. DUHAMEL. Le cardinal de Brogny, etc. [Fin. Pièces justificatives.]

2e trim. P. 60-92, 150-210. Ch. BUTTIN. Note sur les armures à épreuve. [Discussion sur les diverses sortes d'armes défensives et sur les épreuves qu'on leur faisait subir. Histoire de l'armure et de son duel avec les armes à feu.] — P. 92-5. Ch. MARTEAUX. Deux inscriptions romaines inédites. [Intérêt purement local.]

3e trim. P. 225-8. J. DÉSORMEAUX. Noël en patois savoyard. [M. D. publie quatre noëls du XVIIe et du XVIIIe siècle, en accompagnant le texte ori-

ginal d'une traduction en patois actuel et d'une traduction française. A suivre.]

4e trim. P. 295-315. J. Camus. La cour du duc Amédée VIII à Rumilly-en-Albanais. [Du commencement de septembre 1418 au milieu du mai 1419, entre le moment où Amédée, duc de Savoie, achète le château de Rumilly à Mathilde, dernière héritière du comte de Genève Amédée III, et mari de cette princesse, et celui où la mort du prince Louis, dernier rejeton de la branche de Savoie-Achaie, lui donne le Piémont et oriente sa maison vers l'Italie. Récit des relations avec le pape Martin V, la France et le Piémont. Luxe de la cour à Rumilly. Pièces justificatives.]

M. D.

Vienne (Haute-).

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 1901 et 1902.

T. L, xxxv-360 p., contenant les tables générales des tomes I à XLIX par P. Ducourtieux. [Rendra les plus grands services, malgré le désordre qui règne dans quelques parties de la table méthodique.]

T. LI. P. 5-16. A. Leroux. Programme de recherches historiques sur la Marche et le Limousin. [Montre quels sont les travaux urgents à exécuter pour préparer une histoire générale des deux provinces en six ou huit volumes : « éditer, inventorier, cataloguer, décrire, collectionner, dessiner, ou mieux, photographier : voilà les préliminaires auxquels il faudra, pendant cinquante ans encore, enchaîner notre patience. »] — P. 17-62. Abbé A. Lecler. La grande peur en Limousin. [Publie un grand nombre de textes inédits, qui permettent de mieux caractériser la fameuse panique de 1789.] — P. 63-101. C. Jouhanneaud. Saint-Léonard et l'Artige. [Bonne contribution à l'histoire de ces deux localités, sièges l'une d'un chapitre, l'autre d'un prieuré chef d'ordre.] — P. 102-19. Z. Toumieux. La forêt de Courson. [Etude approfondie de quelques documents anciens relatifs à cette forêt de l'arrondissement de Bourganeuf.] — P. 120-9. A. Leroux. Les dernières années de la Société d'agriculture de Limoges, 1786-90. [Prouve, à l'aide de quelques documents nouveaux, que l'existence de ladite Société s'est prolongée au delà du moment où elle cessa de tenir registre de ses délibérations.] — P. 130-206. L. Bourdery. Inventaire et vente à la criée des biens de feu Martial Galichier, bourgeois et marchand de Limoges, 1581. [Reproduit et annote avec un soin extrême ce curieux document notarial.] — P. 207-45. Abbé A. Lecler. Etude sur les cloches du diocèse de Limo-

ges. [Suite de cette riche collection de textes campanaires. Cf. le tome XLIX du *Bulletin*.] — P. 246-308. C. Pérathon. Essai de catalogue descriptif des anciennes tapisseries d'Aubusson et de Felletin. [Suite d'un très utile travail, commencé dans les tomes XLI et XLII; plusieurs centaines d'articles en supplément.] — P. 309-15. G. Berthomier. Actes et signatures des familles Foucault de Saint-Germain-Beaupré et Doublet de Persan. [Les actes publiés vont de 1614 à 1705.] — P. 316-45. L. Guibert. Un livre sur l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. [Rectifie et complète sur un trop grand nombre de points le livre récent de M. Ch. de Lasteyrie. Cf. *Annales du Midi*, 1901, article de M. Leroux.] — P. 346-50. Histoire de la porcelaine de Limoges et de la région au XIXe siècle. [Programme d'un ouvrage en deux volumes, que préparent MM. A. Leroux et Ch. Jouhanneaud pour faire suite à celui de M. Fray-Fournier, *les Origines et les débuts de la céramique limousine*, annoncé par les *Annales*, ci-dessus p. 422.] — P. 351-76. Documents divers sur la Marche et le Limousin.

A. L.

NÉCROLOGIE

Le 26 octobre dernier est décédé à Marseille, sa ville natale, M. Louis Blancard, correspondant de l'Institut, archiviste honoraire des Bouches-du-Rhône. Sorti de l'Ecole des Chartes en 1856, il fut d'abord chargé de missions scientifiques à l'étranger et, en 1858, il était appelé à la tête des archives des Bouches-du-Rhône, poste dans lequel s'écoula toute une carrière exclusivement consacrée à la science historique et numismatique.

Nous ne saurions donner ici la liste des nombreux travaux de M. Blancard. Cette liste, qu'il a, du reste, dressée lui-même quelques semaines avant sa mort, ne comprend pas moins de cent cinquante articles dont quatre-vingt-seize se rapportent à la numismatique qui fut sa science de prédilection. Ses premières études eurent pour objet le *Consulat de la mer*, célèbre code maritime du moyen âge dont il compara les dispositions les plus remarquables avec celles des législations contemporaines. Il publia ensuite des travaux sur des faits primordiaux, mais obscurs, de l'histoire de Provence, notamment la *Chronologie des comtes provençaux de la première race*, qui fut, en 1864, récompensée par l'Institut.

Successivement, il donna l'*Iconographie des sceaux et bulles conservés aux archives des Bouches-du-Rhône* (2 vol. gr. in-4°); *Le polyptique de Vuadalde, évêque de Marseille, étudié au point de vue de la condition des paysans en Provence aux* VIIIe *et* IXe *siècles; Documents inédits sur le commerce de Marseille au* XIIIe *siècle*, etc.; et en outre un *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, qui est autant un ouvrage d'histoire économique que de numismatique. Cet ouvrage remarquable fut couronné par l'Institut en 1880.

Enfin, au moment même de sa mort, M. Blancard mettait la dernière main à un important travail sur la condition des paysans en Provence au temps du roi René. Nous croyons savoir que les matériaux laborieusement amassés en vue de cette étude ne seront point perdus.

Il convient de rappeler ici qu'en 1871, lors de l'occupation de la préfecture par les insurgés, M. Blancard donna des preuves d'un réel courage civique en empêchant l'envahissement de ses archives, auxquelles il épargna le triste sort advenu à plusieurs collections parisiennes.

***

La mort de M. Gaston Paris, survenue à Cannes, le 5 mars dernier, a été pour les études romanes la perte la plus sensible qu'elles pussent faire. C'est à G. Paris, en effet, qu'elles étaient redevables, en grande partie, des immenses progrès qu'elles ont faits depuis quarante ans. Il n'a pas seulement, comme on l'a répété, acclimaté en France la méthode de Diez, c'est-à-dire celle qui avait renouvelé, au commencement du XIXe siècle, l'étude de l'antiquité classique : il a donné à cette méthode, par la rigueur avec laquelle il l'a appliquée, par les éminentes qualités d'esprit qu'il y a déployées, une puissance et une autorité nouvelles; on a vu des latinistes, des historiens, des phonéticiens se réclamer de son nom et s'honorer d'être ses disciples. Il a été comparé, dans un des discours prononcés auprès de son cercueil, à Champollion, à Cuvier, à Claude Bernard : le mot de « génie » a été prononcé. Il n'y avait dans ces paroles rien d'excessif ou d'irréfléchi. Ce jugement sur G. Paris sera le jugement de la postérité.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur les qualités de son cœur, qui égalaient celles de son esprit. Le charme qui émanait de sa personne était le rayonnement d'une bonté, d'une générosité d'âme incomparables. Ce n'est pas seulement du respect ou de l'affection que professaient pour lui ceux qui avaient pu pénétrer dans son intimité; c'était un véritable culte qui réunissait les esprits les plus divers, les plus opposés. C'est ce sentiment qu'ont exprimé, le jour des obsèques, quelques-uns de ses élèves, dans des discours d'une poignante émotion : on sentait qu'ils ne regrettaient pas seulement un maître, un guide, un ami, mais que ce deuil était pour eux un deuil de famille, cruel entre tous.

Bien que M. G. Paris ait paru de bonne heure abandonner l'étude des antiquités méridionales à son plus cher et plus ancien collaborateur, il a fait dans ce domaine quelques incursions particulièrement brillantes et fructueuses, que nous nous bornons à rappeler d'un mot. Il croyait fermement à l'existence d'une épopée méridionale. Plusieurs chapitres de son *Histoire poétique de Charlemagne* (1865) sont consacrés à établir cette thèse, à l'appui de laquelle il écrivait tout récemment encore un très savant article, un des derniers qui soient sortis de sa plume (*Aimeri N' Aimeri*, dans *Mélanges L. Couture*). En 1888, il eut la joie de retrouver, dans une immense compilation espagnole, la *Gran conquista de ultramar*, une version abrégée du poème de Grégoire Bechada sur la première croisade, dont il ne nous reste qu'un court fragment (*Romania*, t. XVII, XIX, XXII). Dans un célèbre article de la *Romania* (*Etude sur les romans de la table ronde* : *le Chevalier à la charrette*, t. XII), et dans ceux du *Journal des Savants* (1891-1892) relatifs aux *Origines de la poésie lyrique en France*, il projeta les plus vives lumières sur la formation et les doctrines de la poésie dite « courtoise ». En 1893, il publiait dans la *Revue historique* (t. LIII) sa lumineuse étude sur *Jaufré Rudel*, où il ruinait définitivement la légende des amours du chevalier-poète et de la comtesse de Tripoli. C'est aux *Annales du Midi* qu'il a bien voulu donner (1900) l'élégante et érudite lecture qu'il fit ici, à la séance de clôture du Congrès de 1899, sur *le Roman du comte de Toulouse*. Rappelons enfin que, dans une histoire sommaire de la littérature du moyen âge, récemment écrite pour une collection anglaise (et qui sera sans doute traduite en français), il avait fait une place à la poésie des troubadours. A. J.

* * *

M. Louis Audiat, né en 1832, est mort le 5 janvier dernier, à Saintes où sa vie s'était écoulée, où il avait exercé les fonctions de professeur au collège, puis celles de bibliothécaire à la Bibliothèque municipale. Nul n'aimait mieux que lui la Saintonge, dans le présent et dans le passé, et c'est ce sentiment, plutôt qu'une préparation spéciale, qui l'inclina vers l'érudition. Il devint un érudit de bon aloi malgré l'insuffisance première de son éducation professionnelle; il apprit à substituer à la pratique du vers latin celle de la paléographie et de la diplomatique.

Aussi a-t-il connu mieux que personne son pays natal. En 1874, il fondait la Société des *Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge;* sous son inspiration ou sa direction elle a donné au public trente volumes de textes et, en outre, un bulletin bi-mensuel, la *Revue de Saintonge,* qui est son organe officiel. Dans ces deux recueils, M. Audiat a publié ses travaux, distingués par l'Institut. Il y en a plus d'une centaine, sans compter une multitude de menus articles. Citons son livre sur *Bernard Palissy,* le fameux potier saintongeais (ou agenais ?); un autre sur *Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes;* ses recherches sur le *Culte de saint Eutrope,* le saint que la ville de Saintes honore par dessus tous. Dans l'ouvrage, de conclusions discutables, qu'il écrivit sur l'*Instruction primaire gratuite et obligatoire avant* 1789, il avait prétendu traiter la question en général, pour la France entière : en réalité il n'a mené une enquête originale que sur son domaine ordinaire, la Saintonge et les Charentes.

CHRONIQUE

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur la proposition du Conseil supérieur des musées, vient de décider la préparation d'un *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine.*

Tous les monuments destinés à prendre place dans ce recueil seront photographiés. La photographie sera accompagnée d'un texte comportant toutes les indications de provenance. de dimensions, de nature des matériaux. d'état de conservation, de trous de scellement. etc. Une courte description y sera jointe. Quant aux monuments disparus, mais reproduits ou décrits dans des manuscrits ou publications antérieurs, tels que les portefeuilles de Montfaucon et de Millin, les papiers de Peiresc, etc., une bibliographie des sources sera jointe à la description ou à la reproduction des morceaux.

Le Ministre a confié cet important travail, qui ne demandera pas moins de plusieurs années de recherches, à un érudit aussi consciencieux que modeste. M. Espérandieu.

Membre correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques, M. Espérandieu a depuis longtemps fait ses preuves dans des publications similaires : *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge; Inscriptions antiques de la Corse, des musées de Périgueux et de Lectoure; Recueil des cachets des oculistes romains.* Il était donc on ne peut plus qualifié pour assumer une tâche aussi lourde. M. Salomon Reinach, conservateur du Musée des antiquités nationales, coordonnera, au fur et à mesure de l'exécution, les renseignements qui lui seront fournis par M. Espérandieu. Le recueil commencera par

les Alpes-Maritimes, se continuera par la Narbonnaise et finira par les Germanies.

*
* *

On nous annonce qu'une *Société d'études provençales* est en voie de formation à Aix-en-Provence.

Son but sera de procurer et de répandre la connaissance de ce qui intéresse la Provence au point de vue historique, littéraire, linguistique et scientifique.

Elle comprendra :

1° Des *membres titulaires* payant une cotisation annuelle de 10 francs ;

2° Des *membres fondateurs* versant, à leur entrée, une somme de 100 francs, sans cotisation ultérieure ;

3° Des *membres bienfaiteurs* ayant versé une somme de 300 fr.

Elle publiera, tous les deux mois, sous le titre d'*Annales de la Société d'études provençales*, une revue contenant des études d'ensemble, des textes inédits et des comptes rendus bibliographiques. Cette revue sera envoyée à tous les sociétaires.

Parmi les membres du Comité d'initiative figurent MM. E. Aude, conservateur de la Bibliothèque Méjanes, et F.-N. Nicollet, professeur au lycée Mignet.

Nous souhaitons de tout cœur le meilleur succès à cette œuvre, d'un caractère scientifique et vraiment désintéressée.

*
* *

Parmi les thèses soutenues à la fin de janvier dernier par les élèves de l'Ecole des Chartes, signalons l'*Essai sur Louis de Chalon, prince d'Orange et vicaire impérial en Bourgogne* (1390-1463), de M. F. Barbey. Il touche au Midi par plusieurs chapitres : par le troisième, sur la campagne peu fructueuse que le prince fit en Languedoc au nom du parti bourguignon (1418-1419), et par le sixième, où est narré son coup de main sur sept villes du Dauphiné qu'il prétendait siennes. Un moment vainqueur, ayant contraint Mathieu de Foix, qui gouvernait le pays pour Charles VII, à signer avec lui le traité de Grenoble (1428), il fut ensuite battu et expulsé par le nouveau gouverneur, Gaucourt, aidé du chef de routiers Rodrigue de Villandrando (1430). — *François de Valois, duc d'Alençon et d'Anjou* (1554-1584) mérite mieux que de simples « positions », si longues qu'elles soient, mieux qu'une thèse d'Ecole des Chartes, non que le personnage ait grande va-

leur, mais à cause de l'importance des événements auxquels il a été mêlé. Quelques-unes de ces positions nous laissent fort curieux de savoir comment l'auteur, M. G. Esquer, a pu les défendre; celle-ci par exemple : Les Montmorency, dit-il, ont été non de véritables Politiques, mais des mécontents, non les fondateurs du libéralisme en matière de religion, comme le veut M. de Crue, mais de grands seigneurs ennemis des Guise, alliés aux protestants pour abattre la faction rivale. M. de Crue a raison contre M. E. Que les Montmorency ait été poussés par leur intérêt le plus pressant à se mettre à la tête des Politiques, à devenir les soutiens de l'esprit de tolérance, cela est certain; mais qu'importe la cause première de leur conduite? C'est le résultat qu'il faut voir; le reste n'est que secondaire. Or, la correspondance du plus éminent d'entre eux, de Montmorency-Damville, gouverneur du Languedoc, chef de la maison à partir de 1579, témoigne avec évidence que lui du moins était vraiment devenu un Politique et un tolérant; et ses actes furent d'accord avec ses paroles. Il se trouva donc en rapports étroits avec le duc d'Alençon, surtout de 1574 à 1577. C'est en cela que le travail de M. E. nous intéresse. (Voir la seconde partie.) — E. Fages. *Jean, duc de Normandie* (1319-1350). *Contribution à l'étude du règne de Philippe de Valois*. Jean, plus tard roi de France, a fréquenté les régions méridionales, d'abord à la suite de son père en 1335-1336; puis en 1344, et cette fois avec des qualités nouvelles et fort importantes : seigneur des conquêtes de Languedoc et de Saintonge, héritier présomptif du dauphin de Viennois, lieutenant général du roi. C'est à ce dernier titre — non indiqué par M. F. — qu'il a présidé à la guerre de Guyenne ou qu'il l'a conduite, d'ailleurs sans succès (1345-1346). En juin et juillet 1349, il vint à Lyon, afin de négocier la cession définitive à Charles, son fils aîné, des Etats du dauphin Humbert. — J. Girard. *Les Etats du comté Venaissin depuis leurs origines jusqu'à la fin du* XVI[e] *siècle*. Le sujet n'est pas entièrement neuf, ayant été déjà traité en partie par M. Duhamel, qui a publié à cette occasion un bon nombre des pièces inédites d'après lesquelles il rédigeait son ouvrage[1]. Mais M. G. a étendu ses recherches sur trois siècles; il a fait une étude très méthodique : histoire des Etats, qui

1. Duhamel. *Les Etats provinciaux du comtat Venaissin au* XV[e] *siècle*. Paris, Picard, 1892, in-8° de 85 pages. Cf. *Annales*, t. V, p. 240.

n'est autre que celle du Comtat, considérée sous un certain angle ; leur organisation, leurs attributions politiques, administratives, législatives. Son travail paraît considérable et bien conduit : il serait dommage qu'il demeurât sous forme de positions. — L. IMBERT. *Les péages du Rhône, de Tournon à la mer. Etude sur les droits de navigation au moyen âge.* Ces taxes dérivent du système d'impôts romain : sortes de douanes intérieures maintenues à l'époque mérovingienne, elles ont dégénéré en péages que percevaient et multipliaient les seigneurs particuliers. Les uns étaient mis à la montée, et notamment sur le sel, les autres tant à la montée qu'à la descente. Du XIe siècle à 1445, ces péages se sont régularisés et fixés. A chacun M. J. consacre une monographie historique et géographique. — F.-E. MARTIN. *La politique hors d'Espagne d'Alfonse II, roi d'Aragon* (1162-1196), *marquis de Provence.* En 1166, Alfonse, âgé de douze ans, eut à faire valoir ses droits sur un héritage que le comte de Toulouse lui contestait, sur le marquisat de Provence. Soutenu par Guilhem VII, de Montpellier, par Hugues II, comte de Rodez, et par la plupart des Provençaux, il finit par l'emporter (entre 1168 et 1176). La guerre semblait terminée : l'affaire de la succession du comté de Melgueil la ranima. Alfonse y prétend, ainsi que le seigneur de Montpellier, contre Raimond V, de Toulouse, héritier légitime. Il eut beau soulever contre celui-ci une coalition : Raimond V n'en garda pas moins la succession contestée (1190). Suivent trois chapitres relatifs à l'administration de la Provence sous Gui Guerrejat, procureur d'Alfonse, puis sous ses deux frères, puis sous son fils cadet, nommé Alfonse comme lui. Alfonse II, en 1172, acquiert aussi le comté du Roussillon. Il possédait en Rouergue et en Gévaudan la moitié de la vicomté de Carlat, celle de Millau et la vicomté de Grèzes, comme dépendances de la Provence. Son administration, directe ou indirecte, est étudiée. De même ses relations avec les vicomtes de Béarn : Gaston VII lui rendit hommage en 1173. Il devint aussi suzerain des comtes de Bigorre, dont il maria l'héritière avec Gaston VII. On put croire alors qu'une monarchie issue de la péninsule ibérique allait dominer dans le Midi de la France[1]. Mais ses suc-

1. Il y a deux ans environ, en 1900, l'historien catalan Miret y Sans exprimait précisément cette idée dans son *Discurso leido en la real Academia de Buenas Letras de Barcelona* (discours de réception). Il avait beau jeu à montrer combien étendue et même durable fut l'influence de la Catalogne sur notre Midi pendant le cours du moyen âge.

cès étaient éphémères : la croisade des Albigeois et la bataille de Muret la refoulèrent bientôt vers le sud. Les événements ultérieurs, en la rejetant au delà des Pyrénées, n'ont fait que confirmer et compléter ce grand résultat. — En somme, sur quinze thèses, six se rapportent, dont trois partiellement, à l'histoire méridionale.

* * *

Les Mélanges Paul Fabre, recueil composé par les amis de cet érudit pour honorer sa mémoire (Paris. Picard. 1902, in-8° de xxxvi-498 pages), contiennent quelques articles qui nous intéressent. P. 402-15. G. de Manteyer. Suite de la chronique d'Uzerche (1320-1373). — P. 446-51. P. de Nolhac. Un nouveau manuscrit de la bibliothèque de Pétrarque.

* * *

La *Bibliothèque méridionale* vient de donner deux ouvrages, auxquels nous consacrerons ultérieurement des comptes rendus : l'un est la pénétrante étude de M. J. Calmette sur *Louis XI, Jean II et la révolution catalane* (1461-1473); l'autre, le texte languedocien du xv[e] siècle du *Voyage au Purgatoire de saint Patrice* publié par MM. A. Jeanroy et A. Vignaux.

* * *

La librairie Laurens, de Paris, publie le premier volume du *Manuel d'archéologie française* de M. C. Enlart (in-8° de xxvi-813 pages). Ce volume est consacré à l'architecture religieuse depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance.

* * *

L'*Inventaire général des richesses d'art de la France* que publie le ministère de l'Instruction publique (Paris, Plon, in-4°) s'est enrichi, en 1901, de deux volumes; l'un, sur les monuments religieux de Paris (tome III); l'autre, sur ceux de province (tome III également). Ce dernier nous laisse désirer encore le tome II de la même série; car il succède, à long intervalle, au tome I, paru en 1886. On y trouvera l'histoire et la description de l'église de Saint-Pierre d'Avignon, des monuments d'Aix, de Saint-Maximin (Var), de Digne et de Seynes (Basses-Alpes), de Sisteron. En 1902, a paru un autre volume, le tome III des monuments civils de Paris.

Notre éminent collaborateur C. JULLIAN a donné une seconde édition de son *Gallia, tableau sommaire de la Gaule sous la domination romaine* (Paris, Hachette, 1902; in-12 de VIII-342 pages). La première avait paru en 1892. Est-il besoin de dire tout le mérite de ce petit livre, si savant et cependant de lecture si agréable? Aucun ne permet mieux de mesurer les progrès énormes que l'archéologie et l'histoire de la Gaule ont faits durant la seconde moitié du siècle qui vient de finir. — Signalons aussi la deuxième édition d'un livre qui intéresse toute la France, le *Clovis* de M. G. KURTH (Paris, Retaux, 1901; 2 vol. in-8° de 356 et 328 pages).

* * *

MM. Et. Bauer, professeur à l'Université de Bâle, et L.-M. Hartmann, à Vienne, qui, jusqu'à ces deux dernières années faisaient partie de la direction de la *Zeitschrift fur Social-und Wirtschaftsgeschichte*, viennent de s'adjoindre M. G. von Below. professeur à l'Université de Tubingue. pour la publication d'une nouvelle revue qui portera le titre de *Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte*. Elle négligera toutes les recherches économiques d'un caractère purement dogmatique, pour s'occuper de l'histoire des idées et des faits jusqu'en 1848 environ; elle insérera aussi des documents. D'autre part, elle contiendra des rapports généraux sur l'ensemble des publications d'histoire économique parues dans les différents pays, et des comptes rendus critiques spéciaux sur certains ouvrages. Les articles en allemand, français, anglais et italien seront insérés dans la langue originale. les autres seront traduits. M. Hartmann est spécialement chargé de la rédaction avec M. le Dr K. Kaser, à Vienne La Revue a comme correspondants : M. G. Espinas à Paris, M. Ludwig à Strasbourg, M. Pirenne à Gand. M. Salvioli à Palerme, et M. Vinogradoff à Londres. Elle paraîtra tous les trois mois, à partir du 1er avril 1903, par fascicules de 10 feuilles in-8°. (Leipzig, J.-B. Hirschfeld.)

* * *

Chronique du Rouergue et du Quercy.

La Société des Etudes du Lot publie dans son *Bulletin* (1901-2) un important *Recueil d'épigraphie quercynoise* par M. P. de Fontenilles; les inscriptions publiées sont accompagnées de la traduction et de commentaires historiques.

Le quatrième fascicule du même *Bulletin* donne aussi une *Bibliographie du Lot*, pour l'année 1901, par M. Girma. C'est une excellente idée, que devraient suivre les Sociétés littéraires des départements et dont l'application, permettant de tenir facilement à jour un catalogue des publications et documents intéressant l'histoire provinciale, faciliterait les recherches de ceux qui s'occupent d'études historiques.

Nous y relevons les ouvrages ou brochures suivants, qui doivent être signalés aux lecteurs des *Annales du Midi*.

L. Combarieu, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*. Lot, archives civiles, série D, nos 1-12 (fin); — série E, nos 1-52 (fin); — série F, nos 1-520 (fin). — Archives ecclésiastiques, série G, nos 1-25 (fin); série H, nos 1-172 (fin). Tome III, vol. in-4° de 266 pp. Introduction et table sommaire de M. V. Fourastié, archiviste départemental. — A. Combes, *Les délibérations de la municipalité de Saint-Pantaléon pendant la la Révolution*; 32 pages. in-8°. — V. Fourastié, *Charte des privilèges de Capdenac*, 32 pages in-8°. — F. Galabert et J. Gary, *Galiot de Genouillac, seigneur d'Assier, grand-maître de l'artillerie*. In-8° de 76 pages avec gravures et portrait.

Parmi les travaux dont il a été donné lecture à la Société des Etudes du Lot, nous signalerons : une *Charte de* 1365 *d'Edouard, prince d'Aquitaine*, traduite par M. V. Fourastié; — l'*Histoire des communautés de Lacapelle-Marival et Saint-Maurice*, par M. le Dr Cadiergues; — *Les Protestants en Quercy au XVIe siècle*, par M. Albé; — *Un grenier à sel à Montcuq en* 1239 *et un Echo de la guerre de Cent Ans*, par M. Taillefer. — Indiquons enfin le travail de M. Pasquier sur *La résistance à la domination anglaise dans le Quercy, à la fin de la guerre de Cent Ans*.

En passant au Rouergue, nous avons à noter aussi des publications historiques assez nombreuses concernant l'Aveyron : Cassagnes, *Les souterrains refuges, vulgairement appelés Caves des Anglais en Rouergue*, travail lu au congrès des Sociétés savantes à Paris en 1900, in-18. — Servières : *La petite Eglise ou le Schisme anticoncordataire en Rouergue*, 56 pages in-12. — Bessou : *Les contes de la tata Mannou*, légendes et contes en patois, d'une naïveté charmante; 322 pages in-12, Carrère, 1901. — Du même auteur : *Bagateletos*, recueil de poésies et de fables patoises, précédé d'une spirituelle et intéressante préface sur l'orthographe du patois. Carrère, 1902, 232 pages in-12. — *Docu-*

ments généalogiques sur des familles du Rouergue, par le vicomte J. de Bonald. Carrère, 1902, in-8°. Cet ouvrage a pour objet de compléter et de rectifier sur quelques points les quatre volumes de *Documents historiques* publiés en 1853-1860 par H. de Barrau.

La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron achève l'impression du grand *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue* par M. H. Affre, ancien archiviste de l'Aveyron. Cet ouvrage, qui comprendra environ 500 pages in-8° jésus, à deux colonnes, paraîtra dans le courant d'avril 1903.

M. H. Affre a offert récemment à la Société des Lettres un vieux pouillé de 1510, qui contient le catalogue des bénéfices du diocèse de Vabres. Il permettra, en s'ajoutant au pouillé du diocèse de Rodez qui est en cours de publication, d'avoir un état complet des bénéfices ecclésiastiques du Rouergue sous l'ancien régime.

Vient de paraître aussi un Catalogue du Musée lapidaire de Rodez, par L. Masson.

La librairie Carrère publie une réédition des *Biographies aveyronnaises* par J. Duval : celles du général Tarayre, de Raymond Gayrard, de Girou de Buzareingues ont déjà paru. Dans la même collection, elle a réimprimé les *Ephémérides* de Monteil, mémoires d'une saveur exquise qui ne se trouvaient plus dans le commerce.

La même maison publie aussi en fascicules de 32 pages in-4°, sur papier de luxe, le *Rouergue illustré*. L'illustration est abondante et soignée, d'après les meilleurs procédés de la gravure moderne. Le texte, à la fois descriptif et historique, n'ajoute rien à ce qu'on sait de l'histoire du Rouergue. Les fascicules publiés concernent Rodez, Millau, Conques : les suivants seront consacrés aux autres chefs-lieux d'arrondissement, puis à chacun des cantons de l'Aveyron; celui de Villefranche est actuellement sous presse.

Des fouilles exécutées à la Graüfesenque, près de Millau, sur l'emplacement présumé de l'antique Condatomag, ont donné de nombreux produits céramiques de l'époque gallo-romaine : poteries tournées, poteries moulées et moules. Les débris recueillis prouvent l'existence à cet endroit d'une grande fabrique de céramique, la plus importante de la Gaule, qui exportait ses produits jusqu'en Espagne et même dans l'Italie méridionale. Plusieurs de ces moules portent la signature du potier MOMMO,

les noms des vases en abrégé ou diverses inscriptions. A mentionner particulièrement un graffite et une stèle avec inscription latine. M. Constans.

*
* *

Chronique de Gascogne.

Depuis la dernière « chronique de Gascogne » l'activité scientifique ne s'est pas ralentie en notre région autant qu'auraient pu le faire craindre certains événements récents. A Auch, la mort de M. L. Couture a bien été pour la *Revue de Gascogne* la plus rude épreuve qui pût l'atteindre; n'était-ce pas lui qui avait fait son succès et sa notoriété en lui prodiguant, pendant plus de quarante ans, le meilleur de sa science et son activité? Les alarmes que cette mort avait fait concevoir ne se sont pas cependant réalisées : ceux qui s'intéressent au sort de notre plus ancien périodique gascon seront donc, pensons-nous, heureux d'apprendre que ses anciens amis lui sont restés fidèles et que de nouveaux lui sont venus, qui ont accru sensiblement le nombre de ses abonnés et de ses lecteurs.

Une autre publication de la *Société historique de Gascogne*, les *Archives historiques de Gascogne*, a souffert davantage de la réorganisation nécessitée par l'éloignement ou la disparition de son ancien personnel dirigeant. Mais la période de crise touche à sa fin; déjà le second fascicule des *Documents pontificaux sur la Gascogne* est mis en distribution. Après ce volume qui sera la liquidation d'une entreprise lancée avec plus de zèle que de prévoyance, la nouvelle direction aura à cœur de reprendre ce qu'il y avait de meilleur dans les traditions de l'ancienne, et nul doute qu'elle ne retrouve, avec un surcroît de régularité et un bon choix de textes à publier, de nouveaux gages de vitalité. Déjà est mis sous presse le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Mont*, qui s'annonce comme une des plus précieuses contributions à l'histoire du XIe et du XIIe siècle en Gascogne.

A côté de la *Société historique de Gascogne* ne cesse de grandir sa sœur cadette, la *Société archéologique du Gers*. Son *Bulletin*, aujourd'hui autonome, s'ouvre à toutes les bonnes volontés gersoises : il se montre particulièrement hospitalier aux documents d'archives et aux essais des jeunes recrues de l'érudition en quête d'orientation. Il s'établit naturellement entre les deux

Sociétés une pacifique émulation dont profitent les études d'histoire et d'archéologie. Ainsi la *Société d'Archéologie*, fidèle cette fois à son titre, a beaucoup fait pour le progrès de ces dernières par l'appui qu'elle a prêté au congrès de la *Société française d'archéologie* de 1901 et par les concours qu'elle organise parmi les travailleurs du Gers. Parmi les lauréats honorés d'une médaille d'or ou de vermeil en juillet dernier, je relève les noms de M. l'abbé Broconat, curé de Bezolles, de M. Michelet, trésorier de la *Garbure*, à Paris, de M. Mazéret, institutenr à Montréal, de M. Paul Pérès, banquier à Auch.

Comme découvertes des années 1901 et 1902, mentionnons au moins celle de quelques ossements fossiles à Sère. On en trouvera, dans la *Revue de Gascogne* de mai 1901, une description détaillée due à M. Cézérac. Le *Bulletin de la Société archéologique* lui a aussi consacré quelques lignes. Plus importante a été la découverte d'un trésor de trois cent quatre-vingt-quatre monnaies d'or, de vingt types différents. faite à Saint-Arailles (Gers), en octobre 1901 ; M. Cézérac en a donné une excellente description, accompagnée de reproductions photographiques, dans la *Revue de Gascogne* de décembre 1901. Quelques mois plus tard, le *Bulletin de la Société archéologique du Gers* en a donné une autre dont l'exactitude a pour garant M. Adrien Blanchet, le numismate bien connu, dûment consulté et fidèlement écouté.

Dans les Landes. toute l'activité scientifique est concentrée dans la *Société de Borda ;* le dépouillement de son *Bulletin*, qui se fait ici régulièrement, me dispense d'en dire plus long. L'impression des *Cartulaires de Dax*, annoncée dans la dernière *Chronique* et commencée depuis près d'un an, se poursuit avec une sage lenteur.

Au mois d'août dernier « l'Escole Gastou Fébus », la plus jeune et la plus agissante de nos Sociétés félibréennes, a tenu à Saint-Sever ses assises annuelles. Rien n'a manqué à la fête de ce qui constitue l'accompagnement obligé de ces réunions : accueil chaleureux de la part des habitants, banquet, toasts, discours et rapports des confrères, proclamations des lauréats des huit ou neuf concours ouverts par l'« Escole », bref la poésie et le folklore gascons ont compté, m'assure-t-on, une bonne journée de plus.

Dans les derniers jours de mars, un laboureur de Saint-Sever a mis à découvert dans son champ une mosaïque contre laquelle

était venu heurter le soc de sa charrue. Les fragments découverts faisaient partie d'un assez vaste ensemble et comprennent plusieurs carrés de 2m,83 de côté, entourés d'une bordure de lierre de 0m32 et séparés par une bande de 0m,70, représentant des cornes d'abondance, très artistement arrangées, en forme de guirlande; l'intérieur des carrés est orné d'un dessin natté; le tout d'un beau travail. Tout ce qu'il a été possible de conserver de cette précieuse mosaïque a été acquis par le regretté baron de Claye et forme aujourd'hui le pavement du vestibule de son château d'Amou.

Les journaux des Landes nous ont apporté en ces derniers temps la nouvelle de la découverte « d'un important atelier » de silex à Montaut (Landes). Renseignements pris auprès de l'ouvrier auteur de la découverte, j'apprends que tout cet atelier se réduit pour le moment à « un silex de 0m,10 à 0m,12 de longueur, taillé en pointe, terminé à son gros bout par une poignée de 0m,02 à 0m,03 avec quelque trace de décoration rudimentaire ». Ce silex a été acquis par M. Dubalen pour le musée de Mont-de-Marsan.

Au sujet des Basses-Pyrénées, nous n'avons rien à ajouter à ce qu'a dit ici l'auteur de la *Chronique de Béarn*. (Voyez plus haut, p. 123.) Dans les Hautes-Pyrénées nous avons à signaler la mort de M. Frossard, un travailleur avantageusement connu par quelques publications et réimpressions relatives à l'histoire locale. Espérons que la *Société Ramond* n'aura pas trop à souffrir de la perte d'un des meilleurs de ses membres. A l'occasion du centenaire de la première ascension du Mont-Perdu par le grand pyrénéiste Ramond, cette Société a inauguré, le 3 août dernier, dans le jardin de la villa Théas, à Bagnères, le buste de son patron éponyme, très belle œuvre du baron Triquetti. Peu de jours auparavant, à la suite d'une décision prise par cette Société, était inaugurée, à Bagnères encore, une série de conférences dont la première a été faite par M. le Dr Lafosse, professeur à l'Université de Toulouse, sur les microbes. Le *Bulletin* de la Société annonce que les sujets de ces conférences seront des questions d'actualité scientifique et pourront être pris en dehors du cadre des études pyrénéennes. On ne peut qu'applaudir à son initiative et souhaiter bon succès à cette œuvre de vulgarisation scientifique. Nous n'avons pas à parler ici du *Bulletin de la Société Ramond;* mais il nous sera bien permis de lui souhaiter une publicité plus régulière.

La régularité n'est pas davantage la grande vertu de la *Société académique des Hautes Pyrénées.* Citons cependant à l'actif de cette Société une innovation digne d'éloges; elle semble, elle aussi, vouloir entrer résolument dans la voie scientifique et laisser là le genre un peu suranné des petits vers et des discours d'apparat. Elle vient de s'adjoindre un *Bulletin documentaire* dont les premiers fascicules sont consacrés à la publication du *Cartulaire des vicomtes de Lavedan*, dit *Livre vert de Bénac.* Il ne m'appartient pas d'apprécier ici cette publication, mais il ne me sera pas, je crois, défendu de dire que le nom de l'éditeur, M. Gaston Balencie, dont la science patiente et la scrupuleuse conscience sont bien connues parmi nous, constitue pour elle la meilleure des garanties.

Au moment où paraîtront ces lignes, le Congrès des Sociétés savantes tiendra ses séances à Bordeaux. Une part spéciale a été faite dans son programme au passé de notre Gascogne. Espérons que cet appel aura été entendu et aura sérieusement stimulé l'activité un peu assoupie de nos travailleurs.

A. Degert.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Bertrand (abbé L.). *La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1604-1680). Paris, Picard; Bordeaux, Feret. 1902; 2 vol. in-8° de xi-440 et 472 pages. — Deux volumes, plus de 900 pages consacrées à un prélat qui ne différa pas d'un grand nombre d'autres, c'est beaucoup. Il est vrai que M. l'abbé B. n'a pas plaint sa peine; presque tout ce qu'il apporte est nouveau. si ces nouveautés n'ont pas toutes même portée. D'ailleurs. il a cherché à faire revivre non seulement l'archevêque, mais le clergé du temps; son œuvre dépasse sans cesse le cadre que le titre annonce, par une foule d'études fort documentées sur des points d'histoire qui ne se rattachent pas très étroitement au sujet. Messire de Béthune fut-il d'abord — à vingt-six ans — évêque de Maillezais? Nous aurons, sur l'histoire du chapitre de Maillezais, force détails rétrospectifs. Devint-il, dix-huit ans plus tard. archevêque de Bordeaux? M. B. ne négligera pas d'étudier longuement les rapports, plutôt mauvais, de son prédécesseur. Henri de Sourdis. avec le duc d'Epernon. Il a été abbé commendataire de Mauléon et de Cormery : vite des études sur l'une et l'autre abbaye. Tous les événements auxquels il aura pris part : assemblées du clergé, en particulier celle de Mantes, Fronde bordelaise. etc., retiendront tour à tour l'attention de l'auteur. De cette méthode est sorti un livre assez décousu, diffus. mal fait si l'on veut: mais ne nous en plaignons pas. car la meilleure part de son intérêt provient justement de ces excursions hors ou à côté d'un sujet qui par lui-même demeure assez mince. A signaler, dans les *Appendices*, des documents inédits.

P. Dognon.

Besson (abbé J.-B.). *Notre-Dame de Chastres ou Histoire anecdote* (sic) *et raisonnée du culte et du pèlerinage de la sainte Vierge à Chastres, paroisse de Bar.* Tulle, Serre, 1901 ; in-12 de 311 pages avec 7 planches. — Œuvre de tendance non dissimulée, écrite pour « venger » N.-D. de Chastres. Et, en effet, la rhétorique et la déclamation se donnent carrière presque à chaque page. Beaucoup de légendes, de renseignements suspects, de hors-d'œuvre garantis par *le Rosier de Marie* ou *la Croix de la Corrèze*. Fournit aussi cependant quelques documents historiques inédits. Le sujet eût gagné à être traité en cinquante pages. A. Leroux.

Chaytor (H.-J.). *The troubadours of Dante.* Oxford, Clarendon Press, 1902; in-8° de XXXVI-242 pages. — Ce volume est une anthologie des troubadours dont a parlé l'auteur de la *Comédie*. Elle comprend d'abord, naturellement, les chansons que Dante a mentionnées expressément dans le *De Vulgari Eloquio*. Ce sont, il est vrai, les seules dont l'insertion s'imposât; quant aux autres, le choix en est quelque peu arbitraire; pourquoi voyons-nous figurer ici telle pièce, et non telle autre, de Peire d'Auvergne, d'Arnaut Daniel, de Guiraut de Bornelh? On ne s'en rend pas très bien compte. — Ce recueil eût dû, évidemment, être précédé d'une étude sur ce que Dante a connu de la poésie des troubadours et sur les raisons qui ont dicté ses jugements ou ses préférences, parfois si déconcertantes. Cette étude, M. C. ne l'a même pas esquissée; nous n'avons, en guise d'introduction, que quelques développements généraux, assez vagues, sur l'art courtois et ses rapports avec les mœurs, quelques autres, plus précis, sur la technique de cet art; l'auteur eût dû au moins écarter ce hors-d'œuvre (pp. XV-XVIII) sur l'hérésie albigeoise, ses sources et ses doctrines, puisqu'il avoue lui-même, en fin de compte, qu'on ne saurait trouver dans la poésie des troubadours que quelques traces « vagues et indéterminées » (et c'est trop dire encore) du dualisme cathare. En somme, il y avait là une belle question, naturellement posée par ce livre, et que l'auteur a, on ne sait trop comment, négligée de parti pris.

La plupart des textes, étant reproduits d'après les éditions les plus récentes et autorisées, sont satisfaisants; ceux qui proviennent de publications anciennes et peu critiques ont été à peine améliorés. Tous sont accompagnés de notes où M. C. a fait preuve de finesse, et même, çà et là, d'une véritable péné-

tration. On sent pourtant qu'il ne possède pas de la phraséologie et des motifs « courtois » une connaissance bien approfondie, car il a bronché en de certains passages de très moyenne difficulté[1]. Quelques pièces sont particulièrement obscures : elles eussent pu aisément, à notre avis, être remplacées par d'autres, non moins caractéristiques; si M. C. tenait à les publier, il eût bien fait de les accompagner non seulement d'un commentaire, mais d'une traduction : les « dantophiles » qui ne sont pas provençalistes risquent de rester fort perplexes en face de certaines pièces d'A. Daniel ou de G. de Bornelh.

Le volume se termine par un aperçu de la phonétique[2] et de la morphologie de l'ancien provençal (compilé surtout, semble-t il, à l'aide de la *Chrestomathie* de M. Appel et du *Manualetto* de M. Crescini) et par un glossaire. Grâce à ces deux appendices, le volume pourra rendre service aux débutants en quête d'un livre de lecture simple et pratique. A. JEANROY.

COMBA (E.). *Histoire des Vaudois.* Nouv. édition, *Introduction.* Paris-Florence, Fischbacher-libr. Claudienne, 1898 ; in-8° de XVI-208 pages. 1re partie : *De Valdo à la Réforme.* Paris-Lausanne (Bridel)-Florence, 1901 ; in-8° de 775-VI pages. — L'introduction est une sorte de voyage descriptif qui nous promène en pays vaudois, autour du mont Viso, sur les deux versants des Alpes Cottiennes, dans les rudes, riantes ou sauvages vallées du Briançonnais, de Queyras, d'Angrogne, de Pragela et autres voisines. Les Vaudois qui s'y fixèrent, d'où sont-ils venus ? De Lyon ? De Provence ? M. C., qui avait penché à tort vers la première hypothèse, incline aujourd'hui vers la seconde, mais sans grande

1. Voici seulement deux ou trois notes, prises au courant d'une lecture rapide : III (Peire d'Auvergne, *Dejostals*), 13-14. Amour, dit le poète, *vol gaug e guerpis los enics;* en conséquence, « celui qui se réjouit à l'heure même où il souffre le plus, voilà le vrai serviteur de l'Amour ». — XXX (Folquet de Marseille, *Tan m'abellis*), 17-8. Le jeu de mots n'a pas été compris. Littéralement : « Souffrez le bien que je vous veux (c'est-à-dire, tolérez que je vous aime) comme je souffre le mal qui me vient de vous. » — XXXI (F. de Marseille, *Ueimay non i conosc*), 44 : *dos* signifie « deux », non « présents, dons », comme le montre l'opposition avec *us;* plus haut v. 30, *cor* signifie « cœur », non « corps ». — XXXII (F. de Marseille, *Sitot me soi*), 28 : la substitution de *non* a *en* (qui est dans l'édition suivie par M. C.) produit un non-sens.

2. Çà et là quelques erreurs; on ne saurait parler de *e* protonique ouvert (p. 189) : *e* et *o*, en cette situation, sont toujours fermés.

preuve. Ils habitaient le val d'Angrogne dès 1232. Le premier bûcher destiné à réprimer leurs croyances fut dressé à Pignerol en 1312. Les ducs de Savoie les ont persécutés; Innocent VIII, en 1487, a dirigé contre eux une sanglante croisade, le tout inutilement. M. C. distingue avec soin les Vaudois des Cathares, malgré beaucoup d'affinités, à plus forte raison des protestants, dont ils ne se rapprochent que par deux doctrines : négation du purgatoire, salut du pécheur opéré par la seule intercession du Christ. Les documents n'abondent pas; certains sont d'une interprétation difficile. M. C. les a longuement réunis; il les a élaborés et mis en œuvre avec soin et critique ; mais le ton modéré qui convient à l'historien lui fait quelquefois défaut.

Paul Dognon.

Crescini (V.) *La lettera epica di Rambaldo di Vaqueiras (testo critico, versione, postille)*, Padova, Randi, 1902; in-8° de 26 pages. (Extrait des *Atti e Memorie* de l'Académie de Padoue, tome XVIII, fasc. 3.) — Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié les minutieuses et solides études de M. C. sur le texte de la « lettre épique » de Rambaut de Vaqueiras à Boniface de Montferrat (voy. *Annales*, XI-XIII). Ce sont les principaux résultats de ces études que M. C. a jugé bon de condenser dans cette nouvelle édition; nous avons donc enfin de ce célèbre et curieux morceau un texte tout à fait satisfaisant dont on ne pourra plus guère améliorer que quelques détails. Ce texte est accompagné des principales variantes (celles qui importent au sens seulement) et suivi d'une traduction. Ponr tous les éclaircissements historiques et linguistiques, M. C. renvoie aux travaux antérieurs; nous n'avons ici (p. 23-6) que quelques notes complémentaires (remarquer celle qui concerne l'authenticité des quelques vers ajoutés par E au texte de II, 28). En ce qui concerne l'ordre des trois laisses, M. C. s'en tient naturellement à son ancienne opinion, partagée d'ailleurs par la plupart des provençalistes. Cet ordre me semble, à moi aussi, meilleur que celui qu'avait adopté M. Schultz-Gora; le lien entre I et II est indéniable et marqué expressément dans le texte même. Mais il faut bien reconnaître, d'autre part, que le morceau paraît se terminer avec la seconde laisse, dont les derniers vers font absolument l'effet d'une conclusion. Le poète y exprime très nettement cette demande de récompense qui était évidemment le principal objet de son épître. On est tout étonné de le

voir reprendre son récit, et cette troisième laisse surprend d'autant plus que les aventures qu'elle décrit sont infiniment moins héroïques que celles dont il avait été question jusque-là. On pourrait supposer, ce me semble, que le poète a ajouté cette dernière laisse après coup, peut-être pour déférer au désir du marquis ou d'un public qu'avait charmé la première partie. Cette hypothèse expliquerait le fait que cette dernière laisse manque dans deux manuscrits : ceux-ci représenteraient un état du texte antérieur à cette addition. A. JEANROY.

FOIX (Abbé V.). *Où est né Lahire?* Dax, Labèque, 1902; in-8° de 16 pages. — La question n'a pas grande importance, si ce n'est pour les diverses localités qui se disputent le célèbre « valet de cœur ». Il s'appelait Etienne de Vignoles. Ce nom est très répandu dans le Sud-Ouest. On le rencontre à Rion (Landes) : simple métairie, dit M. l'abbé F., et non château, comme voudrait M. Cusacq (de Rion). Il n'y avait de terre noble appelée Vignoles qu'à Hinx et à Préchac. Or les barons d'Hinx, dont la généalogie est bien connue depuis le haut moyen âge, n'ont rien de commun avec la famille de Vignoles. Celle-ci *a dû* être fixée à Préchac, où il y avait château et seigneurie de Vignoles, et dont les seigneurs gardaient la tradition de leur descendance du compagnon de Jeanne d'Arc. — Il se peut que M. l'abbé F. ait raison ; mais sa dissertation n'est pas assez méthodique ni assez étayée de textes pour être tout à fait probante. Voir, à titre de comparaison, sur le même sujet, celles de M. A. Castaing, dans la *Revue de Gascogne*, 1869, p. 29-33, et de M. Cusacq, dans le *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1901.

Paul DOGNON.

HALLER (J.). *Die Belehnung Renés von Anjou mit dem Koenigreich Neapel* (1436). Separat-Abdruck aus *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken, herausgegeben vom koenigl. Preussischen historischen Institut in Rom.* Band IV, Heft 2. Rome, E. Loescher, 1901 ; in-8° de 26 pages. — L'annaliste de la couronne d'Aragon, Zurita, avait noté, dès le XVIe siècle, l'influence considérable de la question de la succession au royaume de Naples sur les rapports de la cour de France et de la cour de Rome durant le règne d'Eugène IV et surtout pendant le conflit de ce pape avec le concile de Bâle. La même remarque

avait été faite, de notre temps, par le biographe du roi René, Lecoy de la Marche. C'est là un point de vue qu'a repris M. H. et qu'il semble avoir mis hors de doute, grâce à une série de documents inutilisés jusqu'à lui. Ainsi s'expliquerait par suite comment la fortune du parti angevin dans le sud de l'Italie, avec ses alternatives de prospérité ou de revers, aurait dépendu constamment du caractère des relations entre la France et la papauté, ou peut-être, pour mieux dire, du prix plus ou moins grand que cette dernière pensait devoir attacher, selon les circonstances, à l'appui de la France contre ses adversaires.

C. Molinier.

Inventaire des droits et revenus de l'évêché de Saint-Papoul, publié par l'abbé Sabarthès. Paris, Picard, 1902; in-8° de 69 pages. — Publication de la partie encore inédite du « Répertoire des documents appartenant à la mense épiscopale de Saint-Papoul », manuscrit des Archives de l'Aude. Sa date est comprise entre 1471 et 1495[1]. Texte précédé d'une bonne notice dans laquelle M. l'abbé S., après avoir décrit le document lui-même, dresse la liste des domaines et des revenus de cet évêché, et note le mode de leur perception. Une table des noms de lieux contenus dans l'inventaire vient terminer heureusement cet opuscule.

M. Decans.

Jouve (M.). *Le palais de justice de Nimes. Notice historique et descriptive sur les édifices judiciaires nimois, de la Basilique romaine au Palais actuel.* Nimes, Debroas-Duplan, 1901; in-8° de 180 pages. — « Pour l'époque romaine et les premiers siècles du moyen âge, dit l'auteur, nous avons simplement recherché dans les travaux de la critique historique les faits généralement admis et nous les avons rapportés, sans prétendre énoncer de propositions décisives... A partir de la Révolution toutes nos recherches ont dû se concentrer aux Archives départementales... » — C'est cela même : la partie vraiment originale de ce travail commence avec la Révolution; mais on se tromperait en croyant que celle qui précède, quoique de seconde main, soit dépourvue de valeur, de précision et d'attrait. A Nimes, depuis dix-huit siècles, le même emplacement est affecté à la célébration des

1. L'évêché de Saint-Papoul fut détaché en 1317 du diocèse de Toulouse par le pape Jean XXII.

rites judiciaires. Une belle basilique romaine, où les *quatuorviri juri dicundo* tenaient leurs assises, fut construite par Hadrien sur un côté de la voie de la porte Anagia. Un peu plus tard, sous Antonin, s'éleva, de l'autre côté, l'amphithéâtre qui subsiste. Au moyen âge il devient un *castrum*, où vivent les chevaliers des Arènes; le vicomte y tient ses plaids; mais il les tient également sur l'emplacement de la basilique, détruite au cours des invasions. Là aussi, entre les Arènes et la Cité, vint se fixer, après la conquête royale, la *curia domini regis* ou siège du sénéchal, le Présidial, comme on dit ensuite : humble maison qui s'accrut de bâtisses irrégulières et de deux prisons, celle du Morier, sorte de tour ainsi nommée à cause d'un mûrier qui croissait au faîte, et celle de la Violeta (violette). Ce quartier toujours négligé, ces bâtiments mal réparés tombaient presque en ruines vers 1783. Alors la démolition des remparts de Nimes a permis à l'architecte Raymond de dégager l'amphithéâtre des masures qui l'étouffaient; le Présidial y gagna un peu d'air et de lumière. — La Révolution, qui bouleversait l'ordre judiciaire, ne toucha point aux murs branlants, aux salles malpropres que l'ancien régime avait édifiés. C'est seulement sous le Consulat, quand il s'agit d'installer la nouvelle cour d'appel, que Charles Durand les jette à bas en partie et construit à la place un palais gréco-romain (1803-1807). L'édifice, inspiré par le souvenir de l'ancienne basilique (dont maints débris avaient été recueillis pendant les travaux), fait grand honneur à l'architecte; mais il était à son gré de proportions trop modestes, si insuffisantes en effet, que dès 1825 il fallait construire encore. Enfin, de 1840 à 1845, sous la direction de Gaston Bourdon, a été bâti le Palais actuel : il est d'une étendue presque double de celle du Palais impérial qu'il a remplacé; mais il en reproduit les principaux traits. — Suit une bonne description du monument. En appendice on trouvera des pièces et des notices biographiques qui se rapportent les unes et les autres à la première moitié du XIXe siècle.

Paul DOGNON.

LAUZUN (Ph.). *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne, d'après ses livres de comptes.* 1578-1586. Paris, Picard, 1902; in-8° de 357 pages; planches hors texte[1]. — Cet ouvrage

1. Les livres de comptes de la reine de Navarre sont conservés aux Archives Nationales.

n'est pas une sèche nomenclature de comptes : l'auteur, à côté de la mention des comptes se rapportant à des événements notables, donne à titre d'explication des citations ou des résumés empruntés aux chroniques et aux correspondances de l'époque. Ainsi présentés, les comptes de l'itinéraire se transforment en un récit de voyage, en un recueil d'anecdotes : ce sont en quelque sorte des chapitres de la biographie de la reine Marguerite. De savantes notes rectifient les erreurs et remettent les événements sous leur véritable jour. Une introduction fait connaître l'état de la Gascogne au moment où Marguerite, sous la conduite de sa mère, Catherine de Médicis, va commencer son voyage afin d'aller rejoindre son époux, Henri de Navarre. Pour rendre faciles les recherches au milieu de cette multitude de noms, une table alphabétique a été disposée à la fin du volume. — M. L., excellent érudit, agréable narrateur, est également un archéologue distingué : aussi a-t-il tenu à rehausser le mérite de son volume par l'adjonction de plusieurs planches hors texte, représentant des châteaux, notamment celui de Nérac, où la jeune reine a eu occasion d'habiter pendant son séjour dans le Sud-Ouest. Non content de suivre Marguerite à travers la Gascogne, M. L. l'accompagne en Auvergne jusqu'au moment où, par ordre d'Henri III, elle fut envoyée prisonnière au château d'Usson, pour des motifs qui donnent lieu à des récits plus curieux qu'édifiants. — Nous relèverons quelques erreurs de détail dans ce vaste ensemble; ainsi, page 103, il est dit que Catherine de Médicis ne vint jamais au pays de Foix. C'est inexact : elle y accompagna sa fille; le roi de Navarre les attendait; elle s'arrêta même à Saverdun, où elle coucha, mais, bornant là son voyage vers le sud, elle quitta la cour de son gendre et gagna le Lauragais[1]. Le château de Saint-Félix ou plutôt de Saint-Elix près Carbonne, désigné (page 107) comme appartenant aux Montmorency, était réellement, en 1578, la propriété des Bellegarde, et ceux-ci venaient de l'acheter aux héritiers de Pierre de Potier, qui l'avait bâti. — Ces légers défauts n'empêchent pas l'ouvrage de M. L. d'être un livre de valeur, digne d'être signalé d'une façon particulière à l'attention du public savant. F. Pasquier.

Si M. Lauzun[2] n'a pas, comme il l'eût voulu, écrit l'histoire de Marguerite, les recherches qu'il a faites, le travail de minutieuse

1. Voir J.-J. Delescazes, *Mémorial historique*, édition Pomiès, p. 99.
2. Le présent compte rendu de l'ouvrage analysé ci-dessus nous est par-

précision qu'il s'est imposé sont d'un prix considérable pour notre histoire régionale. Il a été conduit à redresser bien des erreurs des biographes de la reine de Navarre, tels que Mongez et M. de Saint-Poncy (voir en particulier p. 47-54 et p. 202), une erreur de Mézeray, reproduite par tous les historiens, au sujet de la mission de Philippe Strozzi à Nérac, en mars 1580 (p. 131-135); en s'aidant des documents des Archives municipales d'Agen, il a reconstitué d'un façon précise. sensiblement différente des versions jusqu'ici acceptées, le rôle de Marguerite à Agen en juillet-septembre 1585 (p. 324-341). Enfin M. Lauzun, qui a déjà publié à deux reprises des lettres inédites de la reine de Navarre, en a donné de nouvelles au cours de cet itinéraire : deux lettres à la duchesse d'Uzès, de mars 1579 (p. 82), deux à son mari, d'août 1582 (p. 221), de septembre 1583 (p. 251), une au maréchal de Matignon, de septembre 1584 (p. 302), une à son mari, de janvier 1585 (p. 310). A propos d'autres lettres déjà publiées, M. Lauzun a redressé plusieurs erreurs commises par Guessard. Citons encore, comme documents inédits, deux lettres du duc de Guise à l'ambassadeur d'Espagne, don Bernardino de Mendoza, datées du 15 août et du 14 septembre 1585 et qui prouvent la parfaite entente à ce moment de Marguerite avec les chefs de la Ligue (p. 330-331). En résumé, le patient travail de M. Lauzun est une remarquable contribution critique à notre histoire régionale du XVIe siècle; il met en lumière la période la plus mal connue de la vie de Marguerite; il nous confirme enfin dans cette opinion que le savant éditeur des *Lettres inédites*, tirées des Archives de Condom et de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, et des *Livres de comptes* de la reine de Navarre, est aujourd'hui le mieux qualifié pour écrire une biographie définitive, dont son dernier volume fait sentir l'évidente nécessité.

P. COURTEAULT.

LE MAÎTRE (M.). *Recherches sur les procédés chirurgicaux de l'école bordelaise, des origines à la Révolution.* (Thèse pour le doctorat en médecine.) Bordeaux. G. Gounouilhou, 1903; in-8º de 176 pages. — Depuis le XVe siècle, au moins, il existait à Bordeaux une florissante école de chirurgie. M. Le M. entreprend

venu au moment de la mise en pages. Nous voulons cependant faire profiter nos lecteurs des utiles précisions qu'il contient.

de faire connaître les procédés opératoires des habiles chirurgiens bordelais et de montrer la grande et intéressante part qu'ils prirent aux progrès de la chirurgie. C'est une grosse erreur de croire que la chirurgie était alors timide et désarmée. On savait pratiquer la trépanation, opérer l'empyème ; on ignorait la cure radicale des hernies, si facile et si courante de nos jours, mais on savait appliquer des bandages herniaires. Pour ces trois opérations. Simon Mingelousaux au XVIIe siècle, Perron et Guillaume Martin au XVIIIe ont formulé de précieux et utiles conseils — Loyseau eut le grand honneur de traiter par la dilatation le rétrécissement du royal urèthre de Henri IV, en 1598. En 1636, J. de Mingelousaux inventa les sondes molles pour vider la vessie des malades atteints de rétention d'urine, et le cardinal de Richelieu. de passage à Bordeaux, fut l'un des premiers à bénéficier de cette invention. — Philippe Colot en 1656, puis Laurent Colot en 1694 furent lithotomistes officiels, mais n'inventèrent pas de procédés nouveaux. Ils n'empêchèrent pas d'ailleurs un certain Raoux d'abuser de la crédulité publique et d'escamoter audacieusement les calculs de ses clients d'après un manuel opératoire que Simon Mingelousaux décrit avec indignation ; il incisait la peau du périnée et faisait sauter un caillou hors de sa manche, respectant celui qui se trouvait, si bien et trop haut pour lui, dans la vessie. Mais voici Guérin qui simplifie et perfectionne la méthode de Frère Jacques et invente un procédé qui. d'après Trégéran, réunit « la bonté. la célérité, la précision et une extrême facilité. » Enfin, Béranger (1751-1767). Pellier de Quengsy (1789) et encore Guérin s'ingénient. sans y réussir il est vrai, à perfectionner l'opération de la cataracte. — Certes, je n'ai fait qu'effleurer une partie des nombreux sujets traités par M. Le M. ; mais c'en est assez. je pense, pour montrer quel labeur a été le sien et combien est curieuse la collection des observations qu'il a exhumées des manuscrits où elles dormaient, aux Archives départementales et municipales et à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux. — A la vérité, de tous les procédés et instruments des vieux chirurgiens bordelais, deux seulement sont encore en usage, le Béniqué ou bougie en métal qui a dilaté Henri IV et la sonde molle qui a fait uriner Richelieu : glorieux parrains pour de simples instruments, aussi glorieux cependant que leurs parrains, si l'on compte les services qu'ils ont rendus !

M. JEANNEL.

Lombard (J.). *Parisot (Tarn-et-Garonne). Histoire d'une localité de l'ancienne province de Rouergue.* Toulouse, Privat; Paris, Picard, 1902; in-8° de 432 pages. — Parisot est un village, lieu fortifié très ancien, sis en Rouergue, aux confins de ce pays avec le Quercy et l'Albigeois. Il s'appelait au moyen âge *castrum Parisius, castellum de Paris;* le nom est fait pour attirer l'attention; nous n'oserons pas affirmer que M. L. ait élucidé le mystère de ses origines. Par contre, on peut dire que le mot de *castrum* n'indique point, comme il le pense, que Parisot ait été fortifié par les Romains; il le fut, plus probablement, durant le haut moyen âge; tout médiéviste sait ce qu'à cette époque on entend par un *castrum.* — Les Archives municipales de Parisot antérieures à 1790 ont été détruites. La présente histoire ne repose donc que sur des pièces détachées, dispersées çà et là, assez peu nombreuses, et dont quelques-unes seulement remontent au delà du xviie siècle. On n'y trouvera aucune lumière sur l'histoire générale, peu sur celle des communes. Parisot avait trois consuls avant 1271 : le fait résulte d'un accord intervenu entre eux et le recteur de la paroisse (p. 414). Beaucoup plus curieuse est la charte où est indiquée la répartition de la seigneurie entre quatre coseigneurs, texte roman de 1157 (p. 412 et fac-similé, p. 21). Cet « honor » semble avoir été plus petit que la commune actuelle; il est regrettable que M. L. ne l'ait pas délimité et n'en ait pas dressé la carte. La plupart des renseignements qu'il a réunis, ou sont connus par ailleurs, ou n'intéresseront guère que les indigènes. Dans cette dernière catégorie il faut mettre de longues énumérations des curés, des prieurs, des familles notables, celle des familles seigneuriales, dont une pourtant, la maison de La Valette-Cornusson, a fourni plusieurs sénéchaux de la sénéchaussée de Toulouse. Pour le xviiie siècle, les détails deviennent plus abondants, plus intéressants (impôts, instruction et assistance publiques, etc.). Le chapitre qui a le plus de portée est celui qui traite de la période révolutionnaire : les malheureux administrateurs risquaient leur vie pour exécuter les décrets de la Convention, pour arrêter les prêtres réfractaires, les brigands, puis les nombreux insoumis à la conscription, et n'y réussissaient point.

P. Dognon.

Miret y Sans (Don J.). *Investigacion historica sobre el vizcondado de Castellbo, con datos ineditos de los condes de Urgell y*

de los vizcondes de Ager. Barcelona, Puygventos, 1900; 1 vol. in-8° de 388 pages. — La vicomté de Castelbon a eu pour noyau un *castrum* bâti dans la vallée de ce nom, le *castrum Leonis*, plus tard appelé *castrum bonum*. Ses limites, de trois côtés, étaient les montagnes : au S. la sierra de Boumort, à l'O. celle de San-Juan, au N. les montagnes qui enclosent le val d'Andorre; le torrent de la Sègre formait le quatrième côté. Plus tard des fiefs disséminés furent joints à la vicomté, les uns en Catalogne, d'autres plus voisins, en Cerdagne et peut-être en Donezan. — Ce sont les vicomtes d'Urgel qui ont pris d'abord le titre de vicomtes de Castelbon; il n'apparaît pas avant 1126, quoique dès la fin du xe siècle cette terre leur appartînt. Les vicomtes de Castelbon eurent souvent à guerroyer contre les évêques d'Urgel : il n'en fallait pas davantage pour les incliner vers l'albigéisme. L'un d'eux, Arnaud, fut un hérétique déterminé. En 1202, il avait marié sa fille unique Ermessinde à l'héritier du comte de Foix, qui fut lui-même comte sous le nom de Roger-Bernard II le Grand. C'est par suite de cette union que les comtes de Foix devinrent vicomtes de Castelbon : ils ont, de ce chef, acquis sur les vallées d'Andorre des droits qui, de la maison de Caboet, avaient passé à celle de Castelbon. En 1315, le comte de Foix Gaston Ier, près de mourir, fit deux parts de ses Etats : à l'aîné, Gaston II, il laissa les biens situés sur le versant français des Pyrénées; au second, Roger-Bernard, il donna la vicomté de Castelbon. En 1391, Mathieu, petit-fils de Roger-Bernard, unique héritier de Gaston-Phœbus son cousin, réunit la terre de Castelbon aux autres fiefs de la maison de Foix. Dans la seconde moitié du xve siècle, le comte Gaston IV, s'étant déclaré le compétiteur de Ferdinand le Catholique au trône d'Aragon, se vit confisquer par son rival la vicomté de Castelbon, qui fut réunie à la Catalogne. De toutes les possessions transpyréennes composant l'héritage de la maison de Foix, les vallées d'Andorre sont seules restées à la France. — Don M. y S. a mis à contribution, et très largement, pour son excellent ouvrage, les dépôts de France et d'Espagne. On trouvera en appendice dix-huit pièces inédites; d'autres sont données au cours de la narration, qu'elles embarrassent. Il y a lieu de citer diverses digressions intéressantes, notamment celle qui concerne l'agression dirigée par le comte de Foix, Mathieu, contre la reine Marie de Luna, après la mort de Jean Ier d'Aragon (mai

1396). Voir aussi des textes et dissertations sur les familles d'Urgel, de Caboet, d'Ager, etc. — On peut regretter que, dans la reproduction des textes, une ponctuation plus abondante ne rende pas la lecture plus facile. Don M. y S. n'en est pas moins un érudit remarquable; c'est aussi un historien éloquent, patriote, qui consacre toutes ses forces à faire connaître le passé glorieux de son pays. F. Pasquier.

Miret y Sans (Don J.). *Los vescomtes de Bas en la Illa de Sardenya.* Barcelona, Jaime Pugventos, 1901; in-8° de 144 pages. — Cet ouvrage ne tombe dans notre domaine que par la découverte, qui lui est due, d'une confusion commise autrefois par M. Blancard. L'estimable érudit avait cru lire, dans un document qu'il publia, le nom de la famille provençale des Baux : elle aurait eu dès la fin du XIIe siècle une branche établie en Sardaigne, dans la principauté d'Arborée. Don M. y S. prouve qu'il s'agit réellement de la maison vicomtale de Bas, en Bésalu (Catalogne). Et voilà l'erreur corrigée. F. Pasquier.

Montanari (T.). *Annibale, l'uomo, la traversata delle Alpi e le prime campagne d'Italia fino al Trasimeno.* Rovigo, Minelli, 1900-1901; in-8° de XXIV-780 pages et 8 plans et planches. — Azam. *Annibal dans les Alpes.* Paris, Picard, 1902; in-8° de 236 pages et 23 cartes et photographies. — Deux des plus récents travaux provoqués par cette question, éternellement renaissante, du passage des Alpes par Annibal. La thèse de M. M., coupée d'interminables digressions, est que Tite-Live s'est trompé, que le fleuve appelé Rhône par Polybe est la Durance, que l'*insula* de Tite-Live n'est à aucun des endroits où on l'a placée jusqu'ici, mais entre la Durance et le Verdon, qu'Annibal a passé les Alpes aux cols de Busson et de Chabaud, près du mont Genèvre. Ce sont là de pures hypothèses, qui violentent tous les textes[1]. M. A. a pris un autre parti. Si Polybe veut qu'Annibal remontant le Rhône ait marché vers l'est, c'est qu'alors le fleuve émettait un bras vers l'Isère par la trouée de Chambéry; nous prendrons la liberté de renvoyer une hypothèse aussi hasardeuse à l'examen de M. Kilian, l'habile géologue de Grenoble. Quant au passage de la ligne de faîte des Alpes, il aurait eu lieu

1. M. Montanari a essayé derechef de les justifier. Voir son *Annibale da Cartagine nuova alla Trebbia.* Turin, Roux, 1902; in-8° de 21 pages.

près du mont Cenis. au col du Clapier : de ce col, la vue s'étend au loin sur la plaine du Piémont; Annibal, dans sa célèbre harangue, pouvait de là montrer l'Italie à ses soldats. L'œuvre de M. A. est de qualité distinguée : à une connaissance approfondie des textes et du terrain. elle unit la concision et la rapidité du style. Ch LÉCRIVAIN.

MUSSAFIA (A.) *Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte.* Vienne, Gerold, 1902; in-8° de 64 pages. (Extrait des *Mémoires* de l'Académie de Vienne, t. CXLV). — La première partie de cette brochure (la sixième d'une précieuse série que connaissent bien tous les romanistes) est consacrée à la discussion d'un trés grand nombre de passages (quatre-vingt-dix environ) de l'édition de *Flamenca* donnée récemment par M. P. Meyer. Il est inutile de dire que l'on y retrouve toute la science et la pénétration dont l'auteur a donné tant de preuves. M. Mussafia discute, quand il y a lieu, les remarques de MM. Thomas et Chabaneau sur le même texte. (*Journal des savants*, juin 1901, et *Revue des langues romanes*, janvier 1902.) A. JEANROY.

RENARD (E.). *La poste aux lettres dans le Gard sous la Révolution* (1789-1795). Nimes, Impr. coopérative « La Laborieuse », 1902; in-8° de 300 pages. — Renseignements précis, mais brefs, et qui ne peuvent donner qu'une idée incomplète, limitée à un département, des mesures importantes qui furent prises à cette époque pour développer et assurer le service postal. La Révolution a posé les bases de l'administration moderne, supprimant la ferme des postes, les privilèges des maîtres de poste, mettant en adjudication les courriers, refondant les tarifs, créant les bureaux, élaborant une instruction générale sur le service.

Paul DOGNON.

SAVJ-LOPEZ (P.). *Jaufre Rudel. Questioni vecchie e nuove.* Rome, 1902; in-8° de 16 pages. (Extr. des *Rendiconti* de l'Acad. des *Lincei.* t. XI, fasc. 4.) — Dans une première partie. M. S.-L. discute et repousse la trop ingénieuse hypothèse de M. Appel, que nos lecteurs connaissent déjà (cf. *Annales*, t. XIV, p. 413). Dans la seconde. il propose une légère modification à la classification qu'a tentée M. Monaci pour les quatre chansons de J. Rudel, relatives à « l'amour lointain ». Dans la dernière, enfin, il publie une restitution critique d'une chanson jusqu'ici inconnue, attri-

buée à J. Rudel par le ms. Campori; mais la plupart de ces corrections sont très hypothétiques, et le texte, dans son ensemble, reste fort obscur; il est donc prudent de n'asseoir, jusqu'à nouvel ordre, aucune hypothèse sur une base aussi chancelante. La complication même de la forme rend l'attribution à J. Rudel assez douteuse. A. JEANROY.

TEILHARD DE CHARDIN (E.). *Robert de Velay ou de Clermont.* Clermont-Ferrand, Bellet, 1901; in-8° de 16 pages. — De Béatrix de Meymont, héritière de la seigneurie d'Olliergues, mariée en 1276 à Bertrand III de la Tour, est issue une brillante postérité : d'une part, des comtes d'Auvergne, une dynastie qui finit sur le trône de France avec Catherine de Médicis et ses enfants, de l'autre les vicomtes de Turenne, ducs de Bouillon, princes de Sedan. Sa généalogie ascendante a été très clairement établie par Justel et par Baluze, sauf en un point. Parmi les seigneurs d'Olliergues prend place, en 1189, un certain Robert de Velay, dont la veuve vivait encore en 1249. Or, en 1208 et 1210, c'est Robert de Clermont, et non de Velay, qui est seigneur d'Olliergues. Disons tout de suite, sans entrer dans les raisonnements nécessairement compliqués de M. T. de Ch., qu'il conclut contre Justel, mais avec Baluze, à l'identité des deux personnages. Car, sans s'y attacher, sans en donner de preuves certaines, Baluze avait entrevu cette conclusion; les pièces qu'il a réunies permettaient d'y aboutir. Il faut désormais admettre que ce Robert était frère de Robert IV, comte d'Auvergne; il appartenait donc à la famille comtale; il eut pour neveu Guy II, fils de Robert IV; pour neveu aussi, mais sans doute par sa femme Yselt, Hugues, prieur de Sauxillanges en 1210. Paul DOGNON.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Berger (E.). Les dernières années de saint Louis, d'aprés les Layettes du Trésor des chartes. Paris. Plon-Nourrit; in-4° de lxxv p. (Introduction du tome IV des Layettes du Trésor des chartes.)

Brodut (Abbé M.). Tonnay-Charente et le canton, t. I. Rochefort, imp. Thèze; in-8° de v-714 p.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale (Auteurs). T. II (Berc-Bertezène). Paris. Imp. nationale, 1902; in-8° à 2 col. de 1203 p. (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.)

Charles VIII. Lettres. publiées par P. Pélicier, t. III. Paris, Laurens, 1902; in-8° de 444 p.

Doublet (G.). L'Ariège en 1814 et 1815. Foix. Gadrat, 1902; in-18 de 41 p. (Extrait de l'*Avenir de l'Ariège*)

Duffard (D.). L'Armagnac noir ou Bas-Armagnac. Auch, Imp. centrale, 1902; in-16 de iv-354-xvi p.

Fages (R.-P.). *Histoire de saint Vincent Ferrier*, 2e édit. Paris, Picard; Louvain, Uystpruyst, 1901; 2 vol. in-8° de 450 p. chacun.

Kraus (F.-X.). Histoire de l'Eglise, 8e édit. française. par P. Godet et C. Verschaffel, t. I. Paris, Bloud, 1902; in-8° de xx-531 p. — Et Table analytique suivant l'ordre alphabétique; in-8° de 91 p.

Lecler (A.). Etude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges. Limoges, veuve Ducourtieux, 1902; in-8° de 196 pages avec gravures.

Ledos (G.), Lacordaire, 2e édit. Paris, Béduchaud et Béral, 1902; in-18 jésus de ix-233 pages et portraits.

Lochard (A.). Registres paroissiaux relatifs aux baptêmes, mariages, vêtures, noviciats et sépultures dans les églises et couvents de la ville de Pau (1553-1792) avec notices d'archives. Pau, imp. Garet, 1902; in-8° de 207 p.

Melodia (G.). Difesa di Francesco Petrarca. Nuov. ediz. Firenze, Le Monnier, 1902; in-16 de 172 p. (Biblioteca petrarchesca.)

Molinier (E.). Histoire générale des arts appliqués à l'industrie du ve à la fin du xviiie siècle. Paris, Lévy; in-fol. de 301 pages avec gravures.

Molinier (E.) et Marcou (F.). Exposition rétrospective de l'art français. Des origines à 1800. Paris. Lévy; in-fol. de iv-144 pages avec gravures.

Mortier (Le R. P.). Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères prêcheurs. t. I (1170-1263). Paris, Picard, 1903; in-8° de viii-685 p.

Moulenq (F.). Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne, t. IV. Montauban, Forestier, 1894; in-8° de 522 p.

Ordonnances des rois de France. Règne de François Ier, t. I (1515-1516). Paris, Imp. nationale. 1902; in-8° carré de ccxxxviii-582 p. (Publication de l'Académie des Sciences morales et politiques.)

Pineau (P.). Le général Dugommier. Sa vie, sa correspondance. Paris. Charles Lavauzelle, s d.; in-8° de 835 p.

Répertoire bibliographique des auteurs et des ouvrages contemporains de langue française ou latine, par l'abbé E. Blanc. Paris, Amat, 1902, in-8° de xi-515 p.

Roumejoux (A. de), Bosredon (P. de) et Villepelet (F.). Bibliographie générale du Périgord, t. V. Périgueux, imp. de la Dordogne, 1902; in-8° à 2 col. de vii-86 p (Publications de la Société historique et archéologique du Périgord.)

Schirrmacher (F.-W). Geschichte von Spanien, t. VII. Gotha, Perthes, 1902; in-8° de xiii-697 p. (Geschichte der europaischen Staaten.)

Sénès (G.). Provençaux (historiens, philosophes, économistes, artistes, hommes politiques, savants, soldats et marins). Notes biographiques. Toulon. imp. du Petit Var, 1902; in-16 de 320 p.

Tarn-et-Garonne (Le). Histoire, sciences, industrie, commerce, etc.) Montauban, imp. Forestié, 1902; in-8° de vi-287 pages et planches.

Viollet (P.). Histoire des institutions politiques et administratives de la France, t. III et dernier. Paris, Larose, 1903; in-8° de 602 p.

Le Gérant,
P.-Ed. Privat.

Toulouse, imprimerie Édouard Privat, rue des Arts: 14. — 1482

LES ORIGINES

DE LA

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE TOULOUSE

(1295-1318)

Avant l'an 1295, Toulouse était le chef-lieu d'un immense diocèse allant du confluent de la Garonne et du Tarn aux sources de l'Ariège, et des portes de Carcassonne aux frontières d'Armagnac et de Comminges. Il comprenait les départements actuels de la Haute-Garonne et de l'Ariège, moins les arrondissements de Saint-Gaudens et de Saint-Girons; la circonscription de Castelnaudary et une partie de celle de Limoux (Aude); celle de Lavaur et quelques paroisses de celles de Castres et de Gaillac (Tarn); celle de Castelsarrasin et plusieurs districts de celle de Montauban (Tarn-et-Garonne); l'arrondissement de Lombez et quelques cantons de ceux d'Auch et de Lectoure (Gers).

Ce vaste territoire dépendait de la province ecclésiastique de Narbonne. Son évêque était peut-être le prélat le plus puissant et le plus riche du Midi, parce qu'il paissait un troupeau plus nombreux dans des contrées plus fertiles[1]. Cette

1. On peut évaluer à plus de huit cent cinquante les églises, chapelles, prieurés et monastères de l'ancien diocèse de Toulouse. Voyez *Hist. de Languedoc*, t. XII (éd. Privat) : *Note* de M. A. MOLINIER *sur la géogra-*

charge devait peser lourdement sur ses épaules, certains devoirs essentiels du ministère, la visite pastorale, l'administration des sacrements étant d'un accomplissement difficile. Il est douteux que le pasteur pût, au cours d'un épiscopat de moyenne durée, parcourir en personne tous les districts soumis à sa houlette. Pour certains de ses enfants, il n'était qu'un grand seigneur, guère moins éloigné d'eux que le roi de France ou le pape.

Abstraction faite du caractère baptismal qui les plaçait sous sa sujétion, les liens qui les unissaient à lui étaient très ténus; plusieurs leur étaient odieux : les dîmes, les redevances de toute sorte, les censures, qui, à la vérité, supprimaient entre le chef et les membres toute relation. Beaucoup de ces pauvres gens ignoraient que l'évêque était autre chose qu'un maître et un juge.

Les ministres subalternes, prieurs, curés, chapelains, sauf de louables exceptions, étaient-ils aptes à servir de trait d'union entre l'évêque et ses ouailles ? Ils étaient bénéficiers plus que prêtres, mercenaires plus que pasteurs. L'ignorance et, parfois, l'inconduite, le manque de zèle et d'une notion éclairée de leur rôle, l'absence d'une impulsion efficace venue d'en haut, voilà ce qui caractérise la situation des membres du bas clergé à cette époque, dans cette contrée, et laisse entrevoir la faiblesse de leur action religieuse et sociale.

L'idée chrétienne, non entretenue, minée par des attaques de tout genre, s'éclipsa. Dans ce bercail livré à lui-même, l'hérésie fit de nombreuses recrues. Les pasteurs, faute de clairvoyance, n'avaient pas soupçonné le danger ou bien, dans leur apathie, n'avaient rien fait pour prémunir les fidèles.

Au commencement du XIII[e] siècle on crut devoir recourir à

phie de la province du Languedoc au moyen âge, pp. 140 et suiv. — Vidal, *Documents pour servir à dresser le pouillé de la province ecclésiastique de Toulouse au* XIV[e] *siècle*; Paris, Picard, 1900. M. Molinier fixe le chiffre approximatif de 45,000 livres tournois (environ 3,000,000 de francs de notre monnaie) pour les revenus de l'évêché de Toulouse à la fin du XIII[e] siècle.

la violence pour sauver la foi catholique. Des mesures préventives appliquées avec zèle et à temps, d'une main douce et ferme, eussent été plus salutaires, plus chrétiennes; mais nul parmi les chefs ecclésiastiques n'eut alors, semble-t-il, la notion claire de ce devoir. On pourrait peut-être excepter Foulque de Marseille[1], évêque de Toulouse (1204-1231), dont on ne saurait nier le désintéressement personnel. Il avait signalé au pape un remède plus efficace et plus évangélique : la division de son propre diocèse en plusieurs autres, dont les chefs traqueraient les abus avec d'autant plus de zèle et de succès qu'ils auraient une plus exacte connaissance du terrain et de l'ennemi.

Foulque, dit G. de Puylaurens, avait relevé l'église de Toulouse « comme on tirerait un mort de sa tombe[2] », et, une à une, éteint ses charges et ses dettes. Les confiscations pratiquées sur les biens des hérétiques lui avaient permis de réorganiser sa mense. Quand il proposa à Innocent III de la démembrer, elle donnait d'immenses revenus. Le pape l'engagea à les employer à la croisade du sang plutôt qu'à celle de la parole et de l'action pacifique[3].

Mais l'idée de Foulque était bonne. Reprise par Clément IV[4], pape languedocien, qui avait une connaissance suffisante du pays, elle fit son chemin à travers le XIIIe siècle, reçut un commencement d'exécution sous Boniface VIII et fut entièrement réalisée par Jean XXII, un siècle après son éclosion.

1. *Gallia christiana*, XIII, col. 24. Foulque de Marseille succéda à Raymond de Rabastens en 1205; il mourut le 25 décembre 1231. (Gams, *Series episc.*, 648.)
2. Dans *Gall. christ.*, XIII, col. 22.
3. Raynaldi, ad ann. 1317, XII.
4. Clément IV (Guy le Gros), évêque du Puy, puis archevêque de Narbonne, cardinal-évêque de Sabine et légat en Angleterre; pape de 1265 à 1268. Boniface VIII et Jean XXII reconnaissent qu'ils ne font que reprendre le projet de ce pontife, particulièrement informé des besoins du diocèse de Toulouse. (Vidal, *Documents sur les origines de la province ecclésiastique de Toulouse*, 1295-1318; Rome, Cuggiani; Toulouse, Privat, 1901; doc. I, XIII, pp. 17, 78.) Nous nous référons fréquemment à ce dernier recueil par la seule indication : *Documents*, suivie du n° de la pièce et de la page.

Nous raconterons ici, successivement, la fondation du diocèse de Pamiers en 1295, le remaniement qui en fut fait en 1308; enfin l'organisation définitive de la province toulousaine en 1317-1318.

I.

PREMIER DÉMEMBREMENT DU DIOCÈSE DE TOULOUSE PAR LA CRÉATION DE CELUI DE PAMIERS (1295-1308).

Aux raisons d'ordre général qui pouvaient décider le pape Boniface VIII à démembrer le diocèse de Toulouse s'ajoutait une considération qui, habilement présentée par Bernard Saisset, abbé de Saint-Antonin de Pamiers, amena le pape à établir dans cette ville le siège du nouvel évêché. L'abbé était en lutte avec Roger-Bernard III, comte de Foix, à propos du paréage de la ville et de son château. Il en avait d'abord partagé la suzeraineté avec le roi de France, à la suite d'un arrangement intervenu entre Louis IX et lui (1269) et qui dura quinze ans. Mais Philippe III, mourant, abandonna ses droits de coseigneurie au comte de Foix, qui les avait d'ailleurs possédés avant le principat de Saisset. A partir d'alors, Roger-Bernard ne cessa de créer des ennuis à son « parier », empiétant sur ses droits, pénétrant de force dans le monastère, tendant des guet-apens à l'abbé ou aux moines, ravageant leurs terres, saccageant leurs forêts et incendiant leurs maisons. « Des ordres étaient même lancés pour mettre à mort Saisset. Un jour que celui-ci fuyait avec ses religieux, il fut cerné par les gens du comte près du lieu de Cave et ne fut sauvé qu'en changeant de vêtement avec Bertrand de Nadias, qui fut tué à sa place[1]. »

1. M. J. DE LAHONDÈS, *Annales de Pamiers* (Toulouse, Privat), I, p. 41. Sur les luttes entre le comte de Foix et l'abbé Saisset on peut consulter encore : OURGAUD, *Notice historique sur la ville et le pays de Pamiers* (Toulouse, 1865), pp. 125 à 161. Cet auteur a publié nombre de documents intéressants. Voyez, notamment, preuve LIX, p. 267, les récriminations de Saisset contre le comte; voyez aussi *Histoire de Lan-*

La situation de l'abbaye était devenue critique. Les moines se dispersèrent et l'abbé partit pour Rome. Boniface VIII s'émut à l'exposé qu'il lui fit de ses griefs contre le comte. Le 17 juin 1295, le roi de France fut prié d'intervenir en faveur de l'abbé et de retirer à Roger-Bernard l'appui qu'il lui donnait ouvertement[1]. Boniface somma le comte, sous peine d'anathème, de restituer à leurs propriétaires légitimes les droits usurpés et les biens volés. L'archevêque d'Auch et l'évêque de Carcassonne furent chargés d'exécuter les volontés du pape, au besoin, ses menaces. Les consuls et le peuple de Pamiers reçurent l'ordre de se désister de leur adhésion au comte et furent déliés à son égard du serment de fidélité[2]. Disons, sans y insister, que nul ne s'émut à la lecture de ces bulles.

Dans cette circonstance, Boniface VIII avait, paraît-il, apprécié l'abbé de Pamiers, dont le caractère ressemblait au sien[3]. Il tenta de se l'attacher en le nommant son chapelain[4]. Mais Saisset ne se laissa pas lier par l'offre de cette faveur. Il songeait surtout à recouvrer ses droits et à tirer vengeance du comte. J'ignore si les bulles du 23 juillet 1295, créant le diocèse de Pamiers avec Bernard Saisset pour évêque, furent le résultat des intrigues de ce dernier; mais je pense, du moins, que le désir de rétablir et de consolider sa situation, d'augmenter sa force et son prestige en face de l'adversaire[5]

guedoc (éd. Privat), t. IX, p. 190, et t. XII, p. 290; DUPUY, *Histoire du différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel* (Paris, 1655), pp. 623 et suiv.; *Gallia christiana*, XIII, col. 157; *Histoire littéraire de la France*, XXVI, p. 540.

1. RAYNALDI, ad an. 1295, LII; DUPUY, *Hist. du différend*, p. 625; POTTHAST, n° 24104.

2. *Regest. Vatican.*, XLVII, ep. 161; A. THOMAS, *Les Registres de Boniface VIII* (Paris, Fontemoing), p. 58.

3. Le séjour de Saisset auprès de la curie fut assez long. Dans la bulle par laquelle il le nomme évêque de Pamiers, le pape exalte ses mérites : « Quae tua diutina et laudabilis apud Sedem Apostolicam conversatio nostris sensibus nota fecit. » (*Documents*, n. II, p. 19.)

4. C'est le titre qu'il lui donne dans les lettres, du 17 juin 1295, au roi et au comte. (RAYNALDI, loc. cit.; *Reg. Vat.*, loc. cit.)

5. SPONDANUS, *Annal.*, ad an. 1296, VIII; OURGAUD, *op. cit.*, p. 145.

fut, autant que son ambition personnelle, le mobile qui le poussa à accepter l'acte pontifical de ce jour. Si nul document ne précise son rôle dans cette circonstance, le fait de sa présence à Rome depuis les premiers mois de l'année 1295 autorise à croire qu'il fut prépondérant.

On a prêté à Boniface VIII[1] l'arrière-pensée d'attacher à sa cause, en donnant à l'abbé de Pamiers le titre d'évêque, un allié qui pouvait lui être précieux dans la lutte que, dès lors, il méditait contre le pouvoir civil. Rien, dans les documents, n'autorise cette hypothèse. Nous nous bornerons à rappeler que Saisset devait, en effet, être considéré comme un des zélés partisans de Boniface VIII, puisque Philippe le Bel crut devoir s'emparer de sa personne et de ses biens[2].

Quels qu'aient été les motifs de l'élévation de Saisset, que nous n'avons pas à rechercher ici, il est certain que la création de l'évêché était une mesure excellente et qui depuis longtemps s'imposait. On va voir comment l'œuvre fut comprise et menée.

1° *Le premier diocèse de Pamiers* (1295-1308). — Le 23 juillet 1295, le pape publia à Anagni la bulle *Romanus Pontifex*, qui créait le nouveau siège. Boniface y constate l'abandon où se trouvent les fidèles du diocèse de Toulouse, par suite de l'impuissance d'un seul pasteur à prendre soin de cet immense troupeau, et l'existence d'un superflu énorme des revenus de la mense épiscopale. S'inspirant des desseins éclairés de Clément IV, il décrète que la ville de Pamiers, importante entre celles du pays toulousain[3], et ayant la situation qui convient au chef-lieu d'un diocèse, portera désormais le titre de cité. L'église abbatiale de Saint-Martin, située dans la banlieue, qui conserve les restes de saint Antonin, patron de la ville, aura celui de cathédrale. La mense du futur évê-

1. De Lahondès, *op. cit.*, I, p. 11.

2. *Gallia christ.*, XIII, col. 158; *Hist. de Lang.*, t. IX, pp. 216, 221; Dupuy, *Hist. du différend*, pp. 626 et suiv.

3. Sur la prospérité de la ville de Pamiers au XIIIe siècle, voir de Lahondès, *op. cit.*, I, ch. IV.

que sera formée des 3,000 livres qui constituaient celle de l'abbé de Saint-Antonin et de 7,000 livres distraites de celle des évêques de Toulouse[1].

Le même jour, Bernard Saisset reçut ses bulles, rédigées en termes très flatteurs pour lui. Le pape y exprime la confiance que, par son zèle et son industrieuse prudence, le nouveau pasteur saura faire germer « cette jeune, mais généreuse semence[2] ».

Bernard Saisset avait déjà reçu le caractère épiscopal, comme le prouve la suscription : *Venerabili fratri nostro... episcopo Appamiarum*. Le pape rappelle d'ailleurs que sa consécration avait été faite[3] par Jean Boccamazza, évêque de Tusculum[4].

Il suit de là que les mesures consignées dans les documents du 23 juillet avaient été décidées et préparées longtemps avant cette date.

Conformément à l'usage, la nomination de l'évêque fut notifiée au chapitre de la cathédrale de Pamiers, formé des moines de l'ancien couvent de Saint-Antonin, au clergé, au peuple de la ville et du diocèse, aux vassaux de l'église et au roi de France[5].

Le premier pas était franchi; restait la besogne la plus difficile : la fixation des limites diocésaines, opération douloureuse et délicate, comme l'amputation d'un membre. Le

1. Texte de cette pièce dans Ourgaud, p. 269, et dans nos *Documents*, n. I, p. 16.

2. *Reg. Vat.*, XLVII, f° 96; *Documents*, II, p. 19.

3. « Faciendo tibi subsequenter per ven. fratrem nostrum J. Tusculanum episcopum munus consecrationis impendi ». (*Loc. cit.*)

4. Jean Boccamazza, cousin d'Honorius IV, archevêque de Monreale (1278), cardinal-évêque de Tusculum, en 1285, mort en 1309. (Eubel, *Hierarchia medii ævi*, I, pp. 10, 37, 365.)

5. *Reg. Vat.*, XLVII, f°. 96; *Documents*, n. II, p. 20. — Ourgaud, p. 272, a publié la bulle de notification au peuple de la ville et du diocèse: voir aussi pp. 143, 144. La même bulle dut être envoyée à l'évêque de Toulouse, un des principaux intéressés. Le même jour, Boniface VIII accorda une indulgence d'un an et d'une quarantaine aux fidèles qui visiteraient la nouvelle cathédrale, les jours et durant les octaves des fêtes de saint Martin et de saint Antonin. (*Reg. Vat.*, XLVII, f° 97.) Il donna aussi à Saisset le pouvoir de créer des notaires. (*Ibid.*)

malade, qui était l'évêque de Toulouse, eut peut-être raison de trouver que cette cure radicale était appliquée sans discernement.

Le 15 septembre 1295, Boniface VIII fixa les grandes lignes de la division. L'ancien diocèse de Toulouse était, en principe, coupé en deux du sud-ouest au nord-est, de la Garonne à l'Agout, à la hauteur de la localité de Grépiac[1]. Le territoire compris entre cette ligne et les Pyrénées constituait le nouvel évêché. Au nord, c'était le diocèse de Toulouse réduit de moitié. Toutefois, la frontière était susceptible d'être reportée au nord ou repoussée vers le sud, selon qu'il serait nécessaire d'accorder à l'évêque de Pamiers plus ou moins de territoire afin de lui assurer le revenu de 7,000 livres prévu par la bulle du 23 juillet. Ce revenu devait être exclusivement tiré des biens de la mense toulousaine dans le nouveau diocèse. On se garderait de toucher aux droits du prévôt et du chapitre de Toulouse[2].

Boniface VIII désigna trois commissaires pour procéder sur ces bases à l'organisation de la mense. C'étaient Gilles Aycelin[3], archevêque de Narbonne, métropolitain, Raymond de Paulhan, archidiacre de Fenouilhèdes, et Jourdain Ferroul, chanoine de Narbonne. Après s'être livrés à une enquête minutieuse touchant les revenus de l'évêque de Toulouse au sud de la ligne provisoire Garonne-Grépiac-Agout, ces délégués devaient élargir ou restreindre les limites du nouveau diocèse pour réaliser, sans le dépasser, le chiffre de 7,000 livres. Après quoi, ils devaient promulguer et faire appliquer l'ordonnance relative à la nouvelle circonscription.

Lorsqu'ils voulurent procéder à l'enquête préalable, les commissaires se heurtèrent à des difficultés imprévues. Elles n'étaient imputables ni au roi de France, ni au comte de

1. *Grépiac* (Haute-Garonne), canton d'Auterive, arrondissement de Muret.

2. Voir le texte de la bulle du 15 septembre dans *Gall. christ.*, XIII, *instr.*, col. 98, et dans *Documents*, n. III, p. 20.

3. Gilles Aycelin, prévôt de Clermont, archevêque de Narbonne en 1290, tranféré à Rouen en 1311, mort en 1318. (Eubel, pp. 373, 447.)

Foix, tous deux désintéressés dans l'affaire, quoique la personne de Bernard Saisset leur fût également antipathique. Au contraire, l'évêque de Toulouse, Hugue Mascaron, et le prévôt Roger de Comminges pouvaient se croire lésés dans leurs intérêts. Mais le pape avait pris soin de sauvegarder ceux du second, et le premier devait trop bien connaître les graves raisons qui avaient dicté l'acte pontifical pour conserver quelque espoir de le rendre caduc.

Toujours est-il que l'opposition systématique de ces deux personnages paralysa, cinq mois durant, l'action des délégués. Le 5 février 1296, tout en reprochant à l'archevêque de Narbonne son inexplicable lenteur[1], le pape flétrit l'orgueil et l'audace de l'évêque et du prévôt, dont les intrigues tendent à empêcher ou à retarder l'entreprise. Boniface VIII entend briser cette résistance. S'il est avéré qu'elle existe, l'archevêque de Narbonne sommera les deux coupables de se présenter au tribunal du pape avant deux mois[2].

Obéissant à leurs instructions, les délégués apostoliques firent publier à Toulouse, à Pamiers, et dans les localités principales les bulles du 17 septembre; ils remirent à l'évêque, au prévôt et au chapitre de Toulouse l'ordre de comparaître devant eux, à Mirepoix[3], le jeudi après le dimanche *Lœtare* (8 mars 1296); ils lancèrent une citation générale à l'adresse des personnes qui pouvaient avoir des droits à faire valoir. Au jour indiqué, que les intéressés fussent ou non présents, on promulguerait l'acte de délimitation.

L'enquête prescrite par le pape commença aussitôt. On entendit les procureurs des évêques de Toulouse et de Pamiers, celui du chapitre et du prévôt de Toulouse, les représentants des abbés, des prieurs, des ecclésiastiques et des laïques, se disant intéressés à l'affaire. On interrogea *ex officio*, ou à la demande des parties, nombre de témoins, informés des revenus de la mense. Commissaires et procureurs se transportèrent dans diverses localités pour faciliter la production des

1. *Reg. Vat.*, XLVIII, f° 2; *Documents*, n. VII, p. 25.
2. *Reg. Vat.*, loc. cit.; *Docum.*, n. VIII, p. 27.
3. *Mirepoix*, chef-lieu de cant. (Ariège), arr. de Pamiers.

témoignages : à Mirepoix, à Gaudiès[1], puis à Grépiac, enfin au monastère de Prouille[2] où tous se trouvèrent réunis le 18 avril 1296, pour la publication de la sentence[3].

On nous permettra de résumer ici les dispositions de cet acte important.

Les commissaires fixaient d'abord les limites du diocèse. Allant de Grépiac vers la Garonne, la ligne frontière passait entre l'église de Saint-Michel[4] et le dimaire de Caulac[5], du côté de Pamiers, la chapelle de Burguerolles[6] et l'église de Lagardelle[7], du côté de Toulouse. Puis elle se confondait avec les limites des localités de Beaumont[8] et de Miremont[9], dont la première appartenait au diocèse de Toulouse et la seconde à celui de Pamiers. Elle courait de là vers la Lèze et remontait le cours de cette rivière jusqu'au territoire de l'abbaye de Lézat[10]. Cette abbaye et son domaine étaient ainsi dévolus à l'évêché de Pamiers, tandis que Saint-Sulpice[11], son dimaire et le bassin inférieur de la Lèze demeuraient à celui de Toulouse. Puis, à travers les côteaux qui séparent le Lézadais de la vallée de la Garonne, elle atteignait ce fleuve au

1. *Gaudiès* (Ariège), canton de Saverdun, arrondissement de Pamiers.

2. *Prouille,* près Fanjeaux (Aude), arr. de Castelnaudary.

3. Étaient présents à cette cérémonie nombre de personnages ecclésiastiques et de seigneurs : le vicaire général et l'official de Toulouse, des dominicains de Prouille, des curés et prieurs des environs, plusieurs experts, jurisconsultes et notaires, quelques officiers civils. M. de Lahondès a publié (*Annales de Pamiers*, I, p. 467) quelques paragraphes de l'acte de délimitation, en particulier l'énumération des localités et des points topographiques qui constituaient les frontières du diocèse. Nous en avons trouvé une minute originale aux *Archives du Vatican* (*Instrum. Miscellanea,* caps. anni 1296). C'est une très grande feuille de parchemin, d'une écriture très lisible; nous l'avons publiée *in extenso* dans nos *Documents sur les origines de la province de Toulouse*, n° IX, p. 28-46.

4. Probablement annexe de Grépiac.

5. *Caulac*, ou *Calac*, doit être identifié vraisemblablement avec une ferme située sur le territoire de Beaumont.

6. *Burguerolles*, hameau de la comm. de Miremont.

7. *Lagardelle*, comm. du cant. du Muret (Haute-Garonne).

8. *Beaumont*, comm. du cant. d'Auterive, arr. de Muret.

9. *Miremont*, comm. du cant. d'Auterive.

10. *Lézat* (Ariège), comm. du cant. du Fossat, arr. de Pamiers.

11. *Saint-Sulpice* (Haute-Garonne), cant. de Carbonne.

pont de Carbonne[1], en suivant les limites des paroisses et des domaines. Ainsi, les églises ou territoires de Montgazin[2], de Lacaugne[3] et de Sainte-Quitterie[4] demeuraient au nord, et les paroisses de Latrape[5] et de Mailholas[6] allaient au sud. La Garonne servait de limite, à l'amont, jusqu'aux frontières des diocèses de Couserans et de Comminges; à cet endroit, le territoire de Pamiers devenait limitrophe de celui de Couserans jusqu'aux Pyrénées.

A l'est de Grépiac, la démarcation se trouvait ainsi établie : c'étaient d'abord les bornes de cette paroisse, au sud, et de celle de Venerque[7], au nord, puis les ruisseaux d'Issus[8] et de Tédeil jusqu'à l'extrémité du domaine d'Auragne[9]; de là, à travers les collines, courant vers l'est, on rejoignait de nouveau le ruisseau d'Issus. Ainsi, les paroisses de Venerque, d'Auragne et de Saint-Léon[10], avec leurs domaines et leurs annexes, étaient attribuées à l'évêque de Toulouse; les localités et églises de Grépiac, Auterive[11], Labruyère[12], Chaussas[13], Mauvezin[14] et Daujas[15], à celui de Pamiers.

Le tracé remontait le ruisseau d'Issus en ligne droite jusqu'au pas *del Raubador*, à l'extrémité de la forêt royale de Nailloux[16]; en laissant Aignes[17], Calmont[18] et le hameau de Sieuraguel[19] à la mense de Pamiers, et Nailloux avec sa

1. *Carbonne*, chef-lieu de cant., arr. de Muret.
2. *Montgazin*, comm. du cant. de Carbonne.
3. *Lacaugne*, comm. du canton de Rieux, arr. de Muret.
4. *Sainte-Quitterie*, hameau de Carbonne.
5. *Latrape*, comm. du canton de Rieux.
6. *Mailholas*, comm. du cant. de Rieux.
7. *Venerque*, comm. du cant. d'Auterive.
8. L'*Issus*, affluent de l'Ariège, qui le reçoit à Venerque.
9. *Auragne*, comm. du cant. de Nailloux.
10. *Saint-Léon*, comm. du cant. de Nailloux.
11. *Auterive*, chef-lieu de cant., arr. de Muret.
12. *La Bruyère*, comm. du cant. d'Auterive.
13. *Chaussas*, hameau d'Auterive.
14. *Mauvezin-Savès*, comm. du cant. de Nailloux.
15. *Daujas*, section de Mauvezin.
16. *Nailloux*, ch.-l. de cant., arr. de Villefranche.
17. *Aignes*, comm. du cant. de Cintegabelle, arr. de Muret.
18. *Calmont*, comm. du canton de Nailloux.
19. *Sieuraguel*, hameau d'Aignes.

forêt. Montgeard[1] et l'église rurale de Larroque[2] à celle de Toulouse.

A partir du pas *del Raubador*, la ligne s'infléchissait vers l'est, séparait Montgeard de Monestrol[3], descendait, vers le nord le lit d'un ruisseau, puis, vers le nord-est, celui d'un autre, jusqu'au delà du village de Gardouch[4], où ce dernier cours d'eau se confond avec l'Hers[5]. Au confluent de l'Hers et de la rivière de Marès, celle-ci devenait, à l'amont, la limite des territoires jusqu'aux confins de la paroisse des Cassés[6].

Par suite de ce tracé capricieux, les localités des Cassés, de Folcarde[7], de Saint-Brice[8], de Villefranche[9], de Gardouch et de Seyre[10] étaient conservées à Toulouse; celles de Saint-Paulet[11], de Montmaur[12], d'Avignonet[13], de Renneville[14], de Lagarde[15], de Monestrol et de Gibel[16], les églises de Saint-Hilaire[17] et de Saint-Julien[18], rattachées à Pamiers.

Plus loin, la paroisse de la Pomarède[19], au pied de la Montagne-Noire, et celle de Labécède[19], sur le versant méridional de cette chaîne, formaient l'angle nord-est du nouveau diocèse. La ligne de démarcation, suivant un instant la crête des collines, descendait brusquement vers le sud, laissant au diocèse de Toulouse les paroisses de Dreuilh et de Vaudreuille[20], et à celui de Pamiers celles de Labécède, d'Is-

1. *Montgeard*, comm. du canton de Nailloux.
2. *Larroque*, ou *Larroche*, hameaux de Nailloux.
3. *Monestrol*, comm. du cant. de Nailloux.
4. *Gardouch*, comm. du cant. de Villefranche.
5. *L'Hers*, affluent de la Garonne.
6. *Les Cassés*, comm. du cant. de Castelnaudary-Nord (Aude).
7. *Folcarde*, comm. du cant. de Villefranche.
8. *Saint-Brice*, section de la comm. d'Avignonet.
9. *Vilefranche-Lauragais*, chef-lieu d'arrond. (Haute-Garonne).
10. *Seyre*, comm. du cant. de Nailloux.
11. *Saint-Paulet*, comm. du cant. de Castelnaudary.
12. *Montmaur*, comm. du cant. de Castelnaudary.
13. *Avignonet*, comm. du cant. de Villefranche.
14. *Renneville*, comm. du cant. de Villefranche.
15. *Lagarde*, comm. du cant. de Villefranche.
16. *Gibel*. comm. du cant. de Nailloux.
17. *Saint-Hilaire*, annexe de Lagarde (?).
18. *Saint-Julien*, peut-être hameau de Lagarde.
19. *La Pomarède*, *Labécède*. comm. du canton de Castelnaudary.
20. *Dreuilh*, *Vaudreuille*, comm. du cant. de Revel, arr. Villefranche.

sel[1], de Verdun et de Villemagne[2]. A partir du territoire de cette dernière paroisse, la nouvelle circonscription, comme était jadis celle de Toulouse, devenait limitrophe de celles de Carcassonne et de Narbonne, à l'est, et de celle d'Urgel, à travers les Pyrénées, au sud.

Ainsi délimité, le diocèse de Pamiers, absorbait près de la moitié de celui de Toulouse : la partie montagneuse et plusieurs vallées fertiles[3]; des districts populeux ; environ trois cent cinquante paroisses, prieurés ou églises, et six abbayes[4].

La fixation des limites avait été précédée d'une longue et vive discussion à propos de la mense épiscopale. Les juges s'étaient heurtés à des protestations et à des réserves catégoriques de la part des intéressés. Il est plus aisé de saisir les objections de ceux-ci que de tirer au clair la décision incohérente de ceux-là[5].

Le procureur de l'évêque de Pamiers écartait de l'évaluation toutes les rentes momentanément concédées à des tiers : ainsi, une partie des revenus de Dun[6], cédée jadis à l'archidiacre d'Olmes[7] par un évêque de Toulouse. De cette cession, frère Bernard de Marestang, titulaire actuel, présentait l'acte authentique. C'étaient ensuite les rentes de Saint-Amadou[8] et celles que levait, à Puivert[9], le fils du sénéchal de Beaucaire. Ces revenus et nombre d'autres, possédés *ad vitam* par cer-

1. *Issel*, comm. du cant. de Castelnaudary-Nord.

2. *Verdun*, *Villemagne*, comm. du cant. de Castelnaudary.

3. Les vallées de l'Ariège, du grand l'Hers et du petit l'Hers, de la Lèze, de l'Arize et une partie de celle de la Garonne.

4. Les abbayes de Pamiers, de Foix, de Calers, de Boulbonne, du Mas-d'Azil et de Lézat. Le diocèse de Toulouse conservait environ quatre cent cinquante paroisses ou églises et sept monastères : Saint-Sernin, Sorèze, Granselve, Mas-Grenier, Eaunes, l'Oraison-Dieu et les Feuillans.

5. A partir de cet endroit, le document que nous analysons devient d'une lecture pénible. Les contradictions, les considérants incompréhensibles, les erreurs de transcription y fourmillent.

6. *Dun*, comm. du canton de Mirepoix (Ariège).

7. L'archidiaconé d'Olmes, dans le chapitre de Toulouse, comprenait le pays d'Olmes, actuellement dans le canton de Mirepoix (Ariège).

8. *Saint-Amadou*, comm. du cant. de Pamiers.

9. *Puivert*, comm. du cant. de Chalabre (Aude), arr. de Limoux.

tains bénéficiers, s'élevaient annuellement à 500 livres tournois.

Était-il juste qu'on tînt plus de compte des biens exploités par divers monastères ou prieurés : par l'abbaye de la Grasse[1], le prieuré de Camon[2], les abbayes de Boulbonne[3], de Lézat[4] et de Foix[5], et par le prieuré de Rabat[6] ? L'évêque de Pamiers demandait aussi qu'on eût soin de garantir ses propriétés de tout danger d'éviction, et qu'on prévît, dans l'évaluation des revenus, les dégâts et les pertes résultant des intempéries, de la grêle et de la neige, fréquentes dans ces contrées montagneuses.

De son côté, le procureur de l'évêque de Toulouse émettait le vœu qu'on s'en tînt rigoureusement à la lettre apostolique, en n'attribuant à Pamiers que ce qu'elle indiquait, sans plus. Avant de toucher aux revenus locaux de la mense toulousaine dans les nouveaux confins, on devait faire entrer en ligne de compte d'autres sources de rente, telles que

1. *La Grasse*, abbaye du diocèse de Carcassonne. — Cette abbaye et le prieuré de Camon possédaient sur le territoire du nouveau diocèse les rentes suivantes : « Redditus ecclesiarum S. Vincentii de Pastellanis, S. Andree de Rocatino, S. M. Magdalene de Cavanhaco, S. Andree de Bossonaco, S. M. de Besseto, ... eccl. S. Martini de Tresseria, ... eccl. S. Joannis de Villanova, de Querio, S. Marie de Saycis, S. Fidis de Ollisfractis, S. Martini de Tapiano, S. Symphoriani juxta Causacum, S. Cecilie de Rivello, S. Joan. de Fornellis in Quercotorbesio, S. Martialis de Partinhaco, S. Andree de Ju, S. Petri de Fabricis, S. Saturnini de Planovilari, S. Martini de Vilario. » (*Documents*, p. 35.)

2. *Camon*, comm. du cant. de Mirepoix.

3. *Boulbonne*, ancienne abbaye de Cisterciens, près de Cintegabelle (Haute-Garonne). Elle percevait les rentes d'Arbouville, du moulin de Talladol, sur l'Hers, près de Gaudiès, celles de Prades et celles de Quintals, sur le territoire de Gaudiès. (*Ibid.*)

4. L'abbaye de Lézat possédait le prieuré de Monredon, à Saverdun, les églises de Castagnac, de Saint-Paul de Salles, d'Arignac, de Niac, près le Carla, et de Rebounel. (*Ibid.*)

5. L'abbaye de Foix (O. S. A.) revendiquait les dîmes de Saint-Marcel, près Notre-Dame de Vals, les revenus de l'officialité du Savartès, du pays et de l'archidiaconé d'Olmes, et du Quercorb.

6. *Rabat*, comm. du canton de Tarascon, arr. de Foix. — Le prieur levait des rentes à Mercus, Ax, Saint-Saturnin d'Issac (?), Saint-Michel du Puy, Sainte-Marie de Lordat, Saint-Pierre de Prades, Saint-Pierre du Fossat, Sainte-Marie de Freichenet, Ignaux et Larnat. (*Ibid.*, p. 36.)

l'officialité de Gaudiès, du rapport annuel de 400 livres; les immeubles épiscopaux valant 5,000 livres, avec un revenu de 250; les droits *meri vel mixti imperii;* les droits seigneuriaux d'hommage, d'appel, de justice [1], et une foule d'autres qui, s'ils étaient susceptibles d'être réalisés, donneraient un capital de 20,000 livres et un revenu de 1,000. On signalait spécialement les émoluments des bailies de Saint-Martin d'Oydes et de Lescousse [2], évaluées à 500 livres, pour un capital de 10,000.

Enfin, il fallait compter 200 livres provenant d'un droit coutumier de dépouille perçu par l'évêque à la mort des curés du Savartès.

Les juges décidèrent de ne tenir compte ni des revenus de l'officialité de Gaudiès, ni de la valeur des immeubles, ni des droits provenant d'une juridiction temporelle, ces divers titres n'étant pas, disaient-ils, de ceux dont la volonté pontificale leur ordonnait de s'occuper [3]. Le pape pourrait, d'ailleurs, réformer ce qu'il y avait de défectueux dans cette décision.

Ils convinrent que la somme de 7,000 livres serait formée des revenus « spirituels et temporels » perçus par l'évêque de Toulouse dans les nouveaux confins, sans toutefois avoir égard aux pertes causées par les intempéries. En principe, ils n'exceptaient pas les rentes cédées, à titre de bénéfice *ad vitam;* mais ils écartaient formellement l'église de Dun, rattachée de fait à l'archidiaconé d'Olmes, et certains autres revenus unis à des églises séculières.

Cet article provoqua les protestations de l'avocat appaméen. On attribuait à son maître certains bénéfices grevés de charges qui en amoindrissaient la valeur. Ainsi l'évêque devrait subvenir à l'existence de plusieurs curés sans res-

1. A Belpech et dans toute sa baronnie : à Barsa, Peyrefitte, La Bastide de Couloumpal, la Devèze, Tresmèzes, La Bastide-Gardereinoux, etc. (*Documents*, p. 37.)

2. *Saint-Martin d'Oydes*, *Lescousse*, comm. du cant. de Pamiers.

3. Le pape voulait, d'après eux, qu'on ne tînt compte que des rentes locales, « redditus situati ». (*Docum.*, p. 38.)

sources et à l'entretien de nombre d'églises abandonnées[1]. L'évêque de Toulouse était seul responsable de cette situation, pour n'avoir eu aucun égard aux besoins des pasteurs et des églises.

L'archevêque de Narbonne et ses collègues passèrent outre, s'en remettant au pape du soin de disposer de ces bénéfices autrement qu'ils ne faisaient. Afin de donner plus de clarté à leur sentence, ils en précisèrent certains articles, ceux surtout qui concernaient l'attribution des bénéfices épiscopaux concédés à des clercs. Feraient partie de la mense de Pamiers : les rentes d'Orsans[2], bien qu'elles fussent levées momentanément par Bernard Roques; celles de Puivert, perçues par le fils du sénéchal de Beaucaire; celles de Labécède, possédées par l'abbé de Saint-Paul de Narbonne; celles de Villeneuve[3], de Saint-Michel de Lanès[4], de Saint-Michel de Miremont[5], de Grépiac, jadis octroyées à un tiers dont le titre était périmé; enfin, celles de Villeneuve-la-Comtal[6], dont l'évêque de Toulouse était le propriétaire légitime, bien que le curé prétendît en avoir l'usufruit *ad vitam*.

Seraient exclues de la mense les rentes des localités suivantes situées dans le Lauraguais : celles de Saint-Benoît de Peyreblanque[7], levées par l'un des commissaires, l'archidiacre de Fenouillèdes; celles de Sainte-Marie de Pech-Ginestier, appartenant à l'abbé de Saint-Paul de Narbonne; celles de Saint-André de Lasens, possédées par Bernard Davy, de

1. L'évêque de Toulouse s'était approprié les dîmes de Saint-Aubin en réduisant le curé à la misère; celles d'Arvigna, de Régat, en laissant ces paroisses sans pasteur. Il avait presque dépouillé les curés de Bouteville, Saint-Jean-des-Bordes, Saint-André-de-Bousignac, Villeneuve-d'Olmes, Villarzens, Cascaret, Saint-André-Duscle, Saint-Martin-Lalande, etc., ne leur laissant à chacun que dix boisseaux de blé. (*Docum.*, p. 39.)

2. *Orsans*, comm. du cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary (Aude).

3. *Villeneuve-du-Paréage* (?), comm. du cant. de Pamiers.

4. *Saint-Michel-de-Lanès* (Aude), comm. du cant. de Salles, arr. de Castelnaudary.

5. *Miremont*, cant. d'Auterive, arr. de Muret.

6. *Villeneuve-la-Comtal*, comm. du cant. de Castelnaudary-Sud.

7. *Peyreblanque* (?), hameau de la comm. d'Hounoux, cant. d'Alaigne (Aude).

Pamiers; celles de Sainte-Marie de Cugurou[1], concédées à Lupin, clerc du roi; celles de Villeneuve de Pexiora[2], perçues par maître Arnaud Rigaud; une part de celles de Sainte-Marie de Gaudiès et des Allemans[3], prélevées par Guillaume de Narbonne; enfin, les revenus perçus dans la circonscription nouvelle par le cardinal de Saint-Ange[4].

Restaient quelques points litigieux. Les deux parties étaient également dépourvues de titres au sujet de certaines localités situées sur la ligne frontière, ou peut-être affichaient des prétentions pareillement exagérées à cet égard. Les juges déclarèrent qu'on soumettrait cette difficulté au pape lui-même. En attendant sa décision, ces localités, leurs dépendances et leurs églises seraient séquestrées en son nom. Bien qu'elles fussent comprises provisoirement dans les limites du nouveau diocèse, l'évêque de Pamiers n'aurait aucun droit sur elles. Leurs revenus seraient perçus par les collecteurs apostoliques. Ils serviraient momentanément de compensation à l'insuffisance de ceux de la mense de Pamiers, grevée de rentes viagères. Les églises ainsi réservées étaient au nombre de quatre : Montgaillard[5], Gardouch, Nailloux et Saint-Saturnin de Dalps.

Les commissaires se préoccupèrent ensuite de garantir l'évêque de Pamiers contre toute éventualité d'éviction au sujet des bénéfices dont plusieurs personnes, communautés, prieurés et monastères prétendaient avoir l'usufruit, et qui, on se le rappelle, avaient été englobés dans la mense. Il fut établi que si l'évêque de Pamiers était molesté et traduit en jugement à ce propos, celui de Toulouse aurait la charge des frais du procès et le devoir d'assurer aux mécontents une compensation suffisante. Le diocèse de Pamiers s'agrandirait des localités limitrophes données à ce titre.

Enfin l'évêque de Toulouse recouvrait tous ses droits sur

1. *Cugurou*, localité près de Castelnaudary.
2. *Pexiora*, comm. du cant. de Castelnaudary-Sud.
3. *Les Allemans*, comm. du cant. de Pamiers.
4. Landulfe Brancaccio, napolitain, cardinal le 16 septembre 1294, mort le 29 octobre 1312 (Eubel, *Hierarchia*, I, p. 11).
5. *Montgaillard*, comm. du cant. de Villefranche (Haute-Garonne).

la partie de son ancien diocèse située entre la ligne idéale fixée par le pape et les nouveaux confins tracés dans la présente ordonnance.

Cette ordonnance, sauf une intervention du pape, avait force de loi dans tous ses articles. En conséquence, sommation était faite à tous, abbés, prieurs, prévôts, archiprêtres, recteurs, chapelains, seigneurs, officiers civils, clercs et laïques du diocèse de Pamiers de s'y soumettre. Les fidèles étaient menacés de censures s'ils n'obéissaient à leur nouvel évêque; et quiconque tenterait d'empêcher ou de retarder l'application du décret était déclaré excommunié *ipso facto*. En dernier lieu, ordre était donné à qui de droit de faire de cet acte une publication solennelle, les dimanches et les fêtes, un mois durant.

Telle était, dans ses grandes lignes, la sentence du 18 avril 1296. Disons tout de suite qu'elle faussait la pensée pontificale en favorisant l'évêque de Pamiers aux dépens de celui de Toulouse.

Boniface VIII ne pouvait exactement fixer de loin les confins du nouveau diocèse. Il s'était borné à tracer, à titre d'indication, la ligne Garonne-Agout. Aux délégués était laissée pleine initiative pour les détails de la délimitation. Or, il semble que leur œuvre se soit inspirée de la lettre plutôt que de l'esprit de leur mandat. Les frontières établies par eux côtoient la ligne imaginaire; et c'est l'arbitraire qui préside à la division des menses! On ne s'explique pas pourquoi ils ont écarté de parti pris, de celle de Pamiers, certains revenus très réels, dont celle de Toulouse avait toujours bénéficié, dans le pays de Foix. C'était attribuer au nouvel évêque, sans nul motif et sans nul droit, un superflu considérable, dont les lettres pontificales excluaient l'existence. Celles-ci ne distinguent pas entre les sources de revenu qui doivent parfaire les 7,000 livres de rente. Les commissaires établissent un triage.

Faut-il attribuer une sentence d'une partialité aussi manifeste à l'influence de Saisset[1]? On croit reconnaître ce prélat

1. Pierre de la Chapelle, évêque de Toulouse, accusera plus tard Sais-

à la hardiesse des prétentions émises par son porte-voix et à la vivacité de ses répliques. Sans nul doute, il était, de près ou de loin, l'âme des assemblées où se discutaient ses intérêts.

2° *Opposition de l'évêque de Toulouse. — Première année de l'épiscopat de Saisset.* — L'évêque de Toulouse, lésé dans ses droits, partit pour Rome. Bernard Saisset n'étant plus auprès de la curie, Hugue Mascaron essaya d'y contre-balancer son influence. A force de protester contre l'injustice dont il se disait victime, il réussit peut-être à détourner Boniface d'apporter à l'acte de ses mandataires sa ratification solennelle[1], mais il n'obtint pas davantage. La sentence du 18 avril, dûment promulguée, devint applicable. Le diocèse de Pamiers existait, indépendant du sien; Saisset en était le légitime et seul pasteur.

En fait, celui-ci exerça-t-il immédiatement ses droits épiscopaux? Hugue Mascaron, mort à Rome le 6 décembre 1296, eut pour successeur le jeune Louis d'Anjou, fils du roi de Sicile. Certains historiens[2], se basant sur des affirmations de Guillaume de Nangis[3] et de Walsingham, ont cru que Louis d'Anjou avait gouverné les deux diocèses jusqu'à sa mort. D'ailleurs, ajoutent-ils, nul document ne mentionne Saisset comme évêque de Pamiers avant 1297. Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ont même prétendu que Boniface VIII « ne nomma pas d'abord d'évêque à Pamiers et qu'il fut ar-

set d'avoir trompé le pape au sujet des revenus de la mense de Toulouse : « Dictus tamen prædecessor Bonifatius, ad instantiam dicti B. episcopi Appamiarum suggerentis eidem quod redditus et proventus prædicti ejusdem episcopatus Tolosani, longe majorem annis excedebant singulis quantitatem. » (*Reg. Vat.*, LV, n. 680; *Docum.*, n. XI, p. 61.)

1. Il n'est pas resté de trace d'une confirmation apostolique.

2. Ourgaud, M. de Lahondès, après *Gallia christiana*, XIII, col. 151, 157.

3. « Urbs Appamia a Tolosano episcopatu hoc tempore separata, proprium episcopum per papam Bonifacium obtinuit; sed protinus Ludovicus filius regis Siciliæ, frater minor, duos integraliter est ab ipso papa Bonifacio consecutus. » (*Recueil des Hist. des Gaules*, XX, p. 577.) — Walsingham s'exprime dans des termes identiques.

rêté par les représentations de Hugue Mascaron, dont il avait démembré le diocèse sans sa participation[1] ».

Or, tous les documents ayant trait à l'affaire de Pamiers, depuis le 23 juillet 1295, qu'ils émanent du pape ou de ses commissaires, parlent de Saisset comme évêque de cette ville[2]. J'en choisis deux dont l'importance n'échappera à personne, car ils datent de l'épiscopat de Louis d'Anjou (30 décembre 1296-19 août 1297). Le 11 février 1297, le pape charge l'*évêque de Pamiers* d'exécuter la bulle qui pourvoit « maître Bernard Hélie de Malmont » d'un canonicat dans l'église de Bourges[3]. Le 1er mai suivant, Boniface VIII exempte Arnaud de Cahors et Amiel, son neveu, chanoines de Bazas, de la juridiction que *Bernard, évêque de Pamiers*, peut avoir sur eux, en raison des bénéfices qu'ils possèdent dans son diocèse[4].

Bernard Saisset avait donc juridiction dans ce diocèse, puisque certains clercs demandaient et obtenaient d'en être exemptés. Coïncidence curieuse! Le pape désigne pour être les conservateurs de ce privilège l'évêque de Carcassonne et ce même évêque de Toulouse, dont on dit qu'il fut le pasteur des deux troupeaux jusqu'à sa mort[5]. Il eût donc, s'il avait

1. *Hist. de Lang.*, X, *Notes*, p. 49.

2. Citons d'abord le témoignage de Bernard Gui : « Bonifacius erexit villam Appamiensem in novam civitatem, constituitque ibidem in abbatia sancti Antonini canonicorum regularium esse in perpetuum ecclesiam cathedralem, Bernardum Saisseti abbatem instituens primum episcopum in eadem. » *Histoire de Lang.*, X, *Notes*, p. 49. Bornons-nous ensuite à renvoyer le lecteur à la bulle de nomination de Saisset à l'évêché de Pamiers, datée du 23 juillet 1318 (*Documents*, n. II, p. 19), à la lettre du pape aux commissaires (n. IV), à l'acte de délimitation du 18 avril 1296 (n. IX). Dans ces documents, il est toujours question de l'évêque de Pamiers, et cet évêque est *Bernard* [Saisset]. Le 4 octobre 1295, le pape donne à Bernard, évêque de Pamiers, le pouvoir de nommer aux bénéfices vacants dans son diocèse (*Reg. Vat.*, XLVII, f° 114 v°). Le 23 mars 1296, l'évêque de Pamiers est choisi par le pape pour exécuter une lettre apostolique dirigée à l'évêque de Jaen (*Reg. Vat.* XLVIII, f° 22). Voir encore *Hist. de Lang.*, t. X, *Notes*, p. 50.

3. *Reg. Vat.*, XLVIII, f° 222; Thomas, *Reg. Bonif. VIII*, n. 1774.

4. *Reg. Vat.*, XLIV, n. 181; Faucon, *Reg. Bonif. VIII*, n. 1836.

5. « In eumdem modum... Tolosano et Carcassonensi episcopis. » (*Ibid.*)

été évêque de Pamiers, dû exécuter ces lettres contre lui-même.

En fait, il n'est pas resté trace, dans le bullaire de Boniface VIII, d'un document confiant à Louis la charge du diocèse de Pamiers, alors indépendant. Les bulles de promotion du jeune prélat ne se réfèrent qu'au siège de Toulouse[1].

Bernard Saisset était donc seul et légitime évêque de Pamiers depuis le 23 juillet 1295. Je me hâte d'ajouter qu'en fait il ne fit point acte de gouvernement durant les premières années de son épiscopat. L'inimitié du comte de Foix lui rendait périlleux tout séjour dans sa ville. Roger-Bernard, loin de désarmer devant la majesté de l'évêque, s'était offusqué d'abord, et son irritation s'était traduite en des excès nouveaux[2]. Cette situation, qui semble avoir persisté pendant plus d'une année, empêcha sans doute l'évêque de prendre possession de son siège avant 1297. D'ailleurs, les moines de Saint-Antonin, chanoines de la cathédrale, étaient en fuite. Ils attendirent tous la venue de jours meilleurs. A Pamiers régnait le désordre; les rouages administratifs n'existaient pas; tout était à créer. Il ne restait rien de l'autorité temporelle des abbés et des moines; leur monastère même avait été détruit. L'autorité spirituelle existait bien quelque part, mais elle ne pouvait se produire et s'affirmer. Cet état de choses anormal cessa bientôt. Une détente se produisit dans les rapports entre l'évêque et le comte. Ils consentirent à traiter, avec Gui de Lévis, seigneur de Mirepoix, pour arbitre. Le 7 novembre 1297, celui-ci rendit sa sentence; les parties y souscrivirent et demandèrent au pape de la confirmer[3]. Boniface n'accorda sa ratification que le 17 février 1299[4]. Il avait voulu s'assurer des dispositions des deux adversaires.

1. Raynaldi, ad an. 1296, XVI.

2. Voir dans Ourgaud, p. 267, l'énoncé des plaintes portées par les procureurs de l'évêque et du Chapitre, au sujet des persécutions du comte.

3. Texte de la sentence dans *Gall. Christ.*, VIII, *instr.*, col. 100; cf. Ourgaud, p. 275.

4. *Reg. Vat.*, XLIX, 19; *Gall. Christ.*, *ibid.*, col. 104; Digard, *Reg. de Bonif. VIII*, n. 2907.

Malgré cet accord, Saisset continuait à douter de la bonne foi du comte, au point de ne pas oser entreprendre la visite de son diocèse. Le pape dut le relever de cette obligation, à condition qu'elle serait remplie par un autre, tant que dureraient les difficultés[1].

On peut même se demander si l'évêque résidait dans sa ville, à cette date (20 février 1298). Pamiers, en effet, n'était pas pour lui une résidence plus sûre que le comté de Foix : les habitants s'obstinaient à favoriser le comte, à méconnaître l'autorité épiscopale, en dépit des censures lancées contre eux et leur ville. Le 28 novembre 1299, tandis que leurs coseigneurs vivaient en paix depuis longtemps, les Appaméens persistaient dans leur rébellion. Il fallut les menacer de peines terribles pour les réduire[2].

Ainsi, l'épiscopat de Saisset fut, à ses débuts, rempli d'amertume. L'évêque connut l'exil avant son troupeau et l'épreuve de la persécution avant les consolations du ministère pastoral. Dès qu'il eut pénétré dans son église, pendant qu'il essayait de tout y pacifier et de tout y organiser, il lui fut ravi brutalement par la main redoutable du roi de France[3], et cela au moment même où les mécontents tentaient d'arracher à son ami Boniface VIII l'annulation de l'acte du 18 avril 1296.

3° *Le deuxième diocèse de Pamiers.* — Arnaud Roger de Comminges, l'ancien prévôt de Toulouse, sacré à Rome évêque de cette ville, reprit pour son compte les protestations de Hugue Mascaron. Mais la mort le surprit à Orvieto (octobre 1298). Il n'avait pu prendre possession de son siège[4].

1. *Reg. Vat.*, XLIX, n. 69. Cette grâce est suivie de l'indult de l'autel portatif (n. 70). Ce même jour, le pape permet à Saisset d'ériger dans son diocèse une église sous le vocable de saint Boniface, comme preuve de sa dévotion à l'égard du pontife. (*Ibid.*, n. 74.)

2. *Reg. Vat.*, XLIX, n. 463; Digard, *Reg. Bonif. VIII*, n° 3340.

3. *Histoire du différend*, pp. 626 et seq.; *Gall. christ.*, XIII, *instr.*, col. 107 et seq.

4. Arnaud Roger, de la noble famille de Comminges, fut élu pendant son absence à l'évêché de Toulouse; confirmé par le pape, le 2 décem-

L'évêque de Carcassonne, Pierre de la Chapelle-Taillefer, lui succéda le 25 octobre[1]. Suivant l'exemple de ses devanciers, il porta plainte contre le démembrement de son diocèse. Avant la déplorable opération de 1296, disait-il, les rentes de la mense toulousaine atteignaient à peine le chiffre de 15,000 livres tournois; les évêques de Toulouse ne payaient la dîme qu'en proportion de cette somme. Bernard Saisset, par des calculs à dessein exagérés, avait persuadé au pape que les richesses de la mense étaient énormes. Les commissaires apostoliques avaient encore aggravé l'injustice. Guidés par leur caprice ou par une aveugle partialité, ils avaient arraché au diocèse de Toulouse une bonne moitié de son territoire, la plus fertile. Ils avaient attribué au diocèse de Pamiers nombre de monastères, de riches bénéfices, de localités prospères. Dans l'organisation de la mense nouvelle, ils n'avaient tenu aucun compte des cinq ou six mille livres de rente de l'abbaye devenue évêché. Cette somme, unie à celle que le pape avait lui-même ordonné de percevoir sur l'apanage de l'évêque de Toulouse, donnait un chiffre de 12 à 13,000 livres, dépassant évidemment les intentions pontificales. Enfin, ils avaient passé sous silence les énormes revenus des procurations, des droits temporels et seigneuriaux, des carnalages du comté de Foix, des domaines et des fiefs, qui jadis faisaient la richesse du diocèse de Toulouse[2].

Boniface ne fut pas sourd à ces remontrances. Il admit qu'il pouvait avoir été induit en erreur par les suggestions intéressées de Saisset, et décida de procéder à une enquête. Il

bre 1297; sacré par lui, le 17 mars 1298, avec dispense *ad cautelam super defectu natalium et ætatis*. (Eubel, *Hierarchia*, I, p. 515. Cf. *Gall. christ.*, XIII, col. 35.)

1. Pierre de la Chapelle, chanoine de Paris, évêque de Carcassonne (1291); de Toulouse (25 octobre 1298); cardinal de S. Vital, le 15 décembre 1305; évêque de Palestrina, (décembre 1306); mourut le 16 mai 1312. (Eubel, pp. 13, 515.)

2. L'exposé des doléances de Pierre de la Chapelle est repris par le pape dans la partie narrative de sa lettre aux évêques enquêteurs (27 mai 1299. *Reg. Vat.*, XLIX, n. 259; *Docum.*, n. X, p. 47). Il est résumé par Clément V dans sa lettre à d'autres commissaires (15 février 1307; *Reg. Vat.*, LV, n. 680; *Docum.*, n. X, pp. 60-66).

en confia la direction à Bérenger Frédol, évêque de Béziers[1]; à Gaucelin de la Garde, évêque de Maguelone[2], et à Raymond Costa, évêque d'Elne[3]. Le 27 mai 1299, ces trois prélats reçurent l'ordre de se rendre dans les deux diocèses et de tâcher d'éclaircir les points suivants :

1° Valeur des revenus annuels de l'ancien monastère de Saint-Antonin devenu église cathédrale;

2° Estimation des revenus du territoire démembré;

3° Estimation de ceux du diocèse actuel de Toulouse;

4° Nombre et état des monastères, des églises conventuelles, collégiales, paroissiales et rurales et des autres bénéfices situés dans l'un et l'autre diocèse;

5° Chiffre des procurations fournies par chaque église;

6° Sources de revenus négligées dans la première enquête[4].

Les trois prélats s'acquittèrent de leur mission et en transmirent au pape le résultat. Mais le document fut glissé dans les archives pontificales d'où il fut difficile de le retirer[5]. Bernard Saisset avait peut-être obtenu du pape qu'il l'oubliât ou n'en tînt pas compte. Le pape et l'évêque avaient alors des préoccupations plus graves; leur lutte contre Philippe le Bel achevait de les absorber[6].

Pierre de la Chapelle s'efforça vainement de distraire Boniface VIII en lui rappelant son affaire. Le pape persista dans ses tergiversations. Il mourut (11 octobre 1303) sans avoir rien décidé.

A Benoît XI, pape éphémère[7], succéda Clément V[8], dévoué

1. Bérenger Frédol, évêque de Béziers en 1294, promu au cardinalat (titre des saints Nérée et Achillée) par son oncle, le 15 décembre 1305; évêque de Tusculum en 1309; mourut le 11 juin 1323. (Eubel, p. 13.)

2. Gaucelin de la Garde, évêque de Lodève en 1292, de Maguelone en 1296, mort en 1304. (Eubel, p. 334.)

3. Eubel, p. 248.

4. *Reg. Vat.*, XLIX, n. 259; *Docum.*, n. X, p. 47.

5. « Penes ædem sacram deponere curaverunt. » (*Docum.*, p. 52.)

6. *Preuves du différend;* en particulier, pp. 626 et suivantes; *Gallia christ.*, XIII, *instr.*, col. 107 et suiv.

7. Benoît XI (Nicolas Boccassini, de Trévise) régna du 22 octobre 1303 au 7 juillet 1304.

8. Clément V (Raymond Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux) fut

au roi de France, peu favorable à Saisset. Son premier acte fut de mettre sur le siège de Toulouse son propre neveu, Gaillard de Preyssac[1], à la place de Pierre de la Chapelle, promu au cardinalat. Dès lors, la faveur passa dans le camp de l'évêque de Toulouse, qui acquit tous les avantages que celui de Pamiers avait perdus en perdant Boniface VIII.

Gaillard obtint qu'on exhumât des archives l'enquête de 1299. Le cardinal de la Chapelle insista, de son côté, pour qu'on la mît en discussion[2].

Clément V finit par s'y intéresser. Il cita l'évêque de Pamiers; mais Saisset se garda de comparaître. Après un délai de huit mois, il fut déclaré contumace. Il avait suffi au pape d'examiner le dossier pour se convaincre de la difficulté de l'affaire. Il préféra en confier le règlement à des juges désintéressés qui, au besoin, prendraient sur place des informations complémentaires. Ce furent Raymond, évêque de Lectoure[3], Guillaume, abbé de Saint-Paul de Narbonne[4], et Bernard, abbé de Saint-Papoul[5]. Il leur fut recommandé de respecter les intentions de Boniface VIII au sujet du chiffre de la mense appaméenne. Ils la réaliseraient avec l'ancienne mense abbatiale; puis à l'aide des émoluments négligés dans la première estimation : procurations, dîmes, carnalages, droits féodaux, domaines, châteaux relevant jadis du monastère de Saint-Antonin.

élu à Pérouse le 5 juin 1305, couronné à Lyon le 14 novembre; il mourut le 14 avril 1314.

1. Gaillard de Preyssac, neveu de Clément V par sa mère, prieur de Saint-Caprais à Agen, chapelain du pape, évêque de Toulouse, le 22 janv. 1306, transféré au siège de Riez, qu'il refusa, en 1318. (Eubel, p. 515.)

2. Voir, pour les détails qui vont suivre, la bulle de Clément V qui confirme la deuxième délimitation. (*Reg. Vat.*, LV, n. 680; *Documents*, n. XI, pp. 50-75.)

3. Raymond, sacriste de Narbonne, promu à Lectoure en 1302, mort en 1308. (Eubel, p. 311.)

4. Guillaume de Fonconverte, abbé de Saint-Paul en 1290, mort en 1308. (*Gall. christ.*, VI, col. 148.)

5. Bernard de Latour, abbé, puis évêque de Saint-Papoul (1317), mort en 1317. (Eubel, p. 409.)

S'ils ne pouvaient, comme il était probable, se dispenser d'entamer la mense de Toulouse pour parfaire celle de Pamiers, ils devaient choisir les revenus des localités les plus voisines de la nouvelle ville épiscopale et les plus éloignées de Toulouse. En principe, ils ne devaient point dépasser le Savartès, c'est-à-dire la contrée située au sud de Pamiers jusqu'aux frontières de la Catalogne. Dès qu'ils auraient atteint le chiffre de 10,000 livres, ils s'empresseraient de restituer à l'évêque de Toulouse le territoire qui lui avait été abusivement enlevé. Puis ils traceraient sur ces données les confins des deux diocèses.

Il était par-dessus tout désirable d'éviter toute ambigüité et d'écarter ce qui pouvait devenir matière à conflit. Le moyen d'en finir au plus tôt était de ne point prêter l'oreille aux récriminations des parties. L'enquête épiscopale, conduite au nom du pape dans des conditions d'impartiale rigueur, devait faire foi en toutes choses. On y trouverait les éléments des solutions qu'il fallait donner aux difficultés qui ne manqueraient pas de se présenter. Pour éviter toute perte de temps, les délégués se garderaient de provoquer ou d'accepter la production de nouveaux témoignages, à moins que cette procédure supplémentaire ne parût de nature à compléter l'enquête.

S'il est constaté que certains biens du territoire injustement démembré ont été aliénés depuis l'époque de ce démembrement, ces aliénations seront impitoyablement révoquées; et jusqu'à ce que l'évêque de Toulouse en ait recouvré la propriété et l'usage, une somme équivalente lui sera fournie, en compensation, par la mense de Pamiers.

La teneur de ces instructions et de leur mandat fut expédiée aux commissaires le 15 février 1307 [1]. Pélerin, archidiacre de Silos, qui en avait été chargé, leur remit aussi la copie du dossier des trois évêques. L'évêque de Lectoure, empêché, commit ses pouvoirs aux abbés de Saint-Paul de Narbonne et

1. Texte de ce document dans *Reg. Vat.*, LV, n. 680; *Docum.*, n. XI, pp. 60-66.

de Saint-Papoul, qui accomplirent seuls les actes de la procédure.

Une citation en règle fut lancée à l'adresse des principaux intéressés. Ils devaient se présenter, le 2 mai suivant, dans l'église de Belpech, pour y assister au prononcé de la sentence.

Au jour marqué, les évêques et leurs chapitres comparurent dans la personne de leurs procureurs et de leurs syndics. Étienne du Port, chanoine de Bazas, représentait l'évêque de Toulouse; maître Raymond Amiel, le chapitre de cette même ville; Pierre de Botiac de Lapenne, l'évêque de Pamiers, et Pierre d'Exos, le chapitre de Saint-Antonin.

Étienne du Port et Raymond Amiel requirent aussitôt les commissaires de procéder à l'exécution de leur mandat en se basant sur les données de l'enquête épiscopale, enquête dont l'issue permettait d'espérer une sentence conforme aux intérêts qu'ils avaient eux-mêmes mission de patronner.

Les juges accueillirent cette requête et rejetèrent d'emblée, comme déraisonnables, toutes les demandes de l'adversaire. Sans admettre la moindre discussion, ils prononcèrent leur sentence.

De l'enquête des trois évêques de Béziers, de Maguelone et d'Elne, il résultait que les revenus de l'ancienne abbaye de Saint-Antonin, unis à ceux jadis possédés par les évêques de Toulouse dans le territoire qui s'étend au sud de Pamiers, arrivaient presque au chiffre de 10,000 livres. Il suffisait de joindre à ce territoire les localités de La Bastide-de-Gardereinoux[1], de Rocatin[2], d'Arvigna[3] et de Ségura[4], situées à l'est de Pamiers, pour parfaire cette somme. En conséquence, on s'arrêtait à la délimitation suivante :

La ligne frontière, partant du moulin de Broques[5], sur

1. *La Bastide-de-Lordat*, comm. du cant. de Saverdun, arrond. de Pamiers.

2. *Rocatinum*, localité que nous n'avons pu identifier : *Le Carlaret*, *Ludiès* ou *Coussa*.

3. *Arvigna*, comm. du cant. de Pamiers.

4. *Ségura*, comm. du cant. de Varilhes, arr. de Pamiers.

5. Moulin sur l'Hers, d'où part encore la limite des villages de Trémoulet et de Labastide-de-Lordat.

l'Hers-Blanc, suivait le thalweg de ce cours d'eau, en amont, jusqu'à son confluent avec le Douctouyre, s'engageait dans cette rivière qu'elle remontait jusqu'à l'endroit où elle reçoit le ruisseau de Calzan[1], se confondait avec ce ruisseau jusqu'au pied de la hauteur qui porte ce village[2]. Elle passait à la cime de la colline, redescendait vers Malléon[3], pour remonter la *serre* de Montjalin, qui sépare les domaines de Ventenac[4] de ceux de Malléon. Puis, elle adoptait la limite des paroisses de Ventenac et de Gudas[8], jusqu'au Pas-du-Teil[5], point célèbre sur les confins du comté de Foix. Elle franchissait le Pas-du-Teil, descendait vers l'Herm[6], et montait directement jusqu'au cap du Touroun[7] (*serra de Tortor?*). A partir de là, elle suivait la limite naturelle des montagnes qui séparent le comté de Foix du pays de Mirepoix et du Razès[8], jusqu'aux confins de la Catalogne.

Au nord et à l'ouest, le diocèse était borné de la manière qui suit : du moulin de Broques, la ligne suivait pendant quelque temps, en aval, le cours de l'Hers jusqu'à la limite des paroisses de Trémoulet[9] et de Gaudiès[10]; elle se confondait avec cette limite jusqu'à la rivière de Lestaud[11], dont elle empruntait le cours jusqu'à la grange de Lanat[12]; puis c'était la route de Mazères[13] qui servait de frontière jusqu'à la métairie de Pierre Athon de Belpech. On allait de là en ligne droite

1. *Calzan*, comm. du cant. de Varilhes.

2. « Sicut idem rivus protenditur usque subtus villam de Calsol (*sic*), videlicet usque al locum ubi rivus vocatus Petauquy intrat rivum Petri. » (*Docum.*, p. 69.)

3. *Malléon*, *Gudas*, comm. du cant. de Varilhes.

4. *Ventenac*, comm. du cant. de Lavelanet, arr. de Foix.

5. Ce col se trouve entre les communes de Ventenac et de L'Herm.

6. *L'Herm*, comm. du cant. de Foix.

7. *Cap-del-Touroun*, sommet entre Soula, l'Herm et Pradières.

8. *Le Razès* (Redesium) était la contrée située entre l'Aude et la rive droite de l'Hers, en remontant vers les Pyrénées. (*Hist. de Languedoc*, t. X, p. 139.)

9. *Trémoulet*, comm. du cant. de Saverdun.

10. *Gaudiès*, comm. du cant. de Saverdun.

11. *Lestaud*, affluent de l'Hers.

12. *Lanat*, ferme de la comm. de Gaudiès.

13. *Mazères*, comm. du cant. de Saverdun.

vers la colline de Montaut[1]. La ville de Montaut et ses dépendances formaient la limite nord. Puis, c'était un tracé imaginaire, jusqu'à l'Ariège, près de la fontaine de Bulhèdes.

Au delà de l'Ariège, la ligne de démarcation suivait celle des confins de la paroisse du Vernet[2], jusqu'à la serre de Freyche (Fraxino)[3] et les bornes de la paroisse de Saint-Amans[4], jusqu'à la pointe de Lamargue (Margo)[5]. A partir de ce sommet, nous en suivons difficilement le tracé. Il ne nous a pas été possible d'identifier les points topographiques indiqués par l'acte de délimitation. Elle allait tout droit, dit-on, vers le chêne de Galinier et la ferme de Labatut; de là montait obliquement jusqu'au sommet du coteau que franchit la voie publique de Pamiers à Pailhès[6]. Elle suivait ce coteau jusqu'au chêne *des Agacils;* puis, un chemin allant de cet arbre à la colline de Lavigne, et descendait vers la Lèze pour remonter jusqu'à la serre de Cor[7], où elle atteignait les limites du diocèse de Couserans.

Ce tracé attribuait, en somme, les paroisses frontières du Vernet, de Bonac[8], de Saint-Amans, d'Escosse[9], de Saint-Victor[10], d'Artix[11] et de Cazaux[12] au diocèse de Pamiers; et, à celui de Toulouse, celles d'Unzent[13], de Lescousse[13], de Saint-Michel[13], de Madière[14], de Montégut[15] et d'Aigues-Juntes[16].

Toulouse prenait sa revanche sur Pamiers. La mense épis-

1. *Montaut,* comm. du cant. de Saverdun.
2. *Le Vernet,* comm. du cant. de Saverdun.
3. *Le Freyche,* hameau de Bonac, cant. de Pamiers.
4. *Saint-Amans,* comm. du cant. de Pamiers.
5. *Lamargue,* hameau dans Escosse, cant. de Pamiers.
6. *Pailhès,* comm. du cant. du Fossat, arr. de Pamiers.
7. Colline sur le territoire de Cadarcet, cant. de Labastide-de-Sérou, arr. de Foix.
8. *Bonac,* comm. du cant. de Pamiers.
9. *Escosse,* comm. du cant. de Pamiers.
10. *Saint-Victor-Rouzaud,* comm. du cant. de Pamiers.
11. *Artix,* comm. du cant. de Varilhes.
12. *Cazaux,* comm. du cant. de Varilhes.
13. *Unzent, Lescousse, Saint-Michel,* comm. du cant. de Pamiers.
14. *Madière,* comm. du cant. de Pamiers.
15. *Montégut,* comm. du cant. de Varilhes.
16. *Aigues-Juntes,* comm. du cant. de Labastide-de-Sérou.

copale était réduite de même à des proportions plus modestes. Les 10,000 livres de rente lui seraient assurées par les biens abbatiaux et épiscopaux situés dans les nouveaux confins. Les commissaires apostoliques excluaient expressément les émoluments provenant de droits seigneuriaux temporels, dont l'évêque de Toulouse demeurait le maître.

Suivait une restitution en règle, appuyée de sanctions redoutables, du territoire détaché jadis de l'église-mère. Défense expresse était faite à l'évêque de Pamiers, à ses successeurs et à tout autre qu'à l'évêque de Toulouse d'y revendiquer un droit quelconque, s'il n'était légitimement prouvé. Seules, les églises qui, de temps immémorial, percevaient la dîme dans des territoires maintenant adjugés à une autre circonscription continueraient à la lever, nonobstant les frontières. Quant aux possessions et aux droits aliénés par l'évêque de Pamiers sur le territoire qu'il est obligé de restituer, ils retournent, libres de toute charge, à leur premier seigneur, l'évêque de Toulouse. Les tiers qui les possèdent sont exemptés de tout devoir d'hommage et d'obéissance à l'égard de celui de Pamiers[1].

L'acte authentique de ce jugement fut rédigé séance tenante et souscrit par les notaires en présence de Guillaume Hunal de Lanta, abbé de Lézat[2], Pierre de Cerbère, professeur de droit, Bertrand de la Bistour, Jean Danglas, docteur en droit canonique, Guillaume Meschin, chanoine de Noyon, Ber-

1. Cet article trouva une application immédiate. Bernard Saisset, ayant été jadis autorisé à engager ses biens et ceux de son église pour une somme de 20,000 florins, avait vendu à Ponce Alamandin et d'autres marchands de Montpellier les revenus de deux années du territoire démembré. Or, ce territoire étant retourné à l'évêque de Toulouse, les marchands n'avaient pu lever qu'une année de revenus. Ils demandèrent une indemnité au Pape. Celui-ci, apprenant qu'ils étaient eux-mêmes les débiteurs de l'évêque, ordonna, le 12 août 1307, à Arnaud de Pellegrue, cardinal de Sainte-Marie *in Porticu*, d'établir autant qu'il était possible une compensation entre les deux dettes. (*Reg. Vat.*, LIV, n. 622; *Reg. Clem. V* (ed. Bened.), n. 2176.)

2. Guillaume Hunal de Lanta, abbé de Lézat, O. S. B., vers 1299; évêque de Tarbes, le 26 octobre 1316; transféré à Agde, le 24 novembre 1339; mort vers 1341. (*Gall. christ.*, XIII, col. 212; Eubel, pp. 75, 500.)

taud de Preyssac, chanoine d'Agen, et d'autres prêtres séculiers ou religieux.

Un exemplaire scellé de ce document fut transmis à la curie. Il y était à peine arrivé que le pape recevait, coup sur coup, les plaintes acrimonieuses des parties. Chose incroyable, c'était l'évêque de Toulouse qui protestait le plus haut contre l'injustice de la sentence. On n'aurait point dû, disait-il, le dépouiller lui-même pour doter un rival, déjà plus riche que lui. A eux seuls, les revenus de l'église de Saint-Antonin dépassent de beaucoup le chiffre assigné par Boniface VIII. Si l'évêque de Pamiers le veut bien, il peut, en livrant à la culture ses terres improductives, s'assurer une rente annuelle non plus de 10,000, mais de 12,000 livres.

Les prédécesseurs de Gaillard de Preyssac et Gaillard de Preyssac lui-même estimaient jadis à un chiffre plus modeste le rapport de la mense abbatiale. De 5,000 livres, ce chiffre s'élève tout à coup à 12,000. Cette exagération tardive ressemble fort aux trouvailles enfantines de celui qui, ayant eu pleine satisfaction, alléché par le succès, désire encore davantage.

L'évêque de Pamiers, de son côté, se plaignait de l'insuffisance du supplément ajouté à l'apanage abbatial. A son tour, il dénonçait la partialité des juges. Il semblait que la question n'eût pas fait un pas depuis Boniface VIII. Seulement les rôles étaient intervertis : le vaincu d'alors était le vainqueur d'aujourd'hui, mais il affectait d'être aussi mécontent que son adversaire.

Clément V s'arma de patience. Il fit reprendre l'affaire au point où elle se trouvait avant la seconde délimitation. Une commission de cardinaux procéda à un nouvel et dernier examen de l'enquête épiscopale de 1299, critérium de vérité toujours inconteste. C'étaient Nicolas Alberti, évêque d'Ostie[1]; Arnaud de Chanteloup, cardinal de Saint-Marcel[2];

1. Nicolas Alberti, de Prato, dominicain, évêque de Spolète en 1299; cardinal-évêque d'Ostie, le 18 décembre 1303; mort le 1er avril 1321. (EUBEL, pp. 13, 185.)

2. Arnaud Frangier de Chanteloup, neveu de Clément V, élu évêque de

Bérenger Frédol, cardinal des Saints-Nérée et Achillée [1], et Jacques Gaetani, cardinal de Saint-Georges au Vélabre [2].

« Non sans avoir beaucoup peiné de corps et d'esprit pour débrouiller et éclaircir l'inextricable confusion de cette affaire », ils parvinrent à en rédiger un aperçu compréhensible. Des calculs divers auxquels il se livrèrent, il ressortit qu'à l'époque où elle avait été érigée en cathédrale, l'église de Pamiers possédait un revenu net de 4,433 livres, sans compter celui qu'elle aurait pu tirer de ses forêts et de ses terres en friche. Il y avait, en outre, les carnalages du Savartès, qui donnaient tous les ans une somme considérable, et les procurations levées au cours de la visite épiscopale. On n'était pas loin avec tout cela d'atteindre au chiffre exigé pour la mense. Seule, une somme de 830 livres tournois devait être prélevée sur les biens de Toulouse.

Ces conclusions furent discutées dans plusieurs consistoires. On admit les évêques de Pamiers et de Toulouse à s'expliquer et à présenter de nouveau leurs doléances. Plusieurs mois s'écoulèrent. Enfin, Clément V, « poussé par le noble désir d'arracher les germes de discorde en leur substituant des semences de paix, » résolut de prononcer la sentence définitive.

Les deux évêques convoqués pour l'entendre se présentèrent en personne à Poitiers, où résidait la curie. Le 3 août 1308, en consistoire solennel, Clément V fit donner lecture de la bulle *Justitia et Pax* [3], où toute l'affaire était reprise à ses débuts et conduite jusqu'au terme.

Le pape confirmait l'érection de l'évêché de Pamiers décré-

Bordeaux en 1305; créé cardinal du titre de Saint-Marcel, le 15 décembre de la même année; mort en 1313. (EUBEL, pp. 13, 155.)

1. Bérenger Frédol, neveu de Clément V, évêque de Béziers en 1294; créé cardinal des Saints-Nérée et Achillée, le 15 décembre 1305; évêque de Tusculum, Grand Pénitenctier en 1309, mort en 1323. (EUBEL, pp. 13, 141.)

2. Jacques Gaetani de' Stefaneschi, romain, auditeur de Rote, cardinal de Saint-Georges, le 17 décembre 1295, mort le 23 juin 1341. (EUBEL, p. 12.)

3. Cette bulle a été publiée par les Bénédictins dans leur *Reg. Clem. V*, n. 3045, et reproduite par nous, *Docum.*, n. XI, pp. 50-75.

tée par Boniface VIII et imposait sur ce point « un perpétuel silence » à l'évêque de Toulouse et à ses successeurs. D'autre part, il coupait court aux réclamations des évêques de Pamiers au sujet de la réforme territoriale qui allait être prononcée. Boniface VIII avait ignoré les revenus réels de l'ancienne abbaye ; aussi, les dispositions prises par lui et exécutées par ses nonces avaient-elles été entachées d'exagération. Clément V, mieux informé et soucieux de réparer l'erreur, déclarait de nulle valeur l'acte de délimitation fait au nom de Boniface, dans tout ce qu'il aurait d'exorbitant. Il faisait siennes les réformes élaborées par les deux abbés de Saint-Paul de Narbonne et de Saint-Papoul, tant à propos de la mense qu'au sujet de la circonscription territoriale des diocèses. Il les confirmait et les publiait. L'évêque de Pamiers était menacé d'excommunication et de déposition s'il osait étendre sa juridiction ou revendiquer des droits au delà des confins nouveaux. Il fallait écarter tout motif de discorde provenant d'incidents aux frontières. Le pape décrétait qu'en dépit de ces frontières les paroisses limitrophes, bien que situées dans des diocèses différents, continueraient à lever la dîme dans les localités où elles la prélevaient avant le démembrement, sans que les évêques eussent à s'en mêler. Enfin le Pontife anathématisait d'avance les contempteurs de ses volontés.

« La justice et la paix, disait-il au début de ce document, se sont unies dans une étreinte, et la charité a si fortement cimenté leur union qu'elles n'ont plus à craindre ni rupture, ni même la moindre dissension[1]. »

Il est à croire que cette formule optimiste est l'expression d'un souhait plutôt que la constatation satisfaite d'un succès obtenu. On peut se demander si la justice avait vraiment présidé à l'œuvre de paix et si celle-ci fut réalisée par celle-là. On verra, en tout cas, que le ciment de la charité manquait d'adhérence et qu'il ne réussit pas à créer l'union pacifique dont la justice n'avait point peut-être assez solidement jeté les bases.

1. *Docum.*, n. XI, p. 50.

La justice ou, plus exactement, le juge suprême qui devait être son interprète, Clément V, écouta trop complaisamment les rapports de son neveu l'évêque de Toulouse, comme jadis Boniface VIII avait prêté trop exclusivement l'oreille aux suggestions de son ami l'évêque de Pamiers. La voix du sang dicta au premier une sentence de parti pris, comme la voix de l'amitié avait inspiré à son prédécesseur une décision de sentimentalité partiale.

Par l'entrée en scène de Clément V et de Gaillard, son neveu, les rôles étaient intervertis : Pamiers perdait la partie et Toulouse triomphait. Toulouse mit du temps à proclamer son succès. L'affaire était inextricable et l'on voulait procéder avec prudence. Il faut dire qu'en haut lieu on avait le souci de la justice. On s'en tint au dossier compilé par les trois évêques enquêteurs sous Boniface VIII, et c'était sagement agir. Ce dossier, sérieux, fait sans parti pris, constituait une base excellente; mais était-il complet? On verra que nous avons des raisons d'en douter.

Gaillard de Preyssac devint exigeant, arrogant même, lorsqu'il vit qu'il tenait son triomphe. Il eût voulu dépouiller son adversaire, comme celui-ci avait essayé de le faire pour Hugue Mascaron. Regrettable conflit qui, à propos de questions mesquines, absorbait le zèle de ces prélats et rejetait à l'àrrière-plan des préoccupations plus sérieuses! On chercherait en vain une idée un peu élevée dans cette dispute. L'œuvre rêvée par les anciens évêques de Toulouse et par les papes du XIIIe siècle était déchue de sa signification religieuse et sociale, avait fait place à une bataille d'intérêts. De cette rivalité était exclue la charité, ce « ciment de la justice et de la paix »; exclus aussi le zèle apostolique et le sentiment du devoir.

Trois mois ne s'étaient pas écoulés depuis sa décision que, le 27 octobre 1308, le pape était forcé de la compléter. Il avait acquis, dans l'intervalle (sans doute, en écoutant les doléances de Saisset), « des preuves suffisantes » que la mense apaméenne, telle qu'il l'avait organisée, au lieu de réaliser les

10,000 livres tant désirées, n'en donnait que 8,800. Par ailleurs, il avait appris (sans doute de Gaillard de Preyssac lui-même) que dans ce dernier chiffre n'étaient pas compris les bénéfices éventuels qu'on retirerait de la forêt de Boulbonne, si l'on voulait y organiser une sérieuse culture. Des calculs approximatifs évaluaient à 4,000 livres le rendement de ces terrains. En conséquence, le pape précisa qu'ils feraient partie intégrante de la mense, comme domaines de plein rapport. Toutefois, comme il faudrait quatre ou cinq années pour les défricher, l'évêque de Toulouse compléterait, en attendant, les 10,000 livres assignées à son confrère de Pamiers, en lui payant 1,200 livres par an : 600 à Pâques et autant à la Saint-Michel[1].

Gaillard de Preyssac triomphait une fois de plus ; car c'est à lui qu'on devait l'idée de l'utilisation des biens stériles. Et Saisset fut accablé d'une charge nouvelle.

Après la constitution du 3 août 1308 et le décret complémentaire du 27 octobre, le deuxième diocèse et la deuxième mense épiscopale de Pamiers sont constitués. Il est difficile d'établir un rapport exact entre cette mense et l'ancienne. Les ennemis de Saisset fixaient à 13,000 livres les rentes dont les délégués apostoliques avaient voulu doter celle-ci. On soupçonnait que le chiffre des revenus éventuels par eux négligés égalait le précédent, s'il ne le dépassait. Les adversaires de Saisset avaient progressivement grossi ces chiffres. Gaillard de Preyssac affirmait, en dernier lieu, que les seules rentes de l'abbaye de Pamiers réalisaient une somme de 12,000 livres. Il faut renoncer à s'informer auprès de gens qui exagéraient la part de leur concurrent pour s'enrichir de ses dépouilles.

La deuxième mense n'était, en somme, que la moitié de l'autre. Des documents postérieurs nous permettent de distinguer les éléments qui la composaient. En 1326 et en 1348, les collecteurs apostoliques en recueillirent les fruits, après la

1. *Reg. Vat.*, LV, *de curia*, n. 50; *Documents*, n. XII, p. 75.

translation de Jacques Fournier[1] à Mirepoix[2] et après la mort de son successeur, Dominique Grima[3]. Le livre des comptes de Raymond Dachon (1371-1380)[4] fournit des indications plus complètes.

En première ligne mettons les émoluments de l'officialité diocésaine résultant d'amendes et de taxes; les droits du sceau frappant tous les actes émanés de l'évêché; les revenus de la bailie de Pamiers; les oublies et certains droits moindres; les carnalages payés par plusieurs districts; les procurations imposées durant la visite épiscopale; les subsides synodaux consentis par les assemblées diocésaines; les droits de dépouilles perçus à la mort des curés du diocèse. J'estime que de ces divers chefs l'évêque retirait près de la moitié de son revenu[5].

L'autre moitié lui était fournie par les propriétés et les immeubles de la mense, situés dans trente-huit localités[6] :

1. Jacques Fournier, troisième évêque de Pamiers (1317-1326), évêque de Mirepoix (1326-1327), cardinal de Sainte-Prisque (1327-1334); pape (Benoît XII) de 1334 à 1342.

2. Archives du Vatican : *Introitus et Exitus*, t. LXXXIII, comptes d'A. de Verdale, collecteur, f°s 58 et suivants.

3. Dominique Grima, dominicain, évêque de Pamiers (1326-1348). — Comptes du sous-collecteur Bernard Saisset, dans *Collectoriae*, t. CCXXXIII, 2e cahier, et *Collectoriae*, t. XVIII, f°s 7 et suiv. Dans ce dernier volume se trouvent les cahiers d'Aymeric Pélissier, collecteur des dépouilles de Guillaume La Baylia, sixième évêque de Pamiers (1351-1365), ff. 192-226. Ces divers documents présentent tous les mêmes divisions quant aux sources des revenus : rentes locales, émoluments de l'officialité, du sceau, de la bailie de Pamiers, oublies, subsides, dépouilles, etc.

4. *Introitus et exitus*, tome CCCXLIX. Voir notre publication : *Les Comptes de l'évêché de Pamiers sous l'évêque Raymond Dachon* (1371-1380); Rome, Saint-Louis-des-Français, 1900.

5. Les amendes imposées par la curie diocésaine donnent, en 1375, une somme de 598 flor.; les droits du sceau, en 1375, 457 flor.; en 1378, 437 flor.; la bailie de Pamiers, 192 flor. en 1376. Le subside synodal de 1377 est de 200 francs d'or. (Vidal, *Les Comptes de l'évêché de Pamiers*, pp. 46, 47.)

6. Après l'année 1318, la mense et le diocèse de Pamiers comptent seize églises ou localités de plus ajoutées par Jean XXII ; ce sont Ventenac, Roquefort, Montferrier, Villeneuve-d'Olmes, Péreille, Pradettes, Limbrassac, Senesse, Saint-Pastou, Unzent, Saint-André-de-Ventenac,, Sainte-

Bonac [1], Saint-Amans [1], Puchauriol [2], Grausètes [3], Le Mas-Vieux [4], Les Allemans [1], Villeneuve [1], Labastide-de-Lordat [5], Saint-Amadou [1], Coussa [6], Saint-Félix [6], Ségura [6], Saint-Vincent-d'Arvigna [1], Salsenac [7], Belmont, Freichenet [8], Saint-Paul-de-Jarrat [8], Bédeillac [9], Saurat [9], Vicdessos [10], Lapège [9], Tarascon [9], Ornolac [9], Larnat [11], Châteauverdun [11], Appy [12], Axiat [12], Lordat [12], Vernaux [12], Garanou [12], Prades de Montaillou [13], Vaychis et Tignac [13], Ignaux [13], Sorgeat [13], Orlu [13], Ax [13] et Merens [13]. Ces propriétés, sauf celles des Allemans et de

Croix, Saint-Christaud, Lieurac, Dun et Vira. (*Reg. Vat.*, LXVII, n. 797; *Docum.*; n. XL, p. 131.)

1. *Bonac*, *Saint-Amans*, *Les Allemans*, *Villeneuve-du-Paréage*, *Saint-Amadou*, *Arvigna*, comm. du canton de Pamiers. En 1378, Bonac donne à l'évêque un revenu de 52 fl.; Saint-Amans, 10 fl.; Saint-Amadou, 29 fl.; Arvigna, 29 fl. Les biens épiscopaux de Villeneuve et des Allemans étaient exploités directement par l'évêché. L'aire de Villeneuve fournissait 97 setiers de froment, 113 setiers de seigle, 67 d'avoine, 17 d'orge; celle des Allemans, un setier de méteil et un de seigle. (Vidal, *Les Comptes*, etc., pp. 26, 93, 97.)

2. *Puchauriol*, domaine au nord-est de Pamiers, sur le Terrefort.

3. Localité que je n'ai pu identifier.

4. *Le Mas-Vieux*, aujourd'hui *Cailloup*, sur la rive gauche de l'Ariège, près de Pamiers.

5. *Labastide-Gardereinoux* ou *de Lordat* (cant. de Saverdun, arr. de Pamiers) donne, en 1378, une rente de 24 flor., plus 2 livres de cire.

6. *Coussa*, *Saint-Félix*, *Ségura*, comm. du cant. de Varilhes, arr. de Pamiers. Coussa paye 40 fl. et 3 livres de cire; Saint-Félix, 60 fl. et 6 l. de cire; Ségura, 35 fl. et 3 l. de cire.

7. *Salsenac*, comm. de Leïchert, cant. de Lavelanet, arr. de Foix (5 flor. de rev.).

8. *Belmont*, comm. de *Freichenet*, *Saint-Paul-de-Jarrat*, cant. de Foix. (Revenu, en 1378 : Belmont et Freichenet, 28 fl.; Saint-Paul, 88 fl.)

9. *Tarascon*, *Bédeillac*, *Saurat*, *Lapège*, *Ornolac* (cant. de Tarascon, arr. de Foix) donnent, en 1378 : 35, 60, 110, 34, 23 florins.

10. *Vicdessos* (ch.-lieu de cant., arr. de Foix) donne 57 florins.

11. *Larnat*, *Châteauverdun* (cant. des Cabannes, arr. de Foix) donnent 27 et 113 flor. de revenu.

12. *Appy*, *Axiat*, *Lordat*, *Vernaux*, *Garanou* (comm. du cant. des Cabannes) donnent, en 1378 : Appy, 22 fl.; Axiat, 25 fl.; Lordat, 22 fl.; Vernaux, 37 fl.; Garanou, 61 fl. (Vidal, *Comptes*, pp. 95-96.)

13. *Prades*, *Vaychis*, *Tignac*, *Ignaux*, *Sorgeat*, *Orlu*, *Mérens*, comm. du cant. d'Ax, arr. de Foix. Leur revenu est, en 1378, de 148 fl. pour Prades, 75 pour Vaychis et Tignac, 52 pour Ignaux, 69 pour Sorgeat, 82 pour Orlu, 48 pour Mérens, 163 pour Ax. (*Ibid.*)

Villeneuve, et plus tard celles de Lieurac et de Dun, étaient exploitées par des fermiers. Tous les ans le trésorier épiscopal allait en personne recueillir la rente sur les lieux[1]. En 1376, elle fut de 3,382 florins[2]. En 1378, les recettes totales de l'évêché s'élevèrent au chiffre de 4,533 florins, sans compter les *introitus* de blé et de vin[3]. On voit que, soixante-dix ans après sa délimitation et malgré l'agrandissement qu'elle subit sous Jean XXII, la mense de Pamiers était loin d'assurer à son maître le revenu fixé par Boniface VIII.

Quant au nouveau diocèse, il avait à peine un tiers de l'étendue territoriale de l'ancien. De la partie qui venait d'être restituée à Toulouse, Jean XXII trouva moyen de faire plus tard trois diocèses : Mirepoix, Saint-Papoul et la moitié de celui de Rieux. Celui de Mirepoix fut, à lui seul, plus grand que son voisin, Pamiers, qui comprit les districts modernes de Pamiers[4], de Varilhes[5], un tiers de celui de Saverdun[6], ceux de Foix, de Tarascon, de Vicdessos, des Cabannes et d'Ax[7]; environ quatre-vingts[8] paroisses, prieurés ou chapelles. En voici l'énumération, d'après les *Collectoriae* de la Chambre apostolique[9]. Il y a des chances pour qu'elle soit complète; les

1. Vidal, *op. cit.*. p. 46.
2. *Loc. cit.* et p. 122.
3. *Op. cit.*, pp. 30, 96.
4. Moins les paroisses d'Unzent (qui fut cependant ajoutée au diocèse de Pamiers par Jean XXII, en 1318), de Saint-Martin-d'Oydes et de Saint-Michel, rattachées plus tard à Rieux.
5. Moins la paroisse de Vira, qui fut annexée en 1318.
6. Les localités de Montaut, La Bastide-de-Lordat, Trémoulet et Le Vernet.
7. C'était l'arrondissement de Foix, moins les districts de Lavelanet, de Labastide-de-Sérou et de Quérigut.
8. Quatre-vingt-dix, après que Jean XXII eut ajouté, en 1318, les églises ou prieurés d'Unzent, Vira, Dun, Saint-Pastou, Limbrassac, Pradettes, Roquefort, Montferrier, Ventenac et Saint-Christaud, Senesse et Lieurac.
9. *Arch. du Vatican : Collectoriae*, t. 234, 235, 236, 237, 238. Ces volumes sont composés de listes contenant la série des curés ou bénéficiers de la province de Toulouse (1315-1385). Les vol. 237, 238 présentent, en regard du nom de chaque bénéficier, le chiffre de la procuration due par lui au Saint-Siège, *ratione visitationis*. Dans les tomes 234, 235 et 236, c'est le chiffre de la dîme payée au collecteur pontifical. Voir notre publication : *Documents pour servir à dresser le pouillé de la province ecclésiastique de Toulouse au* XIVe *siècle* (1315-1385). Paris, 1900.

documents auxquels nous l'empruntons se rapportent à l'exaction d'une procuration ordonnée par Grégoire XI, en 1373, pour laquelle il n'était pas accordé d'exemption.

Paroisses ou chapelles : Le Camp et Le Mercadal, à Pamiers, Tarascon, Quié et Sabart, Saint-Nicolas-de-Surba, Rabat (prévôté), Bédeillac, Saurat, Arignac, Génat, Capoulet et Junac, Mercus, Amplaing[1], Saint-Paul-de-Jarrat[2], Roquefixade et Montfort[3], Montoulieu, Celles, Freichenet, Saint-Cyrac, Ganac[2], Malléon, Ségura[4], Les Issarts[5], Brassac, Bénac, Serres, Baulou[2], Les Pujols, Le Carlaret[5], La Bastide-de-Lordat, Montaut[6], Villeneuve, Les Allemans[5], Artix, Saint-Bauzeil[4], Foix, Bouan, Larnat, Châteauverdun[7], Albiès et Vèbre, Garanou, Vernaux[8] et Le Puy-Saint-Pierre[9], Prades, Montaillou, Ax, Orlu, Mérens, Perles[10], Lordat[8], Verniolle, Coussa, Saint-Félix, Dalou[11], Villeneuve-du-Bosc[12], Rieux[11], L'Herm[12], Crampagna[11], Ornolac et Ussat[13], Vernajoul, Pradières[12], Bonnac[14], Vals près Varilhes, Montségur[15], Sem, Auzat et Goulier, Suc, Saint-Germain (Orus) et Saleix, Siguer[16].

Prieurés : Miglos[17], Vicdessos, Loubens[18], Escosse[19], Saint-

1. Communes du cant. de Tarascon.
2. Communes du cant. de Foix.
3. *Roquefixade-et-Montfort*, comm. du cant. de Lavelanet.
4. Communes du cant. de Varilhes.
5. Communes du cant. de Pamiers.
6. Communes du cant. de Saverdun.
7. Communes du cant. des Cabannes.
8. Communes du cant. des Cabannes.
9. *Puy-Saint-Pierre*, probablement Ermitage de Saint-Pierre, près Albiès.
10. Communes du cant. d'Ax.
11. Communes du cant. de Varilhes.
12. Communes du cant. de Foix.
13. Communes du cant. de Tarascon.
14. Comm. du cant. de Pamiers.
15. Comm. du cant. de Lavelanet.
16. Communes du cant. de Vicdessos.
17. Comm. du cant. de Tarascon.
18. Commune du cant. de Varilhes.
19. Comm. du cant. de Pamiers.

Genès-de-Montgaillard[1], Unac, Verdun[2], Varilhes, Saint-Jean-de-Verges[3] et Arnave[4].

Archiprêtrés : Montaut, Ax.

Archidiaconé de Pamiers.

Chapitre régulier d'Augustins à Pamiers.

Abbaye (O. S. A.) de Saint-Volusien de Foix.

Tels furent les bénéfices et les établissements ecclésiastiques du diocèse de Pamiers, à partir de 1308. Dix ans plus tard, Jean XXII en étendit les limites à l'est. Sauf cet agrandissement de peu d'importance, la fondation de Clément V demeura la même jusqu'au Concordat de 1802.

La base de la réforme territoriale du diocèse de Toulouse était posée.

(*A suivre.*) L'abbé J.-M. VIDAL.

1. Comm. du cant. de Foix.
2. Communes du cant. des Cabannes.
3. Comm. du cant. de Foix.
4. Comm. du cant. de Tarascon.

LE

PRÉTENDU VITRAIL DE JEANNE D'ALBRET

A LIMOGES

Sous la dénomination de « vitrail de Jeanne d'Albret[1] » on désigne couramment à Limoges, depuis près d'un siècle, certaine verrière énigmatique que nous proposerons, pour les raisons invoquées plus loin, d'appeler désormais le *Vitrail de la Prédicante*. Cette verrière fut découverte dans une cuisine de la rue Manigne, peu avant la Révolution, par M. de Lépine, subdélégué de l'intendant[2]. L'antiquaire Beaumesnil et l'abbé Legros, ses contemporains, nous en ont conservé le dessin[3]. Plus tard, l'abbé Legros prétendit, sans ombre de preuve, que ce morceau provenait de la collégiale Saint-Martial[4], qui ne fut complètement démolie que durant les premières années de l'Empire.

1. « Vitrail du XVIe siècle. Jeanne d'Albret prêchant le protestantisme à Limoges. » Telle est la souscription mise en cours par M. l'abbé Texier et reproduite depuis lors sans changement.

2. C'est le témoignage d'Allou dans sa *Descript. des monum. de la Haute-Vienne* (Limoges, 1821, p. 241). Cf. une note du même dans les *Mémoires de la Soc. des antiq. de France* (nouv. série, I, 272.)

3. Nous ne savons si ces deux dessins existent encore; mais nous avons la pièce même, que nous décrivons plus loin.

4. Manuscrit n° 35 des Archives du grand séminaire de Limoges, p. 69.

La conjecture est douteuse. On a quelque peine à croire que les chanoines aient laissé dépouiller leur cloître ou leur église d'une aussi curieuse peinture. On a plus de peine encore à s'expliquer que cette verrière, si elle a vraiment jamais existé à Saint-Martial, n'ait été signalée ni par Bonaventure de Saint-Amable qui a recueilli tant de légendes pieuses dans les trois in-folios de son ***Histoire de Saint-Martial***[1], ni par Gilles Le Duc[2], ni par l'abbé Bullat[3] qui nous ont laissé



chacun une description si minutieuse des bâtiments et des curiosités de la célèbre collégiale.

Quoi qu'il en soit et bien que toute indication certaine fasse défaut, nous n'irons pas jusqu'à contester la provenance limousine de cette pièce. Dans un genre différent, les peintres verriers de Limoges en ont produit bien d'autres. Celle qui nous intéresse présentement mesure $0^{m}25$ sur $0^{m}18$, et est

1. Le tome III est habituellement cité sous le titre d'*Annales de Limoges* (1684, *al.* 1685).

2. *Etat du clergé et du dioc. de Limoges* (1702), édité par M. l'abbé Lecler dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLVI, p. 301 et s.

3. *Tableau eccl. et relig. de la ville de Limoges* (1791), édité par M. l'abbé Lecler dans ses *Chron. eccl. du Limousin*, 1890, p. 331 et s. (t. II des *Arch. hist. du Limousin*).

aujourd'hui en la possession de M. Robert Ardant, négociant[1]. Elle a été, depuis 1837, reproduite une douzaine de fois[2] et décrite ou signalée, depuis 1811, dans tous les ouvrages[3] qui ont eu à s'occuper de l'histoire du Limousin au XVI[e] siècle.

C'est maintenant une œuvre décolorée, où dominent encore les tons bruns, violets et jaunes. Elle représente un groupe de huit hommes, paisiblement assis sur deux bancs semi-circulaires, au pied d'une tribune très simple (une sorte de chaire portative), du haut de laquelle pérore une femme. La scène se passe en plein air, comme le prouvent et les touffes d'herbes qui parsèment le sol, et l'arbre qui surmonte le tertre auquel s'adossent les auditeurs. Au dessous se lisent deux octosyllabes :

Mal sont les gens endoctrinés
Quant par femme sont sermonés.

Quel est l'âge de cette peinture et quelle en est la signification?

1. Par héritage de M. Adolphe Ardant, son père, désigné jusqu'ici comme possesseur. — A la mort de M. de Lépine (1795), la plus grande partie de sa collection archéologique était passée aux mains de M. Rufin (Jacques-Christophe), ancien avocat au parlement de Bordeaux, qui possédait le château de Mérignac en la commune d'Isle, près Limoges. C'est là que notre vitrail trouva asile pendant longtemps, jusqu'au jour où il fut acquis par M. Maurice Ardant († 1867), grand-oncle du possesseur actuel.

2. Pour la première fois, mais d'une manière assez inexacte, par Tripon, *Historique monum. du Limousin* (1837, pl. 12); — puis, par l'abbé Texier, pour appuyer son *Hist. de la peinture sur verre en Limousin* (dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, I, 1846, pl. 1; dans le tirage à part, 1847, cette planche est chiffrée V), — et par le même pour assortir son *Recueil des inscript. du Limousin* (1851, pl. XXV et p. 298). — On la trouve aussi dans le *Magasin pittoresque* (1845, p. 176), et dans le *Bull. de la Soc. arch. et hist. de la Charente* (Angoulême, 2[e] série, I, p. 254), sous l'autorité d'Eusèbe Castaigne.

3. Pour la première fois par J. Duroux, dans son *Essai hist. sur la Sénatorerie de Limoges* (1811, p. 227); — en dernier lieu par M. Ch. de Lasteyrie, dans son important ouvrage sur *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges* (Paris, 1901, gr. in-8°, p. 182).

En suivant l'enchaînement des idées de tous ceux qui en ont parlé, elle représenterait Jeanne d'Albret, vicomtesse de Limoges, prêchant dans cette ville les doctrines de la Réforme. Par conséquent, elle daterait de 1564, qui est l'année de la seconde visite de notre suzeraine. — Nous avons ici un curieux exemple de la tyrannie que peut exercer une idée préconçue. Si, au lieu de commencer par expliquer la scène pour dater ensuite la pièce, on avait d'abord déterminé l'âge de celle-ci, à l'aide de ses caractères externes (puisque tout millésime fait défaut), on se fût immédiatement convaincu qu'on était en présence d'une œuvre de beaucoup antérieure à la seconde moitié du XVIe siècle, et que, par conséquent, il ne pouvait en aucune façon s'agir de Jeanne d'Albret qui, née en 1528, n'embrassa la Réforme qu'après 1558.

Néanmoins, l'interprétation et la date appuyées par l'abbé Legros[1], nous dirons tout à l'heure sur quel fragile fondement, ont été acceptées par un archéologue aussi compétent que M. l'abbé Texier[2]. Elles se sont imposées depuis lors jusqu'à maintenant par voie de tradition, d'une manière non contestée. C'est tout au plus si l'abbé Texier a révoqué en doute la valeur historique de la scène représentée. Après avoir affirmé, sans la moindre preuve à l'appui, que Jeanne d'Albret « prêchait quelquefois elle-même et notamment à Limoges », il conclut néanmoins que notre vitrail ne peut être « qu'une satire populaire dirigée contre la protectrice des Huguenots ». C'est l'opinion à laquelle nous nous sommes arrêté également, il y a une quinzaine d'années[3], et celle que MM. Louis Guibert[4],

1. Une sorte de papier-carton, qui est conservé aujourd'hui dans la même boîte que le vitrail et semble bien de la main de Legros, porte ces mots : « Jeanne Dalbret, mère de Henry IV, introduisit le calvinisme à Limoges, 1562. Elle enleva à l'abbaye de Saint-Martial une chaire. Ils (*sic*) s'en vengèrent par cette caricature représentant Jeanne Dalbret. »

2. *Hist. de la peinture sur verre en Limousin*, citée ci-dessus.

3. *Hist. de la Réforme dans la Marche et le Limousin* (1888, p. 43). Le chap. II a été rédigé vers 1883.

4. *L'art rétrospectif à l'exposition de Limoges* de 1886, p. 91. La planche LXXXII, qui reproduit le vitrail en question, a été dessinée par M. Jules Tixier.

Camille Jouhanneaud[1] et Charles de Lasteyrie[2] ont depuis lors fortifiée de leur autorité personnelle, sans que pourtant le public en ait été éclairé.

Nous nous proposons aujourd'hui d'aller plus loin, en montrant, à l'aide de quelques éléments critiques qui nous manquaient jadis, combien l'interprétation traditionnelle a erré. La voie sera ainsi ouverte à une explication nouvelle. Si, en dernière analyse, nos constatations diminuent la valeur historique du vitrail de la Prédicante, par contre, elles augmenteront son importance archéologique en prouvant que nous sommes en présence d'un bon spécimen de l'art des peintres verriers limousins sous le règne de Louis XII.

***

Examinons les diverses parties de la pièce, telle qu'elle nous est parvenue.

Et tout d'abord l'inscription qui commente la scène. Elle est en français, ce qui nous interdit de la reculer plus loin que 1470, date à laquelle apparaissent à Limoges les premières inscriptions dans l'idiome du nord[3]. Mais elle est en lettres gothiques, avec les abréviations habituelles, ce qui nous contraint à ne point descendre plus bas que 1540. Nous savons, en effet, qu'après cette date on n'use plus de caractères gothiques pour les inscriptions gravées[4] dans notre ville[5]. C'est donc entre ces deux termes — 1470 et 1540 —

1. *Jeanne d'Albret et les Limousins* (dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLV, p. 352).

2. *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, déjà citée.

3. Voy. A. Leroux, *De la substitution du français au latin et au provençal à Limoges* (dans le *Bull. hist. et phil.* du Ministère de l'Instr. publ., 1900, p. 484).

4. Texier, *Manuel d'épigraphie suivi du Recueil des inscriptions du Limousin*. Poitiers, 1851, p. 29 : « Le gothique carré est près de disparaître vers 1540 », ce qui se doit entendre moins de Limoges que des autres localités de la province. P. 65, l'auteur substitue 1550 à 1540.

5. Par contre, les imprimeurs en conservent l'usage quelques années encore. Le dernier ouvrage en caractères gothiques sorti des presses de

que se placerait la composition du vitrail qui nous occupe.

Le style général de la composition ne contredit point l'attribution que nous proposons. L'attitude légèrement penchée de quelques têtes, les cassures des vêtements nous inciteraient même à voir ici une œuvre de la fin du xv[e] siècle plutôt que du commencement du xvi[e]. Le costume des personnages est incontestablement du règne de Charles VIII[1], ou même (puisque nous sommes en Limousin) du règne de Louis XII. Le vêtement long des hommes, le chaperon de deux d'entre eux, le chapeau ou le bonnet des autres, leurs souliers en pointe, sans lacets, enfin la robe de la dame et surtout son chaperon plat[2] ne laissent aucun doute à cet égard. Bien que la population de notre ville n'ait jamais suivi que d'assez loin les changements survenus dans l'habillement, il serait contre toute vraisemblance de supposer qu'en 1564 bourgeois et bourgeoises de Limoges se vêtissent encore à la mode du siècle précédent. Nous avons d'ailleurs, dans le terrier des *Pauvres à vêtir*, une grande miniature de l'année 1535[3], qui représente deux membres de cette confrérie charitable de Limoges. Or, leur costume est déjà sensiblement modernisé par rapport à celui des personnages de notre vitrail.

Quant à la chaire, nous ne croyons pas qu'il y ait grande

Limoges est de 1594. Mais c'est une reproduction en *fac simile* d'un ouvrage plus ancien. (Voir l'art. 18 du *Catalogue de l'exposition du livre limousin* en 1895, par M. Ducourtieux, dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLIV, p. ccxx.) L'usage des caractères ronds s'était introduit à Limoges dès 1546. (*Ibid.*, art. 20, p. ccv.)

1. Les robes furent à volonté longues ou courtes après la mort de Louis XI. Voyez sur ce point *l'Histoire du costume en France*, de Jules Quicherat, et les figures de la page 343.

2. Il y a au Musée céramique de Limoges (section archéologique) un fragment de verrière encastré récemment dans une fenêtre. Cette verrière représente une tête de femme qui par les traits et surtout par son chaperon plat rappelle beaucoup celle de notre vitrail. La provenance en est malheureusement inconnue.

3. Coté VIII, B, 3, des Archives hospitalières de la ville de Limoges. Voir notre *Inventaire* de ce fonds. Cette miniature a été reproduite dans l'*Art rétrospectif à l'exposition de Limoges* de MM. L. Guibert et J. Tixier, pl. xviii.

indication à en tirer, tant elle est dénuée de caractère. Cependant les arceaux du soubassement sont en anse de panier, c'est-à-dire dans la donnée du gothique finissant. Le style Louis XII, qui manque totalement ici, ne s'est, effectivement, point introduit dans le mobilier des églises de Limoges avant 1513[1].

En somme, costumes et accessoires de la scène en question nous convient à réduire considérablement l'écart entre les deux dates que nous avons d'abord fixées, et nous autorisent à ramener celles-ci à la période qui s'étend de 1490 environ à 1513.

Une objection nous a été faite. Ne serait-on pas en présence d'un pastiche des formes du XVe siècle, dû à quelque artiste du XVIe désireux de donner le change?

L'objection est spécieuse. Outre qu'il n'y a pas d'exemples, au temps de la Renaissance, d'un pareil retour à des formes d'art déjà dédaignées, nous allons montrer que la conjecture est absolument inutile, puisqu'il ne s'agit sûrement pas, dans la scène représentée ici, de la célèbre reine de Navarre.

***

Quelle est donc la signification de notre vitrail?

Nous commencerons par faire remarquer qu'on ne trouve pas, dans les chroniques locales du XVIe siècle, la moindre allusion à un fait du genre de celui qui est visé par l'auteur du vitrail. Un chroniqueur ecclésiastique du XVIIe siècle rapporte seulement, sans se référer à un témoignage contemporain, qu'en l'année 1564, lors de son second voyage à Limoges, Jeanne d'Albret voulut affirmer publiquement l'intérêt qu'elle portait à la petite communauté réformée qui s'était peu à peu constituée au chef-lieu du Limousin depuis 1559. Entre autres preuves de cet intérêt, elle envoya prendre

1. Voir un contrat pour la construction de stalles à Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges en 1513, que nous publierons dans le *Bull. arch.* du Ministère de l'Instr. publ., 1902, sous presse.

à la collégiale de Saint-Martial une chaire portative qu'elle fit installer dans le château du Breuil et où elle fit monter l'un des ministres qui l'accompagnaient[1]. C'était déjà incontestablement outrepasser ses droits de suzeraine. Mais le chroniqueur ne dit point que Jeanne d'Albret soit montée elle-même en chaire, et l'on voit assez, sans qu'il soit besoin d'y insister, la conclusion à tirer de son silence. C'est donc à l'aide d'une interprétation forcée d'un texte déjà suspect en lui-même, — puisque l'auteur ne parle que par ouï-dire, cinquante ans au moins après les événements, — que des historiens modernes, plus ou moins malveillants à l'égard de la vicomtesse de Limoges, ont cru pouvoir affirmer, en se basant uniquement sur le vitrail en discussion, la réalité historique de la scène qu'il est censé représenter.

En outre il est, ce nous semble, assez décisif de constater que la femme qui occupe la chaire de notre vitrail ne rappelle en rien la reine de Navarre. De celle-ci les portraits sont bien connus et, à Limoges même, le célèbre peintre-émailleur Léonard Limosin avait pris soin, vers 1560[2], de les vulgariser dans l'une des meilleures pièces qui soient sorties de ses fourneaux. Or, sur le vitrail que nous considérons, ni les traits du visage[3], ni la forme de la coiffure ne sauraient

1. « L'an 1564, la royne de Navarre estant venue à Lymoges, fist prescher ses ministres. Et pour cest effect fist porter la chaire du predicateur de Saint-Martial, laquelle les chanoines après ne voullurent reprandre, mais rompre et fère bruller, et en firent faire une neuve ». (*Annales de Limoges* dites de 1638, p. 348). Tripon, *ouv. cité*, reproduit ce passage avec deux leçons empruntées à un manuscrit différent de celui qui a servi à l'édition de 1872. — L'auteur de cette partie des *Annales*, de 1560 à 1630 environ, est Pierre de Razès, vicaire de Saint-Pierre du Queyroix († vers 1651), comme nous l'avons démontré dans une *Etude critique sur les annales françaises de Limoges* (*Annales du Midi*, 1890, p. 1 et s.). Chose curieuse, la chronique du consulat de Limoges, si abondante pour la période du xvi[e] siècle, ne parle point du passage de Jeanne d'Albret en 1564, non plus que Pierre de Teysseulh, chanoine de Saint-Etienne, qui nous a laissé une chronique de son temps, de 1533 à 1568.

2. Voy. M. Louis Bourdery, *L'œuvre des peintres-émailleurs de Limoges : Léonard Limosin, peintre de portraits*. Paris, 1897, p. 266.

3. En 1564, Jeanne d'Albret avait trente-six ans, mais en portait davan-

être identifiés, même de loin, avec le portrait que Léonard Limosin nous a laissé de Jeanne d'Albret.

Enfin, comment n'a-t-on point noté ce détail topique qui, à lui seul, suffirait à écarter péremptoirement le nom de la reine de Navarre, à savoir que les mains de la prédicante reposent simplement sur le rebord de la chaire et non point, comme le voudrait la logique de la situation supposée, sur le livre dont les réformés du XVIe siècle avaient fait leur arme de combat et qu'ils opposaient sans cesse à la tradition catholique? L'absence de toute bible, dans la scène que nous visons, interdit de baptiser protestante la femme qui prêche si dévotement à ce groupe d'auditeurs bénévoles.

Mais les archéologues qui, à tout prix, veulent y reconnaître Jeanne d'Albret, font observer que son nom est traduit par une « pièce parlante » : cet arbre gigantesque planté sur le monticule qui remplit le fond de la scène. L'étymologie populaire veut en effet que le nom d'Albret ait la même signification que le mot limousin *arbré*, désignant un arbre.

Sans traiter cette question d'étymologie, d'ailleurs très contestable[1], il est fort possible que la reine de Navarre ait été appelée couramment en limousin Jeanne d'Arbret, par une de ces assimilations dont le populaire est coutumier et que connaissent bien les philologues de profession. La remarque serait donc de la plus grande valeur, et nous nous rangerions dès lors très volontiers à l'interprétation traditionnelle si nous étions en présence d'une œuvre de la seconde moitié du XVIe siècle. Il s'en faut de beaucoup, nous l'avons démontré tout à l'heure. Il faut donc chercher à l'existence d'un arbre sur notre vitrail une autre signification.

Cet arbre n'est point placé derrière la prédicante : c'est là une première raison pour douter qu'il la vise personnellement. Il est planté derrière les auditeurs, pour mieux indiquer qu'ils

tage, si nous en jugeons par le portrait de 1560 que nous avons signalé. Or, la prédicante de notre vitrail est d'apparence plus jeune.

1. L'étymologie savante est tout autre. *Albret* n'est qu'une autre forme de *Lebret*, nom primitif de ce fief de Gascogne, en latin *Leporetum*, *Leporetanus pagus*. Mais là n'est point pour nous la question.

sont groupés là en plein air. Mais où donc, si ce n'est sur cette place de Dessous-les-Arbres[1] qui avoisinait la collégiale de Saint-Martial et dont il est si souvent fait mention dans nos chroniques locales?

L'interprétation traditionnelle de notre vitrail ne résiste donc pas à la critique. Il nous reste à chercher ce que l'auteur a pu vouloir représenter.

***

Nous sommes frappé, en premier lieu, de l'attitude modeste, presque humble, qu'il a donnée à son héroïne. Combien éloignée du geste impérieux qu'il eût attribué à la suzeraine s'efforçant de convertir ses vassaux à sa propre foi, s'il eût voulu exprimer le rôle de Jeanne d'Albret à Limoges, non tel qu'il fut dans la réalité des choses, mais tel que le concevaient les catholiques du temps!

En second lieu, nous relèverons comme caractéristique que la satire est surtout dans les deux vers souscrits, nullement dans les attitudes des huit personnages du groupe. Aucun de ceux-ci ne dirige vers la prédicante un regard passionné; aucun ne semble même sourire. Ce sont des gens graves, à tout le moins recueillis. L'abbé Texier, dont l'aveuglement en cette matière est vraiment surprenant, prétend que le personnage adossé à la chaire et masqué par la position qu'il occupe, « semble commenter d'une façon rieuse et goguenarde l'allocution adressée aux assistants[2] ». Là encore nous sommes obligé de contredire l'auteur. Le personnage qu'il vise a le tort de se présenter de profil. L'expression de son visage et la signification de sa main levée peuvent donc prêter à contestation. Mais si l'on rapproche son geste de celui des trois autres auditeurs qui, eux aussi, commentent de la main le

1. M. L. Guibert, dans l'article que nous avons cité, a déjà émis, quoique fort timidement, cette conjecture. Il n'a point osé s'y arrêter définitivement puisqu'il continue à voir, dans notre vitrail, une satire de Jeanne d'Albret.

2. Art. cité, t 1, p. 252-253 du *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin.*

sermon qu'ils écoutent, on est bien persuadé que ce geste est approbateur plutôt que « goguenard ». De même, dans le pli démesurément prolongé de la bouche, on est amené à voir l'expression d'une joie béate plutôt que « rieuse ». L'intention satirique du peintre-verrier ne va donc pas tant à la prédicante qu'aux gens simples, de traits grossiers, mais non « ridicules », qui sont ses auditeurs.

En résumé, nous sommes amené à conclure que, s'il y a derrière cette scène satirique quelque réalité historique, empruntée aux annales de Limoges, peut-être y pourrait-on voir un épisode des temps d'anarchie ecclésiastique que traversa notre ville vers la fin du xve siècle et le commencement du xvie [1]. Ce que Jeanne d'Albret n'a point osé en 1564, il est possible que quelque croyante catholique, mue par la ferveur de l'esprit religieux, l'ait tenté, soixante ou soixante-dix ans plus tôt, sans qu'aucun chroniqueur limousin nous en ait conservé le souvenir[2].

Alfred Leroux.

1. Voy. l'histoire du prédicateur Jean Menauld des Rosiers, carme de la province de Gascogne (1492), si bien racontée par M. Louis Guibert (dans l'*Almanach limousin* pour 1884, partie historique). Frappé d'excommunication pour quelques propositions hétérodoxes, Menauld trouva des partisans dans la population de Limoges. Il y eut des démonstrations publiques en sa faveur, des attroupements armés, presque une émeute qui obligèrent l'abbé de Saint-Martial et l'official du diocèse de se cacher pour échapper à quelque mauvais parti. — Nous ne pouvons affirmer que l'épisode de notre vitrail se rattache directement à ce mouvement de 1492. Il se pourrait cependant.

2. Nous ne saurions taire ici une autre interprétation déjà ancienne (encore qu'elle n'ait jamais été exprimée par écrit), que MM. A. de Barthélemy et Maurice Prou ont énoncée lors de la lecture du présent mémoire devant le Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne en avril 1902. Notre vitrail pourrait bien être, ont dit ces deux archéologues, la traduction d'un fabliau populaire ou d'un proverbe courant du xve siècle. — Sans y contredire absolument, nous nous bornerons à demander qu'on veuille bien prouver, au préalable, l'existence de ce fabliau ou de ce proverbe. Cette preuve une fois faite, nous demanderons si fabliau ou proverbe ne présupposent pas, à une date antérieure, quelque fait historique du genre de celui que nous admettons. Les mots *endoctrinés*, *sermonnés*, comportent assurément plus qu'une allusion à un cas énéral de la vie de tous les jours.

LA DÉFENSE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY

PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION

PAR LE CAPITAINE ANTOINE DU PLESSIS DE RICHELIEU

(9-14 OCTOBRE 1562)

Le pays d'Aunis et Saintonge fut, pendant la première guerre de religion, l'un des théâtres du drame qui se jouait entre Guise et Condé et dont les péripéties principales se déroulaient autour d'Orléans.

Sur cette scène ne surviennent pas encore, comme ce sera le cas dans les troubles postérieurs, les épisodes décisifs : point de grandes batailles qui s'y livrent; point de capitaines renommés qui s'y rencontrent; point de sièges fameux qui y soient entrepris. Et pourtant l'importance de cette région apparaît déjà aux deux partis qui sont aux prises : des côtes plates, coupées de canaux, parsemées d'archipels, d'un accès difficile à ceux qui ne connaissent pas la contrée; de fortes places qui, les unes, comme les châteaux d'Aulnay, de Saint-Jean-d'Angely, de Taillebourg, défendent les approches du pays, les autres, comme Bourg, Blaye, Talmond, Royan, surveillent l'entrée de la Gironde; la ville la plus importante, La Rochelle, bien placée au fond d'une baie sûre, défendue du côté de la terre par une région de marais, du côté de la mer solidement fortifiée déjà et capable de repousser toutes les

attaques; des officiers royaux gagnés à la Réforme et qui en favorisent le développement; des municipalités riches, actives, amoureuses de liberté, déjà acquises aux idées nouvelles; une petite noblesse enfin, aventureuse et ardente, prête à se jeter en majorité dans la lutte contre les Guise; toutes ces conditions donnent naturellement au parti huguenot le désir de s'assurer la possession du pays entier et d'en faire comme un vaste camp retranché, dont la Rochelle serait le réduit central, et qui deviendrait l'un des centres de la résistance huguenote[1].

Un moment, il semble qu'il soit arrivé à ses fins : les municipalités de Saintes et de Saint-Jean-d'Angely ont ouvert leurs villes aux troupes des réformés[2]; le capitaine François de

1. La Noue a su à merveille dégager cette importance stratégique de La Rochelle, dans ses *Discours politiques et militaires*, Bâle, 1587, pages 769 et 829 : « *Que la ville de La Rochelle ne servit pas moins à ceux de la Religion qu'avoit fait Orléans aux troubles passez.* — Les villes, qui sont comme les appuis non seulement des armées mais aussi des guerres, doyvent estre puissantes et abondantes afin que, comme de grosses sources dont découlent de gros ruisseaux, elles puissent fournir les commoditéz necessaires (et à elles possibles), à ceux qui les peuvent avoir ailleurs. Ceci fait dire à quelques catholiques qu'ils n'estimoyent pas les Huguenotz trop lourdauts, d'autant qu'ils avoyent tousjours esté soigneux et diligens de s'approprier de bien bonnes retraites. « Nous leur avions osté, disoyent-ils, Orléans pour ce que nous « ne voulions pas que de si près ils vinssent muguetter nostre bonne « ville de Paris; mais les galans n'ont pas laissé d'attraper la ville de La « Rochelle qui ne leur servira pas moins. » Ceste-ci n'est pas si grande ne si plaisante que l'autre; elle a pourtant d'autres choses qui compensent bien ces défauts, dont la principale est la situation maritime qui est une voye et une porte qui ne se peult fermer qu'avec une despense incomparable et par où toutes provisions lui viennent en abondance. A deux lieues dans la mer y a des isles fertiles qui branslent sous sa faveur. Le peuple de la ville est autant belliqueux que trafiqueur; les magistrats prudens et tous bien affectionnéz à la Religion réformée. Quant à la fortification on a connu par espreuve quelle elle est, ce qui me gardera d'en parler davantage; je confesseray bien qu'Orléans quand on est fort en campagne est un lieu plus propre pour assaillir, *mais estant question de se défendre, La Rochelle est beaucoup plus utile*... Le secours que Messieurs les Princes receurent d'elle en ceste troisiesme guerre a fait connoistre que c'estoit une bonne boutique et bien fournie. »

2. L'occupation de Saintes eut lieu en mai 1562. Cf. divers articles de M. N. Weiss dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. fr.*, t. XLII, (a. 1893), pp. 378, 505 et 615; et H. Patry, *L'occupation de Saintes par les protestants, en mai 1562*, *ibid.* (a. 1900), pp. 151 et ss. — Sur l'oc-

La Rochefoucauld [1], envoyé par le prince de Condé, s'est, par une rapide campagne, emparé de la province presque entière [2]; sauf Taillebourg et Pons qui lui résistent encore [3], toutes les places fortes sont en son pouvoir et il peut, « assez petitement accompagné », aller et venir de Saintes à Saint-Jean sans être aucunement inquiété [4]. Le pays des îles de Marennes a été mis, du côté de la terre, à l'abri d'un coup de main; dans le dédale de ses archipels se reforment les bandes huguenotes; du fond de ses canaux s'élance toute une flottille commandée par le capitaine Mathurin Thouyn qui, monté sur le « Ramberge d'Arvert », s'intitule ambitieusement « admyral de la mer des ysles de Xaintonge [5] »; elle surveille l'entrée de la Gironde, inquiète les citadelles de Bordeaux, empêche le ravitaillement des armées catholiques qui opèrent dans la Haute-Guyenne [6].

cupation de Saint-Jean, cf. Massiou, *Histoire de la Saintonge*, 6 vol., 1836-40, t. IV, pp. 519-520.

1. Fils de François II de La Rochefoucauld et d'Anne de Polignac, il avait épousé en secondes noces Charlotte de Roye, sœur d'Eléonore de Roye, princesse de Condé. Sur lui, nous renvoyons d'une façon générale à l'art. de M. Joly d'Aussy, dans le *Bull. de la Soc. hist. et arch. d'Aunis et Saintonge*, t. III (a. 1882), pp. 72 et ss.

2. Parti le 17 juillet d'Orléans, il est avant la fin du mois dans le pays. Cf. Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, éd. Baum, Cunitz et Reuss, 3 vol. in-4°, t. II, p. 707.

3. Dans le château de Taillebourg s'était enfermé Charles Guitard, sénéchal de Saintonge (Cf. not. Th. de Bèze, *op. cit.*, t. II, p. 979), avec les sieurs de Barbezières et de Nogeret (Mémoire de Sansac, gouverneur d'Angoulême, au Roi, 21 août 1562; Bibl. nat., fds. fr. 15876, f° 455, orig. sign.). Dans Pons, se trouvait Antoine, sire de Pons, resté du côté des catholiques.

4. 1562, 1[er] septembre, Bordeaux; M. de Noailles au duc de Montpensier. Bibl. nat., mss. fds. fr. 6948, f° 209.

5. Arrêt du Parlement de Bordeaux, en date du 16 oct. 1562, aux Arch. dép. de la Gironde, B. Parlement, 166; imprimé dans Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne*, t. 1, 1884, p. 553 (Pièce justificative I). — Le capitaine Mathurin Thouyn, du Château, dans l'île d'Oléron, fut compris dans les poursuites qui eurent lieu en octobre 1562 contre divers réformés réfugiés dans les îles d'Arvert, et condamné par plusieurs arrêts du Parlement de Bordeaux (Cf. les pièces justificatives publiées à la suite du Registre de baptêmes de Jean Frèrejean, de Saint-Seurin en Saintonge, éd. H. Patry, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. fr.*, t. L, a. 1901, pp. 190 et ss.).

6. 1562, 13 août, Château-Trompette; M. de Vaillac, gouverneur du Château-Trompette à Catherine de Médicis. B. N., fr. 15876, f° 416, orig.

Sans doute la ville de La Rochelle fermait encore obstinément ses portes à La Rochefoucauld. Sa municipalité, où prédominait pourtant l'élément protestant, était avide d'indépendance et âprement jalouse de ses privilèges; elle était fermement décidée, avec l'appui du gouverneur, M. de Jarnac, de la haute bourgeoisie protestante, du Consistoire lui-même, à ne pas aller vers Condé, à demeurer du côté du roi, à pratiquer une politique de neutralité, d'ailleurs plus rochelaise que royaliste[1]. Mais il y avait dans la ville un autre parti qui aurait voulu la donner à La Rochefoucauld; des intrigues se nouaient entre le capitaine protestant et quelques-uns des habitants; on pouvait craindre que, d'un moment à l'autre, un coup de main bien préparé ne fît tomber la place entre les mains du parti militant[2].

Tel était, en résumé, le tableau qu'aux mois d'août et de septembre 1562, les officiers du roi présentaient au gouvernement dans leurs rapports et dans leurs lettres. Si le capitaine Symphorien de Durfort de Duras, qui opère dans la Haute-Guyenne, parvient à déjouer l'activité de Montluc, la prudence de Burie et fait sa jonction avec La Rochefoucauld[3], toute la Saintonge leur est acquise; La Rochelle tombe en leur pouvoir; puis si tous deux, remontant vers le nord avec

1. Sur cette attitude des Rochelais pendant la première guerre de religion, nous nous contenterons de renvoyer à l'article de M. N. Weiss, *Les Rochelais d'autrefois devant le tribunal impartial de l'histoire*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. fr.*, t. XLIV (a. 1895), p. 392. — La thèse contraire a été développée par M. d'Aussy, *Un politicien au* XVIe *siècle : Guy Chabot de Jarnac* (1562-1568), dans la *Revue des questions historiques*, 1er janv. 1895, pp. 172 et ss.

2. Cf. Amos Barbot, *Histoire de La Rochelle, depuis l'an 1199 jusqu'en 1575*, éd. d'Aussy, t. II (1889), pp. 173 et ss.

3. Nous n'avons à insister ni sur Symphorien de Durfort de Duras, qui commandait les forces protestantes dans la Haute-Guyenne, ni sur M. de Burie, qui n'apparaîtront guère dans le cours de cette étude. Disons seulement que Charles de Coucis, seigneur de Burie, était d'origine saintongeaise. En 1557, il avait obtenu du roi des lettres de « l'estat de lieutenant général pour le roy au gouvernement de Guyenne en absence du roy de Navarre ». (Lettres en date du 31 août 1557, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 1er mars 1558, n. st.: Arch. dép. de la Gironde, B 35, Parlement, Enregistrement des édits royaux, reg.) C'était un renouvellement de provisions antérieures.

leurs bandes victorieuses et réorganisées, rejoignent le gros des forces huguenotes, la défaite du parti des Lorrains et le triomphe de M. le Prince sont sans doute assurés.

Déjà le gouvernement de Charles IX s'était préoccupé d'apporter des « remèdes » à cette situation. Dès le mois de juin, Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, avait été désigné pour prendre le commandement d'une importante armée chargée d'empêcher la jonction des deux chefs huguenots et de « brider » la Saintonge[1].

Saint-Jean-d'Angely était alors la clef de la province. Son château dominait la petite rivière de la Boutonne, affluent de la Charente, et en fermait la vallée, qui est comme la route naturelle du Poitou au cœur même de la Saintonge, par Brioux, Aulnay et, plus bas, Taillebourg.

La Rochefoucauld était passé par Saint-Jean en venant occuper le pays à la fin de juillet[2]. Au milieu d'août sa présence y était de nouveau signalée[3] et il faisait exécuter quelques travaux pour mettre en état de défense les murailles de la place[4]. Deux cents hommes y étaient mis en garnison. Un capitaine audacieux et entreprenant, Regnié Texier, les commandait[5]. Tranquille dans la province, La Rochefoucauld pouvait bientôt envoyer à Duras deux importantes colonnes de renfort. L'une, qui partait de Saint-Jean-d'Angely

1. Mémoire du roi de Navarre à la reine, s. d. (juin 1562), copie du temps. Au dos : « Responce au mémoire apporté par le s. d'Escars ». Bibl. nat., fds. fr. 15877, f° 84. Cf. de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. IV, p. 422.

2. Dans le registre des comptes communaux de Saint-Jean pour les années 1562-1563, tenu par le « receveur des deniers communs », Pierre Hillairet, nous trouvons, à la date du 29 juillet 1562, la mention d'un payement fait pour un tonneau de vin offert par la municipalité à La Rochefoucauld lors de son passage. (Arch. comm. de Saint-Jean, E supplt. 1290, f° 9 v° (anc. CC. 30).

3. Bèze, *Hist. eccl.*, éd. cit., t. II, p. 979.

4. Reg. Hillairet cit., f° 9 v° et f° 10 : [1562, 12 août] « ... A Jehan de Jouhet maistre masson..., vingt cinq solz pour faire charrier du sable au boullevard de la porte de Taillebourg pour faire la porterie suivant le commandement, etc... et acquict, etc., dattez du douziesme jour d'aougst M. Vc soixante deux. »

5. 1562, 9 août, Bordeaux. M. de Burie au roi de Navarre. Bibl. nat., mss., fds. fr. 15876, f° 375, orig.

même, composée de quatre ou cinq cents chevaux, sous les ordres des capitaines Puch et Savignac, s'en allait par Barbezieux, Montendre et Montguyon[1]; l'autre, sortie de Saintes et commandée par le capitaine Du Bordet, avec soixante salades, deux cents arquebusiers à cheval et deux enseignes de gens de pied, s'emparait en passant de la ville de Pons dont le château demeurait néanmoins toujours aux catholiques et, traversant Saint-Astier, ne tardait pas sans doute à rejoindre la précédente colonne[2]. A elles deux, elles formaient un contingent de sept cornettes de cavalerie dont la présence était signalée en Périgord dans les derniers jours du mois d'août[3]. Elles étaient auprès de Duras, à Gourdon, le 2 septembre[4].

Mais, capitaine négligent, La Rochefoucauld ne se préoccupait pas de faire prendre dans la place de Saint-Jean d'autres mesures de défense que celles qu'il avait ordonnées au milieu du mois d'août : ville et château devaient donc capituler à la première sommation des catholiques.

Parti pour la Saintonge dès le mois d'août, le duc de Montpensier[5] était encore à Poitiers le 10 septembre. A cette date, il hésitait entre deux tactiques : la première consistait à entrer directement en Saintonge, à « s'attacher » immédiatement à La Rochefoucauld et à le déloger de Saint-Jean-d'Angely et de Saintes. Mais avec les seules forces dont il disposait, il se sentait encore « ung petit bien foible ». On lui

1. 1562, 21 août, Angoulême. « Mémoire pour le s. de Lapounguière », signé Sansac (gouverneur de l'Angoumois). B. N., fr. 15876, f° 455, orig.

2. Théod. de Bèze, *Hist. eccl.*, éd. cit., t. II, p. 920.

3. 1562, 1er sept., Bordeaux. M. de Noailles au duc de Montpensier. Bibl. nat., mss., fds. fr. 6948, f° 209.

4. Bèze, *Hist. eccl. cit.*, t. II, p. 920.

5. Louis II de Bourbon, duc de Montpensier (1513-1583), était parti pour la Saintonge à la fin d'août ou au commencement de septembre. Catherine de Médicis annonce son départ prochain à Burie et Montluc le 14 août. (*Lettres de Catherine de Médicis*, éd. la Ferrière, t. I, p. 376.) — Il avait sous ses ordres vingt enseignes de Français, trois mille Espagnols, de la gendarmerie, de l'artillerie, les compagnies de MM. d'Ossun, de La Pérouse des Cars, comte de la Vauguyon, de Louis Prévost, baron de Sansac, etc. Il devait se réunir à Burie et à Montluc et prendre le commandement général des troupes catholiques en Guyenne. Sur son départ, cf. de Ruble, *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, t. I, 1897, in-8°, pp. 265 et ss.

avait rapporté, en effet, que La Rochefoucauld, alors à Saintes, avait sous ses ordres six mille hommes de pied et deux cents chevaux, et qu'il y attendait d'autres renforts encore. En outre, on pouvait craindre qu'à l'approche des catholiques, La Rochefoucauld ne se retirât dans la région des îles où sa position serait inexpugnable : car « la force y est grande à merveille et le temps si propre pour eulx qu'il seroit très malaisé d'en avoir la raison ».

La seconde tactique était de laisser La Rochefoucauld de côté, et d'aller rejoindre directement en Guyenne Montluc et Burie. Mais si Montpensier passait sans enlever au capitaine protestant Saintes ni Saint-Jean, il fallait alors redouter que celui-ci ne « fît quelque fascheuse entreprise, *qui croistraît* l'espérance et cueur des siens[1] ».

Le duc de Montpensier, après avoir pris l'avis des capitaines qui l'accompagnaient[2], se décida à un tiers-parti qui fut à coup sûr le plus habile et d'un véritable homme de guerre. Quittant Poitiers, il marcha avec toutes ses forces vers la Saintonge comme s'il voulait y pénétrer immédiatement et attaquer La Rochefoucauld; mais, arrivé à quelque distance des limites de cette province[3], il apprit que La Rochefoucauld à son approche se repliait précipitamment vers la région des îles, abandonnant Saintes et Saint-Jean; aussitôt il arrêtait net son mouvement en avant et se contentait de détacher de son armée le capitaine Châteauroux. Celui-ci, à la tête de trois cents chevaux, se présentait devant la place de Saint-Jean-d'Angely et, la trouvant dégarnie, en obtenait la reddition immédiate (23 septembre)[4].

1. 1562, 10 sept., Poitiers. Montpensier au Roi. Bibl. nat., fr. nouv. acq., vol. 6010, f°s 12 et 13, cop. mod.

2. *Ibid.*

3. Peut-être alla-t-il jusqu'à Aulnay, d'où par Matha il dut gagner Cognac, laissant à sa droite Saint-Jean-d'Angely et Saintes.

4. Théod. de Bèze, *op. cit.*, t. II, p. 982. Nous préférons son récit à celui de d'Aubigné pour qui (*Hist. univ.*, éd. de Ruble, Soc. de l'hist. de France, t. II, p. 45) ce fut Richelieu lui-même qui obtint la reddition de Saint-Jean « par une foi violée ». — Bèze est au contraire confirmé ici par Coustureau, secrétaire du duc de Montpensier (*Histoire de la vie et faits de Louis de Bourbon, surnommé le bon, premier duc de Mont-*

Montpensier se détournait alors brusquement vers le sud, précipitait sa marche, était à Cognac le 25 septembre[1], à Pons le 29[2]. La Rochefoucauld avait mis le siège devant le château de Talmond-sur-Gironde[3]. Montpensier parut vouloir de nouveau l'y attaquer; mais La Rochefoucauld, encore une fois, se dérobait à son approche (2 octobre) : il se repliait maintenant au nord. Le général catholique se contentait alors de passer à quelque distance de la place, et, la laissant à droite, traversait Mirambeau, atteignait Blaye, puis Bourg-sur-Gironde, puis Libourne, puis Castillon, enfin Bergerac, où il était le 7 octobre[4].

pensier, nouv. éd. par Du Bouchet, Rouen, 1635, in-12). D'après celui-ci, c'est seulement de Pons, où il était le jour de la Saint-Michel (29 septembre), que Montpensier envoya Richelieu pour commander dans Saint-Jean. Plus vague, de Ruble (*Jeanne d'Albret et la guerre civile*, t. I, 1897, p. 283), interprétant mal le récit de Coustureau, affirme que vers la mi-septembre, Montpensier « campa sous les murs de Saint-Jean ».

1. 1562, 25 sept., Cognac. Le duc de Montpensier au comptable de Bordeaux. Bibl. nat., fds. fr., vol. 21490, f° 24, orig. — 1562, 26 sept., Cognac. Mandement du sénéchal de Saintonge pour faire faire information sur le pillage de l'abbaye de Saint-Jean. Arch. de l'abbaye, auj. à la Bibl. de Poitiers, coll. dom Fonteneau, t. XXXII. Impr. dans Massiou, *Hist. de la Saintonge*, t. IV, p. 514 (pièces justif.).

2. Coustureau, *Vie*, etc., *loc. cit.*, p. 8.

3. Sur le siège de Talmond, par les troupes de la Rochefoucauld, on pourra utiliser Bèze, *Hist. eccl.*, t. II, p. 980, tout en rapportant à la fin de septembre et au début d'octobre les opérations qu'il nous dit être de la fin d'août et du début de septembre. Les documents immédiatement contemporains ne nous signalent, en effet, ni à la fin d'août (cf. une lettre du capitaine La Gombaudière, gouverneur de Talmond, à Ant. de Noailles, Talmond, 1562, 21 août, Bibl. nat., fds. fr. 15376, f° 457, orig. autog.), ni au début de septembre (cf. Registre de baptêmes de Jean Frèrejean, *jam cit.*, éd. *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. fr.*, a. 1901, pp. 147 et ss.), un siège de Talmond. Au contraire, une première lettre d'Antoine de Noailles, adressée au Roi et à la Reine de Navarre et en date du 24 sept. 1562 (Bibl. nat., fds. fr. 6908, f° 101, min. orig. pap.) nous montre les troupes de La Rochefoucauld venant d'arriver au pied des murs. Une seconde, adressée à Montpensier en date du 27 sept. (Bibl. nat., *ibid.*, f° 143, min. orig. pap.), nous donne des détails sur la continuation du siège. Si on rapproche ces deux lettres du récit de Théod. de Bèze, on pourra très bien admettre que celui-ci a fait involontairement une erreur chronologique d'un mois et que la levée du siège a eu lieu, non pas comme il le dit, le 2 septembre, mais bien le 2 octobre.

4. Coustureau, *op. cit.*, pp. 8 et s.; et 1562, 7 oct., Bergerac, Antoine,

Vivement exécutées, ces deux attaques simulées avaient parfaitement réussi. Le duc de Montpensier s'était montré général plein d'élan et manœuvrier de première force : il s'interposait entre Duras et La Rochefoucauld dont les communications étaient coupées[1]; le siège de Talmond avait été levé sans difficulté; au nord, par l'occupation de Saint-Jean les catholiques s'étaient assuré une porte de la Saintonge.

Il fallait en confier la garde à un capitaine actif et habile : de Pons, le duc de Montpensier y dépêcha comme gouverneur Antoine du Plessis de Richelieu; celui-ci devait remplacer Louis le Barle de Chinon, dit Le Pin, qui, après la prise de la ville par le capitaine Châteauroux, y avait été laissé comme gouverneur provisoire[2].

s. de Pons, à Catherine de Médicis. Bibl. nat., fds. fr. 15877, f° 179, orig. autogr. Montpensier repartit de Bergerac le 9 octobre pour aller joindre Burie et Montluc (Coustureau, p. 9).

1. A la fin du mois de septembre, La Rochefoucauld et Duras espéraient encore pouvoir faire leur jonction ; le 8 octobre, de Châtellerault, le capitaine Montpezat signalait leurs intentions d'après des lettres reçues antérieurement. Le passage de sa lettre est assez piquant pour mériter d'être cité : « Sire, il y a aucuns des habitans de ceste ville qui sont avec le s^r de la Rochefoucaut qui puys deux jours ont escript à leurs femmes et à quelques ungs de leurs amys qui sont enchores en la ville ; mais ilz ont myeux caché leurs lettres que leurs femmes, et les advertissent que bien tost les s^rs de La Rochelfoucaut et Duras se doivent assembler, etc. » (Bibl. nat., 15877, f° 148, orig. autogr., 2 fol. pap.)

2. Cf. Coustureau, *Vie*, etc., *l. c.*, et Bèze, *l. c.* — Contrairement à l'opinion de M. Hanotaux (*Histoire du cardinal de Richelieu*, t. I : *La jeunesse de Richelieu*, 1893, in-8°, p. 29), nous pensons que c'est Antoine de Richelieu, dit « le moine » et non son frère aîné François, dit « Pilon », maître de camp, blessé au siège de Bourges (août 1562), qui défendit Saint-Jean en 1562. La confusion résulte de ce que la plupart des auteurs et des documents contemporains les appellent tous deux indifféremment et le plus souvent « le capitaine Richelieu », qu'il s'agisse effectivement du simple capitaine ou du « maistre de champ ». M. H., en ce qui concerne les campagnes des deux frères à cette date, suit la plupart du temps le récit très postérieur et manifestement erroné du généalogiste André Duchesne (*Histoire généalogique de la maison du Plessis de Richelieu*, justifiée par titres, histoires et autres bonnes preuves, par André Duchesne, Tourangeau, géographe du Roy, 1631, in-fol., p. 53). Au contraire, les chroniqueurs contemporains, Bèze (*Hist. eccl.*, éd. cit., t. II, p. 982) et Brantôme (Ed. Lalanne, *Soc. de l'hist. de Fr.*, t. V, p. 13), et l'historien rochelais bien informé Amos Barbot (*Histoire de la Rochelle*, éd. d'Aussy, cit., t. II, p. 180), s'accordent pour désigner « le

Dans son ouvrage sur le cardinal de Richelieu[1], M. Hanotaux, en un récit très coloré, a retracé depuis sa naissance la carrière tourmentée de ce personnage, grand-oncle de son héros. Il a dit les exploits de ce capitaine passionné d'aventures, ardent au pillage : placé tout jeune au monastère de Saint-Florent de Saumur, Antoine ne tarde pas à s'échapper, attiré par une vocation irrésistible pour les armes[2]; en Italie il court combattre aux côtés de son frère aîné François, dit « Pilon[3] »; à Tours, en 1560, à la tête de ses compagnons, « canaille levée de gens vicieux autant que leur capitaine », il apporte le désordre et s'efforce par ses « vilainies et débordements » de soulever la population afin de trouver un prétexte au conflit et au pillage qu'il rêve[4]; en Poitou, pendant la première guerre de religion, sous les ordres de Montpensier, il fait traquer comme des bêtes fauves les paysans qui fuient épouvantés à l'approche de ses bandes, commande l'incendie des villages, le massacre des populations[5]. M. Hanotaux nous a rapporté les jugements des chroniqueurs contemporains sur Antoine; assurément, celui-ci ne jouissait

moine » comme prenant part à la campagne de Saintonge aux côtés de Montpensier et défendant Saint-Jean. D'ailleurs, à la même époque, François était au siège de Rouen avec l'armée royale (Bibl. nat., V^c Colbert, vol. XXIV, f° 235 : « Estat et appoinctemens des lieutenant général en l'armée et au camp devant Rouen et autres officiers payez pour le mois de septembre MV^cLXII... Au sieur de Richelieu, mestre de champ des bandes françaises... II^c l. ». 1 pièce orig. papier). Ajoutons qu'au mois de février 1563, François, qui était toujours avec l'armée royale sous les murs d'Orléans, en était détaché pour aller enlever la place de Sully (D'Aubigné, *Hist. univ.*, éd. cit., t. II, p. 127). Or, Antoine, à la même époque, venait à peine de laisser La Rochelle, où, après le départ de Montpensier, il avait été mis à la tête de la garnison. (Barbot, éd. cit., t. II, p. 188.)

1. *Histoire du cardinal de Richelieu, op. cit.*, pp. 25 et ss.

2. Procès-verbal de l'enquête faite par le cardinal Carlo Caraffa en 1556-57 pour relever Ant. du Plessis de ses vœux monastiques, éd. dans Martineau, *Le cardinal de Richelieu*, 2e éd. P. 1870, p. 38.

3. *Ibid.*

4. Regnier de la Planche, *De l'estat de France sous François II.* Collect. Buchon, p. 296, et Théodore de Bèze, *éd. cit.*, t. I, 342 et ss.

5. Aug. Lièvre, *Histoire des protestants en Poitou.* Poitiers, 1856, in-8°; t. I, p. 123.

pas auprès d'eux d'une bonne réputation : « moine accomply en toute vilenie et débordement », nous dit La Planche[1]; « home mal famé et renommé pour ses larcins, voleries et blasphèmes, étant au reste grand ruffien et gruier de tous les bordeaux », ajoute l'Estoile[2]; « homme abandonné à tous les genres de vice et de débauche », conclut enfin de Thou[3]; et M. Hanotaux nous raconte sa mort d'après le récit de l'Estoile[4]. « Le jeudi 19e janvier [1576], le capitaine Richelieu, de Poittou, dit le moine Richelieu, qui avoit charge de vingt enseignes de gens à pied,.. fut tué à Paris en la rue des Lavandières par des ruffiens comme lui, estant avec des garses en une maison prochaine dudit Richelieu, lesquels sur les dix ou onze heures du soir il estoit aller increper et chasser dudit lieu, comme lui desplaisant de ce qu'ils entreprenoient ruffianer et bordeler si près de son logis, à sa veue et à sa barbe. » « Mort symbolisante à sa vie », ajoute l'Estoile, qui rédige ainsi, dans un style convenable au sujet, l'oraison funèbre d'un homme dont les vices manifestent par leur excès même ce qu'il y avait de naturellement violent et âcre dans le sang de cette famille[5]. »

A ce portrait, il ne paraît manquer qu'un trait, mais essentiel. L'ancêtre du cardinal de Richelieu n'a-t-il donc eu aucune qualité militaire sérieuse? Doit-on le considérer comme un simple chef de bandes, capable seulement de pillages et de tueries?

« Vaillant, songneux et expérimenté capitaine », ainsi le définit au contraire le duc de Montpensier, son protecteur et son chef hiérarchique dans la campagne de 1562[6]. Et la façon dont Richelieu a défendu Saint-Jean-d'Angely pendant cette même campagne, l'activité qu'il a déployée avant l'arrivée

1. Regnier de la Planche, *l. c.*
2. Pierre de l'Estoile, *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, Champollion, etc. P. 1875, in-8°, t. I, p. 111.
3. De Thou, liv. XXIV, p. 1108, et XXX, t. II, p. 101.
4. L'Estoile, *l. c.*
5. Hanotaux, *op. cit.*, p. 31.
6. 1562, 12 novembre, La Rochelle, *Mémoire du duc de Montpensier au Roi*. Bibl. nat., fds fr., nouv. acq., vol. 6010, f°s 1 et ss.

des troupes de La Rochefoucauld pour mettre en parfait état de résistance les fortifications de la place, pendant le siège, pour repousser les attaques furieuses et désespérées d'un capitaine qui sentait que la fortune l'abandonnait décidément, donnent à croire que le tableau de M. Hanotaux, si bien tracé qu'il soit, est peut-être incomplet, et que dans le « bandit[1] », il y avait vraiment l'étoffe d'un capitaine[2].

Dès son arrivée à Saint-Jean, on s'occupe activement à mettre en état de défense les murailles de la ville et le château : réquisitionnés sur son ordre au son du fifre et du tambourin par les sergents municipaux, les habitants des villages voisins, de Mazerai, d'Asnières, des Landes, des Vergnes, de Nachans, accourent, amenant avec eux leurs charrettes pour aider au transport des matériaux[3]; tous les corps de métier de la ville se mettent à la besogne, charrons, cordiers, maçons; des rations de pain et de vin sont distribuées aux tra-

1. Hanotaux, *op. cit.*, p. 27.

2. Pour le récit de ce siège, on a eu recours :

1° Aux documents immédiatement contemporains : 1562, 13 octobre, Lusignan. Le capitaine de Lusignan, M. de la Messelière, à la Reine (Bibl. nat., fds. fr., 15877, f° 219, orig. autogr.). — 1562, 17 oct., le même à la même (Bibl. nat., *ibid.*, f° 236). — Surtout le Registre déjà cité de Pierre Hillairet, receveur des deniers communs de la ville de Saint-Jean, dans lequel un grand nombre de folios sont consacrés à la comptabilité des dépenses occasionnées par le siège.

2° Aux chroniqueurs, ou aux historiens postérieurs de peu : Théod. de Bèze, *Hist. eccl.*, éd. cit., t. II, p. 982. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, éd. cit., t. II, 1887, p. 45. — Coustureau, *op. cit.*, pp. 9 et ss., etc.

Ajoutons enfin que les historiens modernes, Massiou (*Histoire de la Saintonge*, t. IV, *op. cit.*, pp. 75 et 76), Alph. de Ruble (*Jeanne d'Albret et la guerre civile, op. cit.*, pp. 285-86), et surtout le très impartial et très consciencieux historien de Saint-Jean-d'Angély, M. L.-C. Saudau (*Saint-J.-d'A. d'après les archives de l'échevinage*, St-J.-d'A., 1886, in-8°, pp. 173 et suiv.), n'ont fait que mentionner ce siège, n'utilisant que les courtes indications des chroniques.

3. Reg. Hillairet cit., f° 10 v° : « A Raymond Peynet sergent de lad. ville, dix solz pour avoir esté es bourgs de Mazeray et Asnières commander aux habitans venir travailler aux fortiffications de lad. ville; comme appert par commandement signé Tesseron et aquict signé dud. Peynet du XXIII° jour de septembre MV° soixante deux... Cy renduz pour ce.. x s. » [Et, en marge, d'une écriture différente :] « Veu le commandement et acquit allouhé »; f° 14 r° et ss.

vailleurs qui sont sur les remparts pour qu'ils n'aient pas à laisser leur ouvrage[1]. Sable et chaux sont transportés aux fortifications pour la fabrication des matériaux destinés à réparer les brèches[2]; des tonneaux remplis de terre sont placés sur les murs pour protéger les défenseurs[3]; Richelieu se préoccupe surtout de la porte de Taillebourg : là en effet aboutit la route par où doit venir La Rochefoucauld, alors dans le sud de la Saintonge : de solides herses y sont placées[4]; le pont-levis est réparé[5] : on en remplace les chaînes, les ferrures, les gonds[6]; on en huile soigneusement les jointures[7]. C'est ainsi qu'en quelques jours les plus grosses réparations sont achevées. Le 16 octobre, le bruit se répand dans la place que La Rochefoucauld[8] est en marche vers Saint-Jean; Richelieu envoie aussitôt trois hommes chargés de s'enquérir où il est exactement; en même temps il fait prévenir les gouver-

1. Reg. Hillairet cit., f° 12 r° : « A baillé led. recepveur pour du pain et vin qui auroit esté distribué aux habitans de la banlieue qui travailloient aux fortiffications de lad. ville la somme de trante solz qu'il requiert luy estre allouhée suyvant la déliberacion dud. colliege du vingt sixiesme jour de septembre MV^{c} soixante deux, signée Sarreau. Cy renduz pour ce.......... xxx s. » — Cf. aussi f° 11 r°, etc.

2. Reg. Hillairet cit., f° 13 v° : « A Jehan de Jouhet masson pour quatre boiceaulx de chaulx qui ont esté emploiez à faire les murailles de la barriere de la porte de Taillebourg, vingt-quatre solz, comme appert par commandement signé Sarreau et acquict dud. de Jouhet signé Peynet à sa requeste, dattez du premier jour d'octobre oud. an MV^{c} soixante et deux. Cy renduz pour ce............ xxiiii s. » — Cf. aussi f° 13 v°, etc.

3. Reg. Hillairet cit., f° 10, r° : « A fourny led. recepveur durant le siège à ceulx qui auroient remply de terre les pippes et barricques estans sur les murs de lad. ville devant l'esglize Nostre-Dame des Halles et aussi à la Platteforme dix pinctes de vin à raison de huict deniers la pincte et ung pain de deux solz six deniers montant neuf solz deux deniers, suyvant le commandement, etc... cy renduz pour ce............ ix s. ij d. »

4. Reg. Hillairet, cit., f° 12, r°.

5. *Ibid.*, f° 14 v°.

6. *Ibid.*, f° 20 v°.

7. *Ibid.*, f° 13 v°.

8. Reg, Hillairet cit., f° 16 r° : « A trois hommes qui ont esté veoir par commandement de Monseigneur de Richelieu où estoit Monseigneur le Conte de La Rochefoucauld, douze solz, comme appert par commandement en datte dud. jour septiesme d'octobre oud. an MV^{c} soixante et deux. Cy renduz pour ce.................................. xii s. »

neurs de Châteauneuf et d'Angoulême d'avoir à se tenir sur leurs gardes[1]. Pour que tout soit décidément prêt, il s'assure une dernière fois de la solidité des défenses : il donne un dernier coup d'œil à la porte de Taillebourg[2]; des tonneaux sont mis en perce, sur son commandement, pour que le vin soit distribué aux travailleurs[3].

On se préoccupe aussi de l'artillerie et des munitions; les particuliers sont encore une fois réquisitionnés pour la besogne : un armurier fournira des flèches de treize pieds de long, des boîtes d'arquebuse à croc, et des verges pour la manœuvre des pièces[4]; le marchand Étienne Griffon apportera, moyennant dix-huit sous tournois, trente-six livres de goudron, de la filasse pour faire des fusées et cent soixante livres de plomb pour fabriquer des boulets[5]; Claude Pasquier, maréchal ferrant, recevra quatre livres un sol pour avoir fourni vingt-trois livres de fer qui serviront à la fabrication « des gouppilles et chevilles et autres choses nécessaires pour ferrer les pièces de la ville[6] ». Un roulier, enfin, mettra des essieux neufs aux canons qui sont en batterie sur le boulevard de la porte de Taillebourg[7]. Aux Jacobins, au château, on fabrique activement du salpêtre[8].

Aussi, quand le 9 septembre au soir[9], la sentinelle placée sur le clocher de l'église Notre-Dame-des-Halles, signalait l'approche de la cavalerie huguenote[10], les hommes de Riche-

1. Reg. Hillairet cit., f° 15 r° : « A Mery Bournucier la somme de cent sols tournois pour porter ung pacquet de lectres à Angoulesme par ordonnance de Messeigneurs de Richelieu et du Pin comme appert par commandement signé Sarreau et acquict signé Bournucier dattez du sixiesme dud. mois d'octobre oud. an mil cinq cens soixante et deux. Cy renduz pour ce.. c s. »
2. Reg. Hillairet cit., f° 17 r°.
3. *Ibid.*, f° 18 r°.
4. *Ibid.*, f° 55 r°.
5. *Ibid.*, f° 44 r°.
6. *Ibid.*, f° 44 r°.
7. *Ibid.*, f° 52 r°.
8. *Ibid.*, f° 17 r° et ss.
9. 1562, 13 oct., Lusignan. Le capitaine La Messelière, gouverneur, à la reine. Bibl. nat., fds fr. 15877, f° 219.
10. Reg, Hillairet cit., f° 22 r° : « A payé led. recepveur à Hellyes Guy-

lieu et la compagnie de Louis le Barle de Chinon étaient prêts à repousser l'attaque.

La Rochefoucauld accourait, affolé par la tactique de Montpensier et plein du dépit de deux nouveaux échecs : devant les portes de La Rochelle, où il avait essayé de s'introduire par surprise (23 septembre[1]), il avait trouvé, suivant la pittoresque expression de d'Aubigné, « visage de bois[2] »; à Pons, où en un fougueux élan il avait emporté la ville et était entré dans le château, ses efforts, si désespérés qu'ils fussent, n'avaient pu triompher de la résistance des défenseurs réfugiés dans le donjon; après avoir saccagé la ville et allumé quelques incendies[3], il avait dû se retirer, abandonnant un siège où il avait perdu une centaine d'hommes et n'avait pas acquis « bien grande réputation[4] ».

Alors, encore une fois, il remontait vers le nord, traversait Saintes, et, furieusement, allait se jeter à l'assaut des murailles de Saint-Jean, pour essayer de reprendre cette ville que sa négligence avait perdue.

Mais c'est en vain que, dans la nuit du 9 au 10, il fait rompre les chaussées des moulins qui s'alimentent le long de la Boutonne, dans le but sans doute de mettre à sec les fossés de la place; c'est en vain que le lendemain, il commence à battre les murailles de la porte de Taillebourg avec quelques pièces d'artillerie qu'il a amenées avec lui[5]; les gens de Richelieu sont aux remparts et avec eux des habitants montent activement la garde; des chandelles sont distribuées aux sentinelles

thon, Micheau Davyau, Renauld Moreau, Jehan Frelot et Simon Drauld la somme de trente neuf livres douze solz pour avoir faict la sentinelle au clochier de lad. ville, suyvant la deliberation dud. colliege et comme appert par leurs acquitz. — Cy rendus pour ce...... xxxix l. t. xii s. »

1. Amos Barbot, *Histoire*, etc., *op. cit.*, t. II, pp. 175 et suiv.

2. *Hist. univ.*, éd. cit., t. II, p. 45.

3. 1562, 7 oct., Bergerac. Antoine, sire de Pons, à Catherine de Médicis, *jam cit.*

4. [1563, fin janv.] Antoine de Noailles à Charles IX. Bibl. nat., fds fr., nouv. acq., vol. 1235, f° 25: cop. mod. imparf. de l'orig. de Saint-Pétersbourg. Éd. dans de Ruble : *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, t. I, p. 469.

5. Lettre de La Maisselière, *cit. supra*.

qui veillent au château et aux portes de la ville[1]; une vigoureuse canonnade répond, de la place, à la canonnade de La Rochefoucauld. Pour laisser aux soldats tout le soin de la défense, les habitants, encore une fois réquisitionnés, réparent les brèches des remparts[2], fabriquent au château le salpêtre et mettent le plomb en boulets[3], aidés par les femmes elles-mêmes[4].

Ayant échoué dans son attaque contre la porte de Taillebourg et le château, La Rochefoucauld en prononce une autre du côté de la porte de Matha. Richelieu aussitôt, sans hésiter, commande de mettre le feu aux faubourgs de la ville de ce côté, de façon à rompre l'élan du capitaine huguenot[5].

C'est alors, sans doute, que parvenait à La Rochefoucauld la nouvelle de l'écrasement des troupes de Duras à Vergt, en Périgord (9 oct. 1562). Craignant probablement l'arrivée des forces catholiques victorieuses, il levait, le 14 octobre au matin, le siège de la place[6], en abandonnant une partie de ses bagages, tandis que ses gens se dispersaient; les uns gagnaient La Rochelle, les autres couraient se réfugier dans les Iles; avec ses effectifs décimés, lui-même gagnait Matha, puis l'Isle-en-Jourdain et enfin Montmorillon[4]. C'est là seulement que le rejoignait Duras qui, avec ses troupes en déroute, avait traversé toute la Saintonge, espérant sans doute le rencontrer encore sous les murs de Saint-Jean-d'Angely[7]. Tous deux, avec les débris de leurs forces, arrivèrent à Orléans vers la fin du mois d'octobre[8].

La vigoureuse et victorieuse défense de Saint-Jean-d'Angely

1. Reg. Hillairet cit., f° 20, r°.
2. Reg. Hillairet cit., f° 20, r° et ss.
3. Reg. Hillairet f° 20, r° et ss.
4. Reg. Hillairet f° 19, v°. « A Jehanne Brosset, la somme de quatre livres pour avoir mis quatre cens livres de plomb en boulletz pour les pièces de lad. ville durant le siege », etc.
5. Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, t. II, p. 983.
6. Lettre de La Maisselière; Lusignan, 16 oct. 1562 : Bibl. nat., fds fr. 15877, f° 236, orig. autogr.
7. Théodore de Bèze, *Hist. eccl.*, t. II, pp. 946 et 983.
8. Cousturеau, *Histoire*, etc., *op. cit.*, p. 11.

devait avoir, pour le succès des opérations catholiques dans la Saintonge, d'aussi importants résultats que la victoire de Burie et Montluc à Vergt en avait eus dans la Guyenne : c'était tout le pays et la ville de La Rochelle perdus sans retour pour les protestants; c'était le découragement qui se mettait dans les rangs des soldats huguenots et de leurs capitaines; les petits nobles de la Saintonge abandonnent le chef pour rentrer dans leurs maisons et, à son départ de Saint-Jean, il ne restait plus aux côtés de La Rochefoucauld que quatre-vingts gentilhommes et trois cents argoulets [1]; c'était enfin, pour Burie et Montpensier, la possibilité de « nectoyer » toute la Saintonge et d'écarter tout danger qui pût venir de ce côté.

« Le capitaine Richelieu et ça trouppe ont très bien faict leur debvoyr », écrivait le gouverneur de Lusignan, La Messelière, à Catherine de Médicis [2].

Peu après la levée du siège, Richelieu se faisait octroyer par la municipalité un don de cent écus [3]. Désormais les « deniers communs » vont être dépensés non plus pour réparer les remparts de la ville, mais pour entretenir la table de Monsieur le Gouverneur, et dans le registre de Pierre Hillairet il n'est plus fait mention de sommes fournies pour les achats de plomb, d'arquebuses ou de flèches, ou pour la fabrication du salpêtre, mais bien pour les dons de soles, de lou-

1. Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, *op. cit.*, t. II, p. 915.

2. 1562, 17 oct. M. de La Maisselière à Catherine de Médicis, lettre cit.

3. Reg. Hillairet cit., f° 21 r° : « A payé led. recepveur à Monseigneur de Richelieu la somme de cent escuz sol suyvant la déliberation dud. colliège dathée du dix-septiesme dud. mois d'octobre oud. an mil cinq cens soixante et deux. Signée : Boiceau, greffier.

« Cy renduz pour ce........................ IIc l. t.

[Et, en marge, d'une autre écriture :] « Veue la déliberacion et ouy sur icelle led. comptable par serment et actendu le temps de guerre qui avoit cours et que led. Richelieu ne aultres gouverneurs n'ont de coustume donner acquitz de ce qu'ilz reçoivent de ceulx sur lesquelz ilz ont pouvoir mesmement par la force, le procureur du roy consent lad. partie estre allouhée aud. comptable, considéré qu'il est en réputacion d'homme de bien. »

bines, de brochets et d'huîtres que Richelieu se fait offrir par le maire[1].

H. PATRY.

1. Reg. Hillairet cit., f° 30, v° : « A payé led. recepveur pour dix solles et une loubine soixante solz, pour ung brochet treize solz et pour quatre solz d'huistres qui auroit esté baillé à Monseigneur de Richelieu montant le tout soixante et dix-sept solz.

« Pour ce.................................. LXXVII s.

[En marge et d'une écriture différente :] « Après que le procureur de la ville a certiffié que led. comptable a eu commandement du maire d'achapter led. poisson et le donner aud. sieur Richelieu et ouy sur ce led. comptable, allouhé. »

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

Le troubadour gascon Marcoat[1].

Ce poète, dont deux pièces seulement nous sont parvenues, n'a guère, jusqu'à présent, attiré l'attention de la critique. Les quelques lignes que lui a consacrées Émeric-David dans l'*Histoire littéraire*[2] peuvent être considérées comme non avenues.

Ce qui a été écrit de plus exact et de plus précis sur son compte est la brève notice de M. Chabaneau dans l'Appendice I de ses *Biographies des troubadours*[3] : « Marcoat, dit

1. Je remercie vivement M. Jeanroy, qui a bien voulu revoir et corriger mon travail : l'introduction, le texte, la traduction et les commentaires doivent beaucoup à cette aimable et savante collaboration, que je suis heureux de reconnaître.

J'aime à me rappeler que M. P. Meyer a bien voulu me rendre le même service pour les « Contes de la Bigorre » publiés, il y a une vingtaine d'années, dans la *Romania* (1883).

2. Tome XX, p. 562. En dehors de simples constatations de faits, on n'y trouve guère que des hypothèses sans consistance : que Serra et Serena seraient le même personnage, que Marcoat appartiendrait à la fin du XIIIe siècle, etc.

3. Toulouse, 1885 (Extrait du tome X de l'*Histoire de Languedoc*). M. Chabaneau fait aussi entrer dans sa « liste alphabétique » les personnages nommés par Marcoat.

M. Chabaneau, jongleur, probablement gascon, auteur de deux pièces fort obscures, dans l'une desquelles Marcabru est nommé. » Au sujet de la patrie de Marcoat nous serions plus affirmatif que l'éminent éditeur des *Biographies*; en effet, les deux pièces que nous publions contiennent des gasconismes très caractérisés[1]; l'utilité de signaler ce fait, si rare dans les poésies des troubadours, est même une des raisons qui nous ont engagé à publier ces quelques pages.

Marcoat était-il jongleur? La chose ne nous semble nullement assurée. Le contraire nous paraîtrait même plus probable. L'une au moins de ses deux pièces appartient à une intéressante variété du genre qui a été qualifié de *sirventés joglaresc*. Or, les pièces de ce genre émanaient ordinairement d'un troubadour en renom, et non d'un confrère du pauvre diable réduit à implorer cette ironique et burlesque sorte de lettre de recommandation[2]. Le nom assez singulier de Marcoat ne nous dit pas grand chose sur l'origine du personnage; si c'est un dérivé de *Marcon* (*Marc* + *onem*), ce mot offrirait lui aussi un trait intéressant de phonétique gasconne (chute de *n* intervocalique); il devait être fort rare, car nous ne l'avons rencontré dans aucun des textes de noms propres anciens où nous l'avons cherché[3].

Ses deux pièces ne nous apprennent pas grand'chose de lui, sinon (si nous interprétons exactement les v. 22-4 de la pièce I)

1. Voyez les notes sur I, 3, 9, 18, 22, 24; II, 20. Le gasconisme le plus frappant (réduction de *nd* à *n*), dont nous avons ici trois exemples, est aussi, il est vrai, un catalanisme. Mais la présence de *magorn*, qui actuellement paraît ne plus appartenir qu'au Sud-Ouest (voy. II, 13, n.) rend la provenance gasconne plus vraisemblable. Quant à l'article *so*, *sa* (dont les exemples ne sont pas du reste assurés), il appartient aux deux régions. (Voy. Chabaneau dans *Revue des langues romanes*, V, 463, XI, 28 et 226; Meyer-Lübke, *Gramm. des langues rom.*, II, § 106, et Luchaire, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*, au Glossaire.)

2. Nous en avons de Bertran de Born, du Dauphin d'Auvergne, de Guiraut de Bornelh. On sait que ces pièces ont été réunies par M. Witthoeft dans une intéressante publication (*Sirventes joglaresc*, Marburg, 1891).

3. Nous connaissons une honorable famille de Campan (Hautes-Pyrénées) qui porte actuellement le sobriquet de Marcouat, sur l'origine duquel elle ne possède aucun renseignement.

qu'il avait perdu brusquement les bonnes grâces d'un certain « sire Bernart ».

Son bagage poétique se compose uniquement des deux pièces que nous publions. Si elle sont restées « fort obscures » à un provençaliste aussi distingué que M. Chabaneau, nul ne s'étonnera qu'elles ne nous aient point paru très claires[1]. Nous croyons pourtant en avoir élucidé quelques passages, grâce aux améliorations que la collation des mss. nous a permis d'introduire dans leur texte[2]. Il nous a paru que ces interprétations et corrections, ainsi que l'intérêt intrinsèque des deux morceaux, pouvaient mériter à ce modeste essai les honneurs de la publicité : nous sommes heureux que la direction des *Annales du Midi* ait partagé ce sentiment.

I.

Le premier des deux sirventés (nous conservons l'ordre des mss.) est le plus obscur. Il ressort pourtant avec évidence des derniers vers qu'il appartient au genre auquel nous avons fait allusion plus haut : il a été composé pour un jongleur afin de lui servir d'introduction auprès de son auditoire : mais l'auteur, au lieu d'énumérer, comme il eût été naturel, les talents et les mérites de son client, se plaît à l'accabler des plus grossiers lazzis; le public trouvait piquant, sans doute, de voir le malheureux jongleur s'arranger lui-même de la sorte. Ici, la raillerie, comme dans d'autres pièces du même genre, porte sur une infirmité physique : Serena est manchot, et Marcoat énumère avec complaisance tous les métiers qu'il lui est interdit d'exercer[3]. Si ces plaisanteries d'un goût médiocre sont

1. La clarté n'était pas, du reste, dans l'intention du poète : voy. I, 2, 32.

2. Ces trois manuscrits (I K d) sont malheureusement très étroitement apparentés et leur comparaison ne fournit à la critique qu'un médiocre secours (le troisième est même une simple copie du second). Nous devons à M. Lebègue la copie de ceux de Paris et à M. Bertoni la collation de celui de l'*Estense;* nous leur adressons à tous deux nos vifs remerciements.

3. La pièce du Dauphin d'Auvergne : *Pos sai etz vengutz, Cardaillac*

fort claires, il n'en est pas de même du reste de la pièce : nous ne comprenons bien ni le début ni les allusions aux rapports du troubadour avec « sire Bernart ».

Ce qui contribue à obscurcir le sens, c'est que le texte nous est arrivé fort mutilé : il ne manque, à notre avis, pas moins de deux demi-couplets. Nous considérons, en effet, la pièce comme formée de strophes en aa*b* aa*b* (avec persistance de la rime féminine *b*)[1]. On sait que cette forme, empruntée à la poésie latine rythmique, est d'un fréquent usage dans la période la plus ancienne de la poésie des troubadours, et notamment dans les pièces satiriques ou d'allure populaire[2].

Je ne vois pas d'autre observation importante à faire au sujet de la versification, sinon qu'au dernier vers (si le texte n'est pas altéré) le poète s'est contenté d'une rime bien inexacte (*ina : ena*)[3].

(Witthoeft, p. 43) roule exactement sur le même sujet que celle-ci, et il est bien probable que l'un des auteurs a connu l'autre (voy. note au v. 17). Le sujet étant traité avec beaucoup plus de suite et d'esprit par le Dauphin, l'imitateur nous paraît être Marcoat.

1. M. Maus (*Peire Cardenals Strophenbau*, n° 84, p. 99), adoptant l'opinion d'Emeric-David, donne comme schéma aab; mais c'est là une forme qui ne saurait exister, les deux premiers vers devant nécessairement avoir leurs correspondants; ce qu'on peut se demander, c'est si ces vers correspondants n'offrent pas des rimes nouvelles (cc); mais l'identité des rimes dans les strophes I-III nous paraît un argument sans réplique en faveur de notre théorie. Remarquons, en outre, que cette forme se retrouve exactement dans la seconde pièce de Marcoat (sauf que les rimes masculines occupent la place des féminines, et réciproquement).

2. Sur cette forme, son origine et sa diffusion, voyez Jeanroy, *Origines de la poésie lyrique en France*, pp. 364-77.

3. L'hiatus du v. 1 n'a rien de choquant. M. A. Pleines (*Hiat und Elision im altprovenzalischen*; *Ausgaben*, n° L) veut écarter un hiatus analogue d'un vers de Guiraut Riquier : *Coman mi eys e nom gar ma falhensa* (ch. LI, V, 47), mais la correction est inutile. L'hiatus entre *i* (atone ou tonique) et *e* initial, que nous avons ici, est fréquent, comme M. Pleines lui-même l'a montré (*ibid.*, pp. 67-8 et 71).

Texte de I, *fol.* 197; *var. de* K, 189 *et de* d, *col.* 370. — *Imprimé dans Mahn*, GEDICHTE, *n°* 678 (d'après I).

I Mentre m'obri eis l'uisel,
Un sirventes escu[r] bel
En giteira inz s'arena.
Qu'eu non chanti de Gibel,
De cel 'scacier picarel,
Anz chant de Domein Serena.

II De jos es escoutellatz,
E del p[u]ing dreit es arpatz,
E tart crei lansa desten(d)a:
Ben mal gitaria·l datz,
Et es pieitz apareillatz
D'escorjar anguilla lena.

III De favas a desgranar,
E de notz a 'scofellar
Lancant hom las escofena,
E de gran ga a nadar,
E de figas a pellar,
Lo vencerai ses contena.

IV . . . .
. . . . , . . .
. . . .
S'en Bernat no·m descausis.
Per conseill d'omes frairis,
Qe·m tolc en un saut s'avena.

V Anc pois mori Marcabrus,
Ni Roilis perdet del mus,
Mielz de mi nols entamena.

1 huisel I, husel Kd — 4 queu]uieu K (*initiale omise par le rubricateur*); quieu d — 6 domem d — 7 jos]ioc I — 11 pietz I — 12 descorial I — 15 lamcant I — 18 catena d — 24-7 *sont placés dans les trois mss. avant* 22-4 — 22 descaussis d — 24 sault d — 27 meillz Kd —

. . . .
. . . .
. . . . , . .

VI Mon sirventes non val plus,
Que faitz es de bos motz clus :
Apren lo, Domeing Sarena.

VII Almornes e morsels crus
Asunaras al[s] temps brus
E sal e meill e farina.

TRADUCTION.

I. Pendant que j'ouvre moi-même la petite porte(?), je jetterai à travers, sur le sable, un sirventés obscur et beau. Je ne chante pas de Gibel, ce scélérat de béquillard, mais de Dominique Serena.

II. Dessous il a subi l'action du couteau et son poing droit est remplacé par un croc. Il aurait de la peine, à mon avis, à brandir la lance; difficilement il jetterait les dés et il est encore plus mal préparé pour écorcher une anguille glissante.

III. S'il s'agit d'égrener des fèves et d'écaler des noix, en la saison où on se livre à cette opération, de traverser à la nage une grande rivière et de peler des figues, je le vaincrai sans peine.

IV. . . . .
si, par le conseil d'hommes vils, sire Bernard ne me dédaigne pas, lui qui m'a enlevé tout d'un coup la provende.

V. Onques depuis que mourut Marcabru et que Roili perdit une partie de son museau, nul mieux que moi ne leur enlève le morceau (aux hommes vils)...

VI. Mon sirventés ne vaut pas davantage (ne va plus, est terminé?), qui est formé de bons vers obscurs. Apprends-le, Dominique Sarena.

31 *Corr.* vai? — 32 moz I — 35 assunaras IK, assinaras d.

VII. Il te servira à réunir, en vue de la mauvaise saison, des aumônes et des morceaux crus, avec du sel, du miel et de la farine.

COMMENTAIRE.

1-3. Le sens de ces vers est tellement obscur, qu'il est permis — et même nécessaire — de recourir aux hypothèses les plus aventurées. « Jeter dans le sable » ne serait-il point « jeter dans le moule », comme un fondeur de médailles, c'est-à-dire « composer »? Voyez Littré, *Sable*, I, nº 3. — L'*uisel* serait la porte du fourneau. La question est de savoir si cette opération se pratiquait déjà de la sorte au moyen âge.

2. Pour la correction, cf. Lanfranc Cigala, *Escur prim chantar e sotil*. L'auteur réitère cet éloge à la fin de sa pièce (v. 33). Les plus anciens troubadours avaient l'habitude de se décerner à eux-mêmes de ces brevets de talent : voy. à ce sujet R. Zenker, *Peire d'Alvernhe*, pp. 59 ss.

3. *Giteira*. Ce conditionnel est bizarre; on s'attendrait plutôt à un futur; *s'* est-il ici le possessif (mais quel serait le sens?) ou la forme gasconne de l'article féminin? Même hésitation sur le sens de ce mot au v. 24.

4. *Gibel*, personnage inconnu, probablement un jongleur, comme le suppose M. Chabaneau (*loc. cit.*, p. 144).

5. *Escacier*. Raynouard (III, 149) traduit le mot (fr. *échassier*) par « estropié, béquillard »; la seconde traduction est évidemment plus exacte que la première. (Cf. *escasan*, *ibid.*, et Rochegude *Gloss. occ.* s. vº) — *Picarel*. Ce mot manque à Raynouard et à Rochegude; il est de la même famille que l'esp. *pícaro* et le catalan *picarill*.

7. *Escoutellatz*, « coupé, châtré » (Rochegude); ce mot manque à Raynouard et à Levy.

8. *Arpatz*, « accroché, cramponné » (Rochegude); je comprendrai plutôt : « Sa main est devenue crochue » (de *arpa*, griffe), c'est-à-dire a été contracturée ou remplacée par un crochet.

9. La forme gasconne *destena* est assurée par la rime; cf. plus bas, v. 18.

14-5. *Scofellar*, *escofenar*. Raynouard (III, 152) cite ces deux formes, d'après notre texte; nous lui empruntons sa traduction : celle de Rochegude (« écosser ») est moins exacte. Cf. Mistral, *descoufela*, « écosser, écaler ».

17. Cf. Dauphin d'Auvergne, *Pos sai*, v. 43 : *ni ben figas non pelaretz*.

18. *Contena* pour *contenda*; c'est le même gasconisme que plus haut (v. 7).

22. *Bernat*, forme gasconne de *Bernart*.

24. Ici comme plus haut (v. 3) *sa* pourrait être l'article; *avena*, avoine au sens de provision, provende (?).

25-6. Cette curieuse allusion à Marcabru a été relevée depuis longtemps (*Hist. litt.*, XX, 562). Comme le pense M. Chabaneau (*loc. cit.*, p. 174), Roili doit être aussi un troubadour ou jongleur, mutilé, de même que Marcabru avait été tué, pour ses médisances.

34. *Almosnes*; corr. *almosnas*.

II.

Le second sirventés présente avec le premier une grande analogie de sujet : si Sarena était manchot, Serra a perdu un pied, et le poète se permet à l'égard du second des plaisanteries fort analogues à celles dont le premier avait eu à souffrir. La pièce ne paraît pas être cependant une réplique de la précédente; ce Serra n'avait pas dû demander à Marcoat le sirventés qui lui fut adressé : il se l'attira, au contraire, en réponse à une provocation (v. 2); il ne devait pas non plus être jongleur, puisqu'il est qualifié de *en* (v. 1). Qui était-il ? Nous n'en pouvons rien savoir. Quel rapport pouvait-il avoir avec le personnage nommé à l'avant-dernier vers, qui, lui aussi, avait perdu un pied ? Il serait bien singulier que le même accident fût arrivé également à ces deux individus; il ne le serait pas moins que le premier fût désigné par deux noms. La complète obscurité de ce vers, où l'on n'est même pas absolument certain que *Barrieira* soit un nom propre, nous interdit naturellement toute conjecture.

Ce qui reste clair, c'est le sens général de la pièce, qui, si on admet le genre, ne manque ni de verve ni d'esprit. Il y a, dans cette énumération des usages auxquels le pauvre estropié peut faire servir l'appareil qui lui tient lieu de pied, quelques traits inattendus et assez plaisants.

En ce qui concerne la forme, je me suis rangé à l'opinion

de M. Jeanroy, qui voit ici, comme dans la pièce précédente, des strophes en *aab aab*; la structure des deux dernières et celle des deux *tornadas* me paraît, comme à lui, concluante à cet égard. Dans cette hypothèse, une grande partie de la pièce est perdue. Le fait en lui-même n'est pas surprenant; les lacunes s'expliquent naturellement dans les pièces énumératives du genre de celle-ci, où les parties sont médiocrement enchaînées entre elles[1]. Rien d'étonnant, si l'on admet ces lacunes, que le détail du sens nous échappe fréquemment[2].

Texte de I, 197; *var. de* K, 182 *et* d, *col.* 310. — *Imprimé dans Mahn*, GEDICHTE, *n°* 679 (d'après I).

I Una re'us dirai, en Serra :
Pois m'escometez de guerra,
De saint Segur, que l'ajatz.
. . . .
. . . .
. . . .

II Tal re vos fait ferramenta
Que ab longa vestimenta
Non cuich cobrir o poscatz
. . . .
. . . .
. . . .

III . . . .
. . . .
. . . .
Si·l magorns leva la fauda
Don perdetz lo pe en bauda,
Ab si fassatz no fassatz,

1 ren os IKd — 2 puois Kd — 7 ren os I; re os Kd — 17 bauba K — 18 ab sicorr. *aissi?* —

1. Notons qu'il y a aussi de nombreuses lacunes dans la pièce du Dauphin d'Auvergne qui nous paraît avoir servi de modèle à la précédente.

2. La place de la lacune n'est pas toujours facile à déterminer; celle que nous lui assignons aux str. II et III est hypothétique.

IV Cant anatz per via plana
Be·l tenc per pec quius demana :
« Amics, per que ranquejatz ? »
. . . .
. . . .
. . . .

V E faitz granda descresenza,
Don non prendez penedenza
C'aprop de la crotz cagatz.
. . . .
. . . .
. . . .

VI La vostra cavalcadura
A nom « na Malaventura »,
Que de cinc claus la ferratz.
No vol ordi ni mestura,
Que, can geta s'ambladura
No·is n'asauta Marcoatz.

VII Far en podetz espondeira
O al cap escabesceira
Un candelier, can manjatz,
Un' a l'uis fermailla fleira,
Si temetz c'om vos requeira
En durmen, can someillatz.

VIII Plus vos put sa magorneira
Qu'a asn' en mai sa crosteira
Cant es del bast desbastatz.

IX Sirventes, ten ta carrieira
Anz que trop Ronaz Barrieira
Que d'un pe fon ier sebratz.

20 qius I — 25 fatz I; descressenza I: descrezenza d — 31 uestra K; caualgadura K; caualsadura d — 31 mesura I — 38 escabez ceira d — 41 temez Id; con IK; requera IKd — 42 someilliatz IK — 44 costeira IKd — 47 quo t. ronatz. *Corr.* quet trop R. B. *ou* que tropz Ronat B. (?) — 48 pe *manque* I.

TRADUCTION.

I. Je vous dirai une chose, seigneur Serra : puisque vous me provoquez en guerre, par saint Sûr, vous l'aurez.....

II. Un appareil de fer vous fait telle chose (vous donne une apparence telle) que, même avec un long vêtement je ne pense pas que vous puissiez la dissimuler.....

III. ..... Si le membre privé du pied que vous avez inutilement perdu soulève le bas de votre robe, qu'il le soulève ou non (?).

IV. Quand vous marchez [de la sorte] par un chemin facile, je tiens pour sot celui qui vous demande : « Ami, pourquoi boitez-vous ? ».....

V. Et vous faites un acte de grande irréligion dont vous ne faites pas (dont vous devriez faire) pénitence quand vous c... auprès de la croix.....

VI. Votre monture a nom « dame Mésaventure », car vous la ferrez avec cinq clous. Elle ne veut ni orge ni méture, et quand elle se met à l'amble, Marcoat ne peut en être charmé.

VII. Vous pouvez en faire une bordure de lit ou un oreiller pour la tête, un chandelier quand vous mangez, une solide fermeture à la porte, si vous craignez qu'on ne vous attaque pendant votre sommeil.

VIII. Plus vous pue ce tronçon de membre qu'en mai la plaie croûteuse de l'âne quand on lui enlève le bât.

IX. Sirventés, suis ta voie avant de ..... René Barrière (?) qui fut hier privé d'un pied.

COMMENTAIRE.

3. *Segur*, qui n'est pas un nom de personne, ne peut être un nom de saint ; il y a là, sans doute, une sorte de calembour sur la locution adverbiale : *de segur*, « sûrement ». Nous aurions ici un de ces saints imaginaires comme en ont forgé l'imagination populaire ou la fantaisie de

divers écrivains. (Voy. H. R. Lang dans *Zeitschrift für rom. Philologie*, XIII, 309, et H. Gaidoz dans *Mélusine*, IV, 520.)

7. Il s'agit d'un appareil prothétique en fer, à plusieurs branches, affectant plus ou moins la forme d'une croix, ce qui explique la plaisanterie grossière du v. 27.

16. *Magorns* (cf. *magorneira*, 43). Le mot, qui manque à Raynouard, est traduit par Rochegude : « privé des pieds, pied-bot » ; le mot existe encore (l'*o* est ouvert) dans le patois de Bagnères-de-Bigorre et y désigne une personne ou un membre disgracieux, difforme. Il doit désigner ici, non la personne, mais le membre, ou ce qui en reste.

17. *En bauda.* Lespy *(Dict. béarnais)* signale en Béarn (sans indiquer si ces mots sont encore vivants, ou s'il les a trouvés, comme tant d'autres, dans des documents anciens) *baudementz*, *baudadementz* (le *tz* final semble appuyer la seconde hypothèse), qu'il traduit par « en vain, inutilement ». Il les rapproche, avec raison, de l'espagnol *baldiamente* (ajouter *de balde*), du portug. *baldadamente*, qui ont le même sens. Le mot est donc différent du prov. *de badas*, *en bada*; cet emprunt aux dialectes du Sud-Ouest est curieux à relever. Il est vrai qu'on attendrait plutôt ici un mot signifiant « sottement ».

33. Ces cinq clous assujettissant l'appareil étaient peut-être, eux aussi, disposés en forme de croix. La liaison entre ce vers et les deux précédents ne se comprend guère.

34. *Mestura,* « mélange de farines ou de grains divers » (Mistral, *Mesturo*); ce mot désigne aujourd'hui en Béarn une sorte de pain de basse qualité (voy. Lespy, à *Mesture*).

37. *Espondeira.* Raynouard (III, 187) cite le mot d'après notre texte et le traduit par « banquette, couchette »; et ailleurs (II, 319) par « bord de lit ». M. Levy (III, 273) comprend qu'il s'agit ici d'une jambe de bois et propose d'attribuer au mot le sens assigné par Mistral à *espoundo*, c'est-à-dire « pan d'un bois de lit ». Selon nous, l'*espondeira* doit être un objet destiné à fixer l'*esponda*, c'est-à-dire le rebord du lit, à empêcher les couvertures de se déranger ; cf. le texte cité par Levy, où le mot désigne le parapet d'un pont.

38. *Escabesceira.* Raynouard (II, 319) : « chevet, oreiller », sans doute d'après Rochegude, qui ajoute « traversin ». Il s'agit, d'une façon générale, d'un objet où on peut poser la tête.

43. *Put*; *pert* dans Mahn doit être une faute d'impression; les trois mss. ont très distinctement *put*. — *Magorneira* n'est enregistré par aucun lexique; le sens ne doit pas être sensiblement différent de celui de *magorn*. — *Su* = *la* (?).

44. Tous les mss. ont *costeira*. La correction m'est suggérée par le

texte d'un proverbe que cite Mistral : « Au roussin que noun vòu sello — Diéu douno bast e croustello ». Mistral donne aussi la forme gasconne *croustèro*.

17. M. l'abbé Pépouey propose hypothétiquement de corriger en *Renatz* = René. Mais que faire de *Barrieira?* Un nom propre vraisemblablement? « Sirventés, tiens ta voie (vers Serra) avant d'arriver à R. B. ou avant que te rencontre R. B.), »

Dr DEJEANNE.

II

SUR LA DATE D'UN MEMORANDUM DES CONSULS DE MONTFERRAND EN DIALECTE AUVERGNAT.

Il y a dans la layette J 320 du Trésor des Chartes, sous le nº 92, un document d'un grand intérêt, aussi bien au point de vue linguistique qu'au point de vue historique. C'est une sorte de mémorandum, qui est en même temps une supplique, émané des consuls de Montferrand (Puy-de-Dôme), sans date ni adresse, et rédigé en dialecte auvergnat. M. Paul Meyer a publié intégralement cette pièce, il y a quelque trente ans, dans son *Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français*, p. 171 (nº 55), et, depuis lors, les philologues ont eu mainte occasion de l'utiliser. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de s'expliquer une bonne fois sur la date et le destinataire du mémorandum des consuls de Montferrand, puisque l'occasion nous est offerte par la publication du tome IV des *Layettes du Trésor des Chartes* que vient de faire l'administration des Archives nationales Voici en quels termes il y est parlé de ce document :

« Requête présentée à un suzerain non désigné, peut-être Philippe-Auguste, par les consuls de Montferrand contre Guichard, sire de Beaujeu, « mosen Guischart de Beljoc lo paire », auquel ils avaient payé une somme de 20,000 sous à condition qu'ils scellerait, maintiendrait et garderait leurs coutumes, « per nostres uzatges sahelar e tener e gardar » ; Guichard, qui leur doit encore 15,000 sous sur cette somme et qui n'a

pas rempli ses engagements, refuse de s'exécuter. Les consuls de Montferrand, après s'être plaints, l'année précédente, au connétable d'Auvergne, adressent leur réclamation au roi. — Guichard de Beaujeu le père, dont se plaignent les consuls, ne peut pas être Guichard V (1250-1265) qui n'a pas eu d'enfants, et d'ailleurs l'écriture de ce document paraît remonter à une époque plus ancienne que le milieu du treizième siècle. Il s'agit sans doute de Guichard IV (1202-1216) dont le second fils a été Guichard, seigneur de Montpensier. [1] »

Une opinion très différente a été émise en passant par notre collaborateur M. Teilhard de Chardin dans l'introduction qu'il a placée en tête de son édition de la première charte de coutumes de Montferrand [2]. A ses yeux, le destinataire est le roi saint Louis et la phrase « per nostres uzatges sahelar » est une allusion évidente à la confirmation des coutumes de Montferrand par Guichard de Beaujeu (février 1249).

Qui a raison, de l'auteur des *Layettes* ou de M. Teilhard de Chardin? Ce dernier, sans aucun doute, sauf sur un point de détail. Il est clair, pour quiconque a lu attentivement le document et s'est mis au courant de la politique des Capétiens en Auvergne au commencement du XIIIe siècle, que le mémorandum n'est pas adressé à Philippe-Auguste. Il y est question de connétable, et le connétable d'Auvergne est un fonctionnaire qui n'apparaît pas avant la régence de Blanche de Castille [3]. Ce qui est plus décisif encore, c'est la mention, dans le mémorandum, du privilège accordé à la ville de Montferrand par le père du prince à qui la pièce est adressée : « segon co es contengut al previlege de mossenhor vostre paire. » Le privilège visé est un acte de Louis VIII du mois de février 1226, publié dans le recueil même des *Layettes* sous le nº 1736 [4].

1. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. IV, nº 5759.

2. *Annales du Midi*, III, 289.

3. Le premier fonctionnaire qui porte ce titre est Béraud de Mercœur, dont on a un acte de 1237 (Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 166 ; Rivière, *Instit. de l'Auvergne*, I, 163.)

4. Cf. Petit-Dutaillis, *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII*, app. VI (actes de Louis VIII), nos 319, 320 et 321.

Si le destinataire du mémorandum est le fils de Louis VIII, s'ensuit-il que ce destinataire soit saint Louis, comme l'a dit M. Teilhard de Chardin? Du tout. Je suis tout à fait convaincu que M. Teilhard de Chardin a raison lorsqu'il voit dans le mémorandum une allusion « évidente » à la confirmation des coutumes de Montferrand par Guichard de Beaujeu en 1249; il en résulte non moins « évidemment » que le destinataire est Alphonse de Poitiers, à qui ont passé les droits de Louis VIII sur la terre d'Auvergne et à qui les consuls de Montferrand paient annuellement le marc d'or stipulé par les conventions de février 1226.

Ce point essentiel une fois fixé, on peut aller plus loin et trouver la date précise du mémorandum. Les consuls rappellent que, pour prêter 20,000 sous à leur seigneur, au moment de la confirmation de leurs coutumes (1249), ils les ont empruntés à R. Gui, bourgeois de Riom, en promettant de les rembourser à une date qui est passée *il y a cinq ans ou plus*. D'autre part, au moment où le mémorandum a été rédigé, un nouveau connétable venait d'entrer en fonctions : « quant venc ahoras de noelament vostre conestatbles a Monfferrant. » Or, c'est en 1255 que Geoffroi Thomas, chevalier, remplaça, comme connétable d'Auvergne, Herbert de Plailly[1]. Les deux données se concilient parfaitement. En datant le mémorandum de 1255 on sera aussi près que possible de la vérité[2].

A. THOMAS.

III

LA FORMULE « CITRA MORTEM ».

Nous avons signalé à nos lecteurs (XII, 139) un Mémoire de M. Noël Valois sur la prolongation du grand schisme dans

1. Boutaric, *loc. laud.*

2. L'analyse donnée par les *Layettes* pourrait faire croire que les consuls distinguent le nouveau connétable de son prédécesseur. Il n'en est rien : le membre de phrase « l'année précédente » qui figure dans cette analyse repose sur un contresens. Il y a dans le texte auvergnat « a l'en dareir », ce qui signifie « enfin », ni plus ni moins.

le Midi. Ce Mémoire a passé, en substance, dans le tome IV du livre monumental intitulé : *La France et le grand schisme*, que l'auteur vient de mener à bonne fin. M Valois a bien voulu prendre en considération une observation que nous avions présentée sur la leçon *circa mortem*, absolument dénuée de sens, qu'il avait imprimée sans y prendre garde. Il le fait en ces termes :

« M. Thomas propose, sans doute avec raison, de corriger *circa mortem*, que donne le ms. 863 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, en *citra mortem*; mais il se méprend sur la portée de cette correction : il croit comprendre que les juges ecclésiastiques interdisent au bras séculier de condamner Pierre Trahinier à la mort et à la mutilation. Les juges de Rodez, dit-il, étaient moins sévères pour les relaps que ceux de Rouen. Or, cette recommandation était de style dans toutes les sentences de ce genre et se retrouve précisément dans le texte de la condamnation de Jeanne d'Arc... »

J'ai eu tout à fait raison (le *sans doute* de M. Valois est de trop) de dire qu'il fallait corriger *circa mortem* en *citra mortem*. Mais j'ai eu tout à fait tort — et je le proclame bien haut dans l'intérêt de la vérité — de dire que les juges de Rodez étaient moins sévères pour les relaps que ceux de Rouen. J'ignorais, hélas! ou j'oubliais la distance qui sépare la lettre de l'esprit dans les écrits des hommes en général et dans ceux des Inquisiteurs en particulier. Quand un Inquisiteur priait affectueusement le bras séculier d'épargner aux relaps la mort et la mutilation, c'était simplement afin d'éviter l'irrégularité qu'il aurait pu encourir (le pauvre homme!) pour homicide et mutilation; le bûcher ne s'en allumait pas moins. Voilà qui est entendu[1].

A. Thomas.

1. Dans les sentences publiées par Limborch, la formule *citra mortem et membrorum mutilationem* revient plus d'une fois (pp. 291, 381, etc.), mais elle n'est pas constante. Parfois, il n'y a pas de formule de ce genre (5 avril 1310, pp. 90 et 93); parfois, il y en a une plus explicite encore : *affectuose rogantes ut tibi vitam et membra conservet illibata* (7 mars 1317, p. 207; 30 sept. 1319, p. 255, etc.).

COMPTES RENDUS CRITIQUES

A. Schneider. — **Zur lautlichen Entwicklung der Mundart von Bayonne.** Breslau, Dr. R. Galle, 1900; in-8° de 53 p.

L'« inaugural Dissertation » dont le titre précède est consacrée à l'étude du vocalisme dans le parler de Bayonne. Il semble, à première vue, que l'on eût pu choisir un sujet plus intéressant : ce qui fait l'originalité de la phonétique gasconne, et notamment du dialecte bayonnais, ce sont surtout les consonnes. L'auteur paraît prévoir cette objection, car il nous annonce que son travail n'est que le prélude d'une étude complète de la phonétique et de la morphologie du gascon de Bayonne. Étant donnée la valeur réelle de son opuscule, nous ne pouvons que souhaiter de voir M. Schneider tenir bientôt sa promesse.

L'objet et le plan de la dissertation sont bien définis : étudier les transformations des voyelles latines d'après des documents du moyen âge et des temps modernes originaires de Bayonne ou des villages immédiatement voisins : Saint-Esprit, Boucau et Anglet. — Peut-être pourrait-on critiquer, dans l'ordonnance de l'ouvrage, la disposition suivante : l'auteur, après avoir passé en revue les divers traitements des voyelles latines, intercale, après l'étude de chacune d'elles, un paragraphe spécial sur les diphtongues gasconnes correspondantes (*ai* ou *au* pour l'*a*, par exemple), dont il recherche l'origine latine. C'est, semble-t-il, un mélange vicieux de deux méthodes différentes, l'une qui consiste à partir du latin pour aboutir au roman, l'autre suivant la mar-

che inverse. Est-il logique de faire pour les diphtongues ce qui n'est point fait pour les voyelles simples, et réciproquement?

Ce qui est plus grave, c'est que, inconséquent avec lui-même, l'auteur omet certaines diphtongues, laissant ainsi croire qu'il ignore leur existence dans le gascon bayonnais. C'est ainsi qu'on chercherait vainement dans la brochure, soit après l'*o* soit ailleurs, la diphtongue *ow*. Cette diphtongue existe-t-elle à Bayonne? Ou, si elle n'existe pas, pour quelle raison est-elle absente, alors qu'elle existe dans les autres dialectes gascons? M. Sch. reste muet sur ce point.

Enfin, M. Sch. paraît ne s'être pas assez préoccupé, au cours de son étude, de la chronologie des changements phonétiques. Les exemples sont, il est vrai, soigneusement groupés siècle par siècle; mais nous trouvons à de trop rares intervalles un effort d'induction tendant à déterminer la date, plus ou moins approximative, de tel ou tel fait. Le travail antérieur de Zauner : *Zur Lautgeschichte des Aquitanischen* (Prague, 1898) était bien plus remarquable à cet égard.

Quant aux sources auxquelles a puisé M. Sch., rien d'essentiel ne lui a échappé dans le moyen âge. Pour la période moderne, il aurait été utile d'ajouter aux textes consultés les versions de la parabole de l'Enfant prodigue, réunies par M. Bourciez, en 1895, dans le *Recueil des idiomes de la région gasconne*, qui est conservé à la bibliothèque de l'Université de Bordeaux, et dont M. Sch. aurait sans doute pu se procurer la copie pour les deux ou trois localités qui l'intéressaient. Il y aurait trouvé, au tome V, n°s 1188 à 1192, cinq textes originaires de différents quartiers de Bayonne et de Saint-Esprit, qui lui auraient servi à compléter, voire à vérifier, les renseignements qu'il a puisés dans le *Recueil de linguistique et de toponymie des Pyrénées*, de Julien Sacaze, recueil qu'il a pu connaître grâce à l'obligeance de M. Jeanroy.

Il était peut-être plus facile encore de se procurer, sinon les numéros du journal local *Ariel* contenant, de 1845 à 1866, les poésies de Justin Larrebat, du moins le recueil des œuvres du gracieux poète bayonnais, publié, en 1868, à Bayonne, chez Lespès[1].

1. [M. Sch. se plaint de n'avoir rencontré aucun texte bayonnais des XVIIe et XVIIIe siècles. Il ne lui eût pas été impossible, sans doute, de

Il serait toutefois injuste d'insister sur ces critiques. Un étranger qui étudie nos dialectes du Sud-Ouest a déjà, par les difficultés même de sa situation, assez de mérite pour qu'on puisse lui pardonner quelques lacunes dans la documentation. D'ailleurs, les résultats obtenus par M. Sch. permettent de ne point trop regretter certaines omissions.

Nous ne pouvons que déplorer avec lui l'absence de documents offrant une transcription purement phonétique. Les cinq premiers fascicules de l'*Atlas linguistique*, de Gilliéron et Edmont, viennent seulement de paraître. Dans ce remarquable recueil de matériaux, M. Sch. aurait trouvé, sous le nº 690 (Biarritz), un certain nombre de faits rigoureusement observés et notés.

Il n'en est point toujours de même pour les textes dont il s'est servi. Il faut qu'un étranger ait un flair bien exercé pour ne pas se laisser tromper par des graphies capricieuses telles que *hentra*, *hurous*, *heits*, *houec*, etc. (page 9, traduction de la *Légende de Barbazan*). Plus loin, *illébat* ou *illèbe* (ibid.) sont faits pour dérouter celui qui ne songe pas à reconnaître dans le groupe *ill* la notation française de l'*l* mouillée, transportée à l'initiale.

Après avoir présenté ces remarques générales, suivons pas à pas M. Sch., en relevant dans son étude les principaux faits dignes de remarque.

P. 11-12. Débutant par l'étude des voyelles toniques, l'auteur, à propos de la prononciation de l'*u* long, incline à penser qu'il a eu, à l'origine, le son *ou* à Bayonne. Il s'appuie surtout sur la graphie *porgar* < *pūrgare* (prononcez *pourgar*). Comment l'*o* se serait-il introduit, si l'on avait prononcé *ü*? Autre preuve encore : le vieux bayonnais *u* répond souvent au bayonnais moderne *ou* : *cuberte*, Lég. de Barb. *couberte*. Tout cela est fort soutenable. Disons en somme que, sans se prononcer définitivement, — et l'on ne saurait qu'en féliciter l'auteur lorsqu'il s'agit d'une question encore si obscure, — M. Sch. en arrive à une con-

consulter, s'il les eût connues, les célèbres *Fables causides en vers gascouns* (c'est-à-dire bayonnais) de Batdebat (1776). Il est également regrettable qu'il n'ait pas utilisé une série de textes du XVIe siècle, très importants par le nombre de mots rares qui s'y trouvent, les sept inventaires publiés par E. Ducéré en 1885 (*Etudes sur la vie privée à Bayonne au commencement du XVIe siècle*; Pau, imprim. Veronèse; extrait de la *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, t. III). — A. J.]

clusion qui confirme en partie celle de M. Zauner (§ 5) : dans le sud du domaine aquitain, l'on aurait eu primitivement un *ou* comme en espagnol ou en catalan, alors qu'au nord (Bordelais) les faits se seraient rapprochés de ce qui a eu lieu en provençal. En effet, le son *ü* existait déjà dans le gascon de cette région, au moins à l'époque de la vocalisation de *l* (*pullice* = bord. *piüts*, par dissimilation, et même avant (cf. bordelais *kyü* à côté du béarn. et arm. *kü*).

P. 13. L'explication des formes *lunam* = *libe*, *unam* = *ibe*, par des intermédiaires *lü*[*w*]*e*, *liwe*, *libe*, est juste. Mais c'est une erreur de croire que ces formes *ibe*, *pribe*, etc., soient exclusivement propres au bayonnais. On les retrouve ailleurs beaucoup plus au nord. — Quand à *dibes* (= *duæ*) au lieu de **does*, je ne vois aucune raison pour ne pas l'expliquer, ainsi que le fait M. Sch., par l'analogie de *una* = *ibe*.

P. 16, l. 16. L'explication de *daune* par un emploi proclitique de *dŏmina* a pour elle le développement correspondant du français *dame* (cf. *probare* = *prauar*; *novellam* = *nauere*, etc.). Mais elle est infirmée, ainsi que celle de Zauner (§ 6), par la loi en vertu de laquelle l'*o* bref s'est fermé de bonne heure devant nasale. Toutefois cette loi est-elle absolue? (Voy. plus bas pour *e* fermé devant nasale.)

P. 17. M. Sch. aborde la question difficile du traitement différent de *novem*, *novum*, *bovem* et **ŏvum*. Zauner, dans son *Programme* (page 5), avait essayé d'expliquer la divergence des formes gasconnes en la faisant dépendre de la nature de la voyelle atone finale (*-ovu* > *-ueu* > *-eu*; mais *-ove* > *-au*. Cette théorie l'avait amené à supposer un **bovum* analogique de *ovum*. Mais n'était-ce pas trop accorder à l'analogie, ce *Deus ex machina* du linguiste[1]? N'est-il pas plus sage de songer pour *novem* et *novum* à un emploi proclitique (cf. *prauar*, *nauère*, *aouille*, etc.)? C'est ce que suggère M. Sch. Il est opportun toutefois de remarquer que, en ce qui concerne *novum*, la place ordinaire de l'adjectif en gascon, après le substantif, ne semble guère permettre d'invoquer la proclise.

P. 18, l. 15 sq. Pour le développement divergent de *focum* >

1. On pourrait cependant songer aux formes gasconnes qu'ont pu revêtir les dictons français tels que : *Je ne lui ai dit œuf ni bœuf* (Littré); *donner un œuf pour avoir un bœuf*. (Remarque de M. J. Ducamin.)

houec et de *locum* ou *jocum* (*loc*, *yoc*). l'auteur adopte, au contraire, l'explication de Zauner (page 7). Celui-ci suppose un traitement différent de la terminaison du sing. *-ocu* > *-*o^{u}cu* > *uo^{u}cu* > **uoc* > *uec*, et de celle du pluriel *-ocos*, où l'*o* final, son moins labial que *u*, aurait rendu impossible toute diphtongaison. *Loc* serait alors dû au pluriel, très fréquent (?) pour ce mot [1], et *yoc* à l'influence du verbe. — Cette explication, que M. Sch. accepte et qualifie d'ingénieuse, l'est, en effet. Mais elle a contre elle l'absence de formes *youec*, *louec*. — La labialisation de la forme *focum* n'aurait-elle point plutôt été simplement facilitée par la labiale *f* de l'initiale ?

P. 19, l. 12. L'on avait assez d'exemples de l'*a* tonique pour se dispenser d'invoquer la dérivation, toujours douteuse, de **ablatum* = *blat*. — P. 20, l. 17. C'est à tort que l'auteur fait remonter au gr. μάκτρα (lat. *mactra*), le bay. *meit* (pétrin). La chute de l'*a* final fait difficulté (voy. cependant plus bas à l'*a* final). Il faut remonter à *magidem* (sur *d* = *t* cf. *frigidum* = *ret*). Rapprocher le français dialectal *met*.

P. 28. A propos de l'*e* fermé latin, M. Sch., s'appuyant surtout sur les variantes *heumne*, *pareuche*, etc., de la Légende de Barbazan et de Tantugou, qu'il publie en tête de son travail, — sans d'ailleurs nous faire connaître la source de ces variantes, ce qui est regrettable, — note le passage, dans certains cas, de l'*ē*, *ĭ* latin au son *œ*. Ce phénomène, si bien étudié par M. Bourciez, dès 1895, dans les *Communications faites au Congrès international des langues romanes* (pages 93-104), ne se produit point exceptionnellement, comme semble le croire M. Sch., sur le territoire de Bayonne. Il y est bien plutôt de règle (voy. Bourciez, *ibid.*, pp. 99-101, « Limites géographiques du phénomène »).

Si M. Sch. avait connu l'article important que nous venons de signaler, il n'aurait certainement point passé ici sous silence une question du plus haut intérêt. Le développement, dans le domaine de *œ*, des formes *tĕnere*, *prĕmere*, *tĕmpus*, *vĕntrem*, *dĕntem*, etc., en *téne*, *préme*, *téms*, *bénte* à côté de *lœngue* (*lĭngua*), *plœn* (*plēnum*), *estrœm* (*extrēmum*), etc., tend à prouver que, contrairement à l'opinion générale (Suchier, *Le français et le provençal*, p. 9; *Meyer-Lübke gram.*, I, § 162), le changement

1. L'influence du dérivé *logar*, lieu (charte de Bayonne, 1247 dans Luchaire, *Recueil* p. 174), pourrait, dans ce cas, être aussi invoquée.

de *è* en *é* devant nasale, dès une époque préhistorique, n'a pas été général dans tout le midi de la France. Sur le territoire de *é* = *œ* du moins, l'*è* devant nasale était encore ouvert lorsque l'*é* fermé est passé à *œ*.

M. Sch. a donc tort lorsque, fondant sa remarque sur l'unique forme qu'il connaisse ou qu'il veuille connaître, *suremeun* (lég. de Tant.), il observe que l'*ĕ* latin devant nasale s'est fermé de bonne heure, et, par suite, a pu passer à *œ*. La forme *suremeun*, et d'autres encore qui existent ailleurs, *argeun*[1] (argent) dans Arnaudin (*Contes de la grande Lande*), doivent, selon moi, être considérés comme des emprunts au français, emprunts parfois très anciens (l'*e* français est souvent rendu par *œ;* cf, *alumœté*., etc., dans Gilliéron-Edmont).

P. 28, l. 32. Les formes difficiles, telles que *bey* (*bene*), *pleĩ* (*plenum*), *heĩ* (*fenum*), sont ingénieusement considérées par l'auteur comme relevant de la phonétique syntaxique (dans *bey et leyaumens* l'*n* serait tombée comme intervocale).

P. 31, l. 13. L'absence de documents phonétiquement transcrits explique l'erreur de M. Sch., qui affirme que l'*ĕ* latin subsiste toujours sous forme d'*e* ouvert, et attribue uniquement à l'inconséquence des transcripteurs les accents tantôt graves et tantôt aigus dont ils affectent les *e*. En réalité, pour qui observe attentivement, l'*ĕ* s'est, contrairement à l'opinion générale, fermé dans bien des cas. Ce qui est vrai pour Labouheyre[2], l'est un peu pour Bayonne. Dans certains points de la région landaise ou de la Chalosse, à Hagetmau, par exemple, ou à Nay, le suffixe *-ĕllum*, *-ĕllam* présente, d'une manière fixe et continue, l'*e* fermé au masc. (*añét*, *bachét*) et l'*e* ouvert au féminin (*añère*, *bachère*).

P. 38, l. 14. L'explication de la triphtongue dans les formes *roueina* (sur *ruina*), *poueiri* (**putrire*) est intéressante. Le passage rapide de *u* à *i*, c'est-à-dire d'une extrémité de l'échelle vocale à l'autre, étant particulièrement difficile, le son *e*, intermédiaire dans la gamme des voyelles, s'est tout naturellement

1. A Mézos, Soustons (Landes), la forme *aryẽn* est probablement originaire, tandis que à Parentis, Luxey (Landes), Hostens (Gironde) *arjœ̃n* est un emprunt.

2. Arnaudin, *Contes de la grande Lande*, p. 149; « il n'y a pour ainsi dire pas de sons ouverts en grand landais » (cf. aussi Bourciez, *op. cit.*, p. 103).

présenté, d'autant plus naturellement que la triphtongue *wey* est courante (*noueyt*). Si tel a vraiment été le processus suivi, comme il le semble bien, nous avons une fois de plus confirmation de l'opinion de Rousselot[1], qui considère une voyelle non comme « un être simple, mais, pour emprunter une image aux sciences naturelles, comme une colonie, se propageant par segmentation ». Un retard se produisant sur un point de cette « colonie linéaire », les segments séparés prennent une vie isolée. C'est ce qui est arrivé pour l'*e* de *roueine*. — Ajoutons que ce ne sont point uniquement des voyelles qui sont le produit de cette génération spontanée : des semi-voyelles et, par suite, des consonnes en sortent aussi, ainsi que le montre, pour le même mot, la forme *roubinat* (ruiné) usitée dans les dialectes landais (dans Arnaudin, *Contes*, p. 198).

P. 42-43. M. Sch. a tort de croire que *le*, article féminin, soit particulier au parler de Bayonne. Il est usité à peu près sur tout le territoire où *é* = *œ* et même en dehors. Le domaine de *le* féminin était même peut-être plus vaste au moyen âge que de nos jours. Dans deux chartes originaires de Mont-de-Marsan[2], je relève, en 1266 et en 1259, *le noble daune...; per le gracie de Diu; le paropie*, etc., etc. Et pourtant, à l'heure actuelle, *la* est la forme seule usitée dans la région. — Quant à l'explication de cette forme *le*, le rapprochement assez vague que fait M. Sch. avec le traitement de *a* protonique mérite d'être précisé. En effet, *a* protonique est, en règle générale, resté intact à Bayonne. Peut-être faut-il voir dans *illam* = *lé* un fait de dissimilation : comme *dare habet* a donné *dera* (Arch. municip. de Bayonne, 19, 32), de même [*il*]*lam vaccam* aurait donné *le baque* (et non *la baque*). La forme *le* se serait dans la suite étendue aux dépens de *la*. Peut-être aussi faut-il partir d'une liaison telle que *ad* [*il*]*lam feminam* = *a le hemne* La forme *le*, régulière en syllabe protonique non initiale (cf. bayonnais : *entrera*, *compredor* = *comp*[*e*]*ratorem*), aurait de bonne heure supplanté la forme *la*, régulière à l'initiale[3]. Ces deux explications, qui ne sont d'ail-

1. *Patois de Cellefrouin*, p. 252.

2. Archives du département des Landes, H 169 : Achat d'un homme de Saint-Avit par Na Mathe, vicomtesse de Béarn (1259). Autre acte de 1266, même liasse.

3. L'article féminin *le* en picard a été expliqué de la même manière, je crois, par M. Bourciez.

leurs nullement exclusives l'une de l'autre, sont confirmées par ce fait qu'à l'origine (cf. Sch., p. 43) l'on trouve *la* et *le* en concurrence dans les anciens textes.

P. 44. l. 18 sq. L'auteur signale avec raison la chute de l'*a* = *é* final dans certains substantifs mi-savants en *-ia* (*besti*, *memori*, *gracy*) ou même en *-ina* devenu *-ie* par chute de l'*n* intervocal (*skina* = *esqui*). Les textes que M. Sch. avait sous les yeux ne lui ont fourni que quelques exemples. Il y en aurait plus d'un à ajouter : ce sont des mots usités dans les Landes, c'est-à-dire dans des dialectes très voisins de celui de Bayonne : 1° avec chute d'un *n* intervocal : *gallinam* = *gari*, *farinam* = *hari*, *plenam* = *plœ*, *venam* = *bœ* (dans Arnaudin, *Contes*, passim) ; 2° après une consonne quelconque : *medullam* = *medout* (cf. cependant l'espagnol *meollo* et le port. *miolo* qui postulent **medullus*), *ranam* = *aran* (rainette) (Arnaudin, *Contes*, p. 160), et *lan* (fémin.) (*lanam*) qui existe à Lanne-Soubiran (Gers)[1]. Ces deux dernières formes tendraient à prouver que l'*a* serait déjà tombé avant la chute de l'*n* intervocal. Les formes *plœ*, *bœ* s'opposent, il est vrai, à cette interprétation. Mais ne peut-on pas supposer que dans *ranam*, *lanam* la chute de l'*a* post-tonique a été avancée par la contigüité du son clair de l'*a* tonique? (cf. un fait analogue, bien que différent, en français : *manica* est devenu *man'ca* de bonne heure ; tandis que *cubitu*, dont la finale est moins claire, est passé par un intermédiaire **covedu*, avant de se réduire à **covdu* = *coude*).

P. 46, l. 12. L'explication de la forme féminine du possessif *mi* prête à la critique. La forme *meie*, due à l'insertion d'un *i* entre les deux voyelles du latin vulgaire **mēa* (class. *mĕa*), serait devenue *mi* par une tendance à s'accommoder aux formes monosyllabiques du masculin. Mais l'on ne comprend guère comment l'élément adventice, nécessairement semi-vocalique, aurait pris (à supposer que cette tendance à la réduction se fût manifestée) la nature vocalique et aurait attiré l'accent sur lui. Pourquoi ne point admettre plutôt le processus suivant : *mea*[*m*] *amica*[*m*] = *mi amigue?* l'*e* protonique est en hiatus comme dans *tenere* = bayonn. *tier*, *venire* = bay. *bier*. On aurait ensuite étendu l'emploi de *mi* aux cas où le possessif est suivi d'une consonne.

P. 51 sq. A propos des pénultièmes atones, M. Sch. n'apporte

1. Témoignage de M. Ducamin.

rien de bien nouveau. Il ne fait guère que remplir, avec des exemples pris dans ses documents, le cadre que Zauner avait tracé dans son étude, page 9 ss.

Le travail de M. Schneider n'en reste pas moins, malgré les critiques dont il vient d'être l'objet, une étude sérieuse, conduite presque toujours avec méthode, qui pose souvent des questions intéressantes et parfois les résout avec bonheur.

Georges MILLARDET.

Abbé A. DEGERT. **Gallia christiana novissima. Histoire des évêques de Dax d'après des documents inédits.** — Paris, Delhomme et Briguet, G. Beauchesne et Cie, 1903; in-8° de 471 pages.

Entre tous les monuments de l'érudition ancienne, la *Gallia christiana* semble bien celui auquel la critique de notre temps ait le moins ménagé les reproches. L'œuvre, sans aucun doute, n'est point parfaite. Mais, à y regarder de près, les défauts en sont-ils ou plus nombreux ou d'autre espèce que ceux dont paraissent entachées les publications de la même époque et d'un genre identique? Après tout, on en pensera ce que l'on voudra. Ce qui est certain, c'est que le meilleur accueil ne saurait être refusé aux tentatives qui, comme celle de M. D., ont pour but de rectifier les erreurs ou de combler les lacunes d'une compilation à coup sûr vénérable, mais dont, à l'heure actuelle, l'insuffisance se trouve hors de doute. Qu'on nous permette de le remarquer, d'ailleurs, il ne faudrait pas se faire illusion pour cela, ni sur la nature exacte du travail qui nous occupe, ni sur l'usage qu'on en pourra réellement tirer. Le titre général qu'il porte de *Gallia christiana novissima* ne saurait rien changer au fond des choses. Il ne peut prétendre remplacer véritablement l'œuvre dont il semblerait viser, par le titre en question, à se donner comme une imitation fidèle. De cette œuvre, en effet, le livre de M. D. n'a pas l'esprit pour ainsi dire impersonnel. Il n'en suit pas le plan, puisqu'il sacrifie toute une partie importante de la vieille *Gallia,* celle que ses auteurs avaient consacrée aux établissements religieux dépendant des diocèses et des provinces ecclésiastiques. Il n'en a pas enfin le caractère documentaire, puisque, contrairement encore à la pensée des érudits de

la *Gallia*, la reproduction de pièces originales à la suite de son volume n'a point paru à M. D. une obligation en quelque sorte inévitable. — Mais, laissons là ces réserves. Peu d'histoires, au surplus, on doit le reconnaître, offrent autant d'obscurité que celle de l'église de Dax, au moins en ce qui concerne l'époque de ses origines. Son premier chef, saint Vincent, dit-on, n'a laissé qu'un souvenir à peu près légendaire, et le moment précis de son existence demeure un problème insoluble. A peine si, au VIe siècle, quelques noms émergent çà et là, sans qu'il soit possible d'attacher une date bien authentique à leur apparition. Puis les ténèbres recommencent, de plus en plus épaisses, et cela pour quatre cents ans environ. Un peu de clarté se fait dans cette nuit, vers la seconde moitié du Xe siècle; mais ce n'est qu'au bout d'une nouvelle période séculaire que la liste épiscopale acquiert enfin quelque suite et quelque certitude. D'autre part, quoi qu'en dise M. D. (v. p. 469), ni la notoriété ni les talents des prélats appelés à ce siège secondaire ne sont faits pour compenser l'ignorance où nous sommes de toute une partie de ses annales. De ces prélats, les plus en vue ne se montrent à Dax qu'à de rares intervalles, ou même n'y viennent point du tout. Ce sont de ces absentéistes, pour qui leur titre ecclésiastique n'est que le prix de services rendus aux princes, ou simplement d'années plus ou moins nombreuses passées dans leur domesticité, et dont la vie de courtisan se poursuit jusqu'au bout dans le milieu spécial où elle a commencé. Tel ce Jean Bauffès, familier inséparable, au XIVe siècle, des rois de Navarre (v. p. 184-8). Tel, au XVe siècle, l'italien François de Pizzolpassis, qui ne put jamais se décider, pour paraître en Gascogne, à quitter la péninsule ni l'entourage de Martin V (v. p. 219-22). Tels, dans le siècle suivant, les deux de Lamarthonie (v. p. 253-67), et surtout leur successeur immédiat, ce célèbre François de Noailles, dont l'épiscopat de vingt-neuf ans s'écoule presque tout entier en des ambassades solennelles, à Londres, à Venise, à Rome, à Constantinople (v. p. 267-94). — On le voit, en se proposant d'écrire cette histoire des évêques de Dax, c'est d'une tâche assez ingrate que s'était chargé M. D. Cette seule considération lui vaudrait des éloges. On les lui doit doublement à cause de la façon dont il semble avoir exécuté son travail. Certes, tous les points qu'il s'est attaché à exposer ou à éclaircir ne sauraient être regardés comme d'égale importance. Les dévelop-

pements donnés à quelques-uns pourront même être jugés presque excessifs. A tous. du moins, il a appliqué une documentation exacte et variée. un sens critique qui ne se dément pas. Oserons-nous regretter pourtant qu'à ces mérites l'auteur n'ait pas toujours uni peut-être, quand il lui a fallu aborder certaines questions, l'indépendance parfaite et la stricte impartialité qu'on devait légitimement attendre de lui ? C'est ainsi qu'il réprouve le zèle conciliaire de l'un des évêques de Dax au xv[e] siècle, Bernard de la Planche (v. p. 225-7). La réprobation dont il s'agit est présentement une sorte de mot d'ordre, nous le savons et nous savons aussi pourquoi. Elle n'en dénote pas moins un manque absolu de clairvoyance. Si l'on observe, en effet, au lendemain des assemblées de Constance et de Bâle, l'usage que fit le pontificat romain de l'absolutisme si âprement revendiqué par lui, comment donner raisonnablement tort à ceux qui, par un pressentiment de l'avenir, luttèrent dans ces conjonctures pour sauvegarder le droit de l'Eglise universelle à diriger ses destinées ? Une remarque du même genre s'impose à propos du Jansénisme. L'affaire. malgré tout le bruit qu'elle souleva, se réduit en somme à peu de chose. Ne fût-ce que pour ce motif, il semblera par suite assez inutile de reproduire, en s'en occupant aujourd'hui, l'intransigeance dogmatique qu'y apportèrent les contemporains (v. l'épiscopat de d'Abbadie d'Arboucave, pp. 358-377, et celui de Suarez d'Aulan, pp. 381-403). Mais où M. D. paraît faire plutôt œuvre de polémiste que d'historien. c'est quand il parle de la Constitution civile du clergé de 1790 et surtout des prêtres qui consentirent à l'accepter. Cette Constitution, nous n'avons ici ni à l'attaquer ni à la défendre. Qui croira cependant que, pour y souscrire. il ait fallu à peu près invariablement s'être signalé à l'avance par une série de manquements aux devoirs du sacerdoce ou même à la probité toute simple, que dans tout prêtre assermenté il y ait eu presque toujours, en fin de compte, un malhonnête homme ? Qui pourra également voir un portrait authentique dans la silhouette quelque peu chargée qu'a tracée l'auteur de l'évêque constitutionnel Jean-Pierre Saurine (v. pp. 440-1), dont lui-même est forcé de reconnaître. au milieu des circonstances les plus tragiques, la modération et le courage ? (v. p. 452-3.) Nous bornerons là ces critiques. Elles ne sauraient, d'ailleurs, diminuer beaucoup dans l'esprit de nos lecteurs le mérite du livre qui en est l'objet : il

n'en reste pas moins une œuvre utile, un travail de véritable et sérieuse érudition. C. MOLINIER.

Georges GUIBAL. **Mirabeau et la Provence**. Première partie : Du 14 mai 1770 au 5 mai 1789. Paris, Fontemoing, 1901. Un vol. in-8°, de x-430 pages.

« Deuxième édition », lit-on sur la couverture de l'ouvrage; ouvrage refondu, augmenté, transformé, vraiment nouveau, dira tout mirabéisant qui comparera le volume de 1887, *Mirabeau et la Provence en 1789*, simple résumé de cours public et modeste mémoire académique, à ce beau et imposant volume de 1901. Ce n'est plus seulement un tableau des préliminaires de la Révolution en Provence, et une narration des élections de Marseille et d'Aix aux États généraux que nous donne ici l'auteur : c'est, bien qu'il s'en défende, toute une biographie de son héros, envisagé surtout, il est vrai, dans ses rapports d'homme privé et public avec les institutions, les idées, les mœurs, les hommes, — et les femmes, — de sa province natale, depuis son retour de Corse en 1770 jusqu'à l'ouverture des États généraux et à ses débuts parlementaires. Dans la composition, dans l'allure vigoureuse et parfois oratoire du style, dans le souci des qualités narratives, le livre a gardé encore, sous sa forme nouvelle, quelques traces de son origine première. Il semble avoir été conçu comme un drame : deux actes courts d'exposition, — description du milieu, peinture du héros, — un acte long où l'action se noue, se concentre, évolue, et se termine heureusement. En quelques pages (acte I, 1, 2), l'auteur décrit l'état économique et moral de la Provence en 1789, la Constitution, montre les approches de la Révolution (I, 3, pp. 22-64), l'inquiétude des parlementaires, le malaise économique, l'anarchie naissante, la poussée obscure des passions et des intelligences vers un idéal nouveau. Après ce décor de place publique, ce grouillement de foule, voici le deuxième acte : la maison paternelle. En quatre scènes nous est présenté le héros : *la jeunesse, le mariage, lettres de cachet et prisons d'État, devant la sénéchaussée* et *le Parlement d'Aix* (II, pp. 65-234). Après Loménie, les *Mémoires* et Stern, des détails nouveaux, des aperçus inédits nous y sont offerts. Et enfin, voici les deux héros en présence. L'action s'engage ; c'est l'acte III, *la*

période électorale de 1789 en Provence (1° Mirabeau aux États, pp. 235-280 ; 2° élections et émeutes, pp. 280-293 ; 3° élections, pp. 393 425). Le sujet est traité avec une admirable abondance par un écrivain qui sait être minutieux sans cesser d'être clair, qui, là même où il semble éparpiller l'attention, domine sa matière et concentre l'intérêt. A travers mille épisodes, qui renouvellent pour nous le décor et les figurants de ces quelques mois si riches en images historiques, le sujet reste toujours la rencontre de la Provence et de Mirabeau, le viol d'où sortira la Révolution, dénouement annoncé de ce drame passionné et complexe. — Et à ce drame oratoire et historique, l'auteur, fidèle au précepte de Dumas fils, a mis des dessous d'une rare richesse de documentation. Il a employé surtout les sources inédites, et il les cite au bas de toutes ses pages, non seulement les documents des Archives nationales, départementales et municipales (B.-d.-R., Aix, Marseille), mais surtout les papiers inédits des Mirabeau (coll. Montigny, Arbaud, Mouttes, de Bresc ; papiers Minto), le *Journal* (inédit), *du Parlement* de Fauris Saint-Vincens, ce Livre de raison de M. de Mougins-Roquefort, que l'on devrait bien mettre en lumière. Et M. Guibal signale encore plus de documents qu'il n'en utilise, se donnant par là le double mérite d'épuiser à peu près sa matière et de suggérer d'autres travaux à ses successeurs, d'inspirer des vocations de mirabéisants. En sorte que, à préjuger ce que seront les disciples par ce qu'est le maître, on redit volontiers : « *Aquo es uno trop bello raço : serio pena qué manqué*[1]. »

L.-G. PÉLISSIER.

1. Je réclame tout de même une bibliographie détaillée des sources inédites et un index onomastique.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX

Aude.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1902-1903.

P. 1-30. Amardel. Le comte Milon. [Étude sur ce personnage, d'après les textes, les monnaies et surtout la monnaie dont M. Prou a déchiffré la légende TRE (*Trencianum*, *Trausse*).] — P. 31-53. Sahuc. Une ordonnance de visite de l'église cathédrale de Saint-Pons. [Par l'évêque Percin de Montgaillard, en 1694-1695.] — P. 54-118, 163-214, et 1903, p. 336-374. Favatier. La vie municipale à Narbonne au xviie siècle. Les beaux-arts et les arts industriels. [Continuation et fin de ce très intéressant travail, avec plusieurs planches.] — P. 119-62. Amardel. Les marques monétaires de l'atelier de Narbonne au vi^e siècle. — P. 215-67, et 1903, p. 375-413. J. Guiraud. Inventaires narbonnais du xive siècle. [Textes latins de 1348, tirés des archives du Vatican.] — P. 268-85. J. Yché. Notes sur Jacques Gamelin. (Suite.) — P. 287-95. Sabarthès. Le concile d'Attilian. [La *Villa Attilianus* du concile de 902 n'est pas, comme on l'a cru jusqu'ici, Azille, canton de Peyriac-Minervois, mais Adillan de Moussan, près de Narbonne; démonstration solide.] — P. 296-303. De Rivières. Le petit évêque. [Étude curieuse, d'après une copie d'une ordonnance archiépiscopale de 1522 sur cette fête des clercs et des enfants de chœur.] — P. 304-7. De Rivières. Quelques notes sur

la cathédrale de Narbonne au commencement du XVIIIe siècle. — P. 308-35. AMARDEL. La monnaie de Narbonne à la fin de la domination romaine. — P. 414-9. Notice sur la Commission archéologique de Narbonne. Ch. L.

Creuse.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques, t. XIII, 2e partie, 1902.

P. 343-62. DELANNOY. Liste critique des abbés de (*sic*) Moutier-d'Ahun. [En attendant l'histoire de l'abbaye que M. D. nous promet, il complète et rectifie le *Gallia* et les abbés Roy-Pierrefitte et Leclerc; sa liste contient neuf noms nouveaux, tirés pour la plupart du cartulaire d'Uzerche ou des archives départementales de la Creuse. P. 345, au lieu de *Moutier*, lire *Mouterre;* tel est le nom actuel de la commune, canton de l'Isle-Jourdain (Vienne). P. 353. M. D. aurait pu remarquer que l'abbé Aimeric Barton, mentionné en 1445, est identique au prieur de Guéret mentionné en 1423 (*Mém. Soc. Creuse*, XII, 468). Les plaidoiries du Parlement de Poitiers (Arch. nat., X1A, fo 197 ro), à la date du 19 août 1429, nous apprennent que « le prieuré de Gueret a vaqué par la promocion du frere Aimery Barton a certaine abbaye ». Je puis signaler une mention d'abbé tout à fait inconnue des historiens locaux: dans le nécrologe de Saint-Robert de Cornillon publié en 1868 par l'abbé Ulysse Chevalier, on voit figurer au 31 juillet : *Petrus de Reovilla, abbas Agedunensis, Case Dei monachus*. Il est possible qu'il s'agisse de l'abbé Pierre, signalé par M. D. en 1241 et 1247.] — P. 363-8. D. DE LAVILLATTE. Arrêtés du Comité de Salut public de Guéret, 20 sept. et 21 déc. 1793. — P. 369-76. PÉRATHON. Prêtres d'Aubusson à Niort, 1617-1709. [Cinq prêtres de familles aubussonnaises, Meaulme, Prugnier, Matheyron, ont été curés de Niort ou des paroisses limitrophes; on ignore le point de départ de cette curieuse émigration.] — P. 377-84. Dr BORDIER. Un trésor. [Monnaies françaises, espagnoles, portugaises, flamandes, anglaises et vénitiennes, depuis la fin du XVe siècle, trouvées à Guéret en nov. 1900 dans un immeuble dont l'auteur énumère les propriétaires depuis la fin du dix-septième siècle.] — P. 385-90. A. LECLERC. Jean-François Mourellon, curé de Néoux. [Élu évêque constitutionnel de la Creuse, poste qu'il refusa définitivement le 26 mars 1791; il ne mourut pas, comme on l'a dit, peu de temps après, mais le 3 nov. 1817, à l'hospice d'Aubusson.] — P. 391-449. L. DE COR-

BIER. Montaigut-le-Blanc, son château, sa châtellenie, ses possesseurs. (Fort intéressant. Cette terre a appartenu à des familles qui ont joué un rôle important dans la région (Rochechouart, Naillac, Brachet, Villequier, Aubusson, etc.); elle était en Limousin, confinant à la Marche et à une enclave du Poitou; il subsiste des restes imposants du château, dont M. N. C. donne une vue et une reconstitution. Le *Montaigu* dont il est question, à la date de 1357, pp. 399 et 415, n'est pas Montaigut-le-Blanc, comme il est dit, mais Montaigu en Combraille; p. 429, Georges de Villequier fut bien gouverneur, mais non sénéchal de la Marche sous Henri III.] — P. 450-61. Abbé DERCIER. Rapport sur les fouilles exécutées à Mont-de-Jouer. [A suivre. Ne donne de détails que sur les premiers travaux, trouvailles de statues (fragment), bases, médailles d'empereurs romains, fibule émaillée, etc., mais annonce qu'il a suivi 20 kilomètres de voies romaines, et qu'il n'est plus douteux que le Mont-de-Jouer, commune de Saint-Goussaud, corresponde à la station désignée sous le nom de *Praetorium* dans la Table de Peutinger.] — P. 462-508. Z. TOUMIEUX. Le comté de La Feuillade. [A suivre; même méthode, nette et claire, que dans les travaux antérieurs de l'auteur; détails sur les paroisses de Gentioux, Pallier, Faux-la-Montagne et La Villedieu; début de la généalogie de la branche de la famille d'Aubusson qui a possédé La Feuillade.] A. T.

Gard.

I. *Bulletin du Comité de l'Art chrétien,* t. III, 1902.

N° 45. P. 209-14. F. DURAND. La frise du XIe siècle à Notre-Dame de Beaucaire. [Des photographies jointes à cette utile notice permettent d'apprécier ce curieux monument de sculpture, perché, depuis la reconstruction de l'église en 1734, à 15 mètres de hauteur, et inaccessible à l'étude directe. La date serait de 1095 d'après l'auteur, qui la reporte à la restauration de cette époque. La frise représente des scènes de la vie du Christ.] — P. 215-64. C. NICOLAS. Ancienne paroisse de Saint-Martin à Saint-Gilles (1131-1811). — P. 271-9. C. NICOLAS. Deux lettres de Mgr Cortois de Balore, évêque de Nimes, sur la Constitution civile du clergé.

N° 46. P. 349-58. F. DURAND. La Verdeline au chapitre d'Uzès. [La règle des chanoines d'Uzès, réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, s'appelait *La Verdeline,* du nom de l'auteur Verdela.] E. B.

II. *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 7e série, t. XXIV, 1902.

P. xxv-xli. De Valfons. Comment voyageaient nos anciens. — P. 1-179. M. Jouve. Le palais de justice de Nimes. [Cf. sur cet excellent travail *Annales du Midi*, t. XV, p. 277.] — P. 181-244. E. de Balincourt. Les d'Espérandieu d'Uzès et de Castres (1360-1866), avec pièces justificatives et tableau généalogique. — P. 267-91. E. Bondurand. La leude et les péages de Saint-Gilles au xiie siècle, textes en langue d'oc et en latin. [Cf. *Annales du Midi*, t. XIV, p. 427.] — P. 293-303. Frère Sallustien. La vallée de Concluse, arrondissement d'Uzès. [Description de trouvailles préhistoriques. Belles planches.] E. B.

III. *Revue du Midi*, 1902.

No 2. P. 84-110. Saint-Quirin. Deux hussards d'autrefois. [Ce travail se rattache au Midi par l'origine des deux hussards, Marc-Antoine de Cazenove et Quirin-Henry de Cazenove. C'est en homme du métier que l'auteur retrace leur carrière.]

No 3. P. 150-9. F. Rouvière. La déclaration de 1699. [Critique fort sensée, faite par le notaire nimois Marignan, catholique et royaliste, de l'inique déclaration qui interdisait aux protestants la libre disposition de leurs immeubles.]

No 4. P. 205-26. E. de Balincourt. La mort du bailli de Suffren. — P. 227-44. A. Durand. La situation religieuse du Gard au début du Consulat (1799-1802). [Fragment du livre important de l'auteur sur J.-F. Périer, évêque d'Avignon.]

No 5. P. 273-304. E. Lacombe. Un homme d'esprit au xviiie siècle. Rivarol.

No 6. 370-403. Colonel Robin. Souvenirs d'un soldat de l'armée d'Italie, de 1796 à 1799. [Se continue au no 7, p. 22-45, et se termine au no 8, p. 130-9.] — P. 404-7. O. Pannat. Les méfaits d'une compagnie de dragons à Quissac en 1703. — P. 408-28. G. Bayle. L'ermitage de Saint-Jacques à Cavaillon.

No 8. P. 140-55. L. d'Albiousse. Uzès au moyen âge. [Se termine au no 9, p. 181-9.]

No 9. P. 161-80. E. Bondurand. Note sur le passé de la production laitière industrielle dans le Gard. — P. 190-208. T. Picard. Les Saintes-Maries de Provence. — P. 230-6. O. Pannat. Tribulations des consuls de Quissac à l'occasion des corvées réquisitionnées pour la construction du pont de Sauve et du chemin royal de Saint-Hippolyte au Vigan, 1690.

N° 10. P. 303-10. O. PANNAT. Signification faite aux consuls de Quissac, en décembre 1693, d'un arrêt du Parlement de Toulouse relatif aux pauvres et mendiants. — P. 311. A HENRY. Le vieux Midi français; souvenirs d'un voyage dans le Roussillon en 1842. [La suite au n° 11, p. 391-7.]

N° 11. P. 341-80. T. PICARD. Notes sur le vieux Nimes. [Sans être original, ce résumé est utile.] — P. 381-6. F. DURAND. L'art d'allonger un acte de notaire en 1498, à Goudargues. [Amusante critique de la prolixité de professionnels pour qui le temps n'était pas de l'argent.]

N° 12. P. 401-30. J. BORÉLY. La fontaine de Nimes. — P. 448-51. J. L. Recettes médicales trouvées dans les notes du curé Braisson, de Beauvoisin (1685-1724). E. B.

Garonne (Haute-).

I. *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 19 novembre 1901-8 juillet 1902.

P. 17-9. CARTAILHAC. Bijoux wisigoths de Teilhet (Ariège) au Musée de Toulouse. — P. 19-21. ID. Deux statues de la chapelle de Rieux (Toulouse) retrouvées. [Diverses péripéties les ont amenées à Bayonne.] — P. 22-30. Abbé LESTRADE. Registre paroissial de Vacquiers (Haute-Garonne). — P. 32-5. DE RIVIÈRES. Deux ouvriers toulousains au XVIIe siècle, maître fondeur et orfèvre. — P. 35-7. CARTAILHAC. Le cimetière barbare de Saint-Affrique (Aveyron) avec une planche. [Les trouvailles sont au petit musée de l'école Saint-Gabriel, à Saint-Affrique.] — P. 39-42. Abbé LESTRADE. La suette à Muret, Frouzins et Montgeard (Haute-Garonne). — P. 42-6. Abbé GALABERT. Jean de Touchebœuf, abbé du Mas-Grenier, et les églises bâties par lui (1523-1544). — P. 52-4. BARRIÈRE-FLAVY. Sépultures barbares de Venerque (Haute-Garonne). — P. 54-8. Abbé HERMET. Cimetière wisigoth de Briadels, près Saint-Georges-de-Luzençon (Aveyron) avec une planche. — P. 62-5. DURRBACH. Bustes inédits d'Hermès aux Musées de Toulouse, avec deux planches. — P. 65-6. LAMOUZÈLE. Collection de monnaies du conseiller Fr. de Montégut (XVIIIe siècle), à Toulouse. — P. 67-9. Abbé COUZI. Durand d'Henri de Bredon, abbé de Moissac et évêque de Toulouse (XIe siècle). — P. 87-8. Abbé TAILLEFER. Recettes populaires médicinales du XVIIe siècle. — P. 92-3. PASQUIER. Le vandalisme au château de Montségur (Ariège). — P. 94-5. Abbé SALTET. Vivien d'Aliscans et la légende de saint Vidian. [Le ms. de la Bibl. nat., lat. 11788, fol. 124, renferme la légende sarrasine de Martres, copiée à Toulouse en 1636, d'après un

manuscrit de l'église de Martres; or, ce texte remonte au moins au xv[e] siècle; c'est donc de très bonne heure que la légende de Vivien a été adaptée à saint Vidian de Martres.] — P. 95. Desazars de Montgailhard. Note sur deux portraits de saint Vincent de Paul, publiés par M. l'abbé Le Monnier. — P. 96-7. Abbé Degert. Contribution à l'histoire de l'imprimerie à Toulouse. [Note sur un bréviaire de Tarbes imprimé à Toulouse en 1519.] — P. 110-2. Decap. La régence des écoles de Muret avant la Révolution (1451-1790). [Travail très intéressant.] — P. 114-7. Pasquier. Notes relatives au château de Saint-Élix et au marquis de Montespan, son propriétaire, au xvii[e] siècle, d'après les archives notariales. — P. 118-9. J. de Lahondès. Une hypothèse sur le tombeau du cardinal Briçonnet. [Sans doute l'œuvre de Jean-Juste.] — — P. 120-5. Lamouzèle. Le bourreau de Perpignan en 1790. — P. 126-7. Abbé Galabert. Lettres de grâce accordées par François II à Charles de Gozon, 1559. — P. 128-9. De Mély. Origine de quelques reliques de Saint-Sernin à Toulouse. [Elles proviennent de Constantinople.] — P. 131. Abbé Hermet. Découverte de deux nouvelles statues menhirs dans l'Aveyron. — P. 133-44. Vignaux. Inventaire du trésor et du mobilier de Saint-Etienne. [Texte tiré des arch. municip. de Toulouse.] — P. 145-8. Joulin. Les stations antiques des coteaux de Pech-David, près Toulouse. — P. 149-50. J. de Lahondès. Les Vierges sculptées du Musée de Toulouse. — P. 152-4. De Rivières. Bail de sonnerie des cloches à Saint-Salvy d'Albi (en 1678). — P. 155-61. Delorme. Note sur un moule arabe découvert en Espagne. — P. 162-8. J. de Lahondès. Excursion à Saint-Hilaire et Alet, dans l'Aude. — P. 168-72. M[gr] Batiffol. Le Saint-Suaire à Toulouse et à Carcassonne. — P. 172-3. De Rivières. Fouilles sur l'emplacement de l'église Saint-Julien à Albi. — P. 174-5. De Rivières. Travaux divers à Albi, cathédrale, hôtels privés. — P. 179-90. Abbé Galabert. Villes et institutions religieuses de la généralité de Montauban avant 1715.

Ch. L.

II. *Revue des Pyrénées*, t. XIV, 1902.

P. 1-22, 144-60. Desazars. La légende de Virgile à Toulouse. Le vrai Virgile toulousain. [Étude documentée sur le grammairien Virgile, ses origines, son éducation, sa religion, sa philosophie, l'époque à laquelle il vivait, ses œuvres et son enseignement.] — P. 37-50, 174-87. G. Doublet. Un mémorialiste toulousain du xvii[e] siècle : l'abbé Jean Du Ferrier (1609-85). [Suite et à suivre.] — P. 92-7. B. D. L'abbé Couture. [Note sur sa vie et ses travaux.] — P. 125-43. C. Barrière-Flavy. Le costume et l'armement des Wisigoths aux v[e] et vi[e] siècles. [Intéres-

sant et à signaler, à raison de la domination passagère de ce peuple dans le Midi et des découvertes faites dans la région.] — P. 161-73. J. Adher. La Constitution civile du clergé dans la Haute-Garonne. L'origine des troubles. [Contient un récit détaillé des événements qui se produisirent dans le pays, notamment dans certaines communes rurales, de février 1791 à mars 1792.] — P. 231-6. Biographie toulousaine. (Suite.) [Notes par différents auteurs.] — P. 261-83, 631-49. C. Douais. L'art à Toulouse. Matériaux pour servir à son histoire du xve au xviiie siècle. (Suite et à suivre.) — P. 284-310, 383-96, 481-97. E. Lamouzèle. Le corps de métier toulousain des fourbisseurs d'épées au commencement du xviie siècle. [Étude sur l'organisation interne, le gouvernement et les fonctions de cette corporation.] — P. 565-88. J. Buisson. Peintres provinciaux de la France contemporaine. Quatre peintres toulousains. [Notes sur M. J. Garipuy et quelques-uns de ses élèves (1817-1893).] L. V.

Gers.

Bulletin de la Société archéologique, 3e année, 1902.

P. 6-15. B. de Lapasse. Coutumes de Touilles. [Copie française, du xviie siècle, des coutumes concédées le 16 mars 1297 (n. s.) par les coseigneurs du lieu.] — P. 16-28. A. Ditandy. Les contes populaires de la Gascogne, de J.-F. Bladé. [Etude sur les mythes solaires dans les contes merveilleux de Bladé.] — P. 28-45, 78-96, 159-83. Brégail. Luttes politiques des Girondins et des Montagnards dans le département du Gers. [Etude très intéressante, d'après des documents d'archives.] — P. 52-6. A. Lavergne. M. Léonce Couture. [Notice bio-bibliographique.] — P. 56-63. Ph. Lauzun. Le parc du château de Beaumont-sur-Oise. [D'après un ancien plan. Planches.] — P. 63-70. J. Mastron. Documents relatifs à Saint-Jean d'Angles. [xvie siècle.] — P. 70-3. Lagleize. La tombe d'un chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem dans l'église de Saint-Créac. Un héros de Nerwinde. — P. 74-6. J. Maumus. Arrêté de Dartigoeyte sur le théâtre de Mirande. [Mesures financières pour la construction de la salle.] — P. 96-9. R. de Lapasse. Diverses monnaies en usage en Gascogne, d'après le P. Montgaillard. [Tableau très utile.] — P. 99-103. R. Pagel. Lettre du pape Clément VII à Jean II, comte d'Armagnac. — P. 103. Clôture du porche de Sainte-Marie d'Auch. — P. 105-12. Labadie et A. Lavergne. Restauration de l'église paroissiale de Vic-Fezensac (1615-19). [Acte notarié avec notice historique et archéologique très intéressante. Planches.] — P. 113-9, 172-83. A. Branet et

R. PAGEL. *Le grand roi amoureux*, de Pierre de Sainte-Gemme. [Analyse d'un livre publié en 1603 à Lyon par un gentilhomme gascon. Extraits en français et en gascon, intéressants pour les mœurs et la langue.] — P. 119-23. R. PAGEL. Livres liturgiques manuscrits du diocèse d'Auch aux XVe et XVIe siècles. — P. 124. Victimes innocentes des révolutionnaires du Gers. [Arrêté du directoire du département prescrivant de ne conserver dans chaque ménage qu'un seul chien. 1er frimaire an II.] — P. 125-9. MASTRON. La pile gallo-romaine de Saint-Arailles. [Photographie.] — P. 129-36. R. PAGEL. Le roi de la science, Joseph Lacommode Crastes. — P. 137-46. A. DITANDY. M. Cénac-Moncaut, *Contes populaires de la Gascogne*. [Analyse littéraire.] — P. 146-7. Jean de Beaujeu, bibliophile. [Exemplaire de Pomponius Mela ayant appartenu à Jean de Beaujeu, architecte de Sainte-Marie d'Auch.] — P. 183-97. L. MAZÉRET. Les consuls de Montréal et les Mercier, seigneurs de Balarin. [Etude d'histoire. Testament de 1510 en gascon.] — P. 197-221. Ch. SAMARAN et A. BRANET. Le château et les deux tours de Bassoues d'après les comptes de construction inédits (1370-71). [Ce château, dont une tour existe encore dans son état primitif, appartenait aux archevêques d'Auch et fut construit par Armand Aubert, archevêque d'Auch (1354-71) et camérier du pape Innocent VI à Avignon, où il mourut le 11 juin 1373. M. S. a trouvé ces comptes aux archives du Vatican. Photographie de l'état actuel de l'édifice.] — P. 221-2. Jean de Labriffe. P. 222-3. Feu de joie de la Saint-Jean-Baptiste. [Extrait d'une enquête de 1553.] — P. 223-4. Frais de funérailles au XIIe siècle (*sic*; lire XVIe). [Extrait des minutes d'un notaire de Saint-Sauvy, du 7 septembre 1539. Texte gascon.] — P. 227-31. Abbé LAMAZOUADE. La peste à Plaisance en 1654. [Vœu de la jurade à la sainte Vierge et mesures prophylactiques.] — P. 231-52. E. CASTEX. Coutumes ou for de Pardelhan. [Texte gascon du XIIIe siècle, copie de 1483, avec commentaires. A suivre.] — P. 252. Bétail de ferme en 1499. — P. 257-72. BRÉGAIL. Un révolutionnaire gersois : Lantrac. [Biographie documentée d'un médecin qui joua un très grand rôle pendant la Révolution. A suivre.] — P. 274-6. P. MÉTIVIER. Eglise de Simorre. [Historique et archéologie. Une vue d'après Viollet-le-Duc. Planches.] — P. 276-80. MAZÉRET. Lettres de rémission pour Alexandre de Galard, seigneur de Balarin (1614). [Eclaircissements.] — P. 281-3. Ch. DESPAUX. Un mandement de M. de Lamothe-Houdancourt (1670). — P. 283-6. R. PAGEL. Marques extérieures de deuil en Gascogne (XVIe et XVIIe siècles). [Sur les vêtements, les armes et les meubles.] — P. 286-91. Abbé LAMAZOUADE. Le clergé d'Auch pendant la Révolution. — P. 291-4. Le château féodal de Tournecoupe. A. V.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

8. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Comptes rendus des séances), 1902.

P. 299-316. Audollent. Note sur les fouilles du Puy-de-Dôme (26 juillet-22 août 1901). [Les trouvailles, surtout de monnaies, paraissent prouver que le temple de Mercure n'avait été qu'endommagé par les barbares sous Valérien et Gallien et qu'il devait être encore en assez bon état au VIe siècle.] — P. 478-83. Cartailhac. Note sur les dessins préhistoriques de la grotte de Marsoulas, près de Salies (Haute-Garonne). Ch. L.

9. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Mémoires présentés par divers savants), 1re série, t. XI, 1re partie, 1902.

P. 219-516. L. Joulin. Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes. [Histoire complète des fouilles et de leurs résultats. Cf. *Annales du Midi,* t. XIV, p. 119.] Ch. L.

10. — *Ami des monuments et des arts*, t. XV, 1901.

P. 113-5. Le vandalisme en Avignon. [Sur la démolition partielle des remparts de cette ville. On se demande pourquoi l'Etat, propriétaire des remparts, a abdiqué ses droits au profit du maire, M. Pourquery de Boisserin.] — P. 311-4. La restauration d'un des plus beaux édifices de l'acropole de Pergame justifiée par la découverte d'une médaille, trouvée entre Grenoble et Aix par M. l'abbé Sauvaire et commentée par Héron de Villefosse, membre de l'Institut. [Trouvée au lieu dit le Bourguet, frappée par les Pergaméens entre 193 et 211 de notre ère. Le monument figuré au revers est le grand autel de Pergame.] P. D.

11. — *Le Bibliographe moderne,* t. VI, 1902.

P. 90-3. H. Stein. La bibliothèque du connétable d'Albret à Sully-sur-Loire (1409). — P. 175-84. Id. Un inventaire des Archives royales sous Louis XI au château de Plessis-lez-Tours. [Fait en 1474 par les soins du chancelier Pierre Doriole. Y sont comprises des pièces relatives à la Savoie, à Montpellier, à la maison d'Armagnac, aux pays de Lan-

guedoc, de Guyenne, de Comminges.] — P. 257-9. H. S. Le fonds des Archives révolutionnaires au Ministère de la justice. [Intendance de Bordeaux; Parlements d'Aix, Bordeaux, Grenoble, Pau, Toulouse; conseil souverain de Perpignan; émeutes de Marseille en 1789.] — P. 392-408. H. Stein. Le livre, les archives, les bibliothèques et la bibliographie à l'Exposition universelle de 1900. P. D.

12. — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1902.

P. 3-23. Pl. I à III. Abbé Breuil. Rapport sur les fouilles dans la grotte du Mas-d'Azil. [Trouvailles nombreuses qui n'ont pas encore épuisé la couche néolithique. « La grotte du Mas-d'Azil n'a pas encore livré tous ses trésors. »] — P. 36-50. Pl. V-VI. De Gérin-Ricard. Les pyramides de Provence. [Monument dit de Marius à Pourrières (Var). La Pennelle à La Penne (Bouches-du-Rhône). Hypothèses sur la destination de ces monuments.] — P. 65-8. F. Cortez. Eglise Saint-Maximin (Var). Note complémentaire sur la date de son achèvement. [Mémoire en provençal écrit par le prieur et donnant avec d'autres détails intéressants la date de l'achèvement de l'église; 24 juillet 1532.] — P. 101-19. Abbé Fillet. Les horloges publiques dans le Sud-Est de la France. [Villes du Dauphiné.]

Congrès des Sociétes savantes. — P. 214-21. Abbé Arnaud d'Agnel. Notice sur onze maillets de pierre découverts à Pichoyet (Basses-Alpes). [Trois figures dans le texte.] — P. 257-64. Pl. XXIV-XXXI. F. et N. Thiollier. L'église de Ternay (Isère). [Construite par les Bénédictins. Les auteurs la comparent à d'autres édifices « contemporains » sans en donner la date. Etude purement monumentale.] — P. 280-9. Pl. XXXV-VIII. Guillibert. Deux statuettes polychromées de saint Louis de Provence, évêque de Toulouse et de sainte Consorce, conservées à Aix en Provence. — P. 297-301. Abbé Pottier. Tissu historié représentant la légende d'Alexandre. [Phylactère du XIVe siècle contenant des reliques à l'église de Montpezat (Tarn-et-Garonne).] — P. CIII-IV. Héron de Villefosse. Note sur les mosaïques romaines découvertes en Provence. [Complément à la note publiée dans le même bulletin, en 1901, p. 336, par M. Gauckler. Les sujets des mosaïques sont déterminés.] — P. CXIII-IV. Dissard. Note sur des inscriptions latines trouvées à Lyon. [Cinq inscriptions : Piédestal d'une statue élevée à un personnage qui avait été promu à tous les honneurs dans sa cité; fragment mentionnant un décret des décurions; épitaphe de Decimius Sico (?); épitaphe de Cassia; fragment d'une inscription chrétienne. Ces deux dernières sont conser-

vées à Saint-Irénée, les autres au musée de Lyon.] — P. 490-4. J.-A. Brutails. Note sur deux croix d'absolution. [L'une a été trouvée dans la Charente-Inférieure, dans le tombeau d'un pèlerin natif de Cologne; elle est datée du 29 août d'une année placée entre 1060 et 1108. L'autre provient d'une tombe de l'église Saint-Seurin à Bordeaux. Datée de 1318, c'est la plus récente qu'on connaisse.] — P. 502-4. R. Fage. Note sur un marché relatif à la confection de tapisseries d'Aubusson (1695). [Extrait d'un registre des délibérations de la confrérie des Pénitents gris de Tulle. Les tapisseries furent commandées à Antoine Picaud, dont le nom est connu, mais dont peu d'œuvres subsistent. Détails techniques très intéressants avec les prix. Document de premier ordre.] A. V.

13. — *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1902.

P. 53-65. E.-T. Hamy. Le capitaine René de Laudonnière. Nouveaux renseignements sur ses navigations (1561-1572). [Texte d'un contrat de « tiercement » signé à La Rochelle, 16 mai 1572. Le Sarlabous, gouverneur du Havre, qui y figure est Corbeyran de Cardaillac, et non Corberon de Cordillac, comme le prétend la note 14 de la page 60.] — P. 159-75. J. Fournier. L'entrée de Léon Strozzi, prieur de Capoue, au service de la France (1539). [Documents tirés des Archives de l'ancienne chambre des Comptes d'Aix, qui s'occupait d'affaires maritimes. Strozzi fut nommé au commandement de deux galères du port de Marseille.] — P. 349-402. A. Pawlowski. Les transformations du littoral français. Les pays d'Arvert et de Vaux d'après la géologie, la cartographie et l'histoire. [Mémoire très détaillé et intéressant, mais qui par sa nature échappe à l'analyse.] P. D.

14. — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. LI, 1902.

P. 7-13. Ch. de Grandmaison. Origine et étymologie françaises du mot « huguenot », prouvées par des textes authentiques antérieurs à la Réforme. [Nom propre, inscrit sur des textes tourangeaux de 1372 et 1400. Mais pourquoi a-t-il été appliqué aux protestants français?] — P. 20-1. A. Atger. Listes de pasteurs. [De Bernis (Gard) depuis 1561.] — P. 22-4. N. W. Portrait d'Antoine Garrissoles, professeur de l'Académie de Montauban (1627-1651). — P. 74-81. H. Patry. Un mandat d'arrêt du Parlement de Guyenne contre Bernard Palissy et les premiers fidèles des Eglises de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély (1558).. [Arrêt

fort important pour l'histoire des débuts du protestantisme en Saintonge et pour celle de Bernard Palissy, rallié un des premiers à la Réforme.] — P. 84-93. De Richemond. La liberté de conscience dans la marine à partir de 1685, d'après les Archives navales de Rochefort. [Surveillance étroite exercée sur les officiers et les matelots. Textes de 1703-1705.] — P. 104-12. M. Rodriguez. Les De Genas huguenots. [Vieille famille provençale. Généalogie, avec textes, depuis le commencement du xvie siècle. Familles alliées : d'Autheville, Guiraud, Reinaud.] — P. 141-51. H. Patry. La Réforme et le théâtre en Guyenne au xvie siècle. [Suite. A Libourne, en 1555; à Clairac, en 1554. Avec textes tirés des minutes d'arrêts du Parlement de Bordeaux. Représentations destinées soit à attaquer le catholicisme (ainsi le culte des saints), soit à mettre les dogmes de la Réforme à la portée des illettrés.] — P. 151-7. F. Galabert. Les sentiments des protestants au début de la Révolution. [Adresse des « non-catholiques » de Montauban à l'Assemblée nationale, janvier 1790, pour la remercier du décret du 24 déc. 1789, permettant aux non-catholiques d'être « élus à tous les degrés d'administration » et capables de tous emplois.] — P. 169-203. R. Allier. La Compagnie du Saint-Sacrement à Grenoble (1644-1666). [Sur la Compagnie en général, cf. *Annales du Midi*, t. XV, p. 221. Etude des plus curieuses de son activité dans cette ville, d'après ses procès-verbaux conservés à la Bibliothèque de Grenoble. Son infatigable espionnage était dirigé principalement contre les huguenots. Elle restait d'autre part, au cours de cette œuvre, en étroites relations avec la Compagnie de Paris et toutes celles de province. En 1662-63 l'évêque et le roi en prononcent la suppression, mais sans que leurs ordonnances aient le moindre effet.] — P. 203-5. N. Weiss. Statistique protestante et catholique du Languedoc en 1698. [D'après le ms. fr. 32292, f° 229, de la Bibl. nat. Dressée par les intendants de Toulouse, Montauban et Montpellier.] — P. 225-43. A. Cans. La caisse du clergé de France et les protestants convertis (1598-1790). [Si le clergé n'a pas porté son argent à la caisse instituée par Pellisson pour les conversions, il a entretenu la sienne. Daguesseau, intendant du Languedoc, demande qu'il y soit contraint, comme aux dons gratuits; le roi suit partiellement ses conseils.] P. 244-8. H. Patry. Trois pièces justificatives du *Martyrologe* de Crespin. Le supplice, à Bordeaux, de Jérôme Casebonne (14 mai 1555). [Crespin s'est trompé de date, d'une année exactement; c'est sa seule erreur. Textes.] — P. 248-50. E. Arnaud. Lesdiguières après sa conversion. [Lettre de l'évêque de Valence, du 16 nov. 1627, sur les violences commises par le connétable.]

15 juin-15 sept. Ces numéros, 6 à 9, unis en un seul fasc., sont consacrés au Jubilé cinquantenaire de la Société. Y ont été insérées quelques pièces qu'il faut signaler. — P. 406. Miroir des tourments exercés contre ceux de la religion réformée en France. [Dragonnades.] — P. 411. Autographe de Brousson, 12 mars 1693, et affiche émanée de l'intendant du Languedoc, mettant sa tête à prix. — P. 414. Portraits de Paul Rabaut et de ses fils. — P. 417. Amendes prononcées contre des nouveaux convertis de Montauban, 1747. — P. 419. Biens des religionnaires fugitifs. [De Crest et de Die. Adjudication à faire le 23 déc. 1743.] — P. 421. Arrêt du Parlement de Grenoble, du 31 mai 1766. [Deux condamnations à la pendaison, d'autres à diverses peines, pour assemblée au Désert.] — P. 510-18. Textes relatifs aux affaires Calas et Sirven. — Voir aussi une riche bibliographie.

P. 543-5. N. W. Pourquoi et comment on se soumettait à Montauban en 1685. [Sorte de testament moral, vraiment poignant, de P. Garrisson, de Montauban, rédigé à la veille de son abjuration forcée.] — P. 546-50. P. Fonbrune-Berbineau. Fugitifs du Périgord arrêtés en Belgique en 1701. [Pour cause de religion. Ils furent livrés au prévôt royal de Maubeuge.] — P. 551-3. H. Lehr. A quel prix on pouvait rester à Sainte-Foy entre 1700 et 1703. [Saisie des biens de Marie Duvergier, émigrée. Hypocrisie des membres de la famille restés en France.] — P. 567-73. P. Fonbrune-Berbineau. La Saint-Barthélemy en Provence. Le comte de Sommerive et le comte de Carces. [C'est plutôt Sommerive que Carces qui a refusé d'exécuter le massacre; mais celui-ci, par sa tactique prudente, a ensuite gagné du temps et obtenu l'annulation des ordres du roi.] — P. 619-34. P. A. Barrau. L'Eglise réformée de Revel au xviie siècle. [Très sommaire; mais voir un texte de 1685-87.] — P. 640-4. P. F.-B. La mission de Fénelon et de l'abbé Cordemoy en Saintonge. [En 1686, à La Tremblade. A ce sujet lettre d'un malheureux religionnaire, à qui ses filles avaient été enlevées, 1694.] — P. 645-7. H. Patry. Une abjuration publique à Villeneuve-d'Agen en 1559. [Imposée par arrêt du Parlement de Bordeaux au régent Ph. de Lévis.] — P. 647. Une lettre inédite d'un forçat pour la foi. [Jérôme Serre, cévenol; de Marseille, 9 avr. 1702.] P. D.

15. — *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1896[1].

P. 232-43. Abbé Ch. Urbain. Un amateur lorrain correspondant de

1. Ce dépouillement a déjà paru dans les *Annales*, t. X, p. 381, et XIV, p. 248, mais fort incomplet : nous avons cru devoir le reprendre.

Peiresc, Alphonse de Ramberviller (suite pp. 314, 372, 430, 481, et fin p. 524). [Nom à ajouter à ceux des correspondants du célèbre érudit et collectionneur. Textes de quinze lettres, 1620-1621.] — P. 545-58, 627-33. E. Maignien. Bibliographie des ouvrages sortis des presses de la Correrie. [50 numéros. C'est l'imprimerie particulière de la Grande-Chartreuse. Les religieux ont fait imprimer dès 1588 dans leurs bâtiments, et décidément à la Correrie, qui en dépendait, à partir de 1680.]

Année 1897. Néant. — 1898.

P. 1-14. A. Claudin. Les origines de l'imprimerie en France. Premiers essais à Avignon en 1444. [Cf. *Ann. du Midi*, XIV, 578, et XV, 93.] — P. 157-70, 233-48. G. Macon. Poésies inédites de Clément Marot. [Dont quelques-unes sont adressées à la reine de Navarre.] — P. 217-26. E. Asse. Les petits romantiques. Jules de Rességuier. (Suite p. 285, 338, 399, 458, 492, et fin p. 522.) [Né à Toulouse, en 1788, d'une famille de robe, originaire du Rouergue; fit partie du « bataillon sacré » qui, en 1819, fonda le *Conservateur littéraire*, puis la *Muse française*, les *Annales romantiques*. On lira avec intérêt cette étude sur un poète de réel mérite, qui a été mêlé à la vie et aux travaux de plus grands que lui.] — P. 369-79, 447-57. M. Tourneux. Philippe Tamizey de Larroque. [Courte biographie, longue bibliographie.]

Année 1899. Néant. — 1900.

P. 227-31. M. Tourneux. Lettre et note de Raynouard. [A propos de son *Choix des poésies originales des troubadours*, et du payement de cet ouvrage, 1822 et 1833.] — P. 232-4. De Fezensac. Saluste du Bartas et ses éditeurs parisiens. [Texte curieux d'un traité passé le 24 juillet 1585 à Homps, diocèse de Lectoure, entre le poète et deux libraires de Paris pour la publication de ses œuvres.]

Année 1901. Néant.

P. D.

16. — *Bulletin monumental*, vol. LXV, 1901[1].

P. 37-44. A. de Rochemonteix. L'église de Lascelle (Cantal). [Bâtie sans doute par des moines de Saint-Géraud d'Aurillac. Eglise romane.] — P. 73-7. L. de Berluc-Perussis. Rapport sur les fouilles et les restau-

1. Cf. *Annales du Midi*, t. XIV, p. 253. — Le dernier fascic. du volume LXIV du *Bulletin monumental*, porte pour millésime 1899-1900. La publication du *Bulletin* a recommencé en 1901 sous la direction de M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

rations récentes en Provence. — P. 457-73. J. de Lahondès. Le cas de Saint-Etienne de Toulouse. [Comment faut-il reconstruire ou compléter, avec les fonds dont on dispose, cette église incohérente?] — P. 474-7. C. Jamot. Le château de Viverols (Puy-de-Dôme). [Il remonte au XIIIe siècle. L'enceinte polygonale, flanquée de tours rondes, est presque intacte.] — P. 539-72. H. Corot. Les vases de bronze préromains trouvés en France. [Un seul vient du Midi, du Puy-de-Dôme.]

Vol. LXVI, 1902.

P. 161-75. H. du Ranquet. L'église de Glaine-Montaigut (Puy-de-Dôme). [La nef et le transept dateraient du premier quart du XIe siècle. Remaniements au XIIe.] — P. 216-29. V. Mortet. La fabrique des églises cathédrales et la statuaire religieuse au moyen âge. [Voir, p. 222, un document de 1448 sur la réfection du portail sud de la cathédrale de Rodez, non inédit, mais commenté de façon intéressante.] — P. 511-28. Ph. Lauzun. Le moulin de Barbaste (Lot-et-Garonne). [Le plus ancien, le mieux fortifié et le plus beau des moulins de France. Près Nérac, sur la Gélise. Actes prouvant qu'il existait déjà en 1308, date où il fut acheté par Amanieu VII d'Albret. Cinq planches.] P. D.

17. — *Congrès archéologiques de France*, 48e session, 1901, *Agen* et *Auch*.

P. 1-59. Ph. Lauzun. Guide archéologique du congrès d'Agen et d'Auch. — P. 61-6. Programme des questions à traiter par le congrès. — P. 66-7. Ordre des réunions et excursions. — P. 79-129. Procès-verbaux des séances tenues à Agen. — P. 130-3. Procès-verbal de la séance tenue à Auch. — P. 135-55. Ph. Lauzun. Etat des études archéologiques dans le département du Lot-et-Garonne. — P. 156-66. A. Lavergne. Les études archéologiques dans le département du Gers. — P. 167-242. J. Momméja. L'oppidum des Nitiobriges. [Forteresse d'une tribu gauloise sur l'emplacement appelé le plateau de l'Hermitage, colline proche d'Agen, dominant la Garonne.] — P. 243-67. Abbé Dubos. Essai d'identification des lieux du martyre et des premières sépultures de saint Vincent, diacre. [Ces lieux sont situés dans l'Agenais.] — P. 268-71. C. Jullian. Note sur l'origine des déesses tutelles dans le sud-ouest de la Gaule. — P. 271-3. C. Jullian. L'origine d'Agen. Lettre à M. Lauzun. — P. 274-81. Ph. Lauzun. Les piles gallo-romaines de l'Agenais et l'emplacement de Fines et d'Ussubium. — P. 282-92. Abbé Marboutin. Les souterrains de l'Agenais. — P. 295-309. A. Brutails. Notes sur

quelques édifices visités par le Congrès (Monsempron, Bonaguil, Aubrac, Moirax, Layrac, Saint-Pierre-de-Moissac). — P. 310-4. A Brutails. Note sur Saint-Front de Périgueux. — P. 315-9. Courau. L'église de Clermont-Dessous (Lot-et-Garonne). — P. 320-30. J. Gardère. La cathédrale de Condom. — P. 331-42. A. Branet. Notes sur les artistes de la cathédrale d'Auch. [Liste alphabétique.] — P. 343-61. Ph. Lauzun. Les châteaux de l'Agenais. — P. 362-72. A. Blanchet. Le château de Montaner, en Béarn. — P. 373-415. Abbé Bouillet. Essai sur l'iconographie de Sainte-Foy. — P. 416-25. R. Pagel. Notes sur le costume civil en Gascogne aux xve et xvie siècles. — P. 426-30. Ph. Grèze. Les anciennes foires de la région. — P. 430-2. Id. Vieilles industries locales. [Chapellerie à Valence-d'Agen au xviie siècle.] — P. 433-41. O. Fallières. Le pont d'Agen en 1381. [Marché en date du 28 décembre 1381 fait par les consuls d'Agen avec Jean de l'Eglise, pour la construction de trois piles en pierre et d'un tablier en bois destinés au pont, moyennant le prix de 10,000 deniers d'or; texte en roman.] F. P.

18. — *La Correspondance historique et archéologique*, 1901.

P. 35-38 et 195-209. Momméja. Philippe Tamizey de Larroque; essai bibliographique. [Fin de ce travail méritoire, qui rendra de grands services aux érudits, grâce à la table alphabétique qui le termine.] — P. 111-31 et 172-81. C^t^ Weil. L'entrée de Murat dans la coalition, rapport confidentiel du comte de Mier au prince de Metternich. — P. 161-72. Cte Ch. de Beaumont. Le Congrès d'Agen et d'Auch. [Compte rendu sommaire.]

1902.

P. 24-5. Momméja. Un sceau matrice incrusté d'argent. [C'est celui de Jean de Peyralade, doyen de Cayrac, commune de Réalville (Lot), déjà décrit et publié par Barbier de Montault, qui n'avait pas remarqué l'incrustation.]. — P. 204-8. G. Brière. Le buste de Raynal, par Espercieux, au musée de Versailles. [N'a rien à voir ni avec Raynal ni avec Espercieux, mais semble être une copie ancienne du Voltaire de Pigalle.] — P.225-37 et 280-6. Momméja. Bernard Palissy agenais. [A suivre. Plaidoyer chaleureux, qui n'entraîne pas la conviction absolue, mais qui a de grandes chances d'être conforme à la vérité; les raisons tirées de la langue du célèbre potier ne sont pas toutes bonnes; comparez *Ann. du Midi*, VI, 496.] — P. 289-93. Momméja. Les rétables en albâtre des xive et xve siècles et les albâtres de Lagny. [Appuie l'opi-

nion qui voit dans les environs des carrières de Lagny le lieu d'origine de ces rétables, en décrivant quelques pièces méridionales peu ou point connues, notamment à Bordeaux et à Narbonne.] A. T.

19. — *Gazette numismatique française,* t. V, 1901.

P. 97-168 et 395-7. A. DE FAYOLLE. Recherches sur Bertrand Andrieu, de Bordeaux, graveur en médailles, 1761-1822. Sa vie, son œuvre. [Catalogue de médailles de la Révolution, de l'Empire, du règne de Louis XVIII, et de quelques autres pièces. Planches.] — P. 246-367. L. BORRELLI DE SERRES. Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire. [Esquisse faite à l'aide de documents nouveaux, de comptes publics ou privés, notamment. Il n'y a aucune trace de faux monnayage proprement dit dans l'histoire monétaire de ce roi : elle a été trop sévèrement jugée. A suivre.] — P. 369-94. A. DE FAYOLLE. Monographie des jetons médicaux bordelais. [Jetons du collège de chirurgie, à partir de 1753; de la Société de médecine; des hôpitaux, etc. Pièces justificatives.]

Tome VI, 1902.

P. 9-67. L. BORRELLI DE SERRES. Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire. (Suite.) — P. 69 et sqq. A. DE FAYOLLE. Médailles et jetons municipaux de Bordeaux. (Suite, p. 125-88.) [Les plus anciennes sont celles qui furent frappées en commémoration de l'expulsion des Anglais. Sont décrites en particulier celles des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Belles planches.] — P. 114-9. RAIMBAULT. Bio-bibliographie de J. F. Laugier, conservateur du cabinet des médailles de Marseille (1828-1901). P. D.

20. — *La Grande Revue*, 1900.

Juill.-sept. P. 572-94. H. BORDEAUX. Madame de Warens, d'après de nouveaux documents. [Elle fut un type de « féministe avant la lettre », sans pudeur, sans passion, si ce n'est celle des entreprises industrielles. Très intéressant.]

1901.

Juil.-Sept. P. 573-91. Ch.-V. LANGLOIS. L'Inquisition. (Suite en oct.-déc., p. 68-89; fin *ibid.*, p. 428-54.) [Excellent et très objectif exposé d'une question historique qui touche de si près le Midi. La dernière partie se rapporte à l'Inquisition espagnole.] P. D.

21. — *Journal des Savants*, 1901 (juillet-décembre).

P. 401-10. R. Dareste. *L'administration provinciale en France pendant les dernières années de l'ancien régime* (1774-1789). *Les intendants des provinces*, par Paul Ardascheff. T. I (en russe). [Analyse élogieuse de ce livre.] — P. 645-60, 699-717, 779-88. G. Paris. *Geschichte der französischen Litteratur von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart*, von Hermann Suchier und Birsch-Hirschfeld; *Die ältere Zeit. Von der Urzeit bis zum 16 Jarhundert.* Von H. Suchier. [Analyse et critique de cette œuvre excellente.]

1902.

P. 45-51. L. Delisle. La prétendue célébration d'un concile à Toulouse en 1160. [Une lettre de Louis VII, extraite d'un cartulaire de l'évêché d'Arras, peut faire supposer qu'il y a bien eu, en 1160, une assemblée qui proclama la déchéance d'Octavien et la reconnaissance d'Alexandre III; mais il est peu probable que Toulouse ait été le lieu de la réunion; il faut donc, avec dom Brial, rayer ce prétendu concile de Toulouse.] — P. 80-102, 141-58. Em. Picot. L'Université de Ferrare. [Etude et critique de plusieurs livres italiens relatifs à l'Université de Ferrare. On relève sur les listes des personnages qui y ont étudié beaucoup de noms qui appartiennent au Midi; ainsi Aix de Cassanea (Aitz de la Cassagne); Bardot, un Périgourdin; de Barthélemy, un Provençal; Bazourdan, un Commingeois; de Bellissen, de Carcassonne; Giraud de Boyssonné, Jean de Coras; Du Prat, d'Issoire; Louis de Vintimille, etc.] — P. 425-37, 476-86. Ed. Boehmer et A. Morel-Fatio. L'humaniste catalan P. Galès. — P. 556-71, 656-73. H. Wallon. Œuvres de saint François de Sales. [Etude critique et historique d'après l'édition complète des œuvres de saint François de Sales.]

1903.

P. 86-102. A. Luchaire. *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge.* Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par G. Dupont-Ferrier, 1902. [Analyse élogieuse de cet excellent travail, dont une grande partie intéresse le Midi.] Ch. L.

22. — *Journal des sciences militaires*, 1901.

Juillet. Capitaine Fl. Les volontaires de l'Isère pendant la Révolution.
P. D.

23. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole de Rome*, t. XXI, 1901.

P. 453-70. J. Calmette. Documents relatifs à Don Carlos de Viane. [Pièces relatives au séjour de D. Carlos à Barcelone en 1460 et à l'arrestation du prince par son propre père, le roi d'Aragon Jean II, extraites de l'*Archivio di Stato* de Milan.] Ch. L.

24. — *Le Moyen âge*, 2e sér., t. VI (XVe de la collection), 1902.

P. 1-4. P. Meyer. Lettre de Jean Chandos et de Thomas de Felton aux consuls et habitants de Millau (2 janvier 1368). [Le texte de cette lettre suit quelques indications préliminaires sur la situation actuelle et l'importance des archives municipales de Millau.] — P. 69-97. A. Marignan. Les premières églises chrétiennes en Espagne. [Etude minutieuse d'un certain nombre d'églises rurales des Asturies. L'auteur ne saurait admettre la haute antiquité à laquelle prétendent pour ces églises les érudits espagnols. Au reste, elles n'en appartiennent pas moins, selon lui, à un même groupe. C'est, dit-il, la même physionomie à l'extérieur, la même décoration qui rappelle encore les motifs décoratifs de la grammaire néo-grecque. V. p. 96, 97.] C. M.

25. — *Nouvelle Revue rétrospective*[1], t. IV, janv.-juin 1896.

P. 1-48, 217-64, 313-36, 409-32. Les correspondants du peintre Fabre (1808-1834). [Lettres de Bertin aîné, Garnier, Ferogio, Boguet, Mérimée père, Guérin, Gérard, Girodet-Trioson. A suivre.]

Tome V, juill.-déc. 1896.

P. 121-40. Les correspondants du peintre Fabre (1808-1834). [Lettres de Girodet-Trioson. Fin.]

Tome VI. Néant. — Tome VII, juill.-déc. 1897.

P. 311-20. Toulouse en 1816. [Lettre de M. de Villèle à M. Lainé, ministre de l'Intérieur, datée de Toulouse, 21 mai 1816.]

1. Paraît à Paris, depuis juillet 1894, à raison d'un vol. petit in-8° par semestre ; a succédé à l'ancienne *Revue rétrospective*.

Tome VIII, janv.-juin 1898.

P. 121-44, 193-216, 241-88, 313-42. La Société populaire d'Aiguesmortes (Gard); extraits des procès-verbaux de ses séances (1793-94).

Tome IX, juill.-déc. 1898.

P. 217. Le siège de Toulon (1793). I. Mémoire du comte de Grasset. [Commandant de la garde nationale de Toulon, de juillet 1793 à l'arrivée des Anglais. Pièce importante à l'appui du livre de M. P. Cottin, *Toulon et les Anglais en 1793*. Cf. *Annales*, t. XII, p. 277.] — P. 343-56. Le siège de Toulon (1793). II. Relation de M. de Florindorf. [Officier danois, qui semble fort au courant de ce que faisaient les armées coalisées.]

Tome X, janv.-juin 1899.

P. 59-72. Le siège de Toulon (1793). III. Mémoire du commandant Pasquier. [Il commandait un navire de la flotte française, coopérant avec les Anglais.] — P. 313-36, 377-408. Le siège, etc. IV. Journal de Vernes (à suivre). [Journal d'un Provençal qui quitta Toulon pour la Corse, mais seulement à l'entrée de l'armée républicaine dans la ville. Précieux pour l'histoire intérieure de Toulon durant le siège et pour celle des habitants qui cherchèrent ensuite un refuge sur la flotte coalisée.] — P. 361. Autographes. [Dont une lettre d'Olympe de Gouges du 13 juillet 1793.]

Tome XI, juill.-déc. 1899.

P. 14-20. Fréjus pendant les Cent jours. [Lettre annotée par Sieyès, du 14 avril 1815.] — P. 23-48, 103-20, 194-216. Siège de Toulon (1793). Journal de Vernes (suite et fin). — P. 241-88. Portefeuille de Mahul. [Lettres conservées à Carcassonne, Bibl. municip. C'est une correspondance commencée au Puy, entre évêque et préfet, continuée lorsque Mahul était préfet de Vaucluse et de Bonald archevêque de Lyon. Autres de Guizot, de Charles Rémusat, 1836.] — P. 308-12. Le procès de Calas (1761-62). [Lettre et rapport de M. de Morlhon, juge mage. Le texte porte, à tort : M. de Morthon.]

Tome XII, janv.-juin 1900. Néant. — Tome XIII, juill.-déc. 1900.

P. 234-40. Une séance à la loge maçonnique de Brioude (1811). [Procès-verbal.] — P. 241-87. Papiers de J.-B. Vallière, arlésien (1774-1817). [Lettres à lui adressées par l'abbé Frizon ; par Marthe-Anne Gabriel, sa fille, et autres correspondants. Détails d'un intérêt historique, notamment pour la Provence.] — P. 288. Les protestants et l'Angleterre

(1803). [Le consistoire de Montpellier indique au préfet de l'Hérault son intention de prier pour le succès de la France.] — P. 337. Séjours de Pierre Leroux en Provence. — P. 363-406. Arrestation de Mme de Lafayette et de sa famille au château de Chavaniac, 1792. [Souvenirs de Mlle Anastasie de Lafayette.]

Tome XIV, janv.-juin 1901.

P. 36-41. Lettres du bailli de Suffren au comte Le Bègue (1784-87). — P. 102. Documents sur la peste (1721-1810). [Dont celle de Provence p. 105-11.] — P. 306-11. Les Juifs à Limoges (1793). [La municipalité les accuse de vols nombreux et donne leur signalement.]

Tome XV, juill.-déc. 1901.

P. 261, 289, 301, 361. Documents relatifs à Mirabeau : I. Mémoire à consulter. [Accusation portée contre lui de rapt, vol et escroquerie, 1789]. II. Lettres du perruquier Bourrier à Pierre Manuel, 1793. III. Souvenirs de Legrain, valet de chambre de Mirabeau, 1752-1791. [Pièces très curieuses. A suivre.] P. D.

26. — *La Révolution française,* 1900, t. XXXVIII (suite).

P. 423. Lettres inédites d'Hébert, de Barbaroux, de Joseph Le Bon et de Barère. [Celle de Barbaroux, du 23 septembre 1789, adressée à la Constituante ; celle de Barère du 12 avril 1839. Barère, vieilli, se plaint de son isolement en voyant peu à peu disparaître ses anciens collègues.] — P. 470-5. Correspondance. [Établissant, contre l'opinion de Portalis, que Fragonard fut destitué de sa place de conservateur du Muséum des arts après le 9 thermidor, et s'enfuit alors à Grasse.]

1900, t. XXXIX.

P. 36-43. G. Hermann. Le roman d'un conventionnel en mission aux armées. [Commencement d'idylle qui concerne François Meynard, député de la Dordogne, en mission à l'armée du Rhin, raconté par lui-même.] — P. 289-333. A. Mathiez. Quelques lettres de Durand de Maillane. [Adressées à Grégoire. Tout en défendant l'œuvre du tiers état contre l'ancien régime, il prêche l'union des catholiques sous l'autorité du pape pour résister aux tendances populaires et accepte l'Empire pour les mêmes raisons, malgré d'âpres critiques.] — P. 462-7. Encore la question Fragonard-Robespierre. [M. J. Guillaume établit que le décret qui destituait Fragonard après le 9 thermidor ne fut pas suivi d'effet. Il montre par le registre des réunions du Conservatoire du Muséum des arts que

le séjour de Fragonard à Grasse ne peut être placé ni en 1793 ni en 1794. Il ne peut être placé davantage en 1792. Il est donc antérieur à la République, et l'artiste a pu faire à cette époque le portrait de Robespierre.] — P. 508-14. Une chanson révolutionnaire en patois périgourdin, p. p. G. Hermann. — P. 570-1. Note d'après laquelle la correspondance de Lakanal avec Daubenton en 1793, 1794 et 1795 avait été en la possession de David d'Angers vers 1847 et pourrait se trouver encore chez ses descendants.

1901, t. XL.

P. 132-52. E. Poupé. La Société populaire de Villecroze (1792-an III). [Villecroze dans le Var. Histoire de cette Société d'après les registres des procès-verbaux.] — P. 192-209. J. Viguier. Marseille et ses représentants à l'Assemblée constituante. [Représentation insuffisante, même au gré de Marseille, qui se fait protéger par Mirabeau. Après sa mort, elle s'adresse vainement à Lafayette, à Bouche, à Robespierre et à Pellenc.] — P. 213-6. G. Arnaud. La mort de Bernard Font, évêque constitutionnel de l'Ariège. [Font mourut le 9 vendémiaire an IX, après avoir refusé toute rétractation et en avoir fait dresser procès-verbal.] — P. 234-70, 297-318. J. Gros. Les loges maçonniques de Toulouse (de 1740 à 1870). [Ce sont à peu près les mêmes que celles qui existent aujourd'hui. Elles réunissent l'élite de la population toulousaine, élaborent, comme les autres loges de France, les idées qui sont appliquées ensuite par les gouvernements en dehors de leur action et s'adaptent toujours à la forme gouvernementale, ne subissant que de très courtes éclipses.] — P. 319-29. J. Tiersot. Le couplet des enfants de *la Marseillaise*. [M. J. T. montre qu'il y a toujours plus de probabilités pour la paternité de Louis Du Bois, de Lisieux, que pour celle de l'abbé Pessonneaux, de Vienne.] — P. 353-7. A. Lods. Quelques notes sur les opinions politiques de Rabaut de Saint-Etienne. [Sans grande importance.] — P. 408-10. L. Lévy-Schneider. Jeanbon Saint-André, préfet du Mont-Tonnerre. [M. L. S. a complété heureusement par ses recherches le pittoresque récit des Mémoires de Beugnot.]

1901, t. XLI.

P. 193-215. A. Bernard. Le 18 fructidor à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône. [Change radicalement la députation et l'administration thermidorienne, mais sans succès.] — P. 216-32. J. Adher. La conspiration royaliste dans la Haute-Garonne en l'an IV et en l'an V. [Etude très documentée de l'état d'esprit qui précéda la grande insurrection pyrénéenne de l'an VII.]— P. 289-310. E. Le Gallo. L'affaire de Bédoin.

[On sait que la petite ville de Bédoin (Vaucluse), pour s'être révoltée contre la Convention en mai 1794, fut impitoyablement traitée. Plus de soixante personnes furent guillotinées ou fusillées, la ville incendiée. L'article de M. Le G. précise les responsabilités des autorités qui dirigèrent la répression, le représentant Maigner, le chef de bataillon Suchet (depuis duc d'Albuféra), l'ex-notaire Lego, agent national de Carpentras.]

1902, t. XLII.

P. 399-405. F. Rouvière. La flottille du Gard (an XI). [A la rupture de la paix d'Amiens, les trente-huit cantons du Gard votent pour deux ans 6 centimes additionnels qui seront employés à construire trente-huit bateaux. Cette « flottille du Gard » devait servir à compléter la flotte nécessaire au passage de l'armée en Angleterre.] — P. 406-63. A. Matter. Le groupement régional des partis politiques à la fin de la Restauration (1824-1830). [Intéressant article montrant les fluctuations de la représentation à cette époque. Tableau par départements des députés.]

1902, t. XLIII.

P. 17-48. G. Bussière. La fédération départementale à Périgueux en 1790. [Récit des démêlés de la bourgeoisie avec les paysans qu'elle cherche à écarter et qui attaquent les châteaux.] — P. 68-82. Lettres du constituant Roger, p. p. R. Rumeau. [Jean-Pierre Roger (1757-1825) fut député du comté de Comminges aux États généraux. Il n'eut qu'un rôle effacé à la Constituante; mais neuf de ses lettres à ses commettants, conservées aux archives communales de l'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne) et allant du 5 octobre 1790 au 2 octobre 1791, sont intéressantes. M. R. les a publiées avec un commentaire fort exact.] — P. 106-20. J.-M. Balseinte. Les réquisitions militaires dans le district de Grenade (Haute-Garonne), de 1793 à 1795. [Tableau détaillé de ces réquisitions.] — P. 238-55. E. Le Gallo. Les Jacobins de Cognac depuis leur formation jusqu'à l'établissement de la République, d'après le registre de leurs délibérations. — P. 259-80. J. Viguier. Louis-Charles Thiers, archiviste de Marseille (1770-1790). [Il s'agit du grand-père de M. Thiers.] — P. 363-71. Procès-verbal de constat du suicide d'Ignace Brunel, député de l'Hérault à la Convention. [Brunel, commissaire de la Convention à Toulon, emprisonné par une insurrection du parti montagnard, se donna la mort le 3 prairial an III.] — P. 470-5. Une lettre inédite de Sermet, évêque constitutionnel de la Haute-Garonne (15 vendémiaire an III), p. p. E. Lamouzèle. [A Mallarmé, de qui il sollicite sa mise en liberté. Il avait été arrêté pour avoir prêché, paraît-il, contre le divorce

et contre le mariage des prêtres. La lettre que publie M. E. L. semble démentir cette accusation.] — P. 481-503. E. Poupé. La Société populaire de Callas (Var), (1792, an III). [Nouvelle contribution à l'histoire des Sociétés populaires.] Cl. P.

27. — *Revue archéologique*, 3e sér., t. XXXV, juill.-déc. 1899.

P. 1-15. Hartwig Derenbourg. Les monuments sabéens et himyarites du musée d'archéologie de Marseille. [13 numéros; texte et déchiffrement.]

Tome XXXVI, janv.-juin 1900.

P. 1-3. F. Ravaisson. Un portrait de Marguerite de Valois. [Au Musée du Louvre, par Léonard de Vinci (?). C'est de Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, qu'il s'agit. Planche.]

Tome XXXVII, juill.-déc. 1900. Néant. — Tome XXXVIII, janv.-juin 1901.

P. 1-9. G. Chauvet. Le puits gallo-romain des Bouchauds (Charente). [On y a trouvé divers objets énumérés de pierre, poterie, métal, dont une statuette grossièrement sculptée.] — P. 10-6. J. Déchelette. Les peintures murales du Forez. [Deux planches. D'après la publication de la Société la Diana, *Les peintures murales du moyen âge et de la Renaissance en Forez*, par J. Déchelette et E. Brassart. Montbrison, Brassart, 1900, in-fº de 68 p., XX planches et 29 fig. Peintures du prieuré de Charlieu, de l'église de Saint-Romain-le-Puy, de Sainte-Croix-en-Jarez, du château de Valprivas.] — P. 272-84. G. Chauvet. Statues, statuettes et figurines antiques de la Charente. [Catalogue avec figures. Bibliographie.] — P. 360-94. J. Déchelette. L'officine de Saint-Rémy (Allier) et les origines de la poterie sigillée gallo-romaine. [Là sont les plus anciens spécimens de moules céramiques connus en deçà des Alpes, origine d'une industrie florissante dans la Gaule romaine durant quatre siècles.]

Tome XXXIX, juill.-déc. 1901. Néant. — Tome XL, janv.-juin 1902.

P. 301-3. A. Mahler. Une réplique de l'Aphrodite d'Arles au Musée du Louvre. [Planche. Cette statue porte une autre tête que la sienne.]

Tome XLI, juill.-déc. 1902.

P. 1-4. H. Lucas. Un Ganymède au Musée de la Maison Carrée. [Interprétation d'une statue. Planche.] P. D.

28. — *La Revue de l'art ancien et moderne*[1], janv.-juin 1901.

P. 269-80. H. Marcel. Essai sur l'iconographie de Mirabeau. [L'auteur recherche quelles sont celles des effigies de Mirabeau « qui offrent les caractères de la sincérité et de la vraisemblance ». Il y en a fort peu : le pastel de Boze et le buste de Houdon.] P. D.

29. — *Revue de l'art chrétien*, 5e série, t. XII, 1901.

P. 281-8. E. Rupin. Pince et fer à hostie au musée de Brive (Corrèze). [Avec précisions et comparaisons fort instructives.]

Tome XIII, 1902.

P. 7-20, 278-90. L. Maître. Le culte des saints sous terre et au grand jour. [Nombreux exemples tirés des églises et cryptes méridionales. Catacombes de la Gaule chrétienne. Celles de Saint-Victor de Marseille sont tout spécialement étudiées. Cryptes d'Uzès (Gard), de Saint-Émilion (Gironde).] — P. 31-40. N. et F. Thiollier. L'ancien clocher de la cathédrale de Valence. [Démoli depuis plus d'un demi-siècle. Il datait du XIe siècle. Restitution. Chapiteaux. Planches.] — P. 445-61. L. Maître. Les premières basiliques de Lyon et leurs cryptes. (A suivre.) [Topographie religieuse de Lyon. Basiliques de Saint-Dizier avec la crypte de Saint-Pothin, de Saint-Martin d'Ainay avec sa crypte de Sainte-Blandine, des Macchabées ou de Saint-Just et de Saint-Jean-Baptiste. Article très savant, qui intéresse toute l'histoire du christianisme en Gaule et notamment dans le Midi.] P. D.

30. — *Revue de l'art français ancien et moderne*, t. XI, 1895.

P. 1-18. Ch. Ginoux. Les artistes de Toulon. [Liste alphabétique.] — P. 23. Les tapissiers d'Aubusson, 7 juin 1622. [Reçu donné par Fr. Biennoustienne et J. Barjou.]

Tome XII, 1896.

P. 78-80. Reçu et sommation pour Honoré Laure, peintre, de Toulon, 1646. — P. 81-8. Construction et décoration de la nouvelle façade de la cathédrale de Toulon (1696-1701). — P. 88-90. Chapelle de l'hôpital du Saint-Esprit. [Dans la même ville ; 1734-35.] — P. 91-6. Établissement du

1. Cette belle publication, qui a commencé avec l'année 1897, forme chaque année 2 vol. in-4°. Elle ne contient que rarement des articles qui concernent le midi de la France.

musée de Marseille, 1794. — P. 97-103. Inventaire des biens des Jésuites de Toulon, 1762. — P. 253-128. Table générale des documents contenus dans les *Archives de l'Art français* et leurs annexes (1851-1896).

Tomes XIII, 1897; XIV, 1898. Néant. — Tome XV, 1899.

P. 178-81. Michel Begon, intendant de Rochefort et collectionneur, 1697. [Extrait des inventaires du cabinet de ce très intelligent collectionneur.] — P. 182-214. Inventaire de l'abbé d'Effiat, abbé commandataire de Saint-Sernin de Toulouse, 18 oct. 1698. — P. 252-97. Inventaire du mobilier du cardinal de Polignac, 1738.

Tome XVI, 1900.

P. 1-351. Lettres inédites d'artistes français. [P. 79, 80 : Sur la fontaine Saint-Roch, de Toulon, et deux peintures de Pierre Puget. P. 105. Sur les cariatides de Puget. P. 293. Sur les sculptures de Christophe Veyrier, dans la chapelle du *Corpus Domini*.]

Tome XVII, 1901. Néant.

P. D.

31. — *Revue celtique*, 1901.

P. 261-81. A. Darmesteter. L'élément gaulois dans la langue française. [A suivre. C'est le manuscrit d'un cours fait à la Faculté des lettres de Paris vers 1885; l'exposition des faits y est intéressante, mais n'offre aucune vue nouvelle.] — P. 447-57. S. Reinach. Le mot *orbis* dans le latin de l'Empire, à propos de l'*orbis alius* des druides. [Etablit le sens restreint de « région ».]

1902.

P. 57-73. Garofalo. Sul *census* sotto l'impero romano, specialmente nelle Gallie. [Quelques détails sur les fonctionnaires chargés du *census* dans le midi de la France, d'après des inscriptions connues.] — P. 135-72. D'Arbois de Jubainville. La déclinaison celtique des noms. [Sera plus accessible aux lecteurs français que le mémoire de M. Whitley Stokes sur le même sujet, paru en 1886.] P. 373-94. C. Jullian. Du patriotisme gaulois, lettre à M. Salomon Reinach. [Proteste avec raison contre la pensée de Fustel de Coulanges « qu'il n'existait pas d'unité nationale chez les Gaulois », mais incline peut-être trop vers l'opinion opposée, tout en concluant sagement qu'on ne doit jamais subordonner à des scrupules d'art l'exposé de ses recherches, et à des pensées du présent son désir de connaître le passé.] A. T.

32. — *Revue chrétienne*, 3e série, t. XIII, 1901.

P. 121-33. E. Comba. Pierre Valdo avant son appel au Concile de Rome. [Origine de Valdo, très douteuse; sa conversion et sa mission, 1173-1174 : le tout très sommaire, dépourvu de notes et de discussion.]

Tome XIV, 1901. Néant. — Tome XV. 1902.

P. 45-55, 112-29. C. Rabaud. Un rapt de jeune fille en 1843. [Historique de l'affaire Alby, qui fit grand tapage : une jeune fille de Montredon (Tarn), de famille protestante, âgée de moins de treize ans, est gagnée par deux curés au catholicisme, puis incitée à quitter ses parents et cachée si bien que, pendant trois mois, elle échappa à leurs recherches. Récit de cette fugue, curieux à cause des nombreuses complicités que trouva la délinquante et de l'illégale indulgence des magistrats envers les auteurs du rapt, mais parfois déclamatoire et d'une forme qui conviendrait mieux à la prédication qu'à l'histoire.]

Tome XVI, 1902. Néant.

P. D.

33. — *Revue des Deux-Mondes*. 1902.

1er février. P. 481-507. G. Hanotaux. La crise européenne de 1621. II. Luynes et le parti protestant en France. [Pages intéressantes sur la « question du Béarn », laissée en suspens par Henri IV; l'auteur montre à travers quelles péripéties et sous quelles impulsions les protestants du Béarn furent amenés à faire cause commune avec les Réformés de l'Ouest et à se mettre en rébellion ouverte contre la royauté.]

1er mars. P. 86-97. G. Hanotaux. Richelieu, cardinal et premier ministre. I. Le siège de Montauban; la fin de Luynes.

15 juillet. P. 415-45. d'Arjuzon. Un étudiant basque à Paris au xviiie siècle (lettres inédites). [Extrait de la correspondance de Jean d'Etchegoyen (mort à Dax en 1846), étudiant au collège du Plessis (1787-89). Curieux renseignements sur la vie universitaire et les impressions produites dans la jeunesse des écoles par les préludes et les premiers événements de la Révolution.] A. J.

34. — *Revue des études juives*, 1900.

P. 74-89. M. Schwab. Inscriptions hébraïques d'Arles. [Notes analysant ce qu'on a trouvé à ce sujet dans les papiers de feu Isidore Loeb : c'est la copie partielle du ms. 214 de la bibliothèque d'Arles, qui contient un mémoire du P. Ganteaume, deux lettres de Seguier à Natoire, des

26 nov. et 25 déc. 1766, une note de Seguin, etc.] — P. 62-97. Hildenfinger. Documents relatifs aux juifs d'Arles. [Ces documents, empruntés aux ms. 225 d'Arles, lat. 4768 A et nouv. acq. lat. 1367-69 de la Bibl. nat., fournissent quelques renseignements nouveaux sur la communauté dont l'histoire et l'activité littéraire ont fait l'objet d'un mémoire de M. Gross, paru de 1878 à 1882 dans le *Monatschrift für Geschichte des Judenthums*. En appendice, pièces justificatives allant de 1355 à 1493, en latin, provençal et français. Il n'y en a qu'une en provençal, mais intéressante : c'est l'énoncé des conditions mises par le médecin Hélie à un don de 1,000 florins pour la réorganisation d'une école gratuite en 1407. Page 88, ligne 10, au lieu de *sanis*, lire *savis*; ligne 14, au lieu de *declararay si segon*, lire *declarat aysi segon;* p. 89, ligne 7, au lieu de *adonos*, lire *adones;* ligne 29, au lieu de *felenos*, lire *felens* (petit-fils); page 90, ligne 39, au lieu de *authresa*, lire *authreiat*.] — P. 153-4. M. Schwab. Version hébraïque d'un ouvrage médical perdu. [Par Benjamin ben Isaac, de Carcassonne, vers 1370.] — P. 154-5. J. Simon. Encore l'inscription d'Arles. [Le second des huit textes analysés dans la *Revue des études juives*, XL (1900), 74-80.] — P. 274-5. I. Lévi. La communauté juive de Forcalquier. [Non mentionnée dans la *Gallia judaica*, de Gross; il en est question non seulement dans le livre de comptes de Teral, découvert récemment par M. P. Meyer, mais dans un ms. hébreu du British Museum déjà signalé par Neubauer, *R. des ét. juives*, XII, 81.]

1901.

P. 237-58. I. Lévi. Un recueil de consultations inédites de rabbins de la France méridionale. [Suite. X. Un procès dans le comté de Montbéliard; XI. Isaac, fils de Mardochée Kimhi ou Petit, et ses correspondants, à Draguignan, Lunel, Orange, Marseille, etc.] A. T.

35. — *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1900.

P. 284-96. A. Delboulle. Charron plagiaire de Montaigne. [Série d'imitations ou transcriptions littérales relevées dans les diverses parties du livre de *la Sagesse*.]

1901.

P. 214-33. L. Clément. Antoine de Guevara; ses lecteurs et ses imitateurs français au xvie siècle. [Le plus illustre de ces imitateurs est Montaigne, qui doit à Guevara ou à ses continuateurs des anecdotes, des réflexions, des épigrammes.] — P. 577-621. P. Bonnefon. Turgot

et Devaines, d'après des lettres inédites. Extrait d'une correspondance purement littéraire et de nouvelles échangées en 1771-2, Turgot étant intendant à Limoges.]

1902.

P. 131-2. E. Ritter. Balzac et Théophile. [Étudiants à Leyde en 1615.]

A. J.

36. — *Revue de Paris,* 1902.

Mars-avril. P. 369-92. L. Batiffol. Un magicien brûlé vif en 1623. [Il s'agit d'un menuisier de Moulins, nommé Jean Michel, condamné au bûcher pour avoir essayé d'évoquer l'archange Raphaël et s'être livré à diverses pratiques de sorcellerie.]

Juillet-août. P. 224-61. Lettres de province, 1815-17 (suite, p. 492-522, 761-88; sept.-oct., p. 62-86, 359-83). [Ces lettres, écrites de Toulouse ou Lafitte (Haute-Garonne), par Mme de Rémusat à son amie Mme Chéron, « forment une chronique de la vie provinciale pendant les Cent-Jours et pendant les deux premières années de la Restauration ».]

Sept.-oct. P. 118-55. L. Batiffol. Au temps du siège de La Rochelle. [Histoire d'un agent des Rochelais, Charles de la Grotière, délégué en Angleterre pour presser l'envoi de la flotte de secours, et qui, arrêté en rentrant de France, fut condamné pour crime de haute trahison et décapité à Poitiers.]

Nov.-déc. P. 569-97. L. Pingaud. Les dernières campagnes de Mirabeau cadet. [La première de ces campagnes est politique. Mirabeau cadet, plus connu sous le nom de Mirabeau-Tonneau, représente la noblesse du Limousin à la Législative. Il siège à l'extrême droite. Spirituel, mais peu éloquent, il s'agite beaucoup sans résultat. Colonel du régiment de Touraine cantonné à Perpignan, il est rappelé pour apaiser une révolte des soldats. Sa maladresse, son intransigeance ne font que l'aggraver. Il émigre et réunit sur le Rhin un corps de 800 hommes. Au moment où, sous les ordres de Condé, il entre en campagne, il meurt d'apoplexie. M. P. a adroitement esquissé la figure de ce cadet provençal, bretteur jovial et truculent ivrogne, dont la seule vertu fut son attachement invariable à la personne du roi.] A. J.

37. — *Revue de philologie française et provençale,* t. XVI, 1902.

P. 1-83. L. Vignon. Les patois de la région lyonnaise. Les pronoms régimes de la première et de la deuxième personne du sing. et le pronom

réfléchi. [I. Diverses formes atones des pronoms personnels. — II. *Je* pour *nous, vous.* — III. Les formes toniques. — IV. Emploi du cas sujet pour le cas régime. La région étudiée est non seulement la « région lyonnaise », mais le domaine franco-provençal presque entier, de l'Ardèche aux Vosges.] — P. 266-301. Le même. Le pronom régime de la troisième personne. [I. Le régime direct au masculin singulier.]

A. J.

38. — *Revue numismatique*, 4e série, t. V, 1901.

P. xxxi-xxxiv. Tableau des directions particulières de monnaies en France, de 1727 à 1790. — P. 36-44, 133-53. V. Luneau. La trouvaille de monnaies « à la Croix » de Saint-Etienne-des-Landes (Dordogne). [Pièces de l'époque gauloise; planches.] — P. 75-103. P. Bordeaux. Imitation de monnaies françaises en Italie et à Monaco aux xvie et xviie siècles. [Imitation de types des provinces méridionales de la France.] — P. 109-12. A. Blanchet. Monnaie de Michel Etienne, archevêque d'Embrun. [1379-1427.] — P. 210-32, 348-62. G. Amardel. Numismatique de Narbonne au viiie siècle. [Planches.] — P. 268-70. G. Schlumberger. Un nouveau jeton béarnais. [Jeton de Louis XIII pour le Conseil de Navarre.] — P. 398-401. A. Blanchet. L'atelier de Perpignan vers 1790.

T. VI, 1902.

P. 1-35. E. Babelon. Vercingétorix, étude d'iconographie numismatique (planches). [L'auteur, d'après l'examen des diverses monnaies, conclut que le héros gaulois était un beau jeune homme de vingt-cinq ans quand la Gaule se souleva à son appel.] — P. 176-7. Trouvaille de monnaies antiques aux environs de Nice. — P. 234-41. Héron de Villefosse. Le grand autel de Pergame sur un médaillon de bronze trouvé en France (planches). [Escale, Basses-Alpes.] — P. 379-82. J. Roman. Denier de Jacques Artaud de Montauban, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné. [1364-1366; transféré à Gap, où il mourut en 1399.] — P. 468-72. Vol au cabinet des médailles de Marseille en 1903. [Indication des pièces enlevées.]

F. P.

39. — *Revue des questions historiques*, nouv. sér., t. XXVII (LXXIe de la collection), 1902.

P. 103-43. V. Pierre. Le clergé français dans les Etats pontificaux (1789-1803). — P. 234-9. P. de Vaissière. La vicomté de Carlat. [Exposé sommaire des publications récentes de MM. G. Saige et de Dienne sur cette

portion de la Haute-Auvergne.] — P. 394-464. Dom J.-M. Besse. Les premiers monastères de la Gaule méridionale. [Etude sur les fondations monastiques, dues, en Provence et dans la vallée du Rhône, à saint Honorat, à Cassien, à saint Césaire et à leurs disciples. Ces fondations ont une analogie frappante avec celles dont l'origine se trouve dans la règle de saint Benoît. Toutefois, elles restent inférieures aux créations purement bénédictines, et surtout au type le plus achevé de ces dernières, le Mont-Cassin.]

Tome XXVIII (LXXIIe de la collection), 1902.

P. 124-43. A. Degert. Le pouvoir royal en Gascogne sous les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens. [Durant deux siècles, l'action de ce pouvoir, conclut l'auteur, ne parvient plus aux extrémités de la France méridionale. Le souvenir n'en tient plus qu'à un nom et à un titre; mais il ne semble pas pourtant que le souvenir dont il s'agit se soit jamais complètement éteint.] — P. 444-89. F. Rousseau. La participation de l'Espagne à la guerre d'Amérique (1779-1783). [Fourvoyé dans une guerre, où son royaume, en dépit du gain de la Floride et de Minorque, n'éprouva que des échecs, c'est, selon M. R., par condescendance pour Louis XVI que Charles III s'y serait jeté en 1779. C'est également par condescendance pour le même prince, par pitié pour la France épuisée, qu'il aurait daigné mettre fin aux hostilités.]

C. M.

40. — *Romania,* t. XXXI, 1902.

P. 1-12. A. Thomas. Problèmes étymologiques. I. *Caillou.* II. *Trouver.* [Articles où une très riche documentation est mise au service d'une méthode impeccable; le provençal ancien et les dialectes modernes fournissent à l'auteur exemples et arguments.] — P. 28-81. P. Rajna. L'episodio delle questioni d'amore nel *Filocolo* del Boccaccio. [Montre que le sujet de plusieurs de ces « questions » se retrouve dans des *partimens* provençaux.] — P. 103-4. A. Mussafia. Per un passo del romanzo *Flamenca.* Explication des v. 5352-3, où se trouve une locution dont la forme française a été étudiée par M. Tobler. — P. 177-200. J. Leite de Vasconcellos. Cançao de Sancta Fides de Agen, texte provençal. [M. de V. a bien fait de satisfaire sans retard la curiosité des provençalistes, éveillée par sa sensationnelle découverte (voy. plus haut p. 133); ce vénérable texte, vraiment plus intéressant comme monument linguistique que comme œuvre littéraire, appellerait un commentaire approfondi que M. de V. promet de nous donner plus tard; espérons que ce

commentaire lèvera les difficultés, assez nombreuses, qui y subsistent.] — P. 201-51. E. PHILIPON. Les accusatifs en *-on* et en *-ain*. [Cette étude, qui se rattache à celle de M. G. Paris sur le même sujet (*Romania*, XXIII, 321), donne une solution nouvelle, fort élégante, d'un problème souvent discuté; beaucoup d'exemples sont empruntés aux documents diplomatiques de la région rhodanienne et provençale. L'origine latine de la flexion en question paraît désormais assurée.] — P. 381-3. A. MUSSAFIA. Flamenca 2761 ss. — P. 481-98. A. THOMAS. Les substantifs abstraits en *-ier* et le suffixe *-arius*. [Énumération des substantifs abstraits, en français et provençal, remontant sûrement au suffixe *-ĕrium;* explication ingénieuse et hardie, par une influence germanique, de la substitution de *-erius* à *-arius*.] — P. 499-526. C. NIGRA. Notes étymologiques et lexicales. [Il y est question des dérivés provençaux de *barba* (p. 503), de *bruscum* (516), de *corola* (= danse en rond, 519), etc.] — P. 596-7. P. MEYER. Un nouveau texte de la pièce *Flor de paradis* (dans le ms. Ashburnham 105); ce même texte vient d'y être signalé indépendamment par M. Bertoni (dans *Revue des langues romanes*, août 1902).] A. J.

41. — *Science catholique*, 1901.

Août-sept. C. DAUX. Un recueil d'hymnes du xe et du xie siècle, provenant de l'abbaye de Moissac. [Publié par Dreves; renferme une poésie sur la venue de l'Antéchrist. Commentaire de M. D.] P. D.

42. — *Société nationale des antiquaires de France*. Mémoires, 7e série, t. Ier, 1900.

P. 191-218. J. DU TEIL. Autour du Saint-Suaire de Lirey, documents inédits, remarques juridiques et esquisse généalogique. [Il s'agit du suaire qui, devenu la propriété de la maison de Savoie, a été successivement déposé à Chambéry, puis à Turin. L'authenticité de cette relique et de plusieurs similaires, telles que les Saints-Suaires de Cadouin en Périgord et des Augustins de Carcassonne, est actuellement mise en doute par des auteurs sérieux (Voir *Annales*, t. XIII, p. 559). Sans chercher à donner ou même à proposer une solution, M. J. du Teil apporte des arguments relatifs aux pérégrinations de la relique et à sa transmission de famille en famille avant qu'elle arrivât en la possession de la maison de Savoie.] F. P.

43. — *Société nationale des antiquaires de France.* Bulletin, 1902.

P. 61-88. P. Monceaux. Notice nécrologique sur Maximin Deloche, membre de l'Institut de France et de la Société des antiquaires, 1817-1900. [Né à Tulle; auteur de plusieurs travaux relatifs à l'histoire du Limousin. Cf. *Annales*, t. XII, p. 265.] — P. 89-101. Bibliographie des œuvres de M. Deloche. — P. 131-2. G. Lafaye. Découvertes faites, l'une à l'église de Vaucluse [inscription antique], l'autre à Venejean (Drôme), au N.-E. du mont Ventoux. [Objets antiques et une inscription recueillis sur l'emplacement d'une habitation gallo-romaine. Le tout communiqué au nom de M. Moulin.] — P. 133-6. Héron de Villefosse. Description de mosaïques antiques découvertes près Vienne, à Sainte-Colombe (Rhône). [L'une d'elles représente Hylas enlevé par les nymphes, sujet traité d'après un modèle courant et reproduit ailleurs. Planches.] — P. 154-6. Espérandieu. Même sujet. — P. 158-9. Héron de Villefosse. Découverte d'objets antiques à l'Escale (Basses-Alpes). — P. 178-9. Stein. Charte de Philippe-le-Bel conservée aux archives de la Haute-Marne, G. 73, et concernant un don fait à l'évêque de Langres. [Cette charte est datée de Narbonne, 11 octobre 1285, six jours après la mort de Philippe-le-Hardi ; empreinte du sceau dont le nouveau roi se servait avant son avènement au trône.] — P. 187-92. R. Grand. Découvertes faites à la station gallo-romaine d'Arpajon (Cantal) ; stèle du dieu Mars. [Planche.] — P. 192-3. Chauvet. Découverte d'objets divers dans le théâtre du Bois-des-Bouchauds (Charente). — P. 198. Héron de Villefosse. Découverte d'une statue antique de femme à Saint-Hilaire-sur-Garonne, près d'Agen : don au musée d'Agen. [Communiqué au nom de M. Lauzun. Planches.] — P. 222-3. A. Blanchet. Découverte d'une fibule antique à Roanne (Loire). [Communiqué au nom de M. Déchelette. Planche.] — P. 227-8. P. Durrieu. Notes sur le prétendu tableau de Philippe de Champaigne dans l'église d'Asté, près Bagnères-de-Bigorre. [Portrait d'un magistrat de la Bigorre, œuvre d'un peintre inconnu de l'école toulousaine.] — P. 228-9. Héron de Villefosse. Trois inscriptions latines de Roumélie. [De la part de M. Perdrizet. Elles ont trait à des personnages du midi de la Gaule.] — P. 254-5. Joulin. Fouilles à Vieille-Toulouse (Haute-Garonne). [Constatation des époques préhistoriques et gallo-romaines.] — P. 347-8. Héron de Villefosse. Stèle grecque du musée de Narbonne. [Planche. L'objet a été rapporté de Morée en 1828 et donné au musée de cette ville.]

F. P.

NÉCROLOGIE

M. de Berluc-Pérussis est décédé en son château de Porchères (Basses-Alpes) au mois de décembre dernier, à l'âge de soixante-huit ans. Admirateur passionné de la Provence qu'il appelait sa « Matrie », ardent décentralisateur, il mena toute sa vie le bon combat aux côtés de Mistral pour la rénovation de la langue et des études provençales. Il mit au service de la cause provinciale toute son activité, tout l'éclat de son nom et de sa fortune. C'est ainsi qu'il fut l'âme de nombreuses Sociétés littéraires et historiques qui ont contribué puissamment à porter la lumière dans le passé si riche, mais encore si touffu de notre belle région. D'ailleurs, à la fois félibre et poète, littérateur et économiste, historien, sociologue et même agronome, il prêcha d'exemple, aborda les genres les plus divers, traita des sciences les plus opposées avec une facilité qui fait l'éloge de son savoir et de son intelligence. Et par les mille variétés d'aspects que prirent ses études, par la souplesse de son talent qui se dépensait en une foule de mémoires d'une solide et brillante érudition, il était bien de la race de ces érudits de province qui, au XVIIIe siècle, s'accommodaient des sujets les plus différents et se plaisaient aux travaux les plus disparates. Dans ses nombreux écrits, il toucha à toutes sortes de questions concernant l'histoire littéraire de la Provence, sa société, son Parlement, ses artistes, ses hommes illustres, son sol, ses cultures, ses besoins actuels, etc. Malheureusement, cette abondance fut un écueil; car, à notre époque de spécialisation, cette dispersion à travers tant de sciences devient un défaut. Dans la production si considérable

de M. de Berluc-Pérussis, on regrette de ne pas rencontrer un monument un peu ample, une œuvre d'une portée générale; assurément elle n'eût été au-dessus ni de ses forces ni de son talent. Elle lui eût assuré, en même temps qu'une renommée moins locale, une place honorable à côté de nos grands historiens de Provence. Plus modeste, il a préféré, par son érudition consciencieuse, préparer les voies à ceux qui seraient tentés de fouiller les annales de notre pays. Et, telle qu'elle est, son influence a été assez profonde, sa tendresse au sol natal assez touchante, pour que tous ceux qui s'occupent d'histoire et plus particulièrement les amis de la Provence déplorent la fin de cette laborieuse existence.

.˙.

Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, correspondant de l'Institut, est mort à Angers le 4 mars 1901. Né à Paris en 1828 d'une famille auvergnate, Port entra à l'Ecole des Chartes et consacra sa thèse à l'histoire commerciale de Narbonne. Cette thèse fut imprimée en 1854 (Paris, Durand et Dumoulin, in-8° de III-208 p.). Bien que l'auteur n'ait utilisé que les documents conservés à Paris et qu'il soit mort sans que les circonstances lui aient permis de visiter Narbonne, son essai est de tout point excellent, et fait regretter que le reste de sa carrière administrative et scientifique soit resté étranger au Midi. En nous excusant d'enregistrer si tard la mort de C. Port, nous avons du moins la satisfaction de pouvoir signaler à nos lecteurs la notice approfondie que lui a consacrée M. Eugène Lelong : *Célestin Port, 1828-1901* (Angers, 1902; in-8° de 128 pages, avec deux portraits). Le travail de M. Lelong est un modèle du genre; il unit à la précision du détail le souci des idées générales, et il met en un admirable relief la personnalité si marquée et si sympathique du regretté archiviste de Maine-et-Loire. On y trouvera un très curieux compte rendu de l'*Essai sur le commerce de Narbonne* par J.-J. Weiss, paru en 1856 dans la *Revue contemporaine*.

CHRONIQUE

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, statuant sur le concours des *Antiquités de la France*, a décerné, entre autres récompenses, une 1re mention à M. l'abbé Dijon, pour son *Eglise abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné;* une 2e mention à M. Labande, *Etudes d'histoire et d'archéologie romanes. Provence et Bas-Languedoc;* la 5e mention à M. de Rochemonteix, *Les églises romanes de la Haute-Auvergne;* la 7e à MM. de Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, *Les antiquités de la vallée de l'Arc;* la 8e à M. Portal, *Histoire de la ville de Cordes;* la 9e à M. Porée, *Le consulat et l'administration municipale de Mende.*

Une partie du prix Honoré Chavée a été attribué par la même Académie à MM. Constantin et Désormeaux pour leur *Dictionnaire savoyard.*

***

M. Bellanger, professeur au lycée d'Auch, a soutenu le 11 mars dernier, devant la Faculté des Lettres de Paris, une thèse française dont nous rendrons compte : c'est une *Etude sur le poème d'Orientius.*

***

Avril est l'époque des congrès. Au commencement de ce mois les savants français en grand nombre s'étaient rendus au congrès de Rome, dont nous aurons à reparler. Du 14 au 17 avril les Sociétés savantes se sont réunies à Bordeaux sous la présidence de M. Baguenault de Puchesse. L'honorable président n'é-

tait peut-être pas très familier avec le terrain méridional sur lequel il se trouvait amené; car dans son discours d'ouverture il a attribué à Albi la Société archéologique du Midi de la France, société généralement connue comme toulousaine. Mais peu importe. L'essentiel est que le congrès ait été brillant et que le Midi y ait tenu une large place; or tel est le cas, ainsi que le montre la liste suivante des communications.

Histoire et philologie. — M. l'abbé Arnaud d'Agnel a lu une notice historique sur les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille en Rouergue. M. l'abbé Galabert a fait lire en son nom une communication sur les serfs questaux dans le pays de Tarn-et-Garonne du xe au xiie siècle. M. Leroux a traité des plus anciens titres du chapitre cathédral de Limoges (833-1123), M. G. Musset, des origines de la ville de Saint-Jean-d'Angély. M. l'abbé Daux des croyances et traditions populaires du Montalbanais. M. Villepelet a communiqué un acte de baptême, provenant de la paroisse de Saint-Martin la Roche d'Excideuil, celui d'une fille naturelle du chevalier de Saint-Georges, fameux escrimeur (1777). M. G. Musset a fait connaître dans ses grandes lignes la coutume de Royan, droits perçus à l'entrée de la Gironde sur les marchandises par les seigneurs du lieu. M. le chanoine Pottier a signalé les textes de coutumes, inédits ou édités, compris dans l'étendue du Tarn-et-Garonne. M. l'abbé Taillefer a lu un mémoire sur les coutumes de Saint-Paul-del-Bugnes près Lauzerte, du 27 novembre 1598. M. H. Teulié a analysé les coutumes d'Aynac (Lot), composées de divers actes de 1331-1520, en langue d'oc, avec commentaires en latin. M. Bémont a lu un mémoire sur la composition de l'armée envoyée en Guyenne par Edouard Ier, roi d'Angleterre (1294). Communications de M. Gros sur les débuts à Toulouse de J. C. E. Richard, préfet consulaire de la Haute-Garonne; de M. l'abbé A. Degert sur la célébration du décadi dans une commune des Landes (à Gamarde, canton de Montfort); de MM. de Sarran d'Allard et Ch.-A. de Gerbaix de Sonnaz sur un Savoisien au service de Napoléon Ier (le capitaine de Viry, blessé mortellement à Essling); de MM. de Sarran d'Allart et B. Sesinando Ribeiro Arthur sur les troupes portugaises à la campagne des Pyrénées (1793-1795); de M. Cazac sur l'espagnol Francisco Sanchez dit le Sophique, professeur royal de philosophie et de médecine à l'Univer-

sité de Toulouse (1550-1623); de M. Roger-Drouault sur les paveurs. émigrants temporaires, sortis presque tous, depuis 1680, du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles, dans la Basse-Marche; de M. Chavanon sur un dossier comprenant des lettres relatives au t. II de l'Histoire de Bordeaux, fait par dom Devienne, repoussé par la jurade, recommencé par dom Carrière; de M. Brutails sur la qualification de « filleules » de Bordeaux donnée à plusieurs villes de Guyenne; de M. de Saint Saud sur l'expression de « pays de nouvelle conquête » appliquée à une région dont Sainte-Foy-la-Grande était la capitale; de M. Brutails sur les confréries et l'assistance mutuelle dans le Sud-Ouest, et sur une charte espagnole de la Sauve, d'authenticité douteuse; de M. l'abbé Foix sur l'origine de Lahire [Cf. *Annales*, t. XV. p. 276]; de M. le chanoine Pottier sur un pouillé du diocèse de Cahors et sur le cartulaire de Notre-Dame-de-Grâces, à Puylaroque. M. l'abbé Degert a lu un mémoire intitulé : Le budget d'un évêque gascon au moyen âge; M. le chanoine Ferran en a fait lire un sur les privilèges et franchises des juifs à Pamiers au moyen âge, et M. J. Depoix un autre sur les comtes héréditaires d'Angoulême de Vougrin Ier à Audouin II (869-1032).

Archéologie. — M. Brutails a établi les caractères distinctifs de l'architecture religieuse du Bordelais durant la période romane. C'est à cette période qu'il attribue la crypte de Saint-Seurin de Bordeaux, que M. J. Maître au contraire tient pour antérieure au xe siècle. M. le chanoine Pottier rend compte des fouilles par lui dirigées dans l'église abbatiale de Saint-Pierre de Moissac, et M. A. Nicolaï de sa fouille à Saint-Martin de Lesques au Mas d'Agenais. M. l'abbé Hermet fait lire un mémoire sur les graffites de poteries de la Graufesenque (Aveyron). Communications de M. Barrière-Flavy sur les portails des églises de Caignac et de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne), de M. l'abbé Arnaud d'Agnel sur Oppedette préhistorique et protohistorique (Basses-Alpes), de MM. Raimbault sur les médailles des Etats de Provence, de M. Chauvet sur deux statuettes gallo-romaines trouvées dans l'arrondissement d'Angoulême, de M. E. Bonnet sur les variations de la valeur de la monnaie melgorienne, de M. A. Nicolaï sur les noms d'hommes, de langue euskarienne, fournis par les inscriptions latines de la *Civitas Lugdunum Convenarum* et du territoire des *Onesii*; de M. Brutails sur les objets les plus remar-

quables conservés dans les églises du sud-ouest de la France; de M. MACARY sur l'orfèvrerie toulousaine aux XVe et XVIe siècles (1460-1550) d'après des documents conservés aux archives notariales de Toulouse; de M. le chanoine POTTIER sur les cloches du XIIIe siècle, notamment celle de l'ancien prieuré de Degagnazès (Lot), et sur un sac brodé conservé dans le trésor de Montpezat-du-Quercy; de M. VILLEPELET sur un inventaire du trésor de l'église collégiale Saint-Front de Périgueux, dressé le 15 mai 1552; de M. BARRIÈRE-FLAVY sur un accord passé en 1601, 24 janvier, entre des marchands bordelais, propriétaires de pastel en Languedoc, et le syndic du diocèse de Toulouse, au sujet de la contribution dudit diocèse aux frais de construction de la tour de Cordouan; de M. de SARRAU sur les stations préhistoriques d'Andernos (dont une lacustre, sur le bassin d'Arcachon).

Sciences économiques et sociales. — M. LORIN a communiqué un mémoire sur les relations coloniales de Bordeaux à l'époque de Charles IX, et M. J. VILLATE un travail sur les économistes bordelais du XVIIIe siècle.

Géographie historique et descriptive. — Communications de M. DUFFAUT sur le mode d'exploitation des forêts dans la vallée d'Aspe de 1766 à 1773 et l'influence de ce fait quant au régime des gaves; de M. SAINT-JOURS, sur la stabilité ancienne des côtes de Gascogne; de M. l'abbé MARSAN, sur la Teste d'autrefois et d'aujourd'hui [affluent de gauche de la Garonne]; de M. GODARD sur les cartes et plans conservés à la Bibliothèque municipale du Puy; de M. DUFFART sur la carte manuscrite de Claude Masse, sa valeur scientifique et les principales modifications du sol landais qu'elle révèle; de M. PAWLOWSKY, sur l'ancien Médoc; de M. CAMENA D'ALMEIDA sur l'Aunis; de M. CHAUVIGNÉ, sur l'itinéraire dans l'ouest d'un régiment suisse, jusqu'en Saintonge (février 1570); de M. SAINT-YVON sur les limites des pays et anciennes divisions territoriales, de la Gironde à la Bidassoa; de M. l'abbé RICAUD sur les pays qui sont entrés dans la composition du département des Hautes-Pyrénées; de M. l'abbé ARNAUD D'AGNEL, sur les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille dans le sud-ouest de la France; de M. BOUCHERIE sur les possessions de l'abbaye de la Sauve-Majeure en Guyenne. de M. l'abbé GAUBIN sur les possessions de l'abbaye de la Case-Dieu; de M. de SAINT-SAUD sur l'emploi de mot méridional *gavache*, qui est aussi espagnol;

de M. J. Fournier sur l'introduction de la culture de la canne à sucre en Provence au XVIIe siècle.

Elles-mêmes, *les sciences médicales et l'hygiène* nous fourniraient des mémoires à relever. Citons celui de M. G. Lasserre sur la topographie ancienne et moderne de la ville de Bordeaux et son influence sur l'état sanitaire.

L'un des deux discours qui ont clos les séances du congrès, celui de M. Jullian, a retracé de la façon la plus lumineuse, la plus saisissante, les principaux épisodes de l'histoire de Bordeaux. Notre éminent collaborateur a montré, se reflétant pour ainsi dire dans cette histoire, celle de toute l'ancienne France. On ne connaîtra vraiment, ajoutait-il, le passé de notre pays qu'après l'avoir étudié sur place en tous lieux. Nous souscrirons à cette opinion d'autant plus volontiers, que les *Annales du Midi* ont été fondées pour la défendre au besoin et pour la servir sans cesse.

∴

Dépôt des minutes notariales anciennes aux Archires départementales. — Tous ceux qui s'intéressent au progrès des études historiques, archéologiques et économiques désirent que des mesures soient prises pour assurer la conservation et la centralisation des anciennes minutes notariales, exposées actuellement à des causes multiples de perte, et presque inabordables pour les chercheurs. Le dépôt de ces documents aux Archives départementales y constituerait une mine inépuisable de renseignements ouverte à l'activité des chercheurs.

La question est à l'ordre du jour devant les corps savants; elle est traitée dans les Congrès, et même portée devant le Parlement. Espérons que les pouvoirs publics donneront suite au vœu suivant qui fait connaître la situation et indique une solution pratique. Ce vœu a été proposé au Congrès des Sociétés savantes dont on vient de lire le compte rendu; il était présenté par M. Leroux. archiviste de la Haute-Vienne, et par M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, qui avaient recueilli l'adhésion de douze autres archivistes départementaux présents au Congrès.

Vœu relatif à la conservation et à la centralisation des anciennes minutes notariales.

« Les soussignés. considérant que, dans l'intérêt des études historiques, archéologiques et économiques, il devient de plus

en plus nécessaire d'assurer la conservation des archives notariales antérieures à 1790 et d'en faciliter la communication ;

« Considérant qu'actuellement un grand nombre de ces minutes sont exposées à des causes multiples de perte et qu'en tout cas leur dissémination en rend la consultation difficile ;

« Émettent le vœu que les notaires soient autorisés, à titre de dépôt facultatif, à verser aux Archives départementales leurs minutes antérieures à 1790, tous leurs droits étant réservés.

« A. Leroux. — F. Pasquier. »

∴

Chronique de Provence.

La *Revue Historique de Provence*, dont nous avions annoncé l'apparition, vient, comme celles qui l'ont précédée, — la *Revue de Marseille et de Provence* de Laforêt et Philippon, la *Revue Sextienne* de Chavernac, la *Revue Historique* de M. du Roure (qui doit toujours à ses abonnés six fascicules payés et non parus), la *Revue de Provence* fondée par M. Domenc, — de cesser sa publication. Le 7e numéro de la seconde année (juillet 1902) a été distribué en avril 1903, et ce sera le dernier de la série. Nous regrettons la disparition si rapide d'une revue qui était de bonne mine, de tenue sérieuse, et qui avait publié quelques bons travaux. Ce n'est pas qu'on ne songe déjà à la remplacer, mais ne citons pas l'*uno avulso*. — La *Revue Historique de Provence* agonisait encore qu'il se fondait à Aix un comité d'initiative, représenté par MM. Aude, conservateur de la Méjanes, et Nicollet, professeur au lycée Mignet, pour former une *Société d'études provençales* avec Bulletin. Le but de cette nouvelle Société a été indiqué ici même (*Annales*, t. XV, p. 261) : c'est de « répandre la connaissance de tout ce qui intéresse la Provence au point de vue historique, littéraire, linguistique et scientifique ». Les fondateurs espèrent, en donnant à la Société ce caractère général et polymathique, lui assurer plus d'adhérents. Je crains que ce ne soit une grave erreur, et que le Bulletin futur, n'étant pas assez historique pour les historiens, trop savant pour les littérateurs, et peut-être trop linguistique pour les philologues, ne végète entre un syndicat d'indifférences parmi lesquelles il faudra à ses fondateurs plus que de la bonne volonté pour assurer et prolonger, comme je le souhaite, son existence. — Voici, d'au-

tre part, que nous arrive le premier numéro (juin 1903) d'une continuation marseillaise de la *Revue* de M. Allec, les *Annales historiques de Marseille et de la Provence*, revue trimestrielle, dont le directeur est M. A. Crémieux, professeur d'histoire au Lycée de Marseille. Cette publication se composera annuellement de quatre fascicules in-8° de 32 pages, où seront publiés surtout des documents inédits, et de deux volumes constituant une *Bibliothèque des Annales*. Le premier volume distribué sera de M. Mabilly, archiviste de la ville de Marseille, *Les Villes de Marseille au moyen âge*.

Nous souhaitons bonne chance tant à la revue phocéenne qu'à la Société Sextienne, mais nous n'osons guère espérer pour l'une et l'autre un long et brillant succès. Le public lettré a trop diminué dans Aix et a toujours été trop restreint à Marseille pour assurer l'existence d'une revue historique, à plus forte raison de deux revues ou Sociétés forcément rivales. Il ne faut pas oublier que si la vieille *Revue de Marseille* d'Aug. Laforêt a pu durer une trentaine d'années ou même davantage, c'est en raison de son caractère charitable : tous ses bénéfices étaient en effet distribués aux œuvres de bienfaisance et elle était rédigée par des amateurs. Quand elle a cessé d'être un repaire d'élucubrations versifiées et de dissertations morales et prudhommesques pour prendre (avec G. Philipon) un caractère exclusivement historique, elle en est morte. Diverses autres causes, sans compter les caprices individuels de certains directeurs, contribuent aussi en Provence à l'échec de ces revues. Il ne faut pas oublier entre autres la réciprocité d'indifférence entre Aix et Marseille en matière érudite et littéraire. Cette ridicule jalousie n'est que trop sensible, et elle est en ce cas malfaisante. Il est dommage vraiment qu'il n'y ait pas en Provence, dans l'Université d'Aix et de Marseille ou en dehors, un homme comme C. Jullian, par exemple, en qui tous les historiens de la région seraient forcés de reconnaître un chef, dont la supériorité, la direction s'imposeraient bon gré mal gré, et sans qu'aucun amour-propre s'en pût froisser, à tous les plumitifs plus ou moins érudits de Provence, et au public lettré, ou soi-disant tel. Lui seul aurait l'autorité suffisante pour organiser une revue réellement viable, et la faire vivre. Mais ceci est un rêve apparemment irréalisable. Il semble acquis qu'une revue historique ou deux peuvent vivre à Gênes, à Milan, à Naples,

villes de commerce comme Marseille, à Pérouse, à Saluzzo, à Bari, villes presque aussi vivantes qu'Aix, mais que ni Aix ni Marseille ne peuvent en voir prospérer une seule. Il y a tout lieu de craindre (et le vieux Provençal que je suis en a un réel chagrin) que les nouvelles revues à qui je souhaite ici la bienvenue, en ami aussi sincère que désabusé, sur un ton quelque peu funèbre peut être, ne s'usent, elles aussi, assez vite, et que leur coexistence même ne soit pour elles qu'une cause de ruine plus rapide.

L.-G. PÉLISSIER.

Chronique du Tarn et de Tarn-et-Garonne.

Tarn. — A l'époque où nous écrivions notre dernière chronique (*Annales*, XIII, 129), on pouvait espérer que l'interruption qui s'était produite dans la publication de l'*Albia Christiana*, ne serait que temporaire. Cet espoir a été déçu, et le projet que l'on avait formé de continuer ce périodique, en adoptant un autre format, est aujourd'hui tout à fait abandonné. Cependant l'*Albia*, quoique fondé depuis peu d'années, avait déjà rendu de grands services à l'histoire religieuse du pays, et il est très regrettable que les membres du clergé, qui bien plus facilement que d'autres chercheurs peuvent consulter les archives des familles et surtout les riches archives des châteaux, n'aient plus dans le département aucun recueil spécial qui enregistre les résultats de leurs recherches.

La *Revue du Tarn*, plus favorisée, poursuit toujours sa carrière, sous l'habile direction de M. Jules Jolibois, et vient de distribuer à ses abonnés les premiers fascicules de son XX[e] volume. On sait que la Société des sciences et belles-lettres du Tarn publie aussi, sous le titre *d'Archives historiques de l'Albigeois,* une série d'ouvrages consacrés à la reproduction de documents originaux. Le dernier de ces ouvrages renferme des *Extraits de registres de notaires,* concernant principalement la région de Cordes. On a déjà commencé l'impression d'un autre volume, dû à M. Vidal, où ce laborieux et érudit compatriote donne le texte de douze comptes consulaires d'Albi du XIV[e] siècle. L'on se propose d'ajouter ensuite à la collection, le *Livre des revenus du roi à Lavaur, en 1272*, préparé par M. Bessery, et encore les anciennes chartes de la commanderie de Rayssac, transcrites par l'auteur de la présente chronique.

Parmi les ouvrages qui, durant ces dernières années ont été imprimés en dehors de ces collections, il faut signaler l'excellente *Histoire de Cordes*, par M. Portal, l'*Histoire du collège de Castres*, par M. Poux, la réédition de l'*Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution*, par M. Rossignol, et *l'Histoire de Lacaune*, par M. Gautrand. Cette dernière publication fait peut-être la part un peu trop grande à l'époque moderne et n'insiste pas assez sur les monuments archéologiques, mais l'œuvre n'en est pas moins très méritoire. Nous ne possédions jusqu'ici aucune monographie sur les communes qui composent la partie orientale de l'Albigeois, et on ne peut que féliciter M. Gautrand de nous avoir enfin éclairés sur le passé de l'une des principales villes de cette région.

Aux archives départementales, les divers papiers provenant du clergé séculier ont été classés et inventoriés, et l'archiviste, M. Portal, a eu soin d'insérer dans l'*Annuaire du Tarn*, de 1901, un tableau donnant les titres des 740 liasses ou registres qui forment cette série. On a entrepris ensuite le classement et l'inventaire des divers documents ayant appartenu aux anciens établissements monastiques. Ce travail est terminé pour les fonds des abbayes d'Ardorel, de Candeil et de Sorèze, et pour ceux des Augustins de Lisle, des Carmes d'Albi et des Capucins de Gaillac.

Tous les chefs-lieux d'arrondissement du département et même quelques chefs-lieux de canton, notamment Lisle-sur-Tarn, possèdent des musées; mais ces collections se composent principalement de tableaux, de gravures, d'objets d'art ou d'histoire naturelle, et le musée d'Albi est le seul qui renferme un ensemble d'antiquités locales de quelque importance. Dans le cours de 1902, celui-ci s'est enrichi de nombreuses poteries romaines, trouvées dans des fouilles faites à Albi, sur l'emplacement du marché couvert. Une partie de ces produits céramiques, pareils à ceux qui reparaissent à Montans et dans beaucoup de villas, ont une couverte blanche portant des dessins linéaires tracés au pinceau; d'autres vases, plus abondants, sont en terre grise, avec des surfaces rendues plus ou moins luisantes par le polissage ou peut-être même par l'emploi d'une peinture noire. Tous ces spécimens viennent compléter les belles séries de poteries samiennes, à vernis rouge et à dessins en relief, qui ont été déjà données par M. Lacroix

Les salles affectées aux objets antiques du musée d'Albi sont devenues aujourd'hui beaucoup trop étroites, et, d'un autre côté, il est urgent de mettre à l'abri des intempéries les statues et les restes de monuments en pierre sculptée, qui ont été placés dans le parc Rochegude. Si, comme on l'assure, la municipalité se propose de loger tous ces débris dans une nouvelle construction, offrant de plus vastes locaux, on ne peut que faire des vœux pour que ce projet se réalise sans trop de retard. Faute d'espace, il est actuellement impossible de recevoir et d'exposer de nombreuses antiquités que plusieurs collectionneurs seraient tout disposés à donner au Musée, et ce n'est que lorsqu'on aura des vitrines plus nombreuses et mieux appropriées à leur destination que l'on pourra établir des classements réguliers, qui faciteront l'étude des objets.

Tarn-et-Garonne. — La plupart des études d'histoire relatives au pays montalbanais prennent place chaque année dans le *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne* et dans le *Bulletin de la Société archéologique* du même département; mais beaucoup d'autres sont insérées dans des périodiques imprimés à Paris ou dans d'autres villes plus ou moins éloignées, et il devient de jour en jour plus difficile de se tenir au courant de tous les sujets traités par les travailleurs de cette région.

En ces derniers temps, les recherches historiques entreprises sur quelques localités ont donné lieu aussi, comme d'habitude, à des publications particulières, c'est-à-dire indépendantes des Revues et des Mémoires des Sociétés. Parmi ces monographies, formant des volumes isolés, on peut citer celles de deux chefs-lieux de canton, Valence et Lauzerte, par MM. Grèze et Taillefer, et celle de Parisot, dans le canton de Saint-Antonin, par M. Lombard.

En 1902, l'*Association pour l'avancement des sciences* s'est réunie à Montauban, et, à cette occasion, cette ville a offert aux membres du Congrès un ouvrage destiné à faire connaître sommairement le rôle que les populations de Tarn-et-Garonne ont joué à travers les siècles, les curiosités monumentales et naturelles de ce département, sa situation au point de vue industriel et économique, et les établissements fondés dans le pays pour favoriser le progrès des diverses branches d'études. On y lira avec

profit plusieurs chapitres, qui ont été écrits par MM. Pottier, Alibert, Gandilhon et Forestié, et qui sont consacrés aux anciens monuments d'archéologie, aux sociétés savantes, aux archives et aux musées.

Avant la fin de l'année 1901, M. Maisonobe, archiviste de Tarn-et-Garonne, a cessé ses fonctions, après avoir terminé l'inventaire sommaire du fonds d'Armagnac. M. Gandilhon, ancien élève de l'Ecole des chartes, continue aujourd'hui, avec non moins d'activité et de compétence, le classement et l'analyse des documents des archives départementales. Le travail auquel il s'est déjà livré, dans la série E de ce dépôt, permettra aux chercheurs d'utiliser les fonds de l'Intendance et des Elections, en même temps qu'une bonne partie des pièces ayant appartenu au Bureau des finances. En sa qualité d'inspecteur des archives des communes, M. Gandilhon a refait aussi l'inventaire des vieux papiers concernant l'administration de l'hôpital de Moissac.

On conserve à Montauban de remarquables séries d'antiquités locales, réunies soit dans les cabinets de quelques archéologues, soit dans les deux musées de la ville. L'un de ces deux musées est installé dans l'Hôtel de la Bourse et se compose d'armes et d'outils employés durant le premier âge de la pierre, et provenant principalement des célèbres abris sous roche de Bruniquel. L'autre occupe les salles basses de l'Hôtel-de-ville, et renferme les débris d'architecture et le mobilier se rapportant aux époques gauloise et romaine, au moyen âge et aux derniers siècles de la monarchie. Ces deux collections publiques comprennent une foule d'objets qui mériteraient d'être étudiés et décrits avec soin. Malheureusement, ni pour l'une ni pour l'autre, le public n'a à sa disposition des catalogues imprimés, et, en les visitant, on a le regret de constater que l'on se trouve beaucoup trop souvent en présence d'antiquités dépourvues de l'indication précise des provenances, et ayant perdu par suite une grande partie de leur valeur. Si curieux qu'ils soient en eux-mêmes, des objets dont on ne connaît pas l'origine sont évidemment inutiles pour éclairer l'histoire des villes ou des villages qui les ont fournis, et, d'un autre côté, ils ne sauraient servir en rien à l'intéressante recherche des caractères particuliers qui, dans certaines régions, ont distingué autrefois les produits de l'industrie et de l'art. On oublie trop dans notre Midi que, pour que l'on puisse tirer tout le parti possible des richesses d'un musée, il est indispensable

d'inscrire sur chacune de ses pièces le nom du lieu où elle a été découverte.

On a fait depuis peu de temps, dans l'église de l'abbaye de Moissac, des fouilles importantes, qui ont été dirigées par M. l'abbé Pottier. Elles ont permis de retrouver les premières assises d'un édifice religieux que l'on croit pouvoir faire remonter à l'époque carlovingienne.

E. Cabié.

Chronique de Toulouse et de la Haute-Garonne.

Recherche des documents historiques d'ordre militaire dans les archives publiques. — Le goût des travaux historiques, des recherches d'érudition gagne de proche en proche, et des particuliers passe aux administrations publiques. Certains services qui, par leur caractère, leurs traditions, semblaient moins disposés que d'autres à se préoccuper de leurs origines, à étudier le développement de leur organisation, se livrent maintenant à des investigations scientifiques et recueillent les éléments de leur propre histoire. Tel le Ministère de la Guerre. A Paris, ses archives ne sont plus un sanctuaire où quelques initiés étaient seuls admis; les chercheurs sont actuellement reçus au dépôt de la Guerre, dont les richesses leur sont révélées par des répertoires imprimés ou manuscrits.

Mise en éveil par les découvertes qu'elle a faites dans ses archives centrales, l'administration a eu la curiosité de s'enquérir si les dépôts publics et privés ne pourraient pas fournir une contribution à l'étude des choses de l'armée et à l'histoire militaire du pays. M. le général André, ministre de la Guerre, s'inspirant de cette idée, a prescrit de reprendre l'exécution d'un projet préparé par un de ses prédécesseurs. Par circulaire de novembre 1902, il a invité plusieurs généraux commandants de corps d'armée à déléguer, dans les différents dépôts publics de leur circonscription, des officiers avec mission de faire le relevé des pièces offrant de l'intérêt au point de vue militaire. Par l'intermédiaire des préfets, les officiers désignés par le général en chef ont été mis en relation avec les conservateurs des archives et des bibliothèques. Les travaux ont aussitôt commencé et se poursuivent activement; des résultats satisfaisants ont été obtenus et permettent d'apprécier quelle est la richesse des divers dépôts à ce point de vue spécial.

A Toulouse, à en juger par le temps consacré au dépouillement des dossiers, la récolte a dû être abondante et variée. Chaque section des archives départementales, même celle des minutes notariales, a fourni un large contingent aux chercheurs. Les investigations ont été limitées entre les règnes de Henri IV et de Louis-Philippe, de 1589 à 1830, période qui comprend les époques de Louis XIV, de la Révolution et de l'Empire, les plus fécondes qu'il y ait eu en faits de guerre.

En ce qui concerne l'ancien régime, la série C, c'est-à-dire celle qui comprend les procès-verbaux des États de Languedoc et l'administration provinciale, est la seule au dépôt de la Préfecture qui ait donné des résultats. Aucun fait de guerre à signaler, mais ample moisson pour ce qui a trait à l'organisation de l'armée, au recrutement des milices, aux approvisionnements, à l'administration des intendants. Les procès-verbaux des États contiennent les doléances que les populations, par l'organe de leurs représentants, ne cessèrent d'adresser au roi soit contre l'indiscipline des gens de guerre, soit à l'occasion des charges imposées au pays pour le logement et l'entretien des troupes.

Pendant la Révolution, Toulouse, grâce à sa situation, était le centre où avaient recours les commandants des armées aux Pyrénées-Orientales et aux Pyrénées-Occidentales. Aussi les traces de l'activité dont firent preuve les administrateurs se trouvent-elles dans les registres d'arrêtés et de correspondance et dans les liasses constituant les dossiers des affaires. La récolte, de ce côté, ne serait que trop abondante s'il fallait se livrer au complet dépouillement des registres; c'est déjà un important résultat que d'avoir examiné les ressources que peuvent fournir les archives départementales de la Haute-Garonne pour l'histoire militaire de la Révolution dans le Sud-Ouest.

La guerre d'Espagne sous l'Empire rend à Toulouse son importance sous le rapport militaire. En 1814, c'est aux alentours de la ville que se livre la dernière bataille de la campagne. Malgré les travaux publiés sur les événements de cette période, il y a encore bien des points qui pourront être élucidés grâce aux recherches récemment entreprises.

L'histoire du Premier Empire par régions est à peine ébauchée. Quand on aura recueilli dans les archives locales les renseignements concernant le recrutement, les réquisitions de guerre, on

se rendra compte de la situation du pays et du mécontentement manifesté par les populations.

Les recherches dont on sera redevable à l'initiative de M. le Ministre de la Guerre contribueront à faire connaître dans les détails de la vie provinciale une époque qui n'avait été jusqu'à présent étudiée que dans les grandes lignes.

A la section judiciaire du dépôt départemental, il n'y a qu'une série où l'on ait trouvé quelques pièces d'intérêt militaire; ce sont les registres où le Parlement faisait enregistrer les édits et autres documents émanés du pouvoir central. A côté d'actes qui peuvent avoir un caractère d'intérêt général, se trouvent des lettres patentes qui concernent la région et ne se retrouvent point dans d'autres collections (nominations de dignitaires, etc.).

Qui l'eût supposé? La section des archives notariales, qui, par nature, paraîtrait devoir être étrangère aux choses de la guerre, fournit une contribution des plus curieuses et des plus piquantes.

Un capitaine voulait-il louer ses services aux capitouls de Toulouse? Il allait chez le notaire municipal et réglait les conditions de son engagement. La ville était-elle requise de livrer des munitions, des vivres? Elle s'adressait à des fournisseurs, qui ne voulaient s'obliger qu'après avoir passé un contrat en bonne et due forme. En feuilletant les minutes notariales, on a la surprise de rencontrer des actes où se reflète la vie agitée des Toulousains pendant les guerres de religions.

D'autres dépôts de Toulouse, tels que les archives du Capitole, la bibliothèque municipale, ont été explorés aussi et n'ont pas dû tromper l'attente des chercheurs.

Tous les actes dignes d'intérêt ont été relevés sur des fiches en double exemplaire; ces fiches seront disposées méthodiquement, soit par dates, soit par nature d'affaires; une des collections sera adressée au Ministère de la Guerre et permettra de constituer un répertoire de toutes les pièces dispersées dans les divers dépôts provinciaux. L'autre collection doit rester au chef-lieu du corps d'armée et former un répertoire de toutes les pièces d'intérêt militaire conservées dans les archives de la région. Il serait aussi question de faire prendre copie des documents les plus rares et les plus curieux; ces doubles, en cas de perte des originaux, assureraient la conservation des textes; ils formeraient à Paris une annexe des archives de la Guerre, devenues

ainsi une mine inépuisable d'informations, et sans doute la plus belle collection de documents militaires qui soit en Europe.

N'est-il pas à craindre, à raison des lenteurs qu'imposent le dépouillement des dossiers et la transcription des pièces, que l'on ne puisse réaliser entièrement le projet, surtout étant donné le temps limité dont disposent les officiers accrédités dans les archives? Les résultats obtenus devraient encourager le Ministre à prolonger les délais selon l'importance de la besogne à terminer dans chaque dépôt. Espérons que l'œuvre, une première fois interrompue, n'aura plus à souffrir des fluctuations de la politique et des changements administratifs. On s'est trop engagé pour reculer.

Telle est l'entreprise en cours d'exécution : elle marquera, si elle se poursuit avec succès, parmi les meilleures mesures qu'aura prises le gouvernement pour favoriser les travaux d'érudition.

Cela dit, nous nous permettrons de souhaiter que l'administration de la Guerre, à titre de réciprocité, veuille bien autoriser les travailleurs à pénétrer dans les dépôts de province où elle conserve des documents précieux, mais inabordables, sinon peut-être pour quelques rares privilégiés! Parmi les institutions militaires susceptibles d'avoir des archives historiques, il y a les états-majors des places, ceux du génie et de l'artillerie, les arsenaux. Malheureusement, dans plusieurs villes, les pièces des périodes anciennes, telles que la Révolution et l'Empire, ont été détruites. A l'arsenal de Toulouse il n'y a, paraît-il, plus trace des dossiers relatifs aux armements faits pendant la Révolution ou aux mesures prises en 1814, lorsque Wellington envahissait le Sud-Ouest.

Il est d'autres établissements de la Guerre dont les archives, sont intactes depuis la Révolution; nous voulons parler des conseils de guerre. Aux époques troublées, les juridictions militaires, ordinaires ou extraordinaires, ont eu à juger les faits ayant trait à l'ordre public, les complots, les menées contre la sûreté de l'État. Les pièces de procédure réunies en semblable matière contiennent des renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs. A Toulouse, des insurgés royalistes de l'an VII furent traduits devant des commissions militaires. L'historien que tenterait l'étude de ce mouvement politique ne ferait qu'œuvre incomplète, s'il se contentait de parcourir les dossiers des archives

départementales ou communales; il n'y trouverait ni les interrogatoires des accusés, ni les débats judiciaires : les pièces de ce genre ont dû être conservées dans le greffe du conseil de guerre.

Nous pourrions citer d'autres exemples. Pour le moment, il suffit d'indiquer les relations qui unissent les dépôts des archives civiles et militaires. Ces collections doivent se prêter un mutuel appui; il ne faudrait pas que les unes fussent libéralement ouvertes aux travailleurs sérieux, tandis que les autres, protégées par des règlements surannés, resteraient hermétiquement closes, même aux gens de la maison. Un fait qui s'est passé récemment, dans une ville que nous pourrions nommer, montre à quel point les habitudes routinières ont conservé leur force. Dans les archives civiles, les documents de l'époque révolutionnaire, même ceux d'ordre judiciaire, sont communiqués sans difficulté : on considère avec raison que, là où l'histoire revendique ses droits, le secret professionnel n'a plus rien à voir. Aux archives militaires de la même ville, on traite autrement la question; on refuse toute communication de dossiers appartenant aux greffes des conseils de guerre, même plus que centenaires, et n'ayant plus qu'un caractère historique. C'est ainsi qu'un officier qui, après avoir travaillé tout à son aise dans les dépôts civils, allait chercher des renseignements complémentaires dans un greffe militaire, s'est heurté à la force d'inertie d'un greffier : ce fonctionnaire s'est retranché derrière l'observation du secret professionnel.

Le Ministère de la Guerre ne voudra pas se mettre en contradiction avec lui-même en laissant fermées ses archives de province, tandis qu'il ouvre à Paris, largement, celles de l'administration centrale.

F. Pasquier.

CORRESPONDANCE

Auch, 10 juin 1903.

Messieurs les Directeurs,

Quoique n'étant pas nommé, je crois être assez clairement désigné, dans une récente chronique de M. l'abbé Degert (*Annales du Midi*, avril 1903, p. 269), pour demander à votre courtoisie l'insertion d'une réponse, tendant à rectifier certains faits.

Il s'agit des descriptions du trésor de Saint-Arailles. M. Degert dit que la mienne est postérieure à celle de M. Cézérac, publiée par la *Revue de Gascogne*. L'affirmation est matériellement exacte, la description de M. Cézérac ayant paru en décembre 1901 et la mienne quelques mois après seulement (*Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 1901, p. 221). Mais mon article, qui n'a été livré à la publicité qu'en mars 1902, avait été lu, tel qu'il a été imprimé, dans la séance de la Société du 4 novembre 1901; il est donc antérieur en réalité à celui de M. Cézérac, sur la provenance et l'originalité duquel je n'ai pas à me prononcer ici. Si M. Degert eût rapproché la date de ma communication (indiquée dans le *Bulletin*) d'une note, trop peu explicite, du reste, de M. Cézérac, faisant savoir que le trésor de Saint-Arailles était « à l'ordre du jour » de la séance du 4 novembre[1], il eût rétabli de lui-même la véritable succession des faits et ne se fût pas exprimé de façon que le lecteur pût se tromper sur la date respective des deux travaux en question et subsidiairement sur les emprunts qui avaient pu être faits à l'un par l'autre[*].

M. l'abbé Degert a cru devoir rappeler la revision à laquelle M. Blanchet a bien voulu soumettre, sur ma demande, mon article, et que j'avais déjà signalée moi-même. Simple curieux, je ne puis, hélas, avoir aucune prétention à l'omniscience et suis trop heureux lorsque je trouve un maître qui a l'obligeance de me donner ses leçons.

Veuillez agréer, Messieurs, etc.

A. Branet.

1. *Revue de Gascogne*, 1901, p. 505.

* [M. Branet se méprend sur l'objet de ma chronique. Je n'avais pas à dépouiller le *Bulletin* séance par séance; ce rôle est dévolu à un autre rédacteur des *Annales du Midi*. Je n'avais qu'à signaler les découvertes intéressantes pour l'histoire et à indiquer, naturellement par ordre de publicité, les travaux qu'elles ont provoqués. — A. D.]

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

D'Arbois de Jubainville. *Eléments de la grammaire celtique : déclinaison, conjugaison.* Paris, Fontemoing, 1903; in-12 de 8-180 pages. — Ce petit volume contient le cours fait par l'auteur au Collège de France pendant les années 1900-1902. On y trouve, comme dans les autres publications de M. d'Arbois de Jubainville, un fond solide de science, présenté et distribué au public dans une exposition lumineuse. L'auteur remarque qu'il eût été plus scientifique de faire imprimer d'abord le traité de phonétique, et il ajoute : « J'ai craint de rebuter ceux de mes compatriotes auxquels mon travail s'adresse. » Cette crainte est chimérique, espérons-le; d'ailleurs peut-on croire que ceux que la phonétique rebuterait soient en état de trouver un charme incomparable à la morphologie? A signaler particulièrement pour nos lecteurs le chapitre final consacré à la formule DEDE BRATUDE des inscriptions méridionales; malgré l'opinion générale, M. d'Arbois de Jubainville se refuse toujours à considérer ces mots comme celtiques. A. Thomas.

Couyba (Dr L.). *La misère en Agenais de 1600 à 1629 et la grande famine de 1630-1631.* Villeneuve-sur-Lot, impr. Leygues, 1902; in-8° de 176 pages. — Dans son importante *Histoire de la Fronde en Agenais,* M. le Dr C. avait fait un tableau fort sombre de la situation des campagnes de l'Agenais au moment des guerres civiles du XVIIe siècle. Après la guerre, la famine a été le fléau le plus redoutable de notre pays sous l'ancien Régime. En ce sens le nouvel ouvrage de M. le Dr C. peut être envisagé comme le pen-

dant du précédent. L'impression qu'il laisse est tout aussi lugubre. En 1629, la disette fut déjà grande. Les conseils d'Agen répartissent les pauvres entre les gens aisés qui sont chargés de les nourrir; ils veillent aux approvisionnements et expulsent les pauvres valides venus du dehors. Mais les souffrances de cette année ne furent rien en comparaison de celles que causa la grande famine de 1630-31. M. le Dr C. ne se borne pas à les décrire, en laissant le plus souvent parler les documents qui sont ici tristement éloquents; il étudie, à l'occasion de la famine, les ventes de terres auxquelles elle donna lieu, la valeur des grains, l'organisation des secours, la situation financière de l'Agenais et termine par des pièces justificatives d'un très grand intérêt. Dans ces nouvelles recherches il apporte le même soin, la même méthode que dans ses travaux antérieurs. Pas un fait qui ne soit appuyé sur des textes, pas un document qui ne soit scrupuleusement analysé, pas un dépôt d'archives qui n'ait été fouillé. C'est dire toute la valeur de l'œuvre qu'il nous donne aujourd'hui.

J. BRISSAUD.

CUZACQ (P.). *La naissance, le mariage et le décès. Mœurs et coutumes; usages anciens; croyances et superstitions dans le sud-ouest de la France.* Paris, Champion, 1902; in-12 de 199 pages. — DUFFARD (P.). *L'Armagnac noir ou le Bas-Armagnac.* Auch, dans toutes les librairies, 1902; in-16 carré de IV-348-XII-IV pages. — Ces deux ouvrages se complètent l'un l'autre de la façon la plus heureuse. M. Cuzacq, s'il fait de rapides allusions aux usages actuels, en recherche surtout la mention ou la description dans le passé : revues locales, récits de voyages, coutumes, registres notariés ou de paroisses, il a dépouillé une masse énorme de documents qui lui ont fourni, sur la matière qui l'intéressait, des textes fort curieux, appartenant pour la plupart aux XVIIe et XVIIIe siècles, mais dont un bon nombre pourtant remontent jusqu'au XVe et même au XIVe; ils sont relatifs surtout au Bordelais, aux Landes, au pays basque et au Béarn. M. Cuzacq, estimant sans doute que son recueil était assez précieux par lui-même, n'a pas jugé utile (et nous nous garderons bien de l'en blâmer) d'en relever l'intérêt par des artifices littéraires; ce n'est qu'une collection de fiches, mais d'une variété et d'une richesse singulières[1].

1. Il est étonnant que M. C., qui est en général un bibliographe si

Le titre du livre de M. Duffart pourrait en donner une idée peu exacte. Nous n'avons pas ici — bien loin de là — un tableau d'ensemble du Bas-Armagnac, quoique la géographie économique soit représentée par quelques pages[1], mais seulement une étude sur ce qui reste en ce pays des anciennes coutumes relatives aux travaux des champs, aux amusements publics, aux grands événements de la vie. Le sujet est donc à peu près celui-là même qu'a traité M. Cuzacq ; mais il est ici plus strictement limité. M. Duffart restreint son champ d'observation à l'ouest de l'arrondissement de Condom (comprenant à peu près les trois cantons de Nogaro, Cazaubon, Eauze) ; de plus, il renonce de parti pris à toute recherche historique et se borne à faire connaître les usages encore existants. En revanche, il ne se contente pas de faire passer sous nos yeux ses notes ou documents ; il les encadre dans des récits, dialogues ou descriptions pleins d'une verve amusante et qui n'est jamais à court. Certains pourront même trouver que la « littérature » tient ici un peu plus de place qu'il n'eût fallu ; on nous permettra bien de douter que, même dans ce pays classique des têtes chaudes et du « bourret » chargé d'alcool, les travaux des champs soient toujours conduits avec cette *furia* endiablée, que les sentiments s'y expriment avec cette pétulance outrancière... Mais quoi ! M. Duffart doit être lui-même du pays qu'il décrit, et il a pensé que, dans un livre consacré au cœur de la Gascogne, il ne messeyait pas de « gasconner » un peu. Les textes, assez rares et fragmentaires chez M. Cuzacq, occupent ici la place d'honneur ; ils paraissent fidèlement notés et sont traduits avec une littéralité qui ne nous choque nullement, au contraire ; ils consistent en chansons, « roundets » (avec vingt-

bien documenté, n'ait pas connu l'érudit article de M. Brissaud sur la « couvade », un des plus importants qui aient été écrits sur cette prétendue coutume. (*Revue des Pyrénées*, 1900 p. 225 et suiv.)

1. La première partie, faite visiblement de pièces et de morceaux, nous offre un chapitre sur « l'antique Eauze » (composé presque uniquement d'une poésie de Mme Thore !) encadré entre une description du pays et des renseignements fort précis sur les vins et eaux-de-vie, les soins à leur donner, la meilleure façon de s'en procurer d'authentiques, et quelques pages indignées sur les « ennemis de l'Armagnac ». Mais la « question de l'armagnac » n'épuise pas évidemment la question économique. Le chapitre IV (le marché à Eauze) — un vrai tableau de Téniers — est un morceau joliment enlevé ; mais est-il bien utile et n'eût-il pas été, d'ailleurs, aussi bien à sa place dans la seconde partie ?

quatre mélodies) et une douzaine de contes (qui ont le mérite de ne pas figurer dans le grand recueil de Bladé). Au total, le piquant de la forme n'ôte rien ici à la solidité et à l'intérêt du fond [1].

A. Jeanroy.

Duffart (P.). *L'Armagnac noir.* Voy. l'article précédent.

Granat (O.) *La manufacture de toiles à voiles d'Agen.* Agen, impr. moderne, 1902; in-8° de 31 pages. — L'établissement de cette manufacture fut autorisé par un arrêté du Conseil d'Etat, en date du 24 février 1763. On était au lendemain du traité de Paris, et la fin de la guerre de Sept ans faisait prévoir la prochaine reconstitution de la marine française. Gounon, négociant et maire d'Agen, comprit que le moment était bien choisi pour fabriquer de la toile à voile; le lieu était tout désigné pour cette industrie, car la matière première, le chanvre de bonne qualité, se récoltait dans les environs d'Agen, et le transport de la marchandise ouvrée était aisé par la voie fluviale. M. G., dans un excellent exposé (d'après les documents qui se trouvent aux archives du Lot-et-Garonne et de la Gironde), nous fait connaître les péripéties que traversa l'entreprise de Gounon : la guerre d'Amérique fit un moment sa fortune; puis la ruine de la marine française sous la Révolution et sous l'Empire entraîna sa propre ruine. Cet essai de grande industrie mérite d'attirer l'attention de l'économiste aussi bien que celle de l'historien. On trouvera, par exemple, p. 23, d'intéressants renseignements sur les journées d'hommes et de femmes; p. 25, le prix des matières premières et celui des diverses opérations qu'elles avaient à subir. L'entreprise ne fut jamais prospère; elle réalisait des bénéfices sur le papier; mais, en fait, ces bénéfices se trouvaient absorbés par des dépenses accidentelles ou même par suite des retards invraisemblables mis par l'Etat à solder les fournitures qu'il avait reçues. Ces errements scandaleux de la part du Trésor n'ont été abandonnés de nos jours qu'à grand'peine. Témoin le fait suivant que nous citons parce qu'il n'est pas très connu. Le chancelier Pasquier rapporte dans ses Mémoires qu'un

1. On regrette que M. D. n'ait pas mentionné les quelques travaux antérieurs aux siens, relatifs aux régions avoisinantes; il eût pu citer au moins quelques pages intéressantes de M. Plieux, qui confirment et complètent son chapitre IX (*L'Ancienne paroisse de Vicnau* [Condomois]; *superstitions*, etc., dans *Revue de Gascogne*, 1883, p. 126 ss.)

des grands fournisseurs pour la flottille de Boulogne, à l'occasion de la descente que Napoléon se proposait d'exécuter en Angleterre, ne parvint jamais à rentrer dans ses déboursés. En marge de ses réclamations, dont toutes les autorités reconnaissaient le bien fondé, Decrès, ministre de la marine, écrivait brutalement : *Qu'il aille se faire......!* (t. I, p. 316). J. BRISSAUD.

HOUTIN (A.). *La controverse de l'apostolicité des églises de France au* XIXᵉ *siècle*, 3ᵉ édition. Paris. Picard, 1903; in-18 de 316 pages. — La question de savoir à quelle époque le christianisme s'est établi dans la Gaule en général et dans ses diverses régions en particulier est une de celles que l'histoire et l'archéologie ont seules qualité pour résoudre. C'est bien ainsi qu'on l'avait compris au XVIIᵉ et au XVIIIᵉ siècles. Au XIXᵉ, sous l'influence de préoccupations diverses, où les recherches scientifiques tenaient beaucoup moins de place que le sentiment, de nouvelles tendances se firent jour, surtout parmi les historiens ecclésiastiques. Ce fut parmi eux comme une singulière émulation à qui vieillirait le plus la fondation de son église; il s'en trouva même plusieurs qui revendiquèrent pour la leur des origines contemporaines des premières années du christianisme. Quelques écrivains sérieux résistèrent à cet entraînement qui finit par égarer, au moins momentanément, des savants comme P. Paris et Aug. Thierry. De là cette controverse dont nous sont racontées ici les plus curieuses péripéties. Ce qui fait pour nous l'intérêt de ce livre, ce n'est pas seulement de faire revivre les principaux incidents d'une lutte qui passionna les milieux religieux, surtout dans la seconde moitié du siècle dernier, mais aussi de réunir sous un faible volume les pièces les plus caractéristiques de cet instructif débat. C'est un spectacle bien réconfortant aussi de voir comment le retour ou l'initiation du clergé aux saines méthodes historiques de Mabillon, de Dom Ruinard et de Tillemont a marqué la déroute de l'école légendaire. Aujourd'hui, malgré la résistance de certains milieux obstinément fermés à toute étude historique, le succès de l'école opposée ne fait de doute pour personne.

M. Houtin ne manque pas de dire la grande part qui revient à M. l'abbé Duchesne et aux Bollandistes dans ce succès incontestable. Mais il s'en faut qu'il soit aussi complet et aussi exact dans les bibliographies finales où est étudié le retentissement

que ces querelles eurent dans les diverses provinces. Ainsi, pour nous borner à ce qui nous concerne, il semble ignorer que l'étude de « la légende de sainte Marie-Madeleine » de M. Duchesne a paru tout d'abord dans les *Annales du Midi* (janvier 1893). Quoique espagnole, la légende de saint Jacques de Compostelle a elle aussi, joué un assez grand rôle en ces discussions (pp. 13 et 251), pour qu'il n'eût pas été inutile de signaler l'article que lui a consacré, ici encore, M. Duchesne en avril 1900.

A. Degert.

Lameire (J.). *Les occupations militaires en Italie pendant les guerres de Louis XIV.* Paris, Rousseau, 1903; in-8° de VIII-400 pages. — Cette étude est un chapitre détaché d'une histoire considérable de la théorie et de la pratique de la conquête dans l'ancien droit. L'introduction a paru en 1902; l'auteur y donnait une idée générale de ce sujet bien négligé des jurisconsultes ainsi que des historiens.

Dans le présent volume, il analyse, commune par commune, avec une conscience et un soin au-dessus de tout éloge, les occupations territoriales en Italie sous Louis XIV. Comme il traite par occasion de ce qui s'est passé sur le territoire français limitrophe (cf. p. ex. p. 372), nous croyons pouvoir signaler ce remarquable ouvrage aux lecteurs des *Annales du Midi.*

J. Brissaud.

Perceval (E. de). *Le Président Emérigon et ses amis.* Paris, L. Mulot; Bordeaux, Feret et fils, 1903; in-8° de 371 pages. — Ce volume fait revivre, d'après des papiers intimes, la physionomie originale d'un magistrat bordelais, qui vécut quatre-vingt-cinq ans (1762-1847) et fut l'ami de la plupart des Girondins de la Restauration. Il contient des lettres et des billets inédits de Lainé, de Ferrère, de Martignac, de Peyronnet, surtout de Ravez, accompagnés de copieux commentaires et de notes. Ces documents sont utiles à connaître pour l'histoire des règnes de Louis XVIII et de Charles X; ils précisent et modifient parfois l'idée qu'on se fait d'ordinaire de plusieurs des hommes politiques de ce temps. Quant au héros du livre, ce n'est qu'un personnage de second plan, qui joua un rôle dans la journée du 12 mars 1814, puis rentra dans l'ombre. Il est permis de juger parfois excessive l'indulgence envers lui de son biographe. On regrettera surtout

de ne pas trouver dans ce livre un tableau de la vie bordelaise sous le premier Empire et la Restauration; l'auteur a réuni beaucoup de matériaux, mais ne les a pas assez mis en œuvre, sauf dans le dernier chapitre de l'ouvrage, qui contient de piquants détails sur la société mondaine à Bordeaux sous Louis-Philippe. P. COURTEAULT.

RAYMOND (L'abbé F.). *Eléments de grammaire languedocienne* (*dialecte d'Aurillac*). Aurillac, imprimerie moderne, 1903; in-16 de 146 pages. — Petit livre sans prétentions, dont l'auteur paraît avoir pris surtout pour guide et pour modèle la *Grammaire historique* (si démodée!) de Brachet : aussi ne faut-il pas s'étonner que la phonétique soit la partie la plus faible de l'ouvrage et que quelques-unes des lois les plus manifestes du dialecte n'aient pas été dégagées; mais le tableau des formes, et notamment les paradigmes des verbes, rendront des services. La grammaire historique paraît, du reste, ne venir qu'au second plan dans les préoccupations de l'auteur. Son ambition serait d'aider à « fixer l'orthographe » du dialecte aurillacois, à l'usage des poètes qui s'exercent à l'écrire. Nous voyons avec plaisir qu'il ne s'est pas laissé égarer par les rêveries archaïsantes de quelques félibres et qu'il professe pour la prononciation réelle un certain respect. Que les poètes, qui visent à être lus et compris dans le plus large rayon possible, essaient de donner, par l'orthographe, un semblant d'existence à une sorte de « vulgaire illustre », nous le comprenons à merveille; ce que nous comprenons moins, c'est que les grammairiens les suivent sur ce terrain. M. l'abbé R. a opposé aux objurgations du distingué capiscol Vermenouze des remarques très justes et des raisons très fortes. Mais nous le voudrions plus ferme encore dans la foi philologique. Lui-même, çà et là, fléchit sur les principes qu'il défend et bronche dans leur application; il lui arrive (pp. 34-5 et 129) de réclamer la rédaction d'un lexique qui serait « basé sur l'étymologie latine »; hypnotisé par le latin *caput*, il n'hésite pas à écrire (p. 38) *capt* un mot que tout le monde prononce et que lui-même ailleurs (p. 51) écrira *cap*. Laissons les félibres trancher comme ils l'entendront une question peut-être insoluble; mais fermons nos oreilles à leurs voix séductrices. Observer soigneusement les faits, transcrire les sons dans une graphie aussi rigoureusement phonétique que possible, telle doit être la devise

du grammairien, sans quoi il se condamne à faire œuvre inutile et caduque. A. JEANROY.

SAMARAN (Ch.). *Lettres inédites du cardinal Georges d'Armagnac conservées à la bibliothèque Barberini à Rome* (extrait des *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* publiés par l'Ecole française de Rome, t. XXII). Rome, imprimerie de la Paix de Cuggiani, 1902; in-8° de 38 pages. — Cette publication contient dix-sept lettres écrites en italien ou en français : sept adressées au cardinal Carafa (1556-1557), une au Pape Pie V (1566), les autres à Cesare Pamfilio, secrétaire et agent du cardinal en cour de Rome, sauf une au cardinal de Côme (1578-1585). Comme on le voit, la majorité de ces lettres se rapporte à la dernière période de la carrière de Georges d'Armagnac, au temps où il était colégat d'Avignon. Leur publication complète celles du P. Theiner, de Tamizey de Larroque et de M. Rey (*Ann. du Midi*, *1898*). La lettre au cardinal de Côme, dans laquelle le cardinal d'Armagnac demande, au nom de la confrérie des saints apôtres martyrs et confesseurs, dont les corps reposent à Saint-Sernin, confirmation des indulgences accordées précédemment par les papes Clément VII et Paul III (8 février 1585), prouve qu'il ne fut pas aussi indifférent qu'on l'a dit aux affaires de son archevêché de Toulouse. M. S. a fait précéder sa très intéressante publication d'un résumé critique des travaux antérieurs sur le cardinal d'Armagnac. P. COURTEAULT.

ŻINGARELLI (N.). *Nozze Zingarelli-Iannotti. — Documentum liberalitatis*; s. l. n. d., petit in-4° de 34 pages (éd. à 100 exempl.). — Dans cette jolie plaquette, qui malheureusement n'est pas dans le commerce et restera pour ses possesseurs une « preuve de la libéralité » et un précieux souvenir de l'auteur, M. Z. n'a pas visé à réunir tous les passages des troubadours relatifs à « l'art de donner » : la tâche eût été lourde et médiocrement utile. Mais il a montré, ce qui était plus intéressant, d'où provenaient la plupart de leurs conseils. Les sources premières sont l'*Ethique* d'Aristote et le *De Beneficiis* de Sénèque. Il resterait maintenant à montrer à travers quelles compilations les poètes en langue vulgaire ont pu connaître quelques extraits de ces textes, qu'ils n'ont certes pas utilisés directement. De nombreuses citations des *trovatori* du XIIIe siècle et de Dante lui-même nous montrent

que les théories des troubadours, en franchissant les Alpes, ne s'étaient guère modifiées. Quelques exemples sont aussi empruntés aux traités latins et aux trouvères du Nord ; dans ce dernier domaine, M. Z. eût pu faire une abondante moisson ; c'est sans doute la richesse même du sujet qui l'a découragé. Il eût pu, ce me semble, citer au moins quelques textes ; la vingtième pièce des *Dits artésiens*, par exemple, est un amusant commentaire anecdotique d'une pensée de Sénèque (*nulla res carius constat quam quæ precibus empta est*), traduite assez heureusement par notre vieux trouvère : « N'a pas don por noient qui roeve »[1]. La première partie du *Roman des Ailes*[2] est une théorie complète de la libéralité, où l'on retrouverait bien des préceptes énoncés déjà par les troubadours. En ce qui concerne ceux-ci, il serait difficile d'enrichir ou de rectifier les pages curieuses de M. Z.[3]. Je lui signalerai pourtant un passage d'Albert Malaspina, où celui-ci exprime avec un sans-gêne cynique une théorie que M. Z. croit voir simplement esquissée chez B. de Born (et que je ne puis du reste y découvrir), à savoir que le vol et le pillage sont excusables quand ils ont la libéralité pour objet[4].

1. *Chansons et dits artésiens du XIIIe siècle*, p. p. A. Jeanroy et H. Guy ; Bordeaux, 1898.
2. P. p. A. Scheler, *Trouvères belges*, nouvelle série ; Louvain, 1879, pp. 248 et suiv.
3. Il y a malheureusement un grand nombre de fautes typographiques, qui s'expliquent par la rapidité avec laquelle cette plaquette a été imprimée. M. Tobler en a signalé un certain nombre et indiqué quelques corrections dans un récent compte rendu (*Literaturblatt*, mai 1903, col. 164),
4. Tenson entre Albert Malaspina et Rambaut de Vaqueiras, dans Raynouard, *Choix*, IV, 9.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Abartiague (L. d'). Procès-verbal sommaire du Congrès international des études basques tenu à Paris, du 2 au 5 septembre 1900. Paris, impr. nat., 1902; in-8° de 10 pages. (Exposition de 1900. Ministère du commerce.)

Catalogue général des manuscrits français de la Bibliothèque nationale. Anciens petits fonds français, par Couderc et de La Roncière, II (n[os] 22885-25696 du fonds français). Paris, Leroux, 1902, in-8° de xviii-673 p.

Hamy (Le R. P. A.). Entrevue de François I[er] avec Clément VII à Marseille (1533), pour faire suite à l'entrevue de François I[er] avec Henry VIII. à Boulogne. en 1532 : réception, cérémonies, d'après le journal d'Honoré de Valbelle. Paris. Champion, in-8° de 24 p. (Extrait du *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*.)

Husson (F.). Artisans français, Les serruriers (étude historique). Paris, Marchal et Billard, 1902; in-18 jésus de 270 p. et gr.

Husson (F.). Artisans français. Les menuisiers (étude historique). Paris. Marchal et Billard, 1902; in-18 jésus de 276 p. et gr.

Körner (K.). Die Templerregel. Aus dem altfranz. Uebers. Jena, Dœbereiner, 1902; in-8° de vii-198-xx p.

Kraus (F.-X.). Histoire de l'Eglise. Nouv. édit. Trad. par P. Godet et C. Verschaffel. Table analytique suivant l'ordre alphabétique. Paris, Bloud. 1902; in 8° de 91 p.

Kuscinski (A.). Les députés à l'Assemblée législative de 1791. Paris. imp. Maretheux, 1900, in-8° de v-177 p.

Langlois (Ch.V.). Questions d'histoire et d'enseignement. Paris, Hachette, 1902; in-16 de ii-317 p.

Roussel (E.). Une ancienne capitale. Orange. Paris, Gautherin. Orange,Chastel; in-16 de xvii-242 p., 1 plan.

Taillefer (abbé B.). Lauzerte (essai historique). Montauban, E. Forestié, 1902; in-8° de 298 p.

Urbain V. Lettres secrètes et curiales du pape Urbain V (1362-1370) se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican. par P. Lecacheux. 1[er] fasc. Paris, Fontemoing, 1902; in-4° à 2 col., p. 1 à 160. [Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome.]

Le Gérant,

P.-Ed. Privat

Toulouse, imprimerie Édouard Privat, rue des Arts: 14. — 1776

LES

QUATRAINS DE PIBRAC

Si l'humanité ne pratique guère la vertu, ce n'est pas faute de maximes. On demeure étonné — et même un peu triste — lorsque l'on songe combien sont nombreux les livres qui ont la prétention de contenir toute la sagesse. Ils formaient, du temps de Pibrac, une liste déjà fort étendue. Avait-il le droit de l'allonger encore? Telle est la première question que le recueil des *Quatrains* soulève.

I.

« Faites ce que je dis et non pas ce que je fais. » C'est ainsi que les donneurs de conseils, les prédicateurs et ceux qui composent des sentences répondent à une objection qu'il leur est facile de prévoir. « Et vous, leur demande-t-on, comment vivez-vous, pharisiens? »

Forte et légitime parole. Si l'homme qui enseigne la vertu est contraint de reconnaître que ses actes démentent sa doctrine, cette doctrine même est caduque. Comment agirait-elle sur ceux qui l'écoutent, si elle n'a pas converti celui qui la prône? Je sais bien que la thèse contraire a été soutenue plus

d'une fois avec un grand luxe d'arguments, mais rien, dans l'espèce, ne prévaut contre le bon sens populaire : il exige que le médecin commence par se guérir lui-même, et il proclame hautement

> Qu'il faut mettre le poids d'une vie exemplaire
> Dans les corrections qu'aux autres on veut faire.

Cette théorie, dira-t-on, ruine l'enseignement de la morale. Non, elle ne le ruine pas, mais elle le restreint beaucoup ; elle tend à le diminuer de toute l'hypocrisie qui l'accable et à le fonder sur l'expérience d'une élite.

Nous devons regarder comme un bonheur ou de ne pas connaître les hommes par qui furent réunies les plus antiques sentences, ou de ne les entrevoir qu'à travers le voile d'une légende flatteuse. Cela nous permet l'illusion.

Il fut sans doute utile aux civilisations anciennes que les règles de leurs mœurs aient été attribuées à des dieux. Bonnes ou mauvaises, elles semblaient solides, et elles avaient le bénéfice d'un anonymat splendide ou la force d'une révélation. On observera qu'à cet égard les préceptes des sept sages ont le même caractère que les aphorismes bibliques. Nous savons si peu de chose sur un Pittacus, un Bias, que nous sommes hors d'état de comparer leur conduite avec leurs dogmes. Ces penseurs des âges lointains appartiennent presque à la fable ; elle les protège. Et parmi les philosophes grecs — j'entends les vrais philosophes, ceux qui étaient pleins de génie — plusieurs doivent à leurs biographes une part du respect qu'on leur porte comme n'ayant pas moins excellé dans l'exercice que dans la prédication de la vertu.

Quant aux moralistes latins, non seulement ils sont l'objet d'un culte du même genre, mais ils nous en imposent aussi en tant que citoyens de Rome. Nos écrivains classiques, et surtout Corneille, nous ont habitués à admettre que le mot « Romain » exprime l'ensemble des vertus domestiques et sociales. « Le peuple à longue robe » nous apparaît très vénérable, et la langue qu'il parlait nous pipe, comme dit Montai-

gne, « par la faveur de sa dignité, au delà de ce qui lui appartient[1] ».

Je n'oublie, d'ailleurs, aucunement que certains philosophes ont donné jadis, pendant leur vie et à leur mort, des exemples magnifiques. Les maximes d'un Socrate ou d'un Sénèque n'ont pas de meilleur commentaire que l'histoire de leurs auteurs; le peu que nous savons sur Épictète ajoute à la beauté du *Manuel*. Cela est manifeste, et j'ai voulu montrer seulement que, si on considère dans leur ensemble les ouvrages gnomiques de l'antiquité, on se rendra compte qu'ils nous semblent d'autant plus grandioses qu'ils sont ou anonymes, ou impersonnels, ou dus à des écrivains qui défient presque toute critique à cause de l'éloignement et de la fiction.

Pibrac est, au contraire, relativement près de nous; on possède sur son compte des témoignages, des documents, et il est, par suite, naturel de se demander si son existence est telle qu'elle puisse donner à ses vers moraux de la consistance et du lustre.

Assurément, oui! — Ses biographes s'accordent à déclarer (et ils ont raison) que peu d'hommes furent plus dignes d'être honorés[2]. On ne lui reproche que deux choses : l'amour qu'il aurait, vers le déclin de son âge, ressenti pour Marguerite de Valois; l'apologie qu'il a faite de la Saint-Barthélemy[3]. Je néglige le premier grief, et je renvoie ceux qui seraient curieux de savoir s'il est, ou non, fondé aux pages où les

1. *Essais*, II, XVII.

2. *Vidi Fabricii Pibrachii vita*, scriptore Carolo Paschalio; Paris, 1584. — Lépine de Grainville, *Mémoires sur la vie de M. de Pibrac, avec les pièces justificatives, ses Lettres amoureuses et ses Quatrains;* Amsterdam, 1761. — Le premier de ces ouvrages a été traduit en français (Paris, 1617); l'abbé Sépher a enrichi et amplement augmenté le second. — Consultez, en outre, Th. Huc, *Guy du Faur, seigneur de Pibrac* (*Revue de l'Académie de Toulouse*, février 1856) et Jules Claretie, *Les Quatrains de Pibrac*, Paris, Lemerre, 1874.

3. *Ornatissimi cujusdam viri de rebus gallicis ad Stanislaum Elvidium epistola.* — Cf. *Histoire de Monsieur de Thou, des choses arrivées de son temps*, mise en françois par P. Du Ryer (Paris, 1659), t. III, p. 703.

Bénédictins traitent gravement cette question[1]. Alors même que Pibrac aurait eu son été de la Saint-Martin et qu'il se fût laissé émouvoir par une reine impure, mais très belle, devrait-on lui jeter la pierre? Beaucoup d'autres y furent pris, et c'était, en ce qui le concerne, moins une faute qu'un malheur. — Quant à l'éloge de l'abominable tuerie, en vain les amis ou les historiens de Pibrac ont cherché à l'excuser. Il ne sert à rien de dire que la politique et la prudence exigeaient un tel panégyrique, ou qu'il fallait amoindrir, chez les nations étrangères, l'horreur de cet acte impie. Tromper la conscience publique, ce n'est pas la soulager; les droits de l'humanité priment la raison d'État; plus l'apologiste fut habile, plus il fut coupable, et si les contemporains lui ont pardonné sa *Lettre à Stanislas Elvide*, elle demeure cependant une tache à sa mémoire.

Étrange défaillance chez un homme, d'ailleurs, accompli.

Ce qui nous frappe d'abord, c'est l'ampleur de son érudition. Il se montra digne de ses maîtres, Pierre Bunel, Cujas, Alciat; il fut un juriste éclairé, il usa du latin comme d'une seconde langue maternelle : il le parla et l'écrivit avec autant de délicatesse que d'abondance. Il possédait l'histoire et la fable, méditait volontiers les lettres sacrées, courtisait la muse française, et s'appliquait à des travaux fort divers. Il fut, presque à la même date, élu mainteneur des Jeux Floraux et nommé commissaire royal aux États de Montpellier. Qu'il jouât le rôle de diplomate, de légiste, de magistrat, de poète ou d'humaniste, il passait toujours pour excellent, mais on le louait surtout en qualité d'orateur. Non content de discourir lorsque les circonstances l'exigeaient, il aimait l'élo-

1. *Hist. gén. de Languedoc*, par dom Cl. Devic et dom J. Vaissete, t. XII, p. 40 et suiv., n. 8 : « Si Gui du Faur, s[r] de Pibrac, fut amoureux de Marguerite de Valois, reine de Navarre. » Cette dissertation établit péniblement qu'il a, sans doute, été sous le charme, mais qu'il ne s'écarta jamais du respect. Bayle (*Dictionnaire historique et critique*) ne s'attarde pas à discuter, et il dit en parlant de Marguerite : « Le sage et fameux Pibrac fut son amant. » Il ajoute en note : « Allez-vous fier après cela à ces vénérables magistrats qui font des Quatrains moraux si graves et si sententieux que Caton même se feroit honneur de les avoir composez! »

quence pour elle-même, et c'est de lui que date la coutume d'ouvrir par une harangue la session du Parlement[1]. Au dire du président de Harlay, Pibrac avait, en s'exprimant, non moins de facilité que de félicité[2]; sa voix était prenante, son geste animé, ses périodes éclatantes[3], et l'on ne pouvait rien lui reprocher, sinon l'abus des citations et allégations[4].

A cause de ses talents variés, de son esprit vaste et sérieux, le poète des *Quatrains* nous paraît déjà singulièrement recommandable. Mais lorsque l'on se propose de mettre en lumière un système de morale, il ne suffit pas d'être docte, il convient d'avoir de l'expérience, c'est-à-dire de s'être mêlé au conflit des passions et d'avoir pris part, comme acteur, au spectacle de la vie réelle. Tel est le cas de Pibrac, et l'autorité des *Quatrains* dérive en partie de ce fait qu'ils ont été rédigés par un homme qui connaissait le monde et qui avait encore plus agi que médité.

Nombreuses et diverses furent les charges qu'il a remplies. Juge mage de la sénéchaussée de Toulouse[5], il chercha, sans renoncer à cette magistrature, les occasions de gloire et de labeur : en 1560, il représente ses concitoyens aux États tenus à Orléans; en 1562, envoyé comme ambassadeur au concile de Trente, il prononce une harangue hardie, et dont le retentissement fut immense. Il occupe ensuite la fonction d'avocat général au Parlement de Paris, mais il n'est point de ceux qui aiment à suivre une carrière toute tracée, et il n'hésite pas à accompagner le duc d'Anjou en Pologne. Ce

1. Pasquier, *Rech.*, IV, 27, col. 423.
2. *Id.*, *Lettres*, IX, 14, col. 246-B.
3. De Thou, *Histoire*, III, 929.
4. Pasquier, *Lettres*, VII, 12, col. 193-B.
5. Il conserva ce titre jusqu'en 1565. Son frère, Louis du Faur, lui succéda entre le 13 février et le 1er août. A la première de ces dates, nous voyons l'auteur des *Quatrains* agir, à Toulouse, en qualité de juge mage et de commissaire chargé de l'exécution des lettres données par le roi en faveur de ceux qui avaient acheté de bonne foi les biens mis en vente, pendant la guerre, au préjudice des huguenots. Il existe, d'autre part, un arrêt du Parlement de Toulouse qui confirme, le 1er août, une ordonnance rendue quelque temps auparavant par Guy du Faur, « lors juge mage ». (Arch. mun. de Toulouse, *Actes polit. et administr.*, t. I, p. 78, 120.)

fut (en admettant que ses biographes n'aient pas ajouté à leur récit des éléments romanesques) l'époque la plus violente de son histoire. Grâce à son éloquence, non seulement il émerveilla les lettrés de ce royaume lointain, mais il ferma la bouche à ceux des nobles qui ne voulaient point que, chez eux, on couronnât un prince français[1]. Puis, lorsque la mort de Charles IX eut ramené Henri dans son pays, Pibrac ne put quitter la Pologne qu'à travers bien des dangers. Il lui fallut se cacher au milieu des marécages, y demeurer longtemps presque enseveli dans la boue, traverser, en se couchant sur une branche d'arbre, un fleuve tumultueux, supporter les insultes et même la brutalité d'une troupe de bouviers[2]. A peine de retour en France, il fut renvoyé, pour calmer les partisans de son maître, en cette terre qu'il avait si périlleusement quittée. Des brigands l'assaillirent sur la route, assommèrent deux de ses domestiques, prirent son bagage et son argent. Sa fermeté ne se démentit point, et elle en imposa aux larrons[3]. Rentré une seconde fois et nommé, en 1577, président au Parlement de Paris, il subit une épreuve moins effroyable, assurément, que celles qu'il venait d'essuyer, mais, peut-être, plus émouvante pour lui, car s'il pouvait aisément dompter la peur, il n'avait pas la force d'étouffer l'ambition[4]. Il est donc probable qu'il souffrit beaucoup de la disgrâce où il ne tarda guère à tomber[5], et qu'il lui fut assez amer de constater l'ingratitude royale. Cependant il était peu facile de se passer d'un tel serviteur. Tandis qu'il travaillait dans le Midi à mettre d'accord catholiques et protestants, le roi et le Parlement réclamaient, à Paris, ses lumières. Mais la reine mère, qui négociait alors en Languedoc et en Gascogne, prétendait le retenir, et elle déclarait qu'il lui aidait grandement à pacifier

1. De Thou, *Histoire*, III, 933.
2. Huc, p. 27; Claretie, *ouvr. cité*, p. 30 et suiv.
3. Huc, p. 28.
4. *Mémoires et Journal de Pierre de Lestoile* (Michaud et Poujoulat, 2e série), t. I, 1re partie, p. 172.
5. Pasquier, *Lettres*, XIV, 2, col. 416-CD.

les esprits[1]. De fait, il s'appliquait à cette tâche avec une intelligente ténacité, et il paraissait plus que tout autre désigné pour l'accomplir, attendu qu'il n'avait rien d'un sectaire, qu'il était pur de tout fanatisme, et qu'il montrait, en cette crise, comme beaucoup d'humanistes, une tolérance affligée[2]. Sa province maternelle[3] ne fut pas le dernier théâtre de son activité. Il devait, avant le grand repos, voyager encore, et il suivit en Flandre (1582) le frère du roi, qui l'avait choisi pour chancelier.

Est-il besoin de le dire? Je n'ai eu l'intention, dans les

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte Baguenault de Puchesse, VI, 160-1, 259.

2. Cet esprit de modération n'était pas rare dans la famille de l'auteur des *Quatrains*; les Pibrac réprouvaient la violence, et ils s'opposèrent plus d'une fois au zèle meurtrier des catholiques. Dans cette Toulouse, que d'Aubigné appelle « la cruelle », leur douceur les rendit suspects, et ils furent souvent accusés ou de faire le jeu des protestants ou de partager leur doctrine. Louis du Faur, le frère de Guy, eut à se défendre contre les menées des capitouls, et surtout contre un certain Bousquet, qui avait pris part aux massacres de 1562, et les avait racontés dans un libelle intitulé : *Huganeorum profligatio*. Chargé par ses collègues d'aller, avec trois bourgeois, se plaindre de Louis du Faur devant le Conseil privé, cet homme reprocha au juge mage d'empiéter sur les attributions des consuls et des capitouls. De plus, il le peignit probablement comme enclin à l'hérésie. Mais Guy du Faur intervint : il demanda réparation des faits « escandaleux » proposés contre son frère. Le Conseil lui donna gain de cause, et la requête de Bousquet fut lacérée et rompue. (Bibl. nat., f. fr. 16221, fo 200; 13 déc. 1566. — Arch. Haute-Garonne, B, *Édits*, t. IX, fo 80.) — Vers la même époque, il y avait au Parlement de Toulouse deux frères nommés Charles et Michel du Faur. Ils furent aussi persécutés. Au mois de mai 1562, on les chassa de la ville sous prétexte que les idées nouvelles trouvaient en eux des amis. Ils furent, en octobre, rétablis par commandement du roi, et Monluc écrivit, à propos de l'un d'entre eux (Michel), qu'il était « un très fidèle serviteur de sa Majesté ». (Éd. de Ruble, lettre du 28 déc. 1562.) Mais, en 1568, les du Faur furent de nouveau en péril, parce qu'ils ne repoussaient pas l'idée d'une transaction avec le parti des Réformés. Michel, que l'on avait mis, en septembre, aux arrêts dans sa maison, et qui avait pris la fuite, fut déclaré par la Cour déchu et privé de son office. (Arch. de Toulouse, liasse 7633.) Les deux frères résolurent alors de porter l'affaire devant le Conseil privé; il révoqua (28 oct. 1570) les arrêts rendus contre eux, et ordonna que leurs biens et leurs charges leur fussent restitués. (Arch. de la Haute-Garonne, B, *Édits*, IX, fo 286. — Arch. mun. de Toulouse, *Actes polit. et administr.*, t. II, p. 39 et 113.)

3. C'est plutôt la Gascogne que le Languedoc. La famille de Pibrac était originaire d'Auch. (Cf. *Revue de Gascogne*, 1891, p. 231, n. 2.)

lignes qui précèdent, ni de raconter ni même de résumer l'existence de Pibrac; j'ai choisi seulement quelques traits propres à éclairer son caractère et à prouver que les *Quatrains* ont été composés par un homme d'expérience et qui savait combien les jeux de la passion et du destin sont riches en combinaisons. L'histoire de sa vie témoigne en faveur de son ouvrage. J'ajoute que les belles âmes du XVIe siècle, les personnages qui brillèrent par l'érudition ou la vertu, les honnêtes gens des deux Eglises, les écrivains de tous les partis louent unanimement Pibrac. Il fut l'ami de Paul Manuce[1] et de Scaliger, — l'ami, malgré un nuage passager, de Florent Chretien[2], par qui les *Quatrains* furent traduits en latin et même en grec, — l'ami de Daurat, de Ronsard[3], de Baïf et de toute la Pléiade, — l'ami de Rapin qui l'appelait « decus secli » et de Du Bartas qui lui dédia *Le triomphe de la foi*, — l'ami de Scévole de Sainte-Marthe, de de Thou et de Pasquier[4], — l'ami de L'Hospital, de Pithou et de du Vair, — enfin, il était aimé et admiré par Montaigne, et le magnifique éloge que lui décerne cet auteur[5] paraît au plus haut point significatif, lorsque l'on songe à ce passage du chapitre *de la Présomption* où le sceptique déclare que, parmi ses contemporains, il n'estime presque personne.

De telles sympathies, Pibrac n'a pu les gagner que par une science et une vertu dont le prestige est encore sensible aujourd'hui. On ne pense pas sans émotion à cette âme aussi ferme qu'étendue, à cette intelligence nourrie de la sagesse des anciens, à cette vie harmonieuse dans sa variété, et quand on se représente — en son étroit cabinet, dont la fenêtre domine une paisible campagne — Pibrac qui façonne, assis

1. Huc, p. 9.
2. De Thou, *Histoire*, III, 703.
3. Voyez édit. Blanchemain, V, 148; VII, 191.
4. Pasquier parle souvent de Pibrac. Aux passages que j'ai déjà indiqués ajoutez encore ceux-ci : *Rech.*, VII, 6, col. 703-A, 708-A. — *Epigr.*, II, 18, 19, col. 1148; 33, col. 1150, *In rustica Vidi Fabri*; IV, 1, 2, col. 1179. — *Epit.*, 57, col. 1248. — *Lettres*, XIX, 16, col. 588-9.
5. *Essais*, III, IX.

sur un banc à haut dossier[1], ses *Quatrains* l'un après l'autre, on trouve, en cette image, de la gravité, de l'ampleur, et l'on juge que la personne de l'ouvrier annonce et explique le caractère de l'œuvre.

II.

Un homme qui a beaucoup lu, beaucoup médité, vient-il à mettre au jour la richesse, jusque-là cachée, de ses sentences? Alors vous êtes tous éblouis, comme si un roi vous ouvrait la porte de son trésor, et de même qu'il vous serait facile de distinguer, au milieu des merveilles royales, les joyaux d'un autre âge et les choses précieuses que les Portugais tirent des Indes, de même, aussitôt que le sage consent à produire ses pensées, il vous est aisé de reconnaître ce qu'il doit aux philosophes de jadis, et vous retrouvez chez lui les débris des doctrines mortes. Ainsi parle Pibrac (*Quat.* 76-78), et non seulement il avoue qu'il a plutôt recueilli qu'inventé les maximes qu'il nous propose, mais il prend soin de nous apprendre qu'il a puisé à trois sources, qui sont l'hébraïque, la grecque et la latine.

En ce qui concerne la Bible, les emprunts qu'il lui a faits ne sont pas fort manifestes. Je sais bien qu'il nous prescrit des choses qui nous sont ordonnées aussi — et plusieurs fois — par les livres saints; mais ce sont là des principes de morale à ce point élémentaires qu'on les retrouve à la base de toute civilisation, qu'ils appartiennent aux religions les plus diverses, en sorte que l'on ne voit pas pourquoi Pibrac les aurait extraits de l'Ecriture et non point d'ailleurs. Il me semble que les *Quatrains* n'ont aucunement l'esprit biblique. Ils sont moins vibrants, moins enflammés que les *Proverbes* de Salomon, dont les dix premiers chapitres exaltent la Prudence en litanies passionnées, et finissent par la montrer tyrannique, à force de la peindre nécessaire. De plus, la sagesse

1. Voyez la *Notice sur le château de Pibrac*, par Raoul du Faur, comte de Pibrac. Toulouse, Privat; in-8°, 1900.

de l'Ancien Testament — si elle recommande parfois d'être charitable, de s'oublier — ne s'élève pas toujours : il lui arrive d'être ménagère et marchande; elle veut sa récompense en ce monde (du blé, de l'huile, la domination); elle est l'apanage d'une race, un bouclier contre le voisin, un préservatif contre les sortilèges de la femme étrangère.

Cette façon rude et primitive de comprendre la vie intérieure, le droit des gens, ne pouvait nullement suffire à la complexité d'une âme moderne, à la délicatesse d'un lettré. Pibrac se tourne vers un autre idéal, et, par un phénomène que l'influence de l'humanisme a rendu très ordinaire, il se sent — lui, chrétien — attiré vers la philosophie païenne, et il juge les moralistes grecs supérieurs à ceux de la Judée. Le goût qu'il a pour les premiers, il ne songe pas à le dissimuler; il l'affiche, au contraire, lorsqu'il commence, en 1574, la publication de ses *Quatrains*. A dire vrai, bien qu'il déclare alors, dans un titre fort explicite[1], avoir eu comme modèles Epicharme et Phocylide, il est difficile de préciser les imitations qu'il a faites et d'eux, et des autres poètes gnomiques, et des sept sages, car la plupart de ces auteurs s'étant bornés à réduire en formules les règles instinctives de la probité, on tombe, dès que l'on veut marquer l'influence qu'ils exercèrent, dans l'inconvénient que j'ai signalé en parlant des livres saints. Toutefois, s'il faut renoncer à déterminer clairement ce que Pibrac emprunta à un Epicharme, à un Solon ou même à un Hésiode[2], le sceau des doctrines grecques n'en demeure pas moins imprimé sur son œuvre très profondément, attendu qu'elle porte les traces des théories de Pythagore, qu'elle n'a pu se soustraire au platonisme, et qu'elle est enfin dominée par les idées de Plutarque.

Pibrac ne parle de Lycurgue qu'une seule fois (*Quat.* 92),

1. *Cinquante Quatrains, contenant préceptes et enseignemens vtiles pour la vie de l'homme, composez à l'imitation de Phocylides, d'Epicharmus et autres anciens Poëtes grecs, par le S. de Pib.*

2. Du livre *des Travaux et des Jours* Pibrac a tiré peu de chose. Cette rude économie paysanne, ces préceptes maussades devaient le rebuter sans doute, et il ne les jugeait propres qu'à des hommes obligés de vivre étroitement, sur un sol ingrat.

mais on devine sans peine qu'il était rempli d'admiration pour la constitution de Lacédémone et pour l'âme spartiate. Ainsi que Montaigne et Rousseau, il acceptait aveuglément toutes les assertions de Plutarque, et il n'aurait jamais admis qu'il y eût un élément fabuleux dans la peinture de cette ville où les mères se réjouissaient de la mort honorable de leurs fils, et où la monnaie était de fer. A ceux qui souhaitaient le règne de la vertu, Sparte apparaissait autrefois comme l'éducatrice de l'univers, et ils tenaient pour des demi-dieux ces hommes qui ne mentaient point, qui vivaient candides et nus, obéissaient aux lois, et domptaient les vices et les faiblesses au moyen d'apophtegmes concis.

Que Pibrac ait eu cette vision, qu'il se soit dit que la France guérirait si elle adoptait le régime du brouet noir, voilà qui n'est pas douteux; mais un tel rêve ne pouvait satisfaire qu'à moitié une intelligence ornée et délicate. Patriote et magistrat, le poète des *Quatrains* voulait ramener ses lecteurs aux sources du civisme et de la justice; orateur et lettré, il comprenait bien que les lois de Lycurgue n'étaient propres qu'à une sélection guerrière, à des âmes bornées et droites, réduites à une seule passion. C'est pourquoi — d'instinct peut-être — il résolut que la vie sentimentale de l'homme, tel qu'il le rêvait, devait être beaucoup enrichie, et il s'inquiéta de donner au citoyen selon Lycurgue une morale qui le complétât sans l'affaiblir. Cette morale propre à des héros, la philosophie stoïcienne était seule capable de la fournir.

Si je ne me trompe, nous voici arrivés maintenant aux sources latines des *Quatrains*. Je crois, en effet, que Pibrac a plutôt connu le stoïcisme par Cicéron et Sénèque que par Diogène Laërce. Quoi qu'il en soit, il l'a connu, ainsi que le prouvent les strophes qu'il consacre au portrait du sage. (*Quat.* 58-60.) Ce sage que l'infortune ne saurait atteindre, pour qui le hasard n'existe pas, qui demeure libre dans les chaînes et riche dans la pauvreté, que la furie des tyrans ne trouble en rien, c'est celui que la secte du Portique n'a cessé de magnifier, c'est le Spartiate du monde moral, et il se plie

aux règles de l'ample machine ronde comme les concitoyens de Lycurgue aux lois de leur ville. Ses devoirs se sont élargis, tout en conservant leur rigueur; sa conscience s'étend, mais elle ne fléchit pas, et il est maintenant l'esclave d'une fraternité qui n'a point d'autres limites que celles de l'univers[1].

Nous sommes ici au centre du système de Pibrac, et il est manifeste que les *Quatrains*, si l'on néglige les nombreuses strophes qui ne renferment que des proverbes ou des constatations triviales, offrent à notre émulation un type de la vertu accomplie, un composé harmonieux du citoyen et du sage de l'antiquité ou, pour employer le jargon d'à présent, un modèle du *surhomme*.

Fort bien, dira-t-on, mais ce *surhomme* n'existe pas plus que l'hippogriffe ou la chimère, il représente un idéal qui décourage les meilleures volontés. J'avoue que Pibrac aurait dû songer à cela. Son excuse, c'est qu'il écrivait en un royaume tellement ébranlé qu'il était naturel de recourir aux remèdes héroïques. Ils ne pouvaient servir à un peuple devenu féroce, soit! Mais un manuel de civilité puérile ne lui eût pas davantage profité; en bâtissant sa doctrine sur la mesure des maux publics, Pibrac a pris, somme toute, le moins déraisonnable parti, celui, en outre, qui convenait le mieux à une âme comme la sienne.

Du reste, il n'a pas eu le projet de restaurer intégralement la morale des stoïciens, mais de l'adapter à la société moderne. Son œuvre trahit le souci de la réalité et, parmi les réflexions d'un caractère général ou d'une prudence plus que millénaire, on note des avis qui s'expliquent soit par la constitution actuelle de l'Etat, soit par les calamités du moment. C'est ainsi qu'en ces *Quatrains*, calqués souvent sur des exemplaires grecs, on lit une critique de la cour, qui nous est dépeinte comme le domaine de la calomnie et du mensonge[2].

1. Sans parler du portrait du sage, on trouve chez Pibrac plusieurs allusions aux stoïciens et à leur doctrine. Voyez, par exemple, les *Quatrains* 6, 27, 50.

2. *Ibid.*, 105-107.

Pibrac consigne, en ce passage, les résultats de sa propre expérience, et j'en dis autant pour les vers où, se rappelant peut-être les éclipses de son crédit, il constate à quel point est fragile la faveur des rois (*Quat.* 111-113.) A ces maîtres du monde, il ne ménage pas les avis, et s'il leur en donne qui datent de Salomon, s'il leur recommande de chasser les flatteurs, de se montrer généreux, de travailler à être aimés[1], il ne se borne pas toujours à des lieux communs de cette sorte. Non content de promettre aux tyrans une fin sanglante (*Quat.* 104), il étale des opinions qui, cent ans plus tard, auraient paru factieuses. Que de courage dans la strophe qui commence ainsi :

Je hay ces mots de puissance absoluë[2] !...

Quelle claire vue sur l'avenir! Ce n'est plus un recueil d'adages que nous avons devant nous, ce sont des sentences politiques, parmi lesquelles il s'en trouve qui ont le caractère d'une prophétie. Tel le quatrain 97. Il dévoile l'imprudence des chefs de parti qui ont, à cause des dissensions religieuses ou civiles, appelé aux armes le peuple : ils prétendaient avoir des soldats, et ils se sont donné des maîtres.

On le voit donc, Pibrac juge son époque avec une sévérité légitime. Mais bien qu'il dise très nettement que personne n'est sage autour de lui (*Quat.* 58), et tout en indiquant à mots couverts que, pour annoncer à la France une tempête prochaine, les cieux ont retiré la vie au reste des bons citoyens (*Ibid.*, 115), il n'entend point que la forme de l'Etat soit en rien modifiée. Pour lui, comme pour Montaigne[3], le pire des

1. *Ibid.*, 91, 96, 101. — Cf. (102-103) une réflexion assez banale sur les devoirs des rois.

2. *Ibid.*, 93. — Ici, le blâme est direct, mais Pibrac semble, ailleurs, procéder d'une façon moins explicite. Ainsi lorsqu'il enseigne (*Quat.* 99) qu'il faut être bienveillant envers les étrangers sans leur abandonner cependant « les biens de la maison », il ne pense probablement pas à mettre le commun de ses lecteurs en garde contre une excessive libéralité (défaut rare, peu bourgeois), et la critique s'adresse plutôt à la cour de France où nombre d'Italiens s'engraissaient.

3. «... Il n'est aulcun si mauvais train, pourveu qu'il aye de l'aage et

gouvernements était encore tolérable pourvu qu'il eût l'avantage de la stabilité. On en était venu, après tant de crises, à souhaiter des maux qui, du moins, ne changeassent plus, auxquels on eût le temps de s'accommoder, et l'on préférait aux angoisses de l'incertitude la pratique d'une souffrance connue. Cette manière de se montrer conservateur n'était pas autre chose qu'un loyalisme tenace mais désabusé, une résignation fondée sur la peur de l'avenir. Pibrac ne le cache pas : s'il veut que l'on maintienne les lois qui existent, ce n'est pas qu'il les estime bonnes, c'est que tout changement est un danger (*Quat.* 92), et puisqu'il faut se soumettre à Dieu, vivre là où il nous a placés, obéir, dans une république, à la volonté commune, et, dans une monarchie, aux décisions du prince (*Ibid.*, 109). Oui, mais si ce prince est un tyran?... Pibrac n'élude pas la question; il avait dû sans doute se la poser très souvent, ayant servi les maîtres que l'on sait. Ici encore il embrasse le parti de la patience, et il écrit ces vers — peu raisonnables, mais émouvants — où se devinent les tristesses d'un homme que l'éclat du trône n'aveuglait point :

> Il est permis souhaiter un bon Prince,
> Mais tel qu'il est, il le convient porter. (*Ibid.*, 110.)

Que ce mot « porter » est éloquent! Le poète ajoute pour ceux qui ne comprendraient pas quel intérêt il peut y avoir à « porter » un roi injuste : mieux vaut accepter le despotisme que de jeter le trouble dans un pays. Ainsi cette maxime, qui semble d'abord si contestable, elle est, en définitive, inspirée par l'amour de la patrie.

Ai-je su mettre en lumière les caractères généraux des

de la constance, qui ne vaille mieulx que le changement et le remuement. Nos mœurs sont extremement corrompues, et penchent d'une merveilleuse inclination vers l'empirement : de nos loix et usances, il y en a plusieurs barbares et monstrueuses : toutesfois, pour la difficulté de nous mettre en meilleur estat, et le dangier de ce croulement, si ie pouvoy planter une cheville à nostre roue et l'arrester en ce poinct, ie le feroy de bon cœur. » (*Essais*, II, xvii.) Montaigne exprime ailleurs la même idée avec force (III, ix), et il cite le 109e *Quatrain* de Pibrac.

Quatrains? Si oui, on tombera d'accord avec moi qu'ils sont comme imprégnés de la plus austère philosophie des anciens; qu'ils peignent quelquefois d'un vivant pinceau la société française du XVI[e] siècle; que cet étonnant mélange est voulu, puisque le moraliste se propose de fortifier les âmes de ses concitoyens par les enseignements du passé. Notons encore ceci : Pibrac aime tellement la vertu, il la croit à ce point active qu'elle suffira, selon lui, à changer les mœurs privées et publiques; il ne veut pas que l'on répare le mécanisme du gouvernement, que l'on amende les lois en vigueur. Pour conquérir repos et félicité, seule la sagesse est nécessaire. Qu'on l'écoute donc, cette sagesse, et elle va purifier à la fois l'esprit de chacun et de tous, l'individu et la société.

III.

Les *Quatrains* eurent une destinée que leur auteur, sans doute, n'avait pas prévue : ils devinrent la Bible des écoliers, et bien qu'ils fussent presque trop graves pour l'âge mûr, on ne laissa pas de les imposer à l'enfance. A peine étaient-ils publiés qu'on les regarda comme classiques; leur vogue fut subite et durable[1]. A quoi faut-il l'attribuer? Précisément à l'austérité du texte, au ton quasi sacerdotal, à la discrétion de l'écrivain qui tâche de ne pas exciter, en parlant des passions que la nature éveille à son heure, la curiosité de l'innocence[2]. Et puis le recueil de Pibrac avait un autre mérite : sa brièveté. On objectera peut-être que si toute la morale est contenue dans le Décalogue, il ne fallait pas cent vingt-six stro-

1. Pasquier constate déjà (*Rech.*, VII, 6, col. 708-A) le rôle que cet ouvrage jouait dans l'éducation : « Jamais chose ne fut plus utile et agreable au peuple que les Quadrains... Nous les faisons apprendre à nos enfants pour leur servir de premiere instruction, et neantmoins dignes d'estre enchássez aux cœurs des plus grands. » — Molière met en scène un bourgeois (*Sgan.*, I) qui voudrait que la jeunesse, au lieu de dévorer les romans, étudiât les *bons dictons* de Pibrac et de Mathieu.

2. Il n'y réussit pas toujours. Qu'on lise, par exemple, le *Quatrain* 70, et l'on s'étonnera que les pédagogues de jadis l'aient cru *ad usum delphini*.

phes pour nous rappeler nos devoirs. Mais que l'on considère l'épaisseur de certains livres parémiographiques, que l'on essaie de remuer un Stobée in-folio, alors on admirera chez Pibrac la concision, la mesure, et l'on comprendra pourquoi son œuvre fut placée entre les mains des enfants.

Reste à savoir si elle convenait à la formation des esprits jeunes.

Les *Quatrains* renferment, on l'a vu, une doctrine saine et robuste, nombre de vérités fort belles. Par malheur, le voile qui les enveloppe n'est pas toujours transparent. Cette poésie d'un savant homme exige de l'attention, et présente des images dont le sens échappe à ceux qui ignorent les lettres grecques et latines. Un pareil texte veut une glose, et il n'a pu être entendu par les écoliers d'autrefois que si les maîtres l'ont enrichi d'un commentaire. Mais tel n'était pas l'usage, et les *Quatrains* demeurèrent un trésor fermé. Ou bien on laissait à l'élève le soin de les apprendre tout seul[1], ou bien on les lui faisait réciter à la manière d'un oiseau parleur[2], ou bien on les lui expliquait, et l'explication était souvent plus lamentable que le silence[3]. Ces trois méthodes devaient four-

1. « Je me souviens encore que ma cousine et moi, qui étions à peu près du même âge, nous passions une partie du jour à garder les dindons de ma tante. On nous plaquoit un masque sur notre nez, car on avoit peur que nous ne nous hâlassions; on nous mettoit au bras un petit panier où étoit notre déjeuner avec un petit livret des Quatrains de Pibrac, dont on nous donnoit quelques pages à apprendre par jour; avec cela on nous mettoit une grande gaule dans la main, et on nous chargeoit d'empêcher que les dindons n'allassent où ils ne devoient point aller. » (Mme de Maintenon, *Conseils aux demoiselles*, édit. Lavallée, Paris, 1857, t. I, p. 98.)

2. « La plus habile [des gouvernantes] est celle qui sait quelques lignes de vers, quelques Quatrains de Pibrac qu'elle fait dire en toute occasion, et qu'on récite comme un petit perroquet. » (Mme de Maintenon, *Entretiens sur l'éducation des filles*, édit. Lavallée, Paris, 1854, p. 144.)

3. Voici un exemple. Pibrac dépeint en ces termes (*Quat.* 17) la toute-puissance de Dieu : « Il veut, c'est faict : sans travail et sans peine | Tous animaux, jusqu'au moindre qui vit, | Il a creé, les soustient, les nourrit, | *Et les deffaict du vent de son haleine.* » Veut-on savoir quelle explication la gouvernante d'un enfant royal donnait d'un pareil passage? Qu'on lise ces lignes du médecin Héroard : « *Le 30* [sept. 1606], *Samedi.* — Il [le dauphin Louis, fils de Henri IV] prie Dieu, dit

nir des résultats analogues; elles sacrifiaient la réflexion à la mémoire, rendaient vaine l'œuvre de Pibrac.

Pour tout dire, alors même qu'elle eût trouvé des interprètes judicieux, elle n'en aurait pas moins eu un défaut qui la dépare. Et lequel? Elle manque de joie, de tendresse. La chose nous frappe aujourd'hui, mais il est probable qu'elle ne choquait guère les Français du XVI[e] siècle, accoutumés qu'ils étaient à une pédagogie chagrine. J'admets même que, par comparaison, les *Quatrains* ne paraissent pas proscrire entièrement l'espérance. Ils ne ressemblent point, Dieu merci! aux *Tablettes* de Mathieu, qui ne voit dans la vie que son terme, qui répète : « Frère, il faut mourir! » et vous induit de la sorte à attendre, dans l'immobilité et l'effroi, le jour où l'on rendra compte. Pibrac est plus raisonnable. Il se ressent toutefois de son attachement aux stoïciens, et la logique le force à n'accorder que peu de place aux affections humaines. Ainsi faisait Epictète. Nous sommes, à l'en croire, des voyageurs. Nous avons le droit, si le vaisseau relâche, de nous promener un moment sur le rivage de la mer, de ramasser des coquillages et d'en remplir le pan de nos robes. Mais, au premier appel du pilote, il faut jeter en hâte cette moisson vaine, rejoindre en courant le navire. Symbole lumineux. Dans le voyage de la vie, nos amours ne sont pas autre chose que les coquillages du philosophe : on ne les a pas pour les garder; on doit, au premier signe du pilote d'en haut, secouer sa robe, renoncer aux richesses du cœur.

En tant que néo-stoïcien, Pibrac adhérait à de tels dogmes, et bien qu'il soit permis de douter qu'il ait pratiqué lui-même cette sagesse impassible[1], il n'en est pas moins vrai que ses

ses Quatrains de Pibrac, et à celui où il y a que Dieu, d'un soufle de sa bouche, nous peut emporter, M[me] de Montglat lui remontre que, s'il n'étoit sage, que Dieu l'emporteroit bien loin, d'un coup de son soufle. « *Eh!* dit-il, *je m'en retournerois dans le ventre à maman.* » *Journal* de Jean Héroard (1601-1628) extrait des mss. originaux par Soulié et de Barthélemy (Paris, 1868), t. I, p. 217.

1. Voyez la fin de la pièce *Sur les plaisirs de la vie rustique.* (Claretie, p. 135.) « Ces vers ie composois au lieu de ma naissance, | ... | Et eusse poursuiui les biens du labourage, | Mais la mort de mon fils m'en

vers moraux ne parlent presque jamais des sympathies les plus naturelles et les plus douces. Ils ne disent de l'amour qu'un mot : Fuis le breuvage de Circé, n'écoute pas les Sirènes, ou bien tu courras par les champs, « plus abruty qu'une beste sauvage[1] ». Et voilà... Ils n'insistent point sur la famille, se bornent à des avertissements généraux : Honore ton père et ta mère; instruis ton fils par ton exemple; tâche d'être maître chez toi[2]. Quelle sécheresse! La parenté impose des devoirs dont il aurait fallu montrer et la rigueur et le charme, mais Pibrac pense surtout à former des citoyens, et il ne s'inquiète guère des lois qui président aux groupes intimes. Parmi les rapports qui existent entre les hommes privés, celui qui semble le préoccuper davantage, c'est encore l'amitié[3]. Peut-être croyait-il, avec Aristote et Montaigne[4], qu'en tous temps « les bons legislateurs ont eu plus de soing de l'amitié que de la iustice ». D'ailleurs, ce sentiment même ne lui inspire qu'un petit nombre de réflexions, et, si l'on examine l'ensemble des *Quatrains*, on voit facilement que les affections particulières y sont traitées ou comme des faiblesses dont on doit rougir, ou comme des instincts inférieurs, ou comme des nécessités établies par la divinité et la nature. Quant aux passions vraiment nobles, elles ont pour objet la patrie, la religion et, plus encore, la sagesse, sans laquelle on ne saurait servir ni la religion, ni la patrie. Il y a lieu de regretter que Pibrac n'ait pas assez montré le mérite des petites vertus, de ces vertus qui rendent parfois aimables les âmes moyennes, et qui permettent à ceux qui ne prétendent ni à l'héroïsme ni à la sainteté de s'estimer les uns les autres et de se fréquenter sans tristesse. Loin de nous révéler, comme ils le veulent, le souverain bien, les *Quatrains* nous peignent une vie sombre, puisque, non contents de nous demander

oste le courage, | Et trouble tellement de douleur mon esprit | Que i'en laisse imparfait pour iamais cest escrit. »

1. *Quat.* 90.
2. *Ibid.*, 1, 28, 87.
3. *Ibid.*, 48, 65, 94, 108.
4. *Essais*, I, XXVII.

l'impossible, ils nous laissent ignorer nos vraies joies. Pourquoi ne nous disent-ils pas que la plus humble existence a cependant sa grâce, sa poésie? Pourquoi ne nous tournent-ils point vers la contemplation de la beauté? Pourquoi, eux qui nous représentent le spectacle de la nature comme illustrant la toute-puissance du Créateur (*Quat.* 18-19), ne nous déclarent-ils pas que ce spectacle même est une consolation, une raison de vivre et de sourire?

Pour ces motifs, et encore que l'œuvre de Pibrac fût très pure, elle ne convenait guère aux enfants. Elle était trop uniformément sublime, et si l'on eût voulu la maintenir dans les ecoles, il aurait été indispensable de la ramener vers le sol, de la rendre moins sourcilleuse et, pour ainsi parler, de l'attendrir.

Cela même aurait-il suffi? Les maximes, quel que soit leur auteur, ont-elles jamais opéré une conversion ou donné le goût de la vertu? Que répondront les ignorants, alors que les philosophes ne sont pas, sur ce point, d'accord entre eux? Sénèque pèse le pour et le contre, disserte fort longuement, et pense, en somme, que les maximes sont une semence et que, dans un terrain bien préparé, elles fructifient[1]. Vous êtes orfèvre, ô homme sentencieux! Marc-Aurèle demande à distinguer. Les adages du vulgaire, il les nomme, avec Socrate, des Lamies, des épouvantails pour les petits enfants[2]. Quant aux paroles des sages, non seulement il les croit utiles, mais il assure que, même brèves et peu nombreuses, elles sont capables de nous ôter nos peines, de nous rendre calmes comme des dieux[3]. Moins affirmatif est Epictète : il ne nous conseille point d'avoir à la bouche les maximes, mais de faire, sans les citer, ce qu'elles prescrivent. « Ainsi, dans un repas, ne dis pas comment on doit manger, mais mange comme on le doit[4]. » Il constate avec mélancolie que ce n'est presque jamais par ignorance que nous péchons. « Nous mentons, et

1. *A Lucilius*, XXXVIII. — Cf. *ibid.*, XCIV-XCV.
2. *Pensées* (trad. Pierron), XI, xxIII, p. 295.
3. *Ibid.*, II, v, p. 75; IV, III, p. 101-102; X, xxxIV, p. 273.
4. *Manuel* (trad. Thurot), XLVI, p. 28.

nous savons pourtant sur le bout du doigt de quelle façon on démontre qu'il ne faut pas mentir[1]. » Le poète latin avait donc raison : *video meliora proboque...* C'est que les préceptes ont beau avoir de l'éloquence, ils n'en ont pas autant que nos passions, et voilà pourquoi les actions, sur le théâtre du monde, démentent éternellement les discours. Malgré tout — et je termine en revenant à l'auteur des *Quatrains* — le dessein de rendre les hommes meilleurs commande, certes, le respect, et il est accordé à peu d'âmes de se montrer chimériques à la façon de Pibrac.

Henry Guy.

N. B. — Le prochain numéro des *Annales* contiendra le texte annoté des *Quatrains*.

1. *Ibid.*, LII, p. 32.

LES ORIGINES

DE LA

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE TOULOUSE

(1295-1318)

(Suite)[1].

II.

ÉRECTION DE L'ARCHEVÊCHÉ DE TOULOUSE ET DE SES ÉVÊCHÉS SUFFRAGANTS (1317-1318).

Clément V mourut le 14 avril 1314, et ce ne fut que le 7 août 1316, après vingt-sept mois d'un pénible interrègne et un conclave de quarante-huit jours, que Jacques Deuze, de Cahors, cardinal-évêque de Porto, lui fut donné pour successeur. Jean XXII était réputé bon canoniste, surtout homme d'énergie, allant vite en besogne et bravant les difficultés. Il s'assit sur le siège de saint Pierre avec le dessein d'opérer des réformes dans l'Eglise, et il en réalisa quelques-unes. Un an ne s'était pas écoulé depuis son élection qu'il bouleversait les circonscriptions diocésaines du Midi. En huit mois, il créait seize diocèses nouveaux. Toulouse devenait la métropole de sept évêchés, dont six récemment fondés : Montauban, Rieux, Lombez, Saint-Papoul, Mirepoix et

1. Voyez *Annales du Midi*, juillet 1903.

Lavaur. Clermont perdait le territoire de Saint-Flour; Albi, celui de Castres. L'évêché de Sarlat était détaché de Périgueux; ceux de Luçon et de Maillezais, de Poitiers; celui de Vabres, de Rodez; celui de Tulle, de Limoges; celui de Condom, d'Agen. Enfin Narbonne donnait naissance aux diocèses de Saint-Pons-de-Thomières et d'Alet.

Notre dessein est de ne nous occuper ici que des origines du groupe d'évêchés issus de Toulouse. La première question qui se présente à nous consiste à rechercher pourquoi Jean XXII s'obstina à maltraiter cet ancien diocèse au point de le réduire en miettes.

1° *Pourquoi Jean XXII a-t-il démembré le diocèse de Toulouse?* — En notifiant aux Toulousains et au roi de France les réformes décrétées par lui, le pape les adjure de croire qu'il n'obéit qu'à des considérations élevées et ne nourrit que des intentions désintéressées[1]. Il tient la place sur la terre du Maître de la moisson, du Père de famille; il est obligé de recruter des ouvriers pour cultiver son champ et des pasteurs pour paître ses troupeaux. Or, voici que dans une partie de ce champ la moisson s'est accrue et que nombre de brebis échappent à la surveillance du berger. L'œuvre de salut est en suspens, la foi en péril, l'erreur en progrès. Le devoir du pape est de multiplier les ministres de l'Evangile[2]. Il doit aussi extirper les abus qui résultent de la prospérité démesurée de la mense toulousaine. C'est un fait avéré, dit-il, « bien que les revenus de cet évêché soient immenses, jamais, de mémoire d'homme, on n'a songé à en consacrer le superflu à l'accroissement du culte divin. Au contraire, il en est résulté une foule d'iniquités : un luxe effréné et une soif inassouvie de plaisirs; le faste orgueilleux d'une vie oisive; une multitude de courtisans et de valets à satisfaire; des parents dotés sans mesure; des prodigalités inouïes et de folles dépenses; autant de choses qui absorbent le patrimoine

1. *Reg. Vat.*, CIX, nos 662, 663, 468; *Documents*, nos XV, XVI, XXXV.
2. *Docum.*, n. XIII, pp. 77-78.

du Christ! » Avec une violence inaccoutumée, le pape flétrit le luxe des prélats toulousains, « engraissés et rassasiés, orgueilleux de leurs richesses jusqu'à se montrer arrogants et insoumis, bravant la colère du ciel, compromettant leur salut et donnant à leurs sujets un détestable exemple[1] ».

Ce n'était point, semble-t-il, exagérer l'étendue du mal. L'évêché de Toulouse avait été grevé de charges par des titulaires peu scrupuleux, surtout par Gaillard de Preyssac, auquel devait songer Jean XXII en écrivant ces lignes peu flatteuses. Ce prélat avait concédé à des tiers la dîme ou la rente de certains biens de la mense. Il en résultait un gaspillage annuel de 12,000 livres tournois, qui, ajoutées à 3,000 livres aliénées de la même manière par ses prédécesseurs, constituaient une perte nette de 15,000 livres par an. Le pape annula ces concessions exorbitantes[2].

La liquidation des dettes de Gaillard ne fut pas aisée. Le page chargea plus tard Arnaud de Narcès, doyen de la collégiale de Saint-Etienne-de-Tescou, et Pierre de Rodrigue, préchantre de Lavaur, d'y procéder à l'aide des arrérages dont les tenanciers de la mense étaient encore redevables à Gaillard[3]. Le créancier dont les protestations provoquèrent cette mesure réclamait pour sa part une somme de 2,000 livres tournois. Il n'était que juste de donner aux deniers ecclésiasques une destination plus légitime. Avec ces revenus, Jean XXII dota huit menses épiscopales et douze chapitres. Il avait fallu des siècles pour accumuler un tel patrimoine. Que reste-t-il, après cela, des affirmations intéressées et des calculs fantaisistes que Gaillard de Preyssac apportait à son oncle Clément V, lors de la délimitation du diocèse de Pamiers, en 1308?

Une première explication du morcellement exagéré du territoire toulousain pourrait donc être cherchée, au risque de rabaisser l'idéal du pape, dans son désir d'utiliser jusqu'au dernier sol les émoluments de la mense. Il a divisé le diocèse

1. *Reg. Vat.*, LXIII, n. 1162; *Docum.*, n. XIII, p. 78.
2. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 1012; *Docum.*, n. XXXII, pp. 111-112.
3. *Reg. Vat.*, LIX, n. 1182.

en huit morceaux parce qu'il y avait des revenus pour huit évêques. En juillet 1317, il s'était borné à quatre sièges. En septembre, il décréta qu'il y en aurait deux de plus : Mirepoix et Lavaur[1]. C'était d'abord, sans doute, pour la plus grande gloire de Dieu et le bien des âmes[2]; mais c'était surtout parce qu'il avait dans l'intervalle découvert assez de rentes pour deux évêques de plus. Pour le même motif, il institua, le 28 février 1318, les quatre chapitres collégiaux de Saint-Etienne-de-Tescou à Montauban, de Castelnaudary, de Saint-Félix-de-Caraman et de l'Isle-Jourdain[3].

Certes, on ne saurait blâmer ce zèle à multiplier le nombre des pasteurs dans une contrée où il y avait tant à faire. Mais, sous prétexte de ne point laisser un denier sans emploi, le pape n'avait-il point dépassé la mesure? L'accroissement de la population dans la contrée toulousaine exigeait-il un aussi grand nombre de pasteurs? La plupart des nouveaux diocèses se composèrent de moins de cent localités. Ces villages et ces hameaux, après six siècles d'accroissement progressif, parviendraient à peine aujourd'hui, si l'on eût conservé la délimitation de Jean XXII, à réunir une population qui fût la moitié de celle du plus petit de nos diocèses actuels. Au commencement du XIV[e] siècle, elle n'était peut-être que le tiers. Il y avait de graves inconvénients à prendre pour base de la réforme territoriale la prospérité momentanée d'une mense sujette à mille variations. Il eût été plus prudent de chercher à connaître les nécessités spirituelles du troupeau et de n'avoir d'autre but que de les satisfaire.

Mais ce but était-il le seul que poursuivît le pontife? Et n'avons-nous pas le droit de chercher à sa conduite une autre explication? Celle que nous allons proposer n'est, au reste, qu'une hypothèse dont nos lecteurs apprécieront le plus ou moins de vraisemblance.

Jean XXII fut un pape financier, qui organisa le fisc pontifical et sut capter de nouvelles sources de revenus. Avant lui,

1. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 641; *Docum.*, n. XXXI, pp. 107-110.
2. *Reg. Vat.*, LXIII, n. 1162; *Docum.*, n. XIII, p. 79.
3. *Docum.*, n[os] LI, LII, LIII, LIV.

les émoluments perçus à propos de la collation des bénéfices étaient considérés comme un trafic exceptionnel, que le cardinal Napoléon Orsini, dans une lettre à Philippe le Bel, qualifiait avec raison d' « illicite[1] ». Jean XXII érigea l'exception en règle; et par l'usage, et avec le temps, l'exacteur perdit conscience de ce qu'elle avait d'abusif. La cession d'un bénéfice à prix d'argent, grâce à d'heureux euphémismes, ne fut plus considérée comme simoniaque.

Jean XXII s'attribua le droit de disposer des bénéfices, majeurs ou mineurs, qui viendraient à vaquer en cour de Rome[2]. Les titulaires ne reçurent désormais leur provision qu'après le versement d'une somme ou la promesse formelle de la payer dans un délai prochain. C'était le *service commun* des évêques et des abbés[3]. La somme exigée de l'élu acquit la fixité d'une taxe. C'était la moitié ou le tiers des revenus annuels du bénéfice[4]. Les « nécessités du Saint-Siège » obligèrent Jean XXII à régulariser l'exaction de la taxe des *annates*, pratiquée pour la première fois sous Clément V. Il exigea donc, par une bulle qui n'était que provisoire, mais dont les dispositions furent sans cesse renouvelées, les fruits de la première année de tous les bénéfices mineurs qui viendraient à vaquer[5]. Nous ne parlerons pas des grâces expectatives, des commendes, des dispenses et des lettres de toute sorte dont l'obtention contribuait largement à alimenter le trésor apostolique. Est-il besoin de rappeler les autres expédients trouvés ou remis en honneur par ce pape besoigneux? Le tribut, vulgairement appelé « denier de saint Pierre », exigé avec plus d'exactitude en Angleterre, en Pologne et dans les pays du Nord[6]; les cens prélevés plus rigoureusement sur les princes

1. Baluze, *Vitæ*, t. II, pp. 289-292.
2. *Extravag.*, I, tit. III, c. 4; Baluze, I, p. 722.
3. Les promesses des nouveaux élus étaient consignées dans le *Liber obligationum*. On conserve la série de ces registres aux *Archives Vaticanes*. Cf. De Loye, *Les Archives de la Chambre apostolique* (Paris, Fontemoing); Kirsch, *Die Finanzverwaltung des Kardinalkollegium*.
4. Kirsch, *op. cit.*, p. 9.
5. *Extravag.*, III, tit. II, c. 10, 11.
6. Raynaldi, 1317, XLIX; 1329, LXXXII.

feudataires de l'Eglise romaine[1]; les procurations, les *dépouilles* et une foule d'autres droits ou impôts dont Jean XXII sut fort à propos exiger le paiement.

Au dire de certains chroniqueurs le pape laissa, en mourant, plus de quinze millions de florins dans le trésor, sans compter les joyaux et les objets d'art[2]. Faut-il s'étonner qu'il ait été accusé d'avarice et de cupidité, même par quelques-uns de ses partisans? Alvarez Pelayo, pénitencier apostolique qui vécut à la cour d'Avignon, en flétrit les désordres, disant que par son orgueil et son avidité elle a corrompu l'Eglise. « Le pape et les cardinaux ont grandi en honneurs, en dignités, en richesses, mais ils ont diminué en vertus dans une égale proportion... Pour se faire délivrer une feuille de parchemin scellée de plomb, il faut payer cinquante, soixante et quelquefois cent florins. Le palais apostolique est rempli de clercs occupés à compter des pièces d'or amoncelées sur des tables. La vénalité a remplacé la charité dans l'Eglise et le lucre s'est substitué à la religion, par la faute de la cour pontificale[3]. »

L'accusation de cupidité, souvent lancée contre le pape, était donc autre chose que calomnieuse. Nous avons voulu en apporter la preuve afin de n'émettre qu'avec de fortes présomptions l'hypothèse que le démembrement excessif des circonscriptions méridionales n'a été de la part de Jean XXII qu'un prétexte à des combinaisons financières d'une fécondité sûre et durable. On se rend compte des avantages de la multiplication des menses : c'était, au début de chaque épiscopat, pour seize services communs, par exemple (c'est le chiffre des nouveaux sièges), près de quarante mille florins de plus. A la mort de chacun des prélats, c'étaient ses biens meubles revenant de droit à la Chambre apostolique, les arrérages et les revenus actuels de ses biens immeubles perçus par le col-

1. Le cens était payé par plusieurs rois; tels ceux de Naples et d'Angleterre (Raynaldi, 1317, XLVIII: 1320, XLII; 1316, V).

2. Villani, lib. XI, c. 20 (Muratori, *Rerum Ital. Script.*, XIII); Raynaldi, 1334, n. XL.

3. *De planctu Ecclesiae* (1560).

lecteur pontifical. C'étaient l'assurance de subsides spontanés et de dons gracieux apportés par des prélats reconnaissants; des grâces, des dispenses nombreuses sollicitées et accordées moyennant le paiement de fortes taxes. Enfin, l'érection d'églises cathédrales et collégiales entraîne la création de dignités et de bénéfices capitulaires nouveaux (douze au moins par collège), dont la collation, exclusivement réservée au Saint-Siège [1], lui vaudra dans la suite des années de fort appréciables émoluments.

On s'explique, dès lors, le soin jaloux avec lequel le pape tint à utiliser *usque ad novissimum quadrantem*, les revenus toulousains, et pourquoi il fit sept diocèses d'un seul. Pontife austère et réformateur, mais administrateur positif et habile financier, il travailla sans doute pour glorifier Dieu et développer son culte; mais il voulut aussi couper court à de folles prodigalités et faire un meilleur usage de revenus gaspillés en pure perte.

Mais la raison que nous venons d'indiquer ne fut peut-être point la seule. Des motifs politiques ou personnels purent venir s'y joindre : c'est ce que rendra vraisemblable un exposé rapide des évènements qui marquèrent les débuts du pontificat.

Le conclave d'où Jacques Deuze sortit pape avait été très laborieux. Trois factions y divisaient les électeurs [2]. Les Italiens, au nombre de huit, voulaient un pape de leur nationalité qui reporterait le Saint-Siège à Rome [3]. Six cardinaux gascons ou bordelais, parents ou créatures de Clément V, exigeaient un pontife de leur famille ou de leur province [4], et les Français tenaient pour un des leurs [5].

1. Les vol. LXVII et LXVIII des *Regesta Vaticana* sont en grande partie composés de lettres de provisions aux bénéfices capitulaires nouvellement créés.

2. VILLANI (MURATORI, *Rerum Ital. Scriptores*, XIII, col. 483), lib. IX, c. LXXIX.

3. C'étaient Nicolas Alberti, Jacques Colonna, Napoléon Orsini, Guillaume Longi, Jacques et François Gaetani, Luc de Fiesqui et Pierre Colonna.

4. Bérenger Frédol, Vital du Four, Guillaume Teste, Arnaud de Pellegrue, Raymond de Saint-Sever et Bernard de Jarre.

5. Guillaume de Mandagot, Jacques Deuze, Nicolas de Freauville et Pierre Goudin.

Français et Italiens, pressés par Napoléon Orsini, grâce à l'intervention des rois de France et de Sicile[1], n'étaient pas éloignés de s'entendre sur le nom du cardinal Deuze. Mais le parti gascon, dont le candidat était l'un des deux cardinaux de Pellegrue et de Frédol[2], empêcha longtemps l'union des adversaires. Au dehors, neveux et partisans de Clément V, clercs ou laïques, nobles et prélats constituaient une forte cabale également hostile et active.

Les actes du procès[3] fait en 1317 à Hugues Géraud, évêque de Cahors, laissent soupçonner la violence de ces haines[4]. Ils nous livrent les noms des principaux conspirateurs, du moins de ceux que le pape estima tels. C'étaient, outre l'évêque de Cahors, les évêques de Toulouse (remarquons-le), de Clermont et peut-être celui d'Albi, d'autres prélats gascons, le vicomte de Lomagne Bertrand de Got, dont le rôle n'est pas très défini, Amanieu d'Albret, le comte d'Armagnac, le vicomte de Bruniquel et d'autres, que l'opinion publique et des témoignages nombreux accusèrent d'avoir trempé dans le complot[5].

Un témoin de ce procès rapporte qu'à l'époque du conclave les familiers de l'évêque de Toulouse, Gaillard de Preyssac, affirmaient que leur maître n'aurait eu, pour être pape, qu'à gagner, par des présents ou des promesses, les cardinaux

1. Ferr. Vicentinus (Murat., IX, col. 1166).

2. Villani, IX, c. lxxix (Murat., XIII, col. 483); Baluze, *Vit.*, I, p. 647.

3. *Archives du Vatican : Collectoriae*, tome 493, in-fol. parchem., 45 folios. — Ce procès doit être publié par M. Georges de Manteyer, ancien membre de l'Ecole française de Rome.

4. A la vérité, tous les actes de cette procédure ne méritent pas une égale créance. Certains prévenus ou témoins parlent sous le coup de la torture. Leurs dépositions sont suspectes. A nous de nous défier. Mais le pape et les juges leur attribuèrent la même valeur qu'aux autres. Les détails extorqués de la sorte, puisque le pape les crut vrais et en tira une conviction arrêtée, doivent être retenus par nous, précisément à cause de cette conviction et des suites qu'elle put avoir pour la réforme des diocèses méridionaux.

5. Il faut dire que nul témoignage ne se réfère — sauf celui que nous citons — à la période du conclave. Mais il est bien légitime d'induire que ceux qui conspirèrent contre la vie du pape quelques mois après son élection, avaient dû s'opposer à l'élection elle-même. C'était la première phase de leur cabale.

italiens, tous pauvres et cupides[1]. Propos de valets, à la vérité, mais il laisse entendre que le maître avait prévu cette éventualité pour lui-même ou pour d'autres et, au moins, que l'on y songeait en dehors de lui. En tout cas, le pape dut mesurer le danger qu'il pouvait y avoir à laisser de grandes richesses aux mains d'intrigants ou d'ambitieux.

Les intrigues furent déjouées et les ambitions trompées. Après quarante-huit jours de discussions violentes, les électeurs, « à l'unanimité[2] », proclamèrent le cardinal de Porto.

L'élection n'apaisa pas les haines; la rigueur de l'élu contribua peut-être à les entretenir. Les commissaires désignés par lui pour instruire l'affaire d'empoisonnement, un an après, perçurent souvent, sur les lèvres de leurs prévenus, le reproche formel de sévérité à son adresse. La faction gasconne reprit la lutte avec rage. Jean XXII lui opposa un groupe de cardinaux, ses neveux ou ses amis[3], qui prit le nom de parti de Cahors. Les actes du procès font allusion à ce regrettable antagonisme[4]. Les mécontents, c'est-à-dire les cardinaux de

1. Manuscrit cité, f° 28. — Le 13 août 1317, sous le coup de la torture, Arnaud Pascal, chanoine de Saintes, familier de l'évêque de Toulouse, dit que des images de cire avaient été fabriquées et bénites « contra dom. Papam et contra dominos cardinales alios, scilicet contra dom. card. Avinionensem, nepotem domini nostri bonae memoriae et contra dom. card. de Poyeto, et ad istum effectum quod dictus dominus meus episcopus tunc Tolosanus post mortem ipsius dom. papae esset papa. Interrogatus quomodo hoc scit, dixit quod in benedictione ipsa dictus tunc episcopus Tolosanus qui etiam praesens erat dixit hoc ipsi deponenti et aliis praesentibus ». (F° 29.)

2. Bernard Gui (Baluze *Vit.*, I, col. 151); Ptol. Luc.; P. de Herentals (*ibid.*); Alvarez Pelayo (*De planctu Ecclesiae*, c. I).

3. Dans le consistoire du 17 décembre 1316, le pape donna la pourpre à Bernard de Castanet, évêque du Puy, à Jacques de Via, Gaucelin de Jean et Bertrand du Poujet, ses neveux, à Pierre d'Arablay, d'Orléans, Bertrand de Monfavez et Gaillard de La Mothe (Eubel, *Hier.*, p. 14).

4. Huguet Blanc, de Clermont, courrier de l'évêque de Toulouse, s'entretenait un jour (avant le Carême de 1317) avec Raymond Jacques, prêtre attaché à la cathédrale de Toulouse, de l'affaire de l'évêque de Cahors : « Ipse deponens dixit quod non deponeretur dictus tunc episcopus, quia cardinales Vascones sustinebant eum et dictus presbiter dixit quod imo deponeretur quia cardinales praedicti non habebant illam potestatem quam habere consueverant et quod Caturcenses modo superarent eos » (*Collectoriae*, 493, f° 21 v°). — Raymond Jacques (f° 17 v°) confirme cette déposition. Huguet Blanc lui aurait dit ces paroles : « Quod papa erat

Pellegrue, de Frédol, de Sainte-Livrade, de Farges et de La Teste[1], essayèrent d'abord de provoquer un schisme qui avorta. Bernard d'Artige, chapelain du pape. qui paraît avoir été l'âme de cette conjuration, paya pour tous[2].

On en voulait au pontife et à ses trois neveux, les cardinaux Jacques de Vie, Gaucelin de Jean et Bertrand du Poujet[3]. En avril 1317 fut découvert un complot redoutable dont Hugues Géraud, évêque de Cahors, était l'agent. L'instruction[4] révéla les noms de ses inspirateurs et de ses complices que l'opinion publique avait déjà confusément désignés. « On disait à Toulouse que les plus hautes personnalités de France, le roi excepté, y tenaient la main. Les plus coupables étaient le vicomte de Lomagne[5], les cardinaux de Pellegrue et de

parcus et credebat nimis Vascones suppeditare; qui deponens respondit quod Vascones satis habuerant de tempore pro eis, et nunc Caturcenses tempus habere debebant... » — Au fol. 37 on lit ce passage: « Pervenit ad audientiam dom. nostri S. Pontificis quod bajulus de Pertus publice dixit quod, nisi ipse dom. papa vellet dimittere processus quos facit contra praelatos Vascones, quod quatuor magni homines cardinales erant jurati et unius voluntatis, quorum major erat card. de Pelagrua, qui facerent breviter eum dimittere, quia una dierum, cum essent in consistorio, unus illorum quatuor poneret unum gladium in corpore ipsius dom. nostri et eum interficerent et post videbitur qui majorem potestatem habent an Vascones vel Caturcenses; et tunc quando ista verba dixit non erant duo dies quod ipse venerat de Avinione ubi ista audiverat sic tractari per dictos cardinales in hospitio domini sui de Pelagrua, cardinalis » (août 1317). — Le 20 août ces faits sont confirmés par plusieurs témoins. Le 10 septembre, Bernard de Rudelle, de Cahors, ajoute que « si contingeret dictum dom. papam mori, quod nullus de parte sua auderet transire Rodanum, quin per dictos Vascones esset interfectus » (f° 37 v°). N'oublions pas que si ces témoignages doivent rester suspects pour nous, ils ne le furent point pour le pape.

1. F° 38 : déposition de Gautier de la Tour, châtelain de Pertus. — F° 16 v° : déposition d'Arnaud de Grès.

2. Raynaldi, ad an. 1317, LI.

3. Ms. 493, f°s 2, 3, 4, 20 v°, 26 v°, etc.

4. L'enquête fut conduite par Gaillard de Saumate, évêque de Riez, dont la commission est datée du 22 avril, et auquel le pape adjoignit plus tard Pierre Desprès, chanoine de Saintes, et Arnaud de Capdenac, prévôt de Mende. (M. Coulon, *Lettres secrètes et curiales de Jean XXII* (Paris, Fontemoing), n°s 182, 222, 443). Jean XXII présida en personne quelques séances (Ms. 493, f°s 26 et suiv.).

5. Bernard Gasc, évêque de Ganos, auxiliaire de Toulouse (*sic*), dépose en ces termes (f° 25) : Gaillard de Preyssac lui a dit : « quod non dubitaret, et quod ipse Tolosanus episcopus qui multos amicos habebat in

Jarre[1] et l'évêque de Toulouse[2]. » A ces noms, d'autres témoins laissent entendre qu'on pourrait ajouter ceux d'Amanieu d'Albret, du comte d'Armagnac[3], des évêques de Clermont, d'Albi et de quelques autres prélats gascons[4]. Plusieurs bourgeois toulousains[5], leurs familliers, le vicomte de Bruniquel, Arnaud de Villars, Bernard d'Assier et certains ecclésiastiques[6] avaient, prétendait-on, beaucoup à se repro-

brevi ad curiam venire intendebat, cum quibus amicis se juvaret et quod interim dictus deponens loqueret (*sic*) cum domino de Pelagrua cardinali et juxta consilium suum responderet et faceret quod facere habebat, quia sicut laici faciunt caput de domino vicecomite Leomaniae, sic clerici de dicto domino de Pelagrua. » — Maître Jean Restouil, rapportant les paroles de l'archidiacre de Silos, familier de l'évêque de Toulouse, dit : « Dominus meus, loquendo de episcopo Tolosano, habet plures amicos quam credebat in isto negotio; nam vicecomes Leomaniae, qui in principio erat sibi aliquantulum tepidus et volebat quod aliter duceretur, nunc est amicus et vult modo quod aliter ducatur. Item dominus Amanevus de Lebreto est similiter cum eo amicus ad ipsum sustinendum et multi alii barones, et credo de comite Armaniaci illud idem. » (f° 26.) — Néanmoins un autre témoin prétend que le vicomte de Lomagne empêcha le coup de réussir. (Dép. de Gautier de la Tour, f° 38.) Voir dans COULON, *Lettres secrètes*, etc., n. 382, une bulle de Jean XXII au vicomte de Lomagne et à Amanieu d'Albret, avec des allusions au complot.

1. Il est dit, au f° 10 v°, qu'un juif d'Avignon est chargé par le cardinal de Pellegrue et par le vicomte de Bruniquel de transmettre l'argent nécessaire, qu'eux-mêmes ont déposé chez lui. Le cardinal de Pellegrue est dénoncé par de nombreux témoins : Raymond Jacques, prêtre de Cahors (f° 3), Jean Restouil (f° 26), Raymond de la Chapelle, dominicain (f° 33), etc. (Voir les notes précédentes.)

2. Ces paroles sont d'Arnaud du Grès, recteur de Salvagnac, au diocèse d'Albi (f° 16 v°). Maître Jean Restouil rapporte ces mêmes bruits (f° 25). — La culpabilité de Gaillard de Preyssac est affirmée par presque tous les témoins. Il ordonne à son auxiliaire de bénir les effigies de cire; il assiste à la cérémonie qui se fait dans sa propre chapelle (f°s 3, 16, 17, 17 v°, 18 v°, 21 v°, etc.).

3. Voir la note 5, page précédente.

4. Bertrand Bœuf déclare avoir entendu dire que les cardinaux gascons tueraient le pape : « nisi papa dimitteret procedere contra episcopum Tolosanum et episcopum Albiensem et alios Vascones, quod adhuc ordinaretur illud idem » [sa mort] (f° 37 v°). — Hugues Géraud accuse indirectement l'évêque de Clermont, Aicelin de Montaigu, de souhaiter la réussite du complot. Il lui prête ces paroles : « Dicitur quod [papa] non debet vivere diu et bene paratur quod non deberet diu vivere; qui deponens respondit : utinam ita esset. » (f° 13). Géraud confirme cette déposition devant le pape lui-même.

5. Outre Bernard d'Assier et Arnaud de Villars, ce sont Guillaume Gayssias, Gaillard de Cayez, Raymond de Bossac, etc.

6. Raymond Jacques, prêtre de Cahors, Raymond Thomas, dit Catala,

cher. Bourgeois et clercs, dit Huguet Blanc, messager de Gaillard de Preyssac, agissaient « *de mandato et voluntate dicti domini episcopi* » [Tolosani][1]. Les drogues empoisonnées et les statues de cire pour l'envoûtement du pape et des cardinaux furent préparées à Toulouse. Celles-ci furent baptisées, sur l'ordre de l'évêque[2] Gaillard, par son *socius*, Bernard Gasc, « évêque de Ganos[3] ». Des hommes de confiance les transportèrent à Avignon dans le plus grand secret[4]. Mais ils furent arrêtés par le maréchal de la curie au moment où ils allaient en faire livraison à Hugues Géraud. Leurs étranges bagages tombèrent entre les mains de la justice pontificale. Supposé qu'il eût jamais existé, le complot avait échoué[5].

prêtre, Aymeric de Beauvoir, trésorier de l'évêque de Cahors, Pierre Folchier, archiprêtre de Saint-Médard, familier du même évêque. — Un témoin (f° 8 v°) accuse de complicité les chanoines de Saint-Etienne de Toulouse, qui voulaient se venger de l'injustice dont ils disaient que le pape les avait frappés en réduisant leurs revenus.

1. Ms. 493, f° 21 v°. C'est dans la maison d'Assier que se tiennent les conciliabules où l'on discute le moyen de se procurer les drogues empoisonnées et les effigies de cire.

2. Cette cérémonie s'accomplit dans la cathédrale de Toulouse ou dans la chapelle de l'évêché (Dépos. d'Arnaud du Grès, f° 16 v°; de Raymond Jacques, f° 3, et de Rigaud Justin, f° 17 v°). Y auraient participé : l'évêque Gaillard, son auxiliaire, deux abbés, trois ou quatre prêtres, deux diacres et deux clercs.

3. Sur cet aventurier, voir mon Mémoire, *Bernard Gasc, soi-disant évêque de Ganos*, dans les *Mélanges Léonce Couture* (Toulouse, Privat, 1902), pp. 137-159.

4. Ce sont Pierre de Béarn et deux valets : Héliot du Bosc et Paulet de Rabastens (f°s 2, 5 v°, 8, etc.)

5. Hugues Géraud avoua, de gré ou de force (car il fut mis à la torture deux fois, f°s 12 et 20) qu'il avait tenté de faire disparaître le cardinal Jacques de Vie, neveu du pape. Il avait, à diverses reprises, percé, à l'endroit du cœur, une statuette de cire à l'image de sa victime (f°s 20 v°, 26 v°). La justice du pape fut rigoureuse. Le malheureux, livré au bras séculier, après avoir subi une dégradation totale, fut écorché vif, traîné en cet état dans les rues d'Avignon et finalement brûlé. (Baluze, I, col. 153, 154; Raynaldi, 1317, LIV.) La sentence avait été portée par Bérenger Frédol, évêque de Tusculum, le mardi 30 août 1317 (Ms. 493, f° 30). Bernard Gasc et les autres accusés languissaient encore dans les cachots du pape en 1322 (f° 39 et suiv.). Ils essayèrent en vain de rétracter leurs dépositions, disant qu'on les leur avait arrachées « vi vel metu tormentorum ». On refusa de les entendre. Leur sentence fut portée le 9 décembre 1322 (f° 44 v°). Gasc fut réhabilité en 1337. (Voir le Mémoire déjà

Jean XXII fut impitoyable à l'égard de Hugues Géraud, qui fut dégradé, écorché et brûlé vif. Les princes et les cardinaux gascons[1] ne furent pas inquiétés, soit que leur complicité n'ait pu être péremptoirement établie, soit qu'ils aient trouvé de puissants avocats dans les rois de France et d'Angleterre, toujours dévoués à la famille de Clément V[2].

Le pape se contenta de frapper Gaillard de Preyssac, dont la culpabilité, établie par des témoignages unanimes, spontanés ou non, ne faisait pour lui aucun doute. La crainte d'une punition poursuivait l'évêque depuis le carême de 1317, depuis que l'opinion publique, à la nouvelle du complot, l'avait soupçonné d'y avoir trempé[3]. Il avait cherché un

cité.) En juillet 1317, le pape avait exigé de Guiard Gui, sénéchal de Toulouse, la remise d'Arnaud de Villar et de ses complices incarcérés pour un délit qui relevait du for ecclésiastique. (M. Guérard, *Docum. pontificaux sur la Gascogne*, I, p. 203; M. Coulon, *Lettres... de Jean XXII*, n. 328.) Il s'agit évidemment du fait de leur participation au complot. Les coupables, Arnaud de Villar, Raymond de Bossac, Guillem Gassie, Bertrand de Villeneuve, sont conduits à Avignon par Alodet de Soruz, sous-viguier de Toulouse. (Ms. 493, f°s 29 v°, 37; Cf. Coulon, *op. cit.*, n° 245.) Dans une lettre adressée, en septembre 1317, à Bertrand de Got, vicomte de Lomagne, et à Amanieu d'Albret, Jean XXII fait allusion à des attaques à main armée tendant à délivrer les conjurés tandis qu'ils étaient conduits à Avignon, et après qu'ils eurent été emprisonnés dans les cachots apostoliques. (Coulon, n. 382.)

1. S'il faut croire Gautier de la Tour, quatre cardinaux (Pellegrue, Jarre, de Farges, de Teste) avaient décidé d'assassiner le pape en plein consistoire (?), s'il ne cessait ses persécutions contre les prélats gascons. Le vicomte de Lomagne avait empêché le coup de réussir (f° 38). Ce nouveau complot aurait été machiné au mois d'août. Un familier du vicomte de Lomagne prétend que le pape avait un moment l'intention de faire arrêter le cardinal de Pellegrue (f° 38).

2. Guérard, *op. cit.*, pp. 184, note, et 28, note 3. Les rois de France et d'Angleterre étaient ou avaient été tous deux débiteurs de Bertrand de Got. Jean XXII écrivant, le 18 septembre 1317, à ce dernier et à Amanieu d'Albret, leur laisse clairement entendre qu'il n'a pas été dupe et qu'il n'oubliera leurs torts que s'il le veut bien : « Suis loco et tempore, prout viderimus expedire, crimina quaecumque et criminosos etiam quicumque fuerint circa id detegemus. » (Guérard, p. 25; Coulon, n. 382.) Il se borna à demander compte à Bertrand de Got de la succession de son oncle. (*Ibid.*, pp. 52, 181, 188, 231, 236; P. Ehrle, *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte*, V.)

3. Huguet Blanc, courrier de Gaillard, rapporte la conversation qu'il a eue avec Grazida, « secretariam et quasi continue in camera dicti episcopi commorantem. » Cette femme lui dit : « Quod certissimum erat quod dictus episcopus dominus suus debebat deponi per papam eo quia que-

refuge dans son pays de Gascogne, afin d'éviter les officiers ou les messagers pontificaux chargés de lui apporter quelque mauvaise nouvelle. Il était toujours en fuite lorsque le pape promulga le démembrement de l'évêché de Toulouse et la révocation de l'évêque[1]. La première de ces mesures date du 25 juin; la deuxième, des premiers jours d'août[2]. Le pape offrit à Gaillard l'évêché de Riez, dont les revenus étaient de 1,600 florins. Gaillard refusa dédaigneusement[3]. A son tour, le pape refusa de lui accorder le *pallium* postulé par le vicomte de Lomagne et Amanieu d'Albret[4].

L'ancien évêque de Toulouse mourut à Avignon en 1327[5].

L'exposé succint des difficultés rencontrées au conclave par le cardinal Deuze et du complot dont il faillit ou crut qu'il avait failli être la victime durant la première année de son pontificat nous autorise à soupçonner que ces faits n'ont pas été étrangers au morcellement du pays toulousain.

Est-il besoin d'insister sur le sentiment de rancune et de vengeance auquel le pape semble avoir cédé en destituant

dam potiones fuerant facte contra dictum dominum papam per magistrum Arnaldum de Villari et Guillelmum Gayssias, Galhardum de Cayezio et dom. Raymundum de Bossaco, socium dicti mag. Arnaldi de Villario, et de mandato et voluntate dicti domini episcopi: quare ipse volebat recedere ad terram suam et si veniret nuncius a curia Romana non inveniret in episcopatu suo. » (*Collect.*, t. 493, f° 21 v°.)

1. Déposition de Bernard de Rudelle, le 10 septembre 1317 (f° 37 v°). Ce témoin affirme que beaucoup de gens blâmèrent la sévérité de ces mesures.

2. Dans les actes du procès, Gaillard porte le titre d'évêque de Toulouse jusqu'au 8 août 1317; le 13, le 20 et les jours suivants (f°s 28, 30), il n'est plus nommé que « episcopus tunc Tolosanus ».

3. « Præfatus Gaillardus exoneratus fuit ab episcopatus onere et honore. Cui postmodum, infra annum Domini prætaxatum idem dom. Joannes papa XXII providit de episcopatu Regensi in Provincia ultra Rhodanum, quem tamen noluit acceptare. » (B. Gui, *Hist. des Gaules*, t. XXI, p. 751.) Dès le 11 juillet, le pape s'était réservé l'administration du diocèse de Toulouse (*Documents*, XVIII, XIX). Le 13 novembre, Jean Raymond de Comminges est promu à Toulouse. Le pape dit la cause de la vacance de ce siège. C'est la translation de Gaillard à Riez, par suite de son inaptitude à gouverner l'Eglise de Toulouse. (*Reg. Vat.*, LXVII, n. 345.) Le 27 novembre, dans une autre bulle, le pape lui donne encore le titre d'évêque de Riez (*Docum.*, n. XXXIV, p. 115) que Gaillard ne refusa par conséquent que plus tard.

4. Guérard, *op. cit.*, p. 28; Coulon, *op. cit.*, n. 382.

5. *Gallia christ.*, XIII, col. 37.

Gaillard de Preyssac? Que Jean XXII se soit fait un plaisir d'écarter son ennemi au moment même où il aurait dû recevoir la dignité archiépiscopale, et d'humilier son orgueil et son ambition en lui proposant un siège obscur et des rentes à peine suffisantes, il n'y a à cela rien que que de très vraisemblable. Puisque le pape était convaincu de la culpabilité de ce prélat, la correction s'imposait; il faudrait plutôt s'étonner qu'elle n'ait pas été plus sévère.

Mais ce n'est pas seulement par dépit qu'il a bouleversé les circonscriptions du Midi. C'est aussi par peur de prélats trop puissants et de menses trop opulentes; par une sorte de préoccupation politique dérivant de la nécessité de mettre la personne et l'autorité du pape à l'abri d'une surprise hardie, et du désir de se créer des amis reconnaissants.

Jean XXII fait entendre au roi de France « qu'il pouvait être dangereux, surtout dans ces temps difficiles, de laisser dans ces contrées [du Midi] un prélat qui, par sa puissance et ses richesses, pourrait presque en imposer à un roi[1] ». A la vérité, le danger n'était pas pour l'Etat; c'est le pape qu'il menaçait. Les valets de Gaillard de Preyssac croyaient que l'influence et les richesses de leur maître pourraient le conduire à la papauté. Jean XXII avait-il appréhendé cette éventualité au moment du conclave? On l'ignore. Devenu pape, il eut la persuasion que sa propre autorité pouvait être mise en échec par des agents aussi redoutables. « Quel régime pourra se croire stable et quel prince jouir d'une entière sécurité, si le pontife romain et sa cour sont à la merci de telles surprises, si le pape, ses frères et ses fils spirituels sont exposés à des dangers de cette sorte[2]? »

Il s'appliqua à diviser pour régner. « *Et ut insuper*, dit-il au roi de France[3], *tanta unius potentia debilior per divisionem hujusmodi reddita, nedum minor tibi de ipsarum*

1. *Reg. Vat.*, CIX, n. 663; *Documents*, n. XVI, p. 87.

2. Lettre du pape à Gaillard de Saumate, évêque de Riez et commissaire pontifical dans la cause de Hugues Géraud. (*Collect.*, t. 493, f° 1; Coulon, n. 182.)

3. Même lettre que ci-dessus, note 1.

concussione partium possit superesse suspicio, quin etiam evidenter occurrat de illarum fideli constantia majoris securitatis et fiduciae plenitudo ». Paroles et allusion encore plus vraies du pape que du roi, qui n'avait pas, que l'on sache, eu à souffrir de l'insubordination des prélats méridionaux. Emietter les menses et avec elles le territoire, en distribuer les revenus entre plusieurs, ne laisser à chacun qu'un inoffensif superflu, c'était éloigner à jamais le péril redouté et raffermir le pouvoir pontifical.

Cette mesure présentait un autre avantage. Elle fournissait au pape une occasion favorable pour susciter des sympathies envers sa personne et son régime, et opposer à la cabale des partisans de son prédécesseur un groupe de prélats dévoués. Il avait grand besoin d'amis. Une partie du Sacré-Collège lui était hostile. D'autres cardinaux le redoutaient. Son isolement était dur dans Avignon, où tout était à organiser. Ayant décidé d'y fixer sa résidence, il peupla sa cour et le Sacré Collège de gens de son pays et de Français[1]. Il plaça à la tête des seize évêchés nouveaux des personnes sûres, choisies dans son entourage ou dans celui du roi de France. L'évêque de Rieux, maître Guillaume de Brosse, était conseiller du roi; l'évêque de Lombez, Arnaud Roger, était le frère du comte de Comminges; l'évêque de Lavaur, celui du comte d'Armagnac; les évêques de Montauban et de Saint-Flour étaient chapelains du pape[2]; l'évêque de Mirepoix aurait été Philippe, infant de Majorque, si le pape avait pu triompher de sa résistance[3].

Jean XXII, présentant les nouveaux élus au roi de France, déclare « qu'ils sont tous d'origine française, issus de familles connues pour leur fidélité, et tous également jaloux de l'honneur de Sa Majesté et du bien de l'Etat[4]. » Ils n'étaient pas moins zélés pour la cause du pape.

1. Dès son premier consistoire le pape créa sept cardinaux français, dont quatre étaient de Cahors ou des environs. (EUBEL, *Hierarchia*, p. 14.)

2. Voir la lettre du pape au roi de France. (*Reg. Vat.*, CIX, n. 661; *Documents*, n. XVII, p. 88.)

3. GUÉRARD, *op. cit.*, p. 33; COULON, *op. cit.*, p. 456.

4. *Reg. Vat.*, CIX, n. 661; *Documents*, n. XVII, p. 89.

Si nous avions à déterminer l'influence respective de ces diverses considérations sur les décisions pontificales, nous devrions peut-être reconnaître que, si Jean XXII avait de nobles et puissants motifs de démembrer les diocèses méridionaux et celui de Toulouse en particulier, il sut en découvrir de plus puissants, quoique moins nobles, pour diviser les menses. Cette dernière opération, d'un caractère infiniment moins élevé que la première, offrait des avantages pratiques si incontestables qu'elle entraîna la réalisation de l'autre. La gloire de Dieu, l'extension de son culte, le salut des hommes, la cessation des abus, l'utilisation de richesses immenses, qui légitiment le démembrement des diocèses, ne sauraient en excuser le morcellement systématique. Ces considérations si graves passèrent peut-être au second plan et servirent de prétexte à des opérations financières, à des combinaisons politiques et même à la satisfaction de violentes rancunes. Le côté religieux de l'œuvre a pu échapper presque entièrement au pape dans l'exécution, quoiqu'il en eût souligné l'importance et affirmé qu'il s'en était inspiré. Ce qu'il en dit dans ses lettres constitue un contraste plein d'ironie avec ce qui paraît avoir été le mobile de ses actes.

S'il est difficile d'établir sa bonne foi, il n'est pas moins délicat d'affirmer qu'il en manquait. Il proteste de la pureté de ses intentions. Je croirais volontiers qu'il fut sincère et qu'il eut pleinement et clairement conscience de son rôle; toutefois, la pression de circonstances malheureuses, l'irrésistible poussée de passions dont nul n'est exempt, de regrettables erreurs ou des calculs fautifs provoquèrent une déviation dans la moralité de ses actes.

2° *Création de l'archevêché de Toulouse et de ses évêchés suffragants.* — La bulle *Salvator Noster*, acte initial de la réforme diocésaine, est datée du 25 juin 1317[1]. Des considéra-

1. D'après les *Reg. Vat.*, CIX (n. 333) et CX (n. 651), le *Corpus Juris* (*Extrav. com.*, lib. III, tit. II, c. 5) et le *Gallia Christiana* (XIII, instr. col. 58). — Le *Reg. Vat.*, LXIII (n. 152, 1162), le *Bullarium* de Cocquelines donnent la date du 11 juillet. Nous supposons avec M. Coulon (*Lettres secrètes... du pape Jean XXII*, n. 262) qu'il y a eu une double

tions de nature différente, les unes exprimées en tête de la lettre, les autres sous-entendues, ont décidé le pontife à partager le diocèse de Toulouse en cinq circonscriptions. La première aura pour centre Toulouse; les quatre autres, les localités de Montauban, de Saint-Papoul, de Rieux et de Lombez, situées dans l'ancien diocèse de Toulouse, sauf Montauban qui sera détaché de l'évêché de Cahors. Ces quatre villes porteront le titre de cité réservé aux sièges épiscopaux. L'église principale de chacune d'elles, Saints Martin et Théodard à Montauban, Saint-Papoul dans le bourg de ce nom, Notre-Dame à Rieux et à Lombez, aura la dignité de cathédrale.

Tout le territoire de l'ancien évêché sera détaché de la province de Narbonne. Diocèses et prélats dépendront à l'avenir de la métropole et de l'archevêque de Toulouse. La nouvelle province comprendra encore l'évêché de Pamiers, jadis soumis à Narbonne. Pareillement, le territoire et la ville de Montauban seront exempts de l'évêque de Cahors et du métropolitain de Bourges. La juridiction des abbés de Montauban et de Saint-Papoul cessera.

De la mense de Toulouse on fera cinq parts. Dix mille livres de revenus seront assurés à l'archevêque, et cinq mille à chacun de ses suffragants. On aura soin, dans la fixation des propriétés qui devront garantir ce revenu, de choisir des localités voisines de chacun des sièges épiscopaux, afin que la mense ne dépasse pas les limites du diocèse.

Tant que durera l'opération du démembrement, les titulaires des nouveaux évêchés recevront une rétribution proportionnée au chiffre du revenu qui leur a été attribué. Le pape se réserve aussi, en attendant, l'administration de la mense et du diocèse et le droit de nommer aux bénéfices vacants, non électifs[1].

Jean XXII se hâta d'informer de sa décision les consuls, le

expédition de la même bulle, l'une pour être notifiée au roi de France et aux Toulousains; l'autre, destinée à l'univers. Cf. *Documents*, n. XIII, p. 77, note.

1. *Reg. Vat.*, LXIII, n. 1162; CIX, n. 333; *Documents*, n. XIII, pp. 77-82.

clergé et le peuple de Toulouse. La dignité qu'il confère à leur ville et à leur église est une preuve de l'affection qu'il leur porte à eux-mêmes. S'il est contraint de démembrer le territoire de leur diocèse, c'est à son corps défendant. Dieu est témoin de la rectitude de ses intentions[1]! (7 juillet.)

Le même jour il écrit à Philippe le Long. Il a confiance qu'un prince issu d'une lignée de rois très chrétiens trouvera bonne une mesure propre à étendre la gloire et le culte de Dieu, en même temps qu'à assurer la paix du royaume et le bonheur du roi. Il insiste sur l'imprudence qu'il y aurait à continuer de tolérer, à la tête d'un des sièges les plus illustres du Midi, un prélat orgueilleux, influent et riche, dont les intrigues sont une perpétuelle menace pour la tranquillité de la province. Le prince a tout à gagner à la réforme. Son royaume s'enrichit de dignités nouvelles; lui-même s'assure d'autant de sympathies reconnaissantes et de puissants intercesseurs auprès de Dieu. Qu'il se défie surtout des mauvais conseils de gens pervers, dont le but sera de fausser et de contrarier les intentions du pontife[2].

Par une seconde lettre, en date du 9 juillet, le roi apprit le démembrement des évêchés de Clermont et d'Albi, les noms des nouveaux sièges épiscopaux et ceux de leurs titulaires[3]. Le courrier chargé de porter ces missives avait à peine quitté Avignon qu'un messager du roi de France remettait au pape une dépêche de son maître. Philippe, à qui la rumeur publique avait sans doute apporté l'annonce des mesures décidées dès le 25 juin, adjurait Sa Sainteté de surseoir à leur réalisation jusqu'à l'arrivée d'une ambassade solennelle qu'il envoyait auprès d'Elle. Le pape répondit, le 27 juillet, que l'œuvre entreprise allait déjà bon train et serait bientôt un fait accompli[4].

Le roi de France parut néanmoins approuver, au moins dans le principe, l'action du pape. Dès qu'il eut en main les

1. *Reg. Vat.*, CIX, n. 662; *Documents*, n. XV, p. 85.
2. *Reg. Vat.*, CIX, n. 663; *Docum.*, n. XVI, p. 87.
3. *Reg. Vat.*, CIX, n. 661; *Docum.*, n. XVII, p. 88.
4. *Reg. Vat.*, CX, n. 227; *Docum.*, n. XXV, p. 100.

documents officiels de la Curie, il se hâta de protester de sa bonne volonté. Mais, à peine les légats apostoliques avaient-ils quitté la cour, que, sur la foi de rapports hostiles, il changeait d'avis[1].

L'opposition que lui ou ses officiers, et en particulier le viguier de Toulouse[2], firent à l'action des commissaires apostoliques ne fut pas sans créer des embarras au pape, qui, le 18 janvier 1318, adressa au roi une vibrante protestation. Si le prince eût cherché de bonne foi, dit-il, les motifs qui ont décidé le pape à intervenir de cette sorte, il n'eût pas manqué de constater que c'est une affection toute paternelle et bien sincère. « Nous vous en prions, que votre charité soit assez ferme, votre constance assez inébranlable pour vous rendre sourd désormais aux bavardages de ces hommes, dont la seule préoccupation est de paraître en savoir plus que les autres, dont le métier est de tromper, et le moindre des soucis de savoir ce qu'ils disent. Fermez l'oreille aux rapports tendancieux de ces gens dont le rêve serait de voir le désordre régner dans l'Eglise et à la cour, afin de pouvoir eux-mêmes pêcher en eau trouble. Rejetez vivement leurs suggestions et songez que le bien de l'Eglise et celui de votre royaume résident dans la charité et dans l'union mutuelle, et qu'à cette condition seule il sera facile de régler les affaires de l'une et de l'autre société[3]. »

Un fort parti avait donc essayé de combattre l'œuvre du pape en en dénaturant auprès du roi le mobile et l'objet. Il ne nous est pas possible de savoir quels étaient les meneurs de cette cabale, mais il nous semble y reconnaître Gaillard de Preyssac, particulièrement maltraité dans cette affaire, et peut-être les cardinaux et les seigneurs ses amis, dont les rancunes n'avaient fait que s'accroître après l'échec de leurs complots. Le procès de Hugues Géraud nous permet de perce-

1. *Reg. Vat.*, CIX, n. 468; *Docum.*, n. XXXV, p. 116.
2. Voir, dans les *Comptes d'André Porcher* (*Docum.*, n. LXVIII), nos 19 et 21, des allusions peu claires à l'opposition du viguier de Toulouse.
3. *Docum.*, XXXV, pp. 117-118.

voir l'écho de nombreux mécontentements[1]. Or, si quelqu'un pouvait faire entendre des protestations et les porter en haut lieu, c'était bien le principal intéressé, l'évêque déposé, et, après lui, ses partisans influents à la cour. Il n'était point difficile d'appeler l'attention du roi sur les hardiesses réformatrices du nouveau pape et leurs dangers. Sur ce point, les adversaires avaient beau jeu. Mieux que personne ils savaient à quelles impulsions obéissait le Saint-Siège en émiettant une mense redoutée et enviable à la fois. La cabale avait sans doute vigoureusement manœuvré puisque le pape crut devoir pousser un cri d'alarme aussi retentissant, dénoncer les dangers d'une brouille, et insister sur les avantages de l'entente pour la liquidation des affaires litigieuses[2].

L'entente ne cessa pas de régner, malgré ce nuage, et l'action pontificale ne subit point d'arrêt. Par une constitution en date du 11 juillet, le pape mit sous séquestre les revenus de l'ancien évêché. Précaution indispensable pour éviter les dilapidations qui se seraient produites pendant la période de transition ! Le pontife se réserva aussi de façon plus explicite qu'il ne l'avait marqué l'administration spirituelle et temporelle du diocèse. Défense était faite, sous peine de censures, à tous, évêques, archevêques, seigneurs et roi, d'intervenir dans l'une ou dans l'autre tant que durerait le régime provisoire[3].

Le même jour, il créait un conseil d'administration dont les membres furent Barthélemi, abbé d'Alet[4], Ayguelin de Blaye, archidiacre d'Angoulême, Rambaud de Rechignevoisin, archi-

1. Bernard de Rudelle, de Cahors, parlant avec d'autres personnes du démembrement de l'évêché et de la destitution de l'évêque de Toulouse, dit et entend dire que le pape a agi avec trop de sévérité (*Collect.*, 493, f° 37 v°).

2. « Prudenter advertas quam utilis et accomoda Ecclesiae ac tibi et regnis tuis est et esse potest caritatis et conjunctionis observatio mutua, quamque salubriter possunt sub observatione hujusmodi negotia dirigi utrinsque. » (*Reg. Vat.*, CIX, n. 468 ; *Docum.*, n. XXXV, p. 118.)

3. *Reg. Vat.*, LXIII, n. 1525 ; *Docum.*, n. XVIII, p. 90.

4. Barthélemy, abbé du monastère de Sainte-Marie d'Alet, fut évêque de cette église (érigée en cathédrale le 28 février 1318) de 1318 (1er mars) à 1332, année de sa mort (Eubel, *Hier.*, p. 246).

diacre d'Avallon, et maître Bérenger d'Olargues, chanoine de Narbonne et chapelain du pape. Ces personnages exerceront tout pouvoir au spirituel et au temporel, percevront les revenus de la mense et les conserveront soigneusement, sauf à y puiser les émoluments à eux assignés ou attribués aux nouveaux élus.

Leur rôle ne sera pas seulement administratif; ils seront chargés de la tâche délicate de préparer la délimitation des territoires. Le pape leur prescrit d'informer, tant sur les bénéfices vacants que sur ceux qui pourront être dévolus à chaque diocèse.

Jean XXII subordonne la délimitation des diocèses à celle des menses. Dès que le chiffre de 5,000 livres de revenu sera atteint par le groupement des localités le diocèse sera formé.

Mais, les cinq menses étant assurées et les cinq territoires délimités, il restera sans doute une quantité de localités qui n'auront pu être réparties : il est à souhaiter qu'elles forment un tout sans solution de continuité, pour que le Saint-Siège, soucieux d'étendre le culte divin, puisse en disposer dans ce sens. On prévoit de nouvelles fondations et l'on touche du doigt l'idée fixe de Jean XXII[1].

Afin de rendre leur enquête aussi complète que possible, le pape donne à ses délégués le pouvoir d'appeler en consultation les experts, les hommes de loi et toutes autres personnes aux lumières desquelles ils croiront devoir recourir; de même, d'exiger communication des documents, livres de comptes, cartulaires, chartes, etc., qui leur seront nécessaires[2]. Au besoin, le bras séculier les aidera à dompter les récalcitrants. En les présentant au sénéchal de Toulouse, Guiard Gui, le pape le somme « pour la rémission de ses péchés » de se mettre à leur disposition dès qu'ils le requerront d'intervenir, pour donner son avis ou pour prêter main-forte[3].

Le pape a soin d'adjoindre aux quatre commissaires deux procureurs fiscaux chargés de faire exécuter leurs volontés.

1. *Reg. Vat.* LXIII, n. 1526; *Docum.*, n. XIX, p. 93.
2. *Reg. Vat.* cit., n. 1163 (12 juillet) ; *Docum.*, n. XXI, p. 96.
3. *Reg. Vat.* cit., n. 1527 (11 juil.) ; *Docum.*, n. XX, p. 95.

Ce sont Pierre Durand, curé de Caux[1], dans le diocèse de Cahors[2], et Pierre Bodet, curé du Lherm[3], dans celui de Toulouse[4]. Ajoutons le trésorier André Porcher[5] et quelques subalternes chargés de recueillir les fruits de la mense[6], et nous aurons nommé tous les membres de l'administration provisoire. Ainsi composée, cette commission remplaça l'évêque pour les actes de juridiction, l'officialité diocésaine pour la solution des litiges, le fisc et le trésor épiscopaux pour l'administration financière. Dans l'exercice de ces charges elle eut des pouvoirs plus étendus et des armes plus redoutables que l'évêque et ses ministres, car elle agissait au nom du pape[7].

Le 2 août, Jean XXII crut devoir aggraver les censures déjà promulguées et édicter de nouvelles peines, dont l'opposition faite à ses volontés pourrait expliquer la rigueur. Quiconque aura tenté de porter obstacle à l'exécution de la bulle apostolique, encouragé et secondé les opposants, fût-il évêque, archevêque et mieux encore, si, huit jours après la publication de la présente constitution, il n'a pas cessé son opposition, sera par le fait privé de ses fiefs, bénéfices, dignités, prélatures et autres avantages ecclésiastiques ou civils. Ses diverses possessions ou attributions retourneront de droit et de fait aux églises et établissements pieux dont elles dépendaient jadis. Les coupables seront inaptes à posséder à l'avenir un bénéfice quelconque[8].

1. Pierre Durand devint, en 1318, doyen de la collégiale de Castelnaudary. (*Docum.*, n. LXVIII, 2.)

2. *Reg. Vat.*, LXIII, n. 1165; *Docum.*, n. XXIV *bis*, p. 100.

3. *L'Herm* (Haute-Garonne), cant. et arrond. de Muret.

4. *Reg. Vat.* cit., n. 1164; *Docum.*, n. XXVIII, p. 103.

5. *Reg. Vat.*, CX, n. 669; *Docum.*, n. LIX *bis*, p. 181. Nous avons publié (*Docum.*, n. LXVIII, pp. 195-212) les comptes de ce personnage pendant les douze mois de sa gestion.

6. *Reg. Vat.*, LXIII, n. 1437; *Docum.*, n. XXVII, p. 103, et n. LXVIII (*passim*).

7. Ayguelin de Blaye et Bérenger d'Olargues cessèrent leurs fonctions en janvier 1318 (*Doc.*, LXVIII, 4, 6). L'abbé d'Alet et l'archidiacre d'Avallon administrèrent seuls le diocèse jusqu'au 24 juin 1318 (*Ibid.*, 3, 5). Les deux procureurs restèrent en charge jusqu'en mai et le trésorier jusqu'en juillet (*Ibid.*, 7, 8, 22).

8. *Reg. Vat.*, LXIII, 1438; *Docum.*, n. XXIX, p. 104.

Nous avons déjà soupçonné Gaillard de Preyssac d'avoir intrigué auprès du roi; nous croyons que c'est encore son hostilité que le pape veut briser ici. L'adversaire brava-t-il les foudres pontificales? Il nous paraît que non. Toujours est-il que les enquêteurs, ayant commencé leurs recherches sans être trop inquiétés, ne tardèrent pas à découvrir les preuves de sa mauvaise administration et en particulier les charges nombreuses dont il avait accablé la mense en faveur de parents ou d'amis.

Ces prodigalités, atteignant le chiffre de 12,000 livres, avaient reçu l'approbation de Clément V « qui, vaincu par des instances importunes ou, mieux encore, trompé par des allégations mensongères, avait consenti à les légitimer. Toutefois, reconnaissant son erreur, il était revenu sur sa première décision et l'avait désavouée par un acte public[1]. »

Jean XXII révoqua purement et simplement les concessions exorbitantes de Gaillard et de ses prédécesseurs (26 septembre)[2]. Il utilisa sur le champ la somme de 15,000 livres qui revenait à la mense, en créant les évêchés de Lavaur et de Mirepoix et les collégiales de Saint-Félix et de l'Isle-Jourdain. Les menses des nouveaux évêchés recevaient comme leurs aînées une dotation de 5,000 livres tournois; les chapitres collégiaux un revenu de 2,000[3]. Comme il restait encore de quoi entretenir deux collégiales, le pape les créa (22 février 1318) à Castelnaudary et à Saint-Etienne-de-Tescou[4].

(*A suivre.*) Abbé J.-M. VIDAL.

1. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 1012; *Docum.*, n. XXXII, p. 112.
2. *Loc. cit.*
3. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 641; *Docum.*, n. XXXI, p. 107.
4. *Reg. Vat.*, LXVII, nos 984, 985; *Docum.*, n. LI, p. 164, et LII, p. 170.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

UN DESCORT D'ALBERTET DE SISTERON.

Albertet de Sisteron appartient à cette phalange de poètes qui, au début du XIII[e] siècle, quittèrent leur pays et vinrent faire résonner en Italie les douces harmonies de la lyrique occitanienne.

Il nous reste de lui vingt pièces (chansons et tensons), d'où il est assez difficile de tirer des renseignements précis sur sa vie et ses pérégrinations dans l'Italie supérieure. Voici une allusion à une dame de Lombardie qui fut l'objet de ses chants :

Cansos, en Lombardia
Vuoill que fassatz saber
Que si· bella chausia,
En cui ai mon esper,
De mi li sovenria[1].

Nous retrouvons dans les vers suivants, adressés à la comtesse de Savoie, une autre allusion, malheureusement trop vague :

La pros comtessa guaya
de Savoya, quar gen
manten pretz e joven,
sal Dieus e sa lauzor
e Monferrat e·l Marques mo senhor[2].

1. C'est la première *tornada* de la chanson : *Atrestal*, v. *Lex. rom.*, I, pp. 496-7.

2. Mahn, *Gedichte*, 184. Cf. *Giorn. storico della letter. ital.*, XXXVI, p. 20, *n.* I, et XXXVIII, p. 148, *n.* 56.

Si nous ne pouvons suivre notre troubadour dans tous ses voyages en Italie, nous pouvons du moins affirmer qu'il se trouva un moment à la cour du marquis Malaspina. Conrad et Guilhem sont, en effet, mentionnés dans ses vers :

> Seingner Conrat Malaspina, desire
> Eu vos vezer car mol[t] n'aug ben dire[1].

Et ailleurs :

> Seingner Conrat, granz es vostra despesa
> Que poi'ades e creis vostra valor[2].

Ailleurs, enfin, le nom de Guilhem est accompagné de celui de Maria d'Auramala :

> Vas Na Maria d'Auramala...
> S'om per honrat faiz ofaners
> Ni per esser bos cavalers
> Deu estar entre·ls pros cabals,
> Guillems Malaspina es aitals[3].

* * *

M. P. Meyer a inséré au tome I de la *Romania* un descort anonyme emprunté au ms. Douce[4]; la même pièce est conservée dans le ms. *a*, où elle est attribuée à notre troubadour. Je n'hésite pas à accepter cette attribution, d'abord parce que la forme du descort atteste l'habileté d'un troubadour de la bonne époque, ensuite parce que cette attribution explique fort bien l'allusion finale :

> ... te·n vai,
> descortz, lai...
> al Marques gai...

1. Leçon de K, c. 129 v (*Molt es*).
2. Leçon de K, c. 120 r.
3. Leçon de K, c. 119 r.
4. *Romania*, I, p. 402.

M. P. Meyer a fait précéder la publication du descort des paroles suivantes : « Ce descort a tout l'air d'être l'œuvre d'un troubadour de l'époque classique. Il est adressé à un marquis dont le nom n'est pas donné. Est-ce le marquis par excellence, le preux marquis de Monferrat, Boniface? »

La conjecture de M. Meyer me paraît très vraisemblable. En effet, tout comme les Malaspina, les marquis de Monferrat reçurent la visite d'Albertet de Sisteron, qui fut aussi — il est du moins permis de le penser — avec la cour d'Este et la famille des Traversari, à Ravenne. Qui ne connaît la fin de la tenson échangée entre Albertet et Aimeric de Peguilhan ?

— N'Albertz, car es de beutat rais
Na Biatriz d'Est, on pretz nais,
Voill d'aquest plait jutge so que·s covenha;
Mas eu cre be que ma razon mantenha.

— N'Aimerics, a n'Emilla lais
De Ravenna, c'ades val mais
En totz bons faitz c'a pro domna covenha,
Lo jujamens e c'ab lo dreg se·n tenha[1].

Qui ne se souvient aussi de cette liste des dames qui faisaient en ce temps l'ornement de la Haute-Italie, dressée par Albertet dans *En amor truep*?[2] Mais nous ne voulons pas faire attendre plus longtemps au lecteur le texte de *a*.

ALBERTET DE SESTAIRO[3].

(*a*, p. 439.)

I. Bel m'es oimais
ab la douza sazon gaia
qe sia gais
e q'un gai descort retraia,

1. Monaci, *Testi ant. prov.*, Roma, 1889, col. 82. J'ai sous les yeux le texte de K, c. 193 r.
2. Cf. *Giornale storico*, XXXVIII, 141.
3. Mon intention étant de donner une leçon de *a*, et non une édition

c'uns iois verais
m'alegra·l cor et apaia,
qi·m ven e nais
de lei cui ioi e ben aia.

II. Per q'eu voil faire
e dir e retraire,
si com fis amaire,
tot quant a lei plaia;
c'al meu veiaire
bell'e de bonaire
es, e no·il platz gaire
avols gentz savaia;
ni lauzeniaire
vilan[s] mal parlaire
no pot dir ni braire :
es de null repaire.
. . . .
. . . .
Tal ioi don m'esclaire
voilla Dieu[s] q'eu n'aia :

III. q'e mos braz la tegna
un ser a ma guiza
e ver mi l'estregna
tota nua ses camiza.
Aquest ioi m'avegna,
que tan l'ai enqiza
e s'amar mi degna
mout ai bon'amor conqiza.

V. 6 malegra mon cor *et* apaia — 20-1 *La strophe se composant certainement de quatre parties symétriques, il manque ici deux vers. Le ms. Douce comble cette lacune comme suit :* ren que noil eschaia — et mas de belaire — 30 laurai —

---

critique du texte, je m'en tiens à ce ms. quant à la graphie et à la distribution des strophes. Je me borne à rejeter en note les leçons qui me paraissent sûrement fautives. Je ne crois pas utile de discuter les divergences, vraiment étonnantes, des deux textes : ce sera la tâche du futur éditeur d'Albertet.

IV. Q'ell'es valenz
bell'e gai'e corteza,
douc'e plazenz
e de tot ben apreza
e conoisent[z],
per qe'i ai amor meza
mas non es gent[z]
l'amor[s] egal devisa.

V. Q'eu mor aman
per lei tant la dezire,
e il non blan
mon mal ni mon martire,
ni fai semblan
que ren l'enueg ni'l tire,
don sui ben fols q'eu i ai m'amor miza.

VI. Mas il o fai
per essai,
per semblanza;
e non partrai
del seu plai
m'esperanza;
anz l'atendrai
tro qe n'ai'
alegranza,
car genzer es qe fos d'amor enqiza.

VII. ... ten vai,
descortz, lai
e t'enanza
al Marques gai,
car el fai
senz doptanza
son pretz verai,
de qe'm plai,
e s'onranza
a totz grazir d'Espagna tro q'en Franza.

Giulio Bertoni.

58 *Le ms. a* enqaslat (*la dernière lettre était d'abord une* r *qui a été exponctuée, puis remplacée par un* t). *La leçon du ms. Douce* ai car *est peut-être la bonne; on pourrait aussi corriger* encar — 66 e sobranza. *J'emprunte* e s'onranza *au ms. Douce.* — 67 *Le ms. Douce porte, au lieu de* Franza, Riza.

II

GLANURES LEXICOGRAPHIQUES D'APRÈS LE REGISTRE DES LAUSIMES DU CHAPITRE DE SAINT-SALVI (ALBI).

Il semble qu'il ne soit pas inutile de dire quelques mots du registre de lausimes qui a fourni notre petite récolte de mots peu ou pas connus des lexicographes.

Le chapitre de Saint-Salvi possédait d'innombrables fiefs, soit à Albi même et dans sa banlieue, soit dans la région cordaise (Cordes, Vindrac et Sarmazes), soit à Gaulène, commune de Saint-Julien-Gaulène, soit enfin à Marssac. A certaines époques qu'il ne nous est pas possible de déterminer — peut être à chaque changement de prévôt[1], comme pour les reconnaissances à chaque changement de seigneur et, dans tous les cas, à chaque mutation de tenancier — celui-ci comparaissait devant le prévôt ou son procureur, généralement un chanoine, qui lui baillait le fief à cens. Ce sont ces actes qui composent le registre.

On relève dans les lausimes trois sortes de fiefs : le fief censuel, le fief franc, le fief féodal[2].

Voici les trois formules qui les concernent :

A. *Fief censuel.*

Conoguda causa sia a totz homes que nos, Audoy Viguier, prebost de la glieia de moss. S. Salvi, per nos e per tot nostre capitol, donam e lausam a vos, Galhart de la Fon d'Albi, et a totz homes als quals vos volriatz, ab nostre cosselh, foras cavallier e clergue, las vostras mayos els obradors que tenetz de la dicha nostra glieia, en la paroquia de S. Afriqua, que s'teno ab las mayos d'en Guilhem Hugat et ab l'osdal dels

1. Le lausime qui suit, fait à B. d'Avisac, nous apprend que c'était au changement du prévôt.

2. Les auteurs ne distinguent que deux sortes de fiefs : le fief censuel et le fief féodal. Mais, comme on pourra le remarquer, il y a plus qu'une nuance entre le fief franc et le fief féodal.

heretiers d'en Peire Boscairol, et ab la carrieira cominal que te vas la porta de Roanel, et ab la plassa d'Albi, et ab las autras mayos que tenetz de l'ospital de S. Jacme de Roanel d'Albi. Tot...et c. de cel entro en abis, ab lors regotz, ab lors fermadors, ab lors ficadors, ab las taulas davant los digs obradors et ab totz lors autres apertienhs; ab xv d[eniers] e mealha r[amundenxs] d'Albi de ces cadans, a la S. Salvi, que soliatz donar a Tauphania, e servizi per be e per fe, et ab IX sols e VI d. r. d'Albi de reiracapte et ab nostras autras senhorias se i avenio. E sserem vonh guerens... et c...

Testes fuerunt domini Johannes Arribati, Johannes Bocherii dicte ecclesie S[ti] Salvii. Actum Albie, die XVII septembris.

B. *Fief franc.*

Conoguda causa sia a totz homes presens et endevenidors que nos, Audoy Viguier, prebost de la glieia de moss. S. Salvi, per nos e per tot nostre capitol, donam e lausam a fieu franc e honrat, a vos Bernat d'Avisac, mercadier d'Albi, filh que fos d'en Bernat d'Avisac, et a vos N'Auda Cola d'Albi, presens e recebens per vos e per los heretiers d'en Isarn d'Albi e de moss. Peire d'Albi, et a vostres heretiers e successors presens et endevenidors, et a totz homes als quals vos nils digs heretiers o volratz, ab nostre cosselh, foras cavalier o clergue, tot quant vos nils digs heretiers avetz en tot lo pueg de Grezas et el pertenement, en aita[1] manieira et ab aital condecio que se heretguias o faydimens y avenian, en tot o en partida e dedins los cofrontamens, que fos de nos e de la dicha nostra glieia, e que vos ni vostres successors ni heretiers nils heretiers dels davant digz, ni lors successors, no y aguessetz re; e sse murtres o laironissis se fazian, que es la meitat vostra e l'autra meitat nostra e de la dicha nostra glieia; e totas autras senhorias, majors e menors, e quals que sian, que so vostras e que nos ni la dicha nostra glieia no y avem re. Tot enticirament, on mielhs i es, herm e condreg, et on mielhs buolat e partit es, et on mielhs e plus plenieirament es contenguten las cartas de las partizos, fachas sa en reires entre la dicha nostra glieia e'n Vidal Boc, e retientas per la ma de M° Laurens Olric, sa en reires notari d'Albi; ab intrars et ab issirs et ab totz sos autres apertienhs, senes retenemen que non y fam de ces e ssenes tot reiracapte e ssenes totas autras senhorias que nos ni la dicha nostra glieia no y avem ni y retenem. Et ab aquesta carta metem vonh en tenezo et en [v]era et en temporal pocessio. Et ieu Bernat d'Avisac et ieu N'Auda Cola desus digz, per nos et e nom que desus, e per totz nostres successors presens et endevenidors, de grat e de bona voluntat, et am previst coratge, prendem e recebem de vos, moss. Audoy Viguier, prebost sobredig, aquest lausament, en la forma et manieira que desus es dig; e reconoissem vos, per nos et e nom que desus, que nos els sobredigz heretiers tenem e devem tener de la dicha vostra glieia e de tot vostre

capitol, a fieu franc e ourat, tot quant nos avem ni aver devem en tot lo pueg de Grezas, e mas junchas, de ginollis, las mias mas junchas entrepausadas entre las vostras mas, vos fam homenatge e vonh bayam en la vostra boca. Et aquest reconoissement e lausament, nos els davan digz e totz nostres successors presens et endevenidors, devem far, totas vegadas que preboide o fiuatier s'escanbiara, al so movement et a la requesta quel dig moss. lo prebost o sos successors presens et endevenidors a nos et als nostres ne fariatz. Volens et autreyans que se, en las cartas antianas que passadas ne sso, trobava hom may o mielhs de servitut, de senhorias, de covienlis que no fa ad aquesta, volem tornar ad aquelas, non contrastan aquest lausament ni reconoissement. Acta fuerunt hec in capitulo monasterii Sancti Salvii de Albia, die xx° mensis octobris, anno M° CCC° LVI°, illustrissimo principe domino Johanne Dei gratia rege Francorum regnante, in presentia et testimonio dominorum Petri Marlhac, Johannis Bocherii, presbyterorum dicte ecclesie dicti [Sancti] Salvii, Petri de Portu, presbiteri de Albia, et mei, Ramundi Vitalis, notarii auctoritate regia publici, qui requisitus hoc instrumentum recepi et hic scripsi[1].

On voit la différence qui existe entre le fief censuel et le fief franc. Le premier ne donnait au seigneur qu'un droit de directe avec les droits seigneuriaux qui en découlaient : lods, acaptes, reiracaptes, — il n'est question dans les lausimes de Saint-Salvi que des reiracaptes, — champart, tasque ou agrier, etc. Le fief franc comportait le droit de justice, la foi et hommage. Bien plus étendus étaient les droits seigneuriaux dans le vrai fief féodal; on en verra la nomenclature — c'est la plus complète que nous ayons jamais rencontrée — dans le lausime suivant :

C. *Fief féodal.*

Conoguda causa sia a totz homes que nos, Audoy Viguier, prebost... ..a vos Bernat Cotoli et a vos Isarn Cotoli, fraires, receben per vos e per G^m Cotoli, vostre fraire, et a totz homes als quals vos nil dig vostre fraire o volriatz, ab nostre cosselh, foras cavalier o clergue, la vostra eversana de terra a Maimac, per autre nom apelat del Pueg de Lega[2], que, sa en reires, conquistec en Guilhem Cotoli, vostre paire, que fo d'en Pos Braile, de Gaulena, e de sa molher, que s'te ab lo rieu Gaulenes e s'esten entro el mieg loc del rieu sobredig, et ab las terras vostras meteissas, et

1. Fol. 64 r°.
2. Peut-être *de l'Ega.*

ab aquelas dels Bordils, et ab las terras d'en Guilhem Becus et ab lo cami public de Gaulena; tot entieirament et cª, on mielhs es, ab albres dometges et salvatges, et ab intrars et ab issirs et ab totz sos autres apertienhs, ab las doas partz de una eymina de seguel, a la mesura mercadal de la pila d'Albi, de ces cadans, a la S. Jolia, et ab una galina de ces cadans, a Caramantrans, et ab la nostra part de l'alberga, et ab mieja carta de seguel comola, et ab mieja carta de civada comola, a la dicha mesura, de reiracapte, et ab las autras senhorias se i avenio. *Item* mai la vostra terra del loc apelat a Maimac el Pueg de Lega... ... *Item* per eissa manieira, vos donam e lausam lo vostre mas del Pueg de la Font que... s'te ab lo Pueg dels Canorgues et ab lo mas de Campels et ab l'estrada que mou de Valenssa e te vas Albi... las buolas o parto... *Item* per eissa manieira... una everssana de terra el mas de Perairols, que .. s'te ab la everssana de terra del Pueg de la Cabana... *Item* per eissa manieira... las vostras terras del mas de la Gardeta que... s'teno ab lo deves del senhor de Lescura... *Item* per eissa manieira,... la vostra terra et prat el Pueg de Peirairols que s'te ab lo rieu Gaulenes... e am lo rival de Fon vielha; tot entieirament... et ab clams, ab justecias, ab sancfoyzos, ab encorremens, ab comus, ab quistas, ab gachas, ab seguis, ab fors, ab conobres, ab la nostra part de l'alberga, ab meri e mixt empiri, ab homenatge, ab sagramen de fizeutat, et ab totas senhorias majors e menors e quals que sian, et ab totz nostres autres usatges de la dicha nostra vila de Gaulena e de la honor estan sotz nos. E sserem vonh guerens. E no o podetz donar a sobre ces. E tenem nonh per pagatz de tot quant hom nonh agut a ffar sa en reires, salvas nostras autras senhorias, se i avenio, d'aissi enant. Et ab aquesta carta metem vonh en tenezo. Et ieu Bernat Cotoli et ieu Isarn Cotoli, per nos e per lo dig Guilhem Cotoli, nostre fraire, prendem e recebem de vos dig moss. lo prebost aquest lausament d'aquestas pocessios sobredichas, en la forma e manieira que desus es dig, e reconoissem vos que nos o tenem e tener o devem de la dicha glieia de S. Salvi, ab ces et al reiracapte et a las autras senhorias majors e menors, et a la part de l'alberga, et als usatges quals que sian, on mielhs desus es dig; e que tot aisso desus dig es de la honor e de la senhoria e de la juridiccio de la dicha vostra vila de Gaulena et o es estat tant de temps que non es en memoria d'ome en contrari, e que la dicha glieia e vila de Gaulena a pertot meri e mixt empiri e tota senhora major e menor et a agut tostemps, de manieira que non es en memoria d'ome en contrari, segon que apar per us e per costuma, e per las cartas antianas que passadas ne so. Per que vos prometem, per ferma stipulacio que nos vos pagarem lo ces cadans, al dig terme, e la vostra part de l'alberga el reiracapte e las autras senhorias majors e menors els usatges quant s'i estaria. Et en signe de senhoria, mas junchas, de ginolhs, vonh fam manualment homenatge; e prometem vos, juran per Dieu e per los sanchs avangelis tocats de nostra propria ma corporalment, que nos

serem lials per tostemps a vos et a totz los autres senhors preboydes et a la dicha glieia et a tot vostre capitol per tostemps [1].

Cet acte est daté du 27 octobre 1355.

Le registre contient trois ou quatre autres lausimes de cette nature; les formules sont toutes invariables; ce sont certainement les actes les plus intéressants des 288 pages qui le composent. Il appartient aux archives départementales du Tarn; il est coté G 370 [2].

Adolhar et Azolhar, regarder vers.

Tog li mur so mejanssiers; els quals non deu aver bojal, ni veirial, us ni fenestra, per on la una part puesca vezer ni *adolhar* vas l'autra. (Fol. 33 r°.)

La paret es mejanssieira; el qual non deu aver trauc, bojal, ni veirial, us ni pertus, ni fenestra per on la una part puesca vezer ni *adolhar* vas l'autra. (Fol. 107 r°.)

Tog li meja so mejanssiers, e noy i deu aver trauc, bojal, veirial per on la una part puesca vezer ni *azolhar* vas l'autra. (Fol. 32 r°.)

Almoynieira (mayo), maison de l'aumônerie.

Los acaptes e senhorias so, las doas parts, de la dicha nostra glieia, el ters de la mayo *almoynieira* de la dicha glieia. (Fol. 9 r°.)

Alumenaire, celui qui alune, qui emploie l'alun.

La terra... a liei avenguda per laissa que lhin fe m^re Dorde del Noguier, *alumenaire* d'Albi. (Fol. 85 v°.)

Apertiehns, appartenances, dépendances. Rayn. donne *aperteincz;* M. Thomas a relevé *apertenhs* dans le Cartu-

1. Fol. 120 r°.

2. Les *lausimes* du chapitre de Saint-Salvi datent de 1355-1358. On ne sera donc pas peu étonné de relever, dans nos modestes glanes, des graphies communes au XIIIe siècle, mais qui n'étaient plus usitées au XIVe. D'autre part, les cens payables en argent sont indiqués en monnaies du XIIe ou du XIIIe siècle (ramondine, de Cahors, melgorienne) qui n'avaient plus cours, et depuis longtemps, en 1355. Nous ne voyons qu'une explication de ces deux faits; c'est que le notaire qui recevait les lausimes avait sous les yeux les actes antérieurs et qu'il les copiait en y apportant les seules corrections commandées par les changements survenus dans les noms des tenanciers, dans les confronts, etc., etc. Ce qui semblerait le prouver, c'est que les noms des tenanciers antérieurs, qui s'étaient succédé dans le fief, sont presque toujours rappelés. La formule : *que foro d'en...* revient à chaque instant.

laire de Vaour et dans les archives d'Agen (*Essais de phil. fr.*, p. 86).

Las vostras terras e las vinhas e las mayos... el loc apelat la Capela de Lescura... ab albres dometges e salvatges et ab totz lors autres *apertienhs.* (Fol. 13 r°).

ARETENER, retenir, se réserver.

Tal que nos i *aretenem* pasturals. (Fol. 6 v°.)

AREVIRONAR, environner.

Totz los valatz que *arevirono* aquesta vinha son d'aquesta vinha. (Fol. 83 v°.)

ARRIBADOR, lieu où les bateaux peuvent aborder. Cf. l'ancien français *ariveoir* et le nom de l'abbaye de *L'Arivour*, diocèse de Troyes.

Lo vostre molinal, al rieu de Colas e de rieu Barres,... ab mayos, cubertas, ab cabanas... ab *arribadors*, ab tot vostre profieg et ab totz sos autres apertienhs. (Fol. 13 r°.)

BERTRESCA, hangar, appentis. Rayn. ne donne que le sens de « bretèche, forteresse ».

Vos donam e lausam las vostras mayos e *bertrescas* que... s'teno ab la carrieira cominal que passa per la lissa. (Fol. 9 r°.)

A vos Phelip de S. Girma... las doas partz dels vostres dos obradors e de las *bertrescas* e de las taulas, dedins e deforas... denant la pila d'Albi. (Fol. 104 r°.)

BEZAL, rigole d'une rue, ruisseau. Cf. Levy, *Prov. Suppl. W.*, art. *bezal.*

Vos donam e lausam las vostras mayos de la carrairola de la Porcaria que... s'teno ab las mayos dels.., entro el mieg loc del *bezal* cominal. (Fol. 36 v°.)

BORDOLES (MOLIS), moulins destinés à moudre le seul froment[1].

Vos donam e lausam lo vostre molinal... ab molas, ab molis brusquiers e *bordoles.* (Fol. 14 r°.)

1. Dans l'*Inventaire raisonné des titres du chapitre de Sainte-Cécile* (Archiv. départ., G 101), on lit : « Accord contenant rachat du mou-« lin, sur la rivière du Tarn, du cotté d'Alby, joignant le moulin blanc, « sive bourdoulés. » Ces derniers mots nous ont permis de déterminer le sens de *Bordoles* et de *Brusquier*. Du Cange définit ainsi ces deux sortes de moulins : « Molendinus albus qui frumento molendo, quemadmodum « brunus qui siligini, seu annonæ mixtæ, molendæ destinatur. »

BORCIER, fabricant, marchand de bourses. Cf. Lévy, s. v°.

A vos Johan Raynaut, *borcier* d'Albi. (G. 371, f° 59 v°.)

BOTGUE, masure. Cf. Mistral, *bouge*.

Vos donam e lausam las vostras mayos de l'Ort de S. Salvi que s'teno ab los *botgues* d'en Berthomieu Fumet. (Fol. 98 r°.)

Vos donam e lausam I airal que s'te ab lo forn de Sarmazas et ab lo mur de la vila... et ab lo *botgue* que tenetz d'en Bertran de Salas. (Fol. 129 v°.)

BRUSQUIER (MOLI), moulin destiné à moudre le seigle et le méteil [1]. — Voy. BORDOLES.

BUEG, conduit destiné à recevoir les eaux ménagères.

El *bueg* de la teula el meja sobre lo *bueg*, que so entre aquestas mayos et aquelas de Vidal Bel, so mejanssiers. (Fol. 115 v°.)

CALM, terrain stérile. Cf. Mistral, *cam*.

Vos donam e lausam tota la vostra vinha que tenetz de nos en la *calm* del Castelvielh [2]. (Fol. 3 v°.)

CAMINIEIRA (ESTRADA), chemin pavé (?). Cf. Du Cange, STRATA.

... S'te, d'una part, ab Pueg Lonc e, d'autra part, ab lo Pueg de Busatieiras, e va entro l'estrada *caminieira*. (Fol. 128 v°.)

CAPDELAR, conduire (en parlant des eaux).

Las aigas d'aquestas mayos devo verdre d'aqui en aval vas la honor de... devo *capdelar* el cros que es el verdier. (Fol. 95 v°.)

CAPENINS, à l'intérieur.

Las quals mayos an d'ample, vas la carrieira drecha, XIII palms; els XIII palms an de prion, en ins, tres canas; e pueyss an d'ample, *capenins*, tro en lo verdier, catre canas. (Fol. 8 v° [3].)

CAPITEL ROMA, chapiteau roman.

Aquesta pocessio te se a fil, aissi coma li trau a plom et a linha del dig osdal bastit; e te entro la carrieira cominal de la Font de la Vinha en aissi que la fenestra dobla ab lo *capitel roma*. (Fol. 101 v°.)

1. Dans le même *Inventaire*, on lit : « Permission donnée par Guilhaume Petri, second de nom, évêque d'Albi, à Alric, de faire un moulin à meules brusquières. » (*Ibid.*)

2. Il existe dans maints départements méridionaux un certain nombre de lieux-dits désignés sous le nom de *la calm*.

3. Peut-être faut-il écrire *cap en ins*, en trois mots.

CARRAIROLA, ruelle. Cf. Lévy et Du Cange, s. v°.

Lo vostre osdal de la carrieira de Mᵉ Frances de la Favaria que s'te ab... la vouta o *carrairola* que es entre... (Fol. 98 r°.)

CASSIEU, CASSIO, droit de chasse et cabane, maison.

... Ab *cassieu* de lebres e de conilhs e de perlitz et ab totz sos autres apertienhs. (Fol. 105, v°.)

Tot lo pueg de... ab boxs, ab bartas, ab aigas, ab *cassieus*, ab pratz. (Fol. 68 v°.)

La meitat de tot lo pueg dels Canorgues... ab albres dometges e salvatges, ab bartas, ab *cassieu*. (Fol. 119 r°.)

Donam e lausam a vos, moss. Dorde de Berenxs, cavalier de Cordoas [1], una perpesa de terra el loc apelat a Pueg Calvel, ab albres dometges e salvatges et ab *cassio*. (Fol. 40 r°.)

CAURSENCA, pièce de monnaie de Cahors.

Ab sinc d. ramundencxs d'Albi e 1ᵃ *caursenca*. (Fol. 35 r°.)

CHAY, cellier. Cf. Du Cange, CAYA.

Las vostras mayos que s'teno... ab lo *chay* d'en R. Celet. (Fol. 93 r°.)

CLAM, droit seigneurial de clameur. Cf. Du Cange, CLAMA.

Vos donam et lausam la vostra terra e prat el pueg de Perairols... ab *clams*, ab justecias, ab sancfoyzos, ab incorremens, ab comus, ab quistas, ab gachas, ab seguis, ab fors, ab conobres, ab la nostra part de la alberga, ab meri e mixt empiri, ab homenatge, ab sagrament de fizeutat, et ab totas senhorias majors e menors. (Fol. 120 v°.)

CLEDIS, claie. Cf. Raynouard, CLEDA, II, 412.

El *cledis* que es entre aquelas mayos et aquelas d'en... es mejanssier(s). (Fol. 99 v°.)

E las parets, e las pilas els *cledisses* que so entre aquestas mayos et aquela del dig...so totz d'aquestas vostras mayos. (Fol. 80 r°.)

CODERC, pâturage, pacage, devant de maison où paissent et picorent agneaux et poules. Cf. Rayn., II, 428, I.

Lo vostre ortal dedins la vila de Gaulena que s'te ab lo valat de la vila... et ab lo *coderc* del forn de Gaulena. (Fol. 125 v°.)

CODERCIER, CONDERCIER, tout ce dont le contrat donne l'usage. Cf. Du Cange, CONDERCERIUS.

Tot enticirament, on mielhs i sso las dichas mayos e la cort e la meitat del potz ab lo *codercier*, de cel entro en abis. (Fol. 48 v°.)

1. Ce Dorde de Brens était coseigneur de Tonnac. Cf. *Extraits de registres de notaires, documents des* XIVᵉ-XVIᵉ *siècles*, par M. Charles Portal.

Tot entieiramen, on mielhs i es, el logal en que es, herm e condreg, terras e pratz, boxs, bartas, aigas, azagadors, paissieu, ademprieu, pesquier, clapiers, pradals, albres dometges e salvatges, mayos e tot autre *codercier*. (Fol. 128 v°.)

Donam e lausam a vos... las vostras terras e las vinhas e las mayos que s'i teno... e tot l'autre *condercier* que y es. (Fol. 14 r°.)

COFRONTAMEN, limite. Cf. Levy, s. v°.

Ab aital condecio que se heretguias o faydimens y avenian, en tot o en partida e dins los *cofrontamens*, que fos de nos e de la dicha nostra glicia. (Fol, 64 r°.)

Dins aquels *cofrontamens* e limitamens so los fiutiers que o teno als deymes e primicias de vos. (Fol. 100 v°.)

CONDREG, fém: CONDRECHA, herbeux, cultivé (lieu). Cf. Rayn., CONDRECH, II, 428.

Donam e lausam a vos, Amblart de Roffiac... tot lo vostre mas apelat de S. Salvi, *condreg* et herm e deymes e primicias. (Fol. 100 r°.)

Ab box, bartas, terras, aigas, pratz, azagadors, hermas, *condrechas*. (Fol. 120 v°.)

CONILHA, femelle du lapin.

Ab cassieu, ademprieu de conilhs e de *conilhas*. (Fol. 117 r°.)

CONOBRE, corvée (?) (*cum opera?*).

Ab dos d. tornes et ab la meitat de I *conobre* de ces cadans. (Fol. 68 v°.) — Voyez aussi au mot *clam*.

CONQUIST, acquisition. Cf. Rayn., V, 19, s. v°.

Et aisso es del *conquist* de moss. Pos de Paulinh. (Fol. 6 v°[1].)

CORS E DE FUOC E DE LOC (DE), formule servant à exprimer qu'on est l'homme-lige du seigneur.

Nonh tenem be per pagatz e nonh fam per nos e per los homs de vostra glieia, *de cors e de fuoc e de loc*. (Fol. 124 r°.)

CUBERTA (?)

Volem que y puscatz pescar aitant quant dura la honor d'en... entro el mieg loc de Tarn, ab aquesta manieira et aquesta condecio que degun hom non i puesca far gitat, ni nul empachier, ni deguna *cuberta*, exceptat a nos et a nostra glieia. (G. 371, f° 59 v°.)

DENT, crête ou angle d'un mur.

Te e dura [l'airal] de la *dent* del vostre mur entro e lor de la vista sotirana de las mayos. (Fol. 98 r°.)

1. Le verbe *conquistar*, avec le sens d'acquérir, est fréquent dans les *lausimes*.

DESQUIER, fabricant ou marchand de corbeilles.

La sua vinha del camp de Sta Marciana, que fo d'en Ramon Gui, *desquier*. (Fol. 27 r°.)

DOBLA, fosse. Cf. Du Cange, *Dobla*.

La *dobla* que es entre aquestas mayos et aquelas de Berthomieu Pradelh es tota d'aquestas mayos. (Fol. 102 v°.)

DOGA, rue longeant le rempart ou le fossé.

Vos donam e lausam las vostras mayos... que s'teno ab la *doga* del Viga. (Fol. 25 r°.)

Las aigas que verdo dessus, davas la *doga* del valat, devo correr en aval. (Fol. 38 r°.)

EMPIRI MERI E MIXT, droits de justice haute et basse[1]. Voyez CLAM.

ENCORS, biens saisis, confisqués.

Que lo dig som paire conquerec dels *encorsses*. (Fol. 43 r°.)

ENRODA (?).

Lo vostre molinal... ab mayos, cubertas, ab cabanas, *enrodas*, ab molis. (Fol. 14 r°.)

ENTRANAZO[2] (?).

Estiers los mejas del porge... de cel *entranazo*, tot de cel entro en abis, so... (Fol. 37 v°.)

ENTREFORC, carrefour. Cf. Levy, s. v°.

La meitat dels vostres obradors e dels soliers... e l'*entreforc* de S. Africa. (Fol. 48 v°.)

ESCAVA, senne, traîne, sorte de filet. Cf. Levy, s. v°.

Tot gitat d'*escava* e senhoria, fusta de albres e tota senhoria que avengues. (G. 371, f° 19 v°.)

ESTATGA, étage. Cf. Du Cange, ESTAGGA.

Vos donam e lausam las suas mayos de paret de peira cubertas de lausa... ab II *estatgas* e II ortz. (Fol. 119 v°.)

EVERSSANA, jachère. Cf. Du Cange, VERSANA, et Godefroy, VERSAINE.

Que s'te ab la vostra *everssana* de terra del vostre mas de Selhonac. (Fol. 101 v°.)

La sua *everssana* de terra del mas del Bosquet. (Fol. 118 r°.)

1. C'est le *merum et mixtum imperium* des vieux textes latins, le *mere et mixte empire* du vieux français.

2. Faut-il lire *entravazo* ou bien *entr'anazo*?

FERMADOR, barrière, clôture.

Vostras mayos... ab lors regotz, ab lors *fermadors*. (Fol. 6 rº.)

FICADOR, pieu de clôture. Voir Rayn., FICAR.

Lo vostre osdal... ab lors paretz e mejas, et ab lors gitatz et ab lors regotz, fermadors, *ficadors*. (Fol. 11 vº.)

FIL (A), sur l'alignement.

Aquesta pocessio te se *a fil* coma li trau a plom et a linha del dig osdal bastit. (Fol. 105 vº.)

FIUTIER, feudataire. Cf. Rayn., III, 294, nº 45. Voir COFRONTAMEN.

FOR, droit seigneurial. Voy. *Clam.*

FORNILHIER, lieu où l'on met le bois pour chauffer le four (*fornilha*).

Vos donam e lausam... quatre palms... del nostre *fornilhier* que es davant lo nostre forn de S. Salvi. (Fol. 21 vº.)

GITAT, rigole d'écoulement (?). Voy. FICADOR.

GITAT, jet d'outils de pêche (?) Voy. CUBERTA et ESCAVA.

GOT, rigole d'écoulement d'une fontaine.

Que s'te ab lo pueg de la Canorga, lo *got* e mieg, et am las terras de la Cramaria, lo *got* e mieg. (Fol. 119 vº.)

GOTI, même sens que GOT.

Que s'te ab lo *goti* de sus la font. (Fol. 119 vº.)

GOTIEU, même sens que GOT.

Una pessa de prat, desotz la fon Sarrada, que s'te ab lo *gotieu* de la font. (Fol. 117 rº.)

Una pessa de terra e de prat... que s'teno ab lo *gotieu* que part de la font del Boco. (Fol. 117 rº.)

GROLIER, savetier. Cf. Du Cange, GROLERIUS.

Que s'te ab l'ort d'en Alari Marcenc, *grolier*. (Fol. 12 vº.)

Que s'te ab l'ort d'en Alari Marssenc, lo *grolier*. (Fol. 15 rº.)

HONRAT (FIEU). Se dit d'un fief donné par un seigneur à un autre seigneur.

Donam e lausam *a fieu honrat*, a vos Brenguier de Padiers, donzel. (Fol. 103 vº.)

IEISSET et YESSET, issue, chemin.

Vos donam e lausam la vostr' afenil e l'ort... que s'teno ab l'*ieisset* cominal. (Fol. 12 rº.)

Voy. INTRATGE et ISSIRMENT.

INTRATGE, entrée.

Vos donam e lausam tres canas e I palm del vostre airal, davas carrieira, que s'te ab *l'intratge* de l'ort per on issian los effans d'en... (Fol. 26 rº.)

Aquest ort a ieisset et *intratge* e plenier passatge per l'ort d'en... (Fol. 95 vº.)

ISSIRMENT, sarment. Cf. Rayn., SERMENT, V, 208, I.

Vos donam may intratge et yesset el loc en que puscatz far saumadas et *issirmentier* en que tengatz vostre *issirment*. (Fol. 97 vº.)

ISSIRMENTIER, remise pour le sarment. Voir ISSIRMENT.

JOHANADA, feu de la Saint-Jean, lieu où s'allumait ce feu.

Donam et lausam a vos Frances de Lagrava. . la vostra vinha de la Vasieira que s'te ab la vinha dels heretiers d'en Johan Camchausier et ab la *johanada* del Pueg petit.

JUT, juge.

Que s'te ab la fenil et ab l'ort de moss. Bernat Coloma, *jut* d'Albi de nostre senhor lo rei. (Fol. 12 rº.)

LIAIRE DE LIBRES, relieur.

Que s'teno ab las mayos... de Mre Amblart Marnhac, *liaire de libres*. (Fol. 24 rº.)

MAIRUELL (?).

Que s'te ab lo pas de S. Amaran, enaissi coma esta lo *mairuell* de la costa de Grezas, entro e la font. (Fol. 6 rº.)

MAYONIL, maisonnette.

Lo vostre mas del pueg de la Font... ab albres dometges e salvatges, mayos, *mayonils*, ortz, pratz et landas. (Fol. 120 rº et vº.)

MERCADAL (MESURA), mesure marchande.

Ab una carticira e mieja de civada, a la mesura *mercadal* de la pila d'Albi. (Fol. 7 rº.)

ORTAL, lieu en nature de jardins.

Vos donam e lausam dos ortz que tenetz de nos e l'*ortal* de Gaulena. (Fol. 122 rº.)

OSDALIER, hôtelier. Rayn., HOSTALIER, III, 544, 3.

Vos donam et lausam a vos, Fulcran Romieira, *osdalier* d'Albi. (Fol. 10 v°.)

PAISSIEU, pâture, tout ce qui se paît. Cf. Du Cange, PAISSO.

L'autra meitat de tot lo mas de la Draparia... e dels homes e de las femenas e dels boxs e de las aigas e dels cassicus e dels payss e dels *paissieus*... retenem a nos. (Fol. 103 r°.)

PALASTRATGA, fermeture, clôture (?) Cf. Du Cange, PALERIA.

Totas las vostras mayos que... s'teno... ab la *palastratga* de las mayos d'en... entro a la *palastratga* del yeisset, davas la carrieira cominal...; laqual *palastratga* es mieg e mieg a vos et a las dichas mayos. (Fol. 38 r°.)

PAYSS, pâturage dans les forêts. Cf. Du Cange, PAYSSONNA. Voy. PAISSIEU.

PEIRENH, bâti en pierre.

Els digs airals e las taulas teno de la pila entro el tieg de las vostras mayos *peirenhas*. (Fol. 111 v°.)

PERPREZA, contenance, superficie de terrain. Cf. Du Cange, PERPRESIA.

Vos donam e lausam las vostras tres *perprezas* de terra el pueg de Foys. (Fol. 8 r°.)

Vos donam e lausam a vos, Bernat Guiscart, la vostra *perpreza* de terra el pueg de Foys. (*Ibid.*)

PESCADORS (APERTIENHS), accessoires de pêche.

La vostra terra el pesquier... a Cantapau. Tot entieirament... entro el mieg loc de Tarn ab totz sos autres *apertienhs pescadors*, so es ab totas tesuras. (G. 371, f° 19 v°.)

PEZENHA, maison *bâtie en pisé* (?)[1].

Vos donam e lausam las suas mayos de paret de peira, cubertas de lausa, *pezenhas*. (Fol. 119 v°.) Cf. ci-dessous TIEG.

PLOM ET A LINHA (A), suivant l'alignement. Voy. FIL.

PROBOIDE, prévôt.

Devetz nonh esser bos e lials... a nos et autres successors *proboides*. (Fol. 6 v°.)

1. Nous avons rencontré souvent, dans les actes notariés du XVII[e] siècle, l'expression *maison en pèseigne*.

REGOT, ruisseau destiné à recevoir les eaux d'une maison.

Lo vostre osdal... tot entieirament, de cel entro en abis, ab lors paretz e mejas, et ab lors gitatz, et ab lors *regotz*, fermadors, ficadors... (Fol. 11 v°.) Voy. VERDRE.

RETIENT, retenu, reçu, en parlant d'un acte.

Ab aquesta carta metem vonh en tenezo, en la manieira et en la forma que s' conte en la carta del acessamen a vos fach, *retienta* per M[re] Guilhem Arbric, notari d'Albi. (Fol. 12 r°.)

La carta del lausiment que moss. Peire Borcier, prebost,... ne fe a fieu honrat al dig Bertrand de Padiers mosh. paire... retienta per la ma de maestre Berthomieu Vierna. (Fol. 103 v°.)

REVERONAR, environner. Rayn., REVIRONAR, V, 551, 7.

Tot li valat que la *reverono* so mejanssiers. (Fol. 57 v°.)

REVIRONDA (?) Cf. Rayn., V, 552, I, n° 8.

Tot li mur de la *revironda* so d'aquestas mayos. (Fol. 26 r°.)

RODORIEIRA, lieu planté en redoul (corroyère).

La vostra pessa de terra... que s'te ab la *rodorieira* d'en Ademar Gordonias. (Fol. 129 r°.)

SALVAIZINA, sauvagine. Rayn. SALVAGGINA, V, 147, 3.

Ab cassieu, ademprieu de conilhs e de conilhas e de totas autras salvaizinas. (Fol. 149, r°.)

SEGUI, droit seigneurial obligeant le vassal à suivre le seigneur à la guerre. Cf. Du Cange, SEGUA. Voy. CLAM.

SENREIRES, naguère (pour *sa en reires*).

Vos donam e lausam la vostra pessa de terra e de bosc... que, *senreires*, fo de moss. Brenguier Andrieu. (Fol. 117 r°.)

SIEU, soit (conjonction).

Els mejas que so entre aquestas mayos, *sieu* de teula o de terra... so... (Fol. 102 v°.)

TESURAS, filets de pêche. Cf. Du Cange, TESURA. Voy. PESCADORS.

TIEG, partie du toit qui fait saillie sur la rue, terrain de la rue compris entre l'aplomb de cette saillie et le mur de la maison.

Els digs airals e las taulas teno de la pila entro *el tieg* de las vostras mayos peirenhas. (Fol. 111 v°.)

TORNES NEGRE, monnaie, tournois en cuivre[1].

Ab XVIII d[eniers] de *tornes negres* de Tors, entre tot de reiracapte. (Fol. 128 v°.)

TRENCADA, tranchée, chemin creux, lit desséché d'un ruisseau.

La vostra terra del claus, otral pon, que s'te ab la *trencada* que part del Montelh e te vas la Vernha. (G. 371, f° 24 v°.)

UNIVERSARI, fondation pour un anniversaire.

E d'aquest reiracapte e senhorias es la meitat de la Taula e l'autra meitat del *universari* de maestre Mauri Amat. (Fol. 17 r°.)

D'aquest ces... es la meitat del *universari* d'en Beneseg de Polanh e l'autra meitat del universari general que hom fa cantar, en la dicha nostra glieia, lo mars apres Pasquetas, per los befachos. (G. 371, f° 29 r°.)

VENDEMIADOR, journée de vendangeur.

La carta part de I vendemiador de ces cadans a la S. Salvi, que solia donar a Nadal senes *vendemiador*. E sia causa conoguda que aquesta part que aquest *vendemiador* solia donar fo acessat en aquest ces. (Fol. 43 v°.)

VERDRE, couler vers.

L'aiguieira en que caso e *verdo* li regotz... es mejanssieiramen a vos et... (Fol. 11 v°.)

El regot que es sobre aquestas mayos devo *verdre* sus. (Fol. 93 r°.)

VIAIROL, VIAIRO, sentier.

La vostra vinha que s'te... ab lo *viairo* que va vas lo bosc de... (Fol. 3 r°.)

La vostra terra de la Cepa que s'te ab la vinha d'en... lo *viairol* e mieg. (Fol. 57 v°.)

VIELH (de), autrefois, depuis longtemps.

Que s'te ab la vostra autra terra que i aviatz *de vielh*. (Fol. 76 r°.)

VOUTA, ruelle[2].

Lo vostre osdal que s'te ab la *vouta* de Bonacumba. (Fol. 11 r°.)

Aug. VIDAL.

1. Par opposition au denier blanc ou d'argent.
2. Le mot n'a pas encore disparu du vocabulaire albigeois.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

R. DE BOYSSON. **Etudes sur Bertran de Born, sa vie, ses œuvres et son siècle.** Paris, Picard ; Toulouse, Privat, 1902 ; in-f° de XIX-419 pages.

Il semblera sans doute étrange que l'on puisse écrire sur B. de Born un volume de plus de 400 pages sans s'être livré d'abord à quelques recherches originales. Il en est pourtant ainsi : ce livre, comme l'a fort bien qualifié M. A. Leroux, dans le dépouillement du périodique où il a d'abord paru (cf. *Annales*, XIII, 402), est un livre de vulgarisation, où abondent les hors-d'œuvre[1]. Ceux-ci sont empruntés à des manuels récents ou à des ouvrages vieillis et généralement tendancieux (Cantù, Montalembert, L. Gautier, *La Chevalerie*) ; les premiers n'ont pas suffi à corriger la fâcheuse influence des seconds, corroborée peut-être par quelques anciens préjugés. Il ne faut donc pas s'étonner si le XIIe siècle apparaît à M. de B. comme une époque idéale, où l'influence combinée du christianisme et des véritables (?) institutions féodales assignait à chacun sa place légitime dans la société et lui assurait la dose de bonheur compatible avec la condition terrestre (voy. pp. 18 et 22). « Noblesse, clergé et menu peuple vivaient dans une égale

1. A l'édition de M. Thomas sont empruntés les éléments de datation des pièces et les identifications de personnages historiques ou légendaires qui y sont cités ; aux extraits du cartulaire de Dalon, publiés par le même, les renseignements sur la famille du poète. M. de B. n'a pas connu l'important travail de M. Boissonnade (*Annales*, VII, 275) qui lui eût permis de préciser certaines dates.

indépendance.... dans un esprit d'union que les documents contemporains rendent peu contestable... Cette société chrétienne détestait surtout le capitalisme; la noblesse ne cherchant pas à multiplier ses richesses à l'aide des procédés de la société juive. » (p. 28) Généreux, désintéressés, « les chevaliers étaient toujours prêts à donner le secours de leurs armes aux causes dignes de leur enthousiasme » (p. 93); aussi le monde vivait-il dans une réconfortante atmosphère de loyauté et d'honneur, guidé par cette « idée chevaleresque, incompatible avec l'égoïsme absorbant des Musulmans », inconnue également des Anglais, des Américains, des Napolitains, des Russes, des Grecs, des Turcs, mais qui vit encore chez nous, « perpétuée par l'esprit militaire, et vibre encore chez les Espagnols, les Allemands, les Hongrois et les Piémontais ». (P. 328-9.)

B. de Born ne déparait point cette enviable société. Celui qu'on pourrait prendre, d'après ses œuvres mêmes, pour un *condottiere* sans scrupules, aimant la guerre pour les bénéfices qu'il en retire[1], devient un patriote, un représentant de l'idée nationale, aussi désintéressé que clairvoyant, regrettant la brillante et débonnaire dynastie des ducs d'Aquitaine (pp. 51 et *passim*), combattant dans les Plantagenêts une dynastie étrangère qui opprime le pays, luttant sans trêve pour le maintien des « coutumes méridionales »... « Cette affection des Aquitains pour la dynastie des Guillaume se retrouve dans *tous* les sirventés de B. de Born » (p. 372). Personne, jusqu'ici, n'avait rencontré chez le troubadour la moindre mention ni des princes « aquitains », ni des « coutumes méridionales ». C'est qu'on avait mal cherché. M. de B., qui prétend ne s'appuyer que sur les textes (p. 72), peut alléguer, sinon tous les sirventés de B. de Born (avouons qu'il y a dans ce *tous* quelque hyperbole), au moins un vers. Le poète n'y nomme pas, il est vrai, les princes aquitains, mais il se proclame le défenseur de ces coutumes, que lesdits princes, M. de B. l'affirme, avaient toujours respectées. Ce vers, qui avait passé jusqu'ici inaperçu, se trouve dans une pièce (éd. Thomas, p. 131) où le poète, opposant la « vieillesse » à la « jeunesse », les définit l'une et l'autre; la vieillesse, ce sont pour lui toutes les petitesses, toutes les vilenies, et la jeunesse

1. C'est l'idée que j'ai récemment développée, en l'appuyant d'exemples topiques (*Revue des Deux-Mondes*, 1er oct. 1899, pp. 551-9).

les qualités aimables et brillantes, qui toutes dérivent d'une seule, la générosité[1]. Celui-là, dit le poète, « *joves se te quan prol coston ostatge* ». Un simple philologue comprendrait : « Celui-là est jeune qui dépense beaucoup pour héberger » (ses amis et ses fidèles, sans aucun doute), et ce sens est confirmé par le reste de la strophe. M. de B. voit plus haut et plus loin; il n'a malheureusement pas jugé utile de nous dire où il a trouvé ce sens de *ostatge*, sur lequel il édifie toute sa conception du rôle et des œuvres de B. de Born[2].

Cette pièce n'a vraiment pas porté bonheur à M. de B. Je viens de la résumer d'un mot : c'est le cri du cœur d'un chevalier de fortune, d'un « soudadier », comme dit M. Clédat, que ne hante aucun souci de moralité ni de bien public, et qui ne met rien au-dessus d'un riche jetant l'or par les fenêtres, — parce qu'il en ramassera sa part. M. de B. voit dans cette poésie « si sage et si mesurée (!) dans les nobles pensées qu'elle exprime » (p. 361), une sorte de testament. Il se représente le châtelain d'Hautefort, vieilli et lassé, rassemblant autour de lui ses fils, leur disant « tout le bien qu'un riche seigneur et une prudente châtelaine doivent accomplir autour d'eux, tout le mal qu'il faut savoir éviter ». On ne croirait pas après cela que M. de B. a le courage de reprocher à Mary-Lafon, à Laurens et même à A. Thierry leur romanesque conception du « Tyrtée du moyen âge[3] ».

Il y a une partie du livre de M. de B. qui eût pu rendre de véritables services, qui en rendra peut-être quelques-uns au grand

1. On sait que cette idée a été répétée par les troubadours avec une désespérante insistance; voyez Zingarelli, *Documentum liberalitatis*, 1903.

2. Ce vers est devenu l'épigraphe du livre de M. de B.; il avait, à vrai dire, bien mérité cet honneur, étant donnés les services qu'il lui avait rendus. — *Hospitagium* signifie parfois, il est vrai (voy. *Du Cange*, *s. v°*, 3 et 4) « jus capiendi ligna *hospitio* construendo vel reparando » et « tributum quod pro *hospitandis* mercibus exsolvitur »: mais comment, de ces deux acceptions, qui du reste ne fournissaient ici aucun sens, tirer celle de « coutumes » en général ?

3. J'abandonne volontiers les deux premiers à la judicieuse critique de M. de B., mais je lui demande grâce, dans l'intérêt même des idées qu'il défend, pour le troisième. Je ne vois pas bien, en effet, la différence qui sépare « le grand patriote vanté par A. Thierry comme ayant voulu chasser les Anglais de France » du « fier Aquitain qui déteste le roi d'Angleterre comme le roi de France » (p. 51), qui « lutte pendant quarante ans pour les coutumes de son pays... » et pour « rendre l'indépendance à sa chère Aquitaine » (p. 110).

public : c'est la traduction, à peu près complète, si je ne me trompe, des œuvres du poète. Je reconnais que la tâche était ardue, je loue M. de B. pour les efforts qu'il s'est imposés; mais force m'est de reconnaître qu'ils ont souvent été vains. Le grand tort de M. de B. est de ne pas assez douter; il n'y a pas dans l'interprétation de ces redoutables textes la trace d'une hésitation, d'un embarras; aussi traduit-il généralement d'une façon très inexacte; les contre-sens même ne sont pas rares sous sa plume. M. Thomas, dont l'édition a été son guide constant, sinon unique, verra avec tristesse tout ce qui manque à son commentaire et à son glossaire pour que cette édition soit vraiment à la portée des lecteurs « laïques ».

Tout ce qui, en dehors de B. de Born, concerne la littérature provençale, est sans valeur, M. de B. ayant ignoré, de parti pris, semble-t-il, tous les travaux modernes, et puisé presque tous ses renseignements dans le livre de Millot, dont il suffit de rappeler la date (1774). Il me reste à exprimer le regret de voir dépensé en pure perte un zèle très louable, qui, guidé par une meilleure méthode, appliqué à d'autres sujets, pourrait produire d'estimables travaux. A. JEANROY.

Jean DE JAURGAIN. — **La Vasconie. — Etude historique et critique sur les origines du royaume de Navarre, du duché de Gascogne, des comtés de Comminges, d'Aragon, de Foix, de Bigorre, d'Alava et de Biscaye, etc., de la vicomté de Béarn et des grands fiefs du duché de Gascogne**[1]. Deuxième partie. Pau, imp. Garet, 1902; in-8° de XVIII-625 pages.

Le second volume du livre de M. de Jaurgain est de ceux qu'il est bien difficile d'analyser. Après une courte introduction destinée à rappeler sommairement les origines des principaux fiefs de la région, l'ouvrage est formé tout entier d'une série de notices consacrées aux familles de la féodalité gasconne et pyrénéenne. C'est, en somme, une sorte d'*Art de vérifier les dates* pour cette partie de la France.

L'auteur a étudié son sujet avec beaucoup de soin et de cons-

1. Cf. *Annales du Midi*, 1899, pp. 501-508.

cience, et s'est livré à des recherches très étendues à travers les documents imprimés et manuscrits. Il ne semble pas que beaucoup de pièces gasconnes antérieures au xiv[e] siècle puissent lui avoir échappé, sauf le cas où l'on remettrait la main sur certains cartulaires dont les érudits du xvii[e] et du xviii[e] siècles n'ont donné que des extraits.

Ces documents étaient d'ailleurs assez ingrats, et la tâche devant laquelle n'a pas reculé M. de J. était malaisée. On sait que pour le sud-ouest de la France il n'y a à peu près pas de sources narratives. De courtes annales d'Auch, l'*Historia Condomensis* dont la première partie est fabuleuse, quelques fragments semi-judiciaires comme les *Initia Madirensis monasterii*, une ou deux généalogies insérées dans des cartulaires. et c'est tout. Les textes diplomatiques sont plus nombreux, mais se présentent dans des conditions particulièrement défavorables, sous la forme de notices généralement sans dates, conservées dans des cartulaires qui eux-mêmes ont souvent disparu et ne sont plus connus que par des copies modernes. Quelle valeur peut-on attribuer à ces notices? C'est une question à laquelle M. de J. ne donne pas de réponse. Il est à croire qu'il se l'est posée pour les divers documents allégués par lui[1], et que ses conclusions ont été favorables à ces documents. Mais le lecteur aimerait parfois à être un peu renseigné. Pour les détails que l'on trouve d'ordinaire dans les textes diplomatiques, et qui se rapportent à l'objet même de l'acte, on peut supposer que les rédacteurs de notices analysaient avec exactitude les chartes qu'ils avaient sous les yeux. Mais il est des indications (mention de parenté entre deux personnages par exemple), qui pourraient être un commentaire et non une transcription du texte primitif. Il est enfin des mentions qui ont le caractère de notes historiques, et qui, dans des documents d'une autre région, seraient franchement suspectes. C'est pour celles-là surtout que l'on est tenté de se demander si elles ne sont pas du fait des compilateurs de notices. Ce n'est pas à dire pour cela qu'elles soient sans valeur, mais elles n'ont plus que le caractère de textes narratifs, non de textes diplomatiques et en quelque sorte juridiques. On aurait besoin par conséquent de savoir au moins à quelle date le cartulaire qui les contient a été compilé, car il est clair qu'une note du xv[e] siè-

1. Cf. p. ex. la discussion de la p. 301, n. 2.

cle aura pour un fait du XIe une importance infiniment moindre qu'une notice transcrite au XIe siècle même. M. de J. est, à cet égard, beaucoup trop sobre de détails.

L'absence de dates certaines dans les documents utilisés a tout naturellement les plus fâcheux effets dans des recherches généalogiques et chronologiques. M. de J., en combinant les divers documents, les diverses mentions d'un même personnage, a cru pouvoir fixer des dates tout au moins approximatives. Mais là encore il se garde bien d'expliquer par quels procédés il est arrivé à la détermination de ces dates, et par suite le degré de vraisemblance qu'elles peuvent offrir. Cette série d'approximations n'est pas sans offrir quelque chose d'un peu choquant. Je prends au hasard dans la série des comtes d'Armagnac (p. 143 et suiv.) : Bernard I le Louche fonde *vers* 956 le monastère de Saint-Orens; son fils, Géraud I, est âgé *d'environ* cinquante-cinq ans, *vers* 1011; sa veuve se remarie *vers* 1014; de sa première femme, répudiée ou morte avant 1011 [1], il a une fille, mariée *vers* 1020... Pour Bernard II Tumapaler, fils de Géraud, on a une ou deux dates certaines, mais celui-là encore, âgé de dix ou onze ans [2], assiste *vers* 1022 à la fondation du monastère de Saint-Pé-de-Generez; il fonde *vers* 1050 le monastère de Saint-Mont, et meurt *vers* 1090. Son fils Géraud II donne *vers* 1065 une charte pour Saint-Mont; il se marie *vers* 1087, et meurt *vers* 1095... On pourrait multiplier les exemples de ce genre. Le lecteur, à chaque date, est tenté de se dire : comment sait-il cela ? L'inexactitude d'une de ces dates entraînerait-elle celle de beaucoup d'autres? Les documents gascons du XIe siècle ne sont pas tellement abondants que pour chacun d'eux M. de J. n'ait pu indiquer les dates extrêmes qu'il convenait de lui attribuer, ou les raisons de le placer *vers* telle ou telle époque. Le volume en eût peut-être été un peu grossi, mais les raisons que M. de J. pourrait invoquer en faveur de ses opinions chronologiques doivent être fort bonnes, à en juger par le soin et la grande connaissance du sujet qui caractérisent son travail : l'on eût eu plaisir à les connaître et à les apprécier. Il est d'ailleurs bien évident que cette critique ne porte que sur les pages consacrées aux évènements des Xe et

1. Est-ce une date certaine ou la date indiquée un peu plus haut comme approximative?

2. Ce qui ne paraît reposer que sur la combinaison des deux dates *incertaines* 1011 et 1022.

XIe ou XIIIe siècles. Pour les périodes suivantes, M. de J. a eu des documents plus nombreux et plus sûrs, et il a su en tirer des indications généalogiques claires et précises.

Pour les premiers degrés de chacune des généalogies, M. de J. se borne à renvoyer à la première partie de son livre. Je n'ai donc pas à revenir sur ce que j'ai dit, dans cette même revue, du caractère hypothétique de certains de ses tableaux. Il est à regretter qu'il n'ait pas cru devoir renoncer au système adopté par lui dans son premier volume, de reproduire dans le texte les documents allégués, au lieu de rejeter en note de longs passages de chartes latines, qui viennent interrompre l'exposition. Ce fâcheux procédé nuit beaucoup à la clarté de l'ouvrage[1].

Un travail comme celui de M. de J. est de ceux qui se consultent plus encore qu'ils ne se lisent. On s'attendait donc à voir le second volume de la *Vasconie* pourvu d'un riche index onomastique, qui constituerait pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire du sud-ouest de la France un précieux instrument de travail. Il n'en est rien. Un simple index alphabétique des fiefs dont l'auteur de la *Vasconie* a passé en revue les seigneurs ne suffit pas à combler cette lacune, d'autant plus regrettable que l'ouvrage est plus consciencieux.

René POUPARDIN.

J.-H. LABANDE. — **Etudes d'histoire et d'archéologie romane. — Provence et Bas-Languedoc.** — I. *Eglises et chapelles de la région de Bagnols-sur-Cèze.* Avignon, Séguin, et Paris, Picard, 1902 ; in-8° de 240 pages.

L'origine de ce livre est bien faite pour lui attirer de la part du public spécial auquel il s'adresse un vif et sympathique intérêt Il est né de l'excellente pensée de publier les notes et dessins de feu M. Léon Alègre, comme l'annonce un sous-titre et comme l'introduction le confirme avec détails. M. Alègre était un des archéologues les plus instruits et les plus consciencieux

1. Un exemple : M. de J. traduit littéralement (même les formules d'hommage) une charte-notice, fort intéressante d'ailleurs, relative à Sanche-Garcia, vicomte d'Aure. Cette traduction occupe une page et demie (p. 396-397). Pourquoi donner immédiatement après le texte même de la pièce, qui interrompt l'exposition pendant une page et demie encore, au lieu de le faire passer en note?

du Midi. En dehors de ses travaux connus, sa carrière active et laborieuse en a laissé beaucoup d'autres inédits, dont la publication sera certainement très bien reçue si elle continue comme elle a commencé. Celui-ci paraît sous les auspices de l'Académie de Vaucluse, par les soins d'un ami de M. Alègre. qui, à cette tâche, a apporté à la fois beaucoup de dévouement et beaucoup de compétence. M. Labande a conservé partout, avec un pieux respect, la trace de l'œuvre de M. Alègre, mais il l'a entourée d'un commentaire qui témoigne d'une collaboration personnelle très considérable. Ce n'est pas seulement la forme et la cohésion qu'il a données à ces notes éparses; c'est un ensemble de recherches et de vérifications qui les complètent et qui en font un livre définitif.

L'ouvrage débute par une étude sur les conditions historiques dans lesquelles l'art roman s'est développé dans la région de Bagnols et sur les causes qui ont modifié ou ruiné les monuments religieux. Cette étude très documentée rend bien compte de l'influence des propriétaires laïques, des monastères et des évêques sur les constructions d'églises, et explique d'une manière saisissante, par la guerre des Albigeois, la guerre de Cent ans, les luttes du protestantisme, les dévastations dont elles ont été l'objet dans une région bien plus touchée que d'autres par ces fléaux publics. Une autre étude, qui forme le second chapitre, sur les caractères généraux des monuments romans de la région, en décrit avec soin le plan et les diverses parties. l'appareil de construction et la décoration, et fixe ainsi les grandes lignes des monuments dont les chapitres suivants contiendront l'analyse détaillée. Ces monuments sont en général fort anciens, et leurs reconstructions successives ont presque toujours mis à profit des substructions ou parties plus ou moins considérables des constructions primitives. On n'en peut assigner aucun d'une manière positive à l'époque mérovingienne, mais il y en a un certain nombre des temps carolingiens, remaniés et absorbés dans les constructions postérieures à l'an mil. Les plans sont très simples; la plupart des églises se composent seulement d'une nef et d'une abside. Quelques unes, assez rares, présentent entre ces deux parties une travée formant chœur. D'autres enfin possèdent un transept avec coupole élevée sur le carré et absidiales terminant les croisillons. La nef a de une à quatre travées décorées de grands arcs latéraux et séparées par des doubleaux

que contrebutent des contreforts. Une seule de ces églises possède des bas-côtés. Les absides sont toutes voûtées en cul de four et en grande majorité sur plan demi-circulaire. Les voûtes sont en berceau cintré ou à peine brisé ; un très petit nombre d'églises ont donné au tiers-point une forme plus aiguë.

L'étude détaillée de chacun de ces monuments, qui comprend tout le reste de l'ouvrage, comporte trop de détails pour que nous puissions nous y appesantir. Nous nous bornerons à indiquer la méthode qui y est appliquée et l'impression générale qui en résulte. La matière est très abondante, cette région ayant été dès le XIIe siècle couverte de constructions religieuses, mais ce sont des églises d'un caractère rustique et d'un aspect modeste, d'ordinaire grossièrement bâties, d'une décoration sobre et malhabile, au milieu de laquelle, çà et là, détonnent des morceaux traités avec plus de délicatesse et jusqu'à des débris d'édifices antiques. La maladresse extrême de la construction sert même souvent à distinguer les parties antérieures à l'an mil, tandis qu'au XIIe siècle les constructeurs deviennent plus habiles pour la coupe et la disposition des matériaux, mais ils demeurent toujours en retard sur leur temps pour la sculpture et l'ornementation.

L'histoire a sa part dans ces études comme l'archéologie, mais elle lui reste subordonnée et se borne à l'éclairer dans ses recherches. Dans ces limites, l'exposé historique est très complet; l'origine et les états successifs des lieux sont examinés en remontant le plus haut possible. Les faits sont étudiés d'après les textes et les documents d'archives, et ceux qui sont dus au concours de l'érudition locale sont soigneusement vérifiés et critiqués d'après les sources. La date des monuments est fixée autant que possible d'après les textes, et quand il n'y a pas d'indications de ce côté, d'après les éléments de la construction et de la décoration. Quand l'auteur n'a pour guides que des traditions et des légendes, il fait la distinction des parties à retrancher et de celles qui sont vraiment utilisables avec une sagacité et une ingéniosité très réelles. Ces détails historiques ne sont pas des hors-d'œuvre; ils servent, en général, à préciser les dates et à expliquer le caractère de la construction des édifices; leur liaison avec l'étude archéologique est partout sensible et très bien justifiée. L'importance historique de certaines parties ne dément pas cette appréciation. On peut citer comme exemple le récit du

long procès qui eut lieu entre l'abbaye d'Aniane et celle de la Chaise-Dieu pour la possession du monastère de Goudargues, étude intéressante à cause des phases de la procédure et des détails de mœurs qu'elle révèle, et dont le travail critique, indispensable pour la classification des documents, paraît très bien fait.

La description des monuments est conduite d'une façon très minutieuse et rigoureuse. On y sent un esprit observateur et précis, très attentif à tirer des choses tout ce qu'elles peuvent fournir à la connaissance archéologique. Les caractères de chaque époque sont bien distingués; chaque reprise de construction est soigneusement notée, chaque élément de décoration rattaché à ses origines, apprécié conformément à sa nature et à son style. Les remaniements dus au goût des temps postérieurs sont exactement relevés, ainsi que les transformations inspirées par les nécessités de la défense militaire. En un mot, tous les principes exposés dans le chapitre II trouvent leur application dans l'étude spéciale de chaque monument.

L'ouvrage est illustré de nombreux dessins dus pour la plupart à M. Léon Alègre, qui viennent à l'appui de chacune des allégations du texte et qui témoignent d'un grand souci de la vérité en même temps que d'un sentiment pittoresque très marqué. Ils ajoutent beaucoup aux qualités instructives et au charme de l'œuvre dont ils ont été le point de départ.

En résumé, ce travail apporte une contribution précieuse à l'étude de l'architecture romane dans le Midi. Il fera faire de réels progrès à la connaissance de cet art en signalant ces édifices ignorés, modestes et pauvrement ornés, mais vénérables par leur antiquité, qui permettent de résoudre des problèmes intéressants et qui ont souvent mieux conservé que les grands monuments les caractères essentiels de leur époque. Il serait à souhaiter qu'il y eût un livre comme celui de M. Labande sur chacun des cantons ruraux de France qui ont conservé une certaine richesse archéologique. En attendant que ce souhait se réalise, il faut remercier l'auteur qui, sur les traces d'un savant très méritant, ouvre une voie féconde par son esprit exact et sa studieuse initiative. E. SAINT-RAYMOND.

A. Poux. — **Histoire du collège de Castres, des origines à 1840.** Paris, Fischbacher, Toulouse, E. Privat, 1902; 1 vol. in-8° de VIII-350 pages.

L'histoire de l'enseignement secondaire à Castres est particulièrement féconde en incidents curieux ; elle est mêlée de près à l'histoire générale et en éclaire divers aspects. C'est une conséquence du rôle joué par cette ville dans nos guerres de religion. Entre 1574 et 1596 elle ne compte plus de catholiques au nombre de ses habitants : tout naturellement les huguenots songent à y fonder un collège, pour en faire un centre actif de propagande protestante. Le récit de l'établissement de ce collège, sorti de l'initiative d'une municipalité réformée, celui de sa laborieuse reprise par les catholiques et de sa chute finale entre les mains des jésuites, constituent la partie la plus vivante et la plus utile du livre de M. P.; c'est aussi la mieux réussie. Avant, ce sont les obscurs débuts de l'enseignement secondaire à Castres ; après, c'est la lutte opiniâtre de la municipalité contre l'inertie, l'impuissance ou la mauvaise volonté du pouvoir central, pour obtenir la restauration du collège, ébranlé en 1762 par la suppression de l'ordre des jésuites, gravement compromis en 1792 par l'expulsion — pour *incivisme* — de ses régents ecclésiastiques. Les détails typiques ne manquent ni dans l'une ni dans l'autre de ces périodes, mais elles sont loin de présenter les caractères d'originalité que nous offrent le collège protestant (1574-1633) et le collège mi-parti (1633-1664). On ne saurait reprocher à M. P. d'avoir étriqué son sujet, au contraire; peut-être insiste-t-il parfois un peu trop sur les faits connus de l'histoire générale, par exemple sur les circonstances qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes; mais le lecteur non averti lui saura gré de ce léger défaut de proportions.

M. P. a adopté un plan chronologique, dont les grandes divisions sont marquées par les faits décisifs de l'histoire du collège. Jusqu'en 1574 se développent les *Origines*. A Castres, comme partout, elles sont obscures, et les louables efforts de l'auteur ne réussissent guère à les éclairer. Peut-être aurait-il tiré quelque lumière d'une comparaison avec ce que divers chercheurs nous ont révélé des vieilles écoles d'Albi (M. J. Rolland), de Condom (M. Gardère), de Lectoure (M. Plieux), de Rodez (M. Lu-

net), etc. La gratuité des études n'est point particulière à Castres; de même le monopole de l'enseignement, que les consuls de cette ville essaient de s'assurer, n'est qu'un artifice souvent employé, plus encore pour maintenir des écoles dans la cité que pour en donner la pleine direction à ses magistrats municipaux.

M. P. étudie avec une évidente sympathie le collège protestant (1574-1633) et, dans l'exposé de son histoire, il use largement de cette féconde méthode comparative qu'il a négligée en ce qui regarde les *Origines*. Il est visiblement heureux de marquer son originalité pédagogique et voudrait le trouver plus libéral, plus moderne que celui qui lui a succédé. Je ne pense pourtant pas que son effort en ce sens ait été tout à fait heureux : le collège protestant est de son temps et demeure nettement confessionnel; c'est même pour cela qu'il est à nos yeux original et intéressant.

Excellente est l'histoire du mi-partiement (1633-1664) et celle de l'établissement des jésuites à Castres. En revanche, celle du collège jésuite (1664-1762) me paraît manquer un peu, sinon d'impartialité, au moins de sérénité. Il est clair que les jésuites cherchaient à attirer à eux beaucoup d'élèves et qu'ils s'efforçaient de les diriger dans des voies qui menaient à la plus grande puissance de l'Église en général, à celle de leur ordre en particulier; mais je ne sache pas que le collège protestant ait jamais fait autre chose; quant au programme d'enseignement des Pères, il correspondait au goût du temps et ressemblait fort à celui qu'on suivait dans les autres établissements d'instruction. Je ne sais pas non plus s'il est très juste de penser que la victoire du Parlement sur les jésuites a été une revanche de l'esprit laïque et libéral, car ce n'est pas précisément par son libéralisme que le Parlement s'est distingué à la fin du XVIIIe siècle et, à le regarder faire, il n'est pas difficile d'imaginer un cléricalisme janséniste.

Le collège royal, régi par des prêtres séculiers de 1763 à 1792, n'a pas fourni matière à un développement très intéressant. C'est surtout l'étude de la fin de ce collège et celle des longs efforts de la municipalité de Castres, au cours des périodes révolutionnaire et impériale, pour maintenir dans la ville un enseignement secondaire, qui ont permis à M. P. de mettre en lumière des textes suggestifs. Je regrette que le livre ne nous donne pas au moins un résumé chronologique de l'histoire du collège actuel, établi en 1840.

M. P. a travaillé autant qu'il l'a pu sur les documents originaux; il les manie avec précision et s'est imposé pour les trouver de laborieuses recherches dans les archives de Castres : il a donc composé une étude de première main dans toutes les parties où les documents ne l'ont point abandonné, agréable à lire, encore que certains en puissent trouver le style quelquefois un peu dépourvu de pompe. Je n'en suis pour ma part nullement choqué, mais je serais, je l'avoue, porté à trouver excessif, en deux ou trois endroits, le souci du présent qui n'abandonne jamais l'auteur (pp. VII, 19, etc.). Il nous a donné, en somme, un bon modèle de monographie scolaire, qu'il complétera sans doute en publiant la biographie du dernier régent protestant, qui fut aussi historien de Castres, P. Borel[1] (p. 168).

Ch. GUIGNEBERT.

Georges TESTAUD. — **Des juridictions municipales en France** (des origines jusqu'à l'Ordonnance de Moulins, 1566). Paris, Larose, 1901; in 8° de 234 pages (thèse).

Ce travail est « une généralisation, qui ne poursuit et ne peut atteindre qu'une vérité moyenne », mais qui est nécessaire « si l'on veut s'élever du point de vue local au point de vue national ». Les très nombreux documents relatifs à toutes les régions de la France qui ont été mis en œuvre et soigneusement cités, ainsi que la bibliographie très abondante qui accompagne l'ouvrage, permettraient souvent de retrouver avec une exacte précision les traits particuliers de la justice municipale dans telle ville déterminée. A côté même d'une bonne monographie, ce livre est utile pour l'histoire d'une ville ou d'une région, puisqu'on peut, grâce à lui, comparer des institutions locales à celles généralement établies dans le reste de la France. A ce point de vue il intéressera sans doute les lecteurs des *Annales du Midi*. Ce qui résulte, du reste, de la lecture de l'ouvrage de M. T., c'est qu'en ce qui concerne les juridictions municipales, le Midi ne sem-

1. J'ai sur la conscience beaucoup trop d'erreurs typographiques pour reprocher sévèrement à M. P. celles que son *Erratum* ne corrige pas : cependant je lui signale un *lapsus* répété deux fois (pp. 226 et 238); est-ce que *ratio* ne serait pas toujours du féminin ?

ble pas avoir différé des autres régions par des traits importants. Dès le début, nous sommes avertis que les villes de consulat doivent être assimilées, au point de vue du régime judiciaire, soit aux villes de commune, où la justice est rendue, au nom de la commune, par des magistrats issus de l'élection populaire, le maire et les échevins, aidés parfois par des pairs ou jurés, soit aux villes de bourgeoisie ou villes privilégiées, dans lesquelles, en vertu d'une charte de privilèges, les magistrats populaires jugent sous la présidence et le contrôle du prévôt royal ou seigneurial. La distinction des juridictions municipales du Midi et de celles du Nord n'apparaît nulle part dans les divisions et subdivisions de l'ouvrage[1].

Il comprend trois parties. La première est consacrée à l'origine des juridictions municipales. Les origines lointaines doivent être cherchées, non dans la juridiction municipale gallo-romaine, dans laquelle le magistrat, bien qu'entouré d'assesseurs, est le seul maître de la sentence, mais dans le *mallum* carolingien, dont les scabins élaborent seuls la sentence, sans la participation du comte ou du vicaire ou centenier qui le préside; comme les scabins, les échevins et les autres jugeurs municipaux du moyen âge arrêteront la sentence sous la présidence du maire ou de l'officier royal ou seigneurial, qui, à proprement parler, ne jugera pas. Quant aux origines immédiates, on les trouve dans la transformation des scabins, fonctionnaires royaux choisis par le comte avec l'assistance des hommes libres, uniquement en vue de l'administration de la justice, en échevins, magistrats municipaux investis, outre leurs anciennes attributions judiciaires, de pouvoirs politiques et administratifs; on les trouve aussi dans la juridiction disciplinaire des groupements antérieurs aux municipalités, conjurations ou communes jurées, associations de paix, corporations de marchands ou d'artisans, et enfin, dans les chartes arrachées ou pacifiquement obtenues. Les chartes sont même en droit, c'est-à-dire dans les rapports juridiques des villes avec le roi ou avec le seigneur, la véritable et seule origine des juridictions municipales; cette origine, spéciale à chaque ville, explique les

1. Voy., pour des particularités présentées par des juridictions municipales du Midi, outre celles qui seront relevées au texte, les pp. 14 et 15, 46 note, 67, 101 et 105, 178, 211, 212, etc.

différences si importantes que l'on trouve entre les pouvoirs juridictionnels des municipalités.

La seconde partie traite du développement et de l'apogée des juridictions municipales. Comment le privilège de juridiction se propagea et par quels procédés il fut accru (concessions nouvelles, prise à ferme ou achat d'offices ou de droits, empiétements), c'est ce qu'indique un premier chapitre. On y peut relever que les chartes des villes fondées dans le Sud-Ouest de la France sous le nom de bastides prennent date du milieu du XIIIe siècle au milieu du XIVe, c'est-à-dire postérieurement à la propagation du privilège de juridiction parmi les autres villes (du milieu du XIe siècle au milieu du XIIIe; v. p. 59). Dans un deuxième chapitre, les juridictions municipales, prises à leur apogée, sont étudiées dans leur organisation (magistrats et tribunaux), leur compétence, leurs procédures civile et criminelle. Nous remarquerons, relativement à l'organisation judiciaire, que dans les villes consulaires assimilables aux communes il n'y a pas de maire, en général; la juridiction municipale y est tout entière aux mains des consuls ou capitouls, et elle présente un caractère qui ne se retrouve dans les communes proprement dites qu'à titre d'exception : dès la fin du XIIe siècle, l'autorité judiciaire y paraît distincte de l'autorité administrative, ce qui constitue un progrès considérable; ainsi, à Toulouse, l'autorité judiciaire n'est pas exercée par tous les capitouls, mais seulement par le capitoul qui est le plus ancien avocat parmi les capitouls en fonction, avec l'assistance du chef du consistoire, c'est-à-dire d'un ancien capitoul choisi parmi les avocats. Dans les villes du Nord, la séparation de l'autorité judiciaire et de l'autorité administrative ne paraît s'être effectuée que beaucoup plus tard. Les consulats de Provence ne sont pas, à ce point de vue, aussi avancés que ceux de Languedoc (p. 76).

Dans les consulats assimilables aux villes privilégiées, où les magistrats municipaux populaires ne jugent que sous la présidence d'un officier seigneurial ou royal, il semble que les consuls soient plus jaloux d'indépendance que les échevins ou syndics. Parfois même le corps consulaire a réussi à se débarrasser du représentant du seigneur (p. 78). Quant à la juridiction gracieuse, dans les villes du centre, de l'Est et du Nord, les magistrats municipaux procèdent eux-mêmes à tous les actes qui en relèvent : ils président aux actes qui requièrent l'intervention de

l'autorité publique, et ils prêtent leur concours aux particuliers, en dehors de tout procès, pour donner aux actes le caractère de l'authenticité. Dans les consulats méridionaux au contraire, les magistrats municipaux se déchargent de la réception des actes sur des notaires nommés par eux: ils n'interviennent que pour présider aux émancipations, nominations de tuteur, etc. (v. p. 86). Dans le Midi, les sceaux des notaires suffisent, comme ceux des magistrats du Nord, à donner l'authenticité aux actes reçus par eux. Il n'en est pas de même dans le Nord des sceaux des « preudhommes éleus pour oïr les marchiés et les convenances » (v. pp. 92, 93, n. 2, et 144). Notons enfin que c'est principalement dans les villes du Midi que fit de rapides progrès l'institution du ministère public, qui commença à pénétrer dans les justices municipales pendant la première moitié du XIVe siècle (p. 183).

La troisième partie a pour rubrique le déclin de la juridiction municipale. Cette longue phase, qui du milieu du XIIIe siècle s'étend jusqu'à la Révolution, n'est pas étudiée tout entière, mais seulement dans sa première période, c'est-à-dire jusqu'à l'ordonnance de Moulins (1566). La période de décadence postérieure à 1566 est laissée complètement de côté et il est permis de le regretter. Le zèle soutenu, parfois intéressé, des agents de la royauté, et la politique royale qui ne se révèle que plus tard et se borne à continuer en les systématisant les tendances des officiers et fonctionnaires royaux, sont les deux causes générales qui amènent le déclin des justices municipales, et desquelles dérive une double série de causes secondaires. La théorie de l'appel et celle de l'exemption d'appel ou pour cause d'appel, la théorie des cas royaux et l'interprétation partiale des cas réservés, la théorie de la prévention, la jurisprudence des baillis et du Parlement qui infirment souvent les jugements rendus par les juridictions municipales, et en pareil cas ne manquent jamais de les frapper d'amendes très fortes, ruineuses pour les villes qui les supportent, l'exercice du droit d'évocation qui appartient au juge supérieur, les conflits de juridiction entre les juges royaux et les juges municipaux, les empiétements des gens du roi sur la juridiction municipale, voilà autant de manifestations du zèle des officiers royaux. A la politique royale se rattachent les pariages de justice et les ordonnances restrictives de la juridiction municipale : l'ordonnance d'Orléans, de janvier 1560, qui

supprima dans les villes royales privilégiées la juridiction inférieure, l'édit de novembre 1563, et l'ordonnance de Moulins, de février 1566, qui enlève aux juridictions municipales la compétence civile, ne leur laissant que le criminel et la police. La résistance des villes — dont quelques-unes obtinrent que leur justice leur fût ou maintenue ou rendue — et le texte même de l'ordonnance montrent, ainsi que le fait très bien observer M. T., combien il est inexact de dire avec M. Luchaire et de répéter avec M. Sée que, grâce au zèle infatigable des agents de la royauté, les juridictions municipales, à la fin du XIIIe siècle, n'existaient plus que nominalement. Le maintien de la juridiction municipale en matières criminelle et de police prouve d'autre part qu'il eût été intéressant de suivre dans sa deuxième période le déclin des justices municipales jusqu'à la Révolution. Le livre de M. T. semble donc finir brusquement et trop tôt : du moins appelle-t-il une suite. P. MARIA.

M. MARION. — **L'Impôt sur le revenu au XVIIIe siècle, principalement en Guyenne.** Toulouse, Privat; Paris, Picard, 1901. (Bibl. méridionale, 2e sér., t. VII.) In-8° de XVI-250 pages.

Avec sa dernière œuvre, M. Marion, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, est entré plus avant dans un sujet auquel il avait consacré de longs efforts, dont son étude sur *Machault d'Arnouville* et ses courageux mais vains essais de réformes financières fut le résultat. Ce n'est plus l'histoire d'un homme, mais celle d'une institution, ou plutôt encore d'un régime, qu'il s'est proposé d'écrire : aussi ses conclusions sont-elles naturellement empreintes d'un caractère beaucoup plus général, et il s'y attache un intérêt plus considérable.

Le titre de son ouvrage, *l'Impôt sur le revenu au* XVIIIe *siècle, principalement en Guyenne*, ne donnerait pas, en effet, une idée complète des développements historiques qu'il renferme, et c'est même un grief que nous lui ferions volontiers. Car, puisque l'auteur, dès sa préface, et pour marquer toute l'importance de ses recherches, opposait la conception de l'impôt sur *le* revenu à celle de l'impôt sur *les* revenus — au sujet de laquelle il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire — et qu'il établissait une distinction

— qui n'est peut-être pas aussi nette qu'on a voulu la faire — entre ce singulier et ce pluriel, on pouvait s'attendre à ce que son livre, divisé au surplus en deux parties, *l'Impôt sur le revenu-Taille* et *l'Impôt sur les revenus-Dixième et Vingtième*, annonçât, par un titre suffisamment compréhensif, qu'il n'y serait pas seulement question du premier, mais aussi, et plus encore, comme c'est le cas, du second. Il est vrai que M. Marion nous prévient lui-même qu'il ne prétend pas échapper à cette demi-erreur, comme il l'appelle, qui a consisté à qualifier les dixième et vingtième d'impôts sur le revenu[1].

Quoi qu'il en soit de ce point, c'est un parallèle historique, fortement documenté et présenté souvent en termes d'un puissant relief, que l'auteur établit entre les deux manières de taxation, dont l'une est principalement et parfaitement représentée, à ses yeux, par la taille, dont il décrit substantiellement le mécanisme et fait ressortir l'odieux arbitraire et les conséquences néfastes, — l'aisance ou la richesse devant se dissimuler, à cause d'elle, sous les dehors de la pauvreté, pour échapper aux coups du fisc, — et dont l'autre s'incarne dans les dixième, vingtième et cinquantième, qu'il étudie dans leur assiette et dans leur perception, sans vouloir entrer toutefois dans le détail si remarquable de règles dont les législations étrangères ont su faire, comme nous ne désespérons pas de le montrer un jour, tout leur profit. Et ce tableau, nous l'affirmons, offre un très grand intérêt, même à ceux qui se sont eux-mêmes préoccupés de cet objet d'étude et qui se croiraient le mieux au courant de toute la littérature historique et économique ou financière qu'il a fait éclore. C'est que M. Marion est un très consciencieux et très érudit historien, auquel aucune source d'information n'échappe, et qui, ne

1. Cette demi-erreur, nous l'aurions nous-même commise, dans un livre auquel M. Marion a bien voulu faire une allusion générale (p. xv, note 1), sans toutefois en citer le titre, ce dont nous lui aurions été très reconnaissant : « *Les Impôts sur le revenu en France au* XVIIIe *siècle. — Histoire du dixième et du cinquantième. — Leur application dans la Généralité de Guyenne*, 1889 », et qui, par la faute des circonstances, n'a pas reçu la suite qu'il devait avoir. Mais nous avions pris cette expression d'impôt sur *le* revenu dans un sens consacré par l'usage et qu'on parviendra difficilement à lui ôter, tant que l'*income-tax* anglaise restera essentiellement le type de cette forme de taxation. Et cette signification pourra se défendre théoriquement, même si on continue d'opposer l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire celui qui s'applique à frapper le revenu *vrai*, à ceux qui se bornent à vouloir atteindre un revenu *présumé*.

négligeant aucun des traits susceptibles de jeter quelque lumière sur un passé aussi passionnément controversé, poursuit sa discussion à coups de documents plutôt que de raisonnements.

Nul n'a retracé, en effet, en pages plus ramassées et plus nerveuses, l'histoire générale de nos anciens impôts, de leurs abus, qu'on serait tenté de qualifier d'incroyables s'il ne fallait, en matière fiscale, s'attendre toujours à tout, de ce système absurde dans lequel ce sont les plus pauvres qui paient pour les autres. Nul n'a mieux fait revivre cette lutte entre les privilégiés de tous ordres, s'ingéniant à dérober par mille moyens leurs ressources au fisc, et les ministres et leurs subordonnés de tous rangs, qui s'efforcent de fermer les issues par lesquelles continue à fuir la matière imposable. Mais ce conflit, c'est, d'une façon générale, entre chaque contribuable, si modeste soit-il, et l'agent chargé de le taxer, qu'il éclate. Les tentatives les plus énergiques faites pour introduire la justice et l'exactitude dans l'assiette de la contribution, comme les essais de taille tarifée poursuivis sous la Régence et sous Fleury, viennent se heurter à cette force invincible de résistance qu'opposent les intéressés eux-mêmes aux représentants du pouvoir, et à cette mauvaise volonté générale qui affole les contrôleurs et les ramène de nouveau, par impuissance, à l'arbitraire pur et simple. Aussi les intendants les plus déterminés et les plus épris du bien public finissent-ils par composer eux-mêmes avec cette insurrection de muets, qui refusent tous renseignements à ceux qui les leur demandent cependant dans leur intérêt, encouragés qu'ils sont, soit par les rébellions de magistrats qui, eux, font entendre dans leurs remontrances les premières paroles révolutionnaires, soit par l'exemple d'un clergé, qui croit s'acquitter par des dons gratuits trop évidemment disproportionnés avec sa réelle fortune, soit par les prétentions des Pays d'états, qui s'en tirent avec des abonnements insuffisants.

L'histoire des dixième et vingtième, qui étaient, eux du moins, assujettis à des règles plus précises que la taille, et qui s'inspiraient de principes plus conformes à la justice et à l'égalité, fut-elle bien différente, sous ces divers rapports, de celle de l'impôt global et de la taille? Il ne le semble guère, et c'est pourquoi, tout en reconnaissant leur supériorité constitutionnelle sur une taxe qui avait presque pour règle unique de n'en suivre aucune, il ne paraît pas que, dans la controverse qui reste

ouverte entre partisans et adversaires de l'impôt sur le revenu (au sens ordinaire de ces termes), on puisse tirer aucune conclusion décisive de son existence et de son application durant tout un siècle, sous l'ancien régime.

D'abord, appliqué, cet impôt ne le fut guère, même dans les pays d'élections, si ce n'est de nom seulement, puisque les autorités chargées de le lever, pressées entre l'opposition des Parlements, les fraudes ou la résistance ouverte des redevables et les besoins du Trésor, qui ne pouvait pas attendre, finirent si souvent par se résoudre à le percevoir sous la forme d'une simple addition à la taille, nous dirions aujourd'hui de centimes additionnels. Ensuite, là même où ces capitulations ne se produisirent pas. il ne fut guère appliqué davantage aux biens-fonds, du moins dans la juste mesure et la vraie proportion selon lesquelles il aurait dû les atteindre, puisque, à peu près partout, l'impossibilité où l'on fut de faire une évaluation un peu exacte de leur valeur et de leur revenu, et de dresser même un embryon de cadastre, devait obliger à les frapper à l'aveugle, et partant avec la même injustice que pour la taille. Et, à ce sujet, il serait intéressant d'insister sur les difficultés particulières de l'assiette de l'impôt sur le revenu dans un pays comme la France, où le faire-valoir direct occupe une si large place, et où sa levée, qui suppose la connaissance exacte du véritable revenu annuel, ne peut pas être aussi aisément réalisée que dans ceux, comme la Grande-Bretagne, où la pratique si répandue du fermage — conséquence inévitable d'ailleurs pour ce pays là d'une monstrueuse concentration de la propriété foncière — offre à la perception la base solide de la valeur du montant des baux. Enfin, à toute époque et dans presque toutes les parties de la France, ce n'est guère que nominalement que les dixième et vingtième d'industrie atteignirent les résultats d'une activité autre que celle qui s'incorporait à la terre, de telle sorte que les revenus du travail ne furent pas plus sérieusement taxés qu'ils ne l'avaient été jusque-là. En somme, durant cette période de notre histoire financière, comme toujours et partout, ce furent les revenus des valeurs mobilières proprement dites, ceux surtout dans le paiement desquels intervenaient les pouvoirs publics, qui purent être le plus sûrement mis à contribution, et cela parce que leur nature même permet de pratiquer ce procédé du « stoppage », qui consiste à les arrêter dans les mains qui les versent et à faire

des débiteurs les percepteurs de ce que doivent au fisc les créanciers.

On peut donc ratifier avec M. Marion le jugement de la Constituante, qui proclama les vingtièmes « la moins imparfaite et la moins vexatoire des anciennes impositions », et leur faire honneur des excellents principes sur lesquels, théoriquement et à certains égards, ils reposaient, sans se croire tenu d'attribuer leurs viçes, trop nombreux et trop effectifs, uniquement à la détestable organisation de l'ancien régime. Dans une large mesure aussi ils étaient inhérents à la contribution, et rien ne le montre mieux que la profonde transformation que la Révolution elle-même lui fit subir.

Mais, quel que soit le jugement qu'on doive porter sur cette histoire, l'essentiel était de l'écrire, et il faut remercier l'auteur de s'en être acquitté de manière à laisser bien peu à faire après lui.

M. Houques-Fourcade.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Bouches-du-Rhône.

Revue historique de Provence, année 1902.

P. 1-24. Abbé REQUIN. La question de l'imprimerie à Avignon en 1444 et 1446. Réponse à M. Bayle. (Fin.) — P. 25-42. H. ALEZAIS. La lutte contre la peste en Provence au XVIIe et au XVIIIe siècles. (Suite, et p. 87-98, 144-59, 203-11.) — P. 43-50. L. DUHAMEL. La cour pontificale et les Jésuites sous Clément XIII. (Suite, et p. 78-86, fin.) — P. 51-3. M. CLERC. J.-F. Laugier. [Notice nécrologique sur l'érudit conservateur du cabinet des médailles de Marseille, numismate très distingué, né à Toulon le 30 septembre 1828, mort à Marseille le 19 décembre 1901. Indication bibliographique des travaux du défunt.] — P. 63-77. H. DE GÉRIN-RICARD. Monographie de la commune de Saint-Savournin. [Fin, p. 131-7.) [Intéressante étude archéologique et historique sur une localité voisine de Marseille.] — P. 111-30. G. GUIBAL. Le bataillon aixois du 21 janvier. (Fin, p. 183-202.) [Etude complète sur la formation et les tribulations d'un corps de volontaires formé à Aix, parti à la suite du fameux bataillon marseillais.] — P. 138-43. F.-N. NICOLLET. Petite contribution à l'histoire de l'enseignement primaire en Provence au XVIIe siècle. [Note très brève, d'après la comptabilité des communautés de Provence en 1696, indiquant pour chaque lieu les dépenses d'entretien des maîtres et maîtresses d'école.] — P. 171-82. O. TEISSIER. Seigneurs et vassaux. Notes et documents. [Liste, avec commentaires

intéressants, des communes du Var ayant offert des cadeaux à leurs seigneurs de 1446 à 1786.] — P. 235-47. G. DOUBLET. Deux saints apocryphes de l'ancien diocèse de Vence. [Il s'agit de saint Pandoise et saint Pandolphe qui, tout au moins sous ces noms-là, ne figurent point au martyrologe. Sujet ingrat pour l'hagiologie, mais pouvant donner lieu à une utile recherche au point de vue philologique. Ce dernier point de vue, laissé de côté par M. D., a fait l'objet d'une note critique qui sera incessamment publiée dans une revue locale par M. Reynaud, archiviste des Bouches-du-Rhône.] — P. 248-72. V. LIEUTAUD. Quelques viguiers provençaux et bas-alpins. [Liste des viguiers des principales localités de Provence. (A suivre.)] — P. 291-7. A. BOPPE. Un amateur marseillais au XVIIIe siècle. Inventaire du cabinet de Pierre-Augustin Guys. [Liste curieuse des œuvres d'art d'un grand négociant de Marseille. Document tiré des Archives des Affaires étrangères.] — P. 298-315, 357-68. E. POUPÉ. L'affaire de *la Minerve* et de *la Melpomène*. [Récit de la révolte de l'équipage de deux frégates mouillées à Toulon en janvier 1793.] — P. 316-26. N. COSTE. Liste des peintres, sculpteurs, architectes, etc., ayant séjourné à Aix depuis le moyen âge jusqu'au XIXe siècle. (Suite.) — Pagination spéciale I-XVI. DE BOISGELIN. Chronologie des cours souveraines de Provence. [Liste critique des officiers de la cour du Parlement, de la cour des Comptes, Aides et finances, etc., de Provence. Travail des plus utiles et intéressants auquel la Revue devrait consacrer une feuille par numéro.] — P. 369-77. G. DOUBLET. Le Saint-Suaire de Turin et Godeau, de l'Académie française, évêque de Grasse et de Vence. [Voyages de Godeau à Turin; la suite de cet article n'a pas été publiée, la *Revue historique de Provence* ayant cessé de paraître en juillet 1902. Elle se serait rapportée sans doute au suaire de Turin, dont il n'est à peu près rien dit encore dans la première partie de l'étude de M. D.] J. F.

Charente.

Bulletin et Mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente, 17e série, t. II, 1902.

Bulletin. — P. XXXII. CHAUVET. Note sur le théâtre gallo-romain des Bouchauds et sa vraie date (Ier siècle). — P. XXXIII. Abbé LEGRAND. Un méreau protestant de la commune de Barret. — P. XXXV. FAVRAUD. Observations sur les méreaux d'Angoumois et de Poitou. — P. XXXIX-XLI. Contrat de vente de la seigneurie de Balzac (16 décembre 1768) au comte de Broglie, p. p. E. BIAIS. — P. XLII. L. DUMUYS. L'annelet

volant [provenant d'un caparaçon de cheval] d'Anais (xve siècle). — P. xliv. Id. Les ruines gallo-romaines de Fontgibaud. — P. xlvi. Id. La litre de François VI de la Rochefoucauld. — P. xlviii-lv. G. Chauvet. La fibule ronde émaillée des Bouchauds et l'émaillerie en Gaule du ve au xe siècle. — P. lvi-lvii. V. Mareille. La fontaine et les puits de Saint-Cybardeaux (légendes). — P. lviii-lxiii. Procès-verbal d'inauguration des foires et marchés à Montboyer (11 avril 1605), p. p. Papillaud. [Texte intéressant pour l'histoire économique.] — P. lxv-lxvi. Bastier et Lindet. Les moulins à bras et l'ancien matériel de meunerie. — P. lxix. Mourrier. Les cormulles (pâtisseries) d'Angoumois. — P. lxx. De la Martinière. Le sceau d'Elisabeth, femme de Vulgrin III, comte d'Angoulême (1179-1181). — P. lxxv. A. Favraud. Les sépultures mérovingiennes de Peury [com^e de Garat]. — P. lxxvi-lxxviii. G. Bastier. La station gallo-romaine des Boissières.

Mémoires et documents. — P. 1-81. Abbé Tricaire. Maillon [seigneurie du canton d'Hiersac] et ses possesseurs depuis le xvie siècle. [Etude fouillée, mais sans méthode, et d'un intérêt minime.] — P. 105-37. A. Esmein. Notes sur le cartulaire de l'église d'Angoulême. [Travail très intéressant et plein d'idées ingénieuses sur l'organisation sociale du moyen âge, dû au savant historien juriste.] P. B.

Corrèze.

1. *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Tulle*, 1902.

1re livr. P. 43-51. E. Fage. Victor Hugo. [Quelques détails sur ses relations de famille à Tulle.] — P. 53-75. E. Bombal. La haute Dordogne et ses gabariers. [Suite de ces intéressantes recherches, et p. 159-73, 245-60, 463-77.] — P. 77-80. R. Fage. Trois limousines à la Visitation de Moulins. [Analyse d'un livre récent de l'abbé Bourneix.] — P. 82-6. T. Bourneix. L'œuvre des Cébile. [Détails inédits sur l'œuvre des trois Cébile (ou Cybille), peintres et sculpteurs de la fin du xviie siècle, qui travaillèrent pour diverses églises du Bas-Limousin.]. — P. 87-113. O. de la Roche-Sengensse. Monographie de Saint-Ybard. [Suite de cette interminable étude, et p. 173-83, 307-21, 437-61.]

2e livr. P. 129-39. E. Fage. M. Deloche. [Quelques souvenirs personnels.] — P. 141-50. M. Deloche. Etude historique sur les voies d'accès de Tulle. [Utile contribution à l'étude des voies publiques.] — P. 151-7. Abbé Lecler. L'abbé Xavier de Montbriel. [Ancien professeur de théologie au collège de Limoges, ancien supérieur du Grand Séminaire de

Belleville, † 1812. Pourquoi n'avoir pas tenté une bibliographie de ses écrits ?]

3ᵉ livr. P. 207-44. Clément-Simon. Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle avant l'érection du Consulat. [Ce nouveau chapitre d'un remarquable travail a trait à l'état social, aux mœurs et coutumes des populations du xvᵉ siècle. Il repose presque entièrement sur l'étude directe des documents notariaux.] — P. 261-88. T. Bourneix. Trois prieurés limousins. [Il ne s'agit encore que de Soudeilles. Pas la moindre référence, sauf quelquefois à l'*Histoire d'Uzerche* de feu Combet.] P. 289-305. J. Plantadis. A.-G. Delmas, premier général d'avant-garde de la République. (Suite, p. 415-35.) [Abondant, mais l'indication des sources est insuffisamment faite.] — P. 322-4. A. Leroux. Chartes du Limousin antérieures au xiiiᵉ siècle. [Supplément à un précédent recueil.]

4ᵉ livr. P. 325-46. R. Fage. Notes et documents sur la confrérie des Pénitents-Bleus de Tulle. [S'appelèrent d'abord Pénitents gris, puis changèrent de couleur en 1733. Leurs statuts comptent trente-sept articles.] — P. 347-61. Abbé Lecler. J.-B.-J. de Lubersac, évêque de Chartres († 1822), et Ch. de Lubersac, prieur de Saint-Martin de Brive († 1804). [Renseignements nouveaux, mais peu de psychologie. Le relevé des ouvrages du second compte treize numéros.] — P. 363-86. P. Ducourtieux. La collection de M. l'abbé Pau. [Cet ancien curé de Bort (Corrèze) avait réuni nombre d'émaux limousins, de petits tableaux, de manuscrits, de livres anciens, de médailles, etc. Le tout s'est vendu à Paris, aux enchères, par les soins d'un commissaire-priseur, au seul profit des marchands d'antiquités.] — P. 387-413. T. Bourneix. Trois prieurés limousins. [Suite de ce très faible travail.] A. L.

II. *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de Brive*, 1902.

1ʳᵉ livr. P. 7-19. Seurre-Bousquet. L'instruction primaire à Egletons depuis 1650 jusqu'à nos jours. [Relève les noms de quelques personnages célèbres de la région et en conclut « qu'aux xiiᵉ et xiiiᵉ siècles, l'instruction dut être dans la région distribuée assez largement aux nobles et aux vilains. » Beaucoup d'assertions vagues qui ne sauraient compenser l'absence de faits précis.] — P. 21-86. R. de Boysson. Etudes sur Bertrand de Born, sa vie et son siècle. (Suite, p. 151-204; fin, p. 301-19.) [Fin de ce médiocre travail, avec préface qui le complète.] — P. 87-90. Dom Besse. Bénédictins de Saint-Augustin de Limoges. (Suite, p. 411-32, 559-67.) [S'occupe de Bernard Audebert, Antoine Lespinasse, etc.,

sans le moindre renvoi aux sources.] — P. 109-26. J.-B. Champeval. Cartulaire de Saint-Martin de Tulle. [Appendice où l'on trouve une foule de choses qui perdent de leur prix pour n'avoir pas été rappelées en temps opportun.] — P. 127-12. F. Celor. Chansons et bourrées limousines. (Suite.) — P. 147-8. A. Tardieu. Siège d'Ussel en 1371. [Note insignifiante qui n'ajoute rien à celles que l'abbé Arbellot a communiquées au *Bulletin de la Soc. arch. du Limousin*, XLVI, 481 et 491.]

2e livr. P. 205-62. Abbé Bourneix. Les Bénédictines de Bonnesaigne. (Suite, p. 353-410 et 453-538.) [Plus de rhétorique que d'étude des documents.] — P. 263-81. Seurre-Bousquet. L'instruction primaire à Egletons depuis 1650 jusqu'à nos jours. [Ce qui concerne Egletons pourrait se réduire à quelques pages.] — P. 283-99. J.-B. Champeval. Cartulaire de Saint-Martin de Tulle. [Suite de l'appendice. Rompt une nouvelle lance en faveur de l'apostolat de saint Martial au Ier siècle. Accuse Baluze de n'avoir pas osé se prononcer sur cette question, alors qu'il est avéré que Baluze était l'adversaire de cette tradition. Cf. *Annales du Midi*, I, 217.]

3e livr. P. 322-52. L. Moufle. Mémoire des services de Martin de Fénis, 1675-1713. [Ingénieur militaire, originaire du Limousin, qui prit part aux guerres de Louis XIV. Détails instructifs.] — P. 433-18. Abbé Marche. Allassac et ses annexes. [Suite de cette monographie, contenant un portrait de l'auteur.]

4e liv. P. 539-49. J. Plantadis. Le général Popon de Maucune, 1772-1824. P. 552-7. F. Celor. Chansons et bourrées limousines. (Suite.) — P. 569-613. M. Roche. Le conventionnel Bernard-François Lidon, † 1793. [A utilisé beaucoup de pièces manuscrites.] A. L.

Gard.

Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais[1], t. XXXI, 1900.

P. 27-77. P. Gilly. Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne commune de Laval et de Saint-Vincent-des-Salles. — P. 157-91. [A. Gros.] Nomenclature par noms d'auteurs des mémoires publiés dans les Bulletins de la Société scientifique et littéraire d'Alais.

1. En 1902, les *Mémoires* de la Société d'Alais ont été remplacés par la *Revue cévenole*, bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais, dont nous rendrons compte annuellement.

Tome XXXII, 1901 (1er semestre).

P. 5-10. F. Rouvière. Un épisode de l'histoire de Castelnau. [Arrêt du Conseil d'Etat du 25 janvier 1683, excluant les protestants de « Chasteauneuf » ou Castelnau, à perpétuité, du consulat et du conseil politique dudit lieu.] E. B.

Hérault.

Revue des langues romanes, 1902.

Janvier. P. 5-43. C. Chabaneau. Une nouvelle édition du roman de *Flamenca*. [Série de précieuses remarques ou corrections, à propos de la récente édition de M. P. Meyer.] — P. 44-64. E. Stengel. Le chansonnier de Bernart Amoros. (Suite p. 120-51, fin p. 211-75.)

Mars. P. 97-119. F. Troubat. La danse des treilles. [Mentions anciennes de la célèbre danse montpelliéraine, texte, musique, exécution chorégraphique (avec figures et plans descriptifs).]

Mai. P. 276-8. J. Anglade. Lat. *gurges*. [Rattache les diverses formes provençales du mot à *gurgum*, *gurgitem* et *gurgus* (neutre); énumère à ce propos les substantifs pourvus en provençal de formes doubles (masculines et féminines).]

Juillet. P. 289-330. J. Coulet. Sur la nouvelle provençale du *papagai*. [Nous avons ici une critique très approfondie de l'édition récente de M. Savy-Lopez, dont nous avons entretenu nos lecteurs (XIV, 210 et suiv.). M. C. montre par des arguments ingénieux et solides que, contrairement à l'hypothèse de M. S.-L., que nous avions eu le tort d'adopter, c'est la version du ms. J qui représente l'état primitif du récit, que ce récit était presque uniquement composé de la « tenson » entre la dame et le perroquet encadrée dans quelques vers narratifs, et qu'Arnaud de Carcasses est le remanieur de la version de R., et non l'auteur. Cette intéressante étude a donc une véritable importance pour l'histoire des *novas remadas;* elle se termine par une série de notes critiques sur le texte.]

Septembre. P. 337-47. A. Restori. Recettes de fauconnerie et éléments de médecine. [La première partie de l'article est un complément à un travail paru antérieurement dans la même revue (t. XXXIX, p. 289; cf. *Annales*, IX, 217). M. R. publie dans la seconde, d'après un ms. de Venise (fin du XIVe siècle), des fragments d'un petit traité de médecine et d'astronomie, accompagné de figures cabalistiques fort propres sans doute à émerveiller les ignorants, et tout aussi peu faites pour éclairer le sujet. Ce petit traité, en un provençal fortement catalanisé (ou en

catalan légèrement provençalisé), n'a qu'un médiocre intérêt linguistique; il n'en a sans doute pas beaucoup davantage pour l'histoire de la médecine, l'auteur se montrant surtout préoccupé de faire court dans l'intérêt « des étudiants pauvres, qui ont peine à continuer longtemps leurs études ». Cette préoccupation ne l'empêche pas de tomber souvent dans le plus vain bavardage.] — P. 348-56. G. Bertoni. Noterelle provenzali. [M. B. montre d'abord (après M. P. Meyer) qu'un planh de Cercamon, récemment découvert et publié par lui, a été écrit en l'honneur de Guillaume VIII d'Aquitaine († 1137). — Il prouve ensuite, à l'aide de quelques vers inédits, empruntés aussi au ms. Campori, qu'une chanson (*Grundr.*, 330, 13), attribuée par plusieurs mss. à Bremon Ricas Novas, est en réalité de Cercamon, nommé dans ces quelques vers. Mais ceux-ci ne forment pas deux tornades, comme le pense M. B.; ils se présentent sous forme de deux alinéas, qu'il faut intervertir; le premier forme un dernier couplet (incomplet de deux vers), le second se compose de deux tornades, de deux vers chacune. La seconde de ces notes signale dans un ms. bien connu de Florence la présence du cantique *Flor de paradis;* M. B. a oublié qu'une leçon de cette pièce avait été publiée, précisément dans la *Revue des langues romanes* (1894, p. 245), d'après un ms. de Sienne. M. B. imprime ensuite, d'après le même ms., le texte complet d'une paraphrase du *Pater* dont M. Meyer s'était borné à communiquer les premiers vers.

A. J.

Novembre. P. 385-446. B. Sarrieu. Le parler de Bagnères-de-Luchon et de sa vallée. [A suivre. Mémoire fort intéressant et qui témoigne d'une préparation philologique et linguistique sérieuse. Il s'y est glissé pourtant (p. 434) une singulière méprise. L'auteur croit à l'existence, dans la langue du moyen âge, d'un subst. fém. *ra* signifiant « chose » qu'on lui a signalé dans une inscription de Millau où on lirait : QUA RA QUE FARAS. On y lit effectivement GUARA QUE FARAS, maxime bonne à méditer, dans laquelle *guara* est l'impératif du verbe *guarar*, prendre garde. Ce petit monument a été signalé au Congrès de Toulouse, en 1899, par M. Léopold Constans, *Bull. archéol.*, p. LII ; je ne cautionnerais pas la fin de la lecture, mais les trois premiers mots ne font pas l'ombre d'un doute.] — P. 447-69. A. Vidal. Les cartulaires d'Albi : cartulaire AA1. [Analyse et longs extraits de divers documents en langue vulgaire du XIII[e] au XV[e] siècles. Quelques fautes de lecture ou d'interprétation. — P. 454, l. 4 : *l'anges* Maria, lire *la verges* M.; — p. 455, l. 5 d'en bas : *say* tot home *deceper*, l. *fay* t. h. *deceber;* — p. 457, l. 20 : *ad acha*, lire *a dicha* (au dire); — 460, l. 4 d'en bas : *P. Enebot*, l. *Pe. Nebot;* — 461, l. 6 : au

lieu de *bota*, l. *boda* : on épouse une « nièce », mais pas une « botte » d'évêque ; — p. 461, l. 12 : *durayquies* doit être bien lu ; il s'agit d'une variété de pêchers (voy. Mistral, *duraice*).] — P. 488-98. G. Thérond. Contes lengadoucians. [Cinq amusantes « galéjades » en patois de Montpellier.] A. T.

Isère.

Revue épigraphique, t. IV, 1902.

Janv.-mars. N° 1464. Epitaphe en vers trouvée à Narbonne en juillet 1901, incomplète, restituée principalement par M. Buecheler. [C'est une mère de vingt ans qui va rejoindre au tombeau une fille de six ans. Elle s'adresse à son époux survivant. Cette épitaphe est une des plus anciennes de la Narbonnaise. Des archaïsmes nombreux la datent au plus tard du principat d'Auguste : SEXS pour SEX, CONIVNX pour CONIVX, SEIC pour SIC, CONSVESTI pour CONSVEVISTI.] — N° 1467. Cachet de l'oculiste Lucius Tertius Sabinianus, trouvé à Arles et perdu après avoir été envoyé à Garucci, à Naples, vers 1867. [Mention du collyre *authemerum* contre l'ophthalmie.] — N° 1479. Marques d'amphores trouvées à Sainte-Colombe-lès-Vienne. [BROODV : encore inexpliquée. NICA BELLICI : probablement nouvelle.] — P. 239-41. Dieux de la Gaule, par A. Allmer. Les *Olatonae*, au musée de Nimes ; Mars *Ollondius*, trouvé à Antibes ; *Onuava*, trouvée à Bordeaux ; les *Osdiavae*, trouvées à Saint-Saturnin (Basses-Alpes).

Avr.-juin. P. 253-8. Dieux de la Gaule, par A. Allmer. *Perta*, trouvée dans le Vistre, près de Nimes ; *Pipius*, trouvé à Vallauris (Alpes-Maritimes).

Juill.-sept. N° 1502. Fragment d'épitaphe trouvé à Fréjus en 1895. [Sépulture donnée à un affranchi par ses camarades : CONLIBERTI ET FAMILIA.] — N° 1503. Stèle à *Euphranor*, trouvée à Fréjus. [Nom servile, d'origine grecque, sans autre exemple en Gaule, d'après Espérandieu.] — N° 1504. Epitaphe de *Vigellia Isias*, affranchie de *Vigellia Cyné*, marbre trouvé à Fréjus. [*Vigellius* est un gentilice peu commun. *Isias* et *Cyné*, anciens noms serviles d'origine grecque.] — N° 1511. Estampilles sur poterie rouge provenant de l'Auvergne et faisant partie de la collection de M. Kuhn. — P. 271-5. Dieux de la Gaule, par A. Allmer. *Proxumae*, *Proxsumae*. [Intéressante étude des vingt-neuf inscriptions consacrées à ces déesses, formant un groupe de trois femmes. Leur culte était spécial à Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison, Orange, Avignon, Arles et surtout Nimes, qui a fourni les deux tiers

des inscriptions. On ne sait rien de ce que furent les Proxsumes.] Oct.-déc. N° 1513. Autel à un Mars local, trouvé à Serviers (Gard) : *m a* R T I | (?) G I O. [Il n'y a de place que pour une lettre à gauche de G I O. Ce pourrait être V G I O ou Y G I O.] — N° 1515. Estampilles sur poterie rouge. Auvergne. (Suite.) — P. 281-3. Dieux de la Gaule, par A. Allmer. Mars *Randosates*. Patère d'argent trouvée à Crevant (Puy-de-Dôme). E. B.

Landes.

Bulletin de la Société de Borda, 1902.

P. 1-33. P. Cuzacq. Prix des matières résineuses dans les Landes durant une période de plus de cent ans. (Suite.) [Liste de prix année par année, de 1834 à 1901. Considérations sur l'industrie et le commerce des produits résineux.] — P. 37-68. A. Degert. Histoire des évêques de Dax. (Suite, et p. 85-124, 141-80, 249-80; à suivre.) [Continuation de l'histoire de J.-J. du Sault; — Philib. du Sault (1623-38); — J. Desclaux (1638-58); — G. Le Boux (1658-67): — H. de Bar (1666-71); — P. P. de Chaumont (1671-84); — L. de Lalanne (1681-8); — J.-M. de Prugne (1688-90): — B. d'Abbadie d'Arboucave (1690-1732); — F. d'Andigné (1733-6); — L.-M. de Suarez d'Aulan (1737-71): — C.-A. Le Quien de Laneufoille (1772-1802.) Toujours aussi sérieusement documenté.] — P. 69-81. V. Foix. Où est né Lahire? (Voy. plus haut, *Annales*, t. XV, p. 276.) — P. 125-38. F. Abbadie. Programme d'une fête scolaire au xviii[e] siècle. Exercice littéraire dédié à MM. les Maire, Echevins et Syndic de la ville et cité d'Acqs, etc., par MM. les Ecoliers de rhétorique au collège des PP. Barnabites de ladite ville. [Programme détaillé de la fête intellectuelle qui clôtura l'année scolaire 1768.] — P. 181-92. P. Haristoy. Fondation de la paroisse et de la commune de Ciboure aux xvi[e] et xvii[e] siècles. (Suite p. 201-22.) [Création de la paroisse, 1555; de la commune, 1603; partage des biens communaux et délimitations entre Urrugne et Ciboure, 1604. Pièces justificatives.] — P. 225-46. C. Daugé. Numismatique. Collection de M. le D[r] Levrier, à Aire-sur-l'Adour. [Enumération, lecture et classification des pièces de la collection.] G. M.

Loire.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, etc., du département de la Loire, 2[e] série, t. XIX, 1899 ; t. XX, 1900 ; t. XXI, 1901 ; t. XXII, 1902. Néant.

P. D.

Loire (Haute-).

Mémoires et procès-verbaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, t. XI, 1899, 1900 et 1901.

P. 28-9. A. Boyer. Notice sur la manufacture des soieries du Puy-en-Velay au milieu du xviiie siècle. [C'est l'histoire fort résumée de cette manufacture, créée au Puy en 1755, malgré l'opposition de la communauté des maîtres marchands et ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie de la ville de Lyon, et qui disparut vers 1772.] — P. 160-2. A. Lascombe. Ordonnance concernant Alleyras. [Curieuse ordonnance du prieur d'Alleyras, du 4 octobre 1736, pour interdire à ses vassaux le commerce, le travail et même la chasse et la pêche les dimanches et jours de fêtes.] — P. 173-9. De Talairat. Notice historique sur les églises de l'arrondissement de Brioude qui méritent de fixer l'attention du Gouvernement. [Appel adressé aux pouvoirs publics au commencement du xixe siècle, à l'effet de sauver de la destruction les églises les plus remarquables de l'arrondissement de Brioude. L'auteur fait valoir en faveur de sa thèse de nombreux arguments archéologiques et historiques.] — P. 204-9. P. Mamet. L'ermitage de Saint-Georges à Monistrol-sur-Loire. [Edifié au xviie siècle, cet ermitage fut tour à tour habité à cette époque par J. Coppin et le frère Théodore, deux écrivains ecclésiastiques du Velay.] — P. 216-42. Mallay. Rapports sur l'église du Monastier et le château de Polignac. [Ces rapports, rédigés vers 1818, sont surtout intéressants parce que leur auteur décrit les monuments avant qu'ils n'aient été défigurés par des restaurations souvent maladroites. Edités avec une introduction critique et des notes rectificatives par M. N. Thiollier, ils sont accompagnés de nombreuses illustrations qui en rendent la lecture attrayante et facile.] — P. 563-706. Pagin. spéciale. L. Pascal. Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire. [Chronologie et histoire du diocèse du Puy. Suite d'une publication fort importante, mais dans laquelle l'auteur semble avoir pris à tâche de bouleverser toutes les règles de la bibliographie et d'accumuler des faits entièrement étrangers à son sujet.] V.

Lot-et-Garonne.

Revue de l'Agenais, 1902.

P. 5-12. Ph. Lauzun. Le portrait de Théophile de Viau. — P. 12-27. Momméja. Les journaux de mer de Florimond Boudon de Saint-Amans.

(Suite p. 202-25, 393-409, 455-66.) [Voyages aux Antilles du célèbre Agenais.] — P. 27-46. Ph. Lauzun. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne. 1578-1586 (suite, et pp. 107-30, 241-63, 328-50, 417-34, 485-90). [Sous ce titre, M. Ph. L. continue à donner une histoire détaillée de cette princesse et raconte un peu celle du futur Henri IV. Voir *Annales*, t. XV, p. 278, aux « Livres annoncés sommairement ».] — P. 60-5. Chaux. Le château de Lusignan. — P. 65-9. Massip. Une station préhistorique dans le Haut-Agenais. [Le massif de la Sède a été un centre de population important.] — P. 72-4. Momméja. Archéologie agenaise. [Ruines gallo-romaines dans la commune de Clermont-Dessous.] — P. 93-107. Marboutin. Le château de Fontirou. — P. 130-9. Chaux. Une affaire judiciaire au xvie siècle. Maistre Jehan de Bagetz. [Détails intéressants sur ce personnage qui fut lieutenant du sénéchal d'Agénois depuis 1566 et qu'un arrêt du Parlement de Bordeaux de 1570 dut condamner sur vingt chefs d'accusation de nature à donner une triste idée des juges de ce temps.] — P. 148-52. L. D. Réception de Mgr Jean IX Louis d'Usson de Bonnac, évêque et comte d'Agen (31 octobre 1768). — P. 153-60. Momméja. Archéologie agenaise. — P. 177-202. Malbec. Quelques grottes de l'Agenais. (Fin, p. 273-94.) — P. 221-38. Lamouroux. Statistique du département de Lot-et-Garonne pour l'année 1789 et l'an IX (Industrie). (Suite p. 376-91, 500-11.) [Rédigée en 1804. Le gouvernement fit dresser une statistique générale de la France à l'effet de mettre en parallèle la fortune du pays en 1789 et en l'an IX; M. Ph. Lauzun a découvert une copie du rapport de l'un de ceux qui avaient été chargés de cette tâche pour l'Agenais; il la publie aujourd'hui.] — P. 263-7. Momméja. Archéologie agenaise. — P. 294-314. E. de La Combe. Le château de Saint-Puy, ses anciens seigneurs et la famille de Monluc. [Cf. « Livres annoncés sommairement » ci-dessous, p. 579.] — P. 314-28. Granat. La manufacture de toiles à voiles d'Agen. (Fin, p. 466-84.) [Cf. *Annales*, t. XV, p. 442, aux « Livres annoncés sommairement ».] — P. 359-62. Momméja. Archéologie agenaise. — P. 369-76. Momméja. Le rétable de Fongrave. — P. 392-410. Dr Couyba. Une aventure inédite de messire Jean de Fleurans, curé de Casseneuil. [Il s'agit encore des démêlés de ce prêtre avec les autorités civiles de sa paroisse, en 1654.] — P. 435-7. Marboutin. Document sur une invasion des Normands en Agenais. — P. 438-10. Momméja. Documents inédits sur Saint-Amans. — P. 444-6. P. L. Compte rendu de l'ouvrage de M. Campagne, *Notes et documents sur les paroisses de Saint-Pierre-de-Nogaret et Saint-Martin-de-Bistauzac, au diocèse d'Agen*, 1902. — P. 518-21. Momméja. Archéologie agenaise. J. B.

Lozère.

La Lozère pittoresque[1], 1897.

P. 10-16. GABALUS. Le château de Grèzes. Son histoire. — P. 19-23. X. Testament de César de Grolée, comte de Peyre. [De 1718. Ce personnage fut de son vivant la terreur du pays. Cf., p. 15, son acte de décès, du 26 avr. 1720.] — P. 33-41. F. REMIZE. La sorcellerie en Gévaudan au VIe siècle. [Peu de choses là-dedans.] — P. 49-51, 81-2, 102-4. GABALUS. Le château de Cénaret, son histoire. Les Cénaret. [Quelques précisions et détails intéressants.]

1898.

P. 25-9, 49-53, 73-8. F. REMIZE. La langue d'oc et le patois du Gévaudan. [Exposé superficiel, où il n'est pas question du patois gévaudanais.] — P. 31, 53, 78, 121, 152. X. Acte d'affranchissement des serfs de la terre de Peyre. [Du 25 sept. 1261. Texte traduit en français au XVIIe siècle. Il s'agit d'un affranchissement de toltes, questes, albergues et manœuvres. Les redevances, qui subsistent, sont énumérées.] — P. 80, 105, 126, 163, 223. A. F. Renseignements historiques sur la paroisse de Recoules-de-Fumas (1494-1898). — P. 96-104. J. BARBOT. A travers la Lozère. Châteauneuf-de-Randon et la Margeride. [Renseignements historiques et archéologiques.] — P. 145. Le pouvoir temporel des évêques de Mende. [Texte d'un mémoire rédigé pour l'évêque, le 2 mars 1669, et envoyé à l'évêque de Verdun, qui voulait faire avec le roi un pariage analogue à celui de Mende.] — P. 147-52. L. COSTECALDE. Château de la Vigne. [Faits divers : rapt; fausse monnaie; exécution capitale; transaction entre les consuls de Marvejols et divers seigneurs, le tout au XVIIe siècle.] P. 154. Quelques notes historiques sur Marvejols. [Pièces relatives à la chapelle Saint-Jean-Baptiste, dans l'église de cette ville; au prix du pain en 1689; lettre des consuls à ceux de Saint-Flour, 6 nov. 1730.] — P. 217-21. F. REMIZE. Jacques Molin, médecin consultant du roi. [Né à Marvejols en 1666, mort en 1755.]

1899. (Manquent les nos 2, 3, 4.)

P. 97-104. Ch. DE L. Les Bourguignons en Gévaudan (1418-1420). [Expéditions dirigées dans ce pays par un seigneur forézien, Héracle de Rochebaron.] — P. 105, 125, 153, 174. L. COSTECALDE. Expédition du duc de

1. Revue trimestrielle, puis mensuelle, publiée à partir de 1897, à Marvejols, impr. Guerrier.

Joyeuse. [En 1586. Siège, prise et ruine de Marvejols.] — P. 113. Procès-verbal fait par le sénéchal de Nimes à la requête des habitants de Marvejols touchant le changement du lit de la rivière de Colonhe au pied de la montagne de Maquary. — P. 121, 240. F. Remize. Notes d'un ancien archiviste du Gévaudan. [Le chanoine Lenoir de Bellesagne. Relatives à l'Eglise aux XIII[e] et XIV[e] siècles.] — P. 169-74. J.-B. Portal. Notice historique et statistique sur l'ancienne paroisse de Javols avant la Révolution. [Cf. p. 245.] — P. 193-203. Chanoine Bosse. La cathédrale de Mende et ses clochers. — P. 225. Prise de Mende par Merle, 25 déc. 1579. — P. 241. Saint-Gervais, paroisse de Mende. P. D.

Puy-de-Dôme.

Revue d'Auvergne, t. XVII, 1900.

P. 39-60 et 81-103. H. Chardon du Ranquet. Cours d'art roman auvergnat. [Professé à l'Université de Clermont. Etudie d'abord la genèse de cet art à l'aide des églises de Chamalières et de Glaine-Montaigut, puis les divers éléments d'une église de l'Ecole auvergnate au XI[e] siècle. Le plan est d'une grande variété, mais généralement cruciforme; chevet terminé en demi-cercle, bas côtés; chapelles en nombre pair dans les édifices consacrés à la Vierge, en nombre impair dans les églises qui sont sous un autre vocable; déambulatoire narthex. Déviation de l'axe. Piliers et pilastres, colonnes, arcs et voûtes. Coupoles, intertransept, transept; — fenêtres, ordinairement plein cintre. Cryptes. Ornementation, peintures, sculpture. — Extérieur. Clochers. — Caractères dominant à l'intérieur : porches intérieurs surmontés d'une tribune, voûtes en quart de cercle, travées oblongues des collatéraux; coupole octogonale, rond-point de l'abside ; — à l'extérieur : absides étagées et massif barlong; combles multiples ; corbeaux à enroulement soutenant des entablements droits, colonnes engagées.] — P. 63-6. D[r] Hospital. Décorations militaires d'autrefois. [Médaille de la vétérance.] — P. 104-30 et 239-94. A. Vernière. Les voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et dans le Velay (Suite.) [Goelnitz, Godefroy, Spon, dom Jacques Boyer, etc.] — P. 369-90. G. Kurth. Les ducs et les comtes d'Auvergne au VI[e] siècle. [De 479 à 590. Le plus ancien serait le visigoth Victorius, ami de Sidoine-Apollinaire. M. K. fait remarquer que l'Auvergne fut le plus souvent gouvernée par des indigènes gallo-romains, et que ce fut l'origine de familles comtales, mais que c'était le roi qui disposait de ces dignités. Etude historique très importante. Parue d'abord dans le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, 1899,

p. 769-90.] — P. 391-400. Dr Hospital. De quelques lettres du comte de Montlosier. [A M. Chaise-Martin, 1817-1838.] — P. 401-16. G. Kurth. Les nationalités en Auvergne au VIe siècle. [Liste alphabétique, d'après les sources, d'habitants de l'Auvergne, qui montre que la conquête franque n'a introduit aucun élément nouveau dans la population. Etude parue d'abord dans le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, 1900, p. 224-42.] — G. Desdevises du Dezert. Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne. [C. r. intéressant de l'ouvrage de M. G. Bonnefoy. Cf. XIX, 403-8.] — P. 463-4. Champomier. Notice... sur la découverte d'un cimetière de l'époque mérovingienne dans la commune de Glaisne Montaigu, canton de Billom. — P. 464-6. Audollent. Une découverte au Puy-de-Dôme. [Colonne et vestiges du temple antique. Communication à l'Académie des Inscriptions.]

Tome XVIII, 1901.

P. 81-110, 171-207. Auzelet. Le clergé du Puy-de-Dôme pendant la période thermidorienne et sous le Directoire. [Mission du représentant Musset, remplacé par Chazal, « d'une indulgence sans mesure ». Soulèvements de Châteaugay, Neschers, Trézioux. Refus de recevoir les assermentés, particulièrement à Ambert. Toute la population a toujours été opposée aux mesures répressives contre le clergé. Etude très consciencieuse, faite avec soin, mais uniquement à l'aide des documents des archives départementales du Puy-de-Dôme. Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas examiné quelques dépôts communaux.] — P. 235-6. A. Audollent. La restauration de Notre-Dame-du-Port. [Il existe des documents très curieux, que M. A. ne semble pas connaître, sur les restaurations faites à diverses époques dans cette église; ce sont les rapports de Mérimée, qui se trouvent aux archives de la Commission des monuments historiques, utilisés (en partie) dans un ouvrage récent : *Notes sur Prosper Mérimée*.] — P. 252-62. H. du Ranquet. L'église de Montpensier. [Historique très sommaire et description archéologique. Un acte de donation du chapitre de Clermont aux frères de Lac-Roy donne la date de construction, 1193.] — P. 397-425. J. Delmas. Les arrêtés du Comité de sûreté générale dans la *Révolution du Cantal*. — P. 457-8. Brunhes. [Fouilles du temple de Mercure au Puy-de-Dôme.]

T. XIX, 1902.

P. 1-10. A. V[ernière]. Le Dr F. Pommerol. [1839-1901. Biographie et bibliographie.] — P. 46-57. J. Delmas. Les arrêtés du Comité de sûreté générale (fin). — P. 221-5. [Ragrand]. Notes historiques sur Aurillac, Saint-Cernin, Anjony, Tournemire, Arpajon, Carlat.] — P. 257-80 et

458-76. Abbé G.-R. Crégut. Histoire du collège de Riom. [La première mention d'école est de 1168. Etude importante, rédigée d'après les documents des archives communales de Riom, dont quelques-uns sont publiés *in-extenso*. A suivre.] — P. 344-63. C. Golliard. Notice archéologique sur l'église de Bellaigue et sur les tombeaux des derniers sires de Bourbon. — P. 409-35. A. Audollent. Notes sur l'Auvergne antique. [Les fouilles du Puy-de-Dôme en 1901.] F. C.

Pyrénées (Basses-).

I. *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1901.

P. 5-48. E. Ducéré. Variétés d'histoire bayonnaise. 3e série. (Suite.) [Appendice sur les frais de l'entrée du duc d'Epernon, gouverneur de Guyenne, faite le 4 sept. 1623 : texte. — Les corporations d'arts et métiers au moyen âge. — Le ballet à Bayonne. — Les Basques et les Bayonnais à l'île de Ré, en 1627, d'après le *Mercure de France*.] — P. 49-80, 127-226. Id. Entrées solennelles, passages et séjours des rois, reines et grands personnages dans la ville de Bayonne. [De Charles-Quint à Napoléon III, sans oublier le président Carnot.] — P. 93-112 et 119-26. P. Cuzacq. Un célèbre capitaine landais, Etienne Vignolles, dit La Hire. Rion-des-Landes au moyen âge. [La Hire a dû naître à Vignolles, un peu au N.-E. de Rion; mais est-ce bien sûr? Rien de nouveau.]

1902.

P. 29-128, 145-92, 207-56. E. Ducéré. Entrées solennelles, passages et séjours des rois, etc. (Suite et à suivre.) [Les reines : Eléonore d'Autriche, femme de François Ier; Anne d'Autriche et Elisabeth de Bourbon; Marie-Louise d'Orléans: Catherine de Portugal. — Princes et infants : de Richard Cœur de Lion au comte d'Artois, de celui-ci au duc de Montpensier (1846). — Princesses et infantes : Catherine de Navarre et autres, jusqu'à la duchesse de Berry (1828).] — P. 129-43. J. Lambert. Quelques notes sur le français parlé à Bayonne. [Locutions spéciales, engendrées pour la plupart par l'habitude du patois.] — P. 193-206. P. Cuzacq. Introduction du maïs dans les Basses-Pyrénées et les Landes. [On le cultivait aux environs de Bayonne au milieu du xviie siècle, mais non dans le Marencin un siècle plus tard. Texte d'un règlement du 25 mai 1734 entre les propriétaires de Saint-Martin-de-Seignanx et les métayers pour le partage du maïs.] P. D.

II. *Bulletin trimestriel de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, t. XXVIII, 1898-99.

P. 1-280. Rôle des feux du comté de Foix en 1390, publié et annoté par A. DE DUFAU DE MALUQUER. [Cf. *Annales*, 1902, p. 86.]

T. XXIX, 1899-1900.

P. 1-263. Livre pour la transcription des délibérations de la Société des Amis de la Constitution... d'Orthez, établie le 27 mai 1792, p. p. M. A. PLANTÉ. [Très intéressant registre de délibérations. Il serait utile d'avoir de pareils registres pour toutes les sociétés populaires de cette époque.] — P. 265-324. J.-B. BERGEZ. Monographie de la commune de Lurbe, près Oloron (Basses-Pyrénées.) [Travail intéressant et sérieux. Non seulement l'histoire, mais la géographie, l'agriculture, l'état social et économique, les mœurs de cette commune y sont étudiés avec le plus grand soin.] — P. 325-9. Lettre anonyme pour demander l'établissement de perruquiers en Béarn et en Bigorre (1782), p. p. L. BATCAVE. M. D.

Pyrénées (Hautes-).

Bulletin de la Société Ramond, 2e sér., t. VII, 1902.

P. 37-46 et 87-114. Lt GRASSET. Un guerrier gascon : Maransin. [Né à Lourdes, 1770; engagé volontaire en 1792, capitaine dans l'armée des Pyrénées occidentales, Maransin combat ensuite en Vendée, sur le Rhin, en Autriche, etc. Républicain, il avait voté contre le consulat à vie; aussi n'eut-il qu'un avancement assez lent, malgré les grands services qu'il avait rendus et continua de rendre. Le reste de sa carrière s'est écoulé en Espagne et en Portugal. Dans ces guerres, il devint enfin général, et, sans enthousiasme, baron de l'Empire. La Restauration ne lui pardonna pas d'avoir repris les armes contre les alliés en 1815; elle l'emprisonna, puis le mit à la retraite.] — P. 47-55, 116-28, 167-87, 267-77. Abbé RICAUD. Journal pour servir à l'histoire de la réclusion des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes (suite et à suivre). [Ce Journal, œuvre présumée du P. Laspales (cf. Introd. dans le Bulletin, t. V, 1900), est écrit, comme on le croira aisément, dans un esprit peu favorable à la Révolution. Il renferme toutefois de précieux renseignements, mis en valeur par une annotation savante. Trois réclusions y sont racontées : l'une du 4 au 10 mai 1793; l'autre du 22 août 1793 au 20 mars 1795; « la troisième a commencé le 5 novembre de cette dernière année et dure encore ce 1er juin 1796 ».] — P. 143-55. Abbé

F. Marsan. Les revenus de l'évêché de Tarbes de 1774 à 1781. [D'après un registre ms. trouvé à Trie; on n'en peut tirer que des renseignements partiels, plusieurs feuillets ayant été arrachés.]

P. D.

Pyrénées-Orientales.

Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon, 1902.

P. 1-16. J. d'Elne. Mgr de Montmort, évêque d'Elne; portrait et notes biographiques. [Quelques notes seulement sur ce prélat, évêque d'Elne de 1680 à 1695; documents, dont plusieurs en catalan.] — P. 17-35. B. Palustre. Inventaire du château royal de Perpignan à la fin du xve siècle. [Cet inventaire, rédigé en catalan, est intéressant au point de vue philologique, et aussi parce qu'il donne tout l'armement du château à cette époque. L'auteur l'a fait précéder d'une notice sur le ms. et sur le château.] — P. 36. Remise à François de Moncade, comte d'Aytone, d'une relique de sainte Florentine, de la chapelle Sainte-Croix du château royal de Perpignan (12 juin 1580). [Texte latin.] — P. 37-41. C. Jullian. Notes gallo-romaines sur les origines d'Elne et d'Auch. [Déjà paru dans la *Revue des études anciennes*.] — P. 42-9. J. Armagnac. L'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon, et les pères Augustins de Caudiès (1610-1677). [C'est une de ces nombreuses querelles entre séculiers et réguliers que l'on rencontre si souvent. Le début semble annoncer une histoire de l'épiscopat du janséniste Pavillon, histoire qui aurait sans doute présenté un plus grand intérêt. Tiré d'une seule source.] — P. 50-8. Séjour en Roussillon de l'impératrice Marie, veuve de Maximilien II (12-28 décembre 1581), p. p. P. Masnou. [Manuscrit du bénéficier de Saint-Jean, François Crozes. En catalan. Récit du voyage de l'impératrice et des fêtes religieuses qui lui furent données.] — P. 59-61. Mandement de Louis XI à Dunois (1 juin 1469), p. p. J. Calmette. [Louis XI ayant envoyé Dunois avec une armée soutenir contre Jean II d'Aragon les prétentions au trône de Jean de Colabo, fils du roi René, les habitants du Roussillon, récemment annexé, reçurent fort mal les troupes françaises. Le roi enjoint à Dunois d'arrêter et de juger même les suspects.] — P. 61-8. P. Masnou. Translation à Perpignan des corps des généraux Dagobert et Dugommier. [Transportés à Perpignan en 1800, les deux généraux n'y trouvèrent une sépulture définitive qu'en 1826.] — P. 69-72. Ph. Torreilles. Note sur la sépulture des *Desemparats* et des *Centensiats*. [Les *desemparats* sont les misérables qui meurent sur les routes, ou abandonnés chez eux, et les *centensiats*, les condamnés à

mort. Une confrérie s'était formée à Perpignan pour enterrer les desemparats. Différend avec l'église Saint-Jean. Les centensiats n'étaient enterrés qu'une fois par an. Aussi arrivait-il souvent que l'on n'enterrait que des ossements.] — P. 73-86. B. PALUSTRE. Note sur le clergé séculier de l'ancien diocèse d'Elne. [Histoire des manuscrits relatifs au diocèse d'Elne et histoire de ce diocèse, qui, suffragant tantôt de Narbonne, tantôt du pape, tantôt de Tarragone, finit par devenir l'évêché de Perpignan.] — P. 87-96. J. SARRÈTE. La confrérie de la Sanch à Vinça. [Sa constitution, ses revenus, ses cérémonies.] — P. 101-23. Ph. TORREILLES. Le livre de raison d'un curé congruiste. [C'est un livre de raison en catalan d'un curé de Palau au XVIIIe siècle, analysé par M. T. Histoire intéressante de ce curé rigoriste et intransigeant et de ses démêlés avec ses paroissiens.] — P. 124-8. P. MASNOU. Philippe V et Marie-Louise de Savoie à Perpignan. [A l'occasion de leur mariage.] — P. 128-30. Un poème latin sur la prise de Perpignan sous Louis XIII, p. p. J. CALMETTE. [Très court poème (30 vers), que M. C. donne, non pour sa valeur intrinsèque, mais comme un témoignage de l'impression produite à ce moment par la chute de Perpignan.] — P. 130-2. Vieilles recettes médicales, p. p. B. PALUSTRE. [En catalan.] — P. 133-51. J. FREIXE. La voie d'Hercule. [Avec la même érudition et le même souci que nous lui connaissons d'établir ses conclusions sur des bases solides, M. F., par l'examen des textes, et en particulier par l'itinéraire d'Annibal et celui de son frère Asdrubal, conclut que la voie Domitienne, dont il a fixé le tracé précédemment, ne fit qu'emprunter celui de la voie d'Hercule, qui n'était pas partout carrossable.] — P. 152-7. J. ARMAGNAC. Notre-Dame de Laval. [Ermitage près de Caudiès, un des plus anciens, déjà mentionné au Xe siècle, et lieu de pèlerinage. M. A. n'en fait pas l'histoire, il ne rapporte que quelques faits des XVIIe et XVIIIe siècles.] — P. 158-64. Lettres intimes de Lucia, procureur général syndic, p. p. P. MASNOU. [Cinq lettres inédites à sa mère, de 1793, où il raconte les événements de la campagne contre les Espagnols.] — P. 165-79. M. PRATX. Les origines de Belestar-de-la-Frontière. [C'est non seulement l'histoire des origines, mais l'histoire sommaire du village, les principaux faits de l'histoire de ses seigneurs et de son église que retrace M. P., s'appuyant sur des documents et les discutant. Apparu vers la fin du XIIe siècle, Belestar est important comme clef de la route de France en Roussillon.] — P. 180-1. J. CAPEILLE. Un théologien perpignanais au concile de Trente : Côme-Damien Hortolá (1493-1568). [C'est un esprit encyclopédique, comme il y en eut tant au XVIe siècle, et sa carrière ressemble à beaucoup d'autres de

cette époque. Il parcourt les Universités, apprenant dans chacune quelque nouvelle science, et meurt abbé de Vilabertran. Son rôle au concile de Trente n'est pas très important, semble-t-il.] — P. 185-92. Ph. Torreilles. La *ma armada* de 1613. [La *ma armada* était le droit qu'avaient certaines villes catalanes de lever des troupes pour venger les injures faites à leurs habitants. M. T. raconte l'expédition héroï-comique des habitants de Prades contre ceux de Villefranche-de-Conflent, qui avaient refusé de leur prêter les reliques de saint Gaudérique pour faire cesser une sécheresse persistante. D'après un ms. catalan, les *Memorias de Sant Joan*, dont M. T. cite de nombre passages.] — P. 192-8. J. Guibeaud. Notice sur les réjouissances publiques et officielles à Perpignan sous l'ancien régime. [Comptes des dépenses faites à ces occasions. Les programmes sont assez maigres. Ecrits en catalan au xvii[e] siècle, les comptes sont en français au xviii[e].] — P. 202-16. J. Freixe. La route de Narbonne à Gerona à travers les âges. [Modifications apportées dans la suite des temps à la voie Domitienne, dont le tracé primitif a subsisté d'une façon générale.] — P. 217-27. A. Salsas. Consécration de l'église de Saillagouse en 913. [Notice chronologique sur les consécrations d'églises à cette époque, et texte latin des consécrations de Saint-Jacques d'Astoll et de Sainte-Eugénie de Saillagouse.] — P. 227-9. Enquête relative à un miracle de Notre-Dame del Prepi, à Cuxa. [De 1667. Texte seulement, en catalan.] — P. 231-8. B. Palustre. Accroissement des archives départementales (1901-1902). [En particulier par la réintégration du fonds de l'ancien Conseil souverain du Roussillon.] — P. 239-50. J. Sarrète. La confrérie de la Minerve à Vinça. [Sa constitution, ses revenus, sa chapelle, ses cérémonies.] — P. 251-61. J. Armagnac. La contribution patriotique, les biens privilégiés et les biens nationaux à Caudiès en 1789. [Récit des résistances à la contribution patriotique, à l'égalité devant l'impôt et à la remise des biens ecclésiastiques à la nation.] — P. 261-2. Transaction entre Guillaume, vicomte de Castellnou, et Arnald de Saint-Marsal, au sujet des justices de Bellpuig (2 mai 1282). [Texte seulement, en latin.] — P. 263-78. Ph. Torreilles. L'administration janséniste du diocèse d'Alet par Nicolas Pavillon (1640-1677). [M. T., s'appuyant sur un document déjà étudié par M. Armagnac dans un article précédent, le factum de Vincent Ragot en faveur de Pavillon, montre la rigidité janséniste de cet évêque, frappant les grands pour leurs crimes, mais portant pour des peccadilles des peines extrêmement sévères, qui découragent fidèles et prêtres.] — P. 279-82. X. de Descallar. A propos de la main armée de 1613. [Rectifie un article précédent de M. Torreilles,

au sujet d'un de ses ancêtres, Dalmau de Descallar.] — P. 283-4. F. Buet. Une question de préséance (1699). [Il s'agit de la place que devait avoir le recteur à l'égard des présidents du parlement. Un différend survenu à Perpignan reçoit la solution que propose Jean Duval, recteur de l'Université de Toulouse.] — P. 285-91, 303-17. J. Freixe. Historique de la question de la voie Domitienne de Narbonne à Gerona et conclusion. [M. F. examine les diverses opinions émises au sujet de la voie Domitienne; conclut en faveur du tracé qu'il a lui-même établi, et qui paraît être le vrai.] — P. 295-302. A. Salsas. Briques armoriées provenant du prieuré cistercien de Saint-Guillaume à Perpignan. — P. 318-23. J. Capeille. Note historique sur l'église de Caldégas (Cerdagne française). [Avec description.] — P. 324-6. Aveu féodal à raison du château de l'Ecluse au roi Jacques Ier de Majorque (20 mars 1293). [Texte latin avec notice par M. B. Palustre.] — P. 327-33. B. Palustre. Fragment d'une croix en pierre trouvée à Llupia. [Article archéologique et historique à propos de l'époque où fut dressée cette croix.] — P. 334-40. Ph. Torreilles. Les « cartells de visita » de Camélas et de Taillet. [Ce sont les registres contenant les procès-verbaux des visites canoniques annuelles ordonnées par le concile de Trente. M. T. montre par quelques exemples quel intérêt offrent ces registres pour l'histoire de l'enseignement de la doctrine chrétienne et de l'administration des églises.] — P. 341-56. J. Sarrète. La confrérie du Rosaire à Vinça. [Notice analogue aux précédentes du même auteur sur les confréries de la Sanch et de la Minerve.] — P. 356-7. Don à Louis XIII, roi de France, d'une relique de saint Gaudérique (12 juin 1642). [Texte catalan.] — P. 359-71. X. de Descallar. Episodes de la domination française dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne sous le règne de Louis XI. [Montre le rôle très important joué par son ancêtre Damien de Descallar, pendant l'occupation du Roussillon par les armées de Louis XI. Damien de Descallar, d'abord ménagé par Louis XI, puis froissé par lui, devient l'âme de la révolte contre la France.] — P. 372-6. P. Masnou. Une levée d'interdit (mai 1339). [Sur l'évêché d'Elne.]

M. D.

Tarn.

Revue du Tarn, 2e sér., t. XIX, 1902.

P. 30-8. Ch. Peyronnet. Documents sur quelques artistes du pays Albigeois. [César Inviciat, peintre, de Rabastens, 1522, 1530, probablement italien d'origine; Guillaumet et Simonet, peintres verriers, d'Albi, et beaucoup d'autres, signalés par des marchés relatifs à leurs œuvres.]

— P. 39-40. E. Cabié. Vues de Puycelsi, dans le canton de Montmiral. (Planche.) — P. 41-9. A. Vidal. Holbein's « Ambassadors ». (Fin.) [Relatif à Georges de Selve, évêque de Lavaur. Analyse d'une partie de sa correspondance, de 1540.] — P. 59-62. E. Marty. Cartulaires de Rabastens. (Suite, et p. 130-53, 269-93; fin, p. 331-55.) [Au total 113 numéros, dont le dernier se rapporte à un texte de 1850. Très bonne et utile publication, quoiqu'on y puisse relever quelques fautes de détail.] — P. 69-76. E. Cabié. Document sur les préludes de la Réforme dans le nord-est de l'Albigeois. [Enquête du 25 mai 1557 sur les actes irrévérencieux commis contre la religion par P. Cabrière, prêtre, et J. Albert, de Villefranche d'Albigeois.] — P. 189-208. A. Vidal. Un chapitre de l'histoire de la guerre de Cent ans dans l'Albigeois (1375-1385). (Fin, p. 307-30.) [Nombreux détails sur les vexations et dépenses que causaient à la ville d'Albi les compagnies de routiers dont elle était alors entourée, les uns Anglais ou prétendus tels, d'autres tenant pour Foix, d'autres pour Armagnac. Un de leurs capitaines, le « Pauco de Lantar », qui occupait Terssac, invite les consuls à lui donner « lo rossi maurel del collector del papa, que es ad Albi », sans parler d'une foule d'autres exigences. Des erreurs. Le comte d'Armagnac n'a nullement passé en 1379 « sous la bannière anglaise », pas plus que Charles V n'a nommé en 1380 le comte de Foix son lieutenant général en Languedoc (p. 197). A propos des gens d'Albi hésitant entre les partisans armés de Foix et ceux d'Armagnac, préférant, dans cette anarchie, garder la neutralité, relevons une phrase incompréhensible : « Comme il serait facile d'établir un parallèle, aux épithètes près, entre la situation d'aujourd'hui et celle de 1382! » C'est être par trop fidèle à la fâcheuse habitude de retrouver le présent dans le passé.] — P. 302-6. E. Cabié. Sur la patrie de Pontus de la Gardie. [Nombreuses divergences à ce sujet. Le célèbre aventurier est né vers 1520 dans la commune de Villarzel ou dans celle de Laure, près Rieux-Minervois.] P. D.

Tarn-et-Garonne.

I. *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXX, 1902.

P. 28-40. De Rivières. Inventaire des possessions de noble Jean, seigneur de Bel Castel en Quercy (1490). [Lire 1491, nouv. st. Texte roman d'un intérêt surtout lexicographique. Les notes sont insuffisantes.] — P. 97-111. Abbé F. Galabert. La condition des personnes à Montauriol du xe au xiie siècle. [D'après le cartulaire que M. Devals avai

formé et dont il avait fait usage dans son *Histoire de Montauban.*] — P. 112-21. Abbé TAILLEFER. Une révolte des paysans. Les « Nu-pieds » (1637-1639.) [En Bas-Quercy; mais on sait combien cette révolte fut étendue. Quelques détails nouveaux.] — P. 122-7. DU BOÉ. Documents sur le Tarn-et-Garonne. [Brèves et par trop incomplètes analyses de 7 pièces ou dossiers divers du XVIIe siècle.] — P. 151-8. État des gages de la maison de Catherine de Médicis (1585). [Pièce curieuse, d'un intérêt général.] — P. 159-64. Ch. DE MÉZAMAT DE L'ISLE. Transaction entre le seigneur de Castelferrus et les habitants (17 août 1631.) [Coupe du bois de chauffage, pâturage, four banal, élections consulaires.] — P. 165-71. R. DE MENTQUE. Notice sur la maison de Chaumont de la Galaisière. [A propos du marquis de la Galaisière, qui devint en 1756 intendant à Montauban. Insignifiant.] — P. 172-6. Trois titres concernant le monastère de Saint-Antonin, p. p. l'abbé F. GALABERT. [D'après le cartulaire P. de Saint-Théodard; titres de 869, 926, 955 : don, échange de terres, enquête sur une possession contestée.] — P. 193-202. Abbé TAILLEFER et E. FORESTIÉ. Inventaire de noble dame Aloys de Saint-Gilles (1375.) [Intéressant pour les détails de costume et pour les mots mi-latins, mi-romans qu'il fournit. Cette famille possédait la seigneurie de Pechaurié, canton de Catus, Lot.] — P. 203-18. A. LURY. Documents pontificaux extraits des Archives Vaticanes pour servir à l'histoire du diocèse de Montauban aux XIVe et XVe siècles. (Suite et à suivre.) [Actes de Jean XXII et de Benoît XII.] — P. 219-36. Abbé F. GALABERT. Le faubourg Villenouvelle à Montauban. [Le nom paraît dater de 1577; mais le faubourg lui-même est fort antérieur. Historique.] — P. 237-44. DE RIVIÈRES. Le « Christ de pitié », tableau de la collection de M. le chanoine Pottier. [Du commencement du XVIe siècle.] — P. 245-67, 310-37. Abbé C. DAUX. L'ordre Franciscain dans le Montalbanais. (A suivre.) — P. 273-5. GRÈZE. La dot d'une jeune bourgeoise au XVIe siècle. Les joyaux et objets précieux que possédait une grande dame à la même époque. — P. 279-81. GANDILLON. Inventaire des reliquaires et joyaux de l'église paroissiale Saint-Jacques de Montauban (1481). — P. 289-95. Chanoine POTTIER. Tissu historié représentant la légende d'Alexandre. [Du XIVe siècle, ayant servi à contenir des reliques; trouvé dans l'église de Saint-Martin de Montpezat.] — P. 296-309. E. FORESTIÉ. Le Saint-Suaire de Turin et les images du Musée diocésain de Montauban. [Résumé de la controverse. Description, avec planches, de deux reproductions anciennes du suaire, et d'une autre qui se rapporte au suaire de Besançon, avec note du chanoine POTTIER.] — P. 338-45. Chanoine C. POTTIER. Notes archéologiques sur le con-

vent des Cordeliers de Montauban. [Fondé au XIIIe siècle, ruiné à la fin du XIVe. Il y eut de plus des constructions édifiées au XVIIe, dont description et histoire.] — P. 351-55. De Mézamat de Lisle. Tableau généalogique pour servir à l'histoire des seigneurs de Castelferrus. [1538-1716.] — P. 364-5. Abbé Galabert. Deux ministres montalbanais convertis : Siméon de Cazalet et Hector Jolly. [1621. Texte. Cazalet reçoit du clergé de France une pension de 400 livres.] P. D.

11. *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, 2e série, t. XVIII, 1902.

P. 117-23. A. Gandilhon. Note sur quelques recettes médicales du XVe siècle. [Textes.] — P. 125-35. Abbé F. Galabert. L'abbé de Mondésir. [Il vivait près de Caylus en 1785. Il a levé en 1790 un corps de volontaires pour s'opposer aux brigandages. Bibliographie de ses œuvres.] — P. 137-57. E. Forestié. Inventaires du XVe siècle. [De 1410 à 1421. Ils témoignent de la misère générale. Il s'agit d'ailleurs de petites gens. Textes.] P. D.

Var.

Bulletin de l'Académie du Var, LXIXe année, 1901.

P. 1-143. L. Bourrilly. Historique du collège de Toulon depuis sa fondation jusqu'à son érection en lycée (1625-1867.) [Bien documenté et intéressant. L'auteur examine dans l'ordre chronologique : 1° l'école grammaticale aux XVe et XVIe siècles (1427, Guillaume Peyrad ; en 1621, trois régents, et Me Monmejean, maître d'écriture); 2° le collège de l'ancien Régime (2 sept. 1623-27 mars 1790), dirigé, au refus des Minimes et des Jésuites, par les Oratoriens (citation *in extenso* de la délibération du 12 nov. 1625; autres des 14 juin 1631, 6 janvier 1640); leur procès avec l'évêque de Toulon, gagné par eux (1734); détails curieux sur les livres scolaires; reproduction typographique, fac-similé du palmarès en latin, de 1762; les élèves de rhétorique concourent en *amplificatio, soluta oratio, interpretatio, stricta oratio et memoria*; 3° le collège au début de la Révolution (dispersion des congrégations, 18 août 1792; constitution des professeurs en société pour continuer l'enseignement (oct. 1791-8 février 1793); 4° l'Ecole centrale (citation *in extenso* de l'arrêté de l'administration du 16 brumaire an VII, portant un plan d'enseignement et le règlement du pensionnat; le *code policiaire* de l'Ecole est vraiment remarquable); 5° l'École secondaire (12 frimaire an XI-17 mars 1808 et le nouveau collège (luttes du collège contre le mauvais vouloir de la municipalité; circulaires comiques du

recteur départemental de 1852, un certain abbé B., dont M. Bourrilly a eu la trop charitable discrétion de taire le nom). Excellent ouvrage fait de première main et muni de nombreuses justifications.] L.-G. P.

Vaucluse.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 2e sér., t. II, 1902.

Fasc. 1. P. 1-181. L.-H. Labande. Etudes d'histoire et d'archéologie romane. Provence et Bas-Languedoc. I. Eglises et chapelles des environs de Bagnols-sur-Cèze (nord-est du diocèse d'Uzès). 2e partie : histoire et description des monuments. [Suite. Cf. plus haut, p. 519, un compte rendu complet de ce travail. Description détaillée et très documentée des monuments et restes archéologiques de Bagnols-sur-Cèze (église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, xie s. ; Saint-Victor du Castel : ruines, autel en pierre; Saint-Martin de Saduran, xiiie s.; Saint-Thyrse de Maransan, xve s. ; Saint-Julien de Pestrin, xiiie s.); Cavillargues, Chusclan, Codolet, Connaux (chapelle de Saint-André, xiiie siècle), Cornillon, Gaujac (Saint-Jean de Rozilhan, Saint-Saturnin), Goudargues (histoire de la *cellula* de Caseneuve, fondée par Guillaume d'Aquitaine, et du monastère bénédictin ; chapelle Saint-Michelet, Caseneuve, église paroissiale), La Bastide d'Engras (chapelle de Saint-Jean d'Orgerolles, xive s.), etc. Ces descriptions sont accompagnées de reproductions de dessins et sépias de l'archéologue Alègre, à qui on doit la conservation de ces monuments, et de photographies de l'auteur et de M. Vareilles. Les conclusions sont : 1° que les monuments bâtis à l'époque carolingienne se différencient très nettement des ouvrages de la renaissance architecturale du xie siècle; 2° que la décoration des églises et chapelles rurales ne fut vraiment remarquable qu'au xiie siècle, époque à laquelle les ornemanistes s'inspirèrent de l'antiquité.]

Fasc. 2. P. 199-240. J. Sage. Jean-Ignace-Jalla Lagardette, curé d'Aubignan. [1781-1831 ; histoire prolixe et confuse d'une paroisse pendant la Révolution; l'auteur n'a pas vu l'intérêt du *Journal de mon émigration*, de ce curé réfractaire, et se perd en détails fastidieux sur la chronique paroissiale postérieure à la Révolution.] — P. 241-85, 353-95. V. Laval. Lettres inédites de Rovère. [Membre du Conseil des Anciens; à son frère, ex-évêque constitutionnel du département de Vaucluse, 1er janv. 1796-15 août 1797. Notices sur Rovère, rédigée dans un esprit peu historique et visiblement hostile, et sur l'évêque Rovère (mort en 1818). Publie vingt-quatre lettres de Rovère, bien commentées, surtout pour les biographies locales et les événements du Comtat. A suivre.]

Fasc. 3. P. 345-53. Michel-Béchet. Les épidémies de peste à Avignon.

[Cinq au XIVe siècle; en 1520, 1580, 1629; en 1721-1722; notes sans originalité et sans importance.]

Fasc. 1. P. 101-30. N. Biret. Aperçu historique sur les serrures. [Notes d'un collectionneur érudit, malheureusement dépourvues de figures et de références. Publie les *Statuts et règlements des serruriers d'Avignon*, ms. 933 de la Bibl. munic. d'Avignon.] — P. 431-45. Chobaut. Excursion [entomologique] à Faraman. [Quelques détails historiques sur les phares; deux vues.]

En pag. séparée. L.-H. Labande. Bibliographie vauclusienne, p. 49-54, année 1901 [et supplément 1894-1900], 141 numéros (1047-1181).

L.-G. P.

Vienne (Haute-).

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. LII, 1902.

1re livr. P. 5-12. R. Fage. Discours d'installation. — P. 13-53. L. Guibert. Coup d'œil sur l'histoire de la ville de Limoges. [Conférence aux jeunes gens de la réunion de Sonis à l'école Saint-Martial.] — P. 54-63. P. Ducourtieux. Le rempart du château de Limoges. [Décrit les murailles de l'ancienne ville.] — P. 64-113. Z. Toumieux. Le marquisat d'Aubepeyre. [Bonne étude sur cette seigneurie voisine de Felletin.] — P. 114-24. A. Leroux. La renaissance de l'émaillerie peinte à Limoges. [Disparue en 1804, la tradition des anciens peintres émailleurs a été reprise vers 1856.] — P. 125-27. E. Blancher. L'atelier d'émaillerie de Louis Dalpayrat. [Ouvert peu après 1870, cet atelier a donné l'élan à la production limousine.] — P. 128-96. Abbé Lecler. Etude sur les cloches du diocèse de Limoges. [Suite et fin de cet utile recueil. Cf. *Annales du Midi*, XV, 133.] — P. 197-279. Délibérations de la Chambre consultative des arts et manufactures de Limoges : extraits relatifs à l'industrie porcelainière de 1830 à 1858 p. p. A. Leroux.

2e livr. P. 281-352. Fray-Fournier. Une institution du premier Empire : Limoges et les bonnes villes. [Cf. *infra* un c. r. sommaire, p. 577.] — P. 353-78. Z. Toumieux. La seigneurie de Saint-Yrieix. [Simples notes sur Saint-Yrieix en Poitou, auj. dép. de la Creuse.] — P. 379-424. Z. Toumieux. La seigneurie de Laforest-Belleville. [Simples notes sur cette seigneurie du Poitou, auj. dép. de la Creuse.] — P. 425-84. Abbé A. Lecler et L. Guibert. Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet, peintre et émailleur. [Bonne édition de ce recueil héraldique du milieu du XVIIe siècle. A rapprocher de celui de Lamy qui est de la même époque.] — P. 485-90. A. Leroux. L'enseignement industriel et com-

mercial à Limoges au XIXe siècle. [Simple esquisse historique.] — P. 491-504. Registres de la Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges : extraits relatifs à l'industrie porcelainière de 1802 à 1821 p. p. A. Leroux. — P. 505-9. Registres de la municipalité de Limoges : extraits relatifs à l'industrie porcelainière de 1791 à 1817 p. p. A. Leroux.— P. 510-2. A. Leroux. La bibliothèque de la Société archéologique du Limousin. [A propos de son transfert dans le nouveau local des Archives départementales.] A. L.

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

Allemagne.

44. — *Archiv für Katolisches Kirchenrecht*, t. LXXXII, 1902, 1re partie.

St. Zorell. L'institution des paroisses et son développement jusqu'à la fin de la période carolingienne. [Le système paroissial s'organise aux IVe et Ve siècles. Le concile de Vaison, en 527, charge les prêtres de prêcher. Aux paroisses qu'ils dirigent avec le titre d'« archipresbyteri » sont réservées en outre la célébration de la messe et l'administration des sacrements. Ce système devient général au Xe siècle. Cf. Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales dans l'ancienne France du* IVe *au* XIe *siècles*, dans la *Revue historique*, t. LX, LXI, LXIII, LXVII, LXVIII.] P. D.

45. — *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, tomes CVIII (1902), CIX (1902). Néant.

Tome CX (1903).

P. 110-24. E. Bohn. Zwei Trobadorlieder für eine Singstemme mit Klavierbegleitung gesetzt. [M. Appel, dont nos lecteurs connaissent depuis longtemps le nom et les travaux, a eu l'heureuse idée de faire exécuter devant un auditoire de philologues réuni à Breslau (mai 1902) quelques mélodies originales des troubadours. C'est M. Bohn qui s'est chargé du soin de choisir ces mélodies et de les transcrire en notation moderne. Les deux pièces sont l'*Alba* de Guiraut de Borneil, *Reis glorios*, et la chanson de Peirol, *Manta gens me malrazona*, que M. B. a préparées pour l'exécution à quatre et à trois voix. Il rend compte ici de la façon dont il a compris sa tâche, explique comment il a procédé pour remédier à l'insuffisance ou à l'inexactitude des notations des

mss., comment il a tiré des diverses leçons un texte critique, dans quelle mesure enfin il a cru pouvoir modifier le texte original pour ne pas trop choquer le goût moderne. Ce n'est, au reste, ajoute-t-il modestement, qu'un premier essai sur lequel il appelle les remarques et les critiques des personnes compétentes. Nous signalons donc cet important travail aux historiens de la musique, qui n'y trouveront pas moins de plaisir que de profit.] A. J.

46. — *Der Katholik*, 1902.

Octobre. C.-M. Kaufmann. Actes des chapitres généraux des Dominicains pendant le schisme de l'ordre. [En 1378, il y eut, dans l'ordre des Dominicains comme dans la Papauté, un schisme qui dura trente ans. Résumé des dix-huit chapitres de l'Observance d'Avignon.] P. D.

47. — *Romanische Forschungen*, t. XIII, 1902.

P. 101-51. E. Franc. Revue des textes écrits en langue d'oc depuis ces dernières années. — Introduction. Le centenaire de Jasmin. La mort de Roumanille et de Bigot. Questions de grammaire et de métrique. [Article fait de pièces et de morceaux, où on trouve notamment une bibliographie des œuvres de Roumanille (p. 102), une étude sur le poète nimois A. Bigot, mort en 1897 (p. 103-6), puis une série d'observations critiques (bien bizarrement placées ici) sur la *Grammaire de la langue des félibres* de Koschwitz (p. 107-12) avec l'indication des principales nuances qui séparent le « rhodanien » du nimois, etc. Viennent ensuite de longs morceaux de critique purement littéraire : 1° les poètes et les conteurs populaires (p. 114-8, revue des almanachs, sans références précises); 2° le drame populaire, la pastorale (p. 118-24; analyse, avec extraits, de la *Pastorale Maurel*, à l'occasion d'une réédition du Bernassoun, 1895); 3° un romancier populaire (p. 124-34; il s'agit de Baptiste Bonet, de sa *Vie d'enfant* et de son *Valet de ferme;* l'auteur n'a pas connu l'étude de M. F.-E. Schneegans (dans les *Neue Heidelberger Jahrbücher*, 1900); 3° les félibres (p. 134-51, l'abbé Spariat, Duc, Ch. Ratier, J. Boillat, l'abbé Imbert, A. Langlade, E. Delmas, Philadelphe, E. Planchud. Cette revue est bizarrement coupée par une analyse du *Pouemo dóu Rose* de Mistral). Tout cela a sa valeur, mais gagnerait à être présenté séparément.] A. J.

48. — *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXVI, 1902.

P. 532-51. E. Richter. Zur Entwickelung von lat. *apud* > n. prov. *emé*. [Le sujet, plus étendu et plus délicat qu'il ne paraît au premier abord,

est traité avec une richesse d'information et une rigueur de méthode qui font le plus grand honneur à l'auteur, dont, si nous ne nous trompons, c'est ici le début. Mlle R. pourra traiter des thèmes plus importants; il lui sera difficile d'y déployer de plus brillantes et solides qualités. Elle étudie d'abord la succession chronologique, puis la répartition géographique des diverses formes représentant *apud* dans les dialectes méridionaux. Elle établit d'abord très solidement la série : *apud, abu, ab* (d'abord devant voyelle), *am* (d'abord devant labiale, *amb* (d'abord devant voyelle, concurremment avec *ab*), *ambe* (d'abord devant consonne), *embe, eme, emé* (l'affaiblissement de la voyelle initiale serait dû à l'influence d'une voyelle terminant le mot précédent, ce qui est une des rares explications contestables). Les formes en *a* (et dérivées) dominent dans l'est, le sud et l'ouest du domaine, celles en *e* en Provence, sud du Dauphiné, nord du Languedoc. Tout le nord du domaine franco-provençal ignore *apud* et le remplace par *apud hoc*. (ou *ab hoc*), dont Mlle R. étudie les dérivés jusque dans le lorrain et le wallon. Enfin, le mélange des dérivés de *apud* et de *ab hoc* produit, dans les région limitrophes, les compromis et contaminations les plus singulières. Le *amai* toulousain (du reste bien plus rare que *amé*) ne peut s'expliquer par l'influence d'un dérivé de *ab hoc*, inconnu à toute la région (p. 550): il représente plutôt la fusion de *amé* et *émai* (*et magis*).] — P. 733-5. E. Herzog. Prov. afr. *fel*, *felon*, ital. *fello*. [Ces mots seraient tirés, non de l'hypothétique germ. **fillo*, généralement admis depuis Diez, mais du lat. **fello*, formé sur *fellare* comme *bibo*, *comedo* (subst.) sur *bibere*, *comedere*. Mais *fellare* signifiant « sucer », il y a, dans le changement des sens, une grave difficulté; la « *félonie* » a toujours désigné la perfidie, la cruauté, la rudesse du caractère, et non la gloutonnerie, tandis que le sens du primitif *gluttus* se retrouve plus ou moins dans les plus anciens exemples de *glout*, *glouton*.]

A. J.

Angleterre.

49. — *The english historical Review*, t. XVII, 1902.

Juillet. J.-J. Black, Edouard Ier et la Gascogne en 1300. [Procès-verbal en français d'une conférence concernant la Gascogne entre les envoyés du roi Edouard conduits par Jean de Pontoise, évêque de Winchester, et le pape Boniface VIII, tenue à Sculcula près d'Anagni, les 21, 22, 24 août 1300.]

P. D.

Belgique.

50. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1900.

Nos 3 et 4. J. Destrée. Le Trésor de Conques. [Descriptions, photographies.] P. D.

Italie.

51. — *Archivio storico italiano*, 1901.

Disp. 3. Fr. Labruzzi. D'une opinion récente sur l'origine de la maison de Savoie. [Celle de M. de Manteyer, par nous signalée, exposée dans ses *Origines de la maison de Savoie en Bourgogne*. M. L., partisan du système de Cibrario (voir son important ouvrage : *La monarchia di Savoia dalle origini all' anno* 1103), combat l'hypothèse présentée par le savant français.] P. D.

52. — *Giornale storico della letteratura italiana*, tt. XL (1902), XLI (1903). Néant. A. J.

53. — *Studi di filologia romanza*, fasc. XXV, 1902 (suite du tome IX). Néant. — Fasc. XXV, 1902.

P. 489-594. P. Savy-Lopez. Il canzoniere provenzale J. [Publication diplomatique, précédée d'une bonne étude sur les sources du ms., qui se rapproche surtout de C et de E.] — P. 595-616. A. Ferretto. Notizia intorno a Calega Panzano, trovatore genovese e alla sua famiglia (1248-1313). [Il s'agit de ce troubadour génois, dont j'ai récemment publié ici (p. 145 et suiv. de ce volume) le legs poétique. Il faisait, associé avec son frère Corrado, le commerce de toiles et étoffes et on le trouve mentionné de 1248 à 1313. En appendice, diverses pièces justificatives concernant Calega et sa famille, toutes tirées des registres des notaires de l'*Archivio di stato* de Gênes.

Avec ce fascicule, les *Studj di filologia romanza* cessent leur publication. Ils se survivront, heureusement, dans une publication patronnée par la *Società filologica romana*, dont M. Monaci sera aussi le directeur. Nous pouvons donc espérer que les études de littérature provençale y tiendront une place honorable et que nous aurons souvent à en entretenir nos lecteurs.] A. J.

CHRONIQUE

L'Académie française a décerné une partie du prix Marcelin Guérin à M. R. Fage, pour son livre : *La vie à Tulle aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a partagé le prix Brunet entre M. Claudin, *Histoire de l'imprimerie en France*, et M. Aug. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*. Elle a donné le premier prix Gobert à M. Dupont-Ferrier, *Les officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées*, et le second à M. E. Déprez, *Les origines de la guerre de Cent ans*.

L'Académie des Sciences morales et politiques a décerné une partie du prix P.-M. Perret à notre collaborateur, M. J. Calmette, pour son livre : *Louis XI, Jean II et la révolution catalane* (1461-1473).

* * *

L'Ecole Normale Supérieure a publié récemment, en un vol. in-8o de 80 pages (Paris, Cerf, 1903), les *Positions* des Mémoires présentés par ses élèves en 1900, 1901 et 1902 pour l'obtention du diplôme d'études supérieures (histoire et géographie). Dans le Mémoire de M. A.-A. Thomas sur *Les idées populaires de réforme sociale de* 1832 *à* 1834, sont exposées, entre autres, les idées sociales d'Armand Carrel. — Celui de M. Céby, *L'esclavage sous les Mérovingiens*, peut intéresser aussi des lecteurs méridionaux. — M. J. Nouaillac a étudié *Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, son rôle dans la politique française de* 1574 *à* 1594, et ce secrétaire d'Etat, confident de Henri III, nous appartient doublement, car son activité diplomatique s'est déployée en Languedoc,

auprès de Damville révolté, à la fin du règne de Charles IX, puis dans les négociations qui ont abouti aux paix de Bergerac et de Fleix. De plus, il est devenu seigneur de Saint-Sulpice, en Albigeois. A vrai dire, on doit craindre qu'un travail qui demande tant de recherches à travers les manuscrits ne soit resté, vu sa destination, quelque peu sommaire et superficiel.

***

Le 26 juillet dernier ont été inaugurées, en présence du ministre de l'Instruction publique, les nouvelles salles du Musée d'Agen renfermant, en particulier, les riches collections léguées par le comte de Chaudordy.

***

Chronique de l'Hérault et de l'Aude.

Plusieurs des instruments bibliographiques dont j'ai signalé la préparation (Chronique, dans *Annales du Midi*, XIII, 1901, p. 139 sqq.) ont été heureusement achevés ou sont en bonne voie d'achèvement. A la fin de 1902, M. Gaudin, bibliothécaire de la ville, a distribué le *Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Montpellier*, *Fonds de Languedoc*, dont il s'occupait depuis si longtemps. Il indique dans une trop brève et trop modeste préface toutes les difficultés qu'il a eu à surmonter pour constituer d'abord, puis pour inventorier ce fonds languedocien, et il ajoute avec une légitime fierté que dans ce travail « figurent sans lacune appréciable tous les écrits anciens et modernes publiés jusqu'à présent sur le Languedoc en général, sur sa topographie, sur son histoire naturelle, civile et religieuse, sur ses institutions politiques et administratives et enfin sur sa suppression comme province en 1790. » Ce catalogue qui compte 4760 numéros (dont un grand nombre de recueils factices) est disposé de la façon la plus commode : Ouvrages concernant toute la province (528 nos). — Départements languedociens : Hérault, arr. de Montpellier (de 529 à 2885, soit 2,256 nos) ; arr. de Béziers (de 2886 à 3176, 240 nos) ; arr. de Saint-Pons et de Lodève (de 3177 à 3279, 97 nos) ; Haute-Garonne, 375 nos ; Tarn, Aude, Gard (de 3649 à 4368, 719 nos) ; enfin Lozère, Ardèche et Haute-Loire (de 4369 à 4707, 338 nos). Il est muni d'un index alphabétique par noms d'auteurs et d'une table par ordre de matières. Il remplacera avantageusement les essais

bibliographiques antérieurs et sera le vademecum indispensable des érudits montpelliérains. — M. Gaudin annonce comme étant à paraître le catalogue du fonds Lacroix et celui du legs Pellechet. Il est regrettable que le manque de place ne permette pas à la Bibliothèque de s'agrandir et de mettre en valeur ses richesses. Cette question et la difficulté connexe de l'agrandissement du Musée Fabre qui, en vertu du testament du donateur, est inséparable de la Bibliothèque, sont liées à celles du transfert du lycée Auguste-Comte; il faut souhaiter que la reconstruction ou le déplacement de ce lycée, qui est matériellement indigne d'une grande ville, ne se fassent point trop attendre, et que les locaux ainsi rendus disponibles soient judicieusement répartis entre le Musée et la Bibliothèque.

Aux Archives départementales de l'Hérault, M. Berthelé, qui a publié en 1897 le tome III de l'*Inventaire* de la série C : *Intendance*, pousse activement la suite de ses dépouillements et l'impression du tome IV. Il a fait paraître en 1901 l'*Inventaire sommaire des cartulaires d'Agde*, dont il avait classé les Archives communales. Ce volume n'est à vrai dire qu'un premier fascicule. Il appert du titre de départ qu'il devait contenir l'*Inventaire des Archives communales antérieures à 1790*, mais on voit par une note mise à la fin du volume que la publication a dû être interrompue « pour des raisons d'ordre administratif indépendantes de la volonté » de M. Berthelé. Il faut souhaiter qu'il puisse achever le plus tôt possible cette utile publication. Les 65 pp. du fascicule publié comprennent le dépouillement des quatre cartulaires : le cartulaire latin, de 1332 à 1337, consacré aux relations de la commune avec les évêques-seigneurs et les communautés d'habitants voisines, et trois cartulaires français consacrés aux relations de la commune avec ces mêmes évêques (A A 2, 1218-1602), aux biens et droits patrimoniaux d'Agde (1176-1534), à l'œuvre commune de la ville (1332-1468), à l'hôpital, à la ladrerie et à la charité (1212-1505), et enfin aux relations de la commune d'Agde avec les communautés d'habitants avoisinantes : Marseillan (1279-1350), Florensac (1267-1374), Bessan (1288), Vias (1278-1458). Il y a là bien des documents utiles pour l'histoire languedocienne. Plus précieux encore sera l'inventaire des Archives de Montpellier, commencé depuis bientôt dix ans, et qui ne s'imprime qu'avec une extrême lenteur. Les *Annales du Midi* (t. XIV, p. 278) ont décrit les parties déjà publiées, t. I

et III. Ce sont de bons matériaux, qui font souhaiter d'autant plus vivement l'achèvement de l'œuvre, leur mise en place dans l'ensemble de l'entreprise, et surtout l'adjonction des index, aussi copieux que possible, sans lesquels ils sont presque inutilisables. — M. Berthelé, en infatigable travailleur qu'il est, continue la préparation du cartulaire de Maguelonne : la copie en a été achevée et la collation avance avec régularité. L'éditeur espère pouvoir commencer l'impression en 1904.

Les recueils des Sociétés savantes de l'Aude et de l'Hérault semblent atteints d'une certaine anémie. La Société des sciences et arts de Carcassonne n'a plus rien fait paraître depuis le premier fascicule de son Bulletin pour 1901. L'Académie des sciences et arts de Montpellier laisse inachevés les tomes III et IV de ses *Mémoires*; la Société archéologique se repose après la publication des deux volumes de texte des cartulaires d'Aniane et de Gellone. Félicitons cependant celle-ci d'avoir fait rédiger et publier par M. Emile Bonnet le catalogue de son riche médailler, et celle-là d'avoir fait réorganiser sa bibliothèque par le même érudit, qui a publié un premier volume du catalogue de cette collection, très riche en revues et publications de Sociétés savantes étrangères et, par là-même, utile complément des bibliothèques municipale et universitaire. La Société languedocienne de géographie paraît avoir interrompu la publication de la *Géographie générale de l'Hérault*, en raison des difficultés que présente la rédaction de la géographie historique. On peut se demander en effet, quand il s'agit de traiter du département de l'Hérault à l'époque romaine ou sous les Capétiens directs, *si le sujet existe*. La Société pour l'étude des langues romanes poursuit modestement ses travaux et entreprendra en 1904 l'édition d'un lexique de la langue de Ronsard infiniment plus complet et mieux composé que l'essai de Marty-Laveaux : il sera dû à M. Vaganay, bibliothécaire des Facultés catholiques de Lyon.

Le Musée de Montpellier, après la mort de son directeur Ernest Michel, a trouvé heureusement en M. Georges d'Albenas un conservateur intelligent, qui procède avec discrétion au classement de ses richesses. Il est fâcheux que le manque de place, ici aussi, se fasse si cruellement sentir, et oblige à entasser les tableaux. Qu'il serait désirable qu'on pût reconstituer *l'atelier de Fabre*, fondateur du Musée, en réunissant dans une salle spéciale ses œuvres et celles de ses contemporains, amis et rivaux :

B. Corneille, Drouais, Girodet, Guérin, Guillon-Lethière, Réattu, sans parler de son maître David et de la comtesse d'Albany, son élève! Un portrait de Fabre, de 1797, la représente précisément la palette à main, dans une attitude un peu affectée à la Vigée-Lebrun; et nous connaissons par ses lettres inédites à Teresa Mocenni l'existence de plusieurs de ses œuvres. Il serait intéressant pour le Musée d'en acquérir quelqu'une, moins sans doute pour son intérêt artistique que pour sa valeur documentaire.

Le Musée lapidaire de Narbonne, depuis son transfert à Lamourguier, ne souffre pas du manque de place; mais il est victime d'invasions et de bombardements à coups de pierres de la part des jeunes Narbonnais. Ces redoutables gaillards, contre lesquels la Commission archéologique fulmine de légitimes anathèmes, ont réussi, par les locaux abandonnés d'une caserne voisine, à rouvrir une fenêtre ogivale autrefois murée, et ont utilisé les moellons délivrés comme projectiles contre les monuments placés au-dessous. La municipalité de Narbonne paraît s'en soucier assez peu : elle a d'ailleurs d'étranges idées sur l'emploi des salles de Musée et le respect qu'on leur doit : un brave adjoint ne voulait-il pas, en juillet 1901, faire mettre en dépôt dans le Musée de Lamourguier... un feu d'artifice destiné aux réjouissances du 14 juillet? Et les conservateurs du Louvre se plaignent! Narbonne n'a d'ailleurs pas de chance; la grande tour du Musée a été abîmée par les pluies en novembre 1901 : le Comité des monuments historiques avait justement choisi cette saison, avec un à-propos qu'on ne saurait trop signaler à M. André Hallays, pour faire dépaver — et repaver — la terrasse de ladite tour. Dans les travaux de démolition de la Vicomté, on a retrouvé diverses inscriptions gallo-romaines; mais la Commission n'a pu obtenir des fouilles complètes lors de la destruction du rempart gallo-romain, et la dernière assise de ce rempart a été enfouie dans les fondations d'un nouvel immeuble. A Carcassonne, les fouilles du cloître, dans la Cité, ont été suspendues en 1901.

A Montpellier, en faisant des réparations à la façade d'une ancienne maison de l'isle Saint-Ravy (où la Faculté des lettres eut en 1808 sa première salle de cours), on a découvert six fenêtres ogivales, ou du moins l'emplacement où elles se trouvaient, car il n'en subsiste que quelques arcatures. Ces fenêtres trilo-

bées et la salle qu'elles éclairaient faisaient vraisemblablement partie de la maison des rois de Majorque, maison dont on montre le portail et quelques vestiges de salles voûtées dans la rue voisine de l'Argenterie. Ce qui fut le palais est aujourd'hui remplacé par un amas assez confus de constructions sans intérêt et sans caractère, et il est peu probable que la récente découverte puisse être le point de départ d'une restauration, même partielle. Mais elle a un intérêt historique et, par suite, il est désirable que ces fenêtres soient conservées.

Le musée des moulages de la Faculté des lettres de Montpellier, fondé en 1890 par M. le doyen Castets, qui en a rédigé un catalogue aujourd'hui insuffisant, vient d'être profondément remanié et réellement renouvelé par M. Joubin, professeur adjoint, chargé du cours d'archéologie. Il se présente maintenant dans un classement plus méthodique, plus historique, et offre plus d'unité. M. Joubin manifeste l'intention louable de compléter ce musée, jusqu'ici purement gréco-romain, par une collection d'art régional, — moulages et photographies.

La Faculté des lettres de Montpellier, qui a été dotée en 1901-1902, grâce à l'initiative de M. le recteur Benoist, d'un cours complémentaire d'espagnol, dont les subsides sont fournis par le Conseil municipal de Montpellier et le Conseil général de l'Hérault, s'est encore enrichie en 1903 d'une conférence complémentaire d'histoire, grâce à une subvention particulière qui est assurée pour cinq ans à l'Université. Le cours d'espagnol est professé par Don Ernesto Martinenche, dont on connaît la belle thèse sur la *comedia* espagnole en France; la conférence d'histoire a été confiée à notre collaborateur M. J. Calmette, ancien membre de l'Ecole de Rome et docteur ès lettres, dont les thèses sur *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane* et sur *Bernard de Septimanie* seront ici-même l'objet de comptes rendus. M. Calmette s'occupera surtout d'histoire médiévale et méridionale, tout en continuant ses recherches sur la politique de Ferdinand le Catholique, que je suis pour ma part fort intéressé à voir aboutir le plus tôt possible.

La Faculté de médecine de Montpellier vient de décider de faire procéder au classement de ses archives et à la rédaction d'un inventaire-sommaire. M. Calmette a été chargé de ce travail, pour l'achèvement duquel a été prévu un crédit quinquennal. Les archives de la Faculté de médecine, qui ont encore été

peu utilisées, sauf par M. Germain, sont d'un haut intérêt; mais le manque d'un local convenable et le désordre complet où elles gisaient y rendaient les recherches presque impossibles : aussi faut-il applaudir à l'initiative de la Faculté de médecine et de M. le professeur Dr Truc.

L'histoire méridionale a eu sa part dans les derniers examens de licence et de diplôme d'études historiques soutenus à la Faculté des lettres de Montpellier; ainsi M. Henri Chaber a donné comme mémoire de licence une bonne étude sur l'assistance publique à Montpellier au XVIIIe siècle, et M. Michel a présenté en juin 1903 pour son diplôme un mémoire sur le système de Law, en Languedoc. Certains s'étonnent que les études d'histoire locale n'attirent pas davantage nos étudiants. Mais il ne faut pas oublier que les travaux de ce genre sont presque toujours à base de documents inédits d'archives, que la recherche de ces documents — sauf pour des cas assez rares et des sujets très circonscrits — est longue et souvent ingrate, sinon décevante, et que l'épreuve du mémoire n'est pas la seule que les candidats au diplôme et surtout à la licence aient à préparer. Aussi se fait-on scrupule le plus souvent d'engager un apprenti historien dans de longues recherches où il risque de s'égarer ou tout au moins de perdre sans profit beaucoup de temps.

Au concours ouvert par l'Académie des sciences et lettres de Montpellier pour le prix Lichtenstein en 1903, M. le professeur Suchier, de l'Université de Halle, a présenté un savant mémoire sur le cycle de Guillaume d'Orange; M. l'abbé Cassan, des recherches et documents sur les artistes de Languedoc au moyen âge; M. Roucaute, sa thèse sur le Gévaudan pendant la Ligue. Le premier travail ayant été écarté comme ne rentrant pas dans les conditions du concours, le prix a été partagé entre les deux autres concurrents.

Plusieurs thèses sont en préparation à Montpellier. J'ai déjà signalé celle de M. l'abbé Valentin Durand. M. André, professeur d'histoire au Lycée, étudie Le Tellier d'après ses correspondances et papiers inédits. M. Louis Thomas, professeur d'histoire au Lycée, a choisi un sujet d'anthropogéographie fort intéressant : la formation des villes et des centres de population du Languedoc.

Le Dr Ebrard a fait hommage à la Commission archéologique de Narbonne d'un manuscrit de Philomena (copie moderne, du XVIIe ou XVIIIe siècle, de la traduction française). Plusieurs moines

de l'abbaye de Lagrasse. dit le donateur, durent s'étudier à traduire en français une chronique qui jetait tant d'éclat sur leur monastère : le manuscrit du Dr Ebrard est peut-être un de ces essais (??). Il provient de Gérard-Marc Lapie de Montbrun, qui le possédait en mars 1790, et dont une descendante, habitant Marcorignan, en fit présent au Dr Ebrard. Ce manuscrit n'a probablement qu'une médiocre importance.

M. Jean Guiraud se propose de publier dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne* une série d'inventaires narbonnais du moyen âge, et en premier lieu ceux d'André Frédol, chanoine de Saint-Just et abbé de Saint-Aphrodise au XIVe siècle, et de Jacques de Broa, aussi chanoine de Saint-Just. — M. Alphonse Blanc a achevé en 1902, dans le même *Bulletin*, par la publication d'une table alphabétique copieuse, l'édition du livre de comptes de Jacme Olivier.

On a signalé ici-même (t. XIV, p. 268) le *Libre nouvial* de Mlle R. Laforgue et du vicomte d'Armagnac. M. Laforgue ayant célébré le mariage de Mlle M. Laforgue avec M. de Rivières, M. Roque-Ferrier a publié *per nozze* une élégante plaquette in 4° de 32 pp. « Sonnets troubats dins la parladura de Francesa de Cezelis », avec une étude sur le point de savoir si cette héroïne était de race gallo-romaine ou de race germanique. — Il faut inscrire aussi dans la série des *per nozze* languedociens la publication donnée pour le mariage Hamelin-Auzillion (in-8° de 42 pp., Imprimerie Centrale du Midi) qui comprend, outre des pièces de circonstance, quelques détails historiques sur l'ancienne église de l'Observance, dont le local est aujourd'hui celui de l'Imprimerie Centrale du Midi.

L'actif président du *Félibrige Latin* a réimprimé, en appendice au tome XII de cette revue, le commencement d'une épopée philosophique en vers méridionaux du XIIIe siècle, *Les ajes de l'umanitat*, laissée inachevée par M. Frédéric Roque-Ferrier et déjà imprimée en 1873. — Il surveille en même temps une édition en deux volumes des œuvres de Langlade, « le Virgile languedocien », qu'on a vainement tenté d'opposer à Mistral comme chef d'école. *Le Félibrige latin*, qui se confondait avec l'*Armanac Mountpelierenc* et qui paraissait dans un incroyable désordre, annonce que le tome XII (1902) termine sa première série. Il faut souhaiter que la seconde série recommence sans interruption, mais avec plus de méthode.

L.-G. PÉLISSIER.

Chronique du Velay.

La dernière *Chronique du Velay* parue, en janvier 1902, dans les *Annales du Midi*, se plaignait de l'état stationnaire de l'histoire générale du Velay, depuis les travaux « aujourd'hui vieillis » d'Arnaud et de Mandet. Sans vouloir entièrement contredire cette appréciation, nous estimons cependant que MM. A. Chassaing, Fayrard et Ch. Rocher, pour ne parler que des disparus, ont apporté un précieux contingent à cette œuvre. Avant d'aborder « l'étude systématique et approfondie des grandes divisions de l'histoire locale », il convient, selon nous, d'en rassembler les matériaux et, jusqu'à ces dernières années, on peut dire que le Velay n'a eu rien à envier aux provinces voisines.

De nos jours, il est vrai, l'érudition proprement dite tend de plus en plus à s'effacer devant la banale instruction, et les parchemins, les monuments antiques, les produits divers des civilisations mortes ne sont pas toujours entourés de la vénération protectrice d'admirateurs ardents et convaincus.

Ces réflexions nous venaient à l'esprit, en visitant naguères le musée de la ville du Puy, où se trouvent malheureusement entassées de futiles inutilités à côté de nombreux trésors. L'article de bazar y fait une déloyale concurrence à des curiosités de haute valeur, et s'il est juste de reconnaître que les tableaux et statues sont disposés avec goût et habilement mis en lumière, on ne saurait trop blâmer l'installation des vitrines branlantes, insuffisantes et poussiéreuses qui servent d'abri mal assuré à quantité d'objets mobiliers, intéressants pour l'art rétrospectif. Nous compléterons cette description sommaire, mais exacte, de ce monument, en ajoutant qu'aucune mesure de précaution n'a été prise contre les agressions de l'extérieur, malgré le vol avec escalade et effraction dont sa collection de numismatique a été victime, en décembre 1892, et malgré la fréquence du pillage des musées provinciaux.

Cet oubli profond de tant de souvenirs séculaires trouve sa répercussion naturelle dans les manifestations de l'intelligence, et dès lors, on ne saurait s'étonner que les sciences historiques ne recrutent plus d'adeptes. Elles vivent dans un isolement qui tend à s'accroître de jour en jour, et toutes les tentatives faites pour les tirer de leur torpeur sont condamnées d'avance à

un échec certain. Témoin *Velay-Revue*. une publication locale, envahie trop souvent par la littérature, mais dans laquelle on trouvait néanmoins de sérieux articles d'histoire, dignes de fixer l'attention. Nous citerons, entre autres, plusieurs notices biographiques sur les célébrités militaires, littéraires et ecclésiastiques du Velay, l'étude de M. l'abbé Achard sur une ancienne croix processionnelle de l'église de Vernassal, les monographies de M. l'abbé Fabre sur Meyronne, Salettes et La Fagette, et enfin, et surtout, l'histoire de la Révolution de 1789 dans le département de la Haute-Loire, de M. M. Rioufol. Cette histoire a pour nous le double mérite d'être écrite avec impartialité et de n'avancer aucun fait qui ne soit prouvé par des documents.

La diversité du *Velay-Revue*, son accès facile, même aux plumes novices, auraient dû préserver ce journal d'une mort prématurée. Mais après trois années d'une existence précaire, il vient de disparaître, autant par le manque d'abonnés que par la disette de rédacteurs.

Les monuments historiques n'échappent pas non plus à cette loi commune de l'indifférence, car on attend généralement qu'ils tombent en ruines pour songer à les réparer. Aux portes du Puy, se trouve une chapelle romane du XII[e] siècle, connue sous le nom vulgaire de temple de Diane et dont les archéologues n'ont pu exactement préciser la destination. On s'est récemment aperçu, plutôt par hasard, que cette chapelle était sur le point de s'effondrer et, après de longs pourparlers administratifs, on a décidé de procéder à sa reconstruction presque totale, alors qu'il eût été plus facile et certainement moins coûteux de simplement l'entretenir. Nous voulons bien espérer que l'architecte chargé de la restauration de ce monument s'efforcera d'en respecter les moindres détails, mais quelle que soit son habileté, il ne pourra lui donner ni cette patine qui s'acquiert seulement avec l'âge, ni ces contours moëlleux qui sont aussi l'œuvre du temps.

Cette digression archéologique nous amène naturellement à parler de l'œuvre capitale de M. N. Thiollier sur l'*Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*, parue en septembre 1900 et qui a valu à son auteur des félicitations aussi méritées que flatteuses (cf. *Annales*, t. XIV, p. 141). Sous une forme élégante et grâce aux nombreuses illustrations ou planches hors texte qui accompagnent cet ouvrage, on peut facilement suivre les évolutions du style roman dans les contrées

vellaves. La cathédrale du Puy, véritable prototype de cette période architecturale. y est notamment décrite avec un luxe inusité de preuves démonstratives, une abondance de faits précis, une critique sévère et judicieuse des restaurations successives. si préjudiciables à son antique et imposante splendeur. La publication de M. N. Thiollier est d'autant plus méritoire qu'elle est à la fois savante et artistique.

Nous nous voyons bien obligé de clore ici cette chronique, car les études sur l'histoire du Velay se bornent à celles que nous venons de signaler. VELLAVUS.

P.-S. — Au moment de mettre sous presse, on nous remet un charmant recueil de contes, noëls, légendes, dictons, chansons et bourrées sur le Velay et l'Auvergne. Cette publication, éditée avec un grand luxe typographique et iconographique par M. Régis Marchessou, imprimeur, est complétée par d'intéressantes notices sur l'histoire du costume de ces anciennes provinces et celle de la dentelle et des maisons à enseignes de la ville du Puy. Nul doute que *Velay et Auvergne* — tel est le titre de cet ouvrage — n'obtienne un grand succès auprès des vrais amateurs de littérature populaire et de tous ceux qui estiment, avec raison, que souvent la légende contient un fond de vérité historique. V.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

G. Bertoni. *Le postille del Bembo sul codice provenzale K.* Pérouse, 1903; in-8° de 23 pages. (Extrait des *Studi romanzi*, pub. par la *Società filologica romana*. fasc. 1.) — M. de Lollis a jadis étudié les notes marginales du ms. K (Bibl. nat. lat., 12473). que MM. Meyer et de Nolhac avaient reconnu être de la main de Bembo. M. Bertoni. reprenant cette étude. détermine la méthode et les procédés de travail de l'annotateur. Bembo relève en marge les noms des personnages nommés dans les pièces; il paraît s'intéresser surtout aux membres de la famille d'Este, ce qui fait croire à M. B. que son travail a été exécuté à Ferrare. Cette hypothèse est confirmée par le fait qu'un grand nombre de variantes sont empruntées au ms. D, qui était alors, comme on le sait, la propriété des Este. Bembo signale aussi des mots intéressants soit par l'incertitude de leur origine, soit par leurs rapports évidents avec l'italien. Il se livre enfin à de véritables essais de correction, en se servant pour cela de divers manuscrits. M. B. montre, après M. de Lollis, que la principale source de Bembo a été D; il signale aussi quelques emprunts à H. Quant aux mss. que Bembo appelle *tertius* et *parvus*, M. B., pas plus que M. de Lollis, n'est arrivé à les identifier; peut-être sont-ce des mss. perdus. Il est donc fâcheux que les emprunts qui leur sont faits soient aussi insignifiants. M. B. fait ressortir avec raison la curiosité d'esprit et les singulières qualités de philologue que l'examen de ces notes nous fait constater chez l'illustre humaniste. A. J.

Calmette (J.). *De Bernardo Sancti Guillelmi filio*. Toulouse, Privat, 1902; in-8° de 118 pages [thèse]. — Bernard, fils de Guillaume le Pieux, comte de Barcelone et marquis de Gothie, camérier de l'empereur, fut certainement l'un des principaux personnages de l'époque de Louis le Pieux; mais les circonstances n'ont pas été favorables à sa mémoire. Les annales franques et les biographies de Louis ne mentionnent qu'assez rarement le comte Bernard. Il paraît avoir été avant tout un homme d'action, et ni lui ni ses amis n'ont laissé de traces de leur activité dans le domaine de la littérature. Au contraire, il a eu le malheur d'avoir pour adversaires Wala, Adalhard, tous les écrivains politiques de l'entourage de Louis le Pieux, et c'est par leurs écrits que nous sommes principalement renseignés sur son compte. Il est douteux que Bernard ait eu un système politique; mais il ne partageait pas les idées de ceux qui, au nom du principe de l'unité de l'Empire, soutenaient les prétentions, en somme injustifiables, de Lothaire au détriment de ses frères. Les « Walanistes » ont donc peint Bernard sous les couleurs les plus noires et fait courir sur son compte les bruits les plus fâcheux. M. Calmette a montré que si les récits de l'*Epitaphium Arsenii* constituaient trop souvent notre seule source, il ne s'ensuivait pas nécessairement qu'ils dussent être acceptés sans réserve, loin de là. Il a fait voir le rôle des ambitions personnelles dans la doctrine de l'unité impériale, et prouvé que, malgré le talent des écrivains qui la soutenaient, cette doctrine, au milieu du IXe siècle, était contestable. — Malgré la pauvreté des sources, en relevant soigneusement tous les renseignements qu'elles pouvaient fournir sur Bernard, M. C. est arrivé à composer de celui-ci une biographie suffisamment solide, et à déterminer, pour autant que nous pouvons le savoir, le rôle joué par lui dans les événements du début du IXe siècle jusqu'au jour où, dans des circonstances demeurées assez mystérieuses, le jeune Charles le Chauve le fit décapiter. Le comte Bernard méritait une biographie; on pourra contester certaines des idées émises par M. C., mais je crois que, grâce à lui, nous savons tout ce que nous pouvons savoir du malheureux fils de Guillaume le Pieux[1].

R. Poupardin.

1. Un appendice consacré à la légende épique de Bernard termine le volume.

Felgères (Ch.). *Etudes historiques sur la baronnie de Chaudes-aigues*. Aurillac, impr. Bancharel, Paris, Picard, 1903; in-8° de 74 pages (extr. de la *Revue de la Haute-Auvergne*). — Chaudesaigues est bâtie un peu au sud de la Truyère, en Auvergne, mais aux confins de cette province avec le Rouergue et le Gévaudan. M. F. a voulu conter deux épisodes dramatiques de son histoire : la tentative que fit le fameux routier Salazar pour en prendre possession, entre 1440 et 1450, et les combats plus retentissants encore que se livrèrent pour le même objet le comte d'Armagnac et le duc de Bourbon de 1461 à 1469. Notons, en passant, qu'il ne faut pas s'en rapporter, quant à cette dernière date, au chiffre inscrit dans le titre : 1574. — L'auteur, en fait de sources manuscrites, s'est servi exclusivement des dépôts parisiens; il en a tiré de curieux renseignements que, sans nul doute, les archives méridionales et auvergnates lui eussent permis d'étendre et de compléter. Sa bibliographie n'est pas à jour : c'est ainsi qu'il cite l'ancienne édition in-f° de l'*Histoire de Languedoc*, et non l'édition Privat, si préférable; qu'il ne cite pas l'*Histoire de Charles VII*, de M. de Beaucourt, etc. Aussi le récit de l'invasion de Salazar en Languedoc (1439) est-il insuffisant et fautif. Il faut ajouter que certains textes sont sujets à caution : p. 7, note 1; p. 56. Ce dernier certainement n'est pas une copie exacte; l'orthographe et, ce qui est pis, le style sont fâcheusement rajeunis. Pour épuiser la liste des critiques, disons que M. F. a quelque tendance au style ultra-familier; ses personnages trop volontiers « se défilent » (p. 35), au lieu de s'esquiver, de se dérober. Mais il narre avec agrément et clarté; il nous apporte des faits nouveaux, fort intéressants, et nous aurions vraiment mauvaise grâce à nous plaindre. — Salazar avait été mis en jouissance viagère, puis en pleine propriété de la baronnie (1440) par le comte d'Armagnac, qui avait besoin de ses bons offices. Après l'expédition envoyée par Charles VII contre le comte, cette possession fut probablement confirmée au routier par le dauphin Louis, et pour la même raison. Autre chose était de faire accepter Salazar aux habitants. Ils avaient pu croire qu'ils allaient, par la confiscation générale des biens d'Armagnac, devenir sujets immédiats du roi : faveur recherchée, on le sait, et payée fort cher au besoin. Au lieu du roi leur arrivait un seigneur de renom par trop fâcheux. Ils refusèrent de le recevoir, plaidèrent au Parlement, au Grand Conseil, si bien qu'en 1450

l'ex-routier, las de lutter contre leur mauvais vouloir, vendait au duc de Bourbon la seigneurie de Chaudesaigues. — Mais, en 1461, le nouveau comte d'Armagnac, Jean V, rentré en grâce auprès de Louis XI, prétendit rentrer aussi en possession de ce fief et y réussit. De là, entre ses partisans et ceux de Bourbon, une lutte épique, avec sièges, batailles, brigandages, péripéties sanglantes, parfois comiques, qui se prolongèrent jusqu'au moment où le roi, décidé à en finir avec la maison d'Armagnac, dépêcha dans le Midi Dammartin avec une armée. Alors le duc de Bourbon l'emporte. C'est lui qui a octroyé à Chaudesaigues, en février 1475, la charte de libertés que M. F. a insérée à la fin de son ouvrage (p. 71). P. DOGNON.

FRAY-FOURNIER (A.). *Une institution du premier Empire : Limoges et les bonnes villes*. Limoges, Ducourtieux, 1903, gr. in-8° de 76 pages. — Institution bien oubliée que celle des « bonnes villes » de Napoléon. M. F.-F. nous explique fort clairement ce qu'elle était au juste et nous montre Limoges sollicitant à cinq reprises l'honneur d'être admise dans cette corporation qui compta jusqu'à cinquante et une cités (dont treize appartenaient à la France méridionale : Marseille, Bordeaux, Toulon, Montpellier, Clermont, Grenoble, Nice, Montauban, Nimes, Cette, Aix, Pau, Toulouse). Ses démarches restèrent toujours sans succès, sous la Restauration comme sous le premier Empire, et ce n'est pas un des côtés les moins piquants de cette histoire que de voir les gouvernements de ce temps refuser à la bourgeoisie conservatrice de Limoges une faveur qu'ils octroyaient à Marseille et à Nimes. En retraçant à diverses fois l'état de l'opinion publique au chef-lieu de la Haute-Vienne pendant le premier tiers du dernier siècle, l'auteur a quelque peu amplifié son sujet, sans que le lecteur songe à s'en plaindre. Il y a là quelques révélations instructives, puisées dans les documents d'archives, et des anecdotes caractéristiques qui méritent d'être retenues par l'histoire générale. A. LEROUX.

FRAY-FOURNIER (A.). *Le club des jacobins de Limoges (1790-95) d'après ses délibérations, sa correspondance et ses journaux*. Limoges, Charles-Lavauzelle, 1903, gr. in-8° de XXXVIII-395 pages. Prix, 10 francs. (Tome VI des *Archives modernes du Limousin*.) — Excellente publication de documents. Le tome VII des délibérations du club (juin 1790-avril 1792) étant perdu, l'éditeur a

comblé cette lacune à l'aide de pièces manuscrites et imprimées, qu'il a empruntées à diverses sources. Puis il a reproduit par larges extraits ou sous forme d'analyses précises le contenu des deux registres subsistants, qui se poursuivent jusqu'en janvier 1795. Ce qui donne un intérêt particulier à ce recueil, c'est qu'on y trouve l'inspiration et souvent même la collaboration directe d'hommes comme Gay-Vernon, évêque constitutionnel de la Haute-Vienne; Foucaud, ex-dominicain; Publicola Pedon, rédacteur du *Journal de la Haute-Vienne*, et Guillaume Imbert, substitut du procureur de la commune. L'introduction retrace, avec beaucoup de relief, l'existence du club tout entier, en montre les origines, la composition, le fonctionnement, caractérise sa politique et indique la place qu'il a tenue dans l'histoire du temps. A. LEROUX.

JUDET DE LA COMBE. *Le Château de Saint-Puy, ses anciens seigneurs et la famille du maréchal de Monluc.* Agen, Amade, 1903; in-8° de 95 pages. — Saint-Puy appartenait à l'ancien comté de Gaure; aujourd'hui cette petite ville se rattache au canton de Valence-sur-Baïse, arrondissement de Condom, département du Gers. M. J. de La C., dans la monographie qu'il consacre à cette localité, conteste quelques assertions de M. Bladé, au sujet du territoire de Gaure (*Origines du duché de Gascogne*). On trouvera, à la page 33, une analyse des franchises de Saint-Puy, d'après Dulin, *Mém. hist. sur le Sempuy*. La moitié du volume est consacrée à la famille de Monluc. L'auteur procède par voie d'extraits qui rendent la lecture de son étude peu attrayante; mieux vaudrait rejeter dans des notes la plupart des citations. Il est bon, sans doute, de laisser parler les documents, mais une mosaïque de textes n'est pas une histoire. J. BRISSAUD.

LAFARGE (R.). *L'agriculture en Limousin au* XVIIIe *siècle et l'intendance de Turgot.* Paris, Chevalier-Marescq, 1902, gr. in-8° de 281-VIII pages. — Titre bien peu simple, plan bien peu net. Il y a dans cet ouvrage plus que l'histoire de l'agriculture et moins que l'histoire de l'intendance de Turgot. Nous reconnaissons volontiers que les renseignements sont abondants et neufs sur beaucoup de points. L'étude du sujet est en général fouillée, bien qu'elle laisse de côté nombre de documents qu'il eût été bon d'utiliser : par exemple le dossier que possèdent les Archives nationales sur l'ancienne École vétérinaire de Limoges. D'une

manière générale, la méthode de l'auteur laisse quelque peu à désirer. Mais il y a dans cette thèse la promesse d'un bon ouvrage, que l'auteur nous donnera sûrement un jour, sur l'intendance de Turgot en Limousin. A. LEROUX.

LARROQUETTE (A.). *Petite histoire des Landes, des origines à 1789*. Mont-de-Marsan, impr. A. Dupeyron, 1903; petit in-8° de 85 pages. — Il faut louer toute tentative qui a pour but de faire mieux connaître aux hommes le passé de leur petite patrie, car rien ne peut servir davantage à la leur faire aimer; les maîtres et les enfants de nos écoles et collèges, outre l'histoire générale de la France, devraient savoir de façon plus particulière et précise celle de leur département. Quelle part a prise la région qu'ils habitent à la vie de la grande patrie française? Comment ont retenti sur l'une les grands événements qui affectaient l'autre? A dire vrai, une telle étude, faute de cadre, sera rendue parfois difficile, sinon impossible : certains départements ne sont en effet que des circonscriptions artificielles et ne doivent que peu de chose à la nature et au passé. Tel n'est pas le cas des Landes, « pays » au premier chef, si distinct qu'en devenant département l'ancienne « sénéchaussée des Lannes » a conservé ses limites, et que, par un privilège à peu près unique, elle a aussi gardé son nom. — D'autant plus aurais-je souhaité que M. L. eût mis au début de son excellent petit livre une préface consacrée à la géographie physique des Landes, qui éclaire leur histoire, quelques pages où il aurait retracé la physionomie propre et si remarquable du pays et des habitants. Son travail est clairement divisé et très précis; on le sent bien renseigné, original par endroits: il pèche par quelque sécheresse. J'y voudrais trouver, en appendice ou ailleurs, des récits détaillés, vivants, des principaux faits ou épisodes que l'auteur a rencontrés : nul doute qu'il n'en sache écrire de fort agréables; nous l'attendons à la prochaine réédition de sa *Petite histoire des Landes*.

P. DOGNON.

DE LOLLIS (C.). *Di Bertran del Pojet, trovatore dell' età angioina*; 20 pages in-4°. (Extrait des *Miscellanea di studj critici edita in onore di A. Graf*. Bergame, 1903, pp. 691-710.) — Aux renseignements recueillis sur ce personnage par P. Durrieu et M. Schultz-Gora, M. de Lollis en ajoute quelques-uns, empruntés aux registres angevins des Archives d'Etat de Naples. Il résulte de ces recher-

ches que le troubadour, qui se trouvait dès 1227 parmi les chevaliers de Raimon-Béranger, passa au service de Charles d'Anjou, qu'il suivit dans l'Italie méridionale. Comme Sordel, il y aurait reçu des fiefs et aurait été chargé (entre 1270 et 1281) de diverses missions, dont quelques-unes importantes. Si j'emploie cette forme dubitative, c'est qu'il n'est pas certain que tous les renseignements ici rassemblés concernent notre poète : il avait, en effet, parmi ses compagnons d'armes, au moins un et peut-être deux homonymes (un *Bertrandus* et un *Bertraynus de Pugelo*). Dans le document que M. de L. considère comme son acte de décès, il est à peu près certain qu'il n'est pas question de lui, car le chevalier qui y est nommé avait un fils mineur, et notre troubadour aurait eu alors environ quatre-vingts ans. — En appendice, bonne édition critique des deux pièces de Bertran; on y voudrait seulement des notes explicatives plus nombreuses et moins concises. I, v. 7 : *l'amet* (de *ametre*) ne me paraît pas donner de sens (que signifierait « placer », proposé par l'éditeur?); je lirais, avec trois mss. : *lo met*, « la dépense » (l'argent). Quel que soit le régime indirect de *a*, qui reste douteux, la pensée a un rapport évident avec celle qui est exprimée aux v. 38-40. — II, 4 : *ves* ne peut aller; je lirais *ses* ou *mas*, donné par *C* (appuyé par T, qui a *ma*). A. JEANROY.

MAYNIAL (M.). *La Question juive en France en 1789*. Paris, Rousseau, 1903; in 8° de 264 pages. — Les Juifs ont occupé une trop grande place dans le midi de la France, en particulier dans le comtat Venaissin, à Bordeaux, pour qu'il ne soit pas utile de signaler aux lecteurs des *Annales du Midi* la thèse de doctorat de M. Maynial. Dans une première partie il s'applique à déterminer la condition juridique des Juifs à la fin de l'ancien régime, et il cherche à faire la part des diverses influences d'où elle résultait. Elle appelait une réforme; c'est la Constituante qui la réalisa par le décret du 27 septembre 1791, en assimilant les Juifs aux autres Français. M. Maynial décrit la gestation pénible et la lente élaboration de cette réforme. Il trouve qu'elle a été trop radicale; à ses yeux l'émancipation des Juifs a introduit dans la nation française un élément hétérogène; il aurait fallu commencer par assimiler en fait les Juifs au reste de la nation, leur donner le même esprit, les mêmes mœurs, avant de leur accorder les mêmes droits. Sur ce point, M. M. ne m'a

pas convaincu; je ne vois pas trop, par exemple, ce qu'on aurait fait des Juifs durant ce stage auquel il songe. Mais si ses conclusions sont contestables, il n'y aura qu'une voix pour rendre justice au mérite de son élégante dissertation.

J. BRISSAUD.

Monumenta Germaniae historica. Legum sectio I, tomus I : *Leges Visigothorum*. Hanovre et Leipzig, Hahn, 1902; in 4° de xxxv-569 pages. — Il nous suffira d'indiquer en peu de mots le contenu de cette édition critique, due au savant K. Zeumer, comme la petite édition *ad usum scholarum* parue en 1894. La préface nous fait connaître les manuscrits et les éditions antérieures des lois wisigothiques, ainsi que la manière dont a été établie l'édition nouvelle. Viennent ensuite les fragments qui nous sont parvenus, trop souvent mutilés, du Code d'Euric et une restitution partielle de ce même Code à l'aide de la loi des Bavarois. Le corps principal du beau volume que nous analysons est constitué par le *Liber Judiciorum* ou Code de Reccesvind, a. 654, avec la réédition d'Erwig, a. 681, et des Novelles ou Extravagantes. Trois suppléments s'ajoutent aux lois elles-mêmes : 1° le *commonitorium* de la *Lex romana Visigothorum*, d'après l'édition du Code Théodosien que Mommsen ne tardera pas à publier, et une loi de Theudis sur les frais de justice qui figure dans le ms. de Léon de cette même *Lex romana*; 2° les fragments de Gaudenzi; 3° des extraits de Conciles espagnols. Un *index* très détaillé, comprenant près de 100 pages de texte très serré (sur 3 colonnes in-4°), permet de tirer tout le parti possible de l'œuvre elle-même. J. BRISSAUD.

MOULÉ (L.) et RAILLIET (A.). *Turgot et l'École vétérinaire de Limoges (25 févr. 1766-5 nov. 1768)*. Paris, Asselin et Houzeau, 1902, in-8° de 60 pages. — Cette brochure, tirée à part du *Recueil de médecine vétérinaire d'Alfort*, a le grand mérite d'épuiser, à l'aide d'un dossier des Archives nationales consciencieusement étudié, un sujet qui n'a été qu'effleuré, il y a quelques années, dans la *Revue vétérinaire de Toulouse* (déc. 1898). L'exposé des deux auteurs ne comporte que 18 pages. Les 42 autres sont remplies par la reproduction des documents du dossier mentionné, et ces documents contiennent toutes sortes d'indications dont les historiens de l'agriculture au XVIIIe siècle pourront faire leur profit. A. LEROUX.

Rayet (E.) et abbé Lecler (A.). *Boubon. Monographie d'un monastère de Fontevrault au diocèse de Limoges* (1106-1792). Limoges, Ducourtieux. 1903 ; gr. in-8° de 174 pages. — Les archives de ce prieuré étant perdues en presque totalité, nos deux historiens ne peuvent fournir que fort peu de renseignements sur la période des origines. Mais ne citer que trois noms de prieures avant 1615 (p. 23 et 165), n'est-ce pas vraiment insuffisant ? Pour les xvii[e] et xviii[e] siècles, au contraire, le récit est abondant, avec le seul tort de s'appuyer sur des documents qui bien souvent ne sont ni cités en note ni reproduits en appendice. Certain registre des visiteurs a été d'un grand secours pour l'histoire interne de la communauté depuis 1654 et donne à cette monographie son intérêt principal. Le ton de la narration n'est pas suffisamment calme; les épithètes injurieuses y sont trop fréquentes. Etait-il permis à M. R. de reproduire les arrêtés de l'administration cantonale de Saint-Mathieu sous cette rubrique générale : *Quelques arrêtés de singes grimaçants*, sous prétexte que Taine a employé quelque part cette expression ? — L'un des objets que se proposaient les religieuses de Boubon, c'était l'instruction ou plutôt l'éducation des filles nobles de la région. Il est regrettable qu'il subsiste si peu d'indications précises sur ce côté de leur activité. Par contre, l'administration de leurs biens-fonds a laissé beaucoup de traces. que nos deux auteurs ont su retrouver et montrer. Il y a une fâcheuse contradiction quant à la date d'érection de la paroisse de Boubon : 1672 (p. 7) et 1692 (p. 14). Quelle est la bonne ?

Alfred Leroux.

Sarrazin (D[r] J.). *Mirabeau-Tonneau. Ein Condottiere aus der Revolutionszeit. Mit vier Abbildungen.* Leipzig. Renger. 1893, in-12 de 83 pages. — Il pourrait paraître bien tard pour signaler ici cette notice, si nous n'avions pour justification qu'elle est restée inconnue de M. L. Pingaud, auteur d'un important article de la *Revue de Paris* (déc. 1902) sur la dernière campagne de Mirabeau cadet. Disons donc que l'auteur, professeur à l'Université de Fribourg en Brisgau, apporte sur l'ancien représentant de la noblesse du Limousin aux États généraux bon nombre de rensei gnements puisés dans les publications allemandes du temps, et qu'à ce titre déjà il ne saurait être dédaigné de ceux qui s'intéressent aux dernières années de l'émigré. Tirée à un petit nom-

bre d'exemplaires, la notice de M. Sarrazin a d'abord paru dans la *Zeitschrift des Breisgauvereins « Schauinsland »*, 17e année.

A. LEROUX.

VIDAL (J.-M.). *Un inquisiteur jugé par ses victimes. Jean Galand et les Carcassonnais.* Paris, A. Picard, 1903; in-8° de 47 pages. — Cette petite brochure renferme beaucoup de faits ; elle constitue une intéressante et très scientifique contribution à l'histoire de l'Inquisition en Languedoc. Il s'agit d'un appel des consuls de Carcassonne, adressé à la fois au pape, au prieur des Frères Prêcheurs de Paris et au roi de France, contre l'inquisiteur J. Galand, très probablement en 1285 ou en 1286. M. V. en reproduit le texte d'après une copie du P. Laporte, religieux minime du XVIIIe siècle, conservée à la bibliothèque de Toulouse (ms. 626). Il le fait précéder d'une étude solide sur le fond même de l'affaire. Les consuls reprochent particulièrement à Galand sa crédulité sans critique, qui lui fait accepter toutes les calomnies et tous les racontars contre les meilleurs catholiques. son ignorance du pays, source de multiples erreurs, l'arbitraire sans frein de sa procédure, la rigueur sans pitié de ses sentences. M. V. établit que les consuls doivent avoir raison, mais que Galand est « dans la bonne tradition » de l'Inquisition, et que si les Carcassonnais protestent, c'est qu'ils n'y sont pas encore habitués. Il se peut que Galand ait eu l'esprit inventif : son *mur* neuf, qui « verius posset infernus merito nuncupari », paraît, en effet, d'une imagination assez subtile; c'est ainsi que la pratique officielle et légale de l'Inquisition, déjà fort rude, fut singulièrement aggravée par les initiatives individuelles; celle de Galand n'était pas une exception. Il se peut aussi que tous les appelants ne fussent pas de parfaits orthodoxes et, dans ce cas. « l'acte d'appel résulterait de l'effort combiné... d'une minorité d'hérétiques aux abois et de la masse des catholiques confondus dans la répression avec les partisans de l'erreur » (p. 35). Il n'en est pas moins émouvant et suggestif.

Ch. GUIGNEBERT.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Affre (H.). Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue. Rodez, imp. Carrère, 1903; gr. in-8° à 2 col. de vii-470 p. [Publications de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.]

Arnaud (E.). Histoire et description des antiquités civiles, ecclésiastiques et militaires de la ville de Crest en Dauphiné, précédées d'une introduction sur son histoire générale, des origines à la Révolution. Grenoble, Gratier et Rey, 1903; in-8° de vii 329 p.

Bouvier (Abbé C.). Une carrière d'apologiste au xviiie siècle· Jean-Georges Le Franc de Pompignan, évêque du Puy, archevêque de Vienne (1715-1790). Lyon, imp. Vitte, 1903; in-8° de 125 p. et portr.

Colardeau (Th.). De Favorini Arelatensis studiis et scriptis (thèse). Grenoble, imp. Allier, 1903; in-8° de ix-118 p.

Du Gabre (D.). Correspondance politique de Dominique Du Gabre, évêque de Lodève, trésorier des armées à Ferrare (1552-1554), ambassadeur de France à Venise (1554-1557), publiée par A. Vitalis. Paris, Alcan, 1903; in-8° de xxvii-336 p.

Inventaire sommaire des archives historiques. Archives anciennes : Correspondance. T. II, 2e fasc. (Nos 1916 à 2188). Paris, imp. Nationale, 1902; in-8°. p. 263 à 517. [Ministère de la guerre.]

Moris (H.). Le Sénat de Nice avant 1792; ses attributions judiciaires et politiques; renseignements historiques tirés de ses archives. Nice, imp. Malvano, 1902; in-8° de 141 p.

Paulet (Abbé L.). Les Baux et Castillon. Histoire des communes des Baux, du Paradou, de Maussanne et de Mouriès. Marseille, Ruat; Aix, Dragon; Avignon, Roumanille, 1902; in-8° de xx-398 p. avec gr.

Le Gérant,

P.-Ed. PRIVAT.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND.

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

COMPTES RENDUS CRITIQUES.

REVUE DES PÉRIODIQUES.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

NÉCROLOGIE.

CHRONIQUE.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39 — 642

DC
607
.1
A6
t.15

Annales du Midi

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY